


EEK GENT



L'ESPRIT
DE
LA FRONDE.

TOME V.

L'ESPRIT DE LA FRONDE,

OU

HISTOIRE

POLITIQUE ET MILITAIRE DES TROUBLES DE FRANCE

Pendant la Minorité de LOUIS *XIV.*

Præcipuum munus annali m reor, ne virtutes sileantur, utque pravis dictis, factisque ex posteritate & infamiâ metus sit. TACIT. Ann. lib. 3, cap LXV.

TOME V.



A LA HAYE,

M. DCC. LXXIII.



L'ESPRIT DE LA FRONDE.

LIVRE TREIZIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Conduite bizarre de Gaston ; il se déclare formellement pour Condé. Embarras du coadjuteur ; il est enfin nommé cardinal.

DE tous les pas qu'on a vu faire jusqu'ici au duc d'Orléans contre Mazarin, on pourroit conclure que ce prince ayant eu la même conduite que Condé, devoit n'avoir désormais que 1652.

le même intérêt, & se joindre à son
1652. cousin d'abord après le retour du ministre : mais, outre que son extrême jalousie des grandes qualités du héros lui donnoit de l'éloignement pour cette union, Gaston craignoit de se brouiller irrévocablement avec la cour ; il auroit voulu suivre le plan de conduite qu'il s'étoit formé jusqu'alors, flotter incessamment entre les partis, & tenir un peu avec la Reine, un peu avec Condé, un peu avec le parlement. Cependant la compagnie, par ses arrêts contradictoires, contrariant journellement ses vues, le rejettoit dans de nouvelles perplexités, dont son indécision naturelle n'étoit pas capable de le tirer. Le coadjuteur, obligé lui-même, par la pénible situation où il se trouvoit, à une conduite aussi bizarre, aussi embarrassée, ne pouvoit pas lui donner des conseils bien sages, le ramener à des principes bien lumineux. Pour se conserver la nomination

au chapeau & quelque faveur à la cour, il falloit qu'en public il gardât ſa haine pour Condé, & qu'il la feignît irréconciliable; pour ſe conſerver auprès de Gaſton, il falloit qu'il flattât le reſſentiment qu'il lui avoit inſpiré contre le miniſtre, qu'il lui donnât des conſeils pour ſe rendre redoutable à la cour, conſeils qui par conſéquent ne pouvoient être que favorables juſqu'à un certain point à Condé; pour ſe conſerver parmi le peuple, il falloit qu'il s'élevât avec force contre le miniſtre; que, malgré ſes liaiſons avec la cour, malgré le chapeau qu'il en attendoit, comme tout Paris en étoit inſtruit, il ſe montrât toujours l'ennemi le plus irréconciliable de Mazarin; enfin, pour ſe conſerver dans le parlement, en même temps qu'il crioit contre le retour du miniſtre, il falloit qu'il imitât l'éloignement de la compagnie pour tout ce qui avoit trait à la révolte ouverte: malgré ſon génie, il étoit impoſſible 1652.

1652. d'accorder tant de rôles différens, ſans que l'un ou l'autre en ſouffrît. Les devoirs s'en croiſoient mutuellement; il falloit ſans ceſſe défaire le lendemain ce qu'on avoit fait la veille, prendre tous les jours de nouvelles maximes, donner de nouveaux conſeils, lutter entre le penchant & le devoir, entre l'honneur & l'ambition. Cette marche confuſe, embarraſſée, étoit d'autant plus fatigante pour le prélat, que la pourpre même, quand il l'auroit obtenue, ne l'en eût pas délivré, parce qu'elle n'auroit rempli que le moindre de ſes deſirs, & qu'il lui auroit toujours fallu arracher le miniſtere par quelque moyen. Si Gaſton l'eût voulu croire, & former un tiers-parti, tant d'incertitudes auroient été levées; tous deux, ils auroient marché de front & ſans biaiſer; toutes les contradictions auroient diſparu : mais Gaſton n'avoit ni la hardieſſe de génie qui pouvoit lui faire goûter un tel projet, ni la har-

dieſſe de courage, qui le rendît capable de l'exécuter. 1652.

Cette foibleſſe, cette incertitude du prince ſe manifeſta bien clairement, lorſque le duc de Nemours paſſa par Paris pour aller ſe mettre à la tête de l'armée de Flandres. Le degré de puiſſance que Condé alloit tirer de ſa jonction avec les Eſpagnols, effraya Gaſton. Le coadjuteur, dont l'intérêt étoit de ne pas lui laiſſer prendre trop d'ombrage du prince, pour ne point trop renforcer la cour, éprouva bien des difficultés à lui faire concevoir qu'il ne falloit pas ſe déclarer contre ſes troupes, ni laiſſer la compagnie s'accoutumer à blâmer les pas qui ſe faiſoient contre le cardinal. Ce conſeil du prélat paroîtroit extraordinaire, ſi l'on n'en donnoit entiérement l'explication, & dans le temps même il n'y avoit perſonne qui ne crût que le principal ſoin du coadjuteur auprès de Gaſton, étoit de détruire les ſentimens de bonne

1652. volonté que le duc avoit pour son cousin. Rien n'étoit moins véritable. La crainte que Gaston avoit de tomber dans la dépendance du prince, étoit au prélat un sûr garant que cette bonne volonté n'iroit pas loin ; il lui auroit été encore plus dangereux que Gaston eût totalement rebuté les avances de Condé, parce qu'alors celui-ci auroit pu s'accommoder avec la cour, & perdre & le maître & le favori : au contraire, en permettant entre eux une certaine liaison, il paroit à tout, & du côté de la cour & du côté de Condé : celui-ci, se voyant appuyé de Gaston, bien que légérement, dans l'espoir d'en tirer par la suite quelque chose de plus effectif, devoit naturellement oublier toute négociation avec le ministre. D'un autre côté, la Reine, dans la crainte que Gaston ne se liât totalement avec Condé, devoit ménager celui qui faisoit agir Gaston. Tous ces calculs de l'ambition étoient peut-être un peu il-

lusoires, & c'étoit pourtant le seul recours, le seul manége qui restât au coadjuteur; encore la Reine ne lui laissa-t-elle pas long-temps cette unique voie. 1652.

Gondy lui avoit promis qu'il ne s'accorderoit pas avec le prince; cette promesse sembloit tacitement en contenir une autre relative à Gaston, & indiquer que le favori feroit tenir la même conduite à son maître. La princesse ayant su qu'il faisoit cependant tout le contraire, qu'il conseilloit au duc de ne pas rompre entiérement avec Condé, quelque temps avant le retour du cardinal, elle lui reprocha son peu de bonne-foi par l'organe de Brachet. Gondy s'excusa dans un mémoire qu'il fit écrire à celui-ci sous sa dictée; il y justifioit sa conduite par les couleurs les plus favorables, & prétendoit prouver qu'il n'avoit manqué à aucune de ses promesses. La Reine, si on l'en croit, fut frappée de ses raisons; Châ-

1652. teauneuf, qui régnoit encore, les envisagea sous une autre face : *Madame*, s'écria-t-il à la Reine, après avoir lu cette piece, *je ne suis pas, non plus que le coadjuteur, de l'avis du retour de M. le cardinal : mais il est si criminel à un sujet de dicter un mémoire pareil à celui que je viens de voir, que, si j'étois son juge, je le condamnerois,* Retz. *sans balancer, sur cet unique chef.* La Reine ne laissa rien perdre au coadjuteur de cette véhémente apostrophe ; elle lui fit dire que le cardinal, contre lequel il se déclaroit si violemment, avoit plus de fidélité pour lui que *ce scélérat.*

Telle étoit la situation des esprits des deux côtés, lorsque Gaston, d'après les impressions du coadjuteur, & décidé par les contradictions du parlement, prit enfin une résolution. Les arrêts du parlement, si disparates avec sa conduite, & sa conduite si disparate avec ses arrêts, ne lui laissant aucun doute

qu'il n'y avoit rien à eſpérer de la compagnie, après avoir tiré de leurs garniſons les régimens de l'Alteſſe, de Valois, de Languedoc, infanterie & cavalerie, ſes gendarmes, ſes chevaux-légers, ainſi que ceux de ſon fils, il ſe réſolut de joindre ſes troupes à celles de Condé, qu'amenoit de Flandres le duc de Nemours. Il y avoit long-temps qu'il en étoit preſſé par le prince, & ſur-tout par le duc de Beaufort, auquel il en avoit promis le commandement, ſi cette jonction avoit lieu : *Le parlement va ſe perdre*, dit il à Gondy ; *il perdroit de même tous ceux qui ſeroient embarqués avec lui ; il ne faut pas laiſſer périr M. le prince.* Peu s'en fallut qu'après ces paroles il n'obligeât Gondy lui-même à ſe raccommoder avec Condé ; & s'il ne l'exigea point, c'eſt que craignant de tomber dans la dépendance du prince, il étoit bien-aiſe de ſe ménager quelqu'un qui l'en défendît. 1652.

Les conditions du traité des deux

1652. Talon. La Rochef. Le 24 Janv.

princes, lequel avoit été négocié par les comtes de Fiesque & de Gaucourt, au nom de Condé, de Conty & de madame de Longueville, furent signées le jour même où la proposition que fit le maréchal d'Etampes de donner arrêt d'union avec le prince fut si mal reçue au parlement. Elles portoient que les deux princes ne prenoient les armes que pour l'expulsion du ministre; qu'ils les déposeroient aussi-tôt qu'il seroit hors de France; qu'ils travailleroient de concert & de tout leur pouvoir à la paix générale; qu'ils maintiendroient dans tous leurs priviléges les compagnies souveraines, la noblesse, &c; qu'ils feroient agir leurs troupes ou conjointement ou séparément, selon que les circonstances l'exigeroient; qu'ils travailleroient à obtenir l'assemblée des états-généraux, tant de fois promise par le cardinal, & toujours éloignée; qu'ils n'auroient aucune liaison directe ni indirecte avec les ennemis de l'état; qu'ils

ne prétendroient aucune eſpece de nouveaux établiſſemens & de ſatisfaction dans les juſtes efforts qu'ils alloient faire contre le cardinal; qu'ils n'avoient d'autre but, d'autre fin que de délivrer la France des troubles excités par ſon retour. 1652.

Quand ce traité eut été ſigné, on s'en apperçut facilement à la maniere dont Gaſton ſe déclara pour Condé au parlement. Les ſéances cependant, quoique multipliées, ne préſenterent long-temps que peu de choſe d'intéreſſant; elles ſe perdirent juſqu'au 15 Février en fréquens arrêts donnés pour le rétabliſſement des fonds deſtinés au paiement des rentes, *que la cour*, dit Retz, *ſelon ſa coutume, retiroit aujourd'hui pour jetter la confuſion dans Paris, & remettoit le lendemain, de peur de l'y jetter trop grande.* Ce qui ſe paſſa de plus conſidérable, ce fut que, ſur la requête du procureur-général, qui ſe plaignit des déſordres Talon. Retz.

épouvantables où s'emportoient, dans
1652. la Brie, de nouvelles levées, lesquelles
n'ayant ni lieu d'assemblée, ni route,
ni étapes fixés, pilloient & ravageoient
impunément cette province, le parle-
Le 9 Fév. ment rendit un arrêt, par lequel il
étoit défendu à qui que ce fût, sans
exception, de lever des gens de guerre
sans la permission du Roi. Cet arrêt
sage, mais bien contradictoire avec les
précédens, chagrina Gaston, qui s'en
plaignit vivement, sans qu'on y eût
d'autres égards que de ne pas le rendre
public, en le couchant simplement sur
les registres. Le parlement & la ville
ayant ensuite reçu des lettres du Roi,
qui les instruisoit & de la rébellion du
duc de Rohan, & des mesures prises
par S. M. pour le réduire, & de la
marche des troupes de Flandres sous
les ordres du duc de Nemours, & qui
exhortoit la compagnie à témoigner sa
fidélité par des arrêts vigoureux contre
les coupables; Gaston, qui assistoit à

la lecture de ces lettres, entreprit de 1652.
défendre le duc de Rohan : « Il ne s'é-
» toit rendu maître de la ville & du
» château d'Angers qu'en conſéquence
» des arrêts du parlement, qui ordon-
» noient à tous les gouverneurs des
» places de s'oppoſer aux entrepriſes
» du cardinal ; Boileve, lieutenant-
» général d'Angers, vendu au miniſtre,
» avoit une entrepriſe formée ſur cette
» place, pour la livrer à Mazarin : il
» n'étoit donc pas extraordinaire que le
» duc l'eût prévenu, & ſe fût même
» aſſuré de ſa perſonne. Il ne concevoit
» pas comment on pouvoit concilier ce
» qui ſe paſſoit journellement au par-
» lement. Les chambres aſſemblées
» avoient donné ſept ou huit arrêts con-
» ſécutifs, qui enjoignoient aux gou-
» verneurs des provinces & des villes
» de ſe déclarer contre le cardinal ; &
» voilà cependant que la Tournelle, à
» la requête de l'évêque d'Avranches,
» frere de Boileve, prélat auſſi décrié

1652. » par l'infamie de ses mœurs, que par
» son attachement d'esclave pour le car-
» dinal, rendoit un arrêt contre le duc
» de Rohan, lequel n'étoit coupable
» que d'avoir exécuté ceux des cham-
» bres assemblées. La grand'chambre
» venoit d'en donner un, par lequel
» il étoit défendu de lever des troupes
» sans commission du Roi ; & cepen-
» dant rien étoit-il plus contraire aux
» prieres que le parlement en corps lui
» avoit fait tant de fois, à lui Gaston,
» de s'opposer au retour du cardinal ?
» Eh ! comment donc vouloit-on qu'on
» s'y opposât ? Au reste, il étoit bien-
» aise d'avertir la compagnie que le
» duc d'Amville étoit venu, de la part
» du Roi, lui offrir carte blanche, s'il
» vouloit consentir au rétablissement
» pur & entier du cardinal ; mais il
» avoit répondu & il répondroit tou-
» jours que rien au monde ne pourroit
» l'y obliger, non plus que de se sépa-
» rer des sentimens du parlement.

On croiroit qu'un discours si vigoureux, & auquel la compagnie étoit si peu accoutumée de la part de Gaston, auroit eu quelque effet, & le duc ne l'auroit pas hazardé, s'il n'eût espéré qu'en la gourmandant de cette force, il parviendroit à la faire expliquer conformément à ses vues. Cependant il n'y eut que la jeunesse des enquêtes qui y applaudit; Bailleul & Novion soutinrent fortement la légitimité des arrêts de la grand'chambre & de la Tournelle, dont Gaston venoit de se plaindre, s'appuyant de ce qu'ils avoient été rendus par des chambres où le nombre étoit complet. Les vieillards, noyés dans les formes du palais, se satisfirent aisément de cette raison, toute absurde qu'elle étoit relativement aux circonstances & à la matiere des plaintes. Mais une vingtaine de jeunes conseillers s'étant élevés contre cette approbation, & ayant demandé que la chose fût mise en délibération, Talon, dans

1652.

1652. ses conclusions, éluda finement de s'expliquer sur la matiere des arrêts, & donna le change par une déclamation véhémente contre la non-résidence des évêques, à l'occasion de celle de l'évêque d'Avranches, qui cependant avoit été conseiller au parlement, mais qui y étant parvenu par des voies infâmes, y avoit de même vécu sans honneur. Il conclut ensuite à ce qu'il fût fait défenses aux maires & échevins des villes, ainsi qu'aux gouverneurs des places, de livrer passage aux troupes espagnoles conduites par le duc de Nemours.

A ces mots de troupes espagnoles, Gaston interrompt brusquement Talon, & s'écrie que cela n'est pas vrai; qu'il n'y a pas un seul mot de vérité dans toute cette lettre; qu'elle est entiérement de la fabrique de Mazarin; que ce ne sont point des troupes espagnoles, mais celles de M. le prince; & que s'il y en a d'étrangeres, ce ne sont que des soldats allemands. Cette di-

ſtinction étoit auſſi ridicule que les raiſons apportées précédemment par les préſidens de Novion & de Bailleul ; Gondy même s'étoit efforcé, quelque temps auparavant, de faire ſentir à Gaſton l'abſurdité de ce ſubterfuge, dont le duc lui avoit avoué qu'il vouloit ſe ſervir. Ces troupes, qui depuis trois ou quatre ans étoient à la ſolde de l'Eſpagne, étoient commandées par un cadet de la maiſon de Vittemberg, penſionnaire lui-même de ſa majeſté catholique ; elles étoient en outre remplies d'une foule d'officiers tirés de la meilleure nobleſſe des Pays-bas. Gondy, lui faiſant faire toutes ces obſervations, s'efforçoit de lui prouver que perſonne ne prendroit le change ; qu'il n'étoit pas de la bonne politique de tomber dans un défaut qu'ils reprochoient journellement au cardinal, celui d'agir & de parler contre les vérités les plus palpables : ſes remontrances n'eurent aucun effet, & toute la réponſe de Gaſton 1652.

1652. fut que Gondy devoit avoir observé *que le monde veut être trompé.*

Comme la maniere dont le prince avoit interrompu Talon, étoit aussi indiscrette que ses distinctions étoient ridicules, une foule de voix s'éleva contre lui, & principalement le président le Coigneux, lequel lui dit avec une franchise qui tenoit peut-être de l'audace, qu'il ne lui convenoit point d'interrompre les gens du Roi. Talon, plus modéré & plus sage, continua ses conclusions sans se plaindte de cette interruption, & en affectant une réticence dont le duc, qui sentit son tort, lui sut gré. La séance ayant été terminée dans ces débats, elle fut remise au lendemain, mais elle n'eut pas lieu pour les raisons que nous allons détailler. Les jours suivans, les conclusions de Talon sur la non-résidence furent appuyées par un arrêt sanglant contre les évêques qui étoient à Paris; mais les autres sur l'article des troupes espa-

gnoles, furent toujours éludées, tantôt par de feintes maladies de Gaſton, tantôt ſous le prétexte du paiement des rentes ; & quoique ſur une nouvelle lettre du Roi, l'avocat-général les eût renouvellées avec encore plus de vigueur que la premiere fois, elles ne purent jamais obtenir un arrêt : les factieux ſuſpendirent toujours ce coup, tantôt en propoſant d'autres matieres de délibération concertées entre eux, tantôt par des éclats & un tumulte effroyables, qui laſſerent durant tout le mois la conſtance des membres les plus ſages de la compagnie. 1652.

Quand Gaſton avoit dit à la compagnie que la Reine lui avoit envoyé le duc d'Amville, il n'en avoit point impoſé, & cette négociation fut préciſément ce qui hâta ce que la Reine vouloit empêcher en l'entamant. Elle ſe flattoit d'arracher de lui une promeſſe de ne pas joindre ſes troupes à celles du duc de Nemours. Il y avoit

des momens où le duc étoit disposé à
1652. le lui accorder, & d'autres où il retomboit dans des sentimens tout contraires : c'étoit en lui une agitation qui ressembloit beaucoup à la fiévre, qui avoit ses accès & ses redoublemens, & qui le tenoit dans des angoisses perpétuelles. Gondy s'efforçoit d'adoucir l'amertume de ses inquiétudes, & de
Retz. le tirer de ses indécisions, en lui représentant qu'il en avoit tant dit & tant fait jusque-là contre le ministre, qu'il ne voyoit pas ce qui pouvoit encore l'arrêter, & l'empêcher de faire agir ses troupes. « Il me répondit, ajoute Retz, « cette mémorable parole, sur laquelle depuis j'ai fait mille » & mille réflexions : *Si vous étiez né » fils de France, infant d'Espagne, roi » des Romains, ou prince de Galles, » vous ne me parleriez pas comme vous » faites ; sachez que nous autres prin» ces nous ne comptons les paroles pour » rien, mais que nous n'oublions jamais les*

les actions. La Reine ne se souviendroit pas demain à midi de toutes mes déclarations contre le cardinal, si je le voulois souffrir demain matin : mais si mes troupes tirent un coup de mousquet, elle ne me le pardonnera pas, quoi que je puisse faire d'ici à deux mille ans. 1652.

Après cette réflexion, qui marque dans Gaston une profonde connoissance du cœur humain, & sur-tout de l'esprit des cours, où la fausseté paroît tellement nécessaire, que les paroles y sont regardées comme ce qui prouve le moins pour ou contre un homme, on seroit étonné de la résistance que ce prince apporta à satisfaire la Reine; si l'on ne savoit que ses passions étoient alors identifiées, pour ainsi dire, avec celles du coadjuteur, & que sa force, il la tiroit toute entiere de ses suggestions : mais ce qu'il ne devoit point au prélat, c'est l'éloquence avec laquelle il répondit au duc d'Amville. « Il n'i-» gnoroit pas les difficultés du rôle

1652. » qu'il alloit jouer, rôle dont il ne
» pouvoit rien espérer, & qui lui ôtoit
» d'avance le repos & la satisfaction.
» On le connoissoit assez pour ne for-
» mer aucun soupçon injurieux sur les
» motifs de sa conduite : ce ne seroit
» pas l'ambition ; il n'avoit jamais rien
» desiré : ce ne seroit pas la haine ; il
» n'en avoit jamais été capable contre
» personne, qu'on iroit chercher pour
» principe de sa résistance. Il n'en avoit
» point d'autre, que de ne pas laisser
» périr l'état entre les mains d'un mi-
» nistre abhorré : il l'avoit soutenu dans
» la guerre de Paris contre sa conscien-
» ce, par la seule considération de la
» Reine : depuis, dans la guerre de
» Guienne, il l'avoit défendu par la
» même raison, mais avec la même
» répugnance. Sa conduite déplorable
» dans la premiere circonstance, sa
» conduite révoltante dans la seconde,
» lui avoient enfin désillé les yeux, &
» appris à connoître un ingrat, qui se

» servoit contre lui-même de ses pro-
» pres bienfaits. Il avoit été réduit à 1652.
» songer à sa sûreté, & il sembloit que
» ce fût Dieu même qui eût suscité ce
» moyen, pour le forcer à prendre un
» parti que son devoir lui dictoit de-
» puis si long-temps : & ce parti, l'a-
» voit-il pris comme un factieux qui se
» cantonne dans un royaume, excite
» les peuples à la révolte par de vils
» moyens, & appelle les étrangers à
» sa défense ? non. On l'avoit toujours
» vu se lier avec ce que la nation avoit
» de plus respectable : s'il avoit formé
» des alliances, c'étoit avec les parle-
» mens, qui avoient incontestablement
» plus d'intérêt que personne à la con-
» servation de l'état. Ses vues étoient
» donc aussi pures que ses moyens : mais
» tandis qu'il s'en applaudissoit, tan-
» dis que le Roi, sensible aux vœux &
» aux larmes de ses peuples, les déli-
» vre d'un ministre abhorré, tandis
» qu'il travaille à la réunion de toute

1652. » la maison royale, tandis qu'il est prêt » de l'effectuer, & de jouir du fruit de » ses soins, voilà que le mauvais génie » de la France suscite ce scélérat, (ce furent ses termes, selon Retz) « pour » rejetter tout dans la confusion. Que » devoit-il faire dans une semblable » occurrence ? falloit-il violer impuné- » ment les paroles les plus sacrées, don- » nées à la face de toute la France, sans » qu'il lui fût permis d'en réclamer » l'accomplissement ? Pouvoit-on lui » conseiller un si lâche abandon, pour » peu que l'on consultât son honneur ? » Nul ne voyoit avec plus de douleur » le déplorable état où tomboit le » royaume ; ce n'étoit qu'avec une es- » pece de frémissement qu'il se repré- » sentoit les étendarts espagnols au » milieu de la France, & qu'il les » voyoit se joindre à ceux de Langue- » doc & de Valois. Mais qui pouvoit » lui en faire un crime ? La nécessité » n'étoit-elle pas une excuse bien légi-

» time ? Qui pourroit lui reprocher des
» précautions, ſeules capables de le dé- 1652.
» fendre, lui & ſes amis, de la colere
» de la Reine & de la vengeance de
» ſon miniſtre ? Ce miniſtre n'étoit-il
» pas armé de tous les foudres de l'au-
» torité royale ? ne diſpoſoit-il pas de
» toutes les graces, de toutes les pla-
» ces, de toutes les troupes ? Il enfer-
» moit M. le prince dans un coin du
» royaume ; il menaçoit le parlement
» & la capitale ; il recherchoit lui-même
» l'appui de l'Eſpagne, & l'on n'igno-
» roit pas ce qu'il avoit promis à Pi-
» mentel, en paſſant dans le pays de
» Liége. Dans de pareilles circonſtan-
» ces, que devoit-il faire, lui Gaſton,
» ou plutôt que ne devoit-il point faire,
» s'il ne vouloit ſe déshonorer aux yeux
» de toute l'Europe, & paſſer pour le der-
» nier, non des princes, mais des hom-
» mes ? Quand il auroit laiſſé opprimer
» Condé & ſubjuguer la Guienne ;
» quand le cardinal ſeroit, avec une

1652. » armée victorieuse, aux portes de Paris; quand de tous côtés fondroient, » & sur lui, & sur la ville, & sur le » parlement, les foudres de l'autorité » royale; diroit-on? le duc d'Orléans » est estimable d'avoir sacrifié sa personne, la ville & le parlement aux » vengeances d'un ministre implacable » & justement abhorré, plutôt que » d'avoir employé les armes de l'ennemi de la couronne pour repousser ses » tyranniques attaques; ou plutôt ne » diroit-on pas? le duc d'Orléans est » un prince lâche & stupide d'écouter » des scrupules qui ne conviendroient » pas au moine le plus imbécille, s'il » étoit aussi engagé que l'est le duc » d'Orléans.

Retz.

Ce fut avec ce torrent d'éloquence que Gaston s'efforça de colorer sa révolte aux yeux du duc d'Amville, & il auroit trouvé encore bien d'autres couleurs à prêter à ce parti, s'il n'eût été interrompu par le président de Bel-

lievre, qui vint lui rendre visite, & le force de laisser quelque temps d'Amville & Gondy seuls dans le cabinet des livres, tandis qu'il passoit dans sa chambre. D'Amville voulut profiter de ce moment pour convertir, pour ainsi dire, Gondy, & s'efforça de lui persuader qu'il étoit obligé, & par la haine qu'il portoit au prince de Condé, & par les engagemens qu'il avoit avec la Reine, d'empêcher la jonction des troupes de Gaston avec celles du duc de Nemours : mais le prélat fut insurmontable, & ne donna qu'une réponse négative, qu'il força le duc de coucher sur ses tablettes, avec prieres de les montrer à la Reine. « Il avoit promis de ne point s'accommoder avec » M. le prince ; il avoit déclaré qu'il » ne pouvoit quitter le service de Ga» ston, & par conséquent qu'il devoit » l'aider dans son opposition au retour » du cardinal : voilà ce qu'il avoit pro» mis à la Reine devant Gaston ; voilà 1652.

1652. » ce qu'il avoit dit à Gaſton devant la » Reine, & voilà ce qu'il rempliſſoit » tous les jours fidélement. Le comte » de Fieſque l'aſſuroit inceſſamment, » par l'organe du duc de Briſſac, que » M. le prince lui laiſſoit, à lui Gon- » dy, la carte blanche, quand il lui » plairoit de ſe raccommoder avec lui : » il recevoit ces avances avec tout le » reſpect qu'il devoit, mais ſans y ré- » pondre. Gaſton lui commandoit de » lui dire ſon ſentiment ſur ce qu'il » pouvoit faire de mieux dans la ſitua- » tion où il étoit de ne conſentir ja- » mais au retour du cardinal, & il ſe » trouvoit en conſcience & en honneur » obligé de lui répondre qu'il donne- » roit tout l'avantage au miniſtre, s'il » ne formoit un corps de troupes aſſez » conſidérable pour s'oppoſer à celles » du cardinal, & pour faire une diver- » ſion des forces avec leſquelles il op- » primoit M. le prince. Enfin, la Reine » devoit ſe perſuader qu'il ne faiſoit

» que ce qu'il avoit toujours promis de 1652.
» faire, & ſur-tout ne point oublier
» ce qu'il avoit eu l'honneur de lui
» dire tant de fois, que dans tout le
» royaume, il n'y avoit pas un homme
» plus fâché que lui, que les choſes
» fuſſent dans un état qui non-ſeule-
» ment permît, mais rendît néceſſaire
» qu'un ſujet parlât ainſi à ſa maî-
» treſſe.

Ces derniers mots ayant amené de la part du prélat une explication de ce qui s'étoit paſſé autrefois dans ſes converſations ſecrettes avec la Reine, il parut réellement ſi animé de l'amour du bien public devant le duc, lequel avoit lui-même les ſentimens d'un excellent citoyen, que celui-ci en fut touché, & s'ouvrit à Gondy avec plus de franchiſe & de tendreſſe qu'il n'avoit encore fait : *Songez à vous*, lui dit-il ; *ce miſérable* (le cardinal) *va tout perdre ; car il ne ſonge qu'à vous empêcher d'être cardinal : je ne puis vous en dire*

1652. *davantage.* Le prélat à cet égard avoit des lumieres aussi étendues que pouvoit en avoir le duc ; il n'ignoroit pas les obstacles secrets que lui suscitoit le ministre, & il avoit pris ses mesures pour déconcerter les siennes.

Ils en étoient là de leur entretien, lorsque Gaston rentra avec le président de Bellievre ; & lorsqu'il eut écarté le duc sous quelque prétexte, la conversation recommença entr'eux plus animée & plus intéressante qu'elle ne l'avoit encore été. *Je suis cruellement embarrassé*, s'écria Gaston, *car je vois que ce que j'ai soutenu à Brion* ; (c'étoit le nom qu'il donnoit volontiers au duc d'Amville, qui le portoit lorsqu'il étoit son premier écuyer) *je vois que ce que j'ai soutenu à Brion être nécessaire, & qui l'est en effet, ne laisse pas d'être très mauvais ; ce qui, je crois, n'est jamais arrivé en aucune affaire du monde qu'en celle ci. J'y ai*

Retz. *fait réflexion toute la nuit ; j'ai rappellé*

dans ma mémoire toute l'intrigue de la ligue, toute la faction des huguenots, tous les mouvemens du prince d'Orange, & je n'y ai rien trouvé d'aussi difficile que ce qui se rencontre à toute heure, ou plutôt à tout moment devant moi. Gondy, le voyant retombé dans ses perplexités, ramassa alors toutes ses forces pour le convaincre de ce dont il l'avoit voulu déja tant de fois persuader, qu'il ne lui restoit d'autre moyen sûr que de former un tiers parti : moyen qui, dans la vérité, étoit plus favorable au prélat qu'au duc, dont lui seul auroit pu tirer tout le fruit, si toutefois il ne l'avoit pas perdu par la révolution qui pouvoit en résulter : car, en voyant la situation des choses, & la tournure de certains esprits, soit au parlement, soit parmi quelques sociétés de Paris, il étoit à craindre qu'un semblable parti, pour peu qu'il fût soutenu avec quelque vigueur, n'amenât le changement de la monarchie en république. 1652.

Peu arrêté par ces considérations, l'ambitieux prélat n'oublia rien, & par ses paroles & par ses écrits, pour amener Gaston à son sentiment; il lui étala, au moment même sur le papier, toutes les raisons qui pouvoient le décider, en lui prouvant que de quatre partis qui lui restoient, il n'y en avoit qu'un seul qui lui convînt. Il pouvoit, 1°. s'accommoder avec la Reine, c'est-à-dire, avec le cardinal; 2°. s'unir intimement avec Condé; 3°. former un tiers-parti dans le royaume; 4°. demeurer dans l'état où il étoit, c'est-à-dire, tenir un peu de tous les côtés; avec la Reine, en demeurant attaché au parlement, qui, foudroyant le cardinal, ne laissoit pas de garder des mesures à l'égard de l'autorité royale, & de renverser, deux fois par jour, celles que prenoit Gaston, avec le prince, en joignant ses troupes à celles du duc de Nemours; avec le parlement, en criant contre le ministre, mais sans se servir cependant

1652.

de l'autorité que ſa naiſſance & l'amour du peuple lui donnoient pour pouſſer la compagnie plus loin qu'elle ne vouloit aller. Gondy prétendoit que le troiſieme parti étoit le ſeul honorable, le ſeul sûr pour le duc, & il l'accabloit d'une foule d'argumens captieux, puiſés dans toute la profondeur de l'audace & de la révolte, auxquels l'ambition prêtoit les couleurs les plus brillantes, mais qu'il eſt inutile de rappeller, & parce que le génie de Gondy eſt connu, & parce que nous en avons déja touché quelque choſe plus haut. Gaſton fut inébranlable à toutes ces attaques, les plus dangereuſes peut-être qu'il eût encore eſſuyées; ce qui prouve que, malgré toute ſa foibleſſe, il avoit encore quelquefois de la fermeté d'un bon citoyen, ſi cependant la fermeté dans un eſprit de la trempe du ſien, n'eſt pas plutôt ce qu'on appelle opiniâtreté. 1652.

La réſiſtance dans Gaſton étoit d'au-

1652. tant plus extraordinaire, qu'au premier coup-d'œil, Gondy, en lui ouvrant la voie du tiers-parti, sembloit s'oublier lui-même pour ne s'occuper que des intérêts de son maître : aussi le prince lui en fit-il la remarque, & lui représenta qu'il ne comprenoit pas comment il insistoit sur la nécessité d'un parti, qui, rompant toute mesure avec la cour, feroit infailliblement révoquer aussi-tôt sa nomination. Gondy n'avoit garde de lui expliquer comment il espéroit regagner dans la suite, & bien au-delà, ce qu'il sembloit perdre pour le moment : il lui répondit simplement qu'il étoit à l'heure même cardinal, ou qu'il ne le seroit de long-temps; puis, affectant la plus vive sensibilité, il le supplia d'être persuadé que quand sa promotion dépendroit de ce moment, il ne changeroit pas de langage, parce qu'il n'étoit animé que du desir de lui être utile : *Et vous n'avez, Monsieur,* ajouta-t-il, *pour vous bien persuader*

cette vérité, qu'à vous ſouvenir que le propre jour que la Reine m'a nommé, je lui ai déclaré à elle-même que je ne quitterois jamais votre ſervice. En vous donnant aujourd'hui le conſeil que je crois le plus conforme à votre gloire, je m'imagine lui tenir fidélement ma parole aujourd'hui, &, pour vous le faire voir, je ſupplie très humblement votre alteſſe d'envoyer à la Reine le mémoire que je viens d'écrire. Cette franchiſe étudiée en impoſa à Gaſton, qui jetta le mémoire au feu, & redoubla de tendreſſe & d'égards pour ſon favori. 1652.

Gondy ne s'étoit point trompé en aſſurant le prince qu'à l'heure où il lui parloit, il étoit cardinal, ou ne le ſeroit de long-temps; il venoit d'être nommé. La fortune le ſervit dans cette occaſion, quoique d'abord elle eût paru ſe déclarer contre lui. Panciroles, ennemi de Mazarin, &, par cette inimitié même, ami ardent du coadjuteur, étoit mort avant de pouvoir lui rendre, Retz. Joly.

1652. auprès du pape, les services que le prélat en attendoit : bientôt un nouvel incident sembla détruire toutes ses espérances. La signora Olimpia, qui faisoit tout à la cour d'Innocent X, se vit disgraciée par les intrigues des Jésuites, & remplacée, auprès du pape, par la princesse de Rossanne, femme d'un neveu d'Innocent. Plus jeune & plus belle qu'Olimpia, son empire paroissoit devoir être plus durable ; mais Olimpia avoit plus d'esprit, d'expérience, de manége, & son génie intrigant, aiguisé encore par l'empire qu'elle voyoit prendre à la princesse sur l'esprit du souverain pontife, s'épuisa en tant de manœuvres, tant de complots de cour, qu'elle parvint enfin à ruiner sa rivale, & à rentrer dans sa premiere faveur. Les démarches de Gondy pour sa promotion tomberent précisément dans le temps que celle de la princesse de Rossanne paroissoit le mieux établie; l'abbé Charrier, agent du coadjuteur,

trouva auprès d'elle un accès facile, au moyen de quelques présens de bijoux, qui auroient eu sur le champ leur effet, sans une accusation ridicule qu'on intenta à Gondy auprès de sa sainteté. Le bailli de Valençay, ambassadeur de France à Rome, avoit secrétement des prétentions au chapeau, &, de plus, des ordres de Mazarin pour traverser la promotion du coadjuteur : mais il ne pouvoit agir que sourdement, ses instructions étant ambiguës, parce que le ministre étoit encore obligé de garder des mesures avec Gondy. Il fallut donc que le bailli & les émissaires de Mazarin se contentassent d'insinuer adroitement à la cour de Rome que le prélat étoit janséniste ; accusation assez croyable pour certaines gens, vu les liaisons du prélat avec les solitaires de Port-royal ; accusation absurde pour quiconque connoissoit Gondy, & sur-tout pour les plaisans du temps, qui disoient avec autant d'esprit que de bon-sens, *que*

1652.

1652. *pour le taxer de jansénisme, il falloit auparavant le supposer chrétien.*

C'étoit cependant la plus cruelle accusation qu'on pût former contre Gondy, dans une cour où alors le nom de janséniste n'étoit pas moins en horreur que celui de Mazarin en France. Chigy, secrétaire d'état, & depuis pape sous le nom d'Alexandre VII par sa conduite dans cette occasion, promit dès-lors ce qu'il tint quand il fut assis sur la chaire de St. Pierre. Soit de son propre mouvement, soit à l'instigation des jésuites, qui le gouvernoient, il obligea le pape, qui n'étoit pas sur ces matieres oiseuses d'un zele aussi ardent que le sien, à demander au coadjuteur un écrit, avant-coureur, pour ainsi dire, du formulaire, par lequel il renonçât expressément au jansénisme. Il paroît d'abord que rien n'étoit plus facile que d'obtenir une pareille abjuration d'un homme qui, comme dit très bien Joly, n'étoit ni janséniste, ni moliniste, &

s'embarrassoit très peu de ces frivoles disputes : mais si, comme prélat instruit, il les voyoit en pitié ; comme chef de parti, il les regardoit sous un autre coup-d'œil. Il s'étoit déclaré publiquement pour les Arnaud & les Pascal ; leur parti lui étoit extrêmement avantageux, par la foule d'hommes ardens & enthousiastes qui s'attachoient à son service, précisément parce qu'ils le croyoient un de leurs plus zélés prosélites. Il crut donc également & de son honneur & de son intérêt de refuser l'écrit qu'on lui demandoit, & commença à ce sujet une lettre latine pour prouver qu'on ne pouvoit exiger de lui une pareille abjuration. Cette lettre ne fut ni achevée, ni envoyée ; car la face des affaires ayant changé, par le retour de Mazarin en France, la cour de Rome se déclara absolument pour Gondy. 1652.

L'abbé Charrier, qui avoit des talens pour cette espece de négociation,

1652. joua très habilement l'ambassadeur de France, en lui témoignant la confiance la plus entiere, & en lui montrant la promotion comme très éloignée, tandis que, d'un autre côté, intrigant puissamment auprès du pape, pour l'avancer, il lui représentoit que ses bonnes intentions à l'égard du coadjuteur alloient devenir inutiles, aussi-tôt que Mazarin seroit redevenu tout-puissant à la cour, qu'il ne manqueroit pas de l'accabler, si sa sainteté ne prévenoit les coups, en donnant au coadjuteur un rang qui rendît les forces égales. Ces instances, jointes aux sollicitations de la princesse de Rossanne, avoient d'autant plus de pouvoir sur l'esprit d'Innocent, qu'il haïssoit mortellement Mazarin, & ne cherchoit que les occasions de le mortifier. Prévenu d'ailleurs pour les grandes qualités de Gondy, il avoit très-peu d'idée de celles de Mazarin, & s'imaginoit qu'aussi-tôt que la pourpre les auroit mis à peu près de

niveau, Gondy le précipiteroit de son poste, s'y asseoiroit à sa place, & auroit pour le saint-siége & pour lui-même plus d'égards que n'en avoit le ministre actuel. A ces penchans secrets du pape, se joignoit l'intérêt de Chigy, qui, assuré du chapeau pour la premiere promotion, en pressoit le moment de tout son pouvoir, de même qu'Azolini, secrétaire des brefs, celui qui avoit arraché l'estime de Christine par ses complaisances, comme le grand Condé par son courage, & le cardinal de Retz par son esprit. Ce secrétaire, qui avoit été attaché à Panciroles, avoit hérité de sa haine dédaigneuse pour Mazarin, & de son amitié pour Gondy.

1652.

Mém. de Christine.

Innocent, attaqué de tous côtés, résolut d'avancer la promotion, après avoir cependant exigé de l'abbé Charrier un écrit, par lequel celui-ci s'engageoit à en tirer du coadjuteur un, tel que sa sainteté le desiroit. Cette resolution ne fut pas si secrette que le bailli

1652. de Valençay n'en fût averti, au moment même où la cour venoit de lui envoyer non-seulement la révocation du coadjuteur, mais encore, à ce qu'on crut dans le temps, la nomination pour lui-même. Il avoit donc de toute façon trop d'intérêt de se hâter, pour s'oublier dans cette conjoncture. C'étoit un dimanche au soir; il envoie demander au pape audience pour le lendemain matin, dans l'intention de notifier au saint pere les ordres de sa cour. On lui promet cette audience sans difficulté; & tandis qu'il s'endort sur cette assurance, Innocent, qui se doutoit de la nature de ses ordres, envoie
Le 28 Fév. intimer secrétement le consistoire, qui s'assemble le lundi matin de très bonne heure; le pape, dès qu'il est formé, déclare les cardinaux, à la tête desquels étoit le coadjuteur, attendant ensuite tranquillement la visite du bailli: mais celui-ci, ayant appris qu'il avoit été pris pour dupe, en-

voya s'excuſer, & ne parut point. 1652.
L'abbé Charrier dépêcha ſur le champ un courier à ſon maître pour lui annoncer cette importante nouvelle, & le grand-duc, qui aimoit Gondy, lui en dépêcha un, lequel prévint celui de ſon agent. Ainſi ſe termina un événement qui auroit peut-être évité bien des troubles à la France, s'il fût arrivé quelques années plutôt: nous en verrons les ſuites dans les chapitres ſuivans.



CHAPITRE II.

Conduite du cardinal de Retz après sa promotion. La guerre des libelles recommence.

1652. C'ÉTOIT sans doute un grand sujet de triomphe pour Retz, que la nouvelle dignité dont il venoit d'être décoré : depuis dix ans qu'il la dévoroit des yeux, elle lui avoit coûté assez de soins, d'inquiétudes, de craintes, de dangers, de manéges, de bassesses, &, tranchons le mot, de crimes, pour rehausser de prix dans son imagination. C'étoit cette passion effrénée pour le chapeau, qui avoit élevé les barricades, forcé le monarque à s'enfuir de son palais, expulsé le ministre, embrâsé la capitale, & répandu l'incendie dans toutes les parties du royaume. On pouvoit dire avec raison de la pourpre dont Innocent

Innocent venoit de le couvrir, qu'elle avoit été teinte dans le ſang de ſes concitoyens : ainſi, s'il eſt vrai que plus une choſe nous coûte, plus elle nous devient précieuſe, un honneur acheté par tant de ſacrifices devoit lui être bien cher. La conſidération des autres avantages qu'il pouvoit en recueillir, devoit encore lui prêter une nouvelle valeur à ſes yeux : l'égal déſormais de Mazarin, il pouvoit lutter avec lui d'une maniere victorieuſe. Après avoir arraché, pour ainſi dire, à main armée une des premieres dignités de l'égliſe, rien ne paroiſſoit empêcher que, par les mêmes voies, il n'arrachât encore la premiere place de l'état. 1652.

Mais, pour parvenir à ce poſte, qui avoit toujours été l'objet de ſes vœux ſecrets, il lui reſtoit encore bien des pas à faire, bien des barrieres à franchir. Sa ſituation ayant changé, il falloit auſſi que ſa conduite changeât, & que de nouvelles circonſtances amenaſ-

sent de nouveaux procédés. Avec une
1652. autre existence, pour ainsi dire, il lui falloit prendre d'autres mœurs, former de nouvelles liaisons, se dégager des anciennes, renouer celles qu'il avoit rompues, & sur-tout ménager excessivement une cour, d'autant plus portée à le haïr, qu'il étoit plus à craindre; d'autant plus irritée de son élévation, qu'elle auroit voulu la prévenir; d'autant plus dangereuse dans ses coups secrets, que publiquement elle étoit forcée de respecter en lui l'ouvrage de ses mains.

Telle fut du moins la conduite que Mazarin s'efforça de faire tenir à la Reine, dès qu'il eut appris la promotion de son rival. Il n'y avoit personne qui dût en être & qui en fût réellement plus désespéré, & personne à la cour n'en affecta en public plus de joie: à la premiere nouvelle qu'il en reçut, il commanda à Champfleuri de la porter à la Reine, mais en la conjurant de

dissimuler, & de témoigner la plus vive allégresse. Retz avoit envoyé Argenteuil au Roi & à la Reine pour les instruire, avec un ordre exprès à son agent de ne point voir le cardinal, tant parce qu'il savoit qu'il ne lui avoit aucune obligation à cet égard, que pour afficher plus hautement une inimitié dont il vouloit se faire un mérite aux yeux du peuple & du parlement : politique nécessaire dans une circonstance où l'on pouvoit croire avec assez de justice que sa dignité n'étoit que le prix de son changement, & qu'il étoit vendu à la cour. Gaston ne trouvoit pas cet ordre donné à propos : *Qu'Argenteuil*, disoit-il, *voie ou ne voie pas le cardinal, celui-ci publiera toujours qu'il l'a vu.* Ces paroles du duc furent une prédiction. Argenteuil avoit été adressé à la princesse palatine ; le cardinal voulut le voir chez elle la nuit ; il lui témoigna une joie deméſurée de l'exaltation de son maître, &, poussant la dis-

1652.

Retz.

1652. ſimulation juſqu'où elle peut aller, il lui dit avec une effuſion de rendreſſe pour Retz, que ſi celui-ci avoit été aſſez malheureux pour lui ordonner, à lui Argenteuil, de le voir publiquement, il y auroit ſuppléé, pour ſervir ſon nouveau confrere, par un refus public; enſuite, feignant d'entrer dans tous ſes intérêts, il fit entendre à Argenteuil qu'il étoit réſolu de partager le miniſtere avec ſon maître. Puis, pour vérifier la prophétie de Gaſton, il n'eut pas plutôt quitté Argenteuil, qu'il manda à Goulas, ſecrétaire du duc, cette entrevue, non comme ſi c'eût été lui qui l'eût recherchée, mais Retz, à l'inſu du prince & contre ſon ſervice.

La joie du cardinal auroit été plus ſincére, que Retz s'en feroit toujours défié; auſſi n'étoit-ce pas ſur celle-là qu'il comptoit, mais ſur celle de ſes amis, dont les intérêts trouvoient trop à ſe ſatisfaire par ſa promotion pour n'y être pas extrêmement ſenſibles, &

le témoigner publiquement. Excepté
madame & mademoiselle de Chevreu- 165
se, lesquelles, comme nous l'avons vu,
depuis la découverte de ses intrigues
avec la princesse palatine, & le con-
sentement qu'elles avoient donné, sur-
tout la mere, au retour du cardinal,
vivoient avec le prélat dans le plus
grand réfroidissement, tous, dans cette
occasion, s'empresserent de lui donner
des preuves de leur joie, de leur zele,
de leur attachement: comme ils fon-
doient de grandes espérances, & pour
lui, & par contre-coup pour eux, sur
sa nouvelle dignité, ils revinrent en
foule à lui, lui offrant leurs services,
leurs vies, leurs biens. Daurat, le Fe-
vre, la Barre, Pinon du Martay, &
d'autres lui ouvrirent leur bourse pour Joly.
soutenir le ton de splendeur qu'exigeoit
son nouveau rang; de sorte que, bien
qu'il fût sans ressources & horriblement
endetté, il se vit pendant quelque
temps avec plus de cent mille écus

d'argent comptant, & autant en billets.

1652. De ſon côté, il s'efforça de ſe faire pardonner ſon bonheur, par la maniere modeſte dont il le reçut. Dans les di-

Retz. verſes viciſſitudes qu'il avoit éprouvées, ſon exiſtence avoit été ſi inconſtante & ſi variable, que les uns, craignant d'être enveloppés dans ſes diſgraces; les autres, par des intérêts oppoſés aux ſiens; ceux-ci, pour faire leur cour à ſes dépens; ceux-là parce qu'ils croyoient avoir à ſe plaindre de lui, s'étoient inſenſiblement détachés des liaiſons qu'ils avoient eues autrefois avec lui. Comme les premieres avances doivent être faites par les plus puiſſans, & qu'étant cardinal, il ne pouvoit plus y avoir pour lui de honte à deſcendre de tous les moyens que la bienſéance lui permettoit de mettre en uſage, il n'en oublia aucun pour rappeller ſes anciens amis. Cette politique lui rendit, entre autres, & le préſident de Novion, qui le vit chez le chartreux D. Carrouge,

& le président le Coigneux, avec lequel il s'aboucha aux céleſtins, & de Bercy, qui vint le trouver chez lui à minuit. Ces raccommodemens étoient d'autant plus favorables à Retz, que ſa nouvelle dignité ne lui permettoit plus d'aſſiſter au parlement, & parce que le cérémonial romain défend aux cardinaux de ſe trouver à aucune cérémonie publique juſqu'à ce qu'ils aient reçu le bonnet, & parce que cette dignité ne donnant aucun rang dans le parlement que lorſqu'on y ſuit le Roi, Retz ne pouvoit y ſiéger qu'en qualité de coadjuteur, & y avoir de place qu'au-deſſous des ducs & pairs, rang peu compatible avec les prétentions de la pourpre. *J'eus*, ajoute Retz, *une joie ſenſible d'avoir un prétexte de ne me plus trouver à ces aſſemblées, qui, dans la vérité, étoient devenues des cohues, non-ſeulement ennuyeuſes, mais inſupportables.* Il y avoit long-temps que ces aſſemblées méritoient le nom qu'il leur 1652.

1652. donne à si juste titre, & qu'il y assistoit pourtant avec plaisir : c'est qu'alors la face des affaires étoit changée avec les intérêts, & qu'il n'y pouvoit dominer aussi impérieusement qu'il l'auroit voulu.

Un autre moyen que Gondy mit en usage pour se faire pardonner sa grandeur, fut de quitter un ton de hauteur qu'il avoit pris du moment qu'il se vit nommé à la coadjutorerie, précisément, dit-il, parce que la bassesse de son oncle l'avoit rendue nécessaire. Une des illusions, à son gré, la plus ridicule de celles qui obsédent ceux auxquels le chapeau a tourné la tête, est la prétention de précéder les princes du sang, *lesquels*, ajoute-t-il avec une franchise bien noble & bien louable, *peuvent devenir nos maîtres à tous les instans, & qui, en attendant, le sont presque toujours par la seule considération de nos proches.* Le jour même de sa promotion, il saisit le moment de

déclarer la conduite qu'il ſe propoſoit 1652.
de tenir à cet égard. Un de ſes amis, en le félicitant, lui dit en préſence d'une grande foule : *Nous ne ſaluerons plus les princes à préſent. Pardonnez-moi*, répondit-il, *nous ſaluerons toujours les premiers, & plus bas que jamais : à Dieu ne plaiſe que la poſſeſſion du chapeau me faſſe tourner la tête au point de diſputer le rang aux princes du ſang : il ſuffit à un gentilhomme d'avoir l'honneur d'être à leurs côtés.* Sa conduite ne démentit point ſes paroles, & d'un événement qui ne devoit lui procurer que des jaloux, ou des flatteurs plus dangereux que des jaloux, il eut l'art de ſe faire une multitude d'amis.

Ce ne fut point, on s'en doute aſſez, parmi les partiſans des princes qu'il en trouva. Ils ne virent que de l'œil du déſeſpoir ce nouveau degré de grandeur, qui alloit le rendre bien plus redoutable pour Condé ; d'autres gens,

même plus indifférens, ne l'y virent
1652. Joly. pas porté d'un regard plus favorable, & le regardant comme une suite de sa dépendance actuelle de la cour, se persuaderent qu'il lui étoit absolument vendu, & dans l'intention de suivre aveuglément ses volontés. De tous côtés donc on s'efforça d'insinuer ces soupçons à Gaston, & de mettre mal son favori dans son esprit : mais Gaston, initié dans le mystere, ne se laissa point tromper. Chavigny, Fiesque, Gaucourt, Rohan, revenu à Paris après la prise d'Angers; Mazarin même, par le ministere de Goulas, s'attacherent au duc avec une espece de rage contre
Retz. son favori, & n'oublierent rien de tout ce qui pouvoit lui ravir sa confiance; mais toutes leurs menées échouerent contre son ascendant, & le duc, auquel il sembla devenir plus cher par cette persécution, voulut toujours l'avoir pour son conseil. Comme il n'avoit pas reçu le bonnet, que les cardinaux fran-

çois ne prennent que de la main du Roi, il ne pouvoit paroître en public; mais Gaston, s'accommodant mal d'un cérémonial qui le laissoit à lui-même, c'est-à-dire, à l'indécision, l'obligeoit de venir au Luxembourg, où il se rendoit comme *incognito*, dans un carrosse gris & sans livrée. Au lieu de se tenir, comme à l'ordinaire, dans la galerie ou dans la chambre du prince, il restoit dans le cabinet des livres, & dès que Gaston avoit un moment à lui, il alloit l'y retrouver : politique également favorable à l'un & à l'autre; à Gaston, parce qu'elle prouvoit à Condé qu'en cas de besoin, il seroit toujours assuré de Retz, qu'il tenoit, pour ainsi dire, en laisse, pour le lâcher quand il seroit à propos; à Retz, parce qu'il étoit bon que le public vît que les bruits semés journellement par les partisans du prince, de sa grande intelligence avec Mazarin, n'étoient ni crus ni approuvés de Gaston.

1652.

1651. Ceux-ci, voyant qu'ils ne réussissoient pas auprès du duc, comme ils l'avoient espéré, tournerent leurs batteries d'un autre côté, & songerent à le perdre dans l'esprit du peuple, & par contre-coup dans celui de Gaston, persuadés que s'ils pouvoient parvenir à lui ôter sa confiance, ils feroient faire à ce prince tous les pas qu'ils voudroient pour Condé. Ils l'attaquerent donc par des écrits, où ils le peignoient comme fauteur & adhérant de Mazarin, & où sa conduite étoit présentée sous les couleurs les plus noires, &, malheureusement pour le prélat, trop connu par la dépravation de ses mœurs, souvent les plus vraies. C'étoit une maniere de faire la guerre, où Retz avoit déja fait plus d'un apprentissage; aussi ne céda-t-il pas le terrein sans combattre, & l'on vit reparoître une nuée de libelles (1). Retz fait mention, entre autres,

(1) Ce ne fut pas le cardinal de Retz seul

d'un, intitulé *les Contre-temps du sieur* 1652.

---

qui fut en proie à la calomnie & à la satyre; les plumes grossieres & vénales des libellistes se déchaînerent aussi avec fureur, dans cette année, contre tout ce que l'état avoit de plus respectable; la Reine sur-tout ne fut point épargnée. Elle fut assaillie de traits, décochés de toutes parts contre elle. Il est bon de donner une idée des principaux de ces ouvrages de ténebres, ne fût-ce que pour consoler ceux qui se trouvant, comme elle, à la tête des gouvernemens, verront de même couler sur eux, à grands flots, la bile des mécontens.

1°. *Le Sceptre de France en quenouille, par les régences des Reines de France, &c.* C'est un précis de toutes les régences ou tutelles en France, depuis Clotilde, jusqu'à Anne d'Autriche, où la mauvaise administration du cardinal Mazarin est peinte des couleurs les plus noires. L'auteur finit par dire que le Roi étant majeur, sa mere ne doit plus avoir aucune part au gouvernement, & qu'elle doit se retirer dans son apanage « Quand est-ce, ajoute-t-il, « que la Reine prétend s'y retirer, si, » à l'âge qu'elle a, après la mort de son » époux, & la déclaration d'un roi majeur,

1652. de Chavigny, qui, dit-il, fit pleurer

» elle persiste encore avec opiniâtreté à vou-
» loir gouverner souverainement, au plus
» grand préjudice de la monarchie françoise ?
» Où est cette dévotion passée, qui lui a fait
» autrefois aimer la solitude & la retraite avec
» tant d'empressement ? Oserons-nous la nom-
» mer hypocrisie ? non, si elle fait voir qu'elle
» a une bonne fin : mais si elle meurt dans
» cette prodigieuse ambition de régner, mê-
» me par les plus tyranniques violences, tou-
» tes ses vertus ne s'en iront-elles pas en fu-
» mée ? Elle y est intéressée plus que per-
» sonne.

2°. *Le Comète royal, pronostiquant à la Reine un déluge de vengeances du ciel, en punition des incestes, des violences, des sacrileges, des sodomies, des brutalités qui se commettent dans la guerre qu'elle fomente pour soutenir l'ennemi de la chrétienté.* Ce libelle remplit bien son titre : jamais la calomnie n'a vomi de plus fougueuse satyre. Vous remarquerez qu'il est écrit sous le nom d'un religieux, vrai ou supposé, qui signe P. M. D. C.

3°. *Le Caducée d'état, faisant voir, par la raison & par l'histoire, que nous ne pouvons*

ce ministre disgracié. Il falloit que Cha- 1652.

---

point espérer de paix pendant que la Reine sera dans le conseil, &c.

4° *L'Esprit du feu Roi Louis le Juste à la Reine, lui témoignant ses sensibles regrets sur le mauvais gouvernement de l'état.* Il finissoit par ces vers :

» Ainsi, dit ce grand roi, qui, sous le nom
» de Juste,
» Eut toujours le bonheur & la force d'Au-
» guste. . . .
» Son épouse, insensible autant qu'inexo-
» rable,
» Se plaît à voir languir un peuple misé-
» rable. . . .
» Mais, ô ciel, juste ciel, si telle est son
» envie,
» Daigne abréger les jours de sa fatale vie ;
» Et, pour nous soulager, fais-nous grace
» en ce point
» De ne point séparer ce que toi-même as
» joint !

5°. *L'Apocalypse de l'état, faisant voir le parallele de l'attachement que la Reine a pour le Mazarin, avec l'attachement que Brunéhaut*

1652. vigny fût extrêmement sensible ; car,

avoit pour Proclaïde , & de Catherine de Médicis pour un certain Gondy.... Que cet attachement donne fondement à toutes sortes de soupçons. Ces parties du titre donnent une idée assez étendue de tout le reste, pour ne point nous traîner sur les dégoûtantes horreurs dont l'auteur a sali son papier.

On ne se contenta pas d'insulter à la Reine & au ministre ; on insulta au Roi & à son pouvoir. On prêcha les maximes les plus favorables au régicide ; on répandit, on imprima qu'il falloit changer la forme du gouvernement, & se délivrer de la royauté, qu'on appelloit la tyrannie. Les fanatiques indépendans n'avoient pas un langage plus audacieux, lorsqu'ils porterent la tête de l'infortuné Charles I sous la hache d'un bourreau. C'est ce dont on peut juger par les titres seuls des libelles suivans :

1°. *Présages de changemens en la monarchie des François* : il finissoit par ces vers, especes de quatrains aussi détestables pour la forme que pour le fond :

» L'empire des François précipite sa ruine,

à la lecture, les traits, quoiqu'aiguisés 1652.

» Si tous les trois états l'ancien droit ne re-
» prennent,
» De nos libres Gaulois : car ceux qui le
» gouvernent
» Sont un corps scélérat, exempt de loix
» humaines.

2°. *Le Guide au chemin de la liberté, faisant voir que les François sont traités en esclaves; qu'ils ont droit de tout faire pour sortir d'esclavage.*

3°. *Lettre rendue au Roi en particulier, pour lui représenter le danger auquel les princes exposent leurs états, en poussant à bout la patience de leurs peuples.*

4°. *La décadence visible de la royauté.*

On répondit à ces écrits par d'autres, dont il est bon de faire connoître quelques-uns.

1°. *La discussion des quatre Controverses politiques.* On s'y demandoit : 1°. si la puissance des rois est de droit divin, & si elle est absolue : si les rois sont au-dessus des loix : 3°. si les peuples ou états-généraux ont le pouvoir de limiter leur puissance : 4°. si dans l'état où se trouvoient les affaires, on pouvoit faire un

de main de maître, ne paroissent pas

1652.

régent ou lieutenant pour le Roi. L'auteur concluoit par l'affirmative pour les deux premieres propositions, & par la négative pour les deux dernieres.

2°. *Observations pieuses sur la mort du maréchal d'Ancre.* C'étoient des arrêts rendus contre ce maréchal & sa femme (arrêts injustes, selon l'auteur) que datoient & les entreprises du parlement, & les diverses calamités dont la France avoit été accablée en punition d'une telle iniquité : Dieu, toujours selon l'auteur, avoit depuis ce temps appesanti son bras sur le royaume, & montré son courroux par mille fléaux, mille prodiges, que lui seul apparemment avoit vus. Il prenoit de-là occasion d'exhorter tous les François, & le parlement en particulier, à la pénitence, il lui rappelloit les paroles & l'exemple *du bon roi David, ce grand maître de la fronde*, lorsqu'il disoit : *Ego sum qui peccavi, ego iniquè egi*, &c. Il finissoit par cette apostrophe au parlement : » Sachez, messieurs, nosseigneurs & nos maî» tres, que vous n'êtes point législateurs ; vous » êtes seulement, avec tous les autres corps

avoir dû faire une aussi grande impression; sur-tout lorsqu'il s'agit d'un libelle, genre où le peintre se permet 1652.

» de justice, les dépositaires des loix, & » n'avez d'autre pouvoir, pour les faire obser- » ver, que celui qu'il plaît à S. M. de vous » commettre. Vous n'en avez aucun par vous- » mêmes, & ne pouvez, en aucun cas, pren- » dre connoissance du gouvernement de » l'état.

3°. *Réponse chrétienne aux opinions erronées du temps*, avec ces paroles de Ste. Brigitte pour épigraphe : *Quando sedebit puer in sede lilii, tùm dissipabit omne malum intuitu suo.* C'étoit une réponse, article par article, à toutes ces maximes, qu'on s'efforçoit de faire goûter au peuple : *Que les rois ne doivent point avoir une puissance absolue, parce qu'elle dégénere ordinairement en tyrannie : Que la monarchie françoise est mêlée d'aristocratie : Que l'on n'est pas obligé d'obéir au Roi, s'il ne commande justement : Que le Roi est sujet aux loix : Que les états-généraux & le peuple en corps sont au-dessus du Roi.*

1652. toujours des caricatures (1). Quoi qu'il

(1) Le plus grand reproche que lui fait Retz est de n'être pas bon politique, & de s'être toujours mêlé d'affaires *à contre temps.* « Il » faut avouer, dit Retz à ce propos, que le » cardinal de Richelieu a été malheureux dans » ses créatures : le cardinal Mazarin & M. » de Chavigny ne lui font pas honneur.... » Je crois que les Jeannin, les Villeroy & les » Sillery sortiroient du tombeau pour venger » le cruel outrage que ce faux politique a fait » à ce nom de ministre, qu'ils ont rempli avec » tant de gloire & tant de bonheur pour l'état. » Quelle honte (ajoute-t-il, & c'est le trait le plus cruel du libelle) « quelle honte à un hom- » me qui a été honoré de ce caractere, qui n'a » rien de sa naissance, & qui doit une fortune » si grande & si nouvelle à la royauté ; quelle » honte, dis-je, d'être le correspondant d'Es- » pagne & d'Angleterre, & de traiter en même » temps avec l'Archiduc & avec Cromwel » pour la destruction de sa patrie ! » De pareilles imputations, dans la bouche du cardinal de Retz, avoient quelque chose de plaisant, & auroient dû, ce semble, plutôt exciter les ris que les pleurs de Chavigny.

en ſoit, cette piece prouve que, même dans leur animoſité, ces adverſaires conſervoient entre eux quelqu'eſpece de ménagement, une honnêteté, une décence qui ne ſe rencontrent pas toujours dans ces ſortes de diſputes. En effet, Retz ayant appris que Chavigny avoit verſé des larmes ſur les bleſſures dont il l'accabloit, il pria un de ceux qui avoient été témoins de cette ſcene de l'orgueil humilié par la ſatyre, de dire à Chavigny que, connoiſſant en ſa perſonne autant de bonnes qualités qu'il en connoiſſoit, il travailleroit à ſon panégyrique avec encore plus de plaiſir qu'il n'avoit fait à ſa ſatyre. Et voilà donc la créance qu'on doit donner à toutes ces œuvres d'iniquités, qu'enfante la paſſion dans ces momens d'effervefcence, dans ces temps orageux, inſéparables de tout gouvernement, auxquelles elle n'ajoute point foi elle-même, & qui ne peuvent repaître qu'une ſtupide crédulité, ou une malignité plus mépriſable que la crédulité.

1651.

1652. Les partisans des princes ne se bornerent point à cette guerre ténébreuse de libelles, où ils n'avoient pas toujours l'avantage, & ils eurent recours à des moyens plus prompts & plus violens, pour se délivrer de leur ennemi. A force de crier que le nouveau cardinal étoit un Mazarin, ils étoient parvenus à le persuader à une partie du peuple. Retz étoit prodigieusement déchu dans l'imagination de cette populace dont il avoit été l'idole, parce qu'enfin elle avoit reconnu que, malgré ses grands mots & l'étalage de ses sentimens héroïques, son premier mobile avoit été l'intérêt. Animés par le dépit d'avoir été trompés, autant que par les largesses des partisans des princes, ils étoient prêts à tout pour briser l'autel qu'ils avoient eux-mêmes élevé. Aussi-tôt que Retz sortoit, il se voyoit entouré d'une multitude de criailleurs à gages, qui l'accabloient d'imprécations & des noms les plus outrageans:

ils en vinrent même à tourner contre lui des moyens qu'il leur avoit appris si souvent à mettre en usage. Un jour qu'il étoit dans le cabinet des livres de Gaston, on vient lui annoncer que trois ou quatre cents de ces furieux sont assemblés dans la cour du Luxembourg, vomissant des torrents d'injures contre lui, s'écriant qu'il trahit Gaston, qu'ils veulent le massacrer. Gaston étoit présent à cette nouvelle, & Retz vit dans un instant tout ce qu'il avoit à craindre, par la pâleur répandue tout-à-coup sur le visage du prince ; l'aventure tragique du maréchal de Clermont, tué entre les bras du dauphin, lui revint alors dans la mémoire, & il ne douta point qu'elle ne se renouvellât en sa personne, s'il ne se décidoit à un parti vigoureux : périr pour périr, le plus audacieux lui parut encore le plus sûr, parce qu'il lui laissoit l'espoir d'étonner par son audace même. Ainsi, ne se fiant qu'à lui-même du soin de

1652.

Retz.

1652. son salut, il prie le prince de le laisser faire, l'assurant qu'il va bientôt voir quel compte on doit tenir d'une pareille canaille. Gaston lui offre ses gardes, mais d'un ton à prouver que Retz lui faisoit plaisir de ne point les accepter. Il descend donc seul, avec Châteaurenaud & d'Hacqueville, &, malgré les instances du maréchal d'Etampes, qui se jette à ses genoux pour l'arrêter, il s'avance vers les séditieux, & leur demande d'un ton fier quel est leur chef? un malheureux s'avance, une vieille plume sur son chapeau, & lui répond arrogamment: *c'est moi. Gardes de la porte*, s'écrie aussi-tôt Gondy, en se tournant du côté de la rue de Tournon, *que l'on me pende ce coquin là à ces grilles*. Le ton majestueux dont il prononça ce peu de mots, l'air foudroyant dont il les accompagna, anéantirent & la troupe & le chef. Celui-ci, faisant une révérence profonde au cardinal, s'excusa humblement. « Il n'avoit

pas

» pas cru manquer au respect qu'il lui 1652.
» devoit ; il étoit venu avec ses cama-
» rades pour lui dire que le bruit cou-
» roit qu'il vouloit mener Monsieur à
» la cour, & le raccommoder avec le
» Mazarin ; ils ne le croyoient pas ;
» ils étoient tous ses serviteurs, & prêts
» à mourir pour son service, pourvu
» qu'il leur promît d'être toujours bon
» frondeur. » Il finit par lui offrir de l'accompagner : mais Retz n'avoit garde d'accepter un semblable cortége. Comme la pourpre n'avoit point anéanti en lui l'homme, il alloit, après cette scene, s'efforcer de subjuguer une prude, auprès de laquelle il ne réussit point ; chose d'autant plus étonnante que cette prude fut, dans la suite, la comtesse d'Olonne.

Cette aventure lui prouvoit la difficulté du rôle qu'il alloit désormais avoir à jouer, s'il vouloit rester dans ce tourbillon, sans cesse exposé à être emporté en sens contraire : désormais il ne pou-

1652. voit avancer d'un pas sans faire une chûte, & l'inaction & le mouvement lui étoient presqu'également interdits. Obligé de se rendre tous les jours au Luxembourg, plus encore pour garder son ascendant sur l'esprit de Gaston, que pour obéir aux ordres de ce prince, ces visites faisoient contre lui & à la cour & à la ville; on les croyoit d'autant plus mystérieuses, qu'elles paroissoient plus assidues & plus secrettes: elles faisoient penser, même aux plus indifférens, qu'il ne pouvoit rester dans le repos, & l'on disoit alors publiquement: *est-il possible que le cardinal de Retz ne soit pas content d'être, à son âge, cardinal & coadjuteur de Paris?* Quoiqu'il proteste qu'on se trompoit sur ses vues, & que, satisfait de la pourpre, il ne prétendoit alors rien autre chose, parce que le ministere, pour lequel on lui supposoit tant de passion, s'accordoit mal avec l'amour du plaisir, qui le dominoit, on sait

assez ce que valent de pareilles protestations dans la bouche d'un homme 1652.
qui ne trouvoit pas la sainteté de son ministere incompatible avec ces mêmes plaisirs ; qui ne pouvoit pas ignorer qu'un ministre ne fait point divorce avec toute espece de volupté, & qui avoit encore sous les yeux l'exemple tout récent de Richelieu. Ces vues profondes, qu'il dissimule, se dévoiloient clairement par ses réponses aux libelles dont il étoit accablé : en même temps qu'elles persuadoient au prince de Condé que, pour plaire à la Reine, il seroit irréconciliable avec lui, elles persuadoient à la Reine, par les choses dures qu'il y inséroit contre le cardinal, qu'il étoit indomptable, & qu'il ne falloit de sa part espérer aucun relâche qu'il n'eût absolument terrassé son ennemi.

Tous ces inconvéniens, qui donnoient tant d'avantages contre lui, il ne pouvoit les éviter, à moins de s'exposer à

en courir de plus dangereux encore.
1652. Qu'il se retirât absolument des affaires, on attribueroit cette modération à la crainte que lui inspiroit Condé, & Gaston d'ailleurs ne l'auroit point permis, n'eût-ce été que pour tenir Condé lui-même en échec : Qu'il se raccommodât avec ce prince, ou qu'il lui laissât prendre dans le public tous les avantages contre lui ; par le premier parti, il se brouilloit irrévocablement avec la Reine, & ne laissoit plus aucun faux-fuyant pour retourner à elle ; par le second, il agissoit comme un extravagant, & forgeoit des armes contre lui-même : Qu'il recourût à une réconciliation sincére avec la cour, égale difficulté ; probablement le cardinal, rebutant ses avances, auroit l'art de les tourner contre lui dans le public, & d'ailleurs il y avoit peu d'apparence qu'il pût de long-temps, & peut-être jamais, trouver graçe dans l'esprit de la Reine. Il l'avoit blessée dans l'endroit

le plus sensible pour une femme, en mortifiant sa vanité : il avoit eu l'imprudence, durant quelque temps, de feindre, par politique, de l'amour pour elle, & il s'étoit bientôt lassé d'un rôle qui ne lui produisoit rien, & que son cœur ne lui dictoit point : mais mademoiselle de Chevreuse s'en étant alarmée, il fut obligé de la rassurer par ses protestations, & tel que tous les amans, qui, pour détruire les soupçons jaloux d'une maîtresse, ne se font pas scrupule d'en déprimer l'objet ; il avoit eu l'imprudence plus impardonnable encore, de lui dire qu'il étoit si peu sensible aux charmes de la Reine, qu'il ne concevoit pas comment on pouvoit aimer *cette suissesse* : ce mot outrageant ne resta pas entre lui & mademoiselle de Chevreuse ; elle le répandit, & il parvint jusqu'à la Reine, qui ne le pardonna jamais à son détracteur. 1652.

Dans de pareilles circonstances, le parti qui lui paroissoit le plus sage étoit

1652. celui du repos, du moins jusqu'à ce qu'il pût se rejetter dans celui du mouvement, avec quelque espoir d'en profiter. Il en sentoit tellement la nécessité, qu'il disoit un jour au président de Bellievre, dans ce style figuré qui lui étoit familier, parce qu'il est celui de tous les hommes de génie : *Nous sommes dans une grande tempête, où il me semble que nous voguons contre tous les vents ; j'ai deux bonnes rames en main, dont l'une est la masse de cardinal, l'autre la crosse de Paris : je ne les veux pas rompre, & je n'ai à présent qu'à les soutenir.* Il remplit en partie ce projet, en ne prenant, publiquement du moins, aucune part à ce qui se passoit, soit au parlement, soit dans le public, en faveur du parti de Condé ; & s'enveloppant, comme il dit, dans ses grandes dignités, il ne paroissoit plus exister que pour l'archevêché & les paisibles fonctions de son ministere. Cet état contraint, qui le mettoit hors de son

élément, ne pouvoit pas durer; il falloit que bientôt il cédât à l'impulsion de son génie; heureusement pour son honneur que Condé lui sauva les apparences du changement, & lui fournit, par son arrivée, un prétexte plausible d'en sortir. 1652.

CHAPITRE III.

Jonction des troupes du duc de Nemours & de Beaufort; mésintelligence entre ces deux généraux. Mademoiselle se rend maîtresse d'Orléans.

NOUS avons laissé la cour qui prenoit la route de Tours, où Châteauneuf s'étoit retiré. Dès qu'elle y fut arrivée, le cardinal alla lui rendre une visite, comme s'il eût été le plus chèr de ses amis; & la Reine, quand ce ministre tant de fois disgracié, & jamais détrompé des grandeurs humaines, Le 10 Mars.

1652. se présenta pour lui faire sa cour, la Reine le reçut avec des marques de

Montglat. bienveillance, qui sembloient lui présager un retour de faveur : mais c'étoient des démonstrations perfides, qui cachoient la disgrace la plus décidée. Le retour de Servien, rappellé au conseil dans cette ville, & celui de Lionne, qui obtint, quelque temps après, la même grace, en furent de sensibles avant-coureurs, & l'on ne tarda pas à envoyer au vieux ministre un ordre de se retirer à Montrouge, ensuite un autre, qui le confina à Leuville, où il mourut l'année suivante, (le 26 Septembre) accablé d'années, chargé, mais non rassasié d'honneurs, & n'ayant presque à se glorifier que d'un tissu d'intrigues, *qui sont*, dit madame de Motteville, *des œuvres bien vuides devant Dieu.*

Mottev. Retz. Pendant le court séjour que la cour fit à Tours, le cardinal eut le plaisir de voir le premier ordre du royaume ap-

plaudir hautement à ſon rappel, & à la conduite de la cour à ſon égard. Le clergé fit au Roi une députation de vingt-quatre évêques, qui étoient à la ſuite de la cour, & qui avoient à leur tête l'archevêque de Rouen, lequel porta la parole, & jetta les premiers fondemens de ſa faveur par des remontrances vigoureuſes ſur les attentats du parlement contre un des principaux membres de leur corps. Il y diſoit entre autres choſes, que *Dieu avoit imprimé ſon ſigne ſur le front du miniſtre*, & rappelloit ce paſſage de la Geneſe, où, en parlant de Caïn, elle s'exprime ainſi : *Poſuit Deus ſignum in illo, ut non interficeret eum omnis qui inveniſſet eum* ; ce qui n'étoit nullement adroit, & pouvoit ſuggérer des applications peu honorables pour le cardinal (1). 1652.

(1) C'eſt ce qui arriva en effet dans un libelle intitulé : *Plaintes & Réflexions politiques ſur la harangue de M. l'archevêque de*

1652. Mais ce qu'il y eut de plus ridicule, c'est que l'archevêque, après s'être récrié contre ces arrêts injustes, *prononcés par des bouches infernales*, contre un prince de l'église, ajoutoit que le parlement, en mettant sa tête à prix, & promettant cinquante mille écus à celui qui la représenteroit, avoit prouvé son peu de religion *& le mépris qu'il faisoit du Fils de Dieu, lequel, tout pur & tout divin qu'il étoit, n'avoit été vendu que trente*

Rouen, &c. L'archevêque & les vingt-quatre évêques y étoient traités d'*aboyeurs de bénéfices*, lesquels ne fléchissoient le genou devant l'idole, que pour mériter les abbayes qu'on leur avoit promises, s'ils vouloient se déshonorer par les mensonges les plus effrontés & les plus impudens. Ce début doit faire juger du reste de la piece, où l'on s'efforçoit de justifier les arrêts du parlement, en prouvant, par des exemples tirés de notre histoire, qu'il avoit le droit de faire le procès aux cardinaux, aux archevêques, aux évêques, aux abbés, moines, &c.

deniers : comparaiſon, certes, bien plus impie que celle qu'on reprochoit gratuitement au parlement (1). 1652.

La cour, en quittant Saumur, avoit eu deſſein de ſe rapprocher de Paris, pour éclairer de plus près la conduite du duc d'Orléans, & ſur-tout pour s'emparer des villes de ſon apanage, où il étoit dangereux de le laiſſer devenir trop puiſſant. Elle s'empreſſa donc de gagner Blois, d'où elle eſpéroit pouvoir ſe rendre maîtreſſe d'Orléans. En Le 15 Mars.

(1) Cet archevêque de Rouen étoit le fameux François de Harlai-Chanvallon, depuis archevêque de Paris, dont madame de Sévigné diſoit qu'il n'y avoit que deux parties difficiles à faire dans ſon oraiſon funèbre, ſa vie & ſa mort. Il ne ſeroit pas bien étonnant que ſe moquant intérieurement de Mazarin, il eût été bien-aiſe de donner lieu aux malignes alluſions, en prenant le texte de l'écriture qui regarde Caïn. Quant à l'impiété de ſa comparaiſon, on ſait qu'il n'y regardoit pas de ſi près.

1652. effet, on ne la sentit pas plutôt aux environs de cette ville, que ceux qui, dedans, tenoient pour le Roi, envoyerent assurer S. M. de leurs respects; de sorte que si l'on eût profité du moment, & que la cour se fût présentée aux portes, elle auroit probablement été introduite sur le champ. Mais le cardinal avoit une double raison pour ne point agir avec tant d'activité; dans une ville qui étoit la capitale de l'apanage de Gaston, le parti de la cour devoit être naturellement très foible, & d'ailleurs le marquis de Sourdis, gouverneur, étoit plus à Gaston qu'au Roi. On venoit d'en avoir un exemple qui effrayoit.

Retz. Monpens. Dès que le Roi fut arrivé à Blois, il envoya à Orléans une lettre, par laquelle il enjoignoit aux habitans de tout préparer pour le recevoir. Afin de donner plus de poids à cet ordre, & d'intimider, l'armée du maréchal d'Hocquincourt eut ordre de faire de grands dégâts dans le Blaisois, & principale-

ment dans les domaines du duc d'Orléans. Cette févérité, la plus abfurde qu'on pût imaginer pour fe procurer de l'obéiffance, eut l'effet qu'elle devoit produire : au lieu de difpofer les efprits à la foumiffion, elle les aliéna ; tout ce qu'il y avoit de précieux aux environs d'Orléans fe renferma dans cette ville, & les cabales y commencerent. Gafton, pour les tourner toutes en fa faveur, les habitans lui ayant écrit afin de favoir de quelle maniere ils fe conduiroient fur la lettre du Roi, leur envoya le comte de Fiefque, lequel rangea tout fous fon pouvoir. De fon côté l'intendant, nommé le Gras, formoit un parti en faveur du Roi, & vouloit qu'on fe préparât à ouvrir les portes à fa majefté : mais fa fidélité faillit à lui coûter la vie. Comme il paffoit à la place du Martroy, une foule de féditieux s'attroupa autour de lui, en criant, *tue, tue le Mazarin*. Ils auroient effectué leurs menaces, fi le comte de 1652.

1652. Fiesque ne fût venu au secours du maître des requêtes, & ne l'eût tiré des bras de ces furieux, qui ne le lâcherent cependant qu'à condition qu'il feroit une espece d'amende honorable. Ils le forcerent à monter sur des degrés qui sont au milieu de la place, & de crier de là, plusieurs fois & à haute voix, *vive le Roi*, *vivent les princes* : *point de Mazarin* !

Ces violences n'indiquoient point qu'on se proposât de recevoir tranquillement le Roi, & il y avoit d'autant plus de difficulté à obtenir de la force ce qu'on ne pouvoit espérer de la soumission, que l'armée du Roi en avoit en tête, de ce côté, une autre qui la tenoit dans le respect; c'étoit celle de Gaston & de Condé, dont les troupes s'étoient enfin réunies.

Tavannes. Montglat. Talon. Retz. Nemours Motteville. Sur la fin de Février.

Le duc de Nemours, après s'être mis à la tête des troupes que Tavannes avoit conduites de Sténai en Flandres, avoit marché avec elles du côté de Cambray,

où il s'étoit joint au baron de Clinchamp, mestre de camp général, qui commandoit quatre mille hommes, soit Espagnols, soit à la solde d'Espagne, & avoit ordre d'obéir au général que Condé enverroit, selon le traité qu'il avoit fait avec Fuensaldagne. Comme ils étoient maîtres de la Champagne, il ne leur fut pas difficile de traverser la Picardie, quoiqu'il y eût de petits corps répandus de côté & d'autre, aux ordres d'Aumont, d'Elbœuf, d'Igby & de Vaubecourt, lesquels, n'étant pas réunis, ne pouvoient disputer le passage qu'au risque de se faire hacher en détail. Quand ils s'approcherent de la Seine, ils trouverent plus de difficultés : ils n'osoient s'avancer près de Paris qu'à plus de dix lieues, dans la crainte de donner trop de jalousie au peuple de la capitale, sur lequel étoit fondé tout l'espoir du parti ; & ils ne voyoient en outre aucun endroit où ils pussent effectuer commodément le passage, pour 1652.

1652. peu qu'on voulût le leur disputer. La trahison vint à leur secours, & leur ouvrit une route facile.

Le Chancelier Séguier, quoique disgracié, avoit eu la liberté de demeurer à Paris, où le sentiment actuel de sa disgrace lui faisoit perdre la mémoire des faveurs précédentes ; bientôt le ressentiment le lia avec tous les mécontens, & particuliérement avec le duc d'Orléans, sous prétexte qu'étant à Paris, il seroit ridicule qu'il ne rendît pas ses devoirs à l'oncle du Roi : se déclarant ensuite plus hautement, il allégua les persécutions qu'il essuyoit de la part du cardinal, applaudit publiquement à Gaston & à Condé, & laissa éclater sa vengeance de la maniere la plus étonnante, en même temps & la plus coupable. Le duc de Sully, son gendre, étoit gouverneur de Mantes, & Séguier l'engagea à livrer passage au duc de Nemours sur le pont de cette ville : *vengeance*, s'écrie Talon, *que*

j'estime indigne d'un homme qui a le titre de chancelier de France, lequel, étant le chef de la justice, quelque disgrace qui lui arrive, ne doit pas perdre le sentiment de sa dignité, ni cesser de donner l'exemple de l'obéissance & de la patience aux ordres du Roi. 1652.

Dès que Nemours eut passé la Seine, au lieu de se hâter de joindre les troupes de Gaston, répandues aux environs de Châteaudun, & de passer la Loire avec elles pour inquiéter la marche du Roi, il laissa ses troupes campées proche d'Houdan, & vint à Paris avec Clinchamp & ses principaux officiers. C'étoit l'inaction la plus dangereuse où l'on pût languir, puisque si ces troupes se fussent pressées, elles auroient donné de grandes terreurs au Roi, lequel se seroit trouvé ainsi enfermé entre elles & Condé : mais avec de la bravoure, Beaufort & Nemours avoient tous deux très peu des qualités qui font le général. Madame de Montbâson amusoit celui- Le 3 Mars.

1652. là à Paris ; celui-ci étoit bien-aise ; dans sa vanité enfantine, de montrer son bâton à la duchesse de Châtillon. Ce fut d'ailleurs Chavigny qui contribua à leur faire commettre cette faute : il espéroit être bien plus maître de l'esprit de Gaston, *quand il éblouiroit ses yeux par tant d'écharpes de couleurs différentes.* Cette puérile politique ne lui réussit point. Le coadjuteur, averti & du projet & de la maniere dont Chavigny l'avoit exprimé, eut l'art de lui en faire un crime aux yeux du prince, lequel se dégoûta bientôt de cette foule d'officiers Espagnols qui lui faisoient la cour. Ayant appris qu'ils murmuroient & prenoient ombrage de ses fréquentes & longues conversations avec Retz, il répondit en colere à Goulas, qui lui en parloit : *Allez au diable, vous & vos officiers étrangers : s'ils étoient aussi bons frondeurs que le cardinal de Retz, ils seroient à leurs postes, & ne s'amuseroient pas à jargonner dans les cabarets*

de Paris. Ces reproches leur ayant prouvé que Retz étoit trop bien établi pour pouvoir être détruit, ils jugerent à propos de retourner à leur camp; & les deux beaux-freres étant partis en même temps, allerent se mettre chacun à la tête de leurs troupes, qu'ils joignirent bientôt ensemble. 1652.

Mais cette jonction même, sur laquelle Condé fondoit de si grandes espérances, fut précisément ce qu'il y eut de plus pernicieux pour son parti. Quoique liés par les nœuds du sang, les deux généraux avoient un principe de rivalité, qui dégénéroit en inimitié: elle étoit encore accrue par les vues différentes dont ils étoient animés, d'après les ordres respectifs des princes, qui leur avoient confié leurs troupes. Gaston ne vouloit pas que son armée s'éloignât de Paris, tant pour sa propre sûreté, que pour empêcher le Roi de s'approcher trop près de la capitale: Condé, au contraire, desiroit que l'une

1652. & l'autre pasſât la Loire, pour aller ſecourir Montrond, bloqué par quelques troupes que Palluau avoit laiſſées devant cette place, tandis que lui-même, avec le reſte, étoit venu renforcer l'armée du maréchal d'Hocquincourt. Des vues ſi diſparates étoient difficiles à concilier, & l'on s'apperçut bientôt de la méſintelligence, quand les officiers généraux s'aſſemblerent à Iliers pour concerter le plan des opérations. Beaufort ſoutint avec opiniâtreté qu'il falloit aller droit à Blois, où l'on auroit bon marché de l'armée royale, composée preſqu'entiérement de nouvelles levées : il avoit encore une raiſon qu'il ne diſoit pas. Tous les habitans de cette ville étoient attachés à Gaſton, parce qu'il y faiſoit ſouvent ſa demeure, & il y avoit même de ſes domeſtiques qui y étoient cachés, & qui épioient le moment où ils pourroient introduire dans la ville le duc & ſon armée, par quelques brêches qui s'étoient

faites récemment aux murailles. Nemours, au contraire, vouloit qu'on s'emparât d'un paſſage ſur la Loire, tel que de Gien, ou de Gergeau, ou d'Orléans; il appuyoit ſon ſentiment des différens avantages qu'on pouvoit en tirer : on ſeroit toujours à portée de ſecourir Condé dans la Guienne; on pourroit faire lever le blocus de Montrond avec douze ou quinze cents hommes, & empêcher la jonction des troupes de Turenne, qui venoient de la Bourgogne au ſecours de la cour. 1652.

L'avis du duc de Nemours l'emporta, & Beaufort s'y rendit, peut-être par la difficulté qui devoit ſe trouver déſormais à la ſurpriſe de Blois, Turenne ayant pris des précautions pour l'empêcher : car on venoit de partager le commandement de l'armée du Roi entre ce maréchal & d'Hocquincourt, le cardinal ayant ſagement jugé que l'armée des ducs étant devenue, par leur jonction, plus formidable que la

sienne, il falloit lui opposer un géné-
1652. ral habile, & sur-tout réprimer l'impétuosité d'Hocquincourt par l'intrépidité prudente de son collégue. Celui-ci, ayant la personne du Roi à conserver, n'oublia donc aucunes des mesures nécessaires pour préserver Blois d'une surprise, & il se proposoit, entre autres, à la premiere approche des ducs, de faire passer le Roi dans le fauxbourg de Vienne, lequel est de l'autre côté de la Loire, après quoi il auroit sur le champ rompu le pont, en abandonnant la ville. Mais le résultat du conseil de guerre ennemi le dispensa d'effectuer ces projets, & toutes ses alarmes cesserent, lorsqu'il vit les deux ducs porter leurs forces du côté d'Orléans & de Gergeau. Leurs tentatives sur cette derniere ville ne furent pas heureuses. Palluau, qui y commandoit, ayant fait prendre les armes au peuple, avec le peu de troupes qu'il avoit sous ses ordres, leur en défendit l'entrée

avec tant de vigueur, qu'ils furent obligés de se rejetter du côté d'Orléans : ils s'avancerent jusqu'à une lieue de la ville, où Beaufort fut introduit avec cinq ou six de ses principaux officiers. Il se flattoit de la faire déclarer absolument en faveur des princes ; l'accueil du peuple, qui l'avoit reçu avec les plus vives acclamations ; son éloquence, faite pour la canaille, lui promettoient les plus heureux succès ; mais les magistrats, pressés également entre leur devoir & leur attachement pour Gaston, s'étoient résolus à un parti mitoyen, & ne vouloient recevoir ni Gaston, ni le Roi. Beaufort, malgré ses efforts, ne put réussir à changer leurs résolutions ; c'étoit un triomphe réservé à un personnage d'une espece bien différente, quoique aussi bizarre dans son genre.

1652.

Le 22 Mars.

On a vu la passion démésurée que mademoiselle de Montpensier avoit toujours nourrie pour son mariage avec le

1652. Roi ; passion encore exaltée par la contrainte, par l'âge, & sur-tout par un tempérament fougueux, qu'on pouvoit tromper quelquefois, mais non jamais dompter. Le cardinal, après avoir long-temps amusé son espérance, avoit enfin cessé de se contraindre ; la princesse, qui luttoit sans cesse entre son penchant & son devoir, & pour qui les bienséances de son sexe & de son rang avoient été inventées plus cruellement que pour personne, voyant que ni la cour ni son pere ne songeoient à ses besoins, voulut enfin y pourvoir elle-même. Elle fit traiter sous main de son mariage avec l'archiduc, auquel le parti parut si considérable, qu'il étoit prêt à quitter les cinq évêchés qu'il possédoit (1), lorsque la négociation fut découverte

Nani, hist. de Venise.

(1) Il parut dans le temps une pasquinade, intitulée *le Fourier d'état*, dans laquelle on logeoit Mademoiselle dans la ville de *Bruxelles*, & l'archiduc à l'enseigne de *la pucelle d'Orléans*.

découverte par la cour de France, & 1652.
sur le champ rompue. Comme elle s'étoit faite sans la participation de la Reine, du cardinal, & même de Gaston, la princesse fut mandée en plein conseil, où la Reine & Gaston lui rappellerent les devoirs de son sexe du ton le plus dur; plus irritée qu'humiliée de cette scene mortifiante, elle s'en vengea en reprochant sur le champ à son pere, de la maniere la plus hardie, & peut-être la plus juste, la foiblesse qu'il avoit de la sacrifier aux vues intéressées de la cour. De cette désagréable aventure & des fréquens manquemens du cardinal, il lui resta une haine qui ne demandoit que l'occasion pour se développer, & avec d'autant plus de fureur, qu'elle fut forcée plus long-temps de la concentrer dans son cœur.

Ce sentiment cependant n'en éteignit pas un plus doux. En perdant l'espoir d'être à l'archiduc, espoir dans le fond

1652. assez peu flatteur par la disproportion des âges, elle ne perdit point celui de porter la couronne fermée, & se laissa de nouveau emporter à sa premiere tendresse pour le Roi. Tous ceux qui l'entouroient, connoissant sa foiblesse, contribuerent à rendre son mal incurable, en flattant eux-mêmes sa passion. La princesse palatine, avec laquelle elle étoit liée, & qui l'étoit beaucoup plus avec la cour, envenima encore la blessure par le pouvoir qu'elle avoit auprès de la Reine, & par les espérances dont elle berçoit Mademoiselle. Il y a quelque apparence que la cour, qui étoit alors sans argent, s'entendoit avec la princesse palatine pour en tirer de la fille de Gaston : car à peine le Roi eut-il quitté Paris pour aller dans la Guienne, que la princesse palatine, qui l'avoit suivi, feignit d'avoir besoin de deux cents mille écus, & Mademoiselle les promit : mais Gaston s'étant, précisément dans ce temps, joint à Condé

Mém. de Montpens.

contre Mazarin, elle crut qu'il valoit encore mieux garder ſon argent & ſuivre le parti de ſon pere, & qu'en ſe tournant contre Mazarin, elle le forceroit peut-être d'acheter ſes ſervices par la main du Roi. C'étoit une aſſez ſinguliere façon de déclarer à un prince ſon amour que de lui faire la guerre: mais outre que ces troubles lui fourniſſoient plus d'un exemple de gens qui avoient arraché par la force ce qu'ils n'avoient jamais obtenu par la ſoumiſſion, elle étoit entourée de gens qui ſe plaiſoient à réaliſer cette chimere dans ſon imagination; Condé lui-même, qui la connoiſſoit, n'avoit pas dédaigné de s'accommoder à ſa manie. Juſqu'alors, la princeſſe l'avoit haï, excepté dans un court intervalle où la princeſſe de Condé, ayant été très malade d'une couche à Bordeaux, Mademoiſelle avoit eu l'eſpérance de lui ſuccéder. Condé, après ſon traité avec Gaſton, ſentant de quelle utilité elle pouvoit lui être

1652.

1652. par ſes immenſes richeſſes & ſon génie hardi à tout oſer, s'étant hâté de lui faire des avances, lui écrivit une lettre extrêmement polie, & détacha auprès d'elle le comte de Fieſque, pour lui témoigner de ſa part tout le deſir qu'il avoit de la voir Reine de France, & lui proteſter qu'il emploieroit tous ſes efforts, ainſi que ceux de ſon parti, pour la ſervir à cet égard.

Il en falloit moins à Mademoiſelle pour être décidée. Elle devint ſoudain auſſi exceſſivement paſſionnée pour le prince, qu'elle l'avoit été précédemment contre lui, & l'inimitié qu'elle portoit à Mazarin en acquit un nouveau degré d'accroiſſement. Retz, qui s'étoit raccommodé avec elle, ne contribua pas peu à envenimer dans ſon cœur ce dernier ſentiment, en la flattant, comme les autres, de l'eſpoir d'être Reine, & en redoublant pour elle de reſpects, quoique dans la vérité il eût d'elle une aſſez légere idée. Elle étoit donc, à

l'époque où nous nous trouvons, au point qu'on pouvoit tout espérer d'elle contre le ministre. Ce fut dans ces circonstances que Nemours & Beaufort écrivirent qu'il falloit nécessairement que Gaston vînt à Orléans, s'il vouloit réduire au silence le parti du Roi, & tourner toute la ville au sien. Beaufort même revint d'Orléans exprès pour y engager le duc, lequel se disposa d'abord à ce départ : mais il avoit pris cette résolution sans la participation de Retz, dont l'intérêt étoit de ne le point perdre de vue, parce qu'une fois hors de Paris, la cour ou les amis des princes pouvoient le lui enlever à jamais. Ainsi il fit bientôt avorter ce projet, par la considération des dangers de ce voyage, dont il effraya le duc.

1652.

Joly.

Mademoiselle, qui brûloit de se signaler contre le ministre, ayant appris ce changement, s'offrit pour aller remplacer son pere à Orléans. Gaston ne s'y seroit peut-être pas déterminé, car

Retz. Montpens.

1652. il estimoit peu sa fille, sur-tout pour une expédition de cette nature, & il ne l'aimoit guere davantage: mais Retz, auquel il étoit assez égal qu'elle y allât ou n'y allât point, ne fut point fâché de mériter ses bonnes graces dans une occasion où il lui en coûtoit si peu: il parla à Gaston, & sa fille eut l'ordre qu'elle desiroit. Le prince cependant ne le donna pas sans crainte, & le jour même qu'elle prit congé de lui: *cette chevaliere seroit bien ridicule*, dit-il avec le ton du plus profond mépris, *si le bon sens de mesdames de Fiesque & de Frontenac ne la soutenoit.*

Gaston & tous ceux qui avoient sinistrement auguré, furent trompés. Mademoiselle avoit un tour d'imagination, qui la rendoit propre à ces sortes de mouvemens; son esprit étoit un peu romanesque, & au temps des anciens Paladins, elle n'auroit pas refusé de courir le monde, comme ces nobles aventurieres qui, cherchant des aventu-

res sur un palefroi, savoient, dans le plus grand délire de l'amour, se sauver de la premiere de ses foiblesses. Et en effet, elle quitta Paris en véritable héroïne de chevalerie, habillée en amazone, ainsi que mesdames de Frontenac & de Fiesque, qui l'accompagnoient, & qu'on appelloit *ses maréchales de camp*; elle étoit encore suivie du duc de Rohan & de deux conseillers au parlement, Croissy & Bermont, que Gaston lui donnoit pour modérer son impétuosité naturelle. Elle n'emportoit qu'un ordre; c'étoit d'empêcher, à quelque prix que ce fût, que l'armée de Gaston ne passât la Loire: ordre suggéré par Retz, & fruit d'une politique très bien entendue pour lui-même; en même temps que, par ce moyen, il rendoit ces troupes presque inutiles à Condé, il s'attiroit de la considération de la part de la cour, en faisant connoître tout son ascendant sur l'esprit du duc. Il n'est pas inutile de

1652.

Le 25 Mars.

1652. Montpens. remarquer, pour l'histoire de son sexe, que Mademoiselle se prépara à cette expédition d'Orléans, comme à une œuvre très méritoire, & qu'elle voulut attirer la bénédiction du ciel sur ses projets, en communiant la veille de son départ : semblable à ces flibustiers, qui croyoient, pour ainsi dire, mettre Dieu de moitié avec eux, & ne s'embarquoient jamais pour une expédition, sans en avoir recommandé au ciel le succès, ou ne revenoient jamais du pillage, sans remercier Dieu de la victoire, & lui donner la dixme de leur butin.

Le voyage de Mademoiselle fut heureux. Dès qu'elle parut à l'armée, elle commença à exercer l'espece de commandement dont on l'avoit revêtue : à son arrivée, on tint conseil de guerre sur les opérations; &, après avoir fait promettre aux officiers généraux qu'ils ne songeroient point à passer la Loire, il fut résolu qu'on tenteroit une nou-

velle entrepriſe ſur Gergeau, & qu'on tâcheroit de s'y loger dans le fauxbourg de St. Denys, ſi l'on ne pouvoit emporter la ville d'emblée. Le lendemain, la princeſſe continua ſa route vers Orléans; mais elle fut arrêtée en chemin par Flamarins. Il venoit l'avertir que les magiſtrats d'Orléans ne vouloient pas la recevoir, parce que le Roi étoit preſqu'à leurs portes; que, ſi elle vouloit ſe retirer dans quelque maiſon proche de là, & y feindre une maladie, jusqu'à ce que S. M. eût pris une autre route, ils lui promettoient de l'introduire auſſi-tôt: c'eſt qu'en effet, au moment où elle arrivoit, la cour quittoit Blois pour aller coucher à Cléry, & envoyoit devant elle Molé & le grand-conſeil à Orléans, où le Roi comptoit ſe rendre le lendemain. Le garde des ſceaux fut arrêté à la principale porte, où les magiſtrats vinrent le trouver, pour lui ſignifier que, malgré leur bonne volonté, ils n'étoient pas les maîtres,

1652.

Le 27.

Montglat.

1652. & que la populace ne vouloit point absolument recevoir le Roi.

Ces nouvelles réfroidirent un peu le conseil de la princesse, qui opinoit déja à ce qu'elle s'arrêtât, & qu'elle attendît la tournure que prendroient les choses, & si Molé seroit admis dans la ville. Mais Mademoiselle avoit dans l'esprit de cette espece de courage qui a la teinte de l'opiniâtreté, & ne voulut point se rendre à une opinion qui lui parut plus pusillanime que sage : elle étoit d'ailleurs décidée à tenter l'aventure, par des espérances dont il est bon de rapporter le principe, pour prouver qu'il est souvent, aux plus grands événemens, des causes qui, si elles étoient dévoilées, paroîtroient bien ridicules. Il y avoit à la cour un marquis de Vilene, lequel se mêloit de faire des prédictions; il lui avoit annoncé que tout ce qu'elle entreprendroit, depuis le 27 de Mars à midi, jusqu'au vendredi suivant, lui réussiroit, & que, dans cet

intervalle, elle feroit des choses extraordinaires. Il arriva dans cette occasion ce qui arrive d'ordinaire de ces futiles pronostics; la prédiction donna lieu à l'événement. Quoique la princesse feignît de n'en tenir aucun compte, elle l'avoit écrite sur ses tablettes, & son courage s'exaltant peut-être sans qu'elle le sentît elle-même, par les promesses de l'astrologue, elle étoit décidée à tout entreprendre. 1652.

Ainsi, sans écouter ni conseils ni remontrances, elle se jette dans son carrosse, & se faisant suivre simplement des gardes de Gaston & du duc de Valois, son frere, elle s'avance promptement vers Orléans. La porte principale, qu'on nommoit la porte Banniere, devant laquelle elle se présente, étoit fermée & barricadée : elle se fait annoncer, mais envain; on n'ouvre point, & on la laisse trois heures se morfondre sans l'introduire. Ennuyée de ces retardemens, elle sort de son carrosse, & se

1652. promene sur les fossés à la vue d'une foule de peuple qui bordoit les remparts, & qui crioit *vive le Roi, vivent les princes : point de Mazarin* ! Encouragée par ces acclamations, la princesse leur crie à son tour : *Allez à l'hôtel-de-ville, & obligez les magistrats à m'ouvrir la porte ; vous me devez plus d'obéissance qu'à eux, puisque je suis la fille de votre maître.* Durant ces propos, elle se retournoit de temps en temps vers mesdames de Fiesque & de Frontenac, en leur disant : *sûrement je ferai quelque chose d'extraordinaire aujourd'hui ; je ferai rompre des portes, ou escaladerai la ville ; j'en ai la prédiction dans ma poche* : feignant ainsi de se moquer d'un oracle dont elle étoit plus la dupe qu'elle ne le croyoit.

Cependant elle arrive peu à peu sur le quai, où se trouvoit une foule de bateliers, qui vinrent lui offrir leurs services : elle les accepte, & les encourageant avec l'éloquence qui touche

ces ſortes de gens, elle leur demande s'ils ne pourroient pas la tranſporter jusqu'à la porte de la Faux, qui donne ſur l'eau; ils lui répondent que, ſans aller ſi loin, il y en a une tout près du quai, nommée la porte Brûlée, laquelle avoit été murée, & qu'il étoit bien plus court de démolir. Elle les excite au travail par ſes diſcours, & par ſes largeſſes plus puiſſantes que les diſcours. Ils s'enflamment mutuellement, ils courent à la porte; & tandis qu'ils s'en diſputent la deſtruction, la princeſſe, pour les voir plus à ſon aiſe, gagne un tertre, en franchiſſant les ronces, les épines, les haies les plus touffues. Dès qu'elle voit une ouverture aſſez large pour la paſſer, elle deſcend, & s'avançant intrépidement preſque ſeule, elle ſe prépare à entrer par la brêche. Comme le quai étoit revêtu dans cet endroit, parce que la riviere, qui battoit la muraille, y formoit un fond de vaſe & de boue, il fallut, pour gagner l'ouverture de la

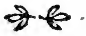
1652.

porte, qui étoit aſſez élevée, lui for-
1652. mer une eſpece de pont avec deux bateaux, ſur l'un deſquels on plaça une échelle, à l'aide de laquelle elle ſe mit de niveau à la porte. Le travail de la démolition ſe faiſoit aſſez tranquillement, les bourgeois protégeant en dedans les opérations des bateliers en dehors : les magiſtrats aſſemblés à l'hôtel-de-ville ne pouvoient s'y oppoſer; & quand ils l'auroient voulu, les ſerviteurs de Gaſton, qui avoient excité une ſédition parmi le peuple en faveur de la princeſſe, les en auroient empêchés. Tout contribuoit donc à favoriſer Mademoiſelle, & l'on étoit parvenu à démolir non entiérement la porte, deux énormes barres de fer, qui la traverſoient, s'y étoient oppoſées, mais à enlever deux planches, qui laiſſoient une entrée aſſez libre. Comme il falloit paſſer ſur un amas de décombres, un valet-de-pied prit la princeſſe entre ſes bras, & la porta au travers de l'ou-

verture. Dès qu'elle a la tête dans la ville, on bat la caiſſe, les cris de *vive le Roi, vivent les princes: point de Mazarin*, recommencent, & elle ſe trouve portée comme en triomphe par deux hommes, qui lui font traverſer une partie des rues, élevée ſur une chaiſe de bois (1). La joie, l'ivreſſe du ſuccès 1652.

(1) Cette ſinguliere entrée fut célébrée de toutes les façons dans le parti. Condé écrivit à la princeſſe *qu'elle avoit fait un coup qui n'appartenoit qu'à elle.* Les poëtes ſe mirent auſſi en frais pour louer cette amazone, & l'on fit, entre autres, ces couplets, qu'on ne ſera peut-être pas fâché de retrouver ici:

Or, écoutez, peuple de France,
Comme en la ville d'Orléans,
Mademoiſelle, en aſſurance,
A dit: *Je ſuis maître céans.*



On lui voulut fermer la porte,
Mais elle paſſa par un trou;

ne lui avoient pas permis d'abord de
1652. sentir l'indécence & le ridicule de cette posture; mais dès qu'elle fut un peu rendue à elle-même, elle voulut marcher, & s'avança au petit pas vers l'hôtel-de-ville. Le gouverneur & les échevins lui ayant épargné la moitié du chemin, ils s'excuserent mutuellement; elle, sur son impatience, qui ne lui avoit pas permis d'attendre la fin de leurs délibérations; eux, sur le respect qu'ils devoient au Roi, & plus encore

---

S'écriant souvent de la sorte :
Il ne m'importe pas par où.

Deux belles & jeunes comtesses,
Ses deux maréchales de camp,
Suivirent sa royale altesse,
Dont on faisoit un grand caman.

Fiesque, cette bonne comtesse,
Alloit baisant les bateliers;
Et Frontenac, quelle détresse!
Y perdit un de ses souliers.

ſur le réſultat de cette délibération, qui ne pouvoit que lui plaire. Ils venoient d'envoyer dire à Molé & au grand-conſeil qu'il leur étoit impoſſible de les recevoir. Le garde des ſceaux, après avoir été obligé de chercher un gîte dans les environs, retourna, le lendemain, annoncer cette nouvelle à la cour, qui quitta Cléri, &, laiſſant Orléans ſur la gauche, ſe rendit à Sully, pour y paſſer les fêtes de Pâques.

1652.

Le 28.

La violence que la princeſſe ſembloit avoir faite aux magiſtrats par ſon entrée, loin de les indiſpoſer, redoubla leur attachement pour elle; parce qu'en effet elle n'avoit fait que ſervir leur ſecret penchant, & qu'ils n'avoient deſiré que de ſauver les apparences auprès du Roi: auſſi fut-elle maîtreſſe abſolue dans Orléans, & elle n'éprouva qu'un refus, celui de recevoir des troupes dans la ville; du reſte, rien ne ſe fit que par ſes ordres, & elle laiſſa très peu d'occupation au gouverneur; peut-

Montglat.

1652. être même n'étoit-elle pas absolument fâchée qu'on refusât l'entrée aux troupes, afin d'être plus puissante & plus libre. Elle espéroit s'en faire un mérite auprès de la cour, si l'on en juge du moins par une lettre qu'elle écrivit à la duchesse de Navailles, dans l'intention qu'elle fût montrée à la Reine. Après s'être flattée d'avoir empêché les troupes d'entrer dans Orléans, elle y faisoit entendre qu'on ne devoit pas la mépriser; qu'elle pouvoit être utile, pourvu qu'elle fût satisfaite, mais qu'elle ne pouvoit l'être à moins d'être Reine. Elle ajoutoit que bientôt elle mettroit peut-être les choses en tel état, qu'on la demanderoit à genoux. Cette maniere de manifester ses desirs étoit bien aussi extraordinaire que la voie que suivoit la princesse pour les accomplir : c'étoit principalement au ministre que s'adressoient ses traits, peut-être avec raison, comme à l'auteur de ses secrettes douleurs. Toutes ses lettres étoient

Mottev.

autant de manifeftes fanglans contre le cardinal, & elle ne manquoit aucune occafion de le mortifier. Un jour, entre autres, que l'on venoit faire pour le Roi, à Orléans, des provifions qui ne s'emportoient jamais fans fa permiffion, & qu'elles n'euffent paffé fous fes yeux; parmi celles qu'on avoit achetées, elle trouva des mouflerons, qu'elle prit & jetta, en difant: *cela eft trop délicat pour le cardinal, je ne veux point qu'il en mange.* Cette plaifanterie rapportée à la Reine, ne contribua pas à la rendre favorable à fes vœux, & elle le lui fit fentir bien cruellement dans le même temps. Un de fes domeftiques, qui alloit la joindre à Sully, ayant paffé par Orléans, Mademoifelle voulut le voir, &, après avoir eu pendant plus de deux heures un entretien fur les raifons qui l'avoient forcée à fe jetter dans Orléans, elle le chargea très nettement de déclarer à fa maîtreffe, que le feul moyen de faire

1652. Juin.

La Porte.

1652. une bonne paix étoit de lui donner le Roi pour mari. Quand la Porte rapporta cette conversation à la Reine, elle répondit d'une maniere triviale, mais énergique, & qui disoit beaucoup : *oh! ce n'est pas pour son nez, quoiqu'il soit bien long.* Le cardinal, plus poli & moins sanglant dans ses réparties, se contenta de dire que le Roi n'étoit pas encore à marier.

La princesse, en entrant dans Orléans, avoit indiqué pour le surlende-
Le 30 Mars. main une conférence avec les ducs & les officiers généraux; mais la ville ne voulant point recevoir de troupes dans son sein, il fallut se résoudre à la tenir dans l'un des fauxbourgs. Ce fut un vrai conseil de guerre pour décider de quel côté l'armée tourneroit ses opérations : il se tint dans une méchante hôtellerie, où la princesse & Beaufort étoient assis sur de mauvais coffres de bois, & Clinchamp, qui ne pouvoit se tenir debout à cause d'une blessure,

ſur un bois de lit encore plus délabré ; les autres, tels que Nemours, Tavannes, Coligny, Valon, Villars-Crondate, Hollac, Somerie, Gouville, maréchal de bataille de l'armée du prince ; Rohan, Flamarins, Fieſque, Breauté, Frontenac, les conſeillers Croiſſy & Bermont, Pradine, Préfontaine & la Tour, étoient obligés de ſe tenir debout devant la princeſſe, ou de former divers grouppes dans cette miſérable chaumine, qui devint pourtant célebre par la diſpute qui s'y éleva. Il s'agiſſoit de quelle ville on iroit s'emparer ou de Montargis ou de Blois ; Beaufort & avec lui tous ſes officiers généraux opinerent pour la premiere ; Nemours, Tavannes, Clinchamp, & tout ce qui tenoit pour Condé fut de l'avis contraire. La princeſſe devoit naturellement être pour le duc de Beaufort, ainſi que les deux conſeillers au parlement, leſquels furent auſſi conſultés, quoiqu'ils euſſent la modeſtie prudente de ſe ré- 1652.

1652. cuser sur de pareilles matieres; ils appuyerent donc sur l'expédition de Montargis. Cet avis, dans la vérité, paroissoit le plus raisonnable : car pourquoi s'emparer de Blois, sinon pour passer la Loire, & laisser par conséquent toutes les provinces en-deçà, & particuliérement Paris, en proie aux armes du Roi, dont on découvroit manifestement l'envie de s'en approcher, soit pour le surprendre, soit pour exciter un soulévement en sa faveur? En s'emparant au contraire de Montargis, on paroit à cet inconvénient, on se mettoit entre la capitale & le souverain, on pouvoit donner les mains à tout.

Nemours, voyant que la pluralité des voix étoit pour son beaufrere, entra dans une espece de fureur de se voir contredit; il s'écria en jurant qu'on abandonnoit M. le prince, & que, si l'on faisoit bien, on abandonneroit aussi les troupes de Monsieur : puis se répandant en nouveaux juremens & en

Montpens. Tavannes.

invectives, sans être retenu par la présence de Mademoiselle, *il voyoit bien*, ajouta-t-il, *qu'on ne tenoit pas plus de compte de M. le prince, que s'il ne faisoit aucune figure dans le parti : on le trompoit, & il savoit bien qui c'étoit.* Ces derniers traits paroissant directement adressés à Beaufort, ce duc prie son beau-frere de s'expliquer, en lui protestant *qu'il est serviteur du prince autant que personne, & qu'il le fera voir. Cela n'est pas*, répond Nemours en fureur, *& c'est vous qui le trompez.* A peine il a prononcé ces mots, que Beaufort, fendant la foule de ceux qui se jettent au devant de lui, s'élance sur son beaufrere, & *lui jette la main au visage.* Si ce fut un soufflet, c'est encore un problême ; Nemours prétendit que c'en étoit un réel ; les témoins le nierent ; & le cardinal de Retz dit à ce sujet, avec autant d'esprit que de raison, que *si c'étoit un soufflet, c'étoit du moins un de ces soufflets problémati-*

1652.

ques dont il est parlé dans les petites
1652. *Lettres de Port-Royal.* Quoi qu'il en soit, Nemours, écumant de rage, se venge sur la perruque de Beaufort, il la lui arrache de la tête, il la fait voler en l'air; puis, courant tous deux à un combat plus noble, ils alloient fondre l'un sur l'autre, l'épée à la main, si l'on ne se fût empressé de les écarter. Nemours ne voulut rendre son épée qu'à Mademoiselle; Beaufort, moins fier, avoit déja remis la sienne au lieutenant des gardes de Gaston, qui se trouvoit là. La princesse s'efforça de les raccommoder sur le champ; elle en vint facilement à bout, à l'égard de Beaufort, qui, comme tous les caracteres vifs, étoit aussi prompt à oublier une injure, qu'à s'en ressentir; il se jetta même à ses genoux pour lui demander pardon de lui avoir manqué de respect. Nemours fut bien plus difficile à appaiser. Il resta encore plus d'une heure dans une furie qui tenoit de la rage, malgré les

les remontrances & les prieres de la princesse, de Coligny, de Tavannes, de tous ses amis, & malgré les tendres avances de Beaufort, lequel se jetta à son cou en pleurant, & en lui témoignant le regret le plus sincere d'avoir offensé un beaufrere. Celui-ci referma son cœur, reçut ses embrassemens avec une indignation concentrée, & ne lui en rendit que de froids, comme il auroit pu en donner à un valet : cependant ils parurent en apparence réconciliés ; & la princesse les ayant quittés pour rentrer dans Orléans, ils retournerent à leur armée avec le dessein d'exécuter l'entreprise méditée sur Montargis : mais c'étoit à un autre général qu'étoit réservée cette conquête. 1652.



CHAPITRE IV.

Condé se détermine à quitter la Guienne; arrangemens qu'il prend à son départ. Différends du prince de Conty & de madame de Longueville. Cabale de l'Ormée. Condé traverse une partie de la France, & arrive enfin à son armée.

1652. LA scene, qui venoit de se passer dans le fauxbourg d'Orléans, indiquoit la plus indispensable nécessité pour Condé de donner un autre général à son armée ; & quel autre général que lui-même pouvoit-il choisir dans cette occasion ? Il y avoit long-temps que de tous côtés on l'en pressoit, & que la situation même de ses affaires en Guienne sembloit l'y exciter aussi. Retz avoit prévu qu'il seroit réduit à ce parti ; Rohan, Fiesque, Chavigny & Gau-

Retz.

court, ses ministres dans Paris, lui écrivoient sans cesse qu'il ne falloit pas qu'il s'abandonnât tellement aux affaires de la province, *qu'il ne songeât à celles de la capitale, qui étoit la capitale en tout sens*; c'étoient leurs termes. Ils étoient persuadés que Retz rompoit toutes leurs mesures auprès de Gaston, & le duc en effet rejettoit souvent, devant eux, tout ce qu'il ne vouloit pas faire en faveur de Condé, sur les ménagemens que la situation de Retz avec la cour l'obligeoient de garder pour lui. Le favori sentoit qu'une pareille conduite attireroit infailliblement Condé à Paris, & c'étoit de tous les événemens celui que son maître redoutoit le plus : mais le présent, sur une ame foible, faisant des impressions plus profondes que l'avenir, Gaston s'étourdissoit sur cette possibilité, & n'en sortoit pas moins de tous les embarras suscités par les ministres de Condé, en rejettant toujours sur Retz les plaintes & 1652.

1652. les murmures qu'occasionnoient son indécision & ses disparates journalieres.

Celui-ci ne s'étoit point trompé : ses ennemis, & Chavigny particuliérement, revinrent à la charge auprès du prince sur cet article. Outre l'intérêt du héros, auquel il s'étoit attaché, il avoit le sien propre dans ces sollicitations ; il prétendoit gouverner également & Condé & Gaston, en leur faisant connoître à tous deux le pouvoir qu'il avoit sur l'un & sur l'autre : il espéroit par-là se rendre médiateur de la paix particuliere, & par ses liaisons avec Faber, dévoué au cardinal, avoir aussi la négociation de la paix générale ; dans cette supposition, se procurer, par la considération qu'il tireroit du prince auprès des Espagnols, tout le fruit & tout le mérite des succès, tandis que le cardinal ne recueilleroit que la honte & le blâme des revers, & enfin se rejetter de nouveau dans le tourbillon des affaires. Animé par ces différens motifs, il ne

La Rochef.

ceſſoit donc de repréſenter au prince la néceſſité de ſa préſence. « S'il laiſſoit » une fois dépérir ſon armée, comme » il y avoit tout à craindre, par la mé- » ſintelligence des chefs, avec elle tom- » beroient toutes ſes eſpérances : s'il » venoit, au contraire, en prendre le » commandement, que ni l'un ni l'au- » tre des chefs n'oſeroit lui diſputer, » il pourroit faire des progrès dans le » cœur du royaume, à la vue même » du Roi, & rétablir par contre-coup » non-ſeulement les affaires de Guien- » ne, mais tout le parti en général : » c'étoit à ce ſeul projet que devoient » tendre toutes ſes vues, parce que » c'étoit le ſeul que dictât la prudence. » En ſuppoſant en effet que le duc de » Nemours pût paſſer la Loire, & le » joindre, quel avantage à en eſpérer ? » Le Roi approchoit de Paris, & le » cardinal de Retz, profitant de la ſur- » priſe & de la terreur où tomberoit » Gaſton en ſe voyant abandonné, ſai-

1652.

Montglat.

1652. » ſiroit ce moment pour le porter à la » paix, & faire avec le miniſtre un » traité, qui lui paroîtroit toujours avan- » tageux dès qu'il le feroit à ſes inté- » rêts. Paris alors, ſoit par les intrigues » de Retz, ſoit par la terreur que lui » inſpireroit la défection de Gaſton, » ſoit par l'inconſtance naturelle à » l'homme, & plus au peuple françois » qu'à tout autre, ſuivroit l'impulſion » donnée, & ſe rangeroit bientôt à » l'obéiſſance. Les troupes du Roi, ne » trouvant plus rien qui les arrêtât au- » tour de la capitale, ſe tourneroient » auſſi-tôt contre la Guienne, & vien- » droient fondre ſur lui avec tout l'a- » vantage qu'elles tireroient de leur » triomphe. Sa préſence, à l'inſtant, » pouvoit faire ceſſer tous ces incon- » véniens, ramener l'accord parmi les » chefs, éloigner le Roi, retenir Ga- » ſton, & déconcerter les intrigues de » ſon favori.

Ces raiſons avoient un air de vérité,

qui frappa Condé, d'autant plus vivement, qu'il se déplaisoit dans la Guienne. Peu accoutumé à faire la guerre en fuyant devant ses ennemis, il rougissoit d'être obligé sans cesse, par la foiblesse de ses armes, de céder le terrein au comte d'Harcourt; ce général faisoit sans cesse des progrès sur lui, & venoit encore tout récemment de lui enlever la ville & le château de Taillebourg, que Duplessis-Belliere avoit forcé de capituler. Ces considérations, mises en balance avec les raisons de Chavigny, & l'espoir où il étoit qu'à la tête de ses vieilles troupes, qui ne lâcheroient pas sans cesse le pied comme celles de Guienne, l'avoient presque totalement décidé. Il en communiqua cependant encore avec ses amis, & particuliérement avec Marsin & la Rochefoucault, qui tous deux lui représenterent également & les avantages & les inconvéniens du parti pour lequel ils le voyoient

1652.

Le 23 Mars.

1652. pencher, mais refuserent de lui donner aucun conseil.

Cette réserve étoit sage, vu la mauvaise situation où étoit alors Bordeaux, qui pouvoit lui échapper pendant son absence. Toute la ville étoit divisée en cabales, dont celle de Condé n'étoit pas la plus forte, parce qu'elle étoit elle-même divisée par la mauvaise intelligence de madame de Longueville
Nemours. & du prince de Conty. Cette désunion avoit commencé dès l'arrivée de Condé en Guienne. Sarrazin, secrétaire du prince de Conty, qui auroit pu se faire un nom dans les lettres, si les muses sympathisoient mieux avec l'ambition & le génie de l'intrigue, ayant formé le projet de gouverner la duchesse (1), persuada à mademoiselle de la Verpil-

(1) C'est à cette époque sans doute qu'il faut rapporter ces vers de Sarrazin, qui se trouvent dans le recueil de ses œuvres :

liere, l'une de ses filles d'honneur, qui faisoit tout auprès d'elle, que pour la tenir dans une étroite dépendance, 1652.

A MADAME DE LONGUEVILLE.

» Objet en tous lieux adoré,
» Et la Reine & son fils ont dit & déclaré
» Que vous étiez une rebelle :
» Vénus & Cupidon en ont bien dit autant.
» Avec Anne & Louis vuidez votre que-
» relle ;
» Mais sur-tout contentez Vénus & son
» enfant.

Sarrazin, après la paix, lui fit encore ces vers, où l'on ne retrouve de la poësie que le privilége qu'ont les poëtes de mentir impunément.

Aujourd'hui le parlement
Vous absout d'être rebelle :
Recevez le compliment
Que je vous en fais, la belle.
Vous n'êtes plus criminelle,
Si ce n'est de leze-amours ;
Mais, ma foi, vous êtes telle
Que vous le serez toujours.

1652. il falloit écarter la Rochefoucault, trop habile pour laisser la duchesse suivre d'autres conseils que les siens, & lui substituer quelque amant jeune, bienfait, qui eût tout ce qui convenoit pour amuser, & rien qui le rendît propre aux affaires. Le duc de Nemours, qui étoit alors à Bordeaux, leur parut précisément celui qu'ils desiroient. Le projet n'étoit pas difficile à exécuter; mademoiselle de Verpilliere parvint à mettre cette passion dans le cœur de sa maîtresse; la duchesse se crut enflammée, moins peut-être par les qualités du jeune duc, qui pouvoient en elle excuser l'amour, que par l'envie de l'enlever à mad. de Châtillon; triomphe qui, de femme à femme, entre souvent pour beaucoup dans leurs passions.

Celle-ci auroit été bien cachée, si elle avoit pu se déguiser aux yeux de l'intérêt & de l'amour : aussi n'échappa-t-elle point au duc de la Rochefou-

cault, qui se plaignit avec toute l'amertume d'un amant outragé. Il sema la division entre Conty & la duchesse, en dévoilant à celui-ci qu'il étoit sacrifié; il tourna contre elle Condé même, auquel il fit croire que, dans ses nouvelles liaisons avec Nemours, elle avoit d'autres projets que ceux de l'amour. Condé, prévenu, se plaignit qu'elle voulût ruiner son parti, pour s'élever, elle & son amant, sur ses débris; & c'est ce qui le décida peut-être plus que toute autre chose, à éloigner Nemours, en lui confiant le commandement de l'armée de Flandres. Cet éloignement ne remit pas le calme dans la famille; la Rochefoucault n'étoit pas disposé, par ses procédés, à reprendre sa chaîne: car la méchanceté est comme l'ingratitude, elle tire de ses torts même les raisons d'en avoir d'autres. Le duc avoit conçu un si violent dépit que la duchesse eût rompu la premiere, qu'il se vengea plutôt en ennemi qu'en amant

1652.

Motteville.

1652. jaloux. Il l'accabla des outrages les plus sanglans, & se répandit sur son compte en propos scandaleux, qui annonçoient moins l'homme d'honneur & l'auteur des maximes, que l'esclave le plus vil & le plus lâche des plus grossieres passions.

La Rochef. Cette intrigue, qui avoit si mal réussi au gré de ceux qui l'avoient imaginée, devint encore plus fatale à Condé par la division qu'elle jetta dans sa famille. Le prince de Conty, gouverné par les premiers de ses domestiques, vendus à Mazarin, penchoit secrétement pour la paix, sans s'en douter lui-même, & auroit voulu être maître dans Bordeaux pour la faire à sa volonté. De son côté, la duchesse avoit les mêmes sentimens, & travailloit à s'acquérir le même pouvoir : elle se voyoit brouillée irréconciliablement avec son mari, lequel, tranquille dans la Normandie, se refusoit également à tous les partis, & se

Nemours. réduisoit à une neutralité aussi favorable

à la tranquillité de sa province, d'où elle éloignoit le théâtre de la guerre, qu'utile à sa propre considération, parce qu'elle le faisoit rechercher également de tous les partis : elle se voyoit en bute à tous les sarcasmes du prince de Conty, qui lui reprochoit sans cesse ses perfidies, & étoit devenu le censeur le plus importun, le plus piquant, le plus impitoyable de toutes ses actions, même les plus indifférentes : elle n'étoit pas mieux dans l'esprit de Condé, qui, prévenu par la Rochefoucault, la croyoit peu attachée à ses intérêts, & témoignoit assez publiquement qu'il avoit peu de confiance en elle, la connoissant capable de se préoccuper pour le premier venu, & de sacrifier son parti à quiconque, comme le duc de Nemours, voudroit lui adresser des soins : elle ne se sentoit pas mieux du côté de la cour, qui avoit méprisé ses avances & rebuté la princesse palatine, par l'entremise de laquelle elle s'étoit efforcée de faire se-

1652.

1652. crétement ſa paix. Dans cet abandon général, elle ne ſe manquoit pas à elle-même, & ne pouvant être redoutable par ſes propres forces, elle s'attachoit à celle des cabales de la ville, qui pouvoit rendre ſon exiſtence plus durable.

Ces cabales étoient en grand nombre : car, comme le remarque très judicieuſement Montglat, *auſſi-tôt qu'une ville ſort de ſon devoir, & ſe ſouſtrait à la puiſſance légitime, l'anarchie s'empare de tous les eſprits, il n'y a plus de maître, & chacun veut commander.* C'eſt ce qui parut à Bordeaux dans cette guerre, encore mieux que dans celle de l'année précédente. Le peuple étoit diviſé en deux partis : le plus foible, comme c'eſt l'ordinaire, mais le plus riche, vouloit maintenir l'autorité des magiſtrats, & ſe rendre ſi néceſſaire & ſi puiſſant, que le pouvoir de Condé, dans leur ville, ne dépendît que du leur : le plus nombreux, formé de tout ce que la populace avoit de plus indi-

gent & de plus vil, avoit pour chef un nommé *Duretête*, dont le nom n'étoit peut-être qu'un ſobriquet, qui peignoit ſes mœurs; c'étoient celles d'un ſcélérat dans toute l'étendue du terme. Aſſocié avec cinq ou ſix malheureux, tirés de la lie de la canaille, il dirigeoit tous les mouvemens de cette cabale, laquelle tenoit ordinairement ſes tumultueuſes aſſemblées proche du château du Ha, dans une place plantée d'ormes, d'où ces aſſemblées prirent le nom d'*Ormées*, & les ſéditieux celui d'*Ormiſtes*. Cette exécrable troupe, qui ſe permettoit tous les crimes, avoit cru les légitimer par une eſpece d'aſſociation, formée, diſoit-elle, pour la liberté publique, & qu'elle faiſoit ſigner à tous ceux qui vouloient s'y engager, dans un livre dont Duretête étoit le gardien. Ils auroient été bien détruits ſans doute, s'ils n'avoient été ſoutenus par des gens qui avoient intérêt de prolonger leur exiſtence. Conty d'un côté,

1652.

1652. la ducheſſe de Longueville de l'autre ; rechercherent également les plus puiſſans de cette faction. Leur audace, ainſi que leur puiſſance, s'en accrut à un point, qu'auſſi-tôt que quelqu'un s'opposoit à leur volonté, ſa maiſon étoit pillée, dévaſtée, incendiée, & lui-même couroit riſque de la vie. Pendant long-temps on n'entendit parler dans Bordeaux que de vols, d'aſſaſſinats, de déprédation, au mépris des arrêts du parlement, que cette mutine & féroce engeance reſpectoit auſſi peu que les autres ordres.

Quelle force en effet pouvoient avoir des rebelles contre d'autres rebelles ? & comment le glaive des loix auroit-il pu porter des coups aſſurés dans les mains d'une compagnie diviſée elle-même en trois partis, qui ſe livroient mutuellement à l'anathême & à l'exécration ? Celui de la cour, le plus foible, comme on s'en doute aſſez, pouvoit à peine donner quelques ſignes de

vie ; & ceux qui le composoient, voyant leurs efforts inutiles, furent bientôt obligés de sortir de la ville. Les deux autres, celui de la petite & de la grande fronde, d'accord en ce qu'ils étoient rebelles & partisans du prince, étoient divisés sur tous les autres points. Leurs dissentions perpétuelles les rendirent méprisables à l'Ormée, qui d'abord s'étoit unie avec eux, & s'en sépara bientôt, quand elle se sentit assez forte de l'appui que lui prêtoient, quoique par des motifs différens, le prince de Conty & sa sœur. 1652.

Telle étoit la situation de Bordeaux, déchiré ainsi de toutes parts par ses propres citoyens, lorsque Condé se résolut à quitter Agen, où il étoit encore, & à abandonner la Guienne aux fureurs de ses habitans. Pour qu'elles lui devinssent le moins préjudiciables qu'il étoit possible, & que dans le choc de tant d'intérêts, les siens ne fussent pas entiérement sacrifiés, il lui restoit de

1652. grandes précautions à prendre avant son départ. Quelqu'envie qu'il eût donc d'emmener Marsin avec lui, il fallut se résoudre à le laisser, ainsi que Lénet, à la tête des affaires, & régler avec eux tout ce qui regardoit l'armée, les cabales de Bordeaux & celles de sa

La Rochef. famille. Ayant ensuite fait venir le prince de Conty à Agen, il lui laissa en apparence le commandement général, lui recommandant de prendre les conseils de Marsin & de Lénet, ainsi que ceux du président Viole, auquel il témoigna aussi beaucoup de confiance, quoiqu'il n'en eût réellement que pour les deux premiers. Quand ces mesures furent prises, il se prépara secrétement à son départ; mais ce n'étoit pas une entreprise facile à exécuter, & il falloit toute la rigueur des circonstances où il se trouvoit, & toute son intrépidité pour oser la tenter. Le comte d'Harcourt étoit aux portes d'Agen; les serviteurs de la cour pouvoient l'in-

ſtruire de ſon projet, d'autant plus facilement que ſes propres ſerviteurs, qui s'en étoient douté, l'avoient déja répandu eux-mêmes ; il lui fallut franchir cent vingt lieues, ſans eſpoir de changer de chevaux ; on pouvoit détacher des partis après lui, ſoit pour donner à la cour avis de ſa marche, ſoit pour mander aux villes & aux garniſons de lui fermer le paſſage ; il étoit obligé de ne prendre qu'un très petit nombre de gens pour l'accompagner, ſa fuite en devenoit plus prompte & plus ſecrette ; mais auſſi plus périlleuſe. 1652.

Tant d'obſtacles auroient paru inſurmontables pour d'autres ; rien ne l'arrêta. Il commence par tromper le peuple d'Agen & ſes propres officiers, en feignant d'aller à Bordeaux pour deux ou trois jours ſeulement, & en leur ordonnant de reſter avec ſon frere juſqu'à ſon retour ; il part enſuite le dimanche des Rameaux, non pendant la nuit, comme quelques-uns l'ont dit ; Le 24 Mars.

1652. Gourville Chavagnac La Rochef. Montglat.

mais en plein jour & à midi, accompagné de la Rochefoucault & de son fils le prince de Marsillac, de Chavagnac, de Guitaud, de Bercenes, capitaine des gardes de la Rochefoucault, de Gourville, & de Rochefort, valet-de-chambre du prince.

En quittant Agen, il avoit eu la précaution de se faire précéder du marquis de Lévi, lequel avoit obtenu un passeport du comte d'Harcourt pour se retirer dans ses terres, à condition de ne plus servir contre le Roi. Le passeport lui permettoit d'emmener un certain nombre de domestiques; Condé & ses compagnons, qui passerent pour ces domestiques, se donnerent des noms à leur fantaisie: Condé prit celui de la Motheville. Après avoir marché quelque temps dans le chemin de Bordeaux, pour tromper ceux qui auroient pu les suivre, ils le quitterent tout-à-coup pour se rendre à Langais, où les attendoit Lévi. Chavagnac, qui avoit

déja fait la même route en accompagnant le duc de Nemours en Flandres, fut choisi pour le guide de la troupe ; le hardi Gourville se chargea d'en être le pourvoyeur. 1652.

C'étoient moins encore les dangers à éviter dans cette marche, que la rapidité avec laquelle elle se faisoit, qui la rendoit pénible. On courut quatorze lieues la premiere journée, & les suivantes furent encore plus accablantes pour les hommes & pour les chevaux. Condé seul soutint cette fatigue sans paroître s'en ressentir ; tous ses compagnons, & principalement le prince de Marsillac, y succomberent plus ou moins. On ne s'arrêtoit pas plus de trois ou quatre heures dans le même endroit, & souvent les repas & le repos se prenoient à la hâte ou dans quelque métairie ou en pleine campagne. Leur voyage cependant fut égayé par quelques aventures plaisantes, dont le détail n'est point indigne d'un lecteur,

qui aime à voir les hommes dépouillés
1652. de leur grandeur, &, pour ainsi dire, à nud. Un jour qu'ils étoient dans une méchante hôtellerie de village, Condé, qui s'amusoit de tout, voulant imiter Philopémen, s'avisa de mettre la main à la cuisine, & de faire cuire une omelette, mais ce fut si mal-adroitement, qu'il la jetta au feu en la tournant, au grand regret de l'hôtesse & de Gourville, qui le gourmanderent impitoyablement; dans une autre auberge, où
Mantpens. il faisoit le valet, l'hôte l'ayant obligé de l'aider à sceller & à brider un cheval, il ne se montra pas plus habile; il ne put jamais en venir à bout, & sa maladresse lui attira, de la part de l'hôte, quelques épithetes énergiques, dignes du rôle qu'il jouoit. Mais une autre aventure qui lui arriva en Périgord, dans la gentilhommiere d'un ami de Chavagnac, bien que risible, ne lui parut pas aussi plaisante. Ce gentilhomme, qui se nommoit Bassiniac, & leur

donnoit à ſouper, ſe douta ſi peu de ce qu'ils étoient, que la converſation étant tombée ſur Condé lui-même & ſa famille, il l'égaya par des anecdotes qui, pour Condé ſeul peut-être, étoient des myſteres, & qui lui apprirent, ſur ſa ſœur, des choſes qu'il auroit ignoré toute ſa vie. Avec ſon impétuoſité naturelle, il étoit difficile qu'il ſe contînt, quelque dangereux qu'il fût pour lui de ſe faire connoître : on le vit pâlir, rougir, prêt à s'élancer ſur l'impertinent conteur, qui, ſans s'appercevoir que Chavagnac & les autres s'efforçoient de rompre la converſation à ce ſujet, l'épuiſa impitoyablement & ſur la famille de Condé & ſur la Rochefoucault, & ne tarit que lorſque le ſujet ne lui fournit plus. Ce fut heureuſement pour lui & pour Condé, dont la patience étoit à bout, & qui ſans doute auroit été moins ſage que ne l'avoit été Henri IV. Ce bon roi s'enfuyoit de la cour de Henri III ; conduit

1652.

Mémoires d'Aubigné.

1652. à Châteauneuf par un gentilhomme qui ne le connoissoit point, & qui, pour tromper le chemin, se mit à lui conter toute la chronique scandaleuse de la cour, où la Reine sa femme n'étoit point épargnée. Henri, loin de s'en courroucer, rit encore plus que ceux qui l'accompagnoient, & il n'y eut que le malheureux gentilhomme qui ne s'amusa point, lorsqu'il reconnut, aux portes de Châteauneuf, qu'il venoit de parler au roi de Navarre lui-même. La frayeur lui troubla tellement l'esprit, qu'il lui fallut trois jours pour regagner sa maison, dont il ne pouvoit retrouver le chemin.

La colere de Condé s'étant dissipée par la réflexion, il reprit sa route, le lendemain, avec la même gaieté, accablant de plaisanteries, sur la scene de la veille, ses compagnons, & principalement la Rochefoucault, qui avoit été le moins épargné. Il se rejetta ensuite sur Chavagnac : *Voilà bien des fois déja*,

déja, lui dit il, *que tu changes de maître. Il est vrai*, répondit celui-ci dont le caractere étoit encore plus brusque que franc, *& j'en changerai encore jusqu'à ce que j'en aie trouvé un bon*. On verra qu'il ne trompa pas le prince. Mais aux aventures risibles succéderent les sérieuses ; &, au bout de six jours, lorsqu'ils furent arrivés aux bords de la Loire, les dangers commencerent à se manifester. Il passa cette riviere au Bec-d'Alliers, un peu plus bas que l'endroit où l'Alliers se décharge dans la Loire : en traversant dans le bateau, ils faillirent à être submergés ; le cheval du marquis de Lévi, attaché au bateau, s'étant cabré & élancé dehors, l'alloit renverser, si St. Hippolite, qui les accompagnoit, n'eût promptement coupé la corde, & laissé noyer le cheval. A ce péril en succéda bientôt un autre ; les bateliers, s'étant trompés de route, les débarquerent de l'autre côté de la Charité, & ils se trouverent précisément à

1652.

Joly.

Le samedi-saint

1652. la porte de cette ville, dont Bussy-Rabutin étoit gouverneur depuis qu'il avoit quitté le service du prince, & où il avoit mis un régiment. Dès que la sentinelle les vit paroître, elle cria : *qui va là ?* Gourville, qui étoit un peu plus avancé que les autres, payant d'audace, répondit qu'ils étoient des officiers du Roi qui alloient à la cour, & qui vouloient entrer dans la ville. Condé ajouta que l'on fît dire à M. de Bussy qu'il le prioit de faire ouvrir, qu'il étoit la Motheville, feignant ainsi d'en être parfaitement connu sous ce nom. Quelques soldats parurent à la porte, & l'un d'eux, selon Gourville, dit qu'il alloit avertir le gouverneur. Mais comment accorder ce récit avec l'absence de Bussy, qui étoit allé, à quelques lieues de là, attaquer la Maison-fort, château d'un gentilhomme qui lui avoit fait quelque outrage ? aussi se plaint-il beaucoup dans ses mémoires de la maniere dont la Rochefoucault a rapporté ce

Mém. de Bussy-Rabutin.

ſait : comme ſi Condé, dit-il, en paſſant de nuit aux portes de la Charité, où, quand Buſſy y auroit été, il n'avoit pas de cavalerie pour le pourſuivre, eût couru grand hazard. Il ajoute qu'au bac où le prince & ſes compagnons paſſerent, il n'y avoit point de gardes, parce que dans une guerre civile on ne garde que les ponts. Buſſy peut avoir raiſon; mais ce n'eſt pas une excuſe pour ſes ſoldats, ni peut être pour lui-même : il auroit dû ſans doute donner de meilleurs ordres pour le ſervice; dans un ſemblable temps, où tout doit être ſuſpect, pouvoit-on laiſſer paſſer cette troupe ſans la reconnoître ? c'eſt ce que firent cependant les gens de Buſſy, toujours par une ſuite du ſtratagême de Gourville; car ſur la réponſe du ſoldat qui vouloit aller avertir le gouverneur : *Vous avez du temps pour coucher ici*, cria-t-il au prince; *mais nous autres, dont le congé expire demain, nous ſommes obligés de continuer*

1652.

1652. *notre route*, & en disant ces mots, il avançoit toujours. Condé, jouant aussi naturellement que lui, & feignant de ne le suivre que par force, s'échappa lui-même, en se plaignant qu'ils étoient d'étranges gens, mais qu'il ne vouloit pas se séparer d'eux, & en priant les soldats de faire les complimens de la Motheville à M. le gouverneur.

Après s'être tiré si heureusement de ce danger, qui, quoi qu'en dise Bussy, eût été bien réel, si le service s'étoit fait dans sa place, comme le demandoient les circonstances, le prince alla passer par Cônes, tandis que Lévi prenoit le chemin de ses terres, & Gourville celui de Châtillon, pour aller de-là à Paris instruire Gaston de la prochaine arrivée de son cousin. Le reste des compagnons de Condé le pressoit d'éviter Cônes, où ils se trouverent au point du jour; mais il ne voulut pas les croire; & leur répondit qu'il leur seroit un jour bien agréable de raconter que tan-

Chavagnac
La Rochef.
Bussy.
Tavannes.

dis que tout étoit en armes contre lui, il étoit venu par le grand chemin de Paris, comme auroit pu y venir le courier de Lyon. Cette résolution étoit peut-être téméraire dans la circonstance, & il ne tarda pas à s'en repentir. A peine il avoit passé Cônes, qu'entre cette ville & Bony, il apperçoit deux cavaliers venant à lui, à cent pas l'un de l'autre : à cette vue, le prince, selon sa coutume, s'écarte, & se tapit dans un fossé; mais Chavagnac & Guitaud, qui étoient restés derriere, furent reconnus par le dernier de ces cavaliers: c'étoit le valet d'un gentilhomme nommé la Bachelerie, que Mazarin envoyoit à la Charité porter quelques ordres à Bussy, & qui couroit le premier. Chavagnac s'étant douté à l'émotion qui parut sur le visage du valet, que lui & son compagnon avoient été reconnus, vouloit le coucher en joue, mais Guitaud ne le permit pas, autant par principe d'humanité, que parce qu'il ne

1652.

1652. pouvoit se persuader qu'on les eût réellement reconnus. Ce sacrifice cruel, & qu'on ne pouvoit regarder dans l'ordre naturel, faillit cependant à leur devenir fatal, pour n'avoir point été accompli. En effet, le valet, à cinq cents pas, trouve Rochefort, valet-de-chambre du prince, lequel étoit resté derriere, excédé de fatigues, & s'étoit endormi dans un petit four qui s'étoit offert sur la route. Les soupçons qu'il avoit formés à la vue de Guitaud, deviennent alors plus violens; il s'approche de Rochefort, qu'il connoissoit, & lui demande d'où il vient; Rochefort même prétendit que pour lui arracher son secret, il lui avoit appuyé le pistolet sur la gorge en lui faisant cette question: mais il avoit des pistolets lui-même, dont il pouvoit se servir, & il y a grande apparence qu'il n'eut recours à cette excuse, que pour ne point attirer sur lui l'indignation de son maître. Quoi qu'il en soit, il répond qu'il est *avec le patron*,

voulant parler du prince, & qu'ils vont joindre l'armée du côté de Montargis. 1652.
A cette nouvelle, le valet pique des deux, joint ſon maître, qui avoit beaucoup d'avance ſur lui, & lui annonce ce qu'il vient d'apprendre. La Bachelerie, trouvant une occaſion ſi favorable de ſervir le cardinal, donne le paquet de Buſſy à ſon valet, qui ſe rend ſeul à la Charité, & lui-même, prenant prudemment une autre route, court à toute bride à Gien inſtruire le cardinal.

Cependant Guitaud & Chavagnac, &, après eux, Rochefort, avoient joint le prince, qui n'eut pas plutôt entendu ce qui s'étoit paſſé, qu'il ſe jugea perdu, & ne douta pas que le cardinal ne mît ſur le champ en campagne des partis contre lui. Dans ſa fureur, il ne ménagea pas Guitaud ſur ſes ſcrupules, & en remontant à cheval, il le frappa durement, en lui reprochant *qu'il auroit donc une grande joie de lui voir porter ſa tête ſur un échafaud.* Il falloit pour-

1652. tant prendre un parti. Bercennes, homme de courage, s'offre à rester dans des masures, proche d'un pont, sur le grand chemin, pour tuer les cavaliers, si, comme il y avoit apparence, ils revenoient sur leurs pas pour retourner à Gien. Le parti est accepté, & le reste de la troupe prend le chemin de Châtillon, & fournit sa course de toute la vîtesse des chevaux.

Mais pour gagner Châtillon, il leur restoit trente-cinq lieues à faire, leurs chevaux étoient harassés, & eux-mêmes épuisés & souffrant toutes les especes de besoins. Pour comble de malheur, en arrivant au bord du canal de Briare, ils se trouvent entourés de deux ou trois régimens de cavalerie, qui venoient prendre leurs logemens dans ces quartiers, & qui, débouchant de différens côtés, ne leur offroient par-tout que des chemins dangereux. Chavagnac se souvenant qu'il connoissoit dans ces cantons un gentilhomme nommé la Brule-

rie, qui pourroit leur fournir des hommes & des chevaux, se rend chez lui avec Guitaud, qu'il laisse à quelques pas de la maison. Cette prudence probablement les sauva : car le logis de la Brulerie étoit plein d'officiers des troupes du Roi, que celui-ci régaloit. La vue de Chavagnac, qu'il savoit au service du prince, le surprit; mais il eut la prudence de se taire, & Chavagnac n'ayant point été reconnu, eut le bonheur de s'échapper. En sortant, il ne rencontra point Guitaud, qui, effrayé de voir entrer dans la maison tant d'officiers des troupes royales, avoit pris la fuite du côté de Châtillon. Il ne trouva pas davantage Condé & ses compagnons au lieu où ils devoient l'attendre : l'arrivée des troupes leur rendant ce poste dangereux, ils étoient partis, faisant prendre les devans à Rochefort, pour avertir le concierge du château de Châtillon de tenir la porte du parc ouverte. 1651.

1651. Cependant Chavagnac arrive seul & avant Rochefort à cette porte, & son premier soin, après se l'être fait ouvrir, est de mettre une sentinelle sur la tour, pour examiner si l'on ne découvre personne dans la plaine : bientôt elle l'avertit qu'elle voit un cavalier. Chavagnac sort à sa rencontre, & reconnoît en lui Guitaud. Un instant après, ils sont joints par Rochefort, qui leur apprend que le prince est tué ou pris, qu'il vient d'entendre tirer trois coups. Cette nouvelle les jette dans l'effroi & la consternation ; ils veulent massacrer le valet-de-chambre pour avoir abandonné le prince ; il s'excuse sur ses ordres ; & tandis qu'ils se proposent d'aller ou le délivrer ou périr, arrivent d'un autre côté la Rochefoucault & son fils, qui leur annoncent la même nouvelle. Jusque-là, ils avoient tous trois couru ensemble, Marsillac marchant cent pas devant le prince, & son pere cent pas derriere, afin qu'à la moindre

alarme, soit d'un côté, soit d'un autre, Condé pût avoir quelque temps pour se sauver. Dans cette position, & comme ils étoient presque vers Châtillon, ils entendent tout-à-coup, sur le chemin que tenoit Rochefort, quelques coups de fusil, tirés par des marodeurs qui rodoient dans ce canton. Condé aussi-tôt, sans que les autres l'apperçoivent, se jette dans des vignes; & le pere & le fils, par ce moyen, s'étant bientôt joints, & ne le trouvant plus, ne savent que penser d'une si subite disparition. Pendant qu'ils formoient tous cinq des conjectures, la sentinelle leur crie qu'elle entrevoit un cavalier, monté sur un cheval blanc, qui est embarrassé dans les vignes. Le cheval blanc leur donne quelque espoir; celui de Condé étoit de cette couleur. Chavagnac s'avance le premier du côté qu'indique la sentinelle; mais dès que le prince (car c'étoit lui-même) l'apperçoit, ne le reconnoissant pas au 1651.

1651. travers des ténebres, il le couche en joue avec son mousqueton, (car ils en avoient tous) & il alloit lâcher son coup, lorsque la voix de Chavagnac le fit reconnoître. En l'abordant, Condé lui dit qu'il s'est sauvé par le plns grand bonheur du monde, que les autres ont été tous pris ou tués, & qu'il regrette sur-tout la Rochefoucault. Le duc étoit à vingt pas de-là, & l'on peut se figurer combien la méprise leur causa à tous de joie.

Ils entrent ensemble à Châtillon; mais à peine ont-ils goûté deux heures de repos, que tout-à-coup paroît aux portes une troupe de cavaliers qui demande à entrer de la part du Roi; c'étoit le comte de Sainte-Maure, que le cardinal, sur le rapport de la Bachelerie, envoyoit à la tête de trente maîtres avec ordre de lui amener le prince mort ou vif. On se doute bien qu'on refusa de lui ouvrir: mais ne doutant pas que le prince, le lendemain matin,

ne prît la route qui mene de Châtillon 1651.
à Lorry, à l'entrée de la forêt d'Orléans, où étoit campée l'armée des ducs, le comte alla s'embusquer sur ce chemin. Le prince, informé de son arrivée, & apprenant d'ailleurs qu'il y avoit dix ou douze chevaux-légers de la garde du Roi, & quelques autres officiers logés à Châtillon, voulut en partir sur le champ au milieu de la nuit, & prit un guide pour le conduire à Lorry. Cet homme le sauva & faillit à le perdre en même temps, & jamais la fable de Caribde & de Sylla n'a été mieux imaginée que pour cette circonstance. Le guide l'égara, & en le garantissant par-là de l'embuscade de Ste. Maure, il le mit dans le chemin de Gien, & à la pointe du jour, le prince reconnut qu'il n'étoit qu'à une lieue de la cour. En voulant éviter ce danger, il se jette dans un autre, & retombant du chemin de Gien dans celui de Lorry, il passe à trente pas de Ste. Maure,

1651. qui, pour l'honneur du cardinal & le bonheur de la France, ne le reconnoît pas, ou plutôt feint de ne pas le reconnoître.

Le lundi 1 Avril. Arrivé dans un cabaret à cent pas de Lorry, Condé s'y arrête pour prendre un peu de repos : mais à peine est-il endormi, que Chavagnac, le seul qui fût sur pied, apperçoit un bataillon qui vient du côté de leur hôtellerie ; aussitôt il amene son cheval & celui de Condé, qu'il trouve dormant, le coude appuyé sur la table du cabaret : *debout, monsieur*, lui crie-t-il, *debout* ; *si nous ne nous sauvons, nous sommes pris*. Le prince, réveillé en sursaut, n'a que le temps de mettre le pied à l'étrier, & de piquer des deux pour gagner la campagne. Quand ils ont mis un assez grand intervalle entre eux & le bataillon, ils s'arrêtent pour reconnoître quelles sont ces troupes, étant toujours à portée de se sauver, parce qu'il n'y paroissoit point de cavalerie. Quand ils sont à la portée

de la voix, ils crient : *qui vive ? Vive vous même, monſeigneur*, leur répond le commandant, qui ſe détache & vient à eux. Le prince reconnoît en lui Géneſte, qui avoit été ſon page : il alloit à ſa rencontre avec ce détachement de l'armée des ducs, ſur l'avis d'un ſergent, qui, ayant reconnu le prince lorſqu'il étoit entré dans le cabaret, avoit été avertir une garde que Nemours avoit poſée à Lorry. Après cette explication, le prince s'étant approché : *ah ! Géneſte*, lui cria Condé en l'embraſſant, *vous pouvez vous vanter de m'avoir fait peur*. 1652.

Ils marcherent enſuite tous enſemble du côté de Lorry, où Nemours devoit venir camper le même jour. Condé voulut aller à ſa rencontre ; dans la route, il trouva un parti eſpagnol, & enſuite un autre corps de ſix cents maîtres, qui, à la vue du prince, témoignerent leur joie par les acclamations les plus bruyantes & des ſalves multi-

1652. pliées. Le bruit en retentit jusqu'au duc de Nemours, qui, étant en marche, ramassa ce qu'il avoit de cavalerie, & vint au galop dans l'endroit où il croyoit que ses troupes se battoient. On peut se figurer sa surprise, lorsqu'au lieu d'un combat, il trouva Condé, qu'il n'attendoit point. L'allégresse fut aussi générale qu'elle devoit l'être pour un événement si imprévu, & il n'y eut pas le moindre soldat qui ne la témoignât, & qui ne vînt rendre ses respects au prince. Ainsi se termina cette mémorable marche, qui n'est peut-être pas l'instant le moins glorieux de la vie de Condé, ni celui où il montra moins de courage, de force, de patience, ayant eu à lutter contre toutes les difficultés & la fortune même : mais c'est peu d'être intéressant par lui-même, cet événement va le devenir bientôt davantage par ses suites, & l'ample matiere qu'il va fournir aux récits de cette histoire.

CHAPITRE V.

Attaque du pont de Gergeau. Priſe de Montargis. Combat de Bléneau. Turenne arrête les progrès de Condé, & ſauve la cour. Le prince ſe rend à Paris, malgré les intrigues de Gaſton & du cardinal de Retz.

CONDÉ ne pouvoit arriver plus à propos, & jamais ſa préſence n'avoit été ſi néceſſaire à ſon armée. La diviſion des chefs étoit venue à un point que les François & les Eſpagnols en étoient également ſcandaliſés, & les derniers ſi fatigués, qu'ils méditoient déja leur retraite en Flandres. Les diſputes des ducs ſe renouvelloient chaque jour, & empêchoient les opérations: celle qu'on avoit réſolue contre Montargis n'avoit pas encore été entamée; & au lieu de tourner de ce côté, Beau- 1652.

1652. fort, sans prévenir son collégue, fit attaquer le pont de Gergeau une seconde fois, le jour même que la cour se rendoit à Sully. Il étoit extrêmement important pour elle que ce passage fût libre, parce que si les ennemis se fussent emparés du pont, ils auroient pu inquiéter sa marche; elle l'avoit donc envoyé garder par trente mousquetaires & un lieutenant, lesquels, placés à la tête du pont, du côté de la ville, étoient protégés par un pont-levis, placé devant eux, au milieu même du pont, qui est de pierre. Le baron de Sirot, gentilhomme bourguignon, si fameux par son courage, qui l'avoit tiré des plus grands dangers, & lui avoit mérité l'honneur de faire, dans des mêlées, le coup de pistolet avec trois rois, & de percer d'une balle le chapeau du grand Gustave-Adolphe; Sirot, à qui l'on ne pouvoit reprocher que le titre de lieutenant-général, qu'il portoit dans une armée de rebelles, fut chargé de

Navailles. Tavannes. Retz.

cette attaque, qu'il entreprit avec trois bataillons, dans le temps précisément que Turenne, Clairambaut & Navailles venoient reconnoître ce poste. Le régiment de l'Altesse (c'étoit ainsi qu'on appelloit celui de Gaston) étoit à la tête de l'attaque, & servi par deux pieces de canon, qui réussirent si bien, qu'ayant donné dans la bascule, ils couperent les chaînes, firent baisser le pont-levis, & rendirent ainsi le passage praticable. A cette vue, les trente mousquetaires, prenant l'épouvante, se rejettent du côté de Gergeau, & les troupes rebelles s'emparent du pont. Turenne, qui attendoit un renfort de troupes qu'il avoit mandées, sans se déconcerter, soutient, lui seizieme, tout l'effort des quatre bataillons de l'Altesse, pour protéger des travailleurs qui, derriere lui, élevoient une barricade; il ordonne en même temps au peu de troupes qui étoient dans la ville, de se montrer sur le rempart en posture de

1652.

tirer, quoiqu'ils n'eussent ni poudre,
1652. ni munitions. Il soutint ainsi, pendant trois heures, tout l'effort de l'armée de Beaufort, qui arriva à la file, & il fit dans cette occasion des prodiges de valeur d'autant moins suspects, que les trente mousquetaires qui avoient pris la fuite, s'étant ralliés auprès de lui, furent presque tous ou tués ou blessés à ses côtés. Enfin, son infanterie arriva; alors il franchit la barricade, & fondant, l'épée à la main, sur les ennemis, il emporte, à la premiere charge, une barricade qu'ils avoient faite eux-mêmes; puis, s'efforçant d'en nettoyer absolument le pont, il les charge de nouveau, & avec tant d'intrépidité & de bonheur, qu'il les force de lui abandonner le terrein, jonché de leurs morts. Parmi eux étoit étendu le malheureux Sirot, percé d'un coup de mousquet, laissant après lui la mémoire d'un des plus braves officiers qui eussent encore fait la guerre, & qui n'avoit embrassé

la mauvaise cause que par le dépit de voir ses talens oubliés, forcés de languir obscurément dans le fond de sa province, sans que, pour tant de services rendus, pour tant de cicatrices dont son corps étoit sillonné, il eut reçu d'autres récompenses que de stériles éloges (1). Sa perte, ayant totale- 1652.

(1) Sirot a laissé des mémoires, qu'il conduit presque jusqu'à l'instant où il fut tué, & dont l'abbé le Gendre, avec assez de raison, fait peu de cas. Quelque chose qui doit lui faire plus d'honneur, est une réponse qu'il fit au duc d'Epernon. Ce duc le pressoit de briguer la place d'Elu de la province de Bourgogne : *Je n'en ferai rien*, répondit le baron; *il me faudroit dans cette place, ou ne point accorder tout ce que la cour demanderoit, & je m'attirerois à dos tout le ministere ; ou me résoudre à fouler le peuple, & c'est ce qu'on ne reprochera jamais au baron de Sirot.* Après sa mort, on lui fit une très longue épitaphe françoise, que le savant de la Marre trouve bien hardie, apparemment à cause d'une phrase frondeuse,

1652. ment découragé ses troupes, laissa Turenne absolument maître du champ de bataille, avec la gloire d'avoir donné des preuves non équivoques de sa bravoure, & d'avoir sauvé la cour, qui, sans cette vaillante défense & l'attaque plus vigoureuse encore qui la suivit, pouvoit tomber en un instant entre les mains des ennemis. La Reine sentit toute l'étendue de ce service ; & lorsque Turenne alla, le soir, lui rendre compte de ses opérations, elle protesta qu'elle n'oublieroit jamais l'obligation

---

qui la termine, où l'on dit *qu'il mourut en voulant rendre la liberté au Roi & au peuple* ; ce qui est en effet étrangement abuser du privilége qu'ont les épitaphes de mentir. Sirot, de sa femme Jeanne Vouchat, ne laissa qu'une fille, mariée à son cousin-germain le comte de Pradines ; d'où est descendue Marie de l'Etouf de Pradines, femme de Jacques de Foudras, comte de Demigny, & mere de M. le bailli de Foudras, actuellement vivant à Dijon.

qu'elle venoit de contracter avec lui, & qu'il l'avoit ſauvée, elle & la cour. 1652.

Il n'en fut pas de même dans l'armée des ducs, où Beaufort ne reçut que des reproches pour avoir ſi mal pris ſes meſures, & s'être laiſſé battre, quoiqu'il fût de beaucoup le plus fort. La haine & la diviſion entre lui & Nemours s'en accrurent au point, qu'elles paſſerent des chefs aux ſoldats, & que les deux armées étoient, preſqu'à chaque inſtant, à la veille de s'égorger. Ce fut dans cette ſituation que Condé les trouva; mais ſa préſence ayant levé une des principales cauſes de la diviſion, en leur ôtant à tous deux le commandement, les choſes rentrerent dans l'ordre, le courage revint au ſoldat, avec l'amour de ſon devoir, & dans toutes les ames paſſerent un enthouſiaſme, une ardeur de combattre, que le prince ſe promit bien de ne pas laiſſer réfroidir. Lorſqu'on l'eut inſtruit de la réſolution priſe dans le conſeil, où Montpenſ.

avoit assisté Mademoiselle, il affecta
1652. d'y applaudir, en disant qu'on ne pouvoit s'empêcher d'exécuter ce qui avoit été décidé dans une conférence, à laquelle elle avoit daigné présider, quand même ces résolutions ne seroient pas les meilleures; mais que celle-ci étoit si sage, que Gustave-Adolphe même n'en auroit pas pris d'autre. Pour prouver que ce n'étoit pas simplement une vaine flatterie, dès le sur-lendemain de
Le 3 Avril. son arrivée, il mena l'armée devant Montargis, & somma les habitans de se rendre, ne leur donnant qu'une heure pour se décider. Il tira en même temps sa montre pour s'assurer de l'heure, & jura que s'ils ne se rendoient
Retz. Montglat. La Rochef. dans l'intervalle marqué, il les feroit tous pendre à la porte de leur ville, qu'il livreroit au pillage. Ces menaces, qu'il n'avoit sûrement pas intention d'effectuer, les intimiderent, ainsi que Mondreville, attaché au cardinal, qui s'étoit retiré dans le château avec sept

ou

ou huit gentilshommes. Les uns & les autres envoyerent les clefs au prince, & cette brusque expédition fit dire *qu'il avoit pris Montargis avec sa montre.* 1652.

Cette ville étoit remplie de munitions de bouche, qui pouvoient par la suite lui être extrêmement utiles. Loin donc d'y faire entrer son armée, il eut la politique de n'y rester que deux jours lui-même, en s'en assurant cependant la possession par diverses précautions, afin de donner par cet exemple de modération & de douceur, une bonne réputation à ses armes, & engager les autres villes à se rendre aussi facilement à lui. Il établit ensuite ses quartiers à Châteaurenard, où vint le joindre Gourville, qui lui rapportoit des nouvelles de Gaston & de Paris. Gourville. La Rochef. Nous ne tarderons pas à parler de la sensation que fit dans la capitale la nouvelle de l'arrivée du prince : il nous suffit, pour le moment, de savoir que

1652. Gourville revenoit avec différens avis, donnés par les amis des princes. Les uns le félicitoient sur le parti qu'il avoit pris d'aller se mettre à la tête de l'armée, au lieu de venir à Paris, & lui conseilloient d'y rester, par la raison, assez plausible, que les résolutions de Gaston & du parlement dépendroient toujours du succès de la guerre, succès qu'il ne pouvoit espérer en remettant le commandement à des généraux incapables & divisés. Les autres, au contraire, & Chavigny principalement, l'appelloient à grands cris à Paris : ils alléguoient la difficulté qu'ils éprouveroient toujours à conduire Gaston, s'il ne venoit lui-même détruire les menées de Retz, dont les cabales & l'ascendant sur l'esprit du duc devenoient tous les jours de plus en plus dangereux : ils convenoient cependant, comme les premiers, qu'il étoit de la plus grande importance de faire quelque coup d'éclat, qui donnât de la réputation à ses armes, & décré-

ditât celles du Roi. Ce conſeil étoit 1652.
trop analogue au caractere & aux vues du prince pour être rejetté ; & tandis qu'il s'entretenoit avec Gourville, la fortune lui offrit elle-même une occaſion de le mettre ſur le champ en pratique. Un de ſes officiers lui amena deux payſans, qui l'inſtruiſirent de la poſition des maréchaux de Turenne & d'Hocquincourt. Ils s'étoient ſéparés à cauſe de la diſette des fourages, & avoient pris des quartiers fort éloignés l'un de l'autre : Turenne étoit, avec une partie de l'armée, à Briare, entre Gien où étoit la cour, & d'Hocquincourt, qui étoit poſté à Bléneau, & qui avoit diſtribué ſes quartiers trop loin les uns des autres. C'étoit contre le ſage avis de Turenne ; inſtruit par la défaite de Mariendal, il avoit fait avertir ſon collégue de rapprocher davantage ſes forces; mais celui-ci rejetta long-temps ſon conſeil, en répondant froidement qu'il n'y avoit rien à craindre, & qu'en fai-

1652. ſant bonne garde, on remédieroit à tout : cependant, ayant en tête un ennemi tel que Condé, il ſentit bientôt la néceſſité d'une réunion totale, & les deux maréchaux étoient convenus de joindre, le lendemain, les deux armées.

Cette nouvelle étoit trop importante, & demandoit trop de célérité pour que le prince perdît un inſtant, & laiſsât ſes ennemis effectuer leur jonction. Il fait ſur le champ ſes diſpoſitions, &, ſuivi de quelques eſcadrons & d'un grand nombre de trompettes & de tymbales, dont l'uſage étoit fixé dans ſon eſprit, il s'avance, au milieu de la nuit la plus obſcure, vers le premier des ſept villages où les quartiers d'Hocquincourt étoient répandus. Celui-ci étoit gardé par quelques eſcadrons de dragons, ſous les ordres d'en nommé la Cottiere, qui fut ſoupçonné de n'avoir point fait ſon devoir, car il ſe rendit ſur le champ à la premiere ſommation de Condé, qui le menaça de le faire pen-

Le 7 Avril. Gourville. La Rochef. Montglat. Tavannes. Chavagnac. Retz. Navailles.

dre, s'il faisoit la moindre résistance, & il prit même parti avec lui. Dès que ce quartier est enlevé, le prince court aux autres villages avec la même rapidité & le même bonheur; dans un instant, il en enleve un second, puis un troisieme, & enfin jusqu'à quatre. Les fuyards cependant se rejettant sur le quartier général, qui étoit à Bléneau, y répandent l'alarme; d'Hocquincourt surpris, fait sonner le boute-selle, & s'avance avec environ neuf cents chevaux pour arrêter les progrès du vainqueur, tandis qu'il envoie avertir Turenne du danger où il se trouve. Il se place derriere un ruisseau profond, qu'on ne pouvoit passer qu'un à un sur une digue fort étroite : mais le duc de Nemours & avec lui quelques volontaires, franchissent cet obstacle; &, dans le même temps, Condé ayant fait sonner la charge par cette foule de trompettes & de tymbales qu'il avoit réservées pour ce moment, le maréchal,

1652.

1652. trompé par ce bruit & par l'obscurité, croit que toute l'armée est passée, & qu'il va l'avoir sur les bras. Dans cette supposition, il plie, &, quittant un poste si avantageux, il va se placer derriere le quartier, dans l'espérance que, durant le pillage, il trouvera un instant favorable pour fondre sur les ennemis, & prendre sa revanche.

Ce cinquieme quartier est donc encore emporté; mais le feu ayant malheureusement pris à quelques maisons couvertes de chaume, cette lueur instruisit d'Hocquincourt de sa méprise, & il s'apperçut qu'il n'avoit pas plus de cent chevaux devant lui. Aussi-tôt il fond, avec ses huit ou neuf cents maîtres, sur cette foible troupe; mais il y trouva plus de résistance qu'il ne devoit en redouter: elle étoit composée de tous les officiers généraux, de Nemours, Beaufort, la Rochefoucault, Marsillac, Clinchamp, Tavannes, Guitaut, Gaucourt, Valon, & quelques autres, qui,

ayant Condé à leur tête, soutinrent, avec une intrépidité qui tenoit du prodige, la charge du premier escadron du maréchal : deux autres, qui survinrent ensuite & coup sur coup, les mirent un peu en désordre ; Nemours ayant reçu un coup de pistolet au haut de la hanche, & Beaufort ayant eu un cheval tué sous lui, le vaillant escadron se rompit, & se retira cent pas plus bas pour se réformer, sans que les troupes du maréchal osassent les poursuivre, dans la crainte qu'ils ne fussent soutenus par l'infanterie : il n'y eut que quelques officiers qui s'avancerent un peu plus, & un entre autres, qui paya de la vie son intrépidité. Il pressoit vivement le prince de Marsillac, & il alloit le percer ou le prendre prisonnier, lorsque le jeune guerrier, se retournant brusquement, le perça lui-même de plusieurs coups d'épée, à la vue des deux partis.

1652.

Cependant Condé ayant rallié son

1652. escadron, se met à la tête d'un autre, composé de trente maîtres, qui venoient de passer le défilé, & retourne sur le maréchal, qu'il charge en flanc, tandis que Beaufort, avec le premier escadron, fond de nouveau sur lui, & le presse de front. Ce choc fut si brusque, si vigoureux, que d'Hocquincourt, malgré la supériorité du nombre, ne put le soutenir. L'épouvante se met entiérement parmi ses troupes; elles reculent, elles se débandent, &, prenant enfin ouvertement la fuite, elles se sauvent, les unes dans Bléneau, les autres du côté d'Auxerre. C'est-là qu'on les poursuivit pendant trois ou quatre lieues, sans qu'ils essayassent de se rallier, abandonnant aux vainqueurs tout le bagage & plus de trois cents prisonniers. La terreur avoit fait de si profondes impressions sur eux, qu'un de leurs officiers, cornette dans le régiment de Mépas, s'enfuit jusqu'à Cônes de toute la vîtesse de son cheval, & si

éperdu, qu'il avoit encore l'épée nue à la main en entrant dans la ville. Les magistrats, qui l'arrêterent, l'envoyerent à Bussy, qui ne le trouva pas encore bien remis de sa peur, & le chassa de la Charité comme un malheureux, qu'il auroit, dit-il, fait pendre, s'il eût été de ses troupes, non qu'il crût, ajoute-t-il, qu'un homme mérite la mort pour n'avoir point de cœur, mais qu'il la mérite pour l'exemple.

1652. Bussy. Tavannes.

Cependant l'armée de Condé, qui avoit ordre de suivre, profitant de ces exploits, qu'elle n'avoit point partagés, s'étoit répandue dans les quartiers, où elle se livroit au pillage & à la débauche. Le prince, après bien des soins, parvient à la rassembler ; mais au lieu de songer à aller surprendre Turenne, comme il avoit surpris son collégue, il s'obstina à vouloir se rendre maître de l'infanterie, qui s'étoit jettée dans Bléneau. C'est une faute, que lui reprochent la Rochefoucault & Tavannes.

1651. Le premier prétend que d'abord après la défaite d'Hocquincourt, s'il eût marché du côté du maréchal, qui venoit effectuer sa jonction, il l'eût trouvé mal accompagné, & facile à défaire. Tavannes lui conseilla la même activité : le prince lui avoit ordonné de prendre deux régimens de cavalerie, pour aller avec eux investir Bléneau : *Mais, monsieur*, lui dit Tavannes, *si votre altesse vouloit marcher droit à M. de Turenne, vous le tailleriez en pieces; & quant à cette infanterie qui est dans Bléneau, elle ne peut vous échapper. Ce sont deux vieux corps*, répondit Condé, *qui pourroient me donner de la peine, il faut commencer par les prendre; après cela, je viendrai facilement à bout du reste.* Tavannes, selon ses ordres, commence à marcher du côté de Bléneau, & Condé se prépare à le suivre, lorsqu'il apprend que Turenne n'est qu'à une lieue de lui. Il faut alors changer les dispositions, & tourner de son côté.

1652.

La nouvelle de la déroute d'Hocquincourt étoit en effet parvenue à son collégue, & l'on juge bien de l'effet qu'elle dût produire dans un camp, au milieu d'une nuit obscure, sans connoissance des chemins & des positions les plus avantageuses pour arrêter les progrès du vainqueur, qui se grossissent toujours dans les imaginations, en raison de l'éloignement & des ténebres de la nuit. *Jamais*, dit Turenne lui-même dans la suite à ce sujet, *il ne s'est présenté tant de choses affreuses à l'imagination d'un homme, qu'il s'en présenta à la mienne. Il n'y avoit pas long-temps que j'étois raccommodé avec la cour, & qu'on m'avoit donné le commandement de l'armée qui en devoit faire la sûreté. Pour peu qu'on ait de considération & de mérite, on a des ennemis & des envieux; j'en avois qui disoient par-tout que j'avois conservé une liaison secrette avec M. le prince; M. le cardinal ne le croyoit pas, mais*

St. Evrémont, éloge de Turenne.

1652. *au premier malheur qui me fût arrivé, peut-être auroit-il eu le même soupçon que les autres. De plus, je connoissois M. d'Hocquincourt, qui ne manqueroit pas de dire que je l'avois exposé* (1), *& ne*

(1) C'est ce qui ne manqua pas d'arriver ; quoiqu'il fût vrai que d'Hocquincourt ne dût se prendre qu'à lui-même de son malheur. Turenne eut la modestie de vouloir qu'on supprimât, dans la relation que la cour fit à son avantage de cette affaire, la remarque qu'on y faisoit de l'avis donné par Turenne à son collégue, sur le danger des quartiers trop éloignés. Cette déférence n'empêcha pas le brusque maréchal de se plaindre vivement de Turenne, & de conserver un profond ressentiment contre lui : voilà pourquoi Saint-Evremont, (si toutefois cette piece est de lui) dans la jolie piece intitulée : *Conversation du maréchal d'Hocquincourt avec le P. Canaye*, fait dire au premier : *je me souviens bien que Turenne me laissa battre par M. le prince, lorsque la cour étoit à Gien ; peut-être que je trouverai l'occasion de lui rendre la pareille. Si Arras étoit sauvé, & Turenne battu, je serois*

l'avoit pas ſecouru. Toutes ces penſées étoient affligeantes, & le plus grand mal, c'eſt que M. le prince venoit à moi le plus fort & victorieux. 1652.

La ſituation du maréchal étoit la même qu'avoit été autrefois celle de Fabius, à l'égard de ſon imprudent collégue Minutius : ſa conduite ne fut pas différente. Sans attendre que tous ſes quartiers fuſſent raſſemblés, il part avec ce qu'il trouve ſous ſa main, malgré l'avis de la plupart de ſes officiers, qui vouloient qu'on allât à la perſonne du Roi, comme le ſeul parti à prendre dans cette extrémité. La Barge, l'un d'entre eux, s'approchant même de lui, lui apprit que tout le monde mur-

Mém. du comte d'**, cités dans le Journ. encyclop. Déc. 2 part. 1772.

---

content. Le maréchal, loin de ſe piquer des propos de ſon collégue, n'y répondit que par le ſang-froid & la modération : *Un homme auſſi affligé que l'eſt M. d'Hocquincourt*, diſoit-il à ce ſujet, *doit avoir au moins la liberté de ſe plaindre.*

1651. muroit de sa marche, & demandoit pourquoi on ne prenoit pas ce parti : *Voilà une belle ressource*, répondit le maréchal, *après l'exemple qu'Orléans vient de donner, avant même qu'on ait reçu aucun échec : où nous ouvrira-t-on les portes, lorsque nous nous présenterons vaincus & fugitifs ? Non, non. La Barge, je suis las de ma destinée ; c'est encore pis qu'à Rhétel : il faut périr, ou tout sauver.* En parlant ainsi, il marchoit toujours, plus par conjecture que par connoissance, du côté où il croyoit que pouvoit venir le prince, au milieu d'une nuit extrêmement noire, & n'ayant pour guides que des fuyards, plus capables d'effrayer ses troupes que de les conduire. Il se trouve enfin, à la pointe du jour, dans une plaine, entre

Tavannes. Ozouers & Bléneau : là, il se met en

Navailles. La Rochef. bataille, & range ses troupes à mesure que Navailles & Palluau les lui amenent. A droite de la plaine étoit un bois, à gauche un marais, au milieu

une chaussée étroite, qu'il falloit passer pour venir à lui. Il fait occuper la tête de la chaussée par six escadrons, & range l'infanterie en bataille le long du bois, à la distance d'une portée de mousquet ; le marais se défendoit de lui-même. Ce fut dans cette situation que Condé le trouva, lorsqu'ayant rassemblé toutes ses troupes, il accouroit à lui pour achever la victoire. La position parut si respectable à tous les officiers de l'armée rebelle, qu'ils jugerent, au premier abord, que Turenne étoit inattaquable. Mais les lumieres de leur chef étoient bien supérieures : *Si M. de Turenne demeure là*, s'écria Condé, *je vais le tailler en pieces ; mais il se gardera bien d'y demeurer.* Le prince alloit en effet fondre sur le maréchal, lorsque celui-ci, qui, dans ses premieres dispositions, n'avoit fait que suivre les idées de Navailles, s'appercevant qu'elles n'étoient pas les plus prudentes, rappelle ses escadrons, forme toutes ses

1652.

1652. troupes sur une ligne protégée par le canon, & va se mettre en bataille à quelques pas du défilé.

Condé se saisit aussi-tôt des postes que son ennemi vient de quitter, & jettant son infanterie à droite & à gauche du bois, il fait faire un grand feu de mousqueterie. Turenne profite de cette activité même pour tendre un piége à son ennemi; il feint de ne pouvoir soutenir ses charges multipliées, &, pour attirer les rebelles plus avant dans le défilé, il fait un mouvement qui semble indiquer sa fuite du côté de Gien, & va se poster à plus de six cents pas du défilé. Condé, à la vue de tant de terrein libre, croit qu'il pourra y former son armée, & qu'ayant la supériorité du nombre, la bataille, ainsi que la perte de Turenne, est inévitable. Tavannes, par son ordre, s'avance donc, à la tête de la cavalerie de l'aîle droite, tandis que le prince le suit avec le reste de l'armée; six escadrons ont

déja franchi le défilé & débouché dans la plaine ; Turenne craint que, s'il en laisse passer un plus grand nombre, sa ruse ne tourne contre lui. Il fond tout-à-coup sur ces six escadrons, l'épée à la main, les plie, les enfonce, les force de repasser la chaussée, & de se mettre sous la protection du feu de l'infanterie. Cet échec rendit les troupes rebelles plus circonspectes, & il fallut se résoudre à rester en présence, & à tenter si, avec le canon, on ne pourroit pas s'ouvrir un passage. Mais l'artillerie de Turenne, beaucoup plus nombreuse, beaucoup mieux servie, avoit encore l'avantage de la position : placée sur une hauteur, elle foudroyoit à son gré les troupes du prince, qui, serrées dans ce passage étroit, ne rendoient presque aucun coup inutile ; aussi cette canonnade fut-elle extrêmement meurtriere, & durant toute la journée qu'elle dura, elle tua ou blessa aux rebelles quatre ou cinq cents hom-

1652.

mes ; entre autres, le comte de Maré, maréchal de camp, frere du maréchal de Grancey, & qui fut emporté d'un coup de canon.

1652. Cependant la cour étoit dans les plus vives alarmes. Au premier bruit de la ſurpriſe d'Hocquincourt, on ſe crut perdu, & l'on ne douta pas que Condé, pouſſant ſes avantages, ne s'efforçât de parvenir juſqu'à Gien pour enlever le Roi avec toute ſa ſuite. La Reine même, quoique difficile à troubler, parut inquiete & abattue : ſelon Montglat, elle ſe coëffoit lorſqu'on lui apprit cette nouvelle, & elle n'en demeura pas moins attachée à ſon miroir & à l'ajuſtement de ſes cheveux. Cette indifférence auroit marqué moins de courage, que d'ignorance du danger, & cette ignorance on ne pouvoit la lui ſuppoſer ; tout ſon eſpoir reſtoit dans Turenne ; & ſi ce général étoit battu, comme il y avoit tout à craindre, ayant à lutter contre une armée du double

plus forte que la sienne, &, de plus, victorieuse, où la cour auroit-elle trouvé un asyle? quelle ville dans les environs ne lui eût pas fermé ses portes? Il paroît donc plus naturel d'en croire au récit de ceux qui représentent la Reine comme effrayée, & à Retz même, qui prétend que la considération du danger où la princesse se trouvoit, lui fit verser des larmes en confiant ses craintes au maréchal de Seneterre (1). Ce qu'il

1652.

Retz.
La Porte.
Brienne.

(1) Le savant P. Griffet, dans son *Traité des preuves de la vérité de l'histoire*, penche pour le récit de Montglat, & infirme celui de Retz; parce que, dit-il, celui-ci haïssoit la Reine. J'ai certainement beaucoup de respect pour la plupart des décisions de cet illustre Jésuite; mais je me permettrai de combattre celle-ci, qui me paroît hazardée. Que fait la haîne de Retz dans l'occasion présente? pouvoit-il s'imaginer que peindre la Reine alarmée d'un danger réel, ce seroit déprimer son caractere? La haine auroit travaillé autrement; elle eût bien établi la réalité du danger, & assuré en-

y a de sûr, c'est qu'on fit des prépara-
1652. tifs qui ne marquoient certainement point de l'assurance. On songea à se sauver, si l'on y étoit forcé : on fit passer la Loire aux bagages, on chargea en diligence les mulets & les chariots, &, dès la pointe du jour, tous les équipages remplis des femmes de la cour, placés au-delà du pont, n'attendoient que le signal pour se sauver promptement. On fit prendre les armes aux

---

suite que la princesse n'auroit point été alarmée. Retz, quelque hardi qu'on le suppose, auroit-il osé faire parler Sennetere, si réellement ce maréchal n'eût pas parlé ? Il faut avouer que Retz trahit quelquefois la vérité, mais c'est lorsque son amour-propre y est intéressé ; ici, rien de pareil. D'ailleurs, la Porte, qui étoit à la cour, en donnant le détail des précautions que fit prendre la Reine, semble indiquer clairement qu'elle croyoit le danger très réel ; Brienne, en disant que la cour passa à Gien de fâcheux moments, ne paroît pas moins formel.

gardes & au régiment de la marine, à la tête duquel étoit Gadagne, officier d'une expérience & d'une bravoure reconnues, & qui se chargea de défendre l'entrée du pont, tandis que la cour gagneroit Amboise, pour se retirer, de là, en Bretagne. Le cardinal, ayant voulu juger du péril par lui-même, sortit de la ville, & alla se poster sur une hauteur qui couvre Gien du côté du Gâtinois, où il n'avoit rien à craindre; mais s'ennuyant bientôt de ce poste, & voulant rentrer à Gien, il envoya suggérer au Roi de monter à cheval, & de venir le trouver. Ils retournerent ainsi ensemble à la ville, où Turenne envoyoit de temps en temps des couriers, pour informer la Reine de ce qu'il y avoit à craindre ou à espérer, & enfin pour la rassurer totalement. 1652.

En effet, il ne lui restoit plus rien à craindre que les hazards ordinaires de la fortune, qui confondent souvent à

1652. la guerre l'ouvrage de la prudence humaine. Outre sa position respectable, il avoit été joint par le duc de Bouillon (1), & tout ce que la cour avoit en état de combattre, ainsi que par d'Hocquincourt lui-même, qui, ayant ramassé les débris de son armée, étoit venu fortifier son collégue. Avec ce renfort, Turenne étoit encore en état de disputer le terrein, quand il n'auroit pas été protégé par sa position; parce

(1) On trouve dans le *Discours sur la vie du duc de Bouillon*, par Aubertin, un fait dont fut témoin ce duc, & qui n'est pas inutile de conserver. Neuf jours après l'affaire de Bléneau, ce duc alla visiter le champ de bataille, pour reconnoître pourquoi Condé n'avoit pas poussé plus loin ses avantages. Il y trouva étendu un Polonois des troupes royales, qui avoit eu la jambe emportée d'un boulet de canon, & qui, malgré ce long intervalle, vivoit encore. Mais à peine eut-il ordonné qu'on le transportât, & qu'on prît soin de lui, qu'il mourut.

que ſon armée, quoique toujours plus foible du double, (il n'avoit guere que quatre à cinq mille hommes, & Condé douze à quatorze, mais non effectifs) étoit raſſurée & par la défaite des ſix eſcadrons, & par ſa formidable artillerie, & par la contenance aſſurée qu'elle avoit gardée toute la journée. Ainſi la bataille, qu'on avoit d'abord cru inévitable, ne ſe donna point, on ne fit que ſe canonner juſqu'au ſoir, que Turenne, profitant de l'obſcurité, fit filer ſon infanterie du côté de Gien, & ſuivit bientôt lui-même avec la cavalerie. Condé ayant apperçu d'Hocquincourt qui venoit avec quelques officiers retirer les eſcadrons les plus près du défilé, eut envie de s'entretenir avec lui, & l'envoya prier d'avancer ſur ſa parole : d'Hocquincourt s'y confia, & s'étant approché du prince, ils parlerent enſemble de la ſurpriſe de la veille. Condé, dont le penchant à la raillerie

1652.

La Rochef.

1652. profitoit de tout, accabla de plaisanteries le malheureux général, lorsqu'il vit sur-tout qu'au lieu d'être humilié de ses fautes, il s'efforçoit de les rejetter sur Turenne. Après cette conversation, le prince, repliant ses postes, fit prendre à son armée le chemin de Châtillon, & alla établir, cette nuit, ses quartiers sur le canal de Briare.

Deux jours après, le prince, laissant son armée aux environs de Châtillon, sous les ordres de Tavannes, Valon & Clinchamp, partit pour Paris avec la Rochefoucault, Beaufort & Nemours. Il croyoit, en emmenant ces deux derniers, pourvoir à la sûreté de ses troupes, qui avoit encore été plus ménaçée par la rivalité de ces deux généraux, que par toute autre cause. Mais ceux qu'il laissoit, malgré leurs talens, opposés à Turenne, ne pouvoient le remplacer que bien imparfaitement, & d'ailleurs lui-même faisoit peut être une faute,

faute (1), en quittant son armée dans 1652.
des circonstances qui pouvoient lui devenir si favorables : car, malgré la po-

(1) Le prince lui-même sembla, dans la suite, convenir que, dans cette occasion, il avoit fait une faute. Marigny le trouva un jour très occupé à la lecture d'un livre, & lui ayant dit qu'il falloit que ce fût un bel ouvrage, puisqu'il y prenoit tant de plaisir : *il est vrai*, répondit-il, *j'y en prends beaucoup, car il me fait connoître mes fautes, que personne n'ose me dire.* Or cet ouvrage étoit un libelle du cardinal de Retz lui-même, intitulé : *Le vrai & le faux du prince de Condé & du cardinal de Retz*, dans lequel le prélat, en faisant du mieux qu'il pouvoit son apologie, faisoit la satyre du prince, & lui reprochoit, entre autres, la faute qu'il avoit commise en quittant son armée si mal-à-propos. On ne sera peut-être pas fâché de retrouver ici ce morceau, pour juger de la maniere de Retz dans ses libelles.

» A quoi ont abouti tant d'espérances, » tant de préparatifs ? Est-ce le cardinal de » Retz qui a lié les mains à ces dix mille hom-

litique de la cour, qui, d'abord après
1652. Bussy. ces deux journées, en avoit fait faire une relation à son avantage, où elle

---

» mes que M. le prince est venu joindre du » fond de la Guienne? est-ce lui qui les a ren- » dus immobiles? lui qui les a empêchés de » rien prendre? lui qui les a laissés sans géné- » raux? lui qui a donné tous les moyens au » maréchal de Turenne de prendre ses avan- » tages? qui a arrêté M. le prince à Paris? » qui a fait que dans une occasion où tous les » volontaires même sont obligés de courir avec » ardeur; dans un siége d'Etampes, où toute » la fortune du parti étoit renfermée dans une » action que l'on avoit prévue & publiée trois » semaines auparavant, tous les chefs ont lan- » gui sur le pavé de Paris, se promenant au » cours, jettant la défiance dans l'esprit des » étrangers, qui étoient venus à leur secours, » & qui avoient quelque raison de se croire » abandonnés? » Et plus bas, il reproche avec vigueur & de ce style qui n'étoit pas celui des libelles du temps, les négociations où se perdoit tout le parti: « Qui ne sait tous les voya- » ges de Gourville? qui ignore les négocia-

dissimuloit ses pertes, augmentoit celles des ennemis, & enfloit ses succès, personne ne prit le change; la défaite de 1652.

» tions de madame de Châtillon? qui n'est » pas instruit des paroles que porte tous les » jours le sieur de Gaucourt? On lit publique- » ment les articles du traité de M. le prince; » on y voit les récompenses que l'on donne » au duc de la Rochefoucault, dont la vie est » un tissu de lâches perfidies; à Marsin, à » qui le roi d'Espagne aura peut-être l'obliga- » tion du recouvrement de la Catalogne; à » du Doignon, qui traite publiquement avec » l'Angleterre; au président de Maisons, à » qui l'on rend les finances, qu'il a si haute- » ment, si insolemment pillées; à Longueil, » cette girouette infâme de tous les partis; à » Chavigny, homme de néant & de la lie du » peuple, si méconnoissant des biens immen- » ses qu'il a reçus de la bonté du feu Roi; » Dieu veuille que la confirmation du cardi- » nal Mazarin ne soit point le prix de toutes » ces profusions. » Après des sorties si vigoureuses, on n'est pas étonné que Retz reconnoisse de bonne-foi qu'il avoit manqué au

1652. Bléneau parut une véritable défaite, & donna la plus grande réputation aux armes du vainqueur. Son parti, d'un autre côté, eut soin de la célébrer, & d'en relever toutes les circonstances, mieux peut-être qu'on ne l'avoit fait pour les victoires de Lens & de Rocroi. Ce furent précisément ces applaudissemens qui tromperent le prince : il voulut en jouir au milieu de la capitale, & ce desir lui fit trouver plus de

---

respect qu'il devoit au prince, & qu'à-propos de ces paroles modérées, dont nous avons parlé plus haut, il dise : *Ces paroles sont belles, hautes, sages, grandes, & proprement des apophthegmes, dont le bon sens de Plutarque auroit honoré l'antiquité avec joie.* On répondit au libelle du coadjuteur par un autre, intitulé : *Contre-vérités du vrai & du faux du cardinal de Retz.* Il y étoit, comme on s'en doute assez, horriblement maltraité, mais dans ce style de la plus effrénée satyre, qui souleve le cœur, & ne demande par conséquent aucune citation.

poids aux raisons dont Chavigny l'accabloit pour l'attirer à Paris : il faut même avouer que sans le bruit de ses exploits, qui le devança, il n'auroit peut-être pas trouvé les portes de la capitale ouvertes pour le recevoir. 1651.

En effet, nous avons vu comment Gaston s'étoit toujours efforcé de se déguiser la possibilité de son voyage : quand il fut effectué, quand Gourville vint lui annoncer que son maître étoit aux portes de Châtillon, que dans trois jours il seroit à Paris, le duc fut anéanti. Il envoie aussi-tôt chercher le cardinal de Retz : *Vous me l'aviez bien dit*, Retz. s'écrie-t-il douloureusement, dès qu'il l'apperçoit, *vous me l'aviez bien dit ! Quel embarras ! quel malheur ! Nous voilà pire que jamais.* Retz s'efforce de le consoler, de l'encourager, & parvient enfin à lui persuader de dissimuler son chagrin en public, comme il avoit eu la prudence de le dissimuler à Gourville. Le prince en conséquence sort,

1652. le visage riant, du cabinet de Madame, & annonce la nouvelle de l'arrivée de son cousin avec les démonstrations de la joie la plus vive. Cependant il ordonne secrétement à son favori de prendre des mesures pour empêcher le prince, ou de venir à Paris, ou d'y faire un long séjour. Vainement Retz veut se défendre de cette dangereuse commission : *elle n'est pas de votre service*, dit-il au duc, *pour deux raisons : la premiere, c'est que je ne puis l'exécuter qu'en donnant au cardinal un avantage qui ne vous convient pas ; la seconde, c'est que vous ne la soutiendrez jamais, de l'humeur dont il a plû à Dieu de vous faire.* Cette parole avec tout autre que Gaston, auroit été hardie ; avec lui, elle pouvoit être hazardée : Saint-Remi, lieutenant de ses gardes, s'en étoit servi à son égard, quelques jours auparavant, pour une bagatelle ; Gaston l'avoit trouvée plaisante, il s'en amusoit, & se l'appliquoit à lui-même à tous

propos. Il étoit donc loin de s'en fâcher dans la bouche de son favori, sur-tout en obtenant de lui ce qu'il desiroit. 1562.

Le prélat, en effet, s'étant abouché avec Lefevre, prévôt des marchands, son ami, qui lui devoit sa place, celui-ci vit le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, très attaché à la cour, & tous deux forment à l'hôtel-de-ville une assemblée, où, d'après leurs instigations, il fut résolu que le gouverneur iroit trouver Gaston pour lui en porter le résultat : « Il paroissoit » contre l'ordre que M. le prince fût » reçu dans la ville, avant qu'il se fût » justifié des faits articulés contre lui » dans la déclaration enregistrée au par-» lement. » La députation s'effectue ; Gaston, dissimulant sa joie, répond comme un homme charmé de l'arrivée de son cousin, mais préparant de loin ses batteries pour l'éloigner : « M. le » prince ne doit venir que pour quel-» ques affaires particulieres, & il ne

1652. » séjournera que vingt-quatre heures à » Paris. » *Vous êtes un galant homme*, s'écrie ensuite le duc dans ses transports d'allégresse, dès que le maréchal fut sorti : *HAVETE FATO POLITO : Chavigny sera bien attrapé. Je ne vous ai jamais si mal servi, Monsieur*, répond froidement son favori ; *souvenez-vous, s'il vous plaît, de ce que je vous dis aujourd'hui.*

Le prélat avoit bien prévu. Chavigny ne vit pas plutôt que Gaston avoit donné une réponse si adroite, & que le maréchal de l'Hôpital l'avoit fait coucher sur les registres de la ville, qu'il se douta à peu près du manége. Il court vers le prince, il lui reproche sa réponse, avec des bravades & une insolence qui tenoient de la fureur ; il lui déclare que Condé est en état de demeurer sur le pavé de Paris tant qu'il lui plaira, sans être obligé de demander congé à personne ; puis, recourant aux moyens qu'il sait les plus propres

pour intimider Gaston, il fait afficher dans toutes les places publiques des placards, par lesquels il avertit le peuple de l'arrivée du prince, qui vient, disoit-il, pour le soulagement de la ville, & pour empêcher son blocus, que le cardinal médite; il l'exhorte à se trouver sur le pont-neuf à deux heures après-midi, & à se méfier sur-tout du maréchal de l'Hôpital, *fauteur & adhérent du Mazarin.* 1652. Joly. Talon.

Sur cette invitation, cinq ou six mille hommes de la populace s'assemblent sur le pont-neuf, avec d'autant plus de facilité que c'étoit le lendemain de Pâques. A cette canaille se joignent cent ou cent vingt malheureux, commandés par le fameux Pech, gagé alors par Chavigny, lesquels, armés d'épées & de pistolets, excitoient toute la troupe à la sédition: ils parvinrent à l'échauffer, & bientôt le passage du pont-neuf devint très dangereux. Quiconque se présentoit pour y passer, homme,

femme ou enfant, soit à pied, soit à
1652. cheval, soit en carrosse, étoit arrêté, & forcé de crier : *vive le Roi, vivent les princes : point de Mazarin* ! on contraignoit même à se servir d'un mot plus énergique pour ce dernier. Les séditieux ne s'en tinrent point là : ils pillerent le carrosse de la comtesse de Rieux, belle-fille du duc d'Elbœuf, & alloient en faire autant de l'hôtel de Nevers, qui appartenoit au secrétaire d'état Guénégaud, si Gaston, effrayé, n'eût envoyé ses gardes avec le maréchal d'Etampes, lequel parvint à dissiper cette canaille, moins cependant par la force & les menaces, que par le respect qu'elle portoit aux livrées du duc. Cette scene lui inspira tant d'épouvante, que, pour contenter Chavigny, il manda le gouverneur & le prévôt des marchands, & leur fit publiquement une réprimande pour avoir couché sur leurs registres une réponse qu'il ne leur avoit faite qu'en confidence &

en particulier : conduite déplorable, qui justifioit bien pleinement & les pressentimens & le mot du cardinal de Retz. Le parlement à cet égard montra plus de vigueur ; ayant pris connoissance de l'attroupement, il fit pendre au bout du pont-neuf un des plus séditieux mutins, & renvoya les autres au châtelet pour être jugés présidialement. De pareilles exécutions n'annonçoient pas des dispositions bien favorables pour Condé, s'il venoit à Paris : mais la nouvelle de la victoire de Bléneau en imposa à tous les esprits, &, relevée de toutes les couleurs qui pouvoient la mettre dans le plus beau jour, imprima tant de respect, que tout plia en sa faveur. 1652.



CHAPITRE VI.

Le prince arrive à Paris, & se rend au parlement; ce qui s'y passe pour ou contre lui. Assemblée de l'hôtel-de-ville, séditions, &c.

1652. Le 11 Avril. CONDÉ, en arrivant à Paris, eut lieu de s'applaudir de sa victoire, par les honneurs qu'elle lui procura. Il y entra accompagné de Gaston, lequel avoit été au-devant de lui à une lieue de la ville, & le ramena au bruit des plus éclatantes acclamations. Dès le lendemain, il vint avec le duc prendre sa place au parlement; mais la compagnie ne parut pas s'être laissé éblouir, comme le peuple, de ses succès : en effet, dès la veille, quatre présidens, de Bailleul, Novion, de Mesmes, & le Coigneux, s'étant assemblés, peut-être à l'instigation de Retz, chercherent entre

Talon.

eux les moyens de refuser l'entrée du parlement à Condé, ou du moins de ne lui permettre qu'un séjour très court à Paris. Ils voulurent faire parler les gens du Roi, & fonder leurs oppositions sur la déclaration enregistrée contre le prince, & sur ce qu'il revenoit d'une armée ennemie, les mains encore sanglantes du massacre des troupes royales. Talon, auquel ils s'adresserent, refusa de donner ses conclusions, pour trois raisons qu'il détaille, lesquelles auroient été très foibles, s'il n'en avoit eu de plus prépondérantes, la crainte de déplaire à Condé, l'inutilité de ces conclusions, & l'impossibilité de lutter avec avantage contre ce prince. Il n'éprouva donc aucune opposition en entrant au parlement; & dès qu'il eut pris sa place avec Gaston, celui-ci, se levant, dit à la compagnie qu'elle connoissoit ce qu'il avoit fait pour le service du Roi & de l'état, pour la défense des sujets de sa majesté, &

1652.

Le 12. Ibid. Retz. Hist. du temps.

1652. pour la paix générale du royaume; qu'il amenoit le prince, son cousin, protester à la compagnie qu'il étoit dans les mêmes sentimens, comme il l'avoit assuré par sa déclaration du 28 Février dernier, dans laquelle il persistoit. Condé alors, prenant la parole, appuya les assertions du duc, & remercia la compagnie de la surséance accordée à la déclaration de la cour contre lui; « Il » n'avoit pris les armes que pour l'ex- » pulsion du cardinal Mazarin: ce n'é- » toit pas un faux prétexte, comme ses » ennemis s'efforçoient de le répandre; » il n'avoit d'autre intention que de » servir le Roi & l'état, de suivre aveu- » glément les sentimens de la compa- » gnie, & de poser les armes aussi-tôt » que ses arrêts contre la personne du » cardinal auroient été exécutés: » *j'espére*, ajouta-t-il, *qu'elle voudra bien ordonner que cette déclaration publique soit insérée dans les registres. Monsieur*, lui répondit sur le champ le président

de Bailleul, qui faisoit les fonctions de premier président, *la compagnie recevra toujours comme un honneur de vous voir à votre place : mais je ne puis vous dissimuler qu'elle est pénétrée de douleur, en vous voyant aujourd'hui dans le sanctuaire de la justice les mains encore teintes du sang françois.* 1652.

Pour soutenir la vigueur, peut-être déplacée, de ces paroles, il auroit fallu & la mâle fermeté de Molé & la considération qu'il s'étoit attirée dans sa compagnie ; & c'est ce que le président Bailleul n'avoit point : aussi à peine eut-il prononcé ces mots, que la cohue des enquêtes, s'élévant contre lui avec son impétuosité ordinaire, l'accabla des traits les plus durs, en désavouant ce qu'il venoit de hazarder. Le choc auroit été bien plus violent, si le président de Némond n'eût choisi ce moment pour faire son rapport d'une députation dont il avoit été le chef, & qui portoit à la Reine des remontrances par écrit sur le

1652. retour du cardinal Mazarin. La Reine les avoit reçues à Sully ; mais quelque fortes, quelque vigoureuses qu'elles fussent, on se doute bien qu'elles n'eurent pas plus d'effet que les précédentes. La princesse répondit par l'organe du garde des sceaux, qu'elle y auroit égard, après que la compagnie lui auroit envoyé les informations contre M. le cardinal, sur lesquelles S. M. vouloit juger elle-même. A peine Némond avoit-il fait son rapport, que les gens du Roi entrerent, chargés d'une lettre de cachet & d'une déclaration, qui devoit être entregistrée sans délai, par laquelle il étoit sursis à celle du 6 Septembre & aux arrêts donnés contre le cardinal.

C'étoit peut-être le plus mauvais parti que la cour avoit pu prendre dans cette occasion ; le cardinal, qui savoit si bien l'art de ménager les illusions, auroit bien dû l'employer dans une circonstance où elles pouvoient lui être si

utiles. Rien en effet ne paroiſſoit plus odieux que l'entrée de Condé, quatre jours après avoir taillé en pieces une partie de l'armée du Roi; tous les corps de la ville furent indignés de ce ſpectacle, qui leur préſageoit la guerre civile, dont ils étoient las : pourquoi la cour ne reſtoit-elle pas dans l'inaction juſqu'à ce que ces corps ſe fuſſent décidés d'eux-mêmes à ne point favoriſer le prince ? En ſe preſſant, comme elle fit, d'envoyer cette derniere déclaration, la haine qu'on portoit au miniſtre ſe réveilla plus furieuſe que jamais, & étouffa celle qu'inſpiroit le vainqueur de Bléneau. 1652. Retz.

D'un inſtant à l'autre, les ſentimens varierent, & les regards s'accoutumerent à ſupporter ſans effroi la vue du prince. Bientôt ce ne fut plus celui qui venoit de maſſacrer quatre quartiers de l'armée du Roi; ce fut l'ennemi irréconciliable du cardinal, qui venoit s'oppoſer à ſon retour. Ces deux titres

1652. se confondirent dans les imaginations; s'il y en eut quelques-unes à l'abri de la séduction, ce furent celles des philosophes : mais les philosophes furent toujours le petit nombre, & s'ils prennent part aux guerres, & sur-tout aux guerres civiles, ce n'est que pour les déplorer.

C'est ce qui éclata aussi-tôt. Talon, loin d'adhérer au sentiment de l'obéissance dans cette occasion, tonna contre le cardinal dans des conclusions aussi vigoureuses qu'éloquentes : « On ne » pouvoit se dispenser de nouvelles re» montrances pour représenter à S. M. » l'impossibilité où se trouvoit la com» pagnie d'enregistrer une déclaration » qui, contre toutes sortes de regles & » de formes, soumettoit à de nouvel» les procédures judiciaires, suscepti» bles de mille contrariétés, par les » priviléges ecclésiastiques que le cardi» nal, quoique sans titres, pourroit in» voquer, la déclaration la plus authen-

» tique, la mieux revêtue de toutes les 1652.
» marques de l'autorité royale, & qui
» ne pouvoit être anéantie que par une
» autre aussi solemnelle; les députés
» ne devoient pas manquer de se plain-
» dre qu'on eût refusé de lire les re-
» montrances en leur présence, ce qui
» étoit & contre les formes & contre
» la justice, puisqu'en leur absence,
» dans la lecture faite au Roi de ces
» remontrances, on avoit pu les dégui-
» ser: il falloit aussi qu'ils insistassent à
» ce que la compagnie fût dispensée
» d'envoyer les informations; il falloit
» enfin faire registre de tout ce qui
» s'étoit passé ce jour-là au parlement,
» pour en envoyer une copie au premier
» président, garde des sceaux.

Talon vit, le lendemain, ses conclusions approuvées par un arrêt, auquel cependant Cumont, doyen des enquêtes, mais qui n'en avoit ni le nom, ni les prérogatives, parce qu'il étoit protestant, fit ajouter beaucoup de choses Ibid.

en considération de Condé, dont il
1652. étoit serviteur particulier. Il y fut donc dit que les déclarations des deux princes seroient envoyées au Roi par les députés; que les remontrances & le registre seroient envoyés de même à toutes les compagnies souveraines de Paris, ainsi qu'à tous les parlemens du royaume, pour les convier à députer aussi de leur côté; qu'il se tiendroit à l'hôtel-de-ville une assemblée générale, à laquelle les deux princes seroient invités, pour y faire des déclarations semblables à celles qu'ils avoient faites au parlement; qu'enfin la déclaration du Roi contre le cardinal & tous les arrêts du parlement rendus contre lui, seroient provisoirement exécutés.

C'étoit sans doute ce qui pouvoit arriver de plus favorable aux deux princes que cette assemblée de l'hôtel-de-ville, ordonnée par l'arrêt, dans l'espoir où ils étoient d'en diriger les décisions: mais deux difficultés en arrête-

rent quelque temps la convocation. Le prévôt des marchands & les échevins ne vouloient pas s'assembler par ordre du parlement, & prétendoient qu'à cet égard la compagnie n'avoit que le droit de simple invitation, non de commandement ; ils refusoient en outre de délibérer devant les princes, & vouloient qu'ils se retirassent pour ne point gêner les suffrages. Ces deux prétentions étoient si justes, qu'après quelques difficultés, il fallut y souscrire, & l'assemblée eut lieu. Les deux princes, après avoir pris leur place, & fait les mêmes déclarations qu'au parlement, se retirerent, pour laisser Pietre, procureur-syndic de la ville, conclure à de très humbles remontrances par écrit pour l'expulsion du cardinal. Mais comme il étoit tard, Aubry, le plus ancien conseiller de la ville, attaché à la cour, profita de la circonstance pour faire remettre la délibération au lendemain, espérant que, dans l'intervalle,

1652.

Le 16.

il surviendroit des ordres qui l'empê-
1652. cheroient entiérement.

La cour, en effet, envoya au gouverneur & au prévôt des marchands, Le 20. des lettres de cachet, qui défendoient la continuation de ces assemblées. A cette nouvelle, les deux princes se rendent en diligence au parlement pour se plaindre des ordres de la cour : le prévôt des marchands est mandé aussitôt, & on l'exhorte à n'avoir aucun égard aux lettres de cachet, parce qu'elles ne doivent & ne peuvent jamais suspendre une assemblée générale, faite dans des circonstances aussi importantes. Pendant que la ville se dispose à obéir, on lit la lettre que la compagnie s'étoit proposée d'envoyer à tous les parlemens du royaume : elle étoit aussi courte que polie ; les membres de Paris y traitoient ceux des provinces de *bons freres* & d'*amis* ; & pour légitimer cette démarche, après avoir rappellé leurs diverses remontrances, qui avoient été sans effet :

» le mal augmente, ajoutoient-ils : les 1652.
» armées, prêtes à combattre, nous
» font craindre que le sang de tant de
» François, qui pouvoient plus honora-
» blement employer leurs efforts con-
» tre les étrangers, ennemis du Roi,
» ne nous ôte les principales forces du
» royaume, qui pourroient être conser-
» vées en terminant cette guerre inte-
» stine par une bonne paix.... C'est
» ce qui nous oblige de redoubler nos
» efforts, & de vous convier d'en faire
» de même, pour obtenir, par un con-
» cours général de tous les parlemens,
» les remédes à tous ces désordres.

Cependant, malgré les lettres de cachet, l'assemblée de l'hôtel-de-ville se continuoit. Le président Aubry, voyant qu'il ne pouvoit l'empêcher, s'en tint du moins aux conclusions du procureur-syndic; mais Desnots, apothicaire, qui assistoit à cette séance, & qui, selon le cardinal de Retz, parla fort bien, c'est-à-dire, selon tout bon citoyen, parla

fort mal ; Desnots ajouta dans son avis
1652. qu'il falloit écrire à toutes les villes de France où se trouvoit un parlement, un évêché ou un présidial, pour les inviter à convoquer de pareilles assemblées, & à faire des remontrances contre le cardinal : c'étoit précisément demander qu'on renouvellât les horribles associations de la ligue. Quelque dangereux cependant, quelque meurtrier pour la patrie que fût cet avis, il faillit à l'emporter : Desnots eut plus de soixante & dix voix pour lui. Il se vit particuliérement appuyé du conseiller Védeau, qui se signala contre le cardinal par une allusion assez bizarre ; il compare la France à un lac qui est sur les Pyrénées, d'où, lorsqu'on y jette quelque corps étranger, il s'éleve aussitôt des vapeurs, qui excitent des exhalaisons horribles dans toute l'atmosphere des environs. Le cardinal étoit, selon lui, le corps étranger qui causoit tant d'orages en France, en éblouissant les

Histoire du temps.

les yeux du Roi par l'éclat de sa pourpre, teinte du sang françois, qu'il faisoit verser depuis tant d'années. 1652.

Cette effervescence contre le cardinal ne fut que d'un moment. La réflexion ramena quelques gens d'honneur, qui d'abord avoient applaudi à l'avis de Desnots, dès qu'on leur en eut fait entrevoir les funestes conséquences. Celui du président Aubry forma la résolution qu'on prit d'envoyer des remontrances au Roi pour demander l'expulsion du cardinal, & le retour de S. M. à Paris. Ce dernier article avoit été suggéré par le doyen de Notre-Dame, député de sa compagnie, lequel avoit opiné non-seulement à demander ce retour du Roi dans sa capitale, mais encore à prier S. M. d'y ramener avec elle le cardinal Mazarin, sans qu'on pût précisément décider si c'étoit bonne ou mauvaise volonté de sa part, qui lui faisoit ouvrir un avis aussi singulier pour les circonstances. On remarquera que cette

[redacted] assemblée, tant desirée par les princes, 1652 Talon. & qui, dans les premiers momens, avoit paru leur être si favorable, finit par arrêter que, pour quelque cause, sous quelque prétexte que ce pût être, on ne formeroit aucune union, on ne fourniroit aucuns deniers pour assister les princes contre le Roi, sous prétexte de son ministre. Tout le ménagement qu'on eut pour eux fut de ne rien retenir de cette clause sur le registre.

Ce ne fut pas le seul désagrément qu'ils essuyerent. La chambre des comptes, où ils se rendirent le même jour pour faire leur déclaration, conformément à l'arrêt du parlement, ne parut pas leur être plus favorable. Il y eut des difficultés sur les préséances, les présidens ayant refusé de se mettre au-dessous d'eux, parce qu'ils n'étoient pas porteurs d'ordres du Roi, & s'étant retirés tous, à l'exception du président Perraut, intendant de Condé, & du premier président de Nicolaï, qui, en-

core, leur remontra que toutes les harangues & repréſentations qu'on pourroit faire au Roi ſeroient inutiles pour l'éloignement du cardinal, & qu'il valoit beaucoup mieux que le duc d'Orléans proposât une conférence, où il s'entremettroit de l'accommodement. Le maître des comptes, Perrochel, fut encore plus hardi : il oſa ſoutenir en leur préſence qu'il falloit donner arrêt portant défenſes de lever aucunes troupes ſans la permiſſion du Roi. S'ils furent choqués de cette vertueuſe audace, ils dûrent l'être bien davantage, le lendemain, à la cour des aydes. Le premier diſcours que tint à Condé le premier préſident Amelot, fut le reproche le plus piquant de ſa conduite : *Il s'étonnoit*, lui dit-il, *de voir ſur les fleurs-de-lys un prince qui, après avoir triomphé des ennemis des fleurs-de-lys, venoit de ſe liguer avec eux, & qui, les mains encore teintes du ſang françois, venoit faire trophée de ſa victoire dans*

1652.

Le 23.

Ibid.

1652. *un des sanctuaires de la justice.* Cette accablante apostrophe, dont le premier président auroit peut-être dû se dispenser, indigna Condé autant qu'elle le surprit. Il répliqua, en rougissant, à Amelot, & lui demanda si c'étoit en son nom ou en celui de sa compagnie qu'il venoit de parler? Amelot répondit que, dans sa place, il avoit droit de dire son sentiment, & qu'il n'avoit jamais été désavoué par sa compagnie. Il le fut cependant, & sans doute avec raison, cette fois: tout autre en auroit pris avantage contre le premier président; Condé ne répondit qu'avec modération: « Il n'avoit pris les armes que » pour les véritables intérêts de S. M. » puisqu'il ne les avoit levées que con- » tre le cardinal Mazarin, qu'il regar- » doit comme ennemi du Roi, étant » reconnu pour celui de l'état. » Ces dégoûts qu'éprouvoit le prince, auroient été encore bien plus amers, s'il n'eût obtenu ce qu'il desiroit: mais, malgré

des procédés si vigoureux, il n'en avançoit pas moins dans ce qu'il demandoit, & les deux compagnies où l'on avoit cherché à l'humilier, suivirent l'exemple donné par le parlement & la ville, en ordonnant une députation & des remontrances pour l'éloignement du cardinal. 1652.

On est étonné sans doute qu'un homme tel que Condé souffrît des insultes pareilles à celles qu'il essuyoit ainsi presque journellement, dans les diverses compagnies souveraines de la capitale. Le cardinal de Retz ne peut revenir de la surprise que lui cause une modération que le prince étoit forcé de mettre en pratique presque continuellement : car outre les scenes de la chambre des comptes & de la cour des aydes, il lui avoit fallu en dissimuler d'autres au parlement. Le procureur-général, (c'étoit alors Fouquet) lorsqu'il fallut enregistrer la déclaration que le prince avoit faite dans les quatre compagnies, Retz. Talon.

1652. & qu'il avoit laissée écrite, s'y opposa par une requête, où il demandoit que le prince, avant l'enregistrement, expliquât deux expressions qui se trouvoient dans cette déclaration; la premiere, qu'il avoit contracté des liaisons dedans & hors du royaume, ce qui ne pouvant s'entendre que de traités faits avec l'Espagne & l'Angleterre, ne devoit point passer sans contradictions; la seconde, qu'il poseroit les armes lorsque le cardinal seroit sorti du royaume, & que les arrêts rendus contre lui & ses adhérens auroient été exécutés; ce terme d'adhérens paroissant un levain pour éternifer la guerre, & pouvant s'étendre à tout, jusqu'à la Reine elle-même. Condé, sur cette requête, fut obligé d'offrir de réformer sa déclaration, & il la réforma en effet, en effaçant tout ce qui avoit blessé Fouquet. Il ne parut pas moins modéré quelques jours après, lorsque Ménardeau, dans la grande assemblée de l'hôtel-de-ville, opina

hautement à ne point faire des remontrances contre le cardinal, qu'après que les princes auroient posé les armes. 1652.

Ce sont tant de traits de retenue, de circonspection de la part d'un prince fier, emporté, &, de plus, victorieux, que le cardinal de Retz ne peut s'empêcher de regarder avec étonnement, jusqu'à en faire même un reproche à Condé. A l'entendre, ce prince auroit dû prendre une conduite plus vigoureuse; sentir la différence qu'il y a entre la liberté & la licence des suffrages; se souvenir qu'il est de la prudence d'un chef de parti de souffrir tout ce qui peut se dissimuler, mais non ce qui peut accoutumer les corps & les particuliers à la résistance; punir les audacieux qui osoient avoir des sentimens différens des siens; se persuader qu'un discours fier, sentencieux & décisif, fait à propos & dans des momens décisifs eux mêmes, auroit pu produire beaucoup, sans être appuyé de la vio-

1652. lence ; obliger avec civilité les membres des compagnies, qui lui manquoient, à sortir de Paris, & se faire applaudir, dans cette rigueur, des compagnies même. Et tout cela paroissoit si facile, que le président Amelot, ayant été désavoué par sa compagnie, si Condé eût opiné à son éloignement, il auroit vu la cour des aydes y donner les mains, l'en remercier le jour même, & trembler, le lendemain, de cette espece de frayeur, d'autant plus efficace qu'elle est moins odieuse, & qu'elle produit l'obéissance par des causes, dont ceux qui en sont la proie, ont été eux-mêmes les instrumens. Mais, monsieur, ajoute Retz, qui, par son humeur & par les ombrages que Condé donnoit à chaque instant à sa jalousie, ne vouloit déplaire à personne, & M. le prince, qui n'étoit dans la faction que par force, n'étudioient pas avec assez d'application les principes d'une science, dans laquelle l'amiral de Co-

ligny disoit qu'*on ne pouvoit jamais être docteur*. Ces réflexions de Retz prouvent que la sentence de l'amiral n'étoit pas absolument vraie, & que Retz lui-même avoit pris tous les grades dans cette science : mais elles prouvent aussi qu'il n'avoit raisonné que d'après la supposition que Condé étoit un véritable chef de faction, qu'il s'étoit fait un plan de conduite pour s'élever au plus haut degré où l'ambition pût porter un sujet ; ce qui n'étoit point. Si Condé eût été César ou Catilina, ou l'un de ces abominables triumvirs qui accablerent Rome du poids de leur existence ; ou l'un de ces princes Lorrains qui déchirerent si long-temps le sein de la patrie qui avoit eu le malheur de les adopter ; ou enfin cet hypocrite ambitieux, dont le nom seul doit effrayer les rois, qui, paisible possesseur du trône des Stuards, donnoit alors, à la face de tout l'univers, le spectacle le plus décourageant pour la vertu ; les 1652.

réflexions auroient été aussi justement
1652. adaptées qu'elles étoient solidement pensées : mais Condé étoit bien loin des sentimens dont avoient été animés tous ces ambitieux ; chef d'une faction, il n'y avoit apporté que les sentimens d'un héros, d'un prince du sang françois ; jetté par des fautes & des circonstances fatales dans une situation si disparate avec son caractere, il ne pouvoit que lutter sans cesse entre ses penchans & les devoirs qu'il s'étoit imposés en créant un parti ; sans cesse tendant à secouer le joug dont il s'étoit accablé lui-même, il étoit bien loin de recourir à des voies qui, en le rendant plus puissant, ne l'auroient aussi rendu que plus coupable, &, en lui procurant les prémices de l'autorité, l'auroient peut-être trop accoutumé à en savourer les douceurs. D'ailleurs les talens d'un chef de parti ne sont pas toujours donnés à ceux avec lesquels ils semblent le mieux s'assimiler ; les ames des grands

hommes ſe modifient, comme celles du vulgaire, en mille manieres, & quelqu'identité qu'on voie d'abord entre un Alexandre, un Céſar, un Condé, l'œil clairvoyant y apperçoit bien des nuances qui les différencient, produites par la différence des ſiécles, des gouvernemens, des tempéramens, des éducations. Il ne faut donc plus être étonné ſi Condé ne chercha point à ſe ſoumettre Paris & Gaſton lui-même, ſans violence; ſi l'homme du courage le plus héroïque ſembla donner des marques de foibleſſe, & ſervir la morale aux dépens de la politique. Cette politique n'eût dû être la ſienne que s'il avoit eu des vues, & ces vues, il ne les avoit point. 1652.

Cependant, malgré tant de marques de douceur & de modération, ſes ennemis & le parlement trouverent, dans les circonſtances, les occaſions de l'accuſer de violence. On lui faiſoit des crimes des fautes de ſes partiſans, qui,

1652. Talon. la plupart ayant dans l'esprit des projets plus dangereux, une ambition plus effrénée, s'abandonnoient aussi à une conduite plus révoltante. Irrités des obstacles, fatigués des barrieres que le prince voyoit sans cesse s'élever autour de lui, ils ne gardoient pas la même retenue, & chaque jour se renouvel-
Ibid. Retz. Joly. Hist. du tems loient des scenes qu'ils suscitoient aux magistrats, soit pour les avilir, soit pour les effrayer. Chaque jour Chavigny & les autres ambitieux, qui, sous prétexte des intérêts du prince, ne songeoient qu'à servir les leurs, ameutoient la populace sous les étendarts de Pecq, & lui faisoient commettre les excès les
Le 25 Avril. plus crians. Tantôt elle brisoit & pilloit un bureau d'entrées à la porte St. Antoine; & lorsqu'on venoit annoncer la nouvelle de ces violences à Gaston: *j'en suis fâché*, répondoit-il froidement, quoiqu'il n'y eût contribué en aucune maniere; *mais il n'est pas mauvais que le peuple s'éveille de temps en temps; il*

n'y a personne de tué ; le reste n'est pas grand'chose : tantôt le prévôt des marchands & les échevins, en sortant du Luxembourg, se voyoient assaillis dans la rue de Tournon, par la populace, sans pouvoir obtenir les secours qu'ils envoyoient demander au Luxembourg & à l'hôtel de Condé ; ils auroient été infailliblement massacrés, s'ils ne se fussent refugiés dans quelques maisons au bout de la rue de Tournon, laissant leur carrosse en proie à la multitude, qui se vengea de ne les avoir pas entre les mains en mettant en pieces leur voiture ; ce qui les chagrina le plus, c'est qu'ils soupçonnerent Gaston de leur avoir suscité cette aventure : ils avoient été mandés chez le duc au sujet d'une sédition de la populace, qui se plaignoit d'eux ; Gaston les reconduisit jusque dans sa cour pour les garantir de cette canaille assemblée, en disant assez haut : *je ne veux pas qu'il leur soit fait aucune injure* (céans) ; ils prétendirent

1652.

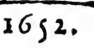
Le 30.

avoir entendu ce dernier mot, que
1652. Gaston en effet avoit peut-être imprudemment laissé échapper, mais qu'il
Le 10 Mai. désavoua : aujourd'hui c'étoit dans les salles même du palais que se donnoient ces scenes effrayantes ; & le procureur-syndic de la ville, ainsi que deux échevins, alloient être mis en pieces, si le duc de Beaufort, quoiqu'avec bien de la peine, ne les eût arrachés des mains
Le 13. de cette multitude effrénée : le lendemain, le conseiller Clin, capitaine de quartier, croit se mettre en sûreté, lui & le parlement, en menant sa compagnie à la garde du palais ; mais il se voit tout-à-coup abandonné par les bourgeois qui la composoient, & qui se débandent en criant qu'ils ne sont pas faits pour garder des Mazarins : un
Le 24. autre jour, Molé de Sainte-Croix est obligé de se plaindre devant toute sa compagnie que, quatre jours auparavant, il a été assailli par une troupe de séditieux, & qu'il a vu le mo-

ment où il alloit être mis en pieces.

Tant de désordres & de violences 1652.
indignoit tout ce que la capitale avoit de respectable, & l'on paroissoit d'autant plus fondé d'en rejetter l'odieux sur Condé, que cette insolente & mutine canaille avoit sans cesse son nom à la bouche, & ne sembloit animée que pour son service. Envain le prince s'empressoit chaque jour de les désavouer au parlement, qui lançoit contre eux les arrêts les plus foudroyans; on n'en regardoit pas moins & Condé & Gaston comme les mobiles secrets de ces mouvemens. Ce n'étoit peut-être pas sans raison, & quoiqu'ils ne fussent point coupables, que tous ces désordres ne fussent, le plus souvent, qu'une malheureuse suite du pouvoir populaire, toujours précaire, toujours dépendant des caprices de la multitude; Gaston & Condé ne prenoient pas assez de soin d'en réprimer les bruyantes saillies: le premier étoit retenu

par son caractere foible, qui lui faisoit craindre de se brouiller avec le
1652. peuple, en réprimant trop sévérement les mutins; le second, par un principe absolument différent; l'intrépidité lui faisoit disparoître l'idée des dangers, & ne lui permettoit pas de réfléchir sur les mauvais effets que produisoient contre lui les émotions, dans l'esprit de ceux qu'elles effrayoient. Ainsi, sans qu'il s'en doutât, Condé étoit en horreur à une partie de la capitale, qui abhorroit son parti, & dont Retz avoit soin de nourrir la haine par toutes les intrigues, qui lui étoient familieres. Son intérêt étant d'affoiblir le crédit du prince dans le public, sans cesse on le voyoit rejetter sur lui & sur sa faction tout l'odieux de ces mouvemens, qu'il peignoit des plus noires couleurs. Par ce moyen, le voyage du prince à Paris lui devenoit encore plus fatal qu'il ne l'avoit paru dans le principe; il per-



doit chaque jour de la considération que lui avoit d'abord attiré sa victoire; le courage revenoit peu à peu aux citoyens bien intentionnés pour la cour, soit dans la ville, soit au parlement; bientôt un labyrinthe de négociations, où le cardinal eut l'art d'attirer le prince, acheva de le perdre : mais avant d'en détailler les succès, il faut s'occuper du sort des deux armées. 1652.



CHAPITRE VII.

L'armée du Roi s'approche de Paris. Attaque du fauxbourg d'Etampes. Belle défense de Tavannes. Déplorable situation des environs de Paris.

1652. NOUS avons laissé la cour à Gien, rassurée par les succès de Turenne, & protégée par son armée, tandis que celle des princes, sous les ordres de Tavannes, de Valon & de Clinchamp, avoit pris ses quartiers à Châtillon-sur-Loire. Les uns & les autres ne tarderent pas à quitter cette position. La cour vouloit s'approcher de Paris, autant pour inspirer l'horreur de la guerre aux habitans, par les ravages qu'elle feroit commettre aux environs, que pour relever le courage des citoyens qui tenoient son parti dans la capitale.
Le 18 Avril. Elle quitta donc Gien, &, traversant

une partie de la Bourgogne, elle se rendit d'abord à Auxerre, de-là à Sens; 1652. Montglat. Retz.
puis, par Montereau-faut-Yonne, à Melun, d'où, après un court séjour, elle alla coucher à Corbeil, toujours protégée par l'armée de Turenne, qui, marchant entre elle & celle des princes, empêchoit ainsi la communication de Condé avec ses troupes. Ayant ensuite pris la résolution de se retirer à Le 28.
St. Germain-en-Laie, le maréchal garda le même avantage, en se portant à Chartres & à Palaiseau: ce fut là qu'il fut joint par de nouvelles levées & des troupes qu'on retiroit de la frontiere, laissée en proie aux Espagnols, & cependant l'armée confédérée quittoit son camp près de Montargis, où elle s'étoit portée, & d'où la chassoit la disette de fourages, & alloit s'enfermer dans Etampes, où elle trouva toutes les mu- Tavannes. Chavagnac.
nitions qu'elle pouvoit desirer pour plus de six mois.

Les armées seroient peut-être restées

1652. ainsi long-temps sans rien tenter, laissant aux négociations, qui alors se multiplioient, le soin de vuider les querelles, lorsque Mademoiselle leur procura un choc qu'elles n'attendoient pas. Cette princesse, voyant que la cour avoit quitté la Loire, & rendoit sa présence presque inutile à Orléans, s'ennuya bientôt d'un séjour qui l'empêchoit de jouer un rôle sur un pl us grand théâtre. Elle sollicita long-temps, pour retourner dans la capitale, un ordre, que Gaston ne s'empressa pas de lui envoyer: fatiguée de ses délais, elle prend la résolution de partir sans l'attache de son pere, & envoie demander un passeport à Turenne & à d'Hocquincourt. Comme il falloit qu'elle pasât par Etampes, cette demande fit naître à Turenne un projet, qu'il se proposa d'exécuter sur le champ. Il ne doutoit pas que les troupes du prince ne s'empressassent de célébrer l'arrivée de Mademoiselle, &

Les même.. Montpens. Montglat. Navailles.

de lui prodiguer tous les honneurs militaires, & que, ſoit dans les embarras d'une revue, ſoit dans le déſordre d'une fète guerriere, il ne trouvât le moment de les ſurprendre & de les tailler en pieces. Il répond en conſéquence à la princeſſe qu'il ne peut lui accorder un paſſeport de lui-même, mais qu'il écrit à la cour pour l'obtenir, & que certainement elle l'aura le lendemain; qu'au reſte, il ſe propoſe de mettre ſes troupes en bataille, pour la recevoir lui-même hors de ſes quartiers. Ce retard ayant obligé la princeſſe de reſter un jour de plus à Etampes, on s'efforça de lui en rendre le ſéjour agréable par tous les honneurs que la galanterie françoiſe fait mettre en uſage. Chavagnac alla l'eſcorter à la tête de mille chevaux; & comme Gaſton, dans une lettre aux deux comteſſes qui l'accompagnoient, leur avoit mis, en plaiſantant, ſur l'adreſſe: *A meſdames les comteſſes, maréchales de*

1652.

Le 2 Mai.

camp dans l'armée de ma fille, contre
1652. *le Mazarin*, la princesse ayant témoigné quelque envie que cette plaisanterie se réalisât, Chavagnac les fit recevoir maréchales de camp, à la tête de l'escorte, au son des tymbales & des trompettes.

Ce que Turenne avoit prévu arriva. Valon, qui commandoit les troupes de Gaston, étant bien-aise non-seulement de rendre honneur à la fille de son maître, mais encore d'obtenir d'elle, auprès de son pere, un témoignage du bon état où elle avoit trouvé ces troupes, proposa de mettre l'armée en bataille le long du chemin d'Etampes à Paris, d'où la princesse, en partant, pourroit la voir à son gré. La curiosité d'une part, l'amour-propre de l'autre, firent accepter cette proposition aux dames avec transport; mais Tavannes & Clinchamp, qui n'avoient pas les mêmes raisons que Valon, & qui, de plus, avoient celles de la jalousie, na-

trefle entre trois généraux, combattirent ce ſentiment de tout leur pouvoir, 1652.
& vainement ; car la promeſſe qu'avoit faite Turenne de ſe mettre en bataille pour recevoir la fille de Gaſton hors de ſes quartiers, incitoit encore à ne point ſe laiſſer vaincre en galanterie par les ennemis. Il fut donc réſolu que l'armée combinée ſe mettroit, le lendemain de grand matin, en bataille ſur les hauteurs d'Etampes.

Cependant Turenne avoit pris ſes meſures dans le même temps, & laiſſant les lieutenans-généraux avec une partie des troupes, il leur ordonna de les mettre en bataille, le lendemain, pour recevoir la princeſſe avec tous les honneurs poſſibles, & pour lui dire, ſi elle s'étonnoit qu'il ne vînt pas la recevoir lui-même, comme il l'avoit promis, qu'il regrettoit beaucoup de ne pouvoir lui rendre ſes devoirs en perſonne, mais qu'il avoit été obligé d'aller à St. Germain, d'où il ne devoit

revenir que le ſoir. Après ces précau-
1652. tions, qui devinrent inutiles par l'événement, il prend avec d'Hocquincourt le reſte de ſes troupes, &, ſervi par les ombres de la nuit, à la faveur d'une
Le 4 Mai. marche rapide, il arrive, par des chemins détournés, à la pointe du jour, à une lieue de l'armée ennemie, déja en bataille, ſelon les ordres de la veille.

A ſa vue, l'alarme ſe met parmi les troupes combinées; Mademoiſelle & les généraux tiennent ſur le champ un conſeil de guerre, où l'on examine ſi l'on combattra, ſi l'on rentrera dans Etampes. Valon montre des ordres de Gaſton pour ne point combattre; Tavannes annonce qu'il en a de pareils de Condé, & la retraite eſt promptement réſolue, tandis que la princeſſe, qui, avec ſes paſſeports, ne craignoit rien, continueroit tranquillement ſa route vers Paris. Mais Turenne ne laiſſa pas auſſi tranquillement les généraux exécuter

exécuter leur résolution ; il fond avec impétuosité sur le fauxbourg d'Orléans, où l'on avoit jetté, à la hâte dans un moulin, les régimens de Condé & de Bourgogne, soutenus des troupes d'Espagne, qui formoient en tout neuf régimens d'infanterie, & environ cinq cents chevaux. L'attaque fut si brusque, que, malgré la courageuse défense des rebelles, comme ils n'étoient protégés par aucunes barricades, & qu'ils n'avoient de retranchemens que les palissades de quelques jardins, le fauxbourg fut bientôt emporté, tout ce qui étoit dedans, taillé en pieces, dissipé, ou fait prisonnier, & jettant dans la ville une telle épouvante, qu'il ne fût pas au pouvoir des généraux de rassembler cinq ou six cents hommes pour faire une sortie : dans le désordre où étoient les troupes du Roi, dispersées pour piller, elle auroit pu être avantageuse, & rétablir le combat. 1652.

Cependant les maréchaux tenoient

1652. conseil, pour savoir s'ils poursuivroient la victoire, & si, restant sur le champ de bataille, ils obligeroient les rebelles à profiter de la nuit & de la riviere, qu'ils avoient à leur disposition, & à se retirer : mais comme ils n'étoient venus qu'à un coup de main, qu'ils manquoient de canons & de munitions, & de tout ce qui est nécessaire pour un siége, après la belle défense des Allemands dans le fauxbourg, qui en présageoit une plus vigoureuse dans la ville, ils crurent plus prudent de quitter ce projet, pour le reprendre quinze jours après. Ils firent peut-être une faute : car l'alarme avoit été si vive parmi les ennemis, que dans un conseil qu'ils tenoient en même temps, ils résolvoient de ne laisser que l'infanterie dans Etampes, sous les ordres de Chavagnac, tandis que la cavalerie se sauveroit toute la nuit à Paris, pour revenir ensuite avec les troupes du duc de Lorraine, qu'on attendoit.

Mais quand on vit l'armée royale se retirer, & prendre la route de Chartres, les rebelles sentirent renaître leur courage, mais non au point de savoir profiter des fautes de leurs ennemis. Le maréchal d'Hocquincourt, avec cette impétuosité qui lui étoit naturelle, sans prendre garde s'il étoit suivi de Turenne, marchant avec l'avant-garde pour se rendre d'une traite à Etrichy, laisse son collégue dans une position bien embarrassante, si les confédérés eussent su s'en prévaloir. Ce ne fut pas sans beaucoup de peines qu'il parvint à rassembler l'arriere-garde, occupée à piller le fauxbourg; & si dans ce moment on fût tombé sur ces troupes dispersées, elles n'auroient rendu qu'un bien foible combat, & l'on auroit pu facilement les tailler en pieces, non-seulement celles-là, mais celles d'Hocquincourt, en sortant par la porte de Paris, & en se mettant entre les deux maréchaux. Les rebelles s'étant con-

1652.

Mém. du duc d'Yorck.

1652. tentés d'attaquer cette arriere-garde dans sa retraite, foiblement, avec circonspection, & comme des troupes qui venoient d'être battues, Turenne échappa, sans avoir été entamé, mais non sans de grandes alarmes, le danger n'ayant cessé qu'à Etrichy, d'où, le lendemain, toute l'armée regagna Chartres.

La faute du maréchal d'Hocquincourt, dans cette occasion, aggravant encore celle de la surprise de Bléneau, ouvrit enfin les yeux au cardinal; il sentit que jamais l'armée royale ne pourroit faire les progrès qu'il avoit droit d'en espérer sous les ordres de Turenne, tant qu'il seroit contrarié ou par la jalousie ou par les fautes de son collégue. Croyant donc avoir assez payé le service que d'Hocquincourt lui avoit rendu en le conduisant en France, pour lui déguiser l'amertume de sa disgrace, il saisit le prétexte de la nécessité de sa présence sur la frontiere, & le renvoya

1652.

dans son gouvernement de Péronne, laissant Turenne seul maître des opérations, avec une armée plus forte alors que celle des princes, accrue, comme elle l'étoit, des nouvelles levées & des débris des frontieres, & encouragée par ses succès. Turenne, maître de ses idées, se propose de reprendre le projet du siége d'Etampes; mais tandis qu'il en fait les préparatifs, un détachement de son armée essuie un échec aux portes de Paris.

La cour suivoit son plan de s'approcher de Paris; Condé, de son côté, s'efforçoit de l'éloigner. Dans ces vues, il s'étoit emparé de Saint-Cloud, de Charenton & du pont de Neuilly, contre la parole solemnelle qu'il avoit donnée au parlement, de ne point permettre que ses troupes s'approchassent de Paris plus près de dix lieues, mais qu'il ne s'étoit point fait scrupule de violer; la cour, qui en avoit donné une pareille, ne la remplissant point. Celle-ci ayant

Gourville. La Rochef. Retz. Montglat. Montpens. Motteville.

1652. appris qu'il n'y avoit guere que cent cinquante hommes, la plupart de nouvelles levées dans St. Cloud, résolut de s'en emparer, & détacha de St. Germain, Mioſſens & St. Maigrin, avec deux canons, pour chaſſer cette garniſon, qui s'étoit retranchée ſur le pont, & en avoit rompu une arche. Condé, à cette nouvelle, ſe rend au parlement pour avertir la compagnie de cette entrepriſe, & de la réſolution où il eſt, de concert avec Gaſton, d'aller ſecourir St. Cloud en perſonne. Auſſi-tôt montant à cheval avec ce qu'il trouve de gens de qualité auprès de lui, il ſe voit accompagné de huit ou dix mille bourgeois, que le bruit de ſa ſortie avoit attirés en armes à ſa ſuite, & qui le joignent tous au bois de Boulogne. Cette bruſque levée de boucliers fut inutile; St. Maigrin & Mioſſens, après avoir canonné quelque temps le pont, trouvant plus de réſiſtance qu'ils n'en avoient attendu, jugerent à propos de ſe retirer.

Le 11 Mai.

Condé, bien-aiſe d'avoir une idée de ce qu'il pouvoit attendre, dans la ſuite, de ces bourgeois, voulut eſſayer leur ardeur d'un autre côté, & les conduiſit vers St. Denys, qui n'avoit pour garniſon que deux ou trois cents Suiſſes, qui y demeuroient d'ordinaire. Ils y arrivent ſur le ſoir. Une pareille conquête ne paroiſſoit ni bien honorable, ni bien difficile : cependant jamais poſte ne laiſſa une marque plus flétriſſante pour la nobleſſe françoiſe. A peine les Suiſſes ont-ils fait leur premiere décharge de mouſqueterie, que, ſans qu'on en puiſſe rendre raiſon, une terreur panique s'empare de tous ces gentilshommes qui accompagnent Condé. Plus de trois cents maîtres, composés de tout ce qu'il y a de plus brave & de plus diſtingué dans ſon parti, l'abandonnent tout-à-coup; &, ſe rejettant ſur l'infanterie bourgeoiſe, qu'elle met en déſordre, le laiſſe, par la plus lâche des déſertions, lui cinquieme, ſur le bord

1652.

1652. d'un fossé avec la Rochefoucault, Marsillac, Guitaut, &c, à la honte de toute cette noblesse, avec Gourville. Les bourgeois alloient suivre cet exemple, si le prince, accourant à eux, n'eût réchauffé leur courage, & ne les eût ramenés aux pieds de quelques masures, au travers desquelles il entra le premier, l'épée à la main, forçant les Suisses de se retirer dans l'abbaye. Après qu'ils y eurent combattu quelque temps, ils furent obligés de céder au nombre, & de se laisser conduire prisonniers à Paris. Condé, rejoint par tous ces gentilshommes qui avoient si ignominieusement pris la fuite, & qui, à leur retour, chercherent à en déguiser la honte sous différens prétextes, revint avec eux dans la capitale, laissant Deslandes avec deux cents hommes pour garder sa nouvelle conquête, qu'il eut la prudence de respecter, quoique les bourgeois, voulant jouir des priviléges de l'assaut, se préparassent à la piller.

1652.

A peine le prince étoit-il hors des portes de St. Denys, que St. Maigrin s'y présenta, & le reprit, le soir même, avec le secours des habitans, qui, s'étant déclarés pour le Roi, forcerent Deslandes de se retirer, comme les Suisses, dans l'abbaye, où, après trois jours d'une défense vigoureuse, il fut obligé de se rendre. Les Parisiens, au lieu d'aller le secourir, croyant en avoir assez fait pour leur honneur dans la premiere expédition, resterent tranquillement à célébrer leurs exploits dans leurs foyers, & la ville envoya à la cour des députés pour désavouer la prise de St. Denys, protestant que la sortie des bourgeois s'étoit faite sans ordre.

Cependant Turenne se préparoit au siége d'Etampes, quoique l'entreprise parût téméraire, puisqu'il y avoit presqu'autant de troupes dans la place qu'il en pouvoit fournir pour l'investir. Mais ces troupes étoient étonnées de leur précédente défaite; les chefs divisés par la

Tavannes.
Chavagnac.
Montglat.
Navailles.
Montpens.
Retz.
La Rochef.

1652. jalousie du commandement, & loin encore des talens supérieurs que demande le titre de général; la ville, commandée de tous côtés par des hauteurs, n'étoit défendue que par un simple mur, dont à peine on avoit réparé les brêches: tout sembloit donc promettre qu'avec le temps, une attaque suivie & vigoureuse, de la célérité dans les mouvemens, cette ville, qui ne pouvoit être secourue que par le duc de Lorraine, dont la cour se croyoit sûre, tomberoit enfin entre les mains du Roi: d'ailleurs il étoit si beau d'y ensevelir les forces & les espérances du parti, l'audace seule du projet devoit donner tant de réputation aux armes du Roi, que, dût-on n'espérer qu'un succès incertain, il étoit grand de le tenter. Telles furent les raisons dont se servit le maréchal auprès de la cour pour obtenir son agrément: elles frapperent, & il eut ses ordres. Le 25. Aussi-tôt il revient avec toutes ses forces se poster sur les hauteurs qui

dominent la ville, &c, dès le lendemain, il commence la circonvallation; mais il ne put la former si entiere, qu'il ne laissât toujours libre le côté de la riviere, ce qui donnoit aux assiégés un grand avantage. Bientôt s'éleva une batterie de dix pieces de canons, qui, plongeant dans la ville jusqu'au pied des maisons, auroit, avec les lignes de circonvallation commencées par les assiégeans, réduit dans peu les assiégés aux dernieres extrémités, sans la belle défense de Tavannes, qui avoit le principal commandement, comme lieutenant de Condé. Une sortie qu'il fit, à la tête d'une douzaine d'escadrons, eut le plus grand succès. En un instant, les troupes royales virent leurs travaux détruits, leur canon encloué, quatre-vingt mousquetaires, qui les gardoient, taillés en pieces, Schomberg blessé, & le chevalier de Parabere tué.

1652.

Le 25.

Cet échec commençoit à rebuter les troupes royales, lorsque le monarque,

1652. Le 29. pour réchauffer leur courage, vint visiter le camp & les travaux. A son arrivée, il envoie Sainte-Marie, lieutenant des gardes suisses, avec un trompette, avertir Tavannes qu'il est au camp, & demander une treve : mais Tavannes, qui savoit par expérience ce que peut la présence du Roi sur des François, qui avoit déja vu ses troupes, à Seurre, se révolter contre lui dans une semblable occasion, & le forcer à capituler, craignit qu'en accordant une treve, on n'en profitât pour faire rentrer les soldats dans le devoir. Il évita donc, ainsi que les autres généraux, sous prétexte d'une maladie, de parler lui-même à Ste. Marie, & lui envoya, pour le recevoir, un officier allemand, qui ne savoit pas un mot de françois. L'impossibilité de s'entendre mutuellement, les ayant bientôt séparés, le Roi n'en voulut pas moins visiter & reconnoître l'état de la place ; mais en passant du côté de la porte de Chartres, il y reçut

le même outrage qu'il avoit essuyé devant Seurre ; une batterie de fauconneaux, (car, si l'on en croit Tavannes, les assiégés n'avoient point de canons) placée de ce côté, au lieu de cesser à la vue de sa majesté, sembla redoubler son feu, & de quelques volées tirées coup sur coup, il y en eut une qui passa très près d'elle. Tavannes prétend que ce fut sans son ordre, & qu'il étoit à la porte d'Orléans, fort éloignée de la porte de Chartres, pendant que l'on tiroit à celle-ci ; il se défend d'autant plus vivement à cet égard, qu'on lui en fit un crime à la cour, qui depuis ne le vit jamais de bon œil, & évita de l'employer. Il est possible en effet que le comte ne fût point coupable, & qu'il n'eût point ordonné de tirer ; mais il l'étoit & par son affectation à éviter Ste. Marie, (affectation qu'il avoue lui-même) & par son inattention à ne point commander qu'on cessât par-tout le feu des batteries. Aussi la cour fut- 1652.

elle extrêmement courroucée contre
1652. lui, & d'autant plus scandalisée, que les Espagnols n'avoient point tiré sur le feu roi à Hesdin & à Perpignan; exemple de respect, qu'il étoit honteux pour des François, même rebelles, de n'avoir point imité.

Ce ne fut pas le seul désagrément qu'eut à essuyer le Roi dans son camp; il en éprouva de plus douloureux pour un cœur généreux & compatissant. Il se
La Porte. voyoit sans cesse suivi d'une foule de soldats malades ou estropiés, traînant après lui le déplorable spectacle de la misere, qu'ils le prioient de soulager; mais ils faisoient vainement entendre leurs cris, le monarque n'avoit pas la plus petite piece de nos monnoies à leur donner; triste nécessité où le réduisoit l'avarice du cardinal, plus cruelle pour un jeune prince qu'on avoit tant d'intérêt à faire aimer du soldat, & qui répara bien par la suite ce qu'il n'avoit pu faire dans cette occasion, lorsqu'il

lui fut permis de ſuivre les mouvemens de ſon cœur, en élevant à la valeur françoiſe cet hôtel fameux, où, après ſes travaux, elle trouve une honorable retraite. Cette miſere, qui ſe faiſoit ſentir dans le camp de Turenne, étoit encore plus épouvantable parmi le peuple des environs. On avoit oublié qu'on marchoit, en France, ſur les terres & dans les villes de la patrie : la dévaſtation, le pillage auroient été moins cruels dans des champs étrangers, dans des places ennemies. La campagne, déſolée par l'armée, n'offrant plus qu'un ſéjour affreux à ces habitans, ils cherchoient un aſyle par-tout où la cour ſe refugioit; ils s'y préſentoient avec cette ſécurité qu'inſpire la paix, & ils y trouvoient tous les maux qu'entraîne la guerre; ils amenoient avec eux leurs beſtiaux, qui, périſſant bientôt faute de pâture, les condamnoit eux-mêmes au même ſort, la cour ne pouvant les ſoulager, parce qu'elle étoit auſſi ré- 1652.

duite à la plus affreuse nécessité, sans
1652. pouvoir tirer de l'argent, soit de Paris, soit des environs, dont les ennemis étoient maîtres, & parce que ce n'est pas d'ordinaire à la cour que l'humanité parle avec le plus d'énergie. *Ces*
Ibid. *paysans*, dit l'auteur dont j'emprunte ce récit, *n'avoient de couvert, contre les grandes chaleurs du jour & les fraîcheurs de la nuit, que le dessous des auvens, des charettes & des chariots qui étoient dans les rues : quand les meres étoient mortes, les enfans mouroient bientôt après ; & j'ai vu, sur le pont de Melun, où nous vînmes quelque temps après, trois enfans sur leur mere morte, l'un desquels la tettoit encore. Toutes ces miseres touchoient fort la Reine, & même, comme on s'en entretenoit à St. Germain, elle en soupiroit, & disoit que ceux qui en étoient cause auroient un grand compte à rendre à Dieu, sans songer qu'elle-même en étoit la principale cause.*

Après cette effrayante peinture de la misere générale, on ne doit pas être étonné & des progrès lents de la cour, & du peu de succès de Turenne devant Etampes. Il faisoit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un grand général; mais il avoit contre lui & les chaleurs étouffantes, & les différens besoins de ses troupes, qui manquoient presque de tout, & l'opiniâtre valeur des assiégés, qui se défendoient encore plus vigoureusement qu'on ne les attaquoit. Ils faisoient des sorties fréquentes, & il y en eut trois, entre autres, qui coûterent bien du sang aux assiégeans; la premiere, sous les ordres de l'Echelle, lieutenant colonel du régiment de Valois, lequel combla les travaux des assiégeans, mais ne jouit pas longtemps de son triomphe, & ne rentra dans la place que percé d'un coup de pique, dont il mourut; la seconde, sous les ordres de Ravanel, lequel enleva à Turenne un quartier; la troisieme

1652.

1652. enfin, commandée par Chavagnac, qui, à la tête de deux mille chevaux, franchit en plein jour les lignes de circonvallation, & alla audacieusement enclouer le canon des assiégeans. Tant d'attaques affoiblissoient journellement les deux partis, qui se ruinerent bien davantage en s'obstinant, les uns à vouloir conserver une motte de terre qui avoit la figure d'une demi-lune, les autres à vouloir s'en emparer. Elle fut prise & reprise plusieurs fois, & occasionna une infinité de combats sanglans; il s'en donna un, entre autres, très meurtrier, où fut blessé Vardes, & tué le chevalier de la Vieuville, l'un des plus beaux cavaliers de son temps, qui emporta les regrets des dames & de la princesse palatine sur tout, dont il étoit l'amant: mais Turenne se consola de ce carnage, parce que son régiment, qui prit ce poste en plein jour & enseignes déployées, s'y logea enfin, sans que les assiégés pussent dans la suite l'en chasser.

Le 2 Juin.

Cette conquête ayant facilité au maréchal l'attaque du côté du fauxbourg d'Orléans, il y dirigea tous ses efforts, & étant parvenu à ruiner toutes les défenses de la porte, il fit à la courtine une brêche assez grande pour se ménager un assaut : mais la ferme contenance des assiégeans, la foiblesse de son infanterie, rebutée au point que les officiers pouvoient à peine la faire approcher de l'ennemi, ne lui permirent pas de profiter des succès de son canon. Quoique les assiégés commençassent eux-mêmes à s'affoiblir & à manquer de poudre, & que Condé eût été obligé de leur en faire parvenir un convoi, mais insuffisant, sous les ordres du comte d'Escars, à la faveur de la riviere, le maréchal commençoit à désespérer de son entreprise, & balançoit s'il ne leveroit pas le siége, les assiégés ayant des vivres encore pour plus de trois mois, & pouvant, maîtres comme ils l'é- 1652.

1652. toient de Montargis, aller au fourage jusqu'à quatre lieues d'Etampes, du côté de Montargis. Dans ces perplexités, un événement singulier vint le tirer d'embarras, & lui faire abandonner avec honneur une expédition qui ne se seroit peut-être pas terminée à sa gloire, & qui certainement auroit encore bien traîné en longueur.

CHAPITRE VIII.

Portrait du duc de Lorraine : il vient au secours des princes, & quitte la France, après avoir fait lever le siége d'Etampes.

C'ÉTOIT Charles IV, duc de Lorraine, qui accouroit au secours d'Etampes. Ce prince, qui, avec de grands talens & une souveraineté, s'étoit vu réduit, par ses fautes, au vil métier d'aventurier, avoit accablé ses sujets,

dont il étoit pourtant adoré, de plaies plus incurables que le plus cruel despote n'en fit jamais à l'humanité : après avoir perdu deux fois ses états & y être rentré deux fois, errant alors hors de ses provinces, envahies par les François, à la tête d'une armée de dix mille hommes, seul reste de sa premiere grandeur, il alloit trafiquant du sang humain, vendant ses services au plus offrant & dernier enchérisseur, courant de royaume en royaume, combattant tour-à-tour pour les partis les plus opposés, & donnant à toute l'Europe le scandaleux spectacle de l'amour de l'or le plus effréné & de la perfidie la plus effrontée. Aussi fourbe en amours qu'en affaires, il couroit d'épouses en épouses comme les autres courent de maîtresses en maîtresses : mêlange étonnant de grandeur & de foiblesses, de vices & de vertus, il unissoit les plus singuliers contrastes ; le courage le plus intrépide, à cette finesse, à cette ruse

1652.

1652. dans la politique, qui approche beaucoup de la lâcheté, si elle n'en est pas une : dévoré de l'ambition la plus insatiable ; en proie aux vicissitudes de l'inconstance, du caprice, de la bizarrerie, sans cesse porté, par son caractere inquiet, dans des sens contraires, personne ne savoit mieux se revêtir de dehors imposans, adoucir ces teintes dures & tranchantes par des couleurs douces & séduisantes, racheter les défauts du cœur par les charmes de l'esprit, & substituer aux vertus solides, qui font l'honnête homme, les qualités brillantes & sociables, qui rendent l'homme aimable : prince à jamais mémorable, si l'art de combattre, ou plutôt de faire la guerre comme un brigand, en pillant également & amis & ennemis, de se tourmenter soi-même en faisant le malheur de tout ce qui nous entoure, rend un souverain digne de passer avec quelque considération à la postérité.

Jamais le caractere de Charles ne se développa mieux que dans cette occasion. Il s'étoit loué au service de l'archiduc pour un an ; dans le même temps, Mazarin l'avoit fait solliciter, & il s'étoit encore vendu à lui : Beaujeu, chargé par le cardinal de cette négociation, l'avoit acheté pour le prix de cent mille écus de pierreries & autant d'argent comptant, avec promesse de lui rendre ses états, si, de son côté, il aidoit la France à reprendre Clermont, Sténay & Jamets, & dans toute entreprise qu'il plairoit à la cour de lui commander. Il avoit à peine donné sa parole pour ce traité, qui ne fut point signé, que Gaston, son beau-frere & Condé voulurent l'acheter à leur tour : sans leur donner rien de positif, il profite de la négociation qu'il a entamée avec Mazarin, &, sous prétexte de venir à son secours, il l'engage à donner des ordres au maréchal de la Ferté, qui commandoit en Lorraine, pour le

1652.
Tavannes.

1652. laisser tranquillement rassembler ses troupes dispersées dans cette province, lui fournir des vivres, & lui ouvrir le passage des frontieres. Sous ces feintes

Montglat. apparences d'amitié, il entre en France, s'avance jusqu'à Coucy, dont il s'empare; & de-là, passant près de Soissons, après avoir traversé les plaines du Valois, il vient camper auprès de Dammartin, à sept lieues de Paris, laissant par-tout des traces funestes de sa route, & du plus affreux pillage, seule paie qu'il donnoit à ses soldats. Là, il commence à lever le masque, & se déclarant pour les rebelles, il se propose de marcher au secours d'Etampes. Condé & Gaston, à cette nouvelle, qui releve leurs espérances, s'empressent d'aller à

Le 31 Mai. sa rencontre, & tandis que son armée va camper à Lagny, les deux princes courent avec une suite nombreuse de tout ce qu'il y avoit de gens de qualité à Paris, le recevoir au Bourget, où ils se disputent à qui lui prodiguera le plus de

de caresses & d'honneurs. De-là, avec ce nombreux cortége, ils le conduisent à Paris, où ils font leur entrée à cheval au milieu des plus vives acclamations. Il arriva que, dans cette cavalcade, Chavigny figura avec D. Gabriel de Tolede, entré à la suite du duc; ce qui arracha au cardinal de Retz un bon mot très piquant. Gaston trouvoit cette rencontre surprenante, & comme il n'aimoit point Chavigny, il en parloit à Retz avec toute la joie de la haine. *Je suis surpris, Monsieur*, répondit froidement celui ci, *que vous paroissiez étonné de cela: M. de Chavigny n'a fait que ce que fit autrefois le président Jeannin, l'un des plus grands ministres de Henri IV. Toute la différence, c'est que le président Jeannin escadronna avec les Espagnols* (1) *avant qu'il fût ministre*,

1652.

Retz.

(1) L'arrivée des Espagnols (car on donnoit ce nom à l'armée de Charles, à la solde

1652. *au lieu que M. de Chavigny n'y escadronne qu'après.* Ce mot courut, & prit; dans un instant toute la cour des princes en fut imbue, & les rieurs ne furent pas du côté de l'imprudent ex-ministre.

---

de l'Espagne, & remplie d'Espagnols) exerça la verve de Blot, & produisit ce couplet, dont la Reine fit tous les frais;

Ils sont gens de paroles,
D'honneur & de crédit;
Ils ont force pistoles,
Nos messieurs de Madrid.
Le bon vin par-tout les accompagne,
Piastres & doublons de poids,
Crions à haute voix,
Avec nos Bordelois:
Vive tout ce qui vient d'Espagne,
Hors la fille de leurs Rois.

Il n'est pas inutile de remarquer que ce Blot, qui chansonnoit sa Reine, ne se ménageoit guere plus lui-même, & moins encore ceux auxquels il auroit dû être le plus attaché; témoin ce couplet qu'il fit dans un de

Gaſton, qui avoit logé ſon beau-frere dans ſon palais, ne ſe contenta pas de lui rendre tous les honneurs qu'il pouvoit prétendre, il voulut encore lui donner ſéance au parlement. Il envoya avertir la compagnie qu'il comptoit y aller prendre ſa place, & y conduire le duc de Lorraine, pour déclarer qu'il n'étoit entré en France qu'afin de faire exécuter les arrêts rendus contre le cardinal Mazarin; & que lui, Gaſton, deſiroit ſavoir quel rang on donneroit à

1652.

Le 1 Juin.

---

ces momens où, ſelon ſon ordinaire, il étoit brouillé avec Gaſton, lequel le congédioit réguliérement trois ou quatre fois par an, & le rappelloit preſque auſſi-tôt, à cauſe de ſes ſaillies & de ſon eſprit:

Son alteſſe me congédie;
C'eſt le prix de l'avoir ſervie
Vingt ans, comme chacun le ſait.
Il me reprochera peut-être
Que je ſuis un fichu valet;
Oui, mais j'avois un fichu maître.

son beau-frere. La compagnie agit alors
1652. comme elle auroit dû toujours agir. Elle répondit d'une voix unanime *que M. de Lorraine étant ennemi de l'état, elle ne pouvoit lui donner aucune place.* Ce refus surprit & indigna Gaston. Il avoit fait cette demande sans consulter Retz, lequel étoit malade; il alla lui porter cette nouvelle, & lui dit avec chagrin: *eussiez-vous cru que le parlement m'eût fait cette réponse? J'aurois bien moins cru, Monsieur,* répondit Retz, *que vous eussiez hazardé de vous l'attirer. Eh!* répliqua Gaston avec humeur, *si je ne l'eusse hazardé, M. le prince eût dit que j'étois Mazarin*: paroles qui découvrent pleinement le principe de toutes les actions de Gaston dans cette circonstance. C'est qu'en effet Condé, après avoir eu d'abord avec Charles, sur la préséance, quelques disputes, qui se terminerent à l'avantage du prince françois, sentant toute l'utilité dont pouvoit lui être son armée, sa cavalerie

La Rochef.

passant pour invincible, s'efforçoit de dédommager le prince lorrain du sacrifice de son rang, par tous les autres honneurs qu'il pouvoit lui procurer: mais il s'apperçut bientôt qu'il avoit à faire à un prince que les honneurs touchoient moins que l'argent. Le duc éluda toutes les conférences où Condé vouloit entrer pour concerter les opérations militaires, & l'engager à combattre. Il en agissoit de même avec Gaston; & dès que celui-ci ramenoit la conversation sur ce sujet, il ne lui répondoit qu'en chantant. Retz, avec lequel Gaston voulut que son beau-frere eût une conversation, ne fut pas mieux traité. Cette conférence, dit le cardinal, ne se passa qu'en civilités & qu'en railleries, dans lesquelles il étoit inépuisable. L'amour-propre n'a pas permis à Retz de s'expliquer sur la nature de ces railleries : mais un auteur contemporain, qui n'avoit pas les mêmes raisons, n'a pas gardé le même silence.

1652.

Mottev.

Montpens.

1651. Les diſputes ſur la préſéance les empêchant de ſe voir autre part qu'en un lieu tiers, ce fut dans le cabinet de Gaſton qu'ils ſe rencontrerent : le prince lorrain n'eut pas plutôt apperçu le cardinal : *Qu'on me donne un chapelet*, s'écria-t-il ; *avec les prêtres, il faut prier Dieu ; ils ne ſont faits que pour prier, & pour faire prier les autres.* Un inſtant après, Marguerite ſa ſœur, & les ducheſſes de Chevreuſe & de Montbâſon étant entrées, il éluda encore par une raillerie les ſollicitations qu'elles entamerent pour l'engager à ne pas laiſſer ſes troupes oiſives : *Danſons, mes dames, danſons*, leur dit-il en pinçant une guitarre ; *cela convient mieux aux dames, que de parler d'affaires.* La converſation qu'il venoit d'avoir avec Retz ne fut pas la ſeule qu'ils ſe procurerent ; ils ſe virent encore au Noviciat des jéſuites, mais pour ne s'entendre ni l'un ni l'autre : le duc couvrit toujours ſa mauvaiſe-foi de manieres extravagantes

& de propos frivoles ; & Retz, qui avoit connoiſſance de ſes ſourdes négociations avec la cour, n'eut garde de s'ouvrir entiérement à lui : tout ce que le cardinal en put tirer furent des paroles plaiſantes ; Charles lui demanda s'il croyoit que *ſon nez fût propre à recevoir des chiquenaudes* ? Il s'emporta contre l'archiduc, contre Gaſton, contre Marguerite, *qui lui en faiſoient recevoir douze ou quinze par jour, en l'obligeant à venir au ſecours du prince de Condé, qui lui retenoit ſon bien.* Il étoit en effet ſingulier que Charles vînt ſoutenir la querelle de Condé, lequel poſſédoit Clermont, Sténay & Jamets, qu'on lui avoit enlevés. Il faut donc être encore moins étonné de ſa répugnance à faire agir ſes troupes, & de ſes négociations avec la cour, qu'il couvroit des dehors de la légéreté & de la plaiſanterie. 1652. Retz.

Ces négociations ſe faiſoient par l'entremiſe de la ducheſſe de Chevreuſe ; Ibid.

1652. qui, s'intrigant toujours pour avoir part à tous les événemens, s'efforça d'en prendre à ceux-ci, & plus encore à faire croire qu'elle en prenoit davantage qu'elle n'y en eut réellement. Elle avoit dit au duc, en riant, qu'il pouvoit faire la plus belle action qui se fût faite dans ce siécle, en obligeant Turenne à lever le siége d'Etampes, & en ramenant ses troupes en Flandres : « par-là, » il satisfaisoit également & les Espa-» gnols, dont l'intérêt étoit bien de ne » point laisser écraser le parti, mais non » de lui donner trop de vigueur; & » Gaston, qui auroit trop perdu, si » Condé fût devenu trop puissant; & » la Reine, qui, délivrée des inquiétu-» des que lui causoit la présence de son » armée, seroit trop heureuse d'ache-» ter son départ par la levée du siége » d'Etampes, levée à laquelle elle se-» roit peut être contrainte, & qui du » moins sauveroit l'honneur de ses ar-» mes. » La proposition présentée sous

cette face, flatta l'incertitude naturelle du duc, & il l'accepta sans balancer, avec d'autant plus d'avidité, qu'indépendamment de l'or qu'il tiroit de Mazarin dans cette circonstance, il mettoit encore à couvert des richesses immenses que lui avoit valu le pillage de nos provinces. 1652.

Ce pillage étoit effrayant. Son armée, campée à Villeneuve-St.-Georges, y commettoit les plus criantes déprédations, & se livroit à tout ce que la débauche, la rapine, le brigandage peuvent se permettre de plus odieux. L'imbécille populace, loin de crier contre ces extorsions, sembloit y applaudir & s'en consoler, parce que Mazarin lui étoit encore plus odieux que les excès des Lorrains, qui lui promettoient de l'en délivrer. Cet esprit de vertige étonna Charles lui-même, & entendant les acclamations qu'on poussoit dès qu'il se montroit dans les rues, il ne put s'empêcher de dire qu'après être entré dans Montglat.

1651. Paris comme ennemi du Roi, il n'auroit jamais cru qu'il y eût été si bien reçu. Sa surprise dût bien augmenter, quand il vit jusqu'où se portoit la folie de toute la capitale. Pendant quelques jours, elle fut presque déserte, & on la quittoit en foule pour se rendre dans son camp, qui devint une espece de foire, où tout ce que le luxe a de plus recherché, les arts de plus agréable, l'industrie de plus ingénieux, vint s'étaler au milieu de la débauche & de la licence militaire. Les dames même les plus distinguées n'eurent pas honte d'aller se donner en spectacle au milieu de cette tumultueuse assemblée, & de légitimer ainsi par leur presence, tous les excès des oppresseurs de la patrie.

Montpens.

Retz. Talon. Histoire du tems. Le 7 Juin.

Il s'en falloit bien que dans le même temps le parlement applaudît à ces désordres. Sans cesse on entendoit dans la compagnie des plaintes ameres sur les ravages des Lorrains, & l'on vouloit mettre l'affaire en délibération. Les

choſes même en vinrent au point que, 1651.
ſur les plaintes du prévôt des marchands, qui demandoit contre eux un arrêt, par lequel il leur fût permis de leur *courir ſus*, les gens du Roi furent mandés; mais ils crurent ne devoir conclure qu'à ce que le duc d'Orléans fût prié de faire retirer ces troupes. Un conſeiller ayant dit qu'il ne concevoit pas comment, dans l'état où étoient les choſes, on pouvoit donner de pareilles concluſions, leſquelles, ſi elles étoient ſuivies, en même temps qu'elles donneroient un grand avantage à la cour, attireroient l'indignation des princes & la haine des peuples; Ménardeau s'éleva avec chaleur contre cette réflexion, & répondit que cette raiſon même devoit hâter l'arrêt, afin de lever tous les prétextes dont on pouvoit ſe ſervir pour calomnier la compagnie dans l'eſprit du Roi, & qu'il étoit d'avis de donner contre les Lorrains un arrêt conforme à la requête du pré-

1652. vôt des marchands, par lequel il feroit ordonné de leur *courir sus*. Après quelques contestations, on convint qu'on discuteroit plus au long cette affaire, quand le duc d'Orléans feroit au parlement : mais on ne fut pas dans le cas de reprendre la délibération à ce sujet.

En effet, le duc avoit terminé son arrangement avec la cour ; il avoit stipulé que Turenne leveroit le siége d'Etampes, & laisseroit un libre passage aux troupes renfermées dans la ville, tandis que lui-même reprendroit la route de Flandres. En conséquence, le maréchal, qui craignoit de se voir enfermé entre les deux armées, se prépara à quitter promptement une entreprise qu'il étoit peut-être heureux pour son honneur qu'on le forçât d'abandonner : mais dans l'intervalle, Gaston & Condé, profitant de l'indécision naturelle de Charles, de son penchant à la perfidie, tellement reconnu, que, pour me servir des expressions de Talon,

Montglat. Retz.

on le regardoit comme un bandit, qui 1652.
en menoit la vie, & qui n'avoit ni foi, ni loyauté, ni fidélité quelconque; profitant en outre de l'aſcendant de la ducheſſe ſur ſon eſprit, & plus encore de ſa paſſion inſatiable pour l'argent, ils le déterminerent non-ſeulement à ne point s'en retourner encore & à demeurer à Villeneuve-Saint-Georges, mais à ſe permettre contre la cour la plus noire des trahiſons. Il devoit profiter d'un pont de bateaux qu'on avoit fait conſtruire ſur la Seine à ſes troupes, pour marcher vers Etampes, & ſe joindre aux troupes du prince, de façon que Turenne ſe trouvât, ou enfermé entre les deux armées, ſi le duc arrivoit avant la levée du ſiége, ou les avoir toutes deux en tête, s'il n'arrivoit qu'après, & que la jonction s'effectuât, & que le maréchal fût ainſi obligé, ou de s'enfuir dans le plus grand déſordre, ou de combattre preſque avec la certitude d'être battu.

1652.

Le 7 Juin.

Mém. du duc d'Yorck.

Cependant le maréchal, n'ayant nul soupçon de ces perfides arrangemens, s'empressoit d'exécuter le traité dans la partie qui le concernoit. Mais ce n'étoit pas une entreprise facile de décamper devant un ennemi qui venoit de braver les efforts d'un siége, & qui sentoit ses forces. Il fallut toute la prudence de Turenne pour se retirer sans aucun échec, & que ses mesures fussent prises comme il les prenoit toujours. Son premier soin fut de retirer les batteries les plus proches de la ville; les attelages étoient si rares, que bien que la cour eût envoyé tous les chevaux de carrosse qu'elle pouvoit fournir, jusqu'à ceux du Roi, on ne parvint à faire marcher qu'une partie de l'artillerie, la veille du jour qu'on devoit décamper, & il fallut attendre le retour des chevaux pour retirer le reste. Navailles, qui en fut chargé, exécuta cette commission en plein jour avec autant de bonheur que d'adresse, sans

que les ennemis osassent l'inquiéter. 1651.
Le lendemain, l'armée s'étant mise en marche, fut aussi heureuse : elle étoit partagée en deux lignes, dont la premiere faisoit halte, tandis que la seconde avançoit cinq cents pas ; & ensuite s'arrêtant, & faisant volte-face, donnoit le temps à la seconde ligne d'exécuter la même manœuvre, qui se continua jusqu'à ce qu'on fût assez éloigné pour n'être plus inquiété des ennemis. Ce fut ainsi qu'on gagna le camp d'Etrichy, où le maréchal resta deux ou trois jours dans l'inaction ; mais voyant que Charles ne se pressoit pas de gagner la Flandre, comme on en étoit convenu, il s'ébranla, & vint se poster à Itterville, près de Corbeil, & de-là à Balencourt, d'où craignant que le duc, qui continuoit toujours à tergiverser, ne fût joint par les troupes d'Etampes, au moyen du pont de bateaux, il vint passer la Seine à Le 2[illegible]
Corbeil, deux heures avant le jour ;

1652. puis, traverſant la forêt de Sénars, il parut à la vue du camp de Charles à dix heures du matin, dans le moment où on l'attendoit le moins.

L'intention du maréchal étoit de le faire déclarer, & même de l'attaquer Navailles. ſur le champ. Il ne pouvoit choiſir un inſtant plus propice; toutes les troupes Lorraines étoient diſperſées, & leur chef, dans la ſécurité & ſans défiance, s'étoit preſque uniquement contenté, pour retranchemens, de ſa poſition. Navailles s'étoit emparé d'un moulin, ſitué ſur une petite riviere qui joignoit une chauſſée, par où l'infanterie pouvoit aiſément aller au duc; il vouloit donc qu'on attaquât ſur le champ, aſſurant qu'on iroit plutôt à une déroute, qu'à un combat. Turenne le ſentoit aſſez, mais il n'avoit point d'ordres, & d'ailleurs Beaujeu, ſortant d'auprès du duc qu'il étoit allé trouver de la part de la cour, & s'étant laiſſé amuſer à ſes proteſtations & à ſes apparences

de bonne-foi, s'efforça de persuader à Turenne qu'il devoit bien se garder de l'attaquer, & que la cour n'avoit pas de plus fidele ami. *Je le connois mieux que vous*, répondit le maréchal; *je suis certain qu'il nous trompe, mais je ne puis prendre encore sur moi de l'attaquer; allez trouver le Roi, & lui demander un ordre.* Beaujeu part; & cependant Charles se reprochant sa sécurité, & voyant sa perte inévitable, s'il ne se hâte de prendre des précautions, fait tirer quelques volées de canon, signal auquel devoient se rassembler toutes ses troupes, les met en bataille, se retranche, appuie sa gauche sur la Seine, couvre sa droite d'un bois, hérisse de canons la tête de son camp, &, placé sur une hauteur, attend avec quelque espoir les événemens. Dans le même temps, Condé, croyant la bataille inévitable, quitte une partie de bal, où il étoit, pour monter à cheval & recevoir sa cavalerie, qui, selon les

1652.

1652. conventions ſecretes faites avec Charles, devoit venir le joindre après la levée du ſiége : il ordonne, en partant, à Beaufort de ſe rendre au camp du duc avec cinq ou ſix cents bourgeois, qui montroient quelque envie de combattre.

Cependant Turenne, en attendant le retour de Beaujeu, envoie, à Charles, Guadagne, officier de ſes troupes, pour lui déclarer qu'il ait à exécuter ſon traité avec la cour, à quitter le camp de Villeneuve, à prendre ſur le champ la route de Flandres, & ſur-tout à lui livrer le pont de bateaux qu'il a ſur la Seine ; qu'autrement, il va le charger. A ſes fieres propoſitions, le duc, affectant une aſſurance qui n'étoit ni dans ſon cœur, ni dans ſon eſprit, crie à ſes canonniers, *tirez, tirez* : mais c'étoit une fanfaronnade, à laquelle ſes gens étoient loin d'obéir. *Il parut bien*, dit le duc d'Yorck, *qu'on le leur avoit auparavant défendu* ; & en effet, ils

n'en firent rien ; Charles avoit trop d'intérêt à ne point engager un combat : outre que Condé ne l'avoit pas joint, sa situation, quoique favorable, ne l'étoit point assez, parce qu'il manquoit de terrein pour étendre sa cavalerie. D'ailleurs son armée étant le seul bien qui lui restoit, il y auroit eu de l'extravagance à la confier aux hazards d'une bataille, qui, dans un instant, pouvoit l'anéantir, & pour la querelle d'un prince qui lui détenoit son bien. 1652.

Beaujeu étoit enfin arrivé avec l'ordre d'attaquer, & Turenne, las des tergiversations de Charles, s'avançoit, lorsque le roi d'Angleterre, qui étoit passé dans le camp du maréchal, où servoit son frere, le duc d'Yorck, en qualité de volontaire, voulant épargner le sang, s'entremit de l'accommodement, & se rendit au camp du duc pour achever la négociation de Guadagne ; il ne fallut pas bien de l'éloquence pour faire sentir à Charles le danger qu'il couroit; Le 15.

1652. & cédant à son penchant, à son intérêt, autant qu'aux circonstances, il signa enfin les conditions de Guadagne, promettant de sortir dans quinze jours du royaume, & du poste qu'il occupoit, le lendemain; de remettre à Turenne sur le champ le pont de bateaux qu'il avoit sur la riviere, à condition cependant que le maréchal ne pourroit s'en servir pour passer la Seine & inquiéter les troupes d'Etampes, & qu'il n'attaqueroit pas non plus celles que Beaufort avoit amenées au camp, & qui pourroient retourner à Paris en sûreté; Charles exigea en outre que le Roi fournît des vivres à son armée sur la route jusque sur les frontieres. Ces deux derniers articles Turenne les accorda d'autant plus facilement, qu'il n'ignoroit pas, comme il le dit lui-même, que l'armée Lorraine épargneroit au Roi le soin & la dépense des vivres, par le soin qu'elle auroit elle-même de s'en pourvoir en les pillant, & que les troupes qu'on rameneroit à

Paris épouvanteroient plus qu'elles ne rassureroient; en effet, lorsque Beaufort les rendit à leurs foyers, il avoua qu'il les avoit vues tellement saisies d'effroi à l'aspect du camp & de son appareil redoutable, qu'il avoit peur lui-même qu'elles ne donnassent par-tout l'alarme. 1652.

Charles, forcé de remplir sa parole, l'exécuta enfin le lendemain, comme on en étoit convenu, & quitta Villeneuve-Saint-Georges, après avoir donné des ôtages à Turenne, qui le fit suivre par Vaubécourt. Dès qu'on sut sa retraite à Paris, il n'y eut qu'un cri contre lui. Gaston entra dans une colere épouvantable; sa femme plus courroucée, parce qu'elle se croyoit plus d'ascendant sur son frere, outre le poids de son propre ressentiment, eut encore le déplaisir de se voir gourmander par toute sa famille. Le peuple s'emporta à des transports encore plus excessifs; ceux même qui avoient le plus éclaté

Le 16.

Retz. Montpens.

contre l'arrivée du duc de Lorraine &
1652. les déprédations de ses troupes, éclaterent de nouveau contre sa retraite. Pendant quelques jours, ce fut un crime à Paris d'être Lorrain, & on n'osoit s'avouer de cette nation, sans craindre d'être noyé ou massacré. La haine s'étendit jusque sur les Anglois refugiés en France, parce que leur roi avoit été médiateur du traité : Stuard & sa mere, ainsi que sa sœur, furent obligés de se confiner dans le Louvre, sans oser en sortir; Gaston & sa famille leur reprochoient d'avoir pris les intérêts de la cour contre lui, eux qui étoient ses plus proches parens; Condé leur reprochoit ses bienfaits & les secours qu'ils avoient reçus de sa maison; le peuple s'écrioit qu'après avoir bouleversé l'Angleterre, ils venoient traîner leur malheur en France, & y causer les mêmes désordres que dans leur isle; Paris entier, enfin, rétentissoit d'imprécations contre eux, & de tous

côtés on vomiſſoit le blaſphême ſur l'infortune : malheureux prince, déplorable famille, à laquelle on faiſoit des crimes de ſes vertus, de ſa reconnoiſſance pour une cour d'où elle tiroit ſa ſubſiſtance; de ſon devoir, qui l'attachoit â une couronne où elle tenoit de ſi près ; de ſon intérêt enfin, qui ne lui permettoit pas de laiſſer tomber des ſouverains dans l'abîme de miſeres où elle étoit plongée, ni l'inconſéquente & abſurde conduite de ſoutenir des rebelles contre un roi légitime. 1652.

Celui qui fut le plus ſenſible à la retraite du duc de Lorraine, ce fut Condé, dont elle déconcertoit tous les projets, & anéantiſſoit les eſpérances. Il s'avançoit à la tête de ſa cavalerie, & il paroiſſoit de l'autre côté de la riviere, lorſque les troupes lorraines commençoient à défiler ; malheureuſement le pont de bateaux étoit déja détruit. Il fallut qu'il laiſsât ſa cavalerie du côté d'Eſſonne, & qu'il allât recevoir l'in-

Tavannes. La Rochef.

fanterie des mains de Tavannes. Quand
1652. toute l'armée fut raſſemblée, il la con-
duiſit à Villejuif, & de-là à St. Cloud,
étendant ſon camp, le long de la ri-
viere, juſqu'à Surênes, tandis que Tu-
renne, après être reſté quelque temps
à Villeneuve-Saint-Georges, en partit
pour ſe rendre à Lagny, & de-là à
Chevrette, à une lieue de St. Denys,
Le 1 Juil. où s'étoit rendue la cour, après avoir
fait quelque ſéjour à Melun. Ainſi les
deux armées ne ſe trouvant ſéparées
que par la riviere pour pouvoir marcher
à Condé, Turenne fit conſtruire un
pont à Epinai dans l'intention de le
combattre. Il avoit d'autant plus d'aſſu-
rance, qu'il venoit d'être joint par le
maréchal de la Ferté, qui lui amenoit
de Lorraine une armée, elle ſeule plus
forte que Condé, preſque toute tirée
des frontieres, qu'on dégarniſſoit ainſi
par une imprudence qui ſeroit peut-
être impardonnable, ſans l'envie bien
légitime de finir, s'il étoit poſſible,

la

la guerre d'un ſeul coup, & d'anéantir la faction aux portes de Paris. Mais avant de paſſer à ces détails militaires, il faut jetter un coup-d'œil ſur les intrigues du coadjuteur, les négociations de Condé & de Gaſton, & les délibérations embarraſſées du parlement. 1652.

CHAPITRE IX.

Négociations des princes avec la cour. Différentes députations faites au Roi, toutes inutiles.

ON a vu la ſituation où ſe trouvoit Condé dans Paris. Sans ceſſe contrarié par le cardinal de Retz, dont les intérêts ne s'accordoient pas avec les ſiens; par le parlement, que l'expérience avoit rendu ſage, & qui, ayant à lutter contre un Roi majeur, étoit loin de ſe porter aux excès précédens, à l'exception de quelques membres, que l'intérêt, le

1652. penchant au trouble, le délire de l'indépendance, la passion de dominer, ou toutes ces causes ensemble attachoient au héros ; par la ville, qui, à l'exception d'une abjecte populace, étoit trop éclairée sur ses véritables intérêts, pour applaudir à des dissentions dont elle ne tiroit que la cessation du commerce, la ruine des campagnes, l'anéantissement de l'industrie, l'insolence de la canaille contre la magistrature & la bourgeoisie, & enfin tous les désastres, tous les fléaux qui, dans les guerres civiles, plus que dans toute autre assiégent l'humanité : Condé, avec l'aversion qu'il avoit pour la faction, & à la vue de cette défection presque générale, ne demandoit qu'à rendre le rôle dont il s'étoit imprudemment chargé ; de toutes les voies qui se présentoient pour s'en délivrer, celle de la négociation lui paroissoit la plus favorable, les opérations militaires servant mal ses vues ; il l'embrassa donc avec avidité.

Tout concourut à lui fasciner les yeux à cet égard. *Cette démangeaison de négociations*, comme l'appelloit un vieux courtisan de ce temps-là, étoit, pour ainsi dire, la maladie populaire de son parti. Chavigny, nourri dès son enfance dans le cabinet, ne faisoit aucun pas qui ne tendît à y rentrer ; &, au moyen de Faber, qui lui devoit le commencement de sa fortune sous Richelieu, & auquel il avoit procuré le gouvernement de Sédan, il s'imaginoit faire & la paix particuliere & la paix générale : illusions dont le flattoit Faber, par l'ordre secret du ministre, avec lequel il étoit encore mieux qu'avec Chavigny. Le duc de Rohan, *qui*, dit le cardinal de Retz, *n'étoit, à proprement parler, bon qu'à danser, ne se croyoit bon que pour la cour* ; Goulas, qui partageoit avec Retz la faveur de Gaston, étoit lui-même dominé par Chavigny, dont il adoptoit aveuglément toutes les vues ; Gaston, timide

1652. La Rochef. Retz. Montglat.

& défiant, étoit, par la nature de son
1652. caractere, comme Condé par la difficulté de sa situation, destiné à donner dans tous les filets qu'on vouloit lui tendre, par la raison même qu'il les craignoit tous; Mazarin, dont le premier talent étoit celui de l'intrigue, qui n'avoit point d'égal dans l'art de donner des espérances & de les faire évanouir, de jetter des lueurs & de les retirer, d'entamer des négociations & d'y susciter des obstacles, de proposer des tempéramens & de mettre en avant des difficultés, de s'éloigner & de se rapprocher tour-à-tour; Mazarin étoit trop habile pour ne pas saisir avec avidité l'occasion qui se présentoit d'amuser tout le parti par de feintes espérances d'accommodement, & de *se*
Retz. *servir des illusions que fournit toujours abondamment l'autorité royale*, pour entraîner dans des négociations ceux qui, comme Condé, ne combattent qu'avec remords cette même autorité.

Les eſprits étant ainſi diſpoſés, il n'eut pas de peine à les attirer dans un labyrinthe d'intrigues, où il les laiſſa engager ſans leur fournir de fil pour en ſortir, ſe ſauvant ainſi lui même, tandis qu'il égaroit ſes ennemis dans des détours d'autant plus inextricables, qu'il ſembloit leur préſenter plus d'iſſues pour s'échapper. 1652.

Le roi & la reine d'Angleterre, voyant avec peine des troubles qui menaçoient une branche de leur maiſon, du malheur que l'autre avoit éprouvé, auroient voulu prévenir des déſaſtres, auxquels ils étoient d'autant plus ſenſibles, qu'ils y avoient été eux-mêmes en proie. Dans une viſite qu'ils rendirent au Roi, lorſque la cour étoit à Corbeil, ils lui peignirent avec tant d'énergie & la déſolation du royaume, & les miſeres dont elle pourroit être ſuivie, pour le monarque comme pour les ſujets, que la cour & ſur-tout le miniſtre prêterent facilement l'oreille

1652. aux propositions d'un accommodement dont ils s'offroient d'être les médiateurs. Gaston & Condé, auxquels ils firent les mêmes avances à leur retour, les reçurent avec la même avidité; mais ne voulant en apparence rien faire que du consentement du parlement, Gaston en fit le rapport à la compagnie, ainsi que de la résolution où il étoit, lui & son cousin, d'envoyer leurs négociateurs à la cour, protestant que la paix seroit bientôt faite, puisqu'ils n'avoient à insister que sur un article, sur l'exclusion du cardinal.

Le 26 Avril. Talon. Hist. du tems.

Ce ne fut pas le seul point dont on s'occupa dans cette séance : on lut une lettre surprise à l'abbé Fouquet, arrêté par les troupes du prince sur le chemin d'Essonne à Corbeil. Cette lettre, qui fit faire bien des jugemens téméraires, & qu'on attribua plus généralement au procureur-général Fouquet, quoiqu'il n'en fût rien, n'étoit point signée, mais paroissoit d'un homme

bien affectionné au ministre : peut-être 1652.
étoit-elle de Chavigny, assez adorateur de la faveur pour la rechercher par cette horrible perfidie, du moins on reconnut, quelque temps après, qu'il étoit en liaison avec l'abbé Fouquet. Quoi qu'il en soit, on y disoit au cardinal que le seul moyen de réduire Paris, & d'y rétablir le calme, étoit d'y ramener le Roi; qu'il falloit pour cet effet choisir un jour de fête, & faire entrer S. M. par une porte, tandis que le ministre entreroit par l'autre ; de façon que le peuple étant occupé au palais royal, le cardinal eût le temps de s'établir dans le même lieu pour y braver sa fureur. On donnoit encore quelques autres avis au ministre, mais peu importans ; & la lettre finissoit par des chiffres dont on ne put trouver la clef.

Cette piece auroit peut-être fait plus de sensation, si le prévôt des marchands, qui demanda à être introduit, n'eût rejetté l'attention sur d'autres objets. Il

1652. venoit ſe plaindre des ravages des troupes de Gaſton aux environs de Paris, & des garniſons que les princes avoient miſes à Charenton, St. Maur, St. Cloud & Neuilly, dont ils avoient rompu les ponts. Les princes répondirent qu'en effet ces ponts étoient rompus, mais qu'ils y avoient été forcés pour arrêter le cardinal, lequel avoit réſolu de s'en emparer; & qu'ils auroient ſoin d'empêcher les déſordres des garniſons dont on ſe plaignoit. Leur apologie prit d'autant plus facilement, qu'ils ſe virent ſoutenus de quelques conſeillers, qui, s'attachant au prévôt des marchands, l'apoſtropherent vivement, & le maltraiterent de paroles très aigres : mais Gaſton s'empreſſa de lever la ſéance, tant pour arrêter ces ſcenes ſcandaleuſes, que pour empêcher toute délibération ſur la négociation propoſée avec la cour, craignant que la compagnie ne voulût s'immiſcer dans l'accommodement, & envoyer ſes députés avec

les leurs : ils se souvenoient de ce qui s'étoit passé en 1649, lorsque le parlement ayant conclu la paix presqu'à son gré, oublia totalement les intérêts des généraux. 1652.

Dès le lendemain, les princes, conformément à leur déclaration, députent à la cour Chavigny, Rohan & Goulas. Condé auroit voulu leur associer la Rochefoucault ; mais celui-ci s'en défendit, dans la supposition ou que la paix étoit déja conclue entre Gaston & la cour, par l'entremise de Chavigny, sans la participation de Condé, ou qu'elle ne se conclûroit point ; non-seulement parce que les prétentions de ce prince étoient excessives, mais parce que Rohan & Chavigny, ayant chacun leur intérêt particulier, vouloient les assurer par préférence. Ce que la Rochefoucault avoit prévu arriva. Gaston n'insistoit que sur l'éloignement du cardinal, encore étoit-il presque certain que cet article ne lui seroit pas Le 27. La Rochef.

1652. accordé, & il n'avoit consenti à la négociation que pour être comme les autres : c'est ce qu'on découvre par une de ses réponses à Retz, qui lui demandoit s'il avoit quelque certitude ou du moins quelques lumieres que cette conférence réussît : *Je ne le crois pas*, dit-il en sifflant; *mais quoi? tout le monde négocie; je ne veux pas demeurer seul.* Voilà quel fut toujours le principe de sa conduite dans toute cette négociation; il n'y apporta jamais plus d'art, plus de vues, plus de finesse. Condé, qui avoit des intérêts plus compliqués, avoit aussi plus d'articles à ménager, plus de demandes à former : lié avec les Bordelois, avec les Espagnols, avec un grand nombre de gens de qualité, il leur avoit à tous promis de ne point faire d'accommodement qu'ils n'y fussent tous compris; & son traité en devenoit par conséquent plus difficile.

Aussi jamais entremise ne fut-elle plus inutile que celle de ces négociateurs. On

leur avoit expressément défendu de voir le cardinal, & de traiter avec lui : les princes répétoient chaque jour aux chambres assemblées, que le préalable de tous les traités étoit l'éloignement du ministre, & de n'avoir aucun commerce avec lui ; & cependant, après que les négociateurs eurent entretenu quelque temps le Roi en particulier, S. M. ayant fait introduire le cardinal, il fallut qu'ils s'abouchassent pendant quatre heures avec lui. Des deux côtés, c'étoit un jeu joué : les agens des princes n'étoient pas fâchés de traiter avec le ministre, & le ministre à son tour n'étoit pas fâché qu'on crut qu'il ne traitoit avec eux que pour le Roi, par lequel il se fit retenir comme de force, après l'avoir supplié, à mains jointes, de lui permettre de retourner en Italie. Le plaisir que se donnoit Mazarin de produire ainsi en spectacle les négociateurs des princes, conférant publiquement avec lui, ne fut pas sans doute ce

1652. Ibid. Retz.

qui irrita Condé : il eut bien plus à se
1652. plaindre de l'infidélité de ses agens, qui, au lieu de suivre ses instructions, oublierent absolument ses intérêts pour ne s'occuper que des leurs, n'insistant principalement que sur l'établissement d'un conseil, formé sur le modéle de celui que le feu Roi avoit établi à sa mort, dans lequel Chavigny sur-tout se flattoit d'occuper une place. A cette condition unique, ils espéroient engager le prince à consentir que le cardinal, accompagné de Chavigny, allât sur la frontiere traiter de la paix générale, à la place de Condé, qui prétendoit pour lui-même cet honneur ; le cardinal, après la conclusion, devoit revenir tranquillement exercer le ministere.

Des propositions si éloignées de celles du prince, ne contribuerent pas à
Le 29. faire recevoir gracieusement les députés à leur retour. La colére de Condé tomba sur-tout sur Chavigny, qui étant le

principal agent, étoit aussi le plus coupable : il le gourmanda vivement sur son incapacité ou son infidélité, & commençant à se défier de la bonne-foi d'un ambitieux, qui ne lui avoit déja fait faire que trop de fautes, il résolut de lui donner désormais moins de part à ses affaires. Jettant ensuite les yeux sur un autre négociateur, il envoya Gourville à la cour, avec une instruction dressée en présence de la duchesse de Châtillon & des ducs de la Rochefoucault & de Nemours. Cette instruction étoit pressante. Le prince commençoit par y déclarer que c'étoit la derniere fois qu'il faisoit des avances ; qu'il vouloit enfin savoir à quoi s'en tenir ; & que cette négociation rebutée, il n'entendroit désormais à aucune autre. « Pour » lui, voici quelles étoient ses propo» sitions ; si on les acceptoit, il promet» toit de son côté d'agir sincérement, » & de tenir toutes les paroles qu'il au» roit données. Il demandoit donc, 1°.

1652.

Gourville. La Rochef. Motter. Retz.

1652. » l'éloignement du cardinal, & sa re-
» traite à Bouillon; 2°. un pouvoir
» pour aller avec Gaston travailler sur
» le champ à la paix générale, à des
» conditions justes & raisonnables; &
» l'envoi d'un agent qui iroit dès-lors
» même en Espagne pour y fixer le lieu
» des conférences; 3°. l'établissement
» d'un conseil composé de personnes
» non suspectes, dont on conviendroit,
» & la réforme des finances, ainsi que
» la suppression du surintendant; 4°. le
» rétablissement de tous les adhérens
» des princes dans leurs biens, leurs
» charges, leurs gouvernemens, leurs
» rangs de service, leurs pensions, qu'on
» assigneroit désormais sur de bons
» fonds, ainsi que celles de Gaston &
» des autres princes; 5°. l'accomplis-
» sement de ce que Gaston pouvoit de-
» sirer pour lui & ses amis; 6°. l'am-
» nistie pour Bordeaux, quelques dé-
» charges de tailles dans la Guienne,
» satisfaction aux députés que les Bor-

» delois avoient à la cour ; 7°. la per- 1652.
» miſſion au prince de Conty de traiter
» du gouvernement de Provence avec
» le duc d'Angoulême, en échange de
» celui de Champagne, ou de vendre
» celui-ci à qui il voudroit pour en don-
» ner l'argent à ce duc, à condition que
» la cour promettroit de fournir ſur le
» champ le ſurplus ; le gouvernement
» d'Auvergne au duc de Nemours ; au
» préſident Viole, la liberté de traiter
» d'une charge de préſident à mortier,
» ou de ſecrétaire d'état, avec parole
» que, ſoit l'une, ſoit l'autre, il auroit
» la premiere, & une ſomme pour en
» faciliter l'acquiſition ; au duc de la
» Rochefoucault, un brevet pareil à
» ceux de meſſieurs de Bouillon & de
» Guéméné, le gouvernement d'An-
» goumois & de Saintonge, ou cent
» vingt mille écus, & la permiſſion de
» traiter de ce gouvernement, ou de
» tout autre, à ſa volonté ; au prince
» de Tarente, un brévet ſemblable au

1652. » précédent, & des dédommagemens
» pour les pertes qu'il avoit souffertes
» à Taillebourg, suivant le mémoire
» qu'il en fourniroit; à du Doignon
» & à Marsin, des bâtons de maré-
» chaux de France; au marquis de Mon-
» tespan, des lettres de duc; le réta-
» blissement du duc de Rohan dans son
» gouvernement d'Anjou & d'Angers,
» & le Pont-de-Cé avec le ressort de
» Saumur; le rétablissement du maré-
» chal de la Force dans le gouverne-
» ment de Bergérac, & la survivance
» pour le marquis de Castelnau son fils;
» le collier de l'ordre, à la premiere
» promotion, pour le marquis de Sil-
» lery, & cinquante mille écus destinés à
» l'achat d'un gouvernement: à ces con-
» ditions, ils promettoient de déposer
» fidélement les armes, de consentir de
» bonne-foi au rétablissement pur &
» entier du cardinal, ainsi qu'à son re-
» tour en France dans trois mois, ou
» aussi-tôt que Condé auroit mis le traité

» de la paix générale en état d'être ſigné; 1652.
» promettant en outre de ne le ſigner
» qu'après le retour du miniſtre, mais à
» condition cependant que les ſommes
» ſtipulées dans le traité ſeroient déli-
» vrées auparavant.

Il auroit fallu que la cour eût été dans un étrange état de foibleſſe pour accéder à des propoſitions auſſi dures, auſſi déraiſonnables; tranchons le mot, auſſi monſtrueuſes, qui donnoient à la révolte ce que la fidélité la plus ſcrupuleuſe auroit eu honte de ſe promettre. C'étoit une proſtitution de l'autorité royale, qu'il y auroit eu autant de lâcheté que d'extravagance à permettre: l'intérêt même du cardinal s'y oppoſoit. Dans le même temps, il étoit harcelé d'une foule de demandeurs parmi les partiſans de la cour, qui, las d'attendre les graces, & ſachant qu'ils ne les obtiendroient qu'en exaltant en lui le ſentiment de la peur, firent une eſpece de complot, pour les lui arracher à force Montglat.

de terreurs. Les plus dangereux étoient
1652. les marquis de Créqui & de Roquelaure, le commandeur de Souvré, & Mioſſens, auquel depuis long-temps étoit promis le bâton de maréchal de France. Ces quatre courtiſans s'étant ligués entre eux, firent contre lui une cabale au milieu de la cour : à ſon retour, ils affecterent de ne point aller à ſa rencontre : dans la ſuite, au lieu de s'empreſſer autour de lui, pour ſe diſtinguer de la foule, ils le morguoient en toute rencontre ; ils ne le voyoient ; ils ne le ſaluoient point ; Roquelaure même publioit hautement, avec ſon ton gaſcon & en ſe moquant de ceux qui lui faiſoient la cour, que c'étoit le moyen de ne rien avancer ; que le ſeul biais à prendre avec lui pour être ſatisfait, étoit *de lui arracher les mouſtaches poil à poil.* Cette conduite ſoutenue, qui, ſous un gouvernement ferme, auroit au moins valu aux railleurs un ſéjour dans leur terre, ſous celui-ci

eut le ſuccès qu'y avoit toujours l'audace. Créqui & Roquelaure obtinrent des brevets de duc, & Mioſſens le bâton, mais à condition qu'ils ſerreroient ces brevets, & ne les montreroient de long-temps, pour que le cardinal ne fût point accablé de la foule des demandeurs, & obligé d'accorder d'autres graces. Le commandeur, de ſon côté, ſe raccommoda ſous la promeſſe de quelques abbayes. 1652.

Mazarin étoit donc bien éloigné d'accepter des propoſitions qui alloient faire pulluler autour de lui les importuns : cependant, pour décréditer le prince, il affecta de les recevoir avec la plus grande facilité, & de montrer Gourville à toute la cour, quoiqu'il l'eût d'abord fait entrer par un eſcalier dérobé. Cette politique le ſervoit admirablement. Chavigny, qui ne vouloit point d'une paix qu'il n'auroit point faite, traverſoit ſourdement la négociation de Gourville ; Retz, qui s'en ac- La Rochef.

commodoit encore moins, travailloit
1652. encore plus puissamment à en éloigner
Retz. Gaston, & à jetter dans le public des couleurs odieuses sur ces négociations. Comme il lui importoit extrêmement de rejetter sur le parti de Condé le soupçon de *mazarinisme*, dont ce parti s'efforçoit de l'entacher lui-même, il ne lui fut pas difficile, dans ses libelles, de montrer qu'à cet égard leurs négociations le rendoient plus coupable que lui. Il y eut plus; soit lui, soit Chavigny, soit tous les deux ensemble, ils
La Rochef. travaillerent si puissamment sur l'esprit de Gaston, ils lui firent sentir si adroitement que lui seul ne gagneroit rien à cette paix, si elle se concluoit telle qu'on l'avoit proposée, qu'ils le déciderent à mander secrétement au cardinal par le canal du duc d'Amville, de ne rien conclure avec Condé; qu'il vouloit seul, lui Gaston, avoir le mérite de la paix, & qu'il étoit prêt d'aller trouver le Roi, & de donner ainsi au

peuple & au parlement un exemple qui
feroit immanquablement fuivi. Il n'y 1652.
avoit pas à balancer entre cette propofition & celles de Condé ; quand celles-ci auroient pu être acceptées, & que celle-là auroit été feinte, comme il y avoit tout lieu de le foupçonner, il y auroit eu de la folie à la rejetter : mais les premieres, le miniftre les avoit d'abord reçues avec trop de facilité, pour les rebuter promptement ; il eut l'adreffe de fufciter des difficultés, d'où on les attendoit le moins. On avoit promis le duché d'Albret au duc de Bouillon, pour récompenfe en partie de Sédan, & Condé jouiffoit de ce duché ; Bouillon craignit ou feignit de craindre que fi la paix fe concluoit avant que ce duché lui fût rendu, il n'en jouît jamais, & repréfenta au cardinal que puifque fon éminence trouvoit jufte d'accorder des graces aux amis de Condé, qui étoient fes ennemis, il lui paroiffoit encore plus jufte, à lui,

1652. que ses amis, ceux qui l'avoient assisté & soutenu contre le prince, fussent satisfaits : qu'il ne trouvoit pas mauvais tout ce qu'on jugeoit à propos de faire pour Nemours, la Rochefoucault & les autres, mais qu'il lui sembloit tout aussi convenable, que lui, qui avoit un intérêt si considérable dans le duché d'Albret, on ne le sacrifiât point, & qu'on ne conclût rien sans obliger Condé à le satisfaire à cet égard.

Fort de ces réprésentations, le cardinal renvoie sur le champ Gourville à Condé pour lever cette difficulté : mais parmi un parti où les intérêts étoient si compliqués, ce n'étoit pas l'affaire d'un moment qu'une décision à ce sujet, dans le soupçon sur-tout où Condé devoit être de la bonne-foi de Mazarin, lorsqu'il se prêtoit si facilement à l'accommodement : d'ailleurs le prince & le ministre avoient un défaut très ordinaire entre deux ennemis qui négocient ; c'étoit de devenir exigeans

en proportion de ce qu'ils se cédoient. C'est ce qui fit échouer une nouvelle négociation qu'avoit entamée Condé par le canal du comte de Gaucourt : car Gourville, qui étoit retourné à St. Germain, n'ayant pu obtenir une réponse positive du ministre, la Rochefoucault ne voulut pas qu'il se mêlât d'un accommodement, qu'il voyoit, dit-il, plus éloigné que jamais. Tout l'avantage de cette nouvelle tentative demeura au ministre : il remplissoit par ces longueurs deux projets extrêmement avantageux à son parti ; celui de gagner du temps pour pouvoir, à la faveur des opérations militaires, rejetter dans l'occasion toutes ces lueurs d'accommodement, & celui de décrier la faction, d'autant plus facilement, que Gaucourt, & par sa naissance, & par la profession publique qu'il faisoit d'être le médiateur de la paix, & par ses talens reconnus pour toute négociation, donnoit encore plus d'éclat à celle-ci.

1652.

1652. A peine elle avoit eu le sort des précédentes, que Condé se résout à en tenter une nouvelle. Cette conduite seroit étonnante, d'après la connoissance qu'il avoit du caractere de Mazarin, si l'on ne savoit avec quelle aversion il remplissoit le rôle de chef de parti. Il falloit que sa passion pour un accommodement fût bien vive, puisque le sollicitant, il avoit à lutter contre toute la

La Rochef. faction, qui ne respiroit que la guerre; contre Gaston, qui, malgré la proposition furtive faite de sa part au ministre, n'en étoit pas moins disposé à le poursuivre impitoyablement, subjugué comme il l'étoit par Retz, à qui les discordes pouvoient seules procurer l'existence qu'il desiroit; contre les ennemis particuliers de Mazarin, qui, attachés par la vengeance à ses intérêts, ne la croyoient point satisfaite que ce ministre ne fût éloigné; contre les Espagnols, dont l'intérêt étoit d'éterniser nos troubles civils, & qui lui faisoient

les

les offres les plus séduisantes, s'il vouloit se donner à eux ; enfin contre ses plus proches parens, ses amis, ses domestiques même, qui, dans le bouleversement général, croyoient trouver leur place, & établir leurs fortunes sur les débris de tant de fortunes particulieres. Quelques autres, mais en petit nombre, entroient dans ses sentimens pacifiques ; à leur tête étoit la duchesse de Châtillon. 1652.

C'étoit moins l'amour de la patrie, que l'ambition, la vanité, la jalousie, la vengeance qui métamorphoserent cette duchesse en négociatrice de la paix. Elle avoit trouvé la route du cœur de Condé, & depuis long-temps elle le tenoit publiquement dans ses fers, quoique leur tendresse eût éprouvé de ces orages qui ne semblent s'élever que pour réchauffer les passions, au lieu de les éteindre. Mais Condé n'étoit pas le seul qui lui eût adressé des vœux ; Nemours, comme nous l'avons vu, étoit Ibid.

1652. compté au rang de ses amans, lorsque la duchesse de Longueville le lui arracha pour quelque temps. A son retour à Paris, l'objet présent n'eut pas de peine à effacer dans le cœur du duc l'image d'une rivale absente : rengagé plus que jamais dans ses anciennes chaînes, Nemours fut forcé de rompre publiquement avec sa nouvelle maîtresse par une rupture aussi éclatante qu'injurieuse.

Quand il s'agit d'un pareil outrage, une femme est toujours implacable dans sa vengeance; c'est une soif qui s'irrite en se satisfaisant. La duchesse de Châtillon voulut encore ôter à son ennemie la part qu'elle avoit à la confiance & aux affaires de son frere; & par une ambition bizarre, le duc de Nemours, qui avoit plus d'intérêt que personne que la tendresse de sa maîtresse ne se partageât point, entra dans ce projet, qui ne pouvoit s'effectuer qu'aux dépens de son amour, espérant que si la du-

chesse parvenoit à gouverner entiére- 1652.
ment Condé, lui, qui gouvernoit la duchesse, deviendroit par ce moyen seul maître des affaires & de l'esprit du prince. A des arrangemens si peu délicats, & qui auroient effrayé le véritable amour, la Rochefoucault n'eut pas honte de venir joindre d'autres noirceurs. Il avoit alors plus de part que personne à la confiance de Condé, & toujours animé par la vengeance contre la duchesse de Longueville, toujours aiguillonné par sa jalousie, il s'efforça de faire régner seule sa rivale sur le cœur du prince, disposant celle-ci à ménager le prince & Nemours en même temps, pour être le maître de la paix, & empêcher que la cabale de Bordeaux & les Espagnols n'entraînassent le prince hors de Paris. Cette politique, où il est bien honteux qu'un philosophe soit descendu, réussit au duc. Il engagea Condé à donner en propriété à la duchesse de Châtillon la terre de Marlou,

en qualité de parent, & à lui confier
1652. le ménagement de ses intérêts auprès de la cour, où elle se rendit avec l'éclat le plus public & le pouvoir le plus ample. Jamais négociateur n'avoit eu moins d'entraves; le cardinal feignit de croire ou crut réellement que Condé n'avoit pu se résoudre à tant de sacrifices, que la complaisance seule pour une maîtresse les avoit arrachés, & qu'il ne traitoit pas de bonne-foi. Il n'en affecta pas moins un grand penchant à l'accommodement; il accabla la duchesse d'honneurs & de caresses; & après l'avoir amusée quelque temps, il la renvoya avec les plus belles espérances, tirant ainsi tout ce qu'il vouloit de ces sortes d'entremises, gagnant du temps, décréditant le parti, jettant de tous côtés les soupçons, les défiances, les inimitiés, & n'en continuant pas moins vigoureusement les opérations militaires; car c'étoit presque dans le même temps qu'il s'efforçoit d'ensevelir toute

la faction sous les murs d'Etampes.

Durant tous ces pourparlers, qui n'aboutissoient à rien, le parlement de son côté faisoit pour la paix des pas tout aussi inutiles. Le procureur-général avoit été envoyé à la cour pour demander les passeports nécessaires aux députés du parlement & des autres compagnies; & si l'on en juge par le rapport que Fouquet fit au parlement, son discours fut hardi. Le Roi donna jour au parlement & à la chambre des comptes pour le lundi 6 Mai, & pour le lendemain, à la cour des aydes & à la ville; celle-là s'en formalisa beaucoup, & voulut, mais vainement, faire changer cet arrangement. Dans l'intervalle, on commença à faire garder les portes par les bourgeois, en vertu d'une lettre de cachet que la ville souhaita & obtint, parce que la cour sentit bien que Gaston ne tarderoit pas à l'ordonner de sa propre autorité. Les remontrances n'eurent rien de particulier, excepté

1652. Talon. Retz. Hist. du tems

Le 26 Avril.

Le 3 Mai.

Le 6.

1652. celles de la cour des aydes, où le président d'Orieu, qui portoit la parole, ayant demandé avec force l'exclusion du cardinal, ce que n'avoit point fait le président de Nicolaï, chef de la députation de la chambre des comptes, le garde des sceaux lui répondit que S. M. s'étonnoit qu'ils lui fissent des remontrances, *le parlement en ayant seul le droit*; qu'ils devoient bien plutôt s'occuper à faire le procès au président Garnier de Maurivet, pour avoir pris une place d'intendant de justice dans une armée de rebelles. Du reste, la réponse générale fut que S. M. feroit retirer ses troupes quand celles des princes seroient éloignées.

Le 10. Sur ce rapport, le parlement ordonna que les gens du Roi se transporteroient à St. Germain, pour insister sur l'expulsion du cardinal & l'éloignement de l'armée à dix lieues de Paris, sollicitant sur-tout une réponse positive

Talon. sur le premier article. C'étoit d'après

les conclusions des gens du Roi qu'avoit été rendu cet arrêt, malgré le vœu des partisans de la guerre, à qui ces conclusions déplaisoient, & qui avoient cherché à gagner du temps & à faire remettre la délibération, selon leur coutume : car ils tâchoient d'avoir toujours devant eux un jour ou une nuit pour prendre leurs résolutions. Le jour de l'Ascension, qui étoit le 9 Mai, les servit dans cette intention. Des gens inconnus allerent au palais faire fermer les boutiques ; de-là, se répandant sur le pont St. Michel & dans le reste de la ville, ils alloient criant qu'il falloit se résoudre à faire ou la paix ou la guerre ; que c'étoit trop languir ; qu'on ne vendoit plus rien ; que le parlement étoit rempli de Mazarins ; que les princes étoient vendus au ministre : puis, lorsque Condé sortit du palais, le jour même du dernier arrêt, il se trouva investi d'une trentaine de personnes, *soi-disant* notables, qui lui crierent

1652.

Ibid.

1652. qu'il falloit prendre enfin quelque résolution, & mettre quelque fin aux maux. Il leur donna rendez-vous au Luxembourg à quatre heures : ils s'y présenterent, ayant à leur tête un nommé Pénis, tréforier de France à Limoges, neveu, par fa femme, de Brouffel, lequel, portant la parole, repréfenta qu'il y avoit un moyen tout fimple pour chaffer *le Mazarin* : « Il y avoit » quatre mille portes cocheres dans » Paris ; chacune pouvoit fournir un » foldat. Les autres maifons contribue- » roient à proportion à la défenfe com- » mune ; on obligeroit chaque particu- » lier à donner un mémoire exact de » fon bien, & à payer une petite portion » de fon revenu ; on condamneroit à » des confifcations ceux qui ne feroient » pas fideles dans leurs calculs, & l'on » iroit dans les maifons percevoir la » taxe, & marquer du titre de Maza- » rin ceux qui y feroient refufans. » Penis finit en demandant d'être introduit

au parlement pour y faire ces propo- 1652.
sitions : mais Gaston, ne jugeant point son projet praticable, refusa de s'y prêter. Les mutins n'en continuerent pas moins leurs menées, empêchant l'ouverture des boutiques, attroupant le peuple contre les principaux magistrats & les membres du parlement, lesquels ne pouvoient paroître dans les rues, sans être exposés aux menaces, aux injures, aux outrages, aux violences même, & sans se voir vingt fois chaque jour sur le point d'être massacrés. Les choses en vinrent au point que l'esprit de révolte passa jusque dans la conciergerie : quatorze prisonniers qui étoient dans la tour, & les autres dans le préau, trouverent moyen de forcer les portes, & de s'enfuir, à la face de tout Paris & d'une multitude immense, laquelle assiégeoit la porte qui va de la conciergerie à la tournelle, & s'empressa de favoriser leur évasion.

Un bouleversement si général, an-

1652. nonçant encore des excès plus crians, remplissoit d'effroi les membres les mieux intentionnés du parlement ; ils n'avoient plus alors à leur tête l'intrépide Molé, pour leur communiquer une partie de sa fermeté, & l'on s'en appercevoit sans peine à leur conduite timide & embarrassée. De Bailleul & les autres présidens vouloient quitter l'exercice de la justice, & s'assemblerent en conséquence pour conférer entre eux sur les moyens de remettre le glaive & la balance. S'ils ne se résolurent pas à cette lâcheté, c'est qu'ils espéroient tirer de la compagnie un arrêt si foudroyant contre les séditieux, qu'ils ne seroient plus exposés aux avanies de cette canaille insolente. Ils mettoient

Le 14. en conséquence cette matiere en délibération, lorsque Gaston, averti, arrive à l'improviste au palais, & rem-

Histoire du temps. plissant un dessein concerté sur le champ avec le duc de Beaufort, qui le lui avoit suggéré : *Messieurs*, dit-il, dès qu'on

l'eut instruit du sujet de la délibération, 1652.
je vois que tous les arrêts que vous pourrez rendre à cet égard seront sans effet, puisque les peuples ont perdu leur vénération pour les loix. Les ordres des magistrats ne sont point observés, & l'on se moque de messieurs les conseillers & de leurs arrêts ; c'est sans doute un grand mal, mais je n'y vois qu'un reméde. J'ai le bonheur d'être aimé du peuple, il a pour moi quelque respect ; peut-être obéira-t-il mieux à mes ordres qu'à ceux de la ville, si vous me donnez un plein-pouvoir. Je proteste de n'en point abuser, & de ne donner aucun ordre que de concert avec la ville & la compagnie. Si vous agréez les offres que je vous fais, il ne s'agit que d'en charger vos registres.

Cette brusque apostrophe, à laquelle on s'attendoit si peu, surprit étrangement, & donna lieu à de grandes réflexions. On s'imagina qu'elle étoit le fruit d'une profonde délibération, & le

1652. Retz. résultat de tous les désordres dont on avoit été ou les témoins ou les victimes. Elle produisit encore deux autres mauvais effets ; elle diminua la dignité de Gaston, qui, par sa naissance & le rang qu'il occupoit, n'avoit pas besoin d'être autorisé, sur-tout par un parlement, à réprimer des séditieux ; elle donna aux présidens le courage de lui répondre en face, que personne n'ignoroit le respect qui lui étoit dû, & qu'il n'étoit pas besoin par conséquent de charger les registres de sa proposition. Cet avis alloit devenir l'avis général, lorsque Gaston, feignant de se lever, s'écria que si son entremise étoit rebutée par la compagnie, elle se garderoit comme elle pourroit. Le président le Coigneux l'ayant arrêté en disant qu'il y avoit lieu de lui savoir gré de sa proposition, & de l'en remercier sans en faire mention sur les registres, l'heure sonna, & l'on se sépara sans que les offres de Gaston eussent été ni publiquement acceptées,

ni entiérement rejettées. Le prince regarda cette indécision comme une approbation, & Beaufort en sortant eut soin de répandre parmi le peuple que Gaston avoit un plein-pouvoir. Le prince lui-même feignit de le croire, en assurant le prévôt des marchands & les échevins qu'il les conserveroit dans la possession de leurs charges. Le lendemain il lui fallut bien cruellement se détromper. Un imprimeur ayant fait sortir de ses presses un libelle intitulé : *les dernieres Résolutions de S. A. R. dans le parlement*, où tout ce qui s'étoit passé à la derniere séance étoit tourné à l'avantage de Gaston, & où l'on assuroit que le parlement avoit mis entre ses mains toute son autorité & celle de la ville, la compagnie lança un décret d'ajournement personnel contre l'imprimeur, & Gaston fut obligé de le désavouer, comme ayant travaillé sans son consentement; ce qui n'étoit guere croyable. Aussi ce coup de vigueur

1652.

1652. du parlement le rendit-il furieux, & il dit le soir en jurant au cardinal de Retz, qu'il ne s'étonnoit plus *que le duc de Mayenne, durant la ligue, n'eut pu souffrir les impertinences de cette compagnie*, ajoutant à ces expressions du mépris, d'autres plus énergiques & plus licentieuses.

C'en est assez de ce qu'on vient de lire pour se former une idée de la situation de Paris & des dispositions actuelles du parlement. Ne fatiguons point le lecteur du détail d'autres séances, qui n'offriroient rien d'essentiel, si ce n'est la
Le 16. nomination de nouveaux députés, mandés par le Roi, au nombre de deux présidens & de deux conseillers de chaque chambre, pour leur faire entendre ses volontés au sujet des précédentes remontrances, & la résolution qu'avoit prise S. M. pour la pacification des troubles de son royaume. En nommant ces députés, on ordonna de nouvelles remontrances, où, pour me servir de l'ex-

preſſion du cardinal de Retz, *le nom de Mazarin fut, pour ainſi dire, réagravé.* Cette nouvelle députation ordonnée par le Roi, épouvanta les princes. Ils craignirent que le parlement ne ſe rendît maître de l'accommodement, comme dans la paix précédente, & ils étoient d'autant plus irrités contre le cardinal, dont les intentions perçoient aſſez, qu'il étoit alors en négociation avec eux. 1652.

La derniere ſéance du mois de Mai fut encore plus terrible pour le miniſtre. Les députés des enquêtes entrerent dans la grand'chambre, demandant l'aſſemblée des chambres, que les préſidens refuſerent & ce jour là & deux jours après pour délibérer ſur les moyens de former les cinquante mille écus promis à celui qui repréſenteroit la tête du cardinal. Il ſe trouvoit, diſoient-ils, des gens qui offroient de la repréſenter, s'ils étoient ſûrs d'obtenir la ſomme, & qu'elle fût dépoſée en mains tierces. Ce qu'il y eut

Le 29.

Retz. Hiſt. du temps.

1652. de plus singulier, c'est que dans le même temps que les députés des enquêtes faisoient cette déclaration, entroit au parquet des gens du Roi, Féret, grand-vicaire de l'archevêque, pour conférer avec eux de la descente de la châsse de Ste. Génevieve : rencontre qui fit dire avec autant d'esprit que de jugement au conseiller Leclerc de Courcellès : *Nous* (Joly.) *sommes aujourd'hui en dévotion de fête double ; nous ordonnons des processions, & nous travaillons à faire assassiner un cardinal.* (Mottev.) C'est qu'en effet les partisans de la cour, le prévôt des marchands & les échevins, voulant disposer les esprits à la paix & au retour du Roi, avoient pensé que des processions générales & une descente de la châsse de Ste. Génevieve, cérémonies qui ne se font d'ordinaire que dans des circonstances fâcheuses & des temps de calamités, toucheroient le peuple, & lui feroient faire un retour sur lui-même (1). Lés ordres

(1) Guy-Patin les interprêtoit autrement :

furent donnés en conſéquence, & cette cérémonie ſe fit avec toute la pompe qu'elle pouvoit comporter. Le parlement, toutes les cours ſouveraines, & généralement tous les corps tant eccléſiaſtiques que ſéculiers y aſſiſtérent; mais Condé s'y déshonora par un rôle qui n'étoit ni de ſon caractere, ni de ſes mœurs. Il crut que la politique demandoit qu'il fît dans cette occaſion quelque choſe d'étonnant qui frappât le peuple, & il n'eut pas honte de s'abaiſſer à jouer la dévotion de la femmelette la plus ſuperſticieuſe. On le vit deſcendant à une hypocriſie bien étrangere à ſon cœur & à ſon eſprit, tandis que Gaſton & toute ſa cour ſe tenoit aux fenêtres pour voir

1651. Le 11 Juin.

» On a fait ici, dit-il, les plus belles proceſ-
» ſions du monde, avec toutes ſortes de dé-
» votions; & néanmoins ce vilain *Cometa*
» *caudatus* (Mazarin) ne s'évanouit point.
» Puiſſe-t-il bientôt fondre au ſoleil, puiſ-
» qu'il ne peut être chaſſé!

1652. passer la procession, se confondre dans les rues avec le duc de Beaufort parmi la plus vile populace, disputer, pour ainsi dire, avec lui du titre de roi des halles, courir, un chapelet à la main, à chaque châsse qui passoit, le faire toucher avec toutes les grimaces de la plus ridicule bigoterie; puis, à l'aspect de la châsse de Ste. Génevieve, redoubler de fureur, se jetter à genoux avec ces élans que Moliére a si bien peints, écarter les prêtres, s'elancer comme un forcené après cette sainte relique, la baiser & rebaiser mille fois, y faire toucher de nouveau son chapelet, & s'attirer ainsi par ses artificieuses contorsions, les railleries de tous les honnêtes gens, & les applaudissemens de toute la canaille imbécille, qu'on entendoit crier de toutes parts : *ah! le bon prince! ah! qu'il est dévot!*

Tandis qu'il se déshonoroit par un manége si peu digne de lui, quand la politique même l'auroit conseillé, la

cour, délivrée des inquiétudes que lui avoit causé le duc de Lorraine, commençant à se moins contraindre, s'expliquoit plus clairement avec les députés. Le président de Némond, à la tête de la députation, qui avoit été trouver S. M. à Melun, en avoit rapporté une réponse moins ambiguë & moins favorable que les précédentes : « Bien que » S. M. n'ignorât pas que l'éloignement qu'on sollicitoit, n'étoit qu'un » prétexte, peut-être cependant se détermineroit-elle, à cet éloignement » du ministre, après avoir toutefois réparé son honneur par toutes les déclarations qu'exigeoit son innocence, » si elle avoit des sûretés que les princes, après avoir été satisfaits sur cet » article, exécuteroient fidélement leurs » promesses : S. M. vouloit donc savoir » si, dans cette supposition, ils renonceroient à toutes ligues & associations avec les étrangers ; s'ils n'auroient plus de prétentions ; s'ils se

1651.

Le 20.
Talon.
Retz.
Hist. du tems

1652. » rendroient auprès de S. M. ; s'ils fe-
» roient sortir les Espagnols du royau-
» me ; s'ils licencieroient leurs troupes ;
» si le prince de Conty & madame de
» Longueville rentreroient dans le de-
» voir, & si le prince de Condé avoit
» des pouvoirs de leur part ; si la ville
» de Bordeaux mettoit bas les armes ;
» si les villes & les places fortes, sous
» les ordres du prince, rentreroient
» dans l'état où elles étoient avant les
» troubles.

Gaston assistoit à ce rapport des députés, & la lecture qu'il eut de ces nouveaux articles, le fit sortir de son caractere. Il s'emporta contre la cour avec indignation : « c'étoit-là une invention
» de Mazarin, qui, ignorant les usages
» de France, vouloit faire subir une
» espece d'interrogatoire à ce que l'état
» avoit de plus respectable ; il étoit
» inoui qu'on mît ainsi sur la sellette
» un fils de France & un prince du sang ;
» la déclaration qu'ils avoient faite l'un

» & l'autre de dépofer les armes auffi- 1652.
» tôt que le cardinal feroit hors du
» royaume, étoit bien fuffifante pour
» raffurer la cour, fi elle avoit de bon-
» nes intentions. » Les gens du Roi ayant été enfuite mandés, après une peinture effrayante des maux publics, ils conclurent à envoyer de nouveaux députés, avec plein-pouvoir de traiter la paix, & à répondre à une lettre que la reine de Suéde avoit écrite à la compagnie, où elle offroit fon entremife pour la pacification des troubles. Ce n'étoit pas la premiere lettre de cette nature que Chriftine eût écrite dans le cours de ces diffentions. Pendant la prifon de Condé, celui de tous les François, avec le cardinal de Retz, pour lequel elle eut toujours le plus d'amitié & d'eftime, elle s'étoit avifée d'écrire à la Reine, en faveur du héros, une lettre hautaine, où elle lui donnoit plutôt des leçons, que des confeils, la gourmandant fur fa manie pour le mi-

1562. nistre, qu'elle sembloit regarder comme une véritable passion, de ce ton de supériorité que prend quelquefois le génie, mais qui n'en est pas toujours la marque. On se figure bien que la Reine, plus révoltée que persuadée, n'eut pas beaucoup d'égards à des avis donnés si crûment, & où Christine, en l'appellant *sa tendre sœur*, avoit la maladresse de lui dire, *que les femmes sont peu propres à gouverner seules un grand empire*. Anne d'Autriche rebuta une médiation qui sembloit l'humilier. Les gens du Roi, dans cette occasion, opinerent à tenir la même conduite, & à répondre poliment à la princesse
Talon. *que la fermentation qui régnoit dans les esprits se dissiperoit bientôt par l'autorité royale*. Mais Gaston ne permit pas que la délibération sur ce point, ainsi que sur l'autre, s'achevât : craignant que la compagnie, selon le vœu des gens du Roi, ne s'emparât de la négociation, & espérant que celle qu'il

avoit à la cour s'acheveroit avant la délibération, il voulut se donner du temps en la remettant au lendemain, & se leva, en feignant une maladie. Ce prétexte lui servit encore pour le jour suivant, qui vit éclore d'étranges scenes contre les magistrats à la sortie du palais. Une cinquantaine de séditieux apostés; les uns par l'abbé Fouquet, & qui crioient, *point de paix*; les autres par Beaufort, & qui hurloient, *point de Mazarin*, attendoient la compagnie au sortir de la séance. Dès que les membres parurent, ils se virent tout-à-coup entourés, pressés, tirés, foulés par cette canaille; un d'eux ayant voulu écarter un de ces malheureux, qui le serroit de trop près, il s'éleva entre eux, à coups de poing, un combat, dont le magistrat ne sortit pas vainqueur, & où il perdit son bonnet. Le président de Thoré, auquel ces mouvemens étoient toujours fatals, fut assiégé, pendant quatre heures, chez un

1652. orfévre sur le quai, & couroit risque d'être massacré, si le duc de Beaufort n'eût accouru pour le délivrer. Ce duc voulant appaiser entiérement la sédition, pour y réussir, s'avisa d'un étrange moyen. Dans l'intention de les éloigner du palais, il leur donna un rendez-vous pour l'après-dînée à la place royale, où il leur promit qu'on prendroit des arrangemens. A l'heure dite, ils s'y rendent au nombre de cinq ou six mille; & là, il leur fit une espece de sermon extrêmement plaisant, pour les exhorter à rester dans l'obéissance qu'ils doivent au parlement; il ajoute qu'il faut que vingt quatre d'entre eux dressent & signent une requête, qu'il se charge de présenter, le lendemain, à la compagnie, par laquelle ils interpelleront ces messieurs de déclarer s'ils sont mazarins, ou s'ils ne le sont pas, & que lorsqu'on opinera sur cette requête, on reconnoîtra facilement les mazarins, dont alors il leur

Histoire du temps. Retz.

leur donnera une liste, pour s'en délivrer. 1652.

Cette étrange maniere d'appaiser une sédition n'eut pas plutôt été divulguée, que les présidens résolurent de ne point s'assembler le lendemain, comme on en étoit convenu, & avec d'autant plus de raison, qu'après cette extravagante homélie, le peuple parut plus furieux que jamais, se répandant dans les rues, & criant d'un ton forcené, *qu'il falloit saccager le parlement*; *qu'il n'étoit rempli que de Mazarins*; *qu'il étoit temps de les faire déclarer*. Les présidens donc & quelques conseillers de la grand'chambre s'étant assemblés chez Bailleul, envoyerent pendant la nuit contremander l'assemblée du jour suivant; ce qui n'empêcha pas une vingtaine de conseillers des enquêtes, les plus échauffés pour la faction, de se trouver le matin au palais, résolus de donner arrêt d'union avec les princes, s'ils l'exigeoient; mais les princes, soit qu'ils ignorassent Le 22.

1652. Bussy. leur bonne volonté, soit qu'ils en fissent peu de cas; ne s'étant point présentés, eux-mêmes se voyant sans présidens, sans gens du Roi, sans greffiers, sans huissiers, n'oserent franchir un si dangereux pas, & se retirerent. Vainement Gaston manda chez lui les autres pour les engager à s'assembler l'après-dînée; il ne put vaincre ou leur frayeur ou leur opiniâtreté.

Le 25. Talon. Hist. du tems Retz. Ils n'y consentirent que trois jours après, dans l'espérance qu'après les précautions qu'on avoit prises, ils seroient respectés. Toutes les avenues, la cour, les portes du palais furent gardées par des compagnies de bourgeois ou des archers & autres gens loués à cet effet. On n'en vit pas moins une multitude innombrable s'assembler dans les environs, & causer la plus grande rumeur. Les princes étoient à cette séance, qui dura depuis les huit heures du matin, jusqu'à trois après-midi. Après qu'ils eurent déclaré qu'aussi-tôt que le cardinal seroit hors

du royaume, ils exécuteroient fidèlement & sans réserve tous les articles portés dans la réponse du Roi, il fut arrêté que les députés du parlement partiroient sur le champ pour porter cette déclaration à la cour. 1652.

Les princes ne se seroient peut-être pas rendus si traitables à cette séance, s'ils n'avoient prévu que le peuple le seroit moins à la sortie. En effet, jamais la compagnie, du moins durant ces troubles, ne fut si cruellement outragée que dans cette journée. Les princes sortirent à pied, emmenant sous leur sauve-garde les présidens de Maisons & de Némond : les autres payerent cruellement le mépris qu'ils firent de cette protection. Obligés de s'enfuir ou furtivement ou travestis, ceux qui ne prirent pas ces précautions & qui tomberent entre les mains de cette féroce populace, furent reçus à coups de fusils, ou de pierres, ou de hallebardes ; quatre présidens faillirent à

être tués, & il est étonnant qu'ils ne
1652. l'aient point été, la plupart de ceux qui étoient à leurs côtés étant tombés sous les coups de ces furieux, échauffés encore au carnage par d'autres séditieux, qui, couvrant les toits & les fenêtres, les animoient en criant d'une voix effroyable qu'il falloit tout massacrer. *Enfin*, dit Talon, *il n'y eut pas un seul conseiller, lequel, étant reconnu pour tel, (car plusieurs sortirent travestis) ne souffrît injures, malédictions, coups de poing, ou coups de pied, ou coups de bâton, & qui ne fût traité comme un coquin.*

Ces violences ayant intimidé les plus
Le 27. hardis, le lendemain il ne se trouva presque personne au palais; on n'y vit sur-tout pas un président, ainsi que le sur-lendemain, à l'exception de Novion, qui eut le courage de s'y montrer, & de faire rendre, contre les séditieux, l'arrêt le plus sanglant & le plus inutile. Les autres jours ne furent employés qu'à

donner les ordres néceſſaires pour la sûreté de la ville, & l'on y trouvoit d'autant plus de difficulté, que les gardes même étoient les plus indiſciplinables, & ceux qui, dans les ſéditions, paroiſſoient les plus échauffés, & par conſéquent les plus dangereux. Telle étoit la face de Paris, luttant entre le devoir & la révolte, partagé entre la cour & la faction, demandant tour-à-tour & la paix & la guerre, balotté ſans ceſſe entre tous les extrêmes, & ſe plongeant peu à peu dans ce cahos de l'anarchie, où, par trop de liberté, les hommes ceſſent d'être libres, & ſe deviennent plus redoutables les uns aux autres que ne le ſont les bêtes les plus féroces : mais cet état même ſi déplorable étoit néceſſaire; de lui devoit éclore l'événement le plus ordinaire des guerres civiles, & nous touchons à cet inſtant préparé par tant de déſordres au châtiment des coupables, & au rétabliſſement complet de l'autorité royale. 1652.

Fin du treizieme livre.



L'ESPRIT DE LA FRONDE.

LIVRE QUATORZIEME ET DERNIER.

CHAPITRE PREMIER.

Combat du fauxbourg de St. Antoine.

1652. LA situation où nous avons laissé l'armée de Condé dans le camp de St. Cloud, n'étoit pas plus favorable que celle du chef lui-même dans Paris. La cour, ayant joint les forces du maréchal de la Ferté à celles de Turenne, crut qu'enfin le moment étoit venu

d'anéantir le parti, & que ce qu'elle 1652.
n'avoit pu faire aux portes d'Etampes, elle le feroit sous les murs de Paris. Après ce que nous avons vu des dispositions de la capitale, il n'y avoit rien de chimérique dans ses espérances. La populace seule, que Retz ne commandoit plus, étoit pour le prince, &, selon le plan d'attaque qu'on méditoit, si l'on parvenoit à enfermer son armée entre celle du Roi & les murs de Paris, il y avoit peu d'apparence qu'on lui livrât un passage au travers de la capitale, unique moyen de la sauver & de la dérober à un massacre général : on avoit même pris des mesures à cet égard. La plupart des colonels de quartier étoient vendus à la cour, & elle s'étoit assurée que lorsqu'elle attaqueroit ses ennemis, ils ne trouveroient aucun secours. On prétend que Guénégaud, trésorier de l'épargne, lequel devoit être de garde le jour de l'attaque méditée, & commander à la porte du Montpens.

1652. Temple, avoit promis de la livrer à l'armée royale. Si l'on en croit une relation, à laquelle cependant on doit peu de confiance, parce qu'elle est toute à l'avantage de la faction, Mioſſens fut introduit, déguiſé, à Paris, dans le carroſſe de madame de Brienne, pour négocier avec Gaſton, & lui faire des offres plus ou moins brillantes, ſelon le bonheur ou le malheur des deux partis.

Relat. du comb. de St. Ant., chez Vivenay.

Quoi qu'il en ſoit, il y avoit déja quelque temps que les deux armées de la cour ſe préparoient à ce grand jour, & leur pont de bateaux à Epinay, entre St. Denys & Argenteuil, n'avoit été conſtruit que dans cette intention. Dès que Condé eut vu ces diſpoſitions, il pénétra le plan des deux généraux. Il s'étoit cru en ſûreté à St. Cloud, parce qu'étant maître du pont, quoique ſon armée fut réduite à ſept ou huit mille hommes, &, ſelon d'autres, à quelque choſe de moins, comme elle étoit libre

de se porter de l'un ou de l'autre côté 1652.
de la riviere, selon qu'elle seroit menacée, & mettre toujours la Seine entre elle & les royalistes, elle pouvoit braver Turenne, quelque supérieures que fussent ses forces. Mais le pont d'Epinay lui enlevoit cet avantage. D'un moment à l'autre, l'armée de la Ferté seule, plus forte que la sienne, pouvoit venir à lui sur ce pont, l'attaquer avec tout l'avantage que donnent la supériorité du nombre, la bonne cause, la position, forcer son camp, & ne laisser aux fuyards que l'alternative d'être massacrés, ou par lui-même, ou par Turenne, qui, resté sur la rive opposée, rendoit inutile aux ennemis le pont de S. Cloud. Condé, après avoir vu par lui-même les travaux de la Ferté, & avoir même essuyé de sa part quelques volées de canon, dont une lui frisa le visage, ne douta pas un instant de ce qu'il en avoit à craindre. Il assemble sur le champ son conseil, où se Le 1 Juill.

1652. Tavannes.

trouvent Beaufort, Nemours, la Rochefoucault, Tavannes, Clinchamp, & les autres officiers généraux, moins pour prendre leur avis, que pour leur dicter les siens. « Ils avoient vu la mar-
» che d'une des armées ennemies du-
» rant toute la matinée ; il étoit clair
» que c'étoit celle de Turenne, qui al-
» loit chercher un passage vers Meulan
» ou Poissy, pour venir les surprendre
» par derriere, tandis que la Ferté, qui
» les amusoit par la vue de son pont,
» qu'il lui étoit facile, quoiqu'il ne fût
» pas fini, d'achever quand il voudroit,
» viendroit à lui par les devants, pour
» fondre tous deux sur leur camp à l'im-
» proviste. Il ne voyoit qu'un seul moyen
» d'échapper à cette surprise ; c'étoit
» de porter l'armée au-delà de Paris,
» de gagner Charenton, & de se por-
» ter sur cette langue de terre où se
» fait la jonction de la Marne & de la
» Seine. Deux chemins y conduisoient :
» le plus sûr, mais le plus long, étoit

» celui de Meudon, en traversant la plaine de Grenelle, les fauxbourgs de St. Germain & de St. Marcel, & en faisant remonter leur pont de bateaux, pour passer la Seine où il leur plairoit; l'autre, plus court, mais en même temps le plus périlleux, étoit cependant celui qui lui plaisoit davantage. Nous traverserons, poursuivit-il, le bois de Boulogne & le cours, & défilant le long des fauxbourgs de St. Honoré, de St. Denys, de St. Martin, toujours sur les fossés de Paris, il est à croire que, M. de Turenne n'ayant pas encore passé la riviere, nous aurons le loisir d'effectuer notre marche, sans être attaqués. Qu'on fasse donc mettre sur le champ l'armée sous les armes; qu'on profite de la nuit pour faire défiler le bagage & les canons, tandis que je suivrai avec le reste de l'armée. 1652.

Condé dans cet avis avoit moins suivi son penchant & les regles, que la né-

cessité : il cherchoit à se faire illusion ;
1652. & à se persuader que, par sa marche, il préviendroit Turenne. S'il eût été libre, il auroit craint de l'avoir sur les bras pendant cinq heures d'une route pénible & embarrassée ; mais il ne lui étoit pas possible de faire un autre choix. La retraite dans Paris auroit été
Chavagnac. plus favorable ; mais comment espérer qu'on la lui accordât, ni même le simple passage ? Les intrigues de Mazarin, celles de Retz, la jalousie de Gaston, la mauvaise volonté des bourgeois, effrayés encore des ravages de ses troupes aux environs de St. Cloud, où elles avoient dévasté la moisson ; tout lui présageoit un refus, & ce refus, dans les circonstances, étoit ce qui pouvoit lui arriver de plus dangereux. En mettant sa foiblesse trop à découvert, il auroit prêté trop de forces à la cour. S'il eût pris la route de Meudon, il auroit pu regagner ce qu'il perdoit en
La Rochef. n'entrant point dans Paris, & se poster

ſous le fauxbourg St. Germain, où l'armée royale auroit héſité de l'attaquer, dans la crainte d'obliger les Pariſiens à le défendre. Mais la timidité de Gaſton lui rendoit ce plan impraticable : la crainte des événemens d'un combat, dont il auroit été ſpectateur des fenêtres du Luxembourg, la crainte plus puiſſante ſur lui, de ſe voir foudroyé par l'artillerie du Roi, qui feroit tous ſes efforts pour le chaſſer de ſon palais, comme on l'en menaçoit ; & plus que tout cela, ſon indéciſion & les ſuggeſtions de Retz, qui lui répétoit ſans ceſſe que ſon intérêt n'étoit point de trop favoriſer le prince ; que les apprêts de ce combat étoient imaginaires ; que Condé avoit peut-être déja fait ſon traité avec la cour ; tout engageoit le duc à ne point trop s'intéreſſer au ſort de ſon couſin, & à ne pas ſe prêter à ſes vues.

1652.

Mottev.

Réduit à ne chercher ſes reſſources que dans lui-même, & à prendre le

1652. plus mauvais parti, Condé s'efforça de réparer au moins le danger de sa situation, & de prévenir par la promptitude de ses mouvemens, ceux de ses ennemis: mais la marche même qu'il avoit à faire devoit seule arrêter son activité. On peut se figurer quel embarras ce dût être pour une armée qui en craignoit une autre, de traverser, au milieu de la nuit, avec une foule de bagages & de canons, le bois de Boulogne, le Cours-la-Reine, & trois ou quatre fauxbourgs, tandis que les charriots, les trains d'artillerie, les soldats se mêlant, se confondant, s'entrechoquant, s'arrêtant mutuellement, produisoient un cliquetis, un désordre, une rumeur, qui, seule jointe aux ténébres, inspiroit l'épouvante. Enfin, après le sacrifice d'une partie des équipages, qui furent jettés dans les fossés, l'armée, marchant sous trois divisions, la premiere aux ordres de Tavannes, la seconde commandée par Nemours,

Chavagnac.

& la troisieme, par Condé lui-même, parvint à franchir les fauxbourgs de St. Honoré, de Montmartre, de St. Denys, de St. Martin, & de St. Antoine. L'avant-garde, à la pointe du jour, se trouva proche de Charenton, où Tavannes & Clinchamp, qui la commandoient, se disposoient à faire raccommoder le pont, & à choisir aux environs, selon les ordres de Condé, un poste favorable pour y asseoir un camp.

1652. Le 2 Juillet. Tavannes.

Mais si Condé par son activité s'étoit flatté de prévenir Turenne, il avoit oublié qu'il avoit en tête un général digne de lui, & qui faisoit rarement des fautes. Averti de la marche du prince, au moment même que son armée s'ébranloit, il accourt avec vingt-deux escadrons pour le harceler dans sa retraite, & donner le temps au reste des deux armées d'approcher & d'envelopper leur proie. Il atteint l'arriere-garde dans le fauxbourg de St. Denys:

Navailles.

1652. aussi-tôt, sans lui donner le temps de se reconnoître, il la fait charger par Navailles à la tête de neuf escadrons de la cavalerie étrangere ; quelques cravates ayant été repoussés, le maréchal s'avançant alors lui-même, a bientôt réparé le désordre, qui passe aussi-tôt dans l'arriere-garde ennemie ; il la charge, il l'entame, il la rompt, & ne lui permet enfin de gagner le fauxbourg de St. Antoine, qu'après avoir été extrêmement maltraitée, & avoir perdu Gourville, qui la commandoit, & une foule d'officiers tués ou prisonniers.

Chavagnac.

Condé, averti du désordre par deux coups de canon que Chavagnac avoit fait tirer pour signal, arrive dans ce moment avec Gaston, qu'il étoit allé trouver au Luxembourg, où, dans une longue conférence, il s'étoit efforcé de le gagner entiérement, & de le décider à de vigoureux efforts pour le parti. A la vue de l'arriere-garde, qui plie, les deux princes montent sur la hauteur

Relat. ubi supr.

de Montfaucon, & voient diſtinctement la cauſe du déſordre; Navailles qui pouſſoit la cavalerie de Gaſton, placée à l'arriere-garde, & le reſte de l'armée de Turenne qui s'avançoit & ſe mettoit en bataille dans la plaine de St. Denys; à cet aſpect, la frayeur s'empare de l'ame de Gaſton, & il s'enfuit dans Paris. Condé, comprenant que la retraite eſt déſormais impoſſible, envoie ordre à l'avant-garde de ſe rabattre ſur le fauxbourg de St. Antoine, où il promet de la joindre bientôt. Tavannes & Clinchamp avoient déja prévenu cet ordre, & apprenant l'attaque de l'arriere-garde, ils avoient rebrouſſé chemin, pour faire tête avec le corps de bataille, & ne pas s'expoſer à être hachés en détail. Le prince en même temps envoie Beaufort à Paris, pour aller haranguer le peuple, le retenir dans ſes intérêts, & ſolliciter le courage de Gaſton. Mais ce prince ne fut pas plutôt refugié dans ſon palais, que,

1652.

Tavannes, Chavagnac.

1652. ſoit qu'il craignît pour Condé les dangers qu'il craignoit pour lui-même, ſoit plutôt qu'il enviſageât d'un œil jaloux la gloire que ſon couſin alloit acquérir dans cette journée, & la honte qui alloit en rejaillir ſur lui-même en ne la partageant point, il lui dépêcha un de ſes gentilshommes pour le prier de rentrer dans la ville, & de laiſſer le commandement au duc de Nemours. Un conſeil ſi puſillanime révolta le héros : *Je conjure ſon alteſſe*, répondit-il, avec une indignation mal déguiſée, *de maintenir Paris dans nos intérêts ; pour moi, je ne puis ni ne dois abandonner mes amis dans une pareille occaſion. Il faut vaincre ou périr avec eux.*

Sa conduite dans cette mémorable journée ne démentit point ces paroles. Jamais général ne s'étoit peut-être trouvé dans une circonſtance plus preſſante, plus difficile, & jamais général ne montra plus de ſang-froid, d'in-

trépidité, de talens militaires. Il fit plus pour sa gloire dans cette occasion, malgré l'injustice de sa cause, qu'il n'avoit fait dans toutes celles qui l'avoient précédée. On crut voir en lui quelque chose de surnaturel, il parut s'être élevé au-dessus d'un mortel, & ce dont les anciens n'avoient donné qu'une idée en forgeant le dieu Mars, il le réalisa. La fortune, qui depuis quelque temps l'avoit abandonné, sembla alors vouloir réparer ses torts, & lui offrit, pour se défendre, le seul endroit où il pouvoit être attaqué, sans risquer d'être entiérement défait.

1652.

Les Parisiens, dans la vue d'arrêter les ravages des Lorrains, avoient formé, à la tête du fauxbourg de St. Antoine, des especes de retranchemens, qui, bien que mal travaillés, & loin des regles de l'art, pouvoient du moins servir à arrêter la premiere furie des ennemis, tandis qu'on s'efforceroit d'élever derriere des fortifications plus

1652. La Rochef. Tavannes. Chavagnac. Tarente.

solides. Condé s'empare de ces retranchemens, ainsi que des barrieres, & jette en même temps son artillerie, son infanterie, sa cavalerie dans les postes les plus avantageux. Trois grandes rues, qui aboutissoient aux portes, sont remplies de l'élite de ses troupes; à droite, dans la rue de Charonne, se poste Tavannes, opposé à St. Maigrin; à gauche, dans celle qui va à Charenton, Clinchamp & Valon ont en tête Navailles; Nemours enfin, est placé dans la grande rue du milieu, dont Turenne s'étoit réservé l'attaque: c'étoit la plus essentielle & la plus périlleuse, Condé y ayant distribué la plus grande partie de son artillerie, & étant en outre défendue par les retranchemens des Lorrains, qui se trouvoient là. Les bagages qu'il avoit voulu faire entrer dans Paris, il fut obligé de les disperser sur le bord du fossé de St. Antoine, où quelques charriots devinrent la proie de la garde bourgeoise: elle étoit for-

mée, ce jour-là, de la compagnie de la colonelle, dont les officiers étoient gagnés par la cour. Ils avoient promis d'être neutres dans leur poste, & de dessus la demi-lune du rempart de St. Antoine, de rester tranquilles spectateurs du combat. On prétend qu'ils tinrent plus à la cour, que leur parole; que, dans la chaleur de la mêlée, quelques-uns de ces bourgeois tirerent sur les troupes du prince, & qu'il s'en trouva d'assez hardis pour se vanter d'avoir tiré sur sa personne. 1652. Joly.

Condé faisoit toutes ses dispositions avec d'autant plus de facilité, que son arriere-garde n'étoit plus inquiétée comme elle l'avoit d'abord été. Le régiment de Conty, qu'il avoit placé dans un défilé pour favoriser sa retraite, répondit si bien à sa confiance, qu'il arrêta tout court la furie de ses ennemis, & les repoussa plusieurs fois, ne désemparant que lorsque toute l'arriere-garde fut en sûreté, & dispersée dans

les trois grandes rues & les autres ad-
1652. jacentes.

Cependant le Roi, le cardinal & toute la cour, sur la nouvelle de la position des deux armées, ne doutant point que la bataille ne se donnât, & qu'elle ne fût le terme des victoires de Condé & de l'existence de son parti, voulurent jouir du spectacle de la vengeance. Ils monterent à cheval, &, après avoir passé au bout des fauxbourgs de St. Denys & de St. Martin, où le

Montglat. Roi essuya une grêle de coups de mousquet, qui ne l'effrayerent point, ils gagnerent la plaine entre Vincennes & le fauxbourg de St. Antoine : mais Turenne ne put souffrir son maître dans un endroit si dangereux, & l'ayant prié de mettre sa personne en sûreté, le monarque avec toute sa suite alla se porter sur la hauteur de Charonne & du Ménil-montant, où il resta pendant toute la journée, ayant sans cesse sous les yeux des scenes qui devoient bien

navrer le cœur d'un prince, petit-fils de Henri IV. La Reine ſeule ſe montra peut-être plus digne de tenir au ſang de ce bon Roi, & n'eut pas le courage de ſe repaître de ces ſcenes ſanglantes. Dès le matin, elle alla s'enfermer, avec quelques-unes de ſes femmes, dans l'égliſe des carmélites de St. Denys; & là, durant toute la journée, telle que Moyſe quand il levoit les mains au ciel pendant que les armées Iſraëlites combattoient; au pied des autels, elle invoquoit le Dieu des armées, lui demandant le triomphe de la bonne cauſe, & ne quittoit l'adoration du Saint-Sacrement, que pour venir quelquefois à la grille répandre des larmes ſur la mort de ſes ſerviteurs les plus diſtingués, dont les couriers qu'on lui envoyoit de temps en temps lui annonçoient la perte. Il faut lui rendre cette juſtice, que ſes regrets furent également & pour ſes ennemis & pour ſes amis; elle ne refuſoit pas ſes larmes

1652.

Motteville.

à ceux-là, elle pleuroit une valeur si
1652. mal récompensée, & sur-tout si mal
employée : enfin, on ne put lui reprocher, dans toute cette journée, qu'un petit mouvement de vanité, dont il étoit peut-être difficile qu'elle se défendît ; elle se croyoit si sûre de la victoire, qu'elle avoit envoyé un de ses carrosses
Montpens. à l'armée de Turenne, pour y ramener le prince quand on l'auroit fait prisonnier.

Cependant le cardinal, de la hauteur de Charonne, voyant que Turenne, après avoir fait toutes ses dispositions, restoit dans l'inaction, lui envoie
Mém. de Turenne. ordre d'avancer sur les ennemis. Le maréchal lui fait représenter qu'il n'a point de canons ; & que, devant des troupes retranchées, c'est mener des soldats à la boucherie, que de les faire attaquer sans artillerie ; qu'il faut attendre l'arrivée de son collégue. Cette raison ne satisfait point le ministre ; il s'imagine que la conduite du maréchal est le fruit

d'une

d'une trahiſon ; qu'il veut ménager Condé ; que les légeres eſcarmouches, qu'il engage, couvrent ſa perfidie ; & qu'il ne cherche ſimplement qu'à ne point ſe laiſſer convaincre d'avoir laiſſé perdre les momens favorables. Dans ces défiances, il renvoie au maréchal des ordres plus preſſans ; *comme s'il n'y avoit eu*, dit Turenne, *qu'à avancer pour défaire les ennemis.* Le duc de Bouillon, qui lui avoit porté les derniers ordres du miniſtre, l'inſtruiſit de ſes ſoupçons. Le maréchal, indigné, ſe laiſſe vaincre par cette conſidération ; ſans conſulter davantage, il donne le ſignal, & entame l'action à huit heures du matin. 1652.

Un gros bataillon, qu'il détache, vient inſulter les retranchemens des Lorrains. Condé, qui n'avoit point pris de poſte, pour être par-tout, ſe trouvoit préciſément à celui-ci, à la tête d'un eſcadron d'élite de trente à quarante maîtres, compoſé de tous ſes ſer-

1652. viteurs & de tous les gens de qualité de son parti qui n'avoient point de commandement particulier, parmi lesquels on comptoit Nemours ; Tarente, la Rochefoucault, Marsillac, de Foix, Guitaut, Jarsay, le baron son frere, la Roche-Giffart, Flamarins, Villars, St. Ibald, & une foule d'autres, dont les noms, moins connus, doivent se perdre dans l'obscurité. A la premiere charge du bataillon, Condé franchit toutes les barrieres, s'élance hors des retranchemens avec son escadron, & se mêlant, l'épée à la main, parmi les royalistes, il les enfonce, les disperse, tue les uns, blesse les autres, fait ceux-ci prisonniers, enleve une foule de drapeaux, & après les avoir menés battant jusqu'au gros de leur armée, rentre triomphant dans les retranchemens, laissant au duc de Nemours la gloire de les défendre, & courant donner ses ordres aux autres postes, qui avoient besoin de sa présence.

La Rochef. Tavannes.

Elle étoit d'autant plus néceſſaire, que les attaques ſe faiſoient preſque en même temps de tous côtés, & que le prince n'ayant guere que ſix mille hommes dans une enceinte ouverte de toutes parts, où il lui en auroit fallu le double pour être égal à Turenne, devoit néceſſairement être forcé en quelques endroits. Il le fut par-tout où il ne ſe trouva point, à l'exception du poſte où commandoit Tavannes. La bouillante ardeur des royaliſtes leur fit perdre de ce côté les avantages qu'ils devoient tirer naturellement de la ſupériorité du nombre. St. Maigrin, qui les commandoit, à la tête des gendarmes de la garde, des chevaux-légers, des gardes françoiſes & du régiment de la marine, avoit voulu emporter les retranchemens de la rue Charonne: mais il fut reçu ſi vigoureuſement par Tavannes, que ſon infanterie commença à plier. Furieux d'une réſiſtance qui alloit le couvrir de honte, il ſe laiſſe emporter à l'ar-

1652.

Relat. *ubi ſupr.*

1652. deur de son courage, & se précipite aveuglément dans une rue étroite, fermée d'une barriere, qu'il s'efforce de franchir; mais la fortune tra hit son intrépidité, & il reçoit un coup qui l'étend mort aux pieds du cheval de Tavannes. Le Fouilloux, enseigne des gardes de la Reine, espéce de favori que le cardinal poussoit auprès du Roi, pour se rendre maître entiérement, par son moyen, de l'esprit du monarque, & le marquis de Nantouillet, émule de St. Maigrin, éprouvent le même sort; & Mancini, neveu du cardinal, jeune-homme de très grande espérance, plus heureux pour le moment, ne reçoit qu'une blessure, mais il en meurt quelques jours après (1).

Montpens.

(1) On lui avoit donné, avant qu'il mourût, la place de capitaine des chevaux-légers, vacante par la mort de St. Maigrin. On lui fit en conséquence cette épitaphe, qu'on trouve dans le *Messager de la cour:*

Cy gît Mancini, le misérable;

Le reste de la troupe, effrayé de voir ainsi tomber ses chefs, cherche son salut dans la retraite; puis bientôt, honteuse de fuir devant une poignée de gens, (car Tavannes n'avoit avec lui qu'une vingtaine d'officiers) elle se rallie, fait volte-face, & revient à la charge, mais pour éprouver le même revers: Tavannes & le baron de Languais, maréchal de camp, soutenus de leur foible mais vaillant escadron, font de nouveaux prodiges de bravoure, ils enfoncent une seconde fois toute cette multi- 1652. Tavannes.

Graces à monseigneur de Condé;
Il auroit été connétable,
Si la mort eût un peu tardé.

Le baron de Blot lui fit bien une autre épitaphe; mais je respecte trop le lecteur pour la rapporter ici. On peut consulter la chanson qui commence par ces vers:

Cy gît le petit Mancini,
Le neveu de Mazarini;
L'oncle en pleure comme une vache, &c.

1652. tude, la disperſent, & la forcent de regagner la campagne.

Les troupes de Condé n'étoient pas ailleurs ſi heureuſes. L'attaque de la rue de Charenton avoit réuſſi. Navailles à la tête de ſeize cents hommes d'infanterie, appuyés de douze eſcadrons, avoient fondu ſur les retranchemens qui lui étoient oppoſés, où commandoient Valon, Chavagnac & Clinchamp : celui-ci, à la premiere décharge, a l'épaule caſſée d'un coup de mouſquet, & ſe voit obligé de quitter le combat; Valon, frappé aux reins, eſt forcé de

Chavagnac. le ſuivre; Chavagnac, reſté ſeul, s'efforce envain d'arrêter la furie des ennemis, & de tenir dans ſes barricades avec les régimens de Valois & de Charnen; les royaliſtes, qui preſſent ſes troupes à coups de mouſquet & de piques dans les reins, jettent le déſordre parmi elles, & les forcent à prendre bientôt ouvertement la fuite; pour l'arrêter, le colonel de Valois couche ſur

le carreau, d'un coup de piſtolet, un de ſes lieutenans, qui en donnoit l'exemple (rigueur inutile); les barricades ſont forcées; Navailles poſte ſon régiment d'infanterie dans une maiſon voiſine, & celui de Dupleſſis-Prâlin dans une autre, vis-à-vis: là, perçant les murailles, & gagnant les maiſons contiguës, leur feu croiſé balaie tout ce qui ſe préſente dans la rue. Il ſemble impoſſible de regagner déſormais le poſte perdu, quand Condé paroît à la tête du régiment de l'Alteſſe, avec lequel il faiſoit tous ſes prodiges: à ſa vue, les fuyards s'arrêtent, & tandis qu'ils ſe rallient, le prince, pouſſant aux ennemis, rétablit la face du combat, emporte de nouveau les barricades, éloigne les royaliſtes, & permet à Chavagnac de rentrer dans ſon poſte à la tête du régiment, qui ne put en être chaſſé de toute la journée. 1652.

Pendant ce temps, Navailles, ſe croyant sûr du retranchement qu'il ve-

noit d'emporter, avoit volé à de nou-
1652. veaux combats & à de nouveaux triomphes. Après avoir marché au duc de Nemours, emporté ses barricades, & poussé jusqu'à la derniere, il s'étoit avancé en bataille jusqu'à la halle du fauxbourg de St. Antoine. Condé, qui se multiplioit, apprenant ses avantages, vole à lui, apperçoit d'Esclainvilliers, qui, à la tête de la mestre de camp, précédoit le duc, & venoit fondre sur la place d'armes, où les fuyards s'étoient ralliés; le prince arrête sa marche, le charge avec furie, massacre une partie de son régiment, le prend lui-même prisonnier, & s'avançant ensuite sur Navailles, lui arrache une seconde fois la victoire, le force de céder du terrein, & d'aller rassurer son attaque à cent pas de la barricade, qu'il vient d'emporter. Si Condé le quitte, & ne le fait pas reculer davantage, c'est qu'il est appellé par d'autres périls plus dignes de lui.

C'étoit Turenne, qui, ayant chargé de son côté, avoit emporté tout ce qui lui avoit été opposé. Les attaques, qui s'étoient mêlées, avoient favorisé la sienne, & il étoit parvenu jusqu'à l'abbaye de St. Antoine : Condé pour l'en déloger fait des prodiges de valeur ; les deux généraux, dans le plus petit espace, donnent le spectacle de tout ce que le sang-froid, l'intrépidité, la grandeur d'ame ont de plus étonnant. On les voit tous deux au milieu d'une foule de morts & de mourans, galopper leurs chevaux, nageant dans le sang, couverts de feu & de fumée, courir d'un poste à l'autre au milieu d'une grêle de balles, tantôt repoussés, tantôt repoussans, porter eux-mêmes leurs ordres d'un air calme & serein, faire en même temps l'emploi de général & de soldat, frapper & recevoir des coups, & dans cette scene de meurtres & de carnage, où tant d'objets effrayans se présentoient sous leurs yeux, n'être 1652.

1652. étonnés que de leur mutuelle résistance : enfin la bravoure plus bouillante l'emporte sur la bravoure plus réfléchie ; Turenne est forcé de reculer devant son rival, & de se rejetter sur les retranchemens qui sont à la tête du fauxbourg : mais c'est pour former un autre plan & créer de nouveaux périls.

En effet, pendant qu'il en étoit aux mains avec Condé, Navailles, qui ne l'avoit plus en tête, profite de l'absence du prince pour regagner ce qu'il a perdu. Il s'avance à la tête du régiment de Turenne, cavalerie, de quelques piquets de Picardie, & de son régiment, ainsi que de celui de Duplessis-Prâlin. Bientôt il se voit de nouveau maître des retranchemens : Turenne, qui apprend son succès, détache une partie de ses troupes pour le fortifier, & lui ordonne d'attaquer le prince en flanc & en queue, tandis que lui-même l'attaquera de front. Condé pressent la manœuvre, & tout le danger qu'il va courir, mais il ne

donne pas le temps de l'exécuter ; il retourne à Navailles, ramaſſe toutes ſes forces, le charge, le repouſſe une ſeconde fois, ſans pouvoir cependant le chaſſer de toutes ſes barricades, qui, défendues par une foule de mouſquetaires jettés dans les maiſons d'alentour, ne pouvoient être entiérement emportées qu'à la faveur d'un feu ſupérieur. 1652.

Telle étoit la face du combat, lorſque Beaufort arrive de Paris, dont il venoit de parcourir toutes les rues, haranguant le peuple à ſa maniere, & l'appellant à la défenſe du parti. Jaloux de la gloire que le duc de Nemours avoit acquiſe dans toutes ces actions, & principalement à la premiere attaque, il s'offre de reprendre ces barricades. Condé, qui avoit mandé de l'infanterie fraîche pour imiter la manœuvre de Navailles, jetter des mouſquetaires dans les maiſons, autour des barricades, & déloger les ennemis par un feu plus vif encore & plus ſoutenu que le leur, La Roch. f.

1652. Condé ne céde qu'avec peine aux instances du duc. Dans sa bouillante impatience, celui-ci ne peut attendre que l'infanterie demandée soit arrivée ; il prend celle qu'il trouve sous sa main, fatiguée, haletante, épuisée de tant de combats, couverte de sueur & de blessures, & qui, se voyant de nouveau exposée aux torrens de feu qui fondoient sur elle du haut des maisons, trahit le courage du duc, n'avance qu'en tremblant, & bientôt, au lieu de le suivre, finit par se mettre en haie le long des maisons, sans que ni les menaces, ni les exhortations, ni les reproches, ni les promesses puissent réveiller sa bravoure. Malgré cette défection, le duc ne s'alarme point. Il apperçoit un escadron des troupes d'Espagne, qui, chassé par les royalistes, venoit à lui ; il le prend pour un escadron ennemi, & propose à Nemours & à la Rochefoucault de les charger : trompés comme lui, ils s'avancent avec tout ce qui se

trouve de gens de qualité à leur ſuite, & s'expoſant ainſi à tout le feu de la barricade & des maiſons voiſines, ils ſe ſacrifient inutilement, & reconnoiſſent leur erreur au moment qu'ils vont charger. Cependant cette erreur même leur eſt utile; ils voient quelque déſordre à la barricade parmi les ennemis, auſſi-tôt Beaufort, Nemours, la Rochefoucault, Marſillac, s'avancent ſur eux avec furie, les attaquent ſi bruſquement, que, ſaiſis d'une terreur panique, ils leur cédent le poſte, & les quatre guerriers mettant pied à terre, & entrant avec audace dans le retranchement, ont ainſi la gloire de faire ſeuls ce que n'avoit pu faire l'infanterie, qui n'oſa les ſoutenir. 1652.

Condé cependant, étonné d'une telle bravoure, s'avance pour la ſeconder avec tout ce qu'il a pu rallier autour de lui. Les mouſquetaires, qui, plongeant du faîte des maiſons juſque dans la rue, voyoient en revers depuis les pieds juſ-

1652. qu'à la tête ceux qui tenoient dans la barricade, redoublent leur feu, & font des décharges si vives & si multipliées, qu'en un instant le duc de Nemours reçoit dans ses armes treize coups de feu, & est blessé à la main, & la Rochefoucault est frappé au-dessus des yeux d'un coup qui lui fait perdre la vue pour quelque temps. Beaufort & Marsillac, restés seuls sans blessure, ne peuvent plus tenir, ils franchissent le retranchement, & aident leurs compagnons à en faire autant; mais les royalistes, ranimés par cette fuite, les poursuivent; ils vont être pris, lorsque Condé les dégage, & leur donne le temps de monter sur leurs chevaux, & aux blessés de gagner la porte de St. Antoine. Alors un nouveau combat recommence : les royalistes ont repris la barricade; Condé veut les en chasser à son tour; mais, malgré trois charges consécutives, ils restent les maîtres, & ces mêmes hommes que quatre guer-

riers avoient fait fuir, résistent à Condé & à son vaillant escadron, qui, pour l'imiter, fait des prodiges de valeur. Le combat s'échauffe, le carnage devient effroyable, des ruisseaux de sang coulent & dedans & au-dehors des retranchemens. Flamarins, la Roche-Griffard, les comtes de Castries & de Bossut, Lauresse du nom de Montmorency, & d'autres officiers de moindre considération, sont tués aux côtés du héros; Guitaut, Jarsay, Coigny, Melun, de Foix, se retirent tout couverts de blessures; Marsillac a un cheval tué sous lui; Beaufort & Tarente reçoivent une grêle de coups de feu ou dans leurs chapeaux ou dans leurs cuirasses. Condé, moins effrayé que déchiré à la vue de tous ses amis morts ou mourans à ses pieds, se résout à quitter une attaque si sanglante; il se bat en retraite pour aller établir une nouvelle barricade à cinquante pas de là : mais il a encore la douleur de voir Tarente, qui s'étoit

1652.

Tarente.

1652. chargé de la défense des postes avancés à la place de Nemours, tomber sous son cheval, frappé d'un coup de canon: *Que je suis malheureux*, s'écrie le prince à cette vue, *de perdre le dernier de mes amis! Je suis encore en état de vous servir*, répond Tarente, en se dégageant de dessous son cheval; & en effet, quoique froissé de sa chûte, il en prend un autre des mains d'un palfrenier, & va faire construire la barricade. Tandis qu'il s'y enferme, il jette de l'infanterie dans les maisons voisines, & même quelques bourgeois, qui, pleins de bonne volonté pour le prince, avoient bravé la garde des portes, & venoient lui offrir leur secours. Quant à Condé, nous reviendrons à lui, quand nous aurons vu ce qui se passoit dans la ville pendant cet horrible carnage.



CHAPITRE II.

Mademoiselle sauve Condé & son armée, en l'introduisant dans Paris.

Nous avons laissé Gaston s'enfoncer lâchement dans le Luxembourg, car c'est le terme qui convient à un prince assez pusillanime pour laisser en proie à ses ennemis & aux dangers les plus éminens, un parent dont il eût dû partager les malheurs & les travaux, puisque jusque-là il avoit partagé ses fautes. Il seroit difficile de donner une idée de ses frayeurs & de ses agitations durant tout le combat : réduit à lui-même, (car Retz dans cette circonstance avoit évité de se trouver chez lui, peut-être pour n'être point responsable des événemens, quoiqu'il soit croyable qu'il eût auparavant monté à son gré les ressorts de l'ame du duc) toute la foiblesse de

1652.

Retz.

1652. son caractere se décéla par des contrastes singuliers durant le combat. Tous les événemens possibles & impossibles se succéderent tour-à-tour dans son imagination; il craignoit tantôt que la ville ne se révoltât contre lui, parce qu'il ne se déclaroit pas assez hautement pour Condé, tantôt qu'elle ne se déclarât elle-même trop hautement pour le prince; pendant un moment, que Condé ne fût battu, que ses troupes ne fussent dispersées, qu'il ne fût pris lui-même, ou que la cour, tournant toute son artillerie contre lui, ne le foudroyât dans le Luxembourg, & ne le forçât de venir honteusement s'humilier aux pieds du vainqueur; l'instant d'après, que la bravoure & les talens militaires de Condé ne triomphassent du nombre & de la situation, que l'armée royale ne fût entiérement défaite, que les Parisiens ne fussent forcés de lui ouvrir leurs portes, & qu'y entrant en vainqueur avec son armée, il ne donnât des loix

à ſon gré, & ne le forçât lui même de plier le premier ſous le joug. Il paſſa plus de trois heures dans ces anxiétés, & durant ce temps, il envoya au moins ſept fois un de ſes gentilshommes à l'archevêché pour prendre des conſeils de Retz; il y envoya même jusqu'à des gens inconnus pour juger du péril par les précautions que prenoit le cardinal, & rien ne le raſſura davantage que d'apprendre qu'il n'avoit que ſon ſuiſſe à ſa porte; il comprit que puiſque ſon favori ne ſe fortifioit point, il falloit que le mal ne fût pas grand dans la ville. 1652.

Pendant qu'il flottoit dans ſes perplexités, Rohan, Chavigny & Goulas, auxquel en apparence Retz avoit abandonné le champ de bataille, s'efforcerent de profiter de ſon abſence pour s'emparer de l'ame du duc; mais leur éloquence ne put la ſubjuguer, elle étoit trop entiérement en proie à la terreur & à la jalouſie, & le prince ne devoit céder qu'à des armes plus puiſſantes. On ſe ſou-

1652. vient de la hardiesse de sa fille aînée à se rendre maîtresse d'Orléans ; elle avoit pris goût à des rôles qu'elle brûloit de jouer, parce qu'ils lui donnoient une existence ; elle en avoit pris davantage aux flatteries de Condé, qui, sentant toute l'utilité dont elle pouvoit lui être, avoit plié la hauteur de son caractere devant elle, nourrissoit les illusions dont elle se berçoit, & lui montroit toujours en perspective la couronne de France. Ajoutez à cela un certain penchant, qui se concilioit très bien avec son caractere romanesque, & qui lui faisoit secrétement aspirer à la main du héros ; il pouvoit devenir bientôt veuf, la princesse sa femme étant alors fort malade à Bordeaux. Tout la portant donc à favoriser un parti où, de façon ou d'autre, elle espéroit satisfaire ses deux plus ardentes passions, l'ambition & l'amour, ou plutôt la fureur d'être mariée ; depuis l'affaire d'Orléans, elle s'étoit déclarée pour la fac-

Mém. de la Rochef.

tion avec plus de hardiesse que personne, elle avoit levé des troupes en son nom, & avoit promis au prince de l'argent pour en lever d'autres. 1652.

Cette chaleur, il est vrai, avoit été un peu réfroidie pendant quelque temps par l'abîme de négociations où l'on se perdit, tant parce que la princesse n'en espéroit rien pour elle même, que parce qu'elles étoient conduites par la duchesse de Châtillon, qu'elle n'aimoit point, & à laquelle elle vouloit enlever Condé: mais dans cette occasion, toute autre considération cessa à la vue des grands avantages qu'un coup d'éclat pour le parti pouroit lui procurer. Ainsi, dès qu'elle apprend que le combat est engagé, elle se rend des Tuileries, où elle logeoit, au Luxembourg. Elle y trouve Gaston luttant contre ses inquiétudes & les efforts réunis, mais vains, des confidens de Condé. Elle y joint les siens, elle presse, elle conjure, elle supplie son pere de se déclarer entiérement pour le parti, de mon-

Ibid.

Ibid. Montpens.

1652. ter à cheval, & d'assembler la bourgeoisie, pour voler au secours de son cousin. Gaston est inexorable; Jouy, qui, de moment en moment, alloit pour ainsi dire prendre l'ordre à l'archevêché, élevoit apparemment cette barriere qui le rendoit impénétrable. Priéres, larmes, caresses, tout paroissoit inutile contre ce cœur que la foiblesse rendoit indomptable. Enfin, après trois heures de combat, la princesse trouve un instant favorable, elle le saisit, elle arrache un ordre du prince pour faire ouvrir les portes, armer les bourgeois, & introduire le bagage dans la ville. Cet ordre, elle le dût moins à ses instances, qu'à l'effervescence qui paroissoit déja dans la populace, aussi émue par le carnage qui se faisoit autour d'elle, par le bruit de la mousqueterie, par les cris de joie ou de douleur poussés de tous côtés par la rumeur inséparable des grandes actions, & capable elle seule de monter les imaginations à un certain ton, que par les

harangues du duc de Beaufort, lequel se donna de prodigieux mouvemens dans cette journée, & crut avoir tout fait, parce qu'il avoit beaucoup crié, & que ses cris ameuterent quelques centaines de malheureux. 1652.

Mademoiselle, armée de l'ordre de son pere, marche à l'hôtel-de-ville, où se tenoit une assemblée présidée par le maréchal de l'Hôpital. Il s'agissoit de délibérer sur une lettre que le Roi avoit écrite de Charonne, de sa propre main, pour défendre aux Parisiens de recevoir les troupes du prince, ni dans la ville, ni dans les fauxbourgs. L'assemblée étoit assez disposée à obéir & à garder une exacte neutralité: l'ordre de Gaston, la harangue de sa fille en entrant dans l'assemblée, seroient probablement restés absolument inutiles, sans le cortége effrayant que la princesse avoit laissé à la porte. Une foule de femmes de qualité, dont les maris, les enfans, les peres, les amans combattoient dans Talon.

1652. l'armée de Condé, une multitude innombrable de peuple de tout ſexe & de tout âge, qui l'avoit accompagnée, & dont les uns tendoient des mains ſuppliantes du côté de l'hôtel-de-ville, pour demander du ſecours, dont les autres, par leurs cris & leurs hurlemens, faiſoient aſſez entendre qu'il ſeroit dangereux de les refuſer, déciderent l'aſſemblée. Elle accorde à la princeſſe le pouvoir le plus ample, & l'écrit qu'elle en obtient, porte qu'on obéira à tous ſes ordres.

Auſſi tôt elle prend la route de la rue de St. Antoine; mais à peine y a-t-elle fait quelques pas, qu'elle a ſous les yeux le ſpectacle le plus horrible que puiſſe offrir aux regards d'une femme le fléau de la guerre. Le premier objet qui ſe préſente eſt la Rochefoucault, ſoutenu ſur ſon cheval par ſon fils & Gourville, le viſage couvert de ſang & les yeux preſque hors de la tête. Malgré les douleurs dont il étoit tourmenté, il avoit conſervé

La Rochef. Gourville.

conservé encore assez de présence d'esprit pour vouloir traverser ainsi Paris depuis le guichet de St. Antoine, qui lui avoit été ouvert ainsi qu'à la foule des blessés, jusqu'au fauxbourg de St. Germain, afin d'émouvoir le peuple par son état affreux; il l'exhortoit même à contempler sa blessure, à juger par-là du péril où se trouvoit le prince, & à reconnoître s'il étoit vrai, comme la calomnie l'en accusoit, qu'il eût traité avec la cour. 1652.

A mesure que la princesse avance, ses yeux ne se reposent que sur des objets aussi hideux. Ici, c'est Guitaut pâle & défiguré, qui, à cheval, sans chapeau, soutenu par un homme à ses côtés, & percé d'un coup de mousquet dans le corps, trouve cependant encore assez de forces pour témoigner par un signe à la princesse qu'il n'en mourra point; là, c'est Valon, porté dans une chaise, & qui s'écrie en l'appercevant: *ah! ma bonne maîtresse, nous sommes tous per-* Montrenl.

dus ! à deux pas de là, c'est Clinchamp,
1652. Jarsay, une foule de gens de qualité, qui se font transporter à la ville pour être pansés ; plus loin, c'est la Roche-Griffart, blessé à la tête, sans connoissance, transporté sur une échelle, au lieu d'un brancard, & qui, malgré la pâleur de la mort répandue sur son visage, conservoit encore la beauté de ses traits ; de tous côtés, c'est une foule d'officiers & de soldats confondus & pêle-mêle, les uns morts, les autres blessés au corps, à la tête, aux bras, aux jambes, portés les uns sur des chevaux, les autres sur des échelles, ceux-ci sur des planches, ceux-là sur des civieres, & inspirant en même temps l'horreur & la pitié. Ce furent sur-tout ces deux sentimens qu'inspira à la princesse la vue d'un cavalier, qui ayant été tué sur son cheval, y étoit resté, & suivoit ainsi la foule des blessés & des morts. Mais parmi tant de malheureux, ce n'étoient pas les François qui étoient

les plus infortunés ; ils trouvoient du moins bientôt un aſyle, que n'obtenoient point les Allemands à la ſolde de l'Eſpagne : égorgés pour une cauſe qui n'étoit point la leur ; en entrant dans la ville, ils ſe trouvoient preſque auſſi expoſés que ſous le fer de l'ennemi ; ignorant la langue & les uſages, ils ne pouvoient rien demander ; on les voyoit ſe traîner dans les rues, tendant de tous côtés des bras ſupplians, pouſſant des cris douloureux, jettant au ciel des regards de déſeſpoir, mourir ſur le pavé, ou y languir, faute de ſecours. L'arrivée de la princeſſe leur apporta quelque ſoulagement ; elle envoya les uns chez des chirurgiens, les autres dans les hôpitaux les plus proches, & s'efforça, autant qu'il étoit en elle, de ne mettre aucune différence entre les malheureux. 1652.

Ce fut au milieu de ces ſoins & de ces ſcenes d'horreurs qu'elle parvint proche de la Baſtille, dans la maiſon

du maître des comptes, La Croix, où
1652. elle se déroba pour quelque temps aux tristes objets qui avoient fatigué ses regards durant tout le chemin. Son premier soin fut de faire avertir Condé de son arrivée & de l'étendue de ses pouvoirs. Cette nouvelle ne pouvoit venir plus à propos, puisque c'étoit précisément dans le temps qu'il étoit forcé d'abandonner cette barricade, prise & reprise tant de fois, & arrosée de sang si précieux. Sa situation paroissoit désespérée; par-tout où il ne s'étoit pas trouvé en personne, il avoit été battu; cet escadron invincible qui ne l'avoit point quitté, avoit été presque entiérement massacré; lui seul, par un prodige aussi étonnant que sa valeur, avoit échappé au fer & au feu, qui avoient moissonné ses meilleurs amis à ses côtés; sa cavalerie ne pouvoit agir que difficilement dans des rues étroites, entrecoupées, embarrassées de barricades, sans cesse balayées par un feu croisé & continuel; son in-

fanterie plus maltraitée encore, harassée des travaux & de la marche de la nuit, épuisée par tant de combats, par une chaleur excessive, couverte de blessures, effrayée de la foule de cadavres nageant dans le sang à ses pieds, n'espérant point de retraite, les guichets de la porte de St. Antoine ne s'ouvrant que pour les morts & les blessés, de tous les sentimens ne conservant que celui de ses miseres, de son impuissance, de la fatale nécessité où elle alloit être réduite d'expirer sur les débris qui l'entouroient, étoit parvenue à ce point de découragement où la mort paroît affreuse sans qu'on cherche à l'éviter, & ne trouvoit pas même dans son désespoir le courage & la force de s'ouvrir un asyle les armes à la main : heureux encore qu'au même instant les royalistes ne fussent pas dans une situation moins cruelle. La résistance des deux côtés avoit été si opiniâtre, tant de sang avoit coulé, tant de morts étoient entassés les uns 1652.

1652. ſur les autres, que l'inaction étoit preſque auſſi néceſſaire à Turenne qu'à Condé, & peut-être plus encore au premier, puiſqu'elle donnoit le temps à ſon collégue d'arriver avec des troupes fraîches & une artillerie formidable. Chacun ſongeant donc plutôt à réparer ſes pertes qu'à courir à de nouveaux dangers, l'épuiſement produiſit entre les deux partis une eſpece de treve, dont Condé profita pour aller s'aboucher avec Mademoiſelle.

La Rochef.

Il ſeroit difficile de donner une idée de l'état horrible où il s'offrit à la princeſſe : ſon œil morne tour-à-tour & égaré, annonçoit la rage & le déſeſpoir; ſon viſage étoit ſouillé de fumée, de ſueur, de pouſſiere; ſes cheveux étoient mêlés, hériſſés, collés l'un à l'autre, détrempés dans un ſang noir & épais, qui, dégouttant ſur ſon collet à moitié emporté, ſur ſa chemiſe, ſur ſes mains, lui donnoit l'air du démon des batailles, plutôt que d'un homme, plutôt que d'un prince; ſa cuiraſſe, fauſſée en mille

Montpenſ.

endroits, étoit couverte de coups, & il tenoit à la main son épée, dont il avoit perdu le fourreau. Dès qu'il entra dans la chambre de la princesse, il la rendit à son écuyer qu'il apperçut près d'elle; puis s'adressant à elle : *ah! Mademoiselle*, s'écria-t-il, *vous voyez un homme au désespoir.... J'ai perdu tous mes amis.... Nemours, Clinchamp, la Rochefoucault sont morts...* A ces mots, fondant en larmes & se jettant sur un siége : *pardonnez à ma douleur*, continua-t-il d'un ton de voix sourd & effrayant, *mais je suis le plus infortuné de tous les hommes.* Les pleurs qui inondent son visage, les sanglots qui s'échappent de son sein, lui coupent alors la parole, & il reste quelque temps dans le silence & une espece d'abattement stupide. Mademoiselle parvient enfin à modérer l'impétuosité de sa douleur, en lui apprenant que tout n'est pas aussi désespéré qu'il se l'imagine; que ses amis dont il pleure la perte, 1652.

1652. elle vient de les voir, & qu'ils ne lui ont point paru mortellement blessés. Cette assurance ayant un peu rétabli le calme dans son ame, il prie la princesse de faire filer les bagages dans la ville, & de ne point quitter la maison où elle est, afin qu'on puisse s'adresser à elle dans le besoin. Elle l'exhorte, elle, à ne point retourner au champ de bataille, & à rentrer sur le moment avec toute son armée : *Non, non, Mademoiselle*, s'écrie-t-il avec vivacité, *il ne sera point dit que j'aurai fui en plein jour devant les Mazarins ; je vais escarmoucher jusqu'au soir, & alors nous verrons.* A ces mots, il la quitte, & revole à la tête de ses troupes.

Cependant la princesse, remplissant ces vues, fait ouvrir les portes & filer les bagages jusqu'à la place royale, se félicitant intérieurement d'un rôle qui pour une petite-fille de France auroit été bien honteux, si le danger de la situation, l'effervescence du moment,

n'avoient en quelque ſorte juſtifié ce zele imprudent : elle l'avoue elle-même avec une naïveté qui doit lui faire trouver grace aux yeux de l'hiſtoire : *Toutes les fois*, dit-elle, *que j'y ſonge encore, j'avoue que ce m'eſt un grand étonnement de penſer que j'ai fait rouler les canons du roi d'Eſpagne dans Paris, & paſſer les drapeaux rouges avec les croix de St. André. La joie que je reſſentis d'avoir rendu un ſervice ſi conſidérable au parti, & de m'être comportée d'une maniere ſi peu ordinaire, & qui n'eſt peut-être jamais arrivée à perſonne de ma condition, m'empêcha d'y faire les réflexions qui ſe pouvoient faire.* La princeſſe répara du moins ſa faute par le ſoin qu'elle prit des bleſſés, & l'humanité qu'elle leur témoigna durant tout le reſte de cette journée. Le peuple la ſoulagea dans une partie de ces ſoins ſi dignes de ſon ſexe & de ſon rang. Jamais on ne vit mieux que dans cette occaſion éclater la douceur natu- 1652.

relle & la bonté des François. Les pari-
1652. siens, échauffés par le zele de la princesse, sembloient se disputer à qui la surpasseroit; les uns s'empressoient d'enterrer les morts, les autres multiplioient les secours aux blessés; ceux-ci pour les soulager, offroient leurs paillasses, ceux-là leurs matelas, tous couroient porter des rafraîchissemens à ceux qui combattoient dans le fauxbourg.

Durant ces scenes consolantes, dont la peinture soulage un peu un historien obligé de mettre les précédentes sous les yeux du lecteur, la Louviere, qui commandoit dans la Bastille, mande à
Montpens. Mademoiselle qu'elle obtienne un ordre de Gaston par écrit; qu'à cette condition, ses canons sont tout à elle, & & qu'il est prêt de les faire tirer, si les troupes du Roi s'approchent trop près de Paris. Sur cette assurance, la princesse envoie le comte de Béthune solliciter cet ordre; Gaston, qui, comme tous les gens foibles, donnoit toujours

dans tous les extrêmes, & en faisoit toujours ou trop ou trop peu, eut la foiblesse d'envoyer cet ordre par le prince de Guéméné, & de mander à sa fille qu'il ne tarderoit pas à monter à cheval. On a donc eu raison de croire ce que dit l'illustre président Hénault, *que Mademoiselle obtint pour cela un ordre de Gaston, conservé dans la bibliothéque du Roi*; quand quelques auteurs, sur la foi de Joly & de Retz, ont assuré que la princesse fit tirer d'elle-même les canons contre l'armée royale, ils n'ont pas assez senti la valeur des termes. Gaston devoit être regardé à cet égard comme le premier mobile, ce qui n'empêche pas cependant que lorsque la princesse protestoit à madame de Motteville que cette démarche, plus que hardie, ne s'étoit point faite par son ordre, elle n'usât d'une restriction aussi ridicule qu'aucune de celles des provinciales; elle avoit sollicité l'ordre,

1652.

1652. & l'on verra qu'elle contribua plus que personne à le faire exécuter.

Nous avons laissé Condé retournant à la tête de son armée : elle étoit toujours saisie d'une terreur bien justifiée par les pertes qu'elle avoit essuyées, car de six mille hommes, selon les uns, de huit mille, selon les autres, dont elle étoit composée, en entrant dans le fauxbourg, à peine en restoit-il la moitié : diminution effrayante sur le total, & qui le devenoit bien davantage relativement à quelques corps particuliers; par exemple, le régiment de l'Altesse, avec lequel Condé étoit sorti vainqueur de tous les combats qu'il avoit livrés, & qui étoit entré dans le fauxbourg complet & de soldats & d'officiers, étoit alors réduit à soixante maîtres, commandés par un simple maréchal des logis. Comme la perte de Turenne avoit été égale, l'espece de treve tacite qu'avoient faite les deux partis, se prolongea

Tarente.

Chavagnac.

long-temps, & ne fut interrompue que par quelques escarmouches peu décisives, grace à la sage conduite de Tavannes, contre lequel se porterent de nouveau les attaques. Il étoit enfin arrivé à Turenne huit pieces de canons, qu'il mit en batterie vis-à-vis du retranchement de Charonne, & qui enfilant toute la grande rue, remplie de cavalerie, l'auroient horriblement maltraitée, sans un expédient dont le comte s'avisa. Il distribue à chaque escadron des outils propres à démolir, & leur fait former de grandes brêches aux parois des maisons des deux côtés de la rue, sur les cours. Si on l'en croit, en moins d'un quart-d'heure les brêches furent formées, & l'on vit disparoître dans ces intervalles tous ces escadrons, qui, se mettant ainsi à couvert à droite & à gauche, se trouvoient aussi en état de combattre, que s'ils n'eussent pas rompu leurs rangs. Dès que la batterie cessoit, ils paroissoient dans la rue, &

1652.

Tavannes.

1652. faisoient leur décharge, mais précipitamment; car l'artillerie royale étoit servie avec furie, & s'il restoit un seul traîneur, il étoit aussi-tôt enlevé par une foule de boulets qui se croisoient.

Cette manœuvre, qui dura longtemps sans produire aucun avantage à l'un ou l'autre parti, donna le temps à Condé, après avoir visité ses postes, de retourner à la porte de St. Antoine pour recevoir Gaston. Selon la parole qu'il avoit fait donner à sa fille, le duc s'étoit enfin ébranlé en voyant tout Paris se déclarer pour son cousin, & étoit monté à cheval, accompagné du duc de Brissac, du maréchal d'Etampes, & de tous les officiers de sa maison, rassurant la foule qu'il trouvoit sur la route, & l'exhortant à donner des preuves de son attachement *pour les ennemis du Mazarin.* Ce fut au milieu de ces exhortations, plus dignes de Beaufort que d'un fils de France, qu'il parvint à la Bastille, où Condé le rencontra. Celui-

Montpens. Relat. *ubi supr.*

Montpens.

ci n'étoit point tel qu'il avoit paru le matin ; la joie & la sérénité brilloient sur son visage : les deux princes s'embrasserent en apparence avec autant de cordialité que si l'un n'eût pas manqué essentiellement à l'autre, & que si celui-ci n'en eût conservé aucun ressentiment. Gaston témoigna au héros toute la joie qu'il éprouvoit en le voyant échappé à tant de périls, & lui fit conter les détails du combat ; Condé, en supprimant une partie par modestie, avoua qu'il ne s'étoit jamais trouvé dans une occasion aussi périlleuse. Ensuite, après avoir plaint les morts & les blessés, & être convenus que sur le soir on feroit entrer toutes les troupes dans Paris, les deux princes se quitterent, Gaston pour aller à l'hôtel-de-ville remercier l'assemblée de ce qu'elle avoit fait en faveur du parti, & Condé pour reconnoître l'état de son armée. 1652.

Il y arrivoit à peine, que celle de Turenne se disposoit à une nouvelle

1651. Tavannes. manœuvre. Il étoit environ trois heures, & l'on s'apperçut que le feu cessoit peu à peu de tous côtés, & que le maréchal faisoit retirer les canons & replier les postes les plus avancés. Ces opérations trompent la plupart des officiers de Condé, ils s'imaginent que le maréchal se prépare à la retraite, & vont porter cet avis au prince. Mais il étoit trop éclairé pour donner dans une si grossiere illusion : il mande ce qui lui reste d'officiers généraux, qui se trouvent auprès de l'abbaye de St. Antoine ; il leur fait part de l'avis qu'il vient de recevoir. Tous conviennent avec lui qu'il est sans vraisemblance : » c'est probablement l'arrivée du ma» réchal de la Ferté qui donne lieu à » ces dispositions. Les deux maréchaux » voyant les avenues de ces fauxbourgs » trop bien gardées, veulent apparem» ment séparer les deux armées, pour » attaquer en flanc. L'une marchant par » la droite, l'autre par la gauche, de-

Tarente.

» voient couper celle de Condé le plus » près de la porte qu'il leur seroit pos- » sible, & l'enfermer ainsi entre deux » feux : comme il ne leur falloit pas » moins que le reste de la journée pour » effectuer ce grand mouvement, c'é- » toit apparemment la raison qui leur » faisoit replier leurs postes avancés, » pour tromper la vigilance de Condé » par cette inaction apparente.

1652.

Ces conjectures étoient vraies; mais pour mieux s'en assurer, Condé & Tarente, étant montés au haut du clocher de l'abbaye, virent de là distinctement qu'ils ne s'étoient point trompés. Turenne & la Ferté, au milieu de leurs officiers généraux, après avoir tenu quelque temps conseil à la tête de leurs armées, se séparoient, & partageant leur cavalerie, en envoyoient une partie du côté de Pincourt, & l'autre le long de l'eau par Neuilly. Dans le moment que Condé & Tarente observoient ces manœuvres, Mademoiselle étoit montée sur les tours

de la Bastille. Après s'y être promenée quelque temps, elle avoit fait charger le canon, pointé du côté de la ville, ainsi que d'autres batteries qu'elle fit dresser du côté de l'eau & du fauxbourg, pour défendre l'approche dans ces parties : si, comme elle le dit, le seul instinct de la curiosité l'avoit amenée sur la plate-forme, ce sentiment dût être bien pleinement satisfait, & peu de personnes de son sexe avoient eu un pareil spectacle avant elle. Au travers d'une lunette d'approche, elle appercevoit dans le lointain, le Roi & toute sa cour sur la hauteur de Charonne, & une file de carosses qui n'attendoient que la victoire pour retourner à St. Denys ; plus bas dans le fond vers Bagnolet, les deux armées se séparant peu-à-peu, s'étendant, se développant, & leurs généraux, faciles à reconnoître à leur suite, volant d'un côté & d'un autre pour donner leurs ordres ; à ses pieds, l'armée de Condé dans l'attente des ordres

1652. Mont, enf.

que ces dispositions feroient naître, & tournant de temps en temps des regards inquiets du côté de Paris. 1652.

Les mouvemens des ennemis ayant fait juger à la princesse que l'armée du prince étoit en péril, elle se hâta de lui dépêcher un page pour l'instruire de ce qu'elle avoit vu, & lui apprendre qu'il étoit temps de songer à la retraite. Condé, plus instruit par lui-même qu'il ne pouvoit l'être par les lumieres d'une femme, s'y étoit déjà décidé, & Tarente s'étoit chargé de la couvrir. Celui-ci fait occuper toute la largeur de la grande rue par trois escadrons, tirés de Conty, de Condé & d'Enguien, desorte que les ennemis ne pouvant s'assurer si ces trois escadrons n'étoient pas suivis du reste des troupes, & les voyant marcher à eux fiérement, devoient s'imaginer qu'on venoit les attaquer, au lieu de se tenir sur la défensive. Cette manœuvre donna le temps à Ravenel, qui commandoit la cavalerie de Gaston, d'entrer par la

1652. porte de St. Antoine, qu'avoit fait entiérement ouvrir Mademoiselle, descendue de la Bastille. Chavagnac suivit Ravenel à la tête de l'infanterie & des auxiliaires, tandis que les régimens de Bourgogne, restés à l'arriere garde ou répandus dans la barricade, en imposoient aux ennemis, & les tenoient en échec. Le comte d'Holac, posté en même temps avec son régiment à l'entrée de la rue de Charonne, faisoit la même manœuvre, & quatre cents bourgeois, qu'on avoit donnés à Mademoiselle comme un corps de réserve, qu'elle enverroit à Condé quand elle le jugeroit à propos, jettés en partie sur la demi-lune de St. Antoine, en partie sur le boulevard, se préparoient aussi à charger les ennemis, s'ils s'approchoient de trop près.

La plus grande partie de la retraite se fit en bon ordre. C'étoit pour ces troupes, qui avoient été si horriblement maltraitées, & qui avoient cru trouver leur tom-

beau aux portes de Paris, une eſpece de triomphe, d'entrer ainſi au milieu des acclamations de toute la populace, & de paſſer pour ainſi dire en revue devant Mademoiſelle, qui du haut d'un balcon contemploit avec une ivreſſe dont l'amour-propre ſeul peut ſe former une juſte idée, ces déplorables reſtes qu'elle avoit arrachés de la boucherie : *Nous vous devons la vie*, s'écrient-ils tous en la ſaluant; *vous êtes notre libératrice* : *nous avons bû à votre ſanté* : elle leur avoit en effet envoyé du vin à la porte. Malgré l'eſpece de préoccupation où ce ſpectacle devoit néceſſairement la jetter, elle fut choquée du triomphe qu'on affichoit ſur les troupes du Roi, en faiſant porter à la tête du régiment de l'Alteſſe, qui étoit à l'avant-garde, treize drapeaux, dont cinq avoient été enlevés au régiment des gardes, ainſi que douze capitaines, tant de ce régiment que de celui de Turenne. Bleſſée de ce trophée, elle fit dire aux commandans qu'il ne

1652.

Montpenſ.
Chavagnac.

1652. leur convenoit pas de faire vanité de ces dépouilles ; que ces drapeaux étoient au Roi, & qu'ils eussent à les mêler avec les leurs, pour qu'on les crût de leur régiment. Elle fut obéie pour le moment ; mais les drapeaux n'en furent pas moins ensuite portés à Notre-Dame, comme s'ils avoient été pris sur l'ennemi. Cette délicatesse de Mademoiselle répare presque tout ce qu'elle avoit fait de répréhensible dans cette journée, & prouve que les François ne dépouillent jamais totalement ce sentiment caché qui les attache si tendrement à leurs Rois. Un fait qui n'est point étranger à celui-ci, & qui par conséquent mérite de trouver ici une place, est l'aventure d'un aide-de-camp de l'armée rebelle. Chavagnac qui nous l'a conservée, ne nous a pas de même instruit de son nom. Cet aide de-camp avoit combattu toute la journée avec la bravoure d'un grenadier, & avoit même reçu au bras une blessure, sans vouloir quitter le

combat. Mais le lendemain, lorſque l'effervefcence fut diſſipée, & qu'il vit de ſang froid ce qu'il avoit fait la veille, il en conçut une eſpece d'horreur & contre le parti & contre lui même. Il demanda ſon congé, en diſant que le jour précédent il n'avoit *que trop bien fait ſon devoir ; que pour tous les empires du monde, il n'y retourneroit pas.* Et en effet, comme pourſuivi par les mânes de ceux qu'il avoit immolés, il alla ſe jetter aux capucins, où il crut les appaiſer en prenant l'habit de l'ordre. 1652.

Cependant l'armée rebelle traverſoit Paris, & dans toute cette marche, l'objet le plus frappant, celui qui attiroit tous les regards, c'étoit Condé. L'un des derniers au corps de bataille, l'épée nue & ſanglante à la main, il ſuivoit ſon armée au milieu des cris de joie de la multitude, le front ſerein, l'œil brillant & fier, porté ſur un ſuperbe cheval, qui, la tête haute, blanchiſſant ſon frein d'écume, & bondiſſant ſous ſon

1652. maître, sembloit tout orgueilleux de porter un si glorieux fardeau. Chavagnac, dont nous empruntons cette peinture, & qui n'aimoit pas le prince, avoue que dans ce moment, il crut voir en lui le dieu Mars. Après avoir joui quelque temps de l'admiration qu'il inspiroit, Condé alla descendre au Luxembourg, tandis que son armée gagnoit le fauxbourg de St. Marceau, & de là, celui de St. Victor, où, s'étendant le long de la riviere des Gobelins, elle mit Paris & la Seine entre elle & l'armée royale.

Pendant que l'avant-garde & le corps de bataille se mettoient ainsi en sûreté, l'arriere-garde se voyoit inquiétée par les ennemis. D'un côté, la cavalerie de la Ferté s'étoit avancée jusqu'aux portes de l'arsenal, & appercevant la tête de l'armée rebelle, qui avoit déja gagné l'autre rive de la Seine, comme le soleil commençoit à baisser, elle la prit pour des compagnies bourgeoises, qui venoient

venoient être spectatrices du combat, & leur cria : *aux badauts, aux badauts.* Dans un instant, les royalistes furent détrompés ; & Chavagnac ayant fait avancer mille mousquetaires sur le bord de l'eau, leurs décharges mirent parmi les escadrons un désordre, bientôt augmenté par la hardiesse de la Louviere. En effet, le fils de Broussel ayant saisi ce moment pour exécuter les ordres de Gaston & celui que Mademoiselle lui avoit intimé en quittant la Bastille, de ne point les oublier, fit pointer par du Richau contre l'armée royale son canon, dont seize volées partirent en même temps. A cette salve si peu attendue, les escadrons troublés prennent la fuite, tandis que d'un autre côté l'avant-garde de Turenne, s'étant avancée dans la rue de Rambouillet, se vit arrêtée par les régimens de Bourgogne & de Condé, à la tête desquels Tarente & Tavannes la poussèrent si vivement, qu'ils la forcerent de reculer ; libres

1652.
Chavagnac.

Relat. *ubi supr.*

1652. alors d'effectuer leur retraite, ils rentrerent dans Paris avant le coucher du soleil. Turenne, étonné & du canon qui avoit tiré sur la gauche, & des fuyards qui venoient se rejetter sur le corps de bataille, s'avançoit dans le même moment au travers de la grande rue, enseignes déployées, & sans trouver aucune résistance. Mais il ne lui fut pas permis d'aller loin; du Richau pointant contre lui deux autres pieces de canons, les ajusta si heureusement, qu'après avoir enlevé quelques files d'escadrons, il obligea le maréchal de regagner la campagne.

Cependant la cour, qui, de la hauteur de Charonne, entendoit retentir l'artillerie de la Bastille, y fut trompée, & crut qu'on tiroit sur les rebelles. Mazarin donna d'autant plus facilement dans ces illusions, qu'il se figura que c'étoit le fruit de ses intelligences dans la ville: *Bon*, s'écria-t-il, *ils tirent sur les ennemis*. Quelques courtisans, moins

préoccupés, ayant dit que c'étoit peut-être Mademoiselle qui étoit allée à la Bastille, & qu'on tiroit à son arrivée : *oh ! si c'est Mademoiselle*, s'écria le maréchal de Villeroy, *elle aura fait tirer sur nous*. Bientôt on apprit que le maréchal avoit deviné juste ; mais le cardinal, sans se déconcerter, tournant la chose en plaisanterie, & faisant allusion à la passion déméfurée qu'avoit la princesse d'épouser le Roi ; à la derniere volée qu'il entendit : *voilà*, dit-il en riant, *un boulet de canon qui vient de tuer son mari*. 1652.

Après une audace si criminelle & la retraite des rebelles dans Paris, il n'étoit plus possible de rester sur le champ de bataille, & la cour & les deux armées reprirent la route de St. Denys, où l'on n'arriva que très tard, & après avoir eu plusieurs fausses alarmes. La Reine, qui avoit compté sur une victoire assurée, montra quelque chagrin de n'avoir pas Condé en sa puissance ;

1652. Montpens. elle en fit, dit-on, quelques reproches à Turenne : *Ah ! madame*, lui répondit ce grand homme avec une franchise également honorable & pour lui & pour celui qu'il louoit, *vous ne m'aviez envoyé que contre un prince de Condé, & j'en ai trouvé mille ; je n'avois pas besoin de le chercher, je le trouvois toujours à ma rencontre.* Les soldats de Turenne furent aussi vrais que leur général, & leur camp retentissoit des louanges du héros, plus encore peut-être que le sien : ils se disoient mutuellement, *qu'il falloit que le prince fût un démon, puisque humainement il ne pouvoit pas faire tout ce qu'il avoit fait pendant huit heures du combat le plus acharné.* Laigues même, l'ennemi le plus irréconciliable du prince, & qui se connoissoit en talens militaires, avoua *qu'il falloit qu'il y eût quelque chose de surhumain dans sa valeur & sa capacité en cette occasion.* Tant de gloire dont le prince s'étoit couvert, quoiqu'il ne fût

pas rentré vainqueur, ne lui auroit donc pas été inutile; l'admiration, le respect, l'amour des Parisiens, qui s'en étoient accrus, lui présageoient un degré de puissance bien flatteur, lorsqu'un événement aussi atroce qu'imprévu, détruisit toutes ses espérances, & lui fit perdre en un instant le fruit de tant de travaux. 1652.

CHAPITRE III.

Assemblée & massacre à l'hôtel-de-ville.

TANDIS que l'armée des princes, répandue hors des fauxbourgs de Paris, dans la plaine d'Ivry, s'y dédommageoit de ses fatigues passées, par les ravages les plus effrayans, en coupant les moissons dont elle venoit vendre les fruits à la ville, & en dévastant les châteaux à trois lieues aux environs, Condé jouissoit dans Paris du favorable

1652. changement qu'avoit occasionné sa gloire dans tous les esprits. La faveur de la populace n'étoit ni ce qui flattoit le plus Condé, ni ce qui pouvoit lui être le plus utile. Le gros de la ville restant toujours attaché au Roi, il ne pouvoit espérer ni d'y donner des loix à sa volonté, ni d'intimider la cour par sa puissance. Il résolut donc de profiter de l'occasion, de subjuguer les esprits par quelque coup d'éclat, qui, inspirant de la confiance à son parti, réduisit au silence, par la terreur, quiconque lui étoit contraire. Le parlement avoit ordonné, le premier Juillet, une assemblée génerale à l'hôtel-de-ville, pour aviser aux moyens de se procurer une prompte & sûre paix. Les princes, concevant qu'au moyen de la faveur du peuple, cette assemblée pouvoit leur devenir extrêmement avantageuse, se proposerent de s'y rendre maîtres des suffrages; de faire déposer le gouverneur & le prévôt des marchands, qui,

ainsi que la plupart des échevins, leur étoient contraires; de leur substituer, à l'Hôpital, Beaufort; à le Févre, Broussel; & aux autres, des magistrats à leur dévotion; de se faire reconnoître, Gaston pour lieutenant-général de l'état, Condé pour généralissime des armées; enfin, de faire signer à la ville une union avec eux. Ce plan, concerté entre les deux princes, étoit grand & vaste: mais Condé en lui-même en méditoit encore un plus hardi, qu'il n'avoit garde de confier à Gaston; il ne s'agissoit de rien moins que de se défaire du cardinal de Retz. Il ne faut pas donner trop d'extension à ce terme, *se défaire*; le projet d'un assassinat ne pouvoit entrer dans une ame aussi sublime que celle de Condé, & ce prince avoit déja prouvé plusieurs fois, à l'égard même de Retz, que ces violences, nécessaires quelquefois à un chef de parti, étoient étrangeres à son cœur. Un mois avant l'époque dont nous nous

1652. Montevil... La Roch.f.

Retz.

occupons, dans le temps que la haine
1652. fermentoit & éclatoit avec plus de scandale entre le héros & le prélat, qu'ils se couvroient mutuellement de calomnies, d'injures & d'opprobres dans des libelles qu'eux-mêmes ou ceux de leur parti vomissoient journellement l'un contre l'autre ; Condé, sollicité de toutes parts par ses créatures, de se défaire d'un rival si dangereux, qui défaisoit en un quart-d'heure, auprès de Gaston, ce que lui-même ou ses agens avoient eu bien de la peine à faire en vingt-quatre heures, eut le noble courage de résister constamment à toutes leurs impulsions : ayant même rencontré, un jour, dans la rue de Tour-
Ibid. non, Angerville, gentilhomme du prince de Conty, qui étoit venu de Bordeaux dans le dessein, comme le soupçonna Condé, de consommer quelque attentat contre la vie de Retz, le héros courut à lui, & lui ordonna de quitter Paris sur le champ, le mena-

çant de le faire pendre, si dans deux
heures il n'étoit parti pour aller retrou- 1652.
ver son maître. Quelques jours après, comme le prince étoit chez Prudhomme, son baigneur dans la rue d'Orléans, ayant avec lui sa compagnie des gardes & un grand nombre d'officiers, le duc de Rohan accourut à lui pour lui annoncer *qu'il y avoit un beau coup à faire; qu'il venoit de laisser le cardinal de Retz à l'hôtel de Chevreuse très mal accompagné, & n'ayant avec lui que le chevalier d'Humieres, enseigne de ses gendarmes, avec trente maîtres. Le cardinal de Retz*, répondit le prince en souriant, *est toujours ou trop fort ou trop foible.*

Avec des sentimens si généreux, il n'étoit pas possible que le prince méditât des moyens indignes de lui contre son ennemi. Cependant il falloit s'en délivrer; il étoit persuadé que Retz le desservoit sans cesse près de Gaston; ce qui étoit vrai, quoi qu'en dise le cardi-

1652. nal, puisqu'il empêchoit le duc de faire pour son cousin tout ce que celui-ci, sans ses conseils, auroit pu en obtenir. Il étoit encore plus vrai que le prélat lui nuisoit beaucoup dans le public, en s'efforçant de rejetter sur lui, à la faveur de ses négociations perpétuelles, le soupçon *de mazarinisme*, dont le parti du prince cherchoit à le noircir. C'étoient déja deux puissans motifs pour animer Condé contre un intrigant, qu'il trouvoit toujours sur ses pas. A cela se joignoient les suggestions secretes de Chavigny, qui sans cesse le harceloit pour le déterminer à quelque coup vigoureux. Ce perfide négociateur avoit trouvé l'art d'en imposer à son maître sur ses trahisons, & de regagner sa confiance; il en profitoit pour lui donner des conseils les plus disparates, selon

La Rochef. que ses intérêts ou ses terreurs les lui inspiroient. Tantôt, quand il espéroit éloigner le cardinal & rentrer dans le ministere, il portoit le prince à pousser

les choses aux dernieres extrémités ; tantôt, lorsqu'il voyoit qu'il payoit lui-même les frais de la guerre, que ses maisons étoient pillées & ses terres ravagées, du courage le plus téméraire, il descendoit aux derniers excès de la lâcheté, & auroit volontiers voulu qu'on eût demandé la paix à genoux. En cette occasion, où il espéroit se voir délivré d'un ennemi irréconciliable, & profiter de son absence pour s'emparer de l'ame de Gaston, il n'oublia rien pour affermir le prince dans ses idées de vengeance, lui étalant avec complaisance l'agréable perspective qui alloit la suivre, s'il daignoit la remplir.

1652.

Un bruit se répandit dans le temps que Condé fut déterminé à frapper de grands coups, moins encore par ses créatures, que par des gens dont on devoit le moins attendre de pareils conseils. *On dit* (c'est madame de Nemours qui parle) *qu'un homme de grande distinction, qui paroissoit cependant fort*

Retr. Nemours.

1652. *attaché à la cour, avoit mandé à M. le prince qu'il falloit faire quelque action d'autorité, qui marquât avec éclat son pouvoir, pour rendre son accommodement plus avantageux.* Cet homme de grande distinction étoit le duc de Bouillon, lequel, selon Retz, étoit soupçonné d'avoir donné avis au prince que la cour ne songeroit jamais de bonne-foi à se raccommoder avec lui, qu'elle n'eût connu clairement qu'il étoit effectivement maître de Paris. Retz ajoute qu'il ne se souvient pas précisément de ce que Condé lui répondit sur la réalité ou la fausseté de ces soupçons, lorsque trois ou quatre ans après, errant dans les pays étrangers, le prince lui fit à lui-même, dans Bruxelles, le détail de tout le complot. Est-il croyable en effet que le cardinal de Retz eût perdu la mémoire d'un fait si important? Cet oubli n'est point naturel, & il est plus vraisemblable que c'est ici une de ces réticences que le cardinal affecte

quelquefois, que le ſavant P. Griffet lui reproche bien juſtement, & qu'il s'eſt permiſe dans cette occaſion, pour ne point flétrir la mémoire du duc, qui avoit été ſon ami. Ce ſoupçon doit peut-être ſe tourner en certitude, ſi l'on réfléchit à une anecdote qui ſe trouve dans les mémoires de Brienne. Deux jours avant l'aſſemblée, ſelon cet auteur, on entendit dire au duc de Bouillon : *ils ſont perdus, s'ils ne font un coup aſſez hardi pour ſoumettre Paris.* Etoit-ce à la profondeur de ſon expérience qu'il devoit ſes preſſentimens ? ou plutôt ce qui ſe paſſa dans cette journée ne fut-il pas concerté avec lui ? n'en ſuggéra-t-il pas l'idée, pour en rejetter tout l'odieux ſur les princes, & rendre à la cour ce que le combat de St. Antoine lui avoit fait perdre ? Ce furent du moins les conjectures qu'on tira dans le temps de cette odieuſe manœuvre, conjectures bien juſtifiées par le caractere connu du duc, dont l'ambi- 1652.

tion effrénée & la politique machiavéliste ne s'épouvantoient d'aucun sacrifice. Il ne resteroit à cet égard aucun doute, s'il étoit vrai, comme l'assure Joly, que le cardinal envoya des ordres secrets à ses amis d'augmenter le désordre, & de le porter au dernier point, afin d'en faire retomber toute la haine sur Condé, & que ces ordres avoient été expédiés par Ariste, commis du comte de Brienne.

1652.

Quoi qu'il en soit, que Condé fût conseillé ou par les circonstances, ou par ses amis, ou par la cour, il n'en méditoit pas moins *l'une des plus sages & des plus belles actions*, dit le cardinal de Retz, *qui ait peut-être été pensée de tous les siécles.* Il avoit remarqué que Retz, vivant dans la plus imprudente sécurité, affectoit de ne se confier qu'en la bonne volonté du peuple pour lui, & durant tous ces mouvemens ne prenoit presque aucune précaution pour se garantir des attentats de ses ennemis.

Retz.

Ce fut ſur cette obſervation que le prince arrangea ſon plan. Il devoit, le matin du jour où l'aſſemblée de l'hôtel-de-ville étoit indiquée, émouvoir le peuple, marcher à ſa tête à l'archevêché, ſur les dix heures, temps où précisément le cardinal étoit le moins accompagné, parce que c'étoit celui où il étudioit le plus volontiers, le tirer de ſon palais, le conduire civilement & ſans violence à ſon carroſſe, le mener hors de la ville, & là lui défendre en forme & ſous peine de la vie, d'y rentrer juſqu'à nouvel ordre. Ce coup de vigueur, où il entroit cependant de la modération, & qui contraſtoit ſi bien avec tout ce que Condé auroit pu ſe permettre, n'auroit pas manqué, dans la chaleur de l'exécution, d'être applaudi, par ceux même qui, avec la réflexion, auroient pu prendre la défenſe du cardinal : Gaſton, qui auroit été anéanti du coup, eût été cependant forcé de l'approuver, du moins en ap- 1652.

1652. parence ; l'hôtel-de-ville en eût tremblé ; les amis de Retz, dans la premiere surprise, auroient été accablés ; lui-même eût perdu beaucoup de sa réputation, pour s'être laissé stupidement surprendre ; & Condé enfin, dans le moment de la terreur & de l'admiration, eût pu tout demander & tout obtenir.

Le 4 Juil. Mais le projet manqua du côté où le prince attendoit le moins d'obstacles, & lui procura le succès le plus funeste. Le peuple avoit été ameuté dès le matin par ses émissaires, comme il se l'étoit promis. La place Dauphine, le premier théâtre de la sédition, se vit en un instant remplie d'une foule de populace, à laquelle étoient mêlés des officiers & des soldats, déguisés & jettés dans cette troupe, pour diriger ses mouvemens & contenir ou exciter sa fougue. Ils s'aviserent, pour se reconnoître, d'attacher, comme ils avoient fait à la sanglante & inutile journée de St. An-

Retz. Joly. Montglat. Nemours. Montpens. La Rochef.

toine, des bouquets de paille à leurs chapeaux. Ce ſigne, qui n'étoit que pour eux, devient en un inſtant celui de tous les ſéditieux : chacun arbore cette marque diſtinctive & caractériſtique des ennemis de Mazarin : on force les paſſans de l'adopter, & bientôt on ne peut faire un pas en sûreté dans Paris, ſans ce ſceau d'improbation contre le miniſtre. Les femmes le portent à leur éventail ou à leur coëffure, les hommes à la boutonniere ou au chapeau, les religieux même, contraints de ſe garantir avec cette ſauve-garde, ſont obligés de l'attacher à leur froc.

1652. Talon. Mottev. Tavannes. Joly. Hiſt. du tems

Pendant que cette manie échauffe les eſprits, Condé au Luxembourg ſe diſpoſe à en profiter, lorſque Cumont, conſeiller au parlement, & l'un de ſes plus zélés ſerviteurs, accourt tout effaré, & s'adreſſant à Gaſton, le prie de retenir ſon couſin. « Le peuple s'a-» nime à la ſédition dans la place Dau-» phine, il vient d'en éprouver les pre-

1652. » miers effets ; il a été lui-même obligé » d'arborer la paille ; cette émeute est » sûrement préparée contre Condé ; » elle est le fruit ou des sourdes menées » de Retz, ou des intrigues & des lar- » gesses de Mazarin; que Gaston se garde » bien de laisser sortir le prince ; à coup » sûr, il va être massacré. » Cependant Condé étoit déjà sur le petit escalier, se préparant à se jetter dans son carrosse pour voler à l'archevêché ; Gaston effrayé court à lui, le rappelle, le force de remonter, de dîner même avec lui, & de perdre ainsi des momens précieux. L'assemblée étoit indiquée à deux heures, mais Gaston étoit trop tremblant pour s'y rendre aussi promptement : après avoir pour ainsi dire enchaîné le prince, il ne lui permet de sortir qu'à quatre heures pour se rendre avec lui à l'hôtel-de-ville.

L'assemblée étoit déjà formée quand ils arriverent. Ils ne venoient en apparence que pour remercier la ville de ce qu'elle

avoit fait l'avant-veille pour leurs troupes, & en reconnoiſſance lui offrir leurs ſervices: mais à peine ont-ils fini leur compliment, que le maréchal de l'Hôpital fait lecture d'une lettre, apportée dans l'inſtant, par un trompette du Roi; S. M. après leur avoir témoigné dans les termes les plus affectueux, qu'elle étoit ſatisfaite de leur conduite, parce qu'elle ſavoit que la retraite des troupes rebelles dans leurs murs avoit été accordée contre leur gré, les y exhortoit à perſévérer dans l'obéiſſance, & à remettre l'aſſemblée à la huitaine. Le maréchal, après cette lecture, s'adreſſant aux princes & à l'aſſemblée, demanda ſi l'on n'étoit pas réſolu d'obéir. Quelques mouvemens, excités par cette queſtion, ayant préſagé à Gaſton & à Condé que le moment n'étoit pas favorable pour demander ce qu'ils s'étoient promis, ils ſe levent ſans rien dire, comme pour ne point gêner les ſuffrages, & ſont conduits

1652.

1652. jusqu'à la porte par le prévôt des marchands, les échevins & le gouverneur. Ceux-ci remontent aussi-tôt; & comme il étoit près de six heures du soir, ils refusent de commencer une délibération qui ne pouvoit être achevée dans la journée, puisqu'il y avoit près de quatre cents voix à prendre, tous les corps, tant ecclésiastiques que séculiers, s'y trouvant par députés. Sur leur refus, quelques voix s'élevent; mais la rumeur qu'ils excitent est bientôt étouffée par celle qui éclate au même moment dans la Grève.

C'étoient les princes qui l'avoient fait naître, & c'est la seule faute qu'on puisse leur reprocher dans le cours de ces violences. En retournant à leur carrosse, chagrins de la mauvaise volonté que l'assemblée avoit en partie témoignée, il leur échappa de dire *que la salle étoit pleine de Mazarins, qui ne cherchoient qu'à gagner du temps, & à ne rien conclure.* Ce peu de paroles,

que la mauvaise humeur sans doute, plutôt qu'un dessein prémédité, leur arracha, fut la cause de tout le mal : en un instant, elles sont portées d'un bout de la Grève à l'autre, mais dénaturées, mais commentées par toutes les bouches où elles passent ; les émissaires de Condé, qui depuis le matin s'attendoient à un signal de sa part, ne l'ayant point reçu, croient que c'est pour ce moment qu'on les a destinés, &, sans attendre d'autres ordres, ils se disposent à employer la fureur du peuple, qui ne demandoit, après avoir été si long-temps retenue, qu'un objet pour se décharger. Soudain des cris épouvantables s'élevent, & la Grève retentit de ces mots, *union*, *union*. Pour presser les délibérations de l'assemblée, quelques-uns des plus déterminés tirent dans les fenêtres trois ou quatre coups de fusil, qui, ajustés de bas en haut & perpendiculairement, n'ont aucun effet & ne blessent personne ; mais ils deviennent la cause du carnage.

1652.

1652. En effet, les archers, qui gardoient la porte, voyant ces décharges, font la leur, bleſſent ou tuent quatre mutins ; puis, ſe rejettant précipitamment ſur la grand'porte, ils parviennent à la fermer & à ſe cacher derriere. A la vue du ſang qui coule, les ſéditieux s'irritent, toutes les idées de modération s'évanouiſſent, ils ne reſpirent que le pillage & le meurtre : les uns continuent les décharges ſur les fenêtres de l'hôtel-de-ville, les autres veulent s'ouvrir un paſſage avec les flammes ; ils courent aux chantiers & aux bateaux voiſins, en arrachent le bois, les fagots, la paille, & viennent appliquer toutes ces matieres combuſtibles aux portes de l'hôtel-de-ville. Le feu ſert promptement leur fureur, & s'étend avec une prodigieuſe rapidité : les portes ſont ou conſumées ou enfoncées ; la flamme qui s'éleve de toutes parts, & qui, de l'arche & des voûtes, gagne juſqu'au premier étage, enveloppe l'aſſemblée,

qui, couverte d'étincelles & de fumée, se sépare, se disperse, les uns cherchant un asyle pour se réfugier, les autres un passage pour s'évader: ceux-ci gagnent les toits, les greniers, les caves; ceux-là battent une chamade comme pour parlementer, arborent un drapeau blanc, jettent de l'argent dans la place avec un acte *d'union*, signé de Goulas lui-même, secrétaire des commandemens de Gaston, lequel étant resté dans l'assemblée, s'y trouvoit aussi en danger que les autres. Une partie cherchant à résister, furete par tout pour trouver des armes offensives & défensives : recherches inutiles; ils ne trouvent ni poudre, ni plomb, ni fusils, ni mousquets, ni hallebardes: une autre, dans cette défection générale, voyant la mort se présenter sous mille faces, abandonne toute idée de résistance, & se préparant à recevoir le coup fatal, ils se confessent, les uns aux curés de Paris, les autres aux reli-

1652.

1652. gieux qui avoient été invités à l'assemblée.

Cependant plusieurs petites portes brûlées, ainsi que la grande, offrent un libre passage aux séditieux. A cette vue, un cri de joie s'éleve, on s'échauffe, on s'excite mutuellement au carnage & au pillage : on n'entend de tous côtés que ces mots : *à moi Condé, à moi Bourgogne*; mots de ralliement assez singuliers, si c'étoient réellement les soldats du prince qui s'en servoient; quoiqu'il ne fût pas impossible que dans la chaleur du tumulte cette imprudence leur échappât: il étoit pourtant assez croyable aussi, qu'ayant tant d'intérêt à ne se point découvrir, il falloit en accuser les émissaires de la cour, qui avoit elle-même tant d'intérêt à rejetter tout l'odieux de cette scene sur les princes. Quoi qu'il en soit, à ce signe de ralliement, la mêlée devient plus vive, tous ces forcenés se précipitent en foule dans les salles de l'hôtel-de-ville, &, le poignard à la main,

main, cherchent à éteindre dans le sang l'incendie qu'ils ont allumé. Le danger devenu plus pressant, donne moins le temps de réfléchir sur les moyens de l'éviter; chacun suit aveuglément le premier qui se présente : les uns se précipitent au milieu des meurtriers, ou sur les degrés de l'hôtel; les autres s'élancent dans la place à travers les fenêtres les plus basses; mais tous trouvent la mort où ils cherchoient une retraite. Le Gras, maître des requêtes, le même sans doute qui avoit échappé à la sédition d'Orléans; Miron, maître des comptes; Ferrand, conseiller au parlement; Savari; Hion, ancien échevin, & vingt-cinq ou trente bourgeois ne paroissent dans la place que pour être impitoyablement massacrés à coups d'épée ou de pique, de hache ou de levier, de carabine ou de pistolet; & par une singularité aussi remarquable pour nous qu'elle le fut pour les contemporains, de tous ces morts, il se 1652.

trouva que le plus grand nombre étoient
1652. les plus audacieux frondeurs.

Cependant la ſoif du gain fut encore plus puiſſante ſur ces forcenés, que la ſoif du ſang. Dès qu'ils ſe voient libres dans l'hôtel-de-ville, la cupidité les diſperſe en mille endroits; mais au lieu de l'or qu'ils cherchoient, la plupart ne trouvant, pour la ſatisfaire, que des confitures & d'autres ſucreries, ils s'en dédommagent en s'offrant à ſauver du maſſacre ceux qui veulent payer leurs ſervices. Les uns compterent le prix ſur le champ, les autres le remirent au lendemain, & l'effectuerent dans la crainte d'un traitement plus terrible, & il s'en trouva beaucoup qui, pour dix, vingt, trente piſtoles, plus ou moins, échapperent ainſi, portés ſur le dos de leurs bourreaux, au travers de la foule, qui, reſpectant en eux leurs pareils, les laiſſa en liberté exercer ces actes d'avarice, plutôt que d'humanité. Un homme ſeul ſe diſtingua par un

principe plus noble ; c'eſt ce fameux Didier l'Amour, que Boileau a rendu à jamais mémorable par la place qu'il lui a donnée dans le Lutrin. A la faveur de l'effroi que ſon bras inſpiroit, il fendit la preſſe, & tira des ſalles quelques-uns de ſes amis, qui couroient le plus grand danger. 1652. Broſſette ; not. ſur Boil.

On étoit d'autant plus forcé de s'en tenir à ces ſecours préſentés par l'avidité, qu'il étoit impoſſible d'en obtenir d'ailleurs. La plupart des rues qui aboutiſſent à la Grêve étoient barricadées, & des bourgeois ſous les armes en défendoient l'approche à quiconque, attiré par l'humanité ou par la curioſité, vouloit y pénétrer ; & en repouſſant ceux qui vouloient forcer les barrieres pour aller ſauver quelques victimes, les barbares crioient avec ſang-froid, *que tous ceux qui étoient dans les ſalles étoient des Mazarins, qu'il falloit laiſſer brûler*. Leur rage en étoit venue au point que, méconnoiſſant tous les droits,

1652. Dieu même ne fut pas capable de calmer ces forcenés. Le curé de S. Jean-en-Grêve, voyant la flamme, après avoir consumé une partie de l'hôtel-de-ville, s'étendre & menacer son église, crut que la vue de ce que la religion a de plus sacré pourroit en imposer à ces séditieux : il sort en conséquence avec tout son clergé, dans l'appareil le plus auguste, le Saint-Sacrement entre les mains. A cette vue, le premier mouvement des mutins est de fléchir le genou ; puis, rendus bientôt à la fureur, & comme se reprochant cette légere marque de piété, ils se relevent avec audace, & insultant au zele peut-être peu prudent du pasteur, ils le chargent d'injures, & le forcent de se retirer en l'accablant d'une grêle de pierres.

Tandis que la populace de Paris se livre ainsi à tout ce que l'impiété, l'anarchie & la cruauté peuvent se permettre de plus atroce, les princes renfermés au Luxembourg, & ignorant

tout ce qu'avoient produit leurs paroles imprudentes, sont tirés tout-à-coup de leur léthargie par l'arrivée de quelques bourgeois, qui viennent leur apprendre que la moitié de leurs concitoyens nage dans le sang de l'autre. A cette nouvelle, Gaston pâlit & tremble; son naturel se déclare avec l'énergie que lui donnoit toujours le danger présent: il s'adresse à Condé, il le prie de courir à l'hôtel-de-ville pour remédier au désordre. *Monsieur*, répond le prince avec indifférence, *il n'y a point d'endroit où je n'aille volontiers pour votre service: mais je ne suis pas homme à sedition, je n'y entends rien, & j'y suis fort poltron. Envoyez-y M. de Beaufort, il est connu & aimé du peuple; il connoît les ressorts qui le font mouvoir; il réussira mieux que moi.* 1652.

Cette raillerie, qu'on est fâché d'entendre dans la bouche de Condé dans une occasion aussi sérieuse, eut pourtant sur le champ son effet. Beaufort,

1652. sans sentir ce qu'elle avoit d'humiliant pour lui, court à la Grève avec la Boulaie, dont la présence ici, après tout ce qu'on a vu de ce gentilhomme, doit être bien suspecte : mais au lieu de se montrer au milieu de la populace, ils s'enfoncent dans une maison ; & là, au travers d'une croisée qui donnoit sur la place, ils contemplent avec sang-froid cette boucherie ; soit que le duc n'osât se confier dans cette occasion au pouvoir qu'il avoit sur le peuple, soit, comme la Rochefoucault paroît assez porté à le croire, qu'il ne fût pas fâché, peut-être à l'instigation de la Boulaie, de laisser les violences aller plus loin que ne le vouloit Condé. Mademoiselle, voyant que Beaufort ne revient pas, s'offre pour se rendre aussi sur la place : elle s'approche de la rue de Gêvres ; mais étonnée elle-même & des chaînes tendues de tous côtés, & des salves de mousqueterie, & des cris dont l'air retentit, & de la vue des morts & des

mourans qu'on transporte, elle rebrousse chemin. Gaston, qui ne sentoit le danger que pour lui-même, l'oblige à retourner : elle obéit. Il étoit près de minuit, & elle se trouvoit beaucoup moins accompagnée que la premiere fois : elle arrive sur la place, alors presque déserte, l'avarice d'un côté, la lassitude & le défaut de victimes de l'autre, ayant contribué à dissiper les mutins; tandis que son carrosse s'arrête, un homme avançant la main sur la portiere, demande, *le prince est-il là? Non*, répond-elle; aussi-tôt l'inconnu disparoît; mais le suivant des yeux dans l'obscurité, elle apperçoit, à la lueur des flambeaux qui étoient devant son carrosse, reluire quelque arme sous son bras, sans qu'elle pût distinguer de quelle espece. 1652.

Tandis qu'elle réfléchissoit sur cette singuliere apparition, qui probablement donnera aussi beaucoup à penser au lecteur, Beaufort vient joindre la princesse:

1652. mais, au lieu de s'avancer promptement pour délivrer ceux qui pouvoient être restés à l'hôtel-de-ville, ils s'engagent dans une dispute ridicule sur leur pouvoir respectif près du peuple. Beaufort, dont c'étoit le principal mérite, défendoit le sien avec opiniâtreté; Mademoiselle, de son côté, soutenoit que, sans elle, à l'heure qu'il étoit, il ne seroit pas en sûreté dans la place au milieu des restes des mutins qui y rodoient. Ceux qui les accompagnoient leur ayant fait sentir & l'absurdité & le danger d'un pareil débat, tandis qu'on attendoit peut être leur secours à l'hôtel-de-ville, ils s'avancerent enfin sur les débris fumans & ensanglantés des portes & des poutres.

Deux captifs illustres y étoient encore retenus; c'étoient le Févre de la Barre, prévôt des marchands, caché dans un cabinet attenant à la grand'salle, & le maréchal de l'Hôpital, enfermé dans une chambre vis-à-vis. Le premier ne

refusa point le secours de la princesse & du duc : il étoit déguisé, ainsi que la plupart de ceux qui s'étoient auparavant sauvés ; il parut devant Mademoiselle le front calme, l'œil serein, l'ame également éloignée & de ce courage brutal qui ne voit point le danger, & de cette timide circonspection qui le multiplie ; également prêt à mourir & à se sauver, il avoua qu'il seroit bien-aise de retourner chez lui, & accepta l'offre de Beaufort, qui le fit passer par une petite porte & escorter jusqu'à son logis. Le maréchal fut moins traitable : dès qu'il apprit l'arrivée de la princesse & du duc, ne voulant rien devoir à celui-ci, qu'il soupçonnoit d'être la cause du désordre, pour avoir son gouvernement, il s'élança à travers une fenêtre, après avoir eu la précaution de cacher le collier de l'ordre dont il étoit décoré, & de changer d'habit, les uns disent avec un huissier, les autres avec un 1652.

1652. ecclésiastique (1). Le Noble d'Auvilliers, le même qui avoit sauvé la vie

(1) Dans une piece du temps, intitulée *le Mercure de la cour*, on trouve une peinture de ce massacre de l'hôtel-de-ville, où la maniere dont quelques-uns se sauverent est contée assez plaisamment. « Un laquais, dit l'auteur, » sauva M. notre gouverneur, tout ainsi qu'E» née sauva son pere Anchise, de l'embrase» ment de Troye ; car il le porta sur ses épau» les, disant que c'étoit son maître, lui ayant » changé de nom & d'habit, & fait ôter son » ordre du Saint-Esprit. Un conseiller m'a » juré qu'il fut enfourné une heure & demie, » & qu'il entendit deux ou trois fois pronon» cer l'arrêt de sa mort per messieurs du par» lement de la Grêve. Un autre se sauva ha» billé en meunier ; tant il y a peu de diffé» rence d'un conseiller à un meunier, l'un & » l'autre ne vivant que de la mouture des sacs » qu'on leur porte. » En rapportant ces mauvaises plaisanteries, on est bien loin, comme on s'en doute assez, de les adopter : on ne veut que faire voir l'esprit du temps.

au cardinal de Retz à la fameuse journée du palais, où la Rochefoucault vouloit le faire assassiner, devint aussi en cette occasion le libérateur du maréchal. Il le conduisit d'abord chez un bourgeois de sa connoissance; puis, ayant voulu le remettre à son hôtel, ils furent reconnus en marchant par un cabaretier de la cabale du prince, qui cria aussi-tôt pour donner l'alarme. D'Auvilliers, qui connoissoit le cabaretier, s'étant approché de lui, lui persuada qu'il se trompoit, & parvint enfin à ramener chez lui le maréchal. Les autres captifs, plus obscurs, cachés ou dans des greniers ou dans des caves, s'évaderent de même sous la sauve-garde de la princesse & du duc; & à quatre heures du matin, l'hôtel-de-ville & la Grêve étoient absolument vuides, sans qu'il restât d'autres traces de la fermentation passée qu'un profond ressentiment, dont 1651.

1652. nous ne tarderons pas à voir les suites (1).

(1) Le combat de St. Antoine & le massacre de l'hôtel-de-ville donnerent lieu à un poëte d'exercer sa verve, dans une élégie intitulée : *la France aux frondeurs*, où il déplore dans des vers, qui ne sont pas ceux de Racine, tous les désastres de sa patrie. Ce qu'il y a peut-être de moins mauvais dans cette piece, dont il faut louer du moins l'intention, c'est l'article qui regarde le duc de Lorraine :

» Les Lorrains, enrichis de mes champs
» désolés,
» Revendent dans leur camp les biens qu'ils
» m'ont volés ;
» Et leur perfide prince, où votre espoir se
» fonde,
» Qui se trompe lui-même en trompant
» tout le monde,
» Ce juif errant, que Dieu ne peut voir
» sans courroux.
» S'en reva sans combattre, & se moque
» de vous.

CHAPITRE IV.

Conduite du cardinal de Retz. Etat de Paris. Abaissement du parlement. Condé devient odieux. La cour profite du dernier tumulte pour fortifier son parti. Gaston est déclaré lieutenant-général de l'état, & Condé généralissime des armées de France.

AU milieu de tous ces mouvemens, ce génie hardi & remuant, qui, dans les dernieres scenes, avoit joué tant de rôles, tantôt si brillans, tantôt si bas, & toujours si actifs, paroît avoir cessé d'être, & le lecteur perd presque le souvenir du cardinal de Retz. Lui-même semble s'être oublié; on diroit que, fatigué de la révolte, content du prix qu'elle lui avoit mérité, dans le désespoir d'en pouvoir obtenir un plus brillant, harassé d'une lutte où il avoit 1652.

1652. également à se défendre contre les deux partis, il eût cédé par épuisement, & ne soupirât qu'après le repos : mais ce repos étoit celui du serpent, qui ne tombe dans la langueur que pour refaire ses forces, & reprendre, avec une autre peau, une nouvelle vie. Retz se nourrissoit, pour ainsi dire, dans l'inaction; son génie, enchaîné par les circonstances, n'en travailloit pas moins sourdement à se développer. Les scenes qui venoient de se passer semblerent le tirer de son assoupissement, & ce fut à leur occasion qu'il donna les premiers signes de vie.

On se demande sans doute, & c'est une réflexion bien naturelle qui doit se présenter à l'esprit, pourquoi Retz, qui n'avoit plus rien à espérer de la cour, puisqu'il étoit cardinal, & qu'il prétendoit au ministere, par les mêmes voies, au lieu de faire à Condé une guerre qui, difficilement, pouvoit le porter au poste qu'il briguoit, ne cher-

choit pas au contraire à se lier avec le prince ? En réunissant leurs talens, que n'avoient-ils pas à se promettre ? dans leur union ne pouvoient-ils pas prétendre à tout ? C'est un mystere que Retz n'a pas jugé à propos d'expliquer, mais au travers duquel, pour peu qu'on y réfléchisse, il n'est pas difficile de percer. Retz étoit cardinal, à la vérité, mais il n'étoit pas reconnu pour tel en France, puisqu'il n'avoit pas encore reçu le chapeau des mains du Roi : à quoi ne s'exposoit-il pas, s'il rompoit avec la cour avant cette cérémonie ? Voilà certainement la seule raison qui le retenoit. Cette conjecture est si vraie, que, quoiqu'il ait prétendu que cette réception du bonnet fût pour lui la chose du monde la plus indifférente, il n'oublia rien sous main pour sortir de cet état précaire, qui le tenoit enchaîné. Depuis qu'il étoit nommé, il avoit puissamment, mais vainement, intrigué pour que la cour remît à Ga-

1652.

Montglat. Joly.

ſton, ou à d'autres, le ſoin de cette in-
1652. ſtallation. La cour n'avoit garde de le tirer de ſa dépendance, & répondit toujours que le Roi vouloit avoir le plaiſir de lui mettre lui-même le cha-
Brienne. peau ſur la tête; elle lui fit même entendre que s'il le recevoit des mains du nonce, (moyen auquel il étoit diſpoſé à recourir) jamais il ne feroit reconnu en France. Cette réponſe & la fermeté de la cour à la ſoutenir, lui furent inſpirées par le comte de Brienne, qui paroît n'avoir point ſenti aſſez l'importance de ſon avis, & ne point s'en applaudir aſſez. Il rendit dans cette occaſion un des ſervices les plus eſſentiels que jamais miniſtre ait rendu à la France; il n'eſt pas douteux que ſi la cour eût eu la foibleſſe de céder à Retz, il ne ſe fût auſſi-tôt jetté entre le bras de Condé, & alors on voit tous les événemens poſſibles.

Réduit donc à agir en ennemi avec un prince dont il étoit en ſecret l'ami,

le cardinal ſongea à ſe munir contre les événemens, & à ſe cantonner ſi bien dans l'archevêché, qu'il ôta aux partiſans des princes tout deſir de l'inſulter, lorſque ſes créatures lui eurent fait reconnoître qu'il y avoit plus d'imprudence que de grandeur dans ſa ſécurité, après les ſcenes ſanglantes qu'on venoit d'avoir ſous les yeux. Bientôt il reparut dans Paris avec ce cortége brillant en même temps & formidable qui l'y avoit accompagné autrefois, & bravant le cérémonial romain, après être reſté quelque temps à l'abri des tours de Notre-Dame, remplies de grenades & de ſoldats, comme pour défier ſes ennemis, & leur dire qu'il étoit prêt à leur diſputer le terrein, il parut dans Paris avec un éclat, une pompe qui en impoſa au peuple, toujours diſpoſé pour celui qui fait le plus grand ſpectacle : celui qu'il préſentoit étoit effrayant en même temps & ſuperbe. Avec mille piſtoles que lui avoit fourni

1652.

Retz.

Caumartin, (car le jour du massacre, il n'en avoit pas vingt chez lui) il avoit fait des soldats, commandés par des officiers réformés de l'écossois Montrose, devenu son ami lorsqu'il étoit passé en France après le parricide de Charles I. Il y avoit joint cent autres soldats du régiment de Valois, sous les ordres de deux capitaines qui étoient ses domestiques; trente gendarmes de la compagnie du cardinal Antoine, & quatre cents hommes d'élite que Bussy-Lamet lui détacha de la garnison de Mezieres. Il n'étoit pas moins fortifié dans l'intérieur: il étoit sûr des bourgeois des environs, dont les capitaines avoient promis de se mettre sous les armes à la moindre alarme, & des curés de Paris, qui se proposoient de faire sonner le tocsin au premier danger que courroit leur archevêque. On avoit en outre enlevé quelques vîtres de Notre-Dame, du côté où cette église répond à l'archevêché, afin que le car-

1652.

Joly.

dinal pût se sauver dans les tours de 1652.
cette église, où, par les soins d'un prêtre nommé Carré, on avoit fait transporter des mousquets, des bombes, des grenades, & d'autres armes offensives & défensives, ainsi que des vivres pour quelques jours. Ces derniers préparatifs s'étoient faits dans le plus grand secret; le reste étoit public, & l'on montoit réguliérement la garde à l'archevêché sous les ordres du vicomte de Lamet & du marquis de Châteaurenaud. Le cardinal, avec tant de précautions, pouvoit parler haut, & il le fit; il peignit des couleurs les plus noires & le massacre de l'hôtel-de-ville, & le ravage effroyable des troupes autour des fauxbourgs, & l'horrible tyrannie où gémissoient tous les gens de bien. Il n'étoit presque pas besoin de charger le tableau; de lui-même, il étoit assez hideux.

La face de la ville fut en effet changée quelque temps, & ne présenta que

l'aſpect le plus lugubre : on eût cru voir
1652. une place priſe d'aſſaut. L'image de la mort, qui avoit été ſous les yeux de la plupart des citoyens, reſtoit encore préſente à leur imagination, & l'effrayoit : le cœur étoit ulcéré, l'eſprit épouvanté : les bons citoyens n'oſoient
Talon. Retz. déſemparer de leur maiſon, ni ſe confier dans une ville, qui pouvoit être à chaque inſtant en proie au maſſacre & au pillage ; les rues étoient déſertes, & le peu de ceux que leurs affaires y appelloient, ne s'y montroit qu'avec tous les ſignes de l'effroi, de l'inquiétude, de la conſternation ſur le viſage ; on s'évitoit, on ſe fuyoit, on craignoit dans le premier paſſant de rencontrer un ennemi. Le prince, qui, quatre jours auparavant, ne ſe préſentoit à l'eſprit que ſous une face glorieuſe & brillante, ne s'y offroit alors que ſous un jour odieux ; on repouſſoit même ſon idée, comme ſi elle ſeule eût été à l'imagination un ſupplice. Si l'on paſſoit à la Grêve, les

débris du ravage, les poutres, les portes noires & brûlées, les traces du ſang faiſoient reculer d'horreur, & l'on ſe diſoit : *voilà ſon ouvrage.* Condé en effet fut le ſeul accuſé. Quoique Gaſton, ſi ſon couſin étoit coupable, ne le fût pas moins que lui, on ne l'accuſa point: ſon caractere connu de tout le monde, ne permit pas même de ſoupçonner qu'il eût trempé dans le complot. Tout l'odieux en retomba ſur le prince, par les intrigues de Retz & de Mazarin, qui tous deux, quoique pour des vues différentes, travaillant à noircir le héros dans l'eſprit du peuple, ſe garderent bien de toucher à la réputation de Gaſton.

1652.

Leur projet réuſſit complétement. Condé étoit maître de Paris, mais comme un ſultan eſt maître de Conſtantinople; il étoit craint, mais abhorré; & la haine, pour ne pouvoir ſe développer hautement, n'en étoit ni moins active ni moins violente, & ſe dédommageoit

1652. dans le particulier par les discours les plus outrageans, les imprécations les plus effrayantes, de la contrainte qu'elle étoit forcée de garder dans le public. Ce fut particuliérement le lendemain du massacre, qu'éclata l'impression fâcheuse qui en étoit restée dans tous les esprits. D'environ cent cinquante membres dont étoit alors composé le parlement, il ne s'en trouva que huit ou dix au palais: forcés de remettre l'as-
Ibid. semblée au lendemain, le temple de la justice ne fut pas moins désert; il ne s'y trouva qu'une vingtaine de conseillers; nuls présidens, nuls gens du Roi; le procureur-général étoit absent; Talon profitant d'un mal qu'il avoit aux jambes, ainsi que son confrere Bignon, refusoit de se trouver à des assemblées où les suffrages étoient violentés, où toute résistance devenoit criminelle. Durant le cours du mois de Juillet, il n'y en eut pas une où les avis ne fussent arrachés, & l'on s'étonna de voir beaucoup de ces

membres qui passoient pour de sages & de bons citoyens, se trouver dans ces cohues, & avilir ainsi la magistrature jusqu'à être l'organe & l'instrument de la tyrannie : mais les hommes les plus sensés ne sont pas toujours les plus hardis, & la terreur étoit si généralement répandue, que l'on craignoit, en ne se rendant point à ces séances, de s'attirer quelque désastre : en y allant on ne délibéroit pas de quel avis on seroit, mais si en trahissant sa conscience & en applaudissant aux avis de la faction, on mettroit sa vie en sûreté. Ainsi on peut aisément se figurer quelles dûrent être des délibérations qui avoient de tels principes, où personne ne contredisoit, pas même dans le parquet, réduit à Bechefer, premier substitut.

1652.

Les assemblées de l'hôtel-de-ville furent aussi désertes, aussi dominées par la crainte. Les princes en profiterent pour exécuter les changemens qu'ils avoient médités. Comme le prévôt des mar-

chands avoit envoyé un écrit par lequel
1652. il déclaroit qu'il ne se trouveroit plus à l'hôtel-de-ville tant que l'autorité du Roi ne seroit pas rétablie, sa place fut jugée vacante & impétrable, & Gaston de sa pleine autorité l'accorda à Broussel, dans une assemblée indiquée par dix conseillers, *quasi sede vacante*, dit Talon. Le patriarche de la fronde vint au Luxembourg prêter serment entre les mains du duc, présenté par le président de Thou, qui n'eut pas honte de faire les fonctions de secrétaire d'état dans cette occasion. *J'étois dans la galerie du Luxembourg*, dit Mademoiselle, *lorsque cela se passa, & j'avoue que cela me parut être une comédie.* La comédie devint bien plus ridicule, lorsque, deux jours après, sur la retraite où se confinoit le maréchal de l'Hôpital, qui, renfermé dans son hôtel, refusoit de faire aucune fonction de sa charge, Beaufort obtint ce qu'il avoit si passionnément desiré, & qui lui avoit

fait

fait peut-être échauffer le carnage de l'hôtel de-ville. Il fut nommé gouverneur de Paris dans une assemblée semblable aux précédentes, livrée ou par la terreur ou par l'intérêt, aux princes, qui confirmerent l'élection. 1652.

Tous deux passoient à l'exercice d'une charge dans un temps où, s'ils avoient eu des intentions droites, ils auroient trouvé bien des difficultés, & auroient eu à gémir bien douloureusement sur la misere du peuple : elle étoit extrême, puisque le dernier période de la misere pour lui, parce qu'il se fait sentir le plus vivement, est la disette du pain. La sécheresse avoit tellement tari la riviere, que la plupart des moulins à eau, aux environs de Paris, étoient dans l'inaction, & le peu de ceux que le vent pouvoit faire travailler, étoit entiérement employé pour l'armée des princes. Le pain le plus noir se vendoit jusqu'à sept sols la livre, & le plus blanc, le double : mais cette calamité

Talon. Histoire du tems.

1652. étoit comptée pour peu de chose, en comparaison de ce qu'on éprouvoit de la part de l'armée. Jamais, même en pays ennemi, la soldatesque la plus effrénée ne se livra à des déprédations aussi effroyables : ils coupoient les bleds, ils abattoient les arbres, ils se répandoient dans les villages, d'où, après en avoir chassé les paysans par les violences les plus criantes, ils revenoient à leur camp, & y établissoient audacieusement une espece de foire, où les fripiers de Paris, aussi coupables qu'eux, venoient acheter leurs vols, & trouvoient là publiquement étalés des grains, des bestiaux, des meubles, des hardes, des plombs, des fenêtres, & jusqu'à des serrures & des portes même.

Le parlement s'efforça, mais vainement, d'arrêter le cours de ces horreurs ; les chefs seuls auroient pu les réprimer, mais les chefs, comme c'est l'ordinaire dans les guerres civiles,

avoient peu de pouvoir ſur les ſoldats, 1652.
& croyoient d'ailleurs devoir régner par la terreur. Ils ne s'empreſſerent donc pas de retablir la diſcipline, & de faire reſpecter les arrêts d'une compagnie qui ne leur inſpiroit elle-même que du mépris. Elle avoit enfin paru reprendre Le 8 Juill.
ſes fonctions, dans une aſſemblée où ſe trouverent environ quatre-vingt conſeillers, mais ſans préſidens, ſans gens du Roi. Béchefer ayant refuſé de prendre des concluſions, la délibération commença ſans les formes ordinaires. Chevalier, doyen, recueillit les avis, & opina le dernier, mais ſans prendre aucune marque de préſidence, ſans changer de place, ſans ſe faire, à la ſortie, précéder par les huiſſiers. Le réſultat de cette ſéance fut un arrêt, par lequel on ordonnoit une aſſemblée pour la police ſur le pain; on défendoit à tout magiſtrat, de quelque compagnie que ce fût, de déſemparer de la ville; on enjoignoit aux députés de la compa

gnie près du Roi, de presser la réponse
1652. de S. M.; & enfin on ordonnoit qu'il seroit informé du massacre de l'hôtel-de-ville. C'étoit Gaston qui avoit fait cette derniere proposition, & qui l'avoit appuyée en désavouant ces atrocités, & en les détestant avec tant d'apparence de franchise, *que plusieurs*, dit Talon, *furent assez crédules pour s'imaginer qu'elles avoient été faites sans sa participation.* Condé & Beaufort, moins hardis, crurent que le plus sage comme le plus honnête parti, étoit de se taire dans une occasion où ils étoient sûrs de n'être point crus.

Cependant les députés qui étoient à
Le 11. la cour, avoient reçu une réponse à laquelle tous les événemens passés préparoient peu. Ils l'envoyerent par écrit à la compagnie: « S. M. bien que persuadée » que l'éloignement qu'on demandoit » du cardinal, ne fût qu'un prétexte, » vouloit bien néanmoins, pour rendre » le calme à son royaume, permettre

Talon. Retz. Joly. Histoire du temps.

» audit cardinal, sur les instantes prieres » que lui-même lui en avoit faites, de » se retirer de ses conseils, après cepen- » dant que les choses nécessaires pour » établir la tranquillité dans l'état au- » roient été réglées, & par les députés » de la compagnie actuellement à la cour, » & par ceux qu'il plairoit aux princes » d'y envoyer ». Cette réponse, moins satisfaisante encore pour Condé que pour Gaston, allarma beaucoup le premier. Il crut à cette nouvelle qu'il y avoit quelque accommodement conclu entre le ministre & Châteauneuf, qui n'étoit pas encore mort; qu'il s'étoit fait par l'entremise de la duchesse de Chevreuse; que l'ex-ministre rentreroit dans le ministere avec le maréchal de Villeroi, tandis que le cardinal se retireroit pour la forme, & qu'avec le temps ils ouvriroient l'entrée du conseil au cardinal de Retz, ce que le prince regardoit comme un des plus dangereux événemens pour lui. Dès qu'il eut nou-

1652.

1652. velle de cette réponse, il s'efforça donc de la décréditer comme une piece équivoque pleine de mauvaise foi, inventée par le cardinal pour les décrier, lui & Gaston, dans l'esprit du peuple, s'ils avoient assez peu de jugement pour ne pas sentir le piege, & pour entendre à une nouvelle conférence. Il fit même imprimer cette réponse avec des notes sanglantes, qui la rendirent ridicule.

Le 13. Les deux princes s'expliquerent contre elle avec encore plus de force, dans une assemblée du parlement où les membres se trouvérent au nombre de cent dix. Après lui avoir donné les qualifications les plus odieuses, ils déclarérent qu'ils ne pouvoient désarmer, ni entrer dans aucune conférence, que le cardinal ne fût absolument hors du royaume, & que la déclaration du mois de Septembre 1651 ne fût exécutée : « ce n'étoit » pas sur des promesses aussi vagues, » aussi illusoires, que la cour avoit déja » mille fois éludées, qu'ils pouvoient

» se confier. On n'avoit d'autre but 1652.
» dans cette réponse ambiguë que de
» les décrier chez les étrangers & dans
» le royaume, comme on avoit fait à
» l'arrivée du duc de Lorraine ; on leur
» avoit de même demandé des députés ;
» contre leurs instructions, on les avoit
» forcés de voir le cardinal, &, après
» les avoir amusés long-temps, on les
» avoit renvoyés sans rien conclure. Si
» le cardinal vouloit se retirer vérita-
» blement, pourquoi tenir pendant
» quinze jours les députés de la com-
» pagnie, sans leur faire aucune ré-
» ponse, & profiter de l'intervalle pour
» égorger l'armée aux portes de Paris,
» & faire massacrer les citoyens dans
» Paris même. Si les intentions étoient
» droites, il n'y avoit pas besoin de
» conférence ; qu'il quittât le royaume
» de bonne-foi, & dans l'instant, on
» les alloit voir désarmer avec la même
» franchise, & se rendre aux pieds du
» Roi, pour témoigner à S. M. leur

1652. » respect & leur obéissance. D'ailleurs
» de quelle utilité pouvoient être des
» députés de leur part, puisqu'il y en
» avoit déja du parlement, auxquels ils
» avoient toute confiance, & puisqu'ils
» ne vouloient rien faire sans l'entre-
» mise & la participation de la com-
» pagnie.

Cette déclaration eut l'effet que les princes attendoient ; l'arrêt fut conforme. Il ordonnoit aux députés de continuer leurs instances pour l'éloignement du cardinal, & les princes écrivirent au président de Némond qu'ils étoient toujours dans la plus ferme résolution de mettre bas les armes aussi-tôt qu'il seroit éloigné. Il n'est pas inutile de remarquer que sur des plaintes contre le massacre de l'hôtel-de-ville, de la part de quelques membres en qui la peur faisoit l'effet du courage, Gaston protesta de nouveau de n'y avoir aucune part, s'efforçant d'en faire tomber le soupçon sur le ministre, & prenant à témoin

son caractere, qui étoit connu, & sa conduite, qui avoit toujours été si éloignée de pareils moyens. Condé, craignant que le silence qu'il avoit gardé jusque-là ne fût encore aussi sinistrement interprêté que la premiere fois, s'expliqua aussi à cet égard avec beaucoup de hauteur : « l'ardeur avec laquelle il s'étoit empressé de faire prendre des séditieux, & de les livrer à la justice, témoignoit assez que cette atrocité n'étoit point son ouvrage. Il y en avoit deux dans les cachots de la conciergerie, pour lesquels il demandoit la justice la plus prompte & la plus severe; il vouloit sur-tout qu'on les mît à la question, & qu'on obtînt d'eux à force de tortures le nom des coupables & véritables moteurs. 1562.

Avant que les députés eussent reçu une autre réponse, il se passa au parlement une nouvelle scene, aussi audacieuse que les autres avoient été sanglantes. Les factieux avoient fait un

1652. gouverneur & un prévôt des marchands; ils voulurent faire encore un duc & pair. Les lettres de Rohan n'avoient point été enregistrées au parlement: les princes profitant du moment où ils étoient les maîtres pour presser cette
Le 15. vérification, réussirent, après avoir arraché une partie des suffrages par la terreur. Cet enregistrement étoit d'autant plus contradictoire, qu'il alloit directement contre une délibération précédente de la compagnie, par laquelle elle avoit arrêté qu'on ne recevroit aucun officier de la couronne tant que le cardinal seroit en France. Dans cette occasion d'ailleurs, on n'eut aucun égard aux oppositions de quelques autres seigneurs qui avoient obtenu de pareilles lettres de duché-pairie non encore enregistrées, telles que celles du duc de Brême, du maréchal de la Mothe, du duc de Roanne, & d'une foule d'autres, auxquels le cardinal avoit accordé de ces lettres, mais dans l'inten-

tion qu'elles ne fuſſent pas enregiſtrées. 1652.

Pendant qu'on forçoit le parlement à ſe livrer à des entrepriſes qui n'avoient d'exemples que dans la ligue, la cour, chaſſée par l'infection qui lui rendoit le ſéjour de St. Denys inſupportable, délibéroit en quel lieu elle ſe retireroit. La déciſion à cet égard préſentoit bien des difficultés. La Normandie paroiſſoit dans la plus grande tranquillité; mais le duc de Longueville, en la conſervant au Roi, donnoit aſſez à entendre que c'étoit tout ce qu'on devoit s'en promettre, & qu'il ne verroit pas de bon œil la cour s'approcher de ſa province. La Guienne & toutes les autres provinces adjacentes n'étoient point tenables, & cependant l'on croyoit devoir quitter les environs de Paris On apprenoit que Fuenſaldagne s'avançoit pour ſoutenir les princes, & ſe joindre au duc de Lorraine, qui, ſe croyant quitte envers la cour, après avoir gagné la frontiere, rentroit en France. Dans ces extrémités, Pontoiſe... Pontoise.

1652. le cardinal, craignant de se voir enfermé entre les trois armées, proposa de se retirer en Bourgogne, celle des provinces où l'amour du peuple pour ses Rois, signalé par plus d'exemples, promettoit aussi plus de sûreté à la personne du jeune monarque. Il n'auroit pas eu d'autre sauve-garde, car l'on se proposoit de laisser la Ferté & Turenne aux environs de Paris opposés aux princes. Dans la

St. Evrémont. circonstance présente, c'étoit peut-être le plus lâche & le plus dangereux parti auquel on pût se résoudre; il faisoit perdre aux armes du Roi tous les avantages qu'elles pouvoient espérer & de l'affoiblissement des troupes du prince, & de la haine générale qui commençoit à se développer hautement contre lui : il rehaussoit les esperances du parti, mettoit le Roi dans l'impossibilité de rentrer de sitôt dans sa capitale, & éternisoit la guerre civile; cependant tout le conseil applaudit à cet avis, & Turenne eut ordre de se préparer à couvrir la marche de la cour.

Le maréchal auſſi ſurpris qu'indigné d'une puſillanimité à laquelle il avoit ſi peu lieu de s'attendre, & réſolu de ſauver la cour, fût-ce malgré elle, rendit à la France, dans cette occaſion, un ſervice bien plus important que le gain d'une bataille : mais grace à la malheureuſe habitude où ſont les hommes de ne juger des événemens que ſur leur plus ou moins d'éclat, & par la ſenſation qu'ils font ſur l'imagination, celui-ci lui fit bien moins d'honneur que ne lui en eût fait la défaite de quatre ou cinq cents chevaux, ou la priſe de quelque bicoque. Turenne court à St. Denys, & s'adreſſant au duc de Bouillon, ſon frere, qui, malgré ſa prudence & ſes lumieres, avoit auſſi lui-même applaudi au conſeil de la retraite, il le fait convenir qu'on n'avoit pu en choiſir de plus funeſte ; puis, s'attachant au cardinal, ils s'efforcent de le faire revenir à un avis moins meurtrier. Le maréchal parvient à l'ébranler, 1652.

1652. en affectant un ton ferme & courageux, qui dans ce grand homme n'étoit pas une fanfaronnade, parce qu'il voyoit tous les possibles. Mazarin assemble le conseil secret, Turenne y est introduit, & parle en héros : « loin de » fuir la capitale, il falloit s'efforcer » d'y entrer, & vaincre ou périr autour » de ses murs. Quel avantage n'alloit-» on pas donner aux deux especes d'en-» nemis qu'on avoit à combattre ; aux » princes dans la capitale, à l'Espagnol » sur les frontieres, qu'on alloit leur » laisser en proie ? Il n'y avoit qu'un » parti à prendre, un seul sûr & hon-» nête ; il falloit mettre le Roi en sû-» reté à Pontoise avec sa garde ordi-» naire, tandis qu'il iroit, lui avec l'ar-» mée du côté de Compiégne, obser-» ver la marche des Espagnols, & peut-» être les arrêter. Il se chargeoit du » moins de ne leur laisser faire aucun » progrès, tant que l'on n'auroit pas » découragé ses troupes, & enflammé

» celles des ennemis par une retraite 1651.
» aussi inutile que honteuse.

La noble hardiesse de Turenne l'emporta sur la pusillanimité qui jusque-là avoit dégradé le conseil, & on procéda sur le champ à l'éxécution de son plan. Le 17.
La cour quitta St. Denys, & alla s'établir à Pontoise, laissant les députés du parlement dans la premiere de ces deux villes, pour y attendre les ordres de S. M. Ces ordres arriverent le lendemain, pour joindre la cour à Pontoise, où S. M. avoit à leur faire entendre des choses qu'elle ne pouvoit leur dire que de sa propre bouche: mais la compagnie prétendit que ce n'étoit que pour tirer les affaires en longueur, & enjoignit à ses députés de revenir incessamment à Paris. Pour faire croire au peuple qu'on les tiroit d'un grand péril, les deux princes & Beaufort allerent eux-mêmes les chercher à St. Denys à la tête d'une escorte de huit cents hommes de pied & de douze cents chevaux. La cour le mê- Le 18.

1652. me jour pour montrer par un acte foudroyant qu'elle ne s'alarmoit pas de l'approche des Espagnols & des Lorrains, rendit un arrêt du conseil qui cassoit en termes insultants & les arrêts du parlement, & les délibérations de l'hôtel-de-ville, déclarant nul tout ce qui s'y étoit fait ou s'y feroit, cassant l'élection du prévôt des marchands ainsi que des échevins, & ordonnant que désormais les deniers destinés au paiement des rentes, seroient portés dans le lieu que S. M. choisiroit pour sa résidence.

Tandis que par cet acte de vigueur la cour atterroit une partie de ses ennemis, le parlement se préparoit à prendre sa revanche, par l'acte le plus absurde & le plus audacieux que ces troubles eussent encore produit. Il y avoit long-temps que les princes pressoient la compagnie pour lui arracher cette démarche révoltante; ils y parvinrent enfin, après deux jours de délibération, ou plutôt de débats, & à la

Le 20.

pluralité de soixante-quatorze voix contre soixante-neuf. Ils obtinrent cet arrêt à jamais mémorable, où le délire de l'indépendance & de l'anarchie parut dans tout son ridicule. On y déclaroit » que la personne du Roi n'étant plus » en liberté, & S. M. étant détenue » prisonniere par le cardinal Mazarin, » M. le duc d'Orléans seroit prié de » prendre le titre de lieutenant-général » de S. M. dans toute l'étendue de son » royaume, & M. le prince d'accep- » ter, sous l'autorité dudit seigneur » duc, le commandement des armées, » tant & aussi long-temps que le cardi- » nal Mazarin seroit en France, & jus- » qu'à ce que la déclaration du Roi » contre lui fût exécutée; que les offi- » ciers du Roi, les capitaines de ses » gardes, & autres en fonction près de » la personne de S. M., en demeure- » roient responsables, eux & leur po- » stérité; qu'il seroit écrit audit seigneur » Roi pour excuser les députés de ne

1652. Talon. Hist. du temps.

1652. » s'être pas rendus à la suite de S. M., » & pour la supplier de nouveau d'éloi- » gner le cardinal Mazarin ; qu'il seroit » de même écrit à tous les parlemens, » aux maires & aux échevins des villes » principales pour les inviter à donner » un pareil arrêt.

Il est croyable que ceux qui venoient de conférer si libéralement d'aussi grands titres, furent les premiers à rire de leur extravagance : du moins tous ceux du suffrage desquels ils chercherent à s'étayer, en leur envoyant l'arrêt, ne leur firent pas même l'honneur de délibérer sur cette piece absurde. Le parlement de Bordeaux fut le seul qui la reçut un peu plus respectueusement ; tous les autres la mépriserent, & celui de Bretagne sursit même à tous les arrêts qu'il avoit donnés précédemment, jusqu'à ce que les troupes Espagnoles fussent hors du royaume. La nouvelle puissance de Gaston fut encore plus mal reconnue par ceux auxquels il écrivit

Retz.

pour la notifier. Aucun d'eux, à l'exception du marquis de Sourdis, lequel ne pouvoit s'en diſpenſer, parce qu'il commandoit dans ſon apanage, ne lui fit la grace de lui répondre ; la cour les avoit autoriſés à cette conduite, & ne leur avoit laiſſé aucun doute ſur le parti à prendre dans cette occaſion, en rendant un arrêt du conſeil qui caſſoit celui du parlement, avec toutes les qualifications qu'il méritoit. Ni les princes, ni leurs adhérens, ni la compagnie, n'étoient ménagés dans cette piece, & cet attentat à l'autorité légitime étoit peint de toutes les couleurs convenables; on y déclaroit les réſolutions que prendroit à l'avenir le parlement, nulles & de nul effet, comme de gens privés, ſans autorité, ſans liberté ; on y déclaroit en outre perturbateur du repos public quiconque feroit aſſez témeraire pour reconnoître les deux princes ſous les titres, dont une compagnie ſans

1652.

Le 23.

1652. aveu s'étoit arrogé le droit de les décorer (1).

La cour n'avoit pas besoin de cet arrêt pour anéantir une autorité dont Gaston ne jouissoit presque pas ; même dans Paris. Le propre jour qu'il paroissoit, ce prince en fit l'humiliante épreuve.

(1) Il eût été bien étonnant que pendant que le conseil annulloit l'arrêt du parlement, la faction ne trouvât pas des plumes vénales pour justifier l'autorité qu'il s'étoit arrogée : aussi parut-il aussi-tôt un libelle intitulé : *Le coup d'état du parlement des pairs*, où, entre autres absurdités, on prétendoit prouver que le parlement de Paris avoit eu le pouvoir de transférer l'exercice de l'autorité souveraine entre les mains de son altesse royale ; qu'il avoit dû se résoudre à ce transport par les nécessités de l'état ; qu'il n'y avoit point d'autorité qui pût en casser l'arrêt, à moins d'une usurpation insolente & tyrannique. On se doute assez de l'extravagance des raisonnemens dont l'auteur étaie d'aussi étranges propositions.

Le parlement avoit condamné au gibet deux malheureux, accusés d'avoir trempé dans le maſſacre de l'hôtel-de-ville; ils devoient être exécutés à la Grêve, & ils le furent dans la cour du palais, parce que les bourgeois qu'on avoit commandés pour prêter main-forte à l'exécution, s'y refuſerent en répondant *qu'ils n'étoient point valets de bourreau; que l'on pendoit les innocens pour jetter de la pouſſiere aux yeux du peuple; mais qu'on n'avoit garde de s'attaquer aux véritables auteurs de ces violences, ni à ceux qui avoient contraint de les exécuter.* Ce mépris de l'autorité de Gaſton, qu'il fut obligé de dévorer, rempliſſoit de joie Retz, qui n'avoit point été d'avis de la ſolliciter : il en avoit traité le projet d'odieux, de pernicieux, d'inutile; il s'en étoit expliqué hautement, & avoit voulu que ſes amis particuliers dans le parlement, ceux qui avoient ſon attache, fiſſent de même :

1652.

Retz.

1652. Caumartin sur-tout s'étoit signalé, en opinant vigoureusement contre l'avis qui alloit à donner à Gaston la lieutenance-générale. « Je devois, dit Retz, » cette conduite à l'état, au Roi, & à » Monsieur même : j'étois convaincu, » comme je le suis encore, que les mêmes loix qui nous permettent quelquefois de nous dispenser de l'obéissance exacte, nous défendent toujours de ne pas respecter le titre du » sanctuaire, qui, en ce qui regarde » l'autorité royale, est le plus essentiel. » A quel point de bouleversement & de désordre falloit-il qu'on en fût réduit, puisqu'un seul homme dans tout Paris osoit encore rappeller aux vrais principes & prêcher l'obéissance, & que ce seul homme étoit le cardinal de Retz !



CHAPITRE V.

Les princes forment un conseil. Duel des ducs de Beaufort & de Nemours. Affaire du comte de Rieux.

LE parlement avoit bien pu se rendre ridicule en conférant des titres, 1652.
mais il ne lui étoit pas aussi facile de les rendre formidables. Pour les soutenir, il falloit de l'argent & des troupes. Gaston insista sur ce préalable nécessaire dès qu'il se rendit au parlement, Le 24.
& la compagnie ordonna une assemblée à l'hôtel-de-ville pour aviser aux moyens de trouver cet argent ; elle ordonna en même temps de procéder à la vente des statues du palais Mazarin, que le cardinal avoit cru sauver en les donnant en présent au Roi pour orner le palais royal. Cette vente devoit compléter la somme de cinquante mille écus,

1652. promise à l'assassin du ministre, jointe à celle des deniers provenans de la vente de la bibliothéque, & à une autre levée de deniers, ordonnée par le même arrêt, qui forçoit chaque particulier à payer une taxe aussi forte que celle qu'on payoit chaque année pour les boues : le tout devoit être déposé chez des banquiers, pour être livré à quiconque représenteroit le ministre.

Le 25. Talon. Retz. Hist. du tems

L'assemblée suivante vit éclore des nouveautés aussi audacieuses. Les princes s'y étant rendus tous deux pour remercier la compagnie des titres qu'elle leur avoit accordés, avec les protestations ordinaires de n'en user que pour le service du Roi & le bien de l'état, Gaston fit entendre que sa nouvelle qualité, l'obligeant à former un conseil, il prioit la compagnie de nommer deux membres de son corps pour y assister, parce qu'il ne vouloit rien faire sans sa participation, & de delibérer en même temps s'il ne seroit pas à propos d'inviter le chancelier

celier à venir y présider. Bignon, avocat-général, prit à ce sujet des conclusions. Voyant que la résistance étoit inutile, il eut du moins l'art de donner un tour avantageux, à la témérité de la compagnie ; il insinua qu'elle n'avoit pas accordé la qualité de lieutenant général à Gaston ; qu'elle n'en avoit pas le droit; qu'elle n'avoit fait que confirmer celui que Gaston possédoit par sa naissance, & lui donner une certaine extension qu'il avoit perdue par la majorité, & que les circonstances fâcheuses forçoient de renouveller ; qu'après le Roi, Gaston étoit le premier magistrat du royaume, & qu'il ne faisoit que suivre l'exemple de Henri IV, lequel n'étant que roi de Navarre & premier prince du sang, n'avoit point hésité cependant de prendre part sous ce titre au gouvernement de l'état. 1652.

Après cette tournure adroite, l'avocat-général ayant conclu à laisser le duc disposer à son gré du conseil, son avis fut

1652. généralement adopté. Le duc s'empressa de former ce nouveau corps, où le chancelier Séguier n'eut pas honte de venir prendre la premiere place; lâcheté qui n'a rien de comparable que celle de la cour, laquelle eut quelque temps après la foiblesse de lui pardonner: peut-être Séguier n'agissoit-il que de l'agrément de la cour; en ce cas, ce seroient deux trahisons pour une & un très mauvais exemple donné au peuple, auquel il n'est jamais de la bonne politique de présenter de tels spectacles de défection. Les autres places du conseil furent occupées par tous les princes & ducs qui étoient alors à Paris, Condé, Beaufort, Nemours, la Rochefoucault, Sully, Brissac, Rohan; par deux membres du parlement, Némond & Longueil; par deux de la chambre des comptes, Aubry & Larcher, & par un de la cour des aydes, le Noir.

Il ne tint pas à quelques-uns des plus mal-intentionnés que ce conseil ne

devînt auſſi formidable que celui de la ligue. On ſuggéra à Gaſton d'exercer ſon pouvoir de lieutenant-général, comme l'avoit exercé Mayenne, de faire faire un grand ſceau avec l'effigie & les armes du Roi; de nommer pour ſurintendant des finances le préſident de Thou, l'un des plus emportés du parti; de créer des grands officiers & des maréchaux de France, qui ſeroient légitimés à la fin des troubles, comme l'avoient été ceux de la ligue: ceux qui donnoient ce conſeil, ſans doute pour leurs intérêts, ne ſongeoient pas à la différence des temps. Ce qui avoit réuſſi ſous la maiſon de Lorraine auroit révolté ſous la maiſon de Bourbon: les princes recueilloient déja aſſez ſur eux de la haine générale, ſans s'en couvrir davantage par des témérités qui, loin de les rendre plus puiſſans, pourroient leur faire perdre ce que des formes, bien qu'illégitimes, leur laiſſoient de pouvoir.

1652.
Montglat.

1652. Ils se contenterent donc de tirer de leur puissance tout le parti possible, & sur-tout l'argent, qui leur étoit encore plus nécessaire qu'un vain éclat de pouvoir. L'assemblée de l'hôtel-de-ville, ordonnée par le parlement, y pourvut, en ordonnant, devant les princes, qu'on leveroit soixante-quinze livres sur chaque porte cochere, trente sur les grandes boutiques, & quinze sur les petites; ce qui devoit former, selon le calcul, un fonds de huit cents mille livres, lequel seroit livré aux princes pour fortifier leurs troupes. Ces dispositions furent confirmées par le parlement; mais personne ne s'empressa de s'y conformer : à l'exception de quelques partisans des princes, tous les bourgeois refuserent de payer, sous le prétexte très plausible que l'arrêt avoit été cassé par un autre du conseil.

Le 29. Talon.

Joly.

Au moment même que la faction, par ses établissemens & l'autorité despotique qu'elle s'arrogeoit, se flattoit

de cimenter pour jamais sa puissance, elle éprouva un autre désastre. Le conseil que Gaston avoit formé comme la marque la plus distinctive de son pouvoir, faillit à en devenir la ruine par les différends sur la préséance qu'il occasionna entre les princes qui y furent admis : le plus vif s'éleva entre les ducs de Beaufort & de Nemours. On a vu la scene scandaleuse qu'ils avoient donnée à Mademoiselle dans l'un des faux-bourgs d'Orléans; elle avoit fait cesser la querelle, mais sans extirper le germe du ressentiment : il se déployoit sourdement dans le cœur du duc de Nemours, & parut enfin dans une des séances du conseil, où ce prince disputa avec vivacité le pas à son beau-frere. Pour les accorder, on régla que celui d'entre eux qui entreroit le premier au conseil, auroit la premiere place au préjudice de son rival. Beaufort, quoique mécontent de cet arrangement, qui blessoit, selon lui, les privileges des bâtards de France, lesquels ont le

1652.

Talon. Montpens. La Rochef. Motteville.

1652. pas sur les princes étrangers, y acquiesça cependant, mais en prenant la précaution de se tenir, pour ainsi dire, en sentinelle à la porte du conseil, où il attendoit qu'elle s'ouvrît, & s'y jettoit prestement.

Ce manége n'auroit dû que le rendre ridicule; il en devint plus odieux à Nemours. Celui-ci affecta de le provoquer à quelque querelle par les paroles les plus outrageantes, & en le traitant par-tout comme le dernier des hommes, sans que le petit-fils de Henri IV, respectant en son ennemi les liens du sang, parût s'en ressentir. Cette indifférence ayant encore rendu Nemours plus furieux, il prit la résolution de le faire appeller en duel. Si l'excellent journaliste (1) qui nous a appris que les mémoires de Brégy étoient l'ouvrage d'un ecclésiastique, mort depuis peu de temps, nous eût en même temps instruit quel degré de créance on peut donner à ses

(1) M. de Querlon.

récits, une anecdote qui se trouve dans ces mémoires, nous expliqueroit peut-être encore plus naturellement les principes de l'inimitié de Nemours. A l'en croire donc, (mais il ne cite aucune autorité) Nemours étoit enflammé par un sentiment plus énergique que celui d'une simple rivalité d'honneur; il y en avoit entre Beaufort & lui une d'amour. Mad. de Châtillon, qui ne se contentoit pas d'attacher à son char Nemours & Condé, jettoit encore quelques regards favorables sur Beaufort; Nemours en fut instruit, & les surprit derriere une palissade, dans un tête-à-tête où la duchesse s'exprimoit d'une maniere peu équivoque sur ses sentimens pour Nemours. Condé, qui arriva sur ces entrefaites, après avoir vu le carrosse de la duchesse à la porte du jardin où ils étoient, se contenta d'accabler sa maîtresse des injures les plus outrageantes; mais Nemours, moins patient, s'exhala en menaces contre son beau frere.

1652.

Mém. de Brégy.

1652. Cette anecdote n'est pas incroyable, elle est assez dans le caractere de la duchesse; d'ailleurs la Rochefoucault avoue qu'il y avoit entre les deux princes de la jalousie au sujet de quelque femme. Quoi qu'il en soit & quelle qu'en fût la cause, Condé vit assez de l'emportement de Nemours, pour craindre un combat; il leur fit donc donner à tous deux leur parole pour vingt-quatre heures; mais le bouillant Nemours, qui ne l'avoit donnée que pour tromper sa vigilance, envoya Villars, un de ses gentilshommes, porter un défi à Beaufort. Celui ci, voulant éviter le duel de deux à deux, comme le proposoit Villars, qui devoit être le second, répond qu'il est impossible pour le moment, qu'il est actuellement avec quatre gentilshommes dont il ne peut se débarrasser. A cette réponse, Nemours envoie chercher chez lui trois de ses gentilshommes, & mande au duc qu'il a un nombre égal, qu'il va l'attendre dans l'église

des Petits-Peres, & qu'il le regarde comme un lâche, s'il ne vient l'y trouver. 1652.

La philosophie la plus apathique auroit eu peine à retenir un homme provoqué par tant de scenes ou extravagantes ou outrageantes, & par un appel de cette nature. Beaufort, qui n'étoit rien moins que philosophe, ne put résister. Il se rend au lieu du rendez-vous avec les gentilshommes qui l'accompagnoient, & ils passent de là au marché aux Chevaux, derriere l'hôtel de Vendôme, où ils se battirent cinq contre cinq. Nemours avoit pour seconds Villars, Luzerche, Campan, & le chevalier de la Chaise; Héricourt, de Ris, Briltet & le comte de Bury tenoient le parti de Beaufort. Ce fut le duc de Nemours qui apporta lui même les épées & les pistolets, & chargea ceux-ci de sa propre main. Quand il en présenta un à Beaufort, ce prince fit encore un dernier effort pour l'arrêter: *ah! mon frere!* lui cria-t-il affectueusement,

qu'allons-nous faire? pourquoi nous égor-
1652. *ger? quelle honte! Oublions le passé, & vivons bons amis... Ah! coquin*, répondit son adversaire comme un forcené, *tu trembles! Il faut que l'un de nous deux reste sur la place*: à ces mots, il se précipite sur lui avec tout l'aveuglement de la rage, il lâche son coup, mais d'une main mal assurée, & il manque. Devenu plus furieux en voyant sa vengeance trahie, il jette loin de lui son pistolet, & fondant l'épée à la main sur son beau frere, il l'oblige, malgré sa générosité, à se défendre. Dans le sang-froid que Beaufort a conservé, plus heureux ou plus malheureux, il étend mort à ses pieds Nemours, percé de trois balles au-dessus de la mamelle gauche.

A cette vue, son bon naturel, qui s'étoit déja assez pleinement déclaré, éclate avec encore plus d'énergie; il accourt furieux à Villars, qui venoit de frapper Héricourt d'un coup dont il

mourut ; il l'accuse d'avoir précipité son frere à cette malheureuse scene, quoiqu'il n'en fût rien, & il veut l'en punir en recommençant un nouveau combat avec lui. Villars le reçoit fiérement, & le carnage, déja assez grand, puisque, outre Nemours & Héricourt, Bury étoit blessé, alloit s'échauffer de nouveau ; lorsqu'on vint séparer les combattans. 1652.

Nemours fut peu plaint ; Condé perdit en lui un guerrier, mais il étoit délivré d'un rival. On avoua que le duc avoit mérité son malheur, & il ne fut pas regretté, malgré beaucoup de bonnes qualités, parce qu'il les ternissoit toutes par un emportement qui tenoit de la folie ; & les passions faisoient un tel ravage dans sa tête, que, dans ce temps même, s'il eût réussi contre son beau-frere, il se proposoit de se défaire par les mêmes voies de son autre rival, & de faire appeller Condé. Ses amis prétendirent qu'il y avoit eu peu de courage dans Beaufort de se battre Montpensier.

contre un homme dont la blessure, re-
1652. çue au combat de St. Antoine, n'étoit pas bien guérie. Mais c'étoit une fausseté, puisque la veille même de sa mort, il s'étoit essayé en arrachant un petit arbre dans l'arsenal : d'ailleurs Beaufort avoit fait humainement tout ce qu'il pouvoit sans se déshonorer à jamais, pour se dispenser du combat, & loin d'être blâmé d'un malheur qu'il n'avoit pu éviter, sa réputation ne fit que s'en accroître. Quoiqu'il ne faille pas de grands
Talon. talens pour tuer un homme d'un coup de pistolet, on lui accorda pourtant le titre d'homme de guerre que jusqu'alors on lui avoit contesté; il en mérite peut-être mieux un plus honorable, que l'histoire voudroit pouvoir accorder à bien des guerriers, celui d'homme bon & généreux (1).

(1) Cette mort du duc de Nemours donna naissance à un écrit, l'un des plus ingénieux & des plus plaisans qui se soient faits durant

Le lendemain de cette ſcene tragique, on en vit éclore une autre au Luxembourg, qui pour être moins ſanglante, 1652. Le 31.

la fronde ; il eſt intitulé : *Entretien de Saint-Maigrin & de Mancini aux champs élyſées, & l'arrivée du duc de Nemours au même lieu, avec la deſcription de l'appartement qu'on prépare à Mazarin dans les enfers.* Cette ſatyre, qui n'eſt point mal écrite, n'a été faite en grande partie que pour donner la deſcription de l'appartement qu'elle promet au miniſtre. La peinture en eſt effrayante ; tout ce que les poëtes & les romanciers ont jamais imaginé de plus affreux, ſemble avoir été ramaſſé pour compoſer cet appartement. Il eſt ſitué ſur une montagne qui vomit ſans ceſſe des flammes, & environné des noires eaux du Phlégéton : la terre ſur lequel il eſt poſé eſt d'un rouge de ſang corrompu & vieilli, & couverte, au lieu de pierres ou de cailloux, d'oſſemens humains. L'endroit deſtiné à Mazarin eſt une tour de fer, au-deſſus de laquelle, ſur une pierre noire, ſont gravés ces mots en lettres italiques, *palais de Mazarin.* A l'entrée de ce lieu funeſte ſont les ſoucis, les affaires, la haine, l'envie,

1652. n'en étoit pas moins effrayante ; elle montroit du moins bien clairement tous les dangers de ces discordes, où l'homme, après avoir brisé les premiers liens, & ne connoissant plus ni frein ni loi,

---

la jalousie, la fureur, la rage, le désespoir, les ruses, les tromperies, l'imposture leur maîtresse, & les autres *vertus cardinales du Mazarin* : on y voit aussi la guerre civile sous la forme d'un monstre, qui, n'ayant que deux jambes & deux cuisses, un ventre & un estomac, a plusieurs bras qu'il arme les uns contre les autres, ainsi que ses diverses têtes qui s'efforcent de s'entre-dévorer. Enfin, dit l'auteur, je sais que la caverne où sainte Marguerite fut enfermée par Olarius, n'eut jamais rien de plus affreux. L'ameublement présentoit encore quelque chose de plus effrayant ; des pavés de pointes de fer ; une couche de feu, armée de tous côtés de pointes d'acier, pour servir de *reposoir à Mazarin* ; une chaudiere pleine d'huile bouillante, pour baigner le ministre. Le hideux manoir n'est éclairé que par les yeux de deux vilains dragons, postés dans deux coins de l'appartement

tombe dans ce chaos de l'anarchie ; fausse image de la liberté, de cet état primitif que tout le monde regrette, que personne peut-être ne voudroit goûter, & ne reconnoît plus de maître que lui-même. Ce fut encore une dispute sur la préséance qui donna naissance à cette aventure scandaleuse. 1652.

Le comte de Rieux, cadet de la maison de Lorraine, disputoit dans le conseil le pas au prince de Tarente, avec d'autant plus de fondement, à son gré, qu'embrassant un parti contraire à celui du duc d'Elbœuf, son pere, qui combattoit alors pour la cour, il s'imaginoit devoir trouver dans la faction les honneurs qu'y avoient eu autrefois ses ancêtres : sans avoir les mêmes talens que les Guises, il affectoit les mêmes prétentions, les mêmes prérogatives qu'on se plaisoit à disputer à la postérité de ces fameux Lorrains depuis qu'ils n'étoient plus. Son concurrent, fils du duc de la Trémoille, prétendit de son

Talon. Montglat. Montpens.

1652. côté, depuis quelques années, au titre de prince, comme issu par les femmes de l'héritiere du royaume de Naples, & étoit d'autant moins dispos é à céder à un cadet de la branche d'Elbœuf, que ce titre de prince ne lui avoit pas été contesté en Allemagne, où il avoit épousé la fille du landgrave de Hesse. Avec des prétentions aussi bien fondées, à ce qu'on l'imaginoit des deux parts, il étoit difficile d'en venir à un accommodement : Condé tenta cependant d'en ménager un le lendemain de la mort du duc de Nemours, pour prévenir entre eux le même malheur. Il rencontre les deux contendans au Luxembourg, il saisit le moment où il est seul avec eux & Rohan, pour s'entremettre de leur réconciliation : mais comme Tarente étoit parent de Condé, que ce prince en avoit déja beaucoup obtenu de services, qu'il en attendoit d'autres aussi considérables, le comte s'apperçut que, dans l'accommodement, on vou-

loit le facrifier. L'orgueil de la maifon
de Lorraine s'en indigne ; Rieux s'écrie 1652.
avec toute la fierté & tout l'emportement des Guifes, exalté encore par un tempérament violent, *que Condé cherche envain des accommodemens dans une affaire de cette nature ; il n'y a ni ne peut y avoir de concurrence entre lui & Tarente ; l'inégalité eft trop grande entre la maifon de Lorraine & la famille de la Trémoille.* Condé, indigné lui-même du ton du comte, s'échauffe à fon tour, & lui réplique *qu'il parle bien haut ; il fait bien du bruit : il ignore apparemment que Tarente eft fon parent, qu'il doit le foutenir envers & contre tous. Vous ferez pour lui, monfieur, tout ce qu'il vous plaira,* répart le comte plus furieux ; *pour moi, je faurai bien me maintenir moi-même.* Ces mots peu refpectueux, il les accompagne d'un mouvement de bras qui heurte le prince : Condé, à ce gefte, ne fe poffède plus, & répond par un foufflet. Le comte le

1652. lui rend ſur le champ, & reculant deux pas en arriere, veut tirer ſon épée, & renouveller la ſcene d'Enguerrand de Marigny contre Charles de Valois. Rohan, ſe précipitant ſur lui, arrête ſa main; Condé fond de nouveau ſur l'inſolent, le pouſſe avec les pieds & les mains, toujours entre les bras de Rohan, juſque ſur la terraſſe du Luxembourg. Là, le prince, qui étoit déſarmé, apperçoit le baron de Migenne; il ſaute à ſon épée, & revient ſur le comte, qui, dans la mêlée, avoit enfin trouvé le moyen de tirer entiérement la ſienne, & ſe préparoit à le recevoir. Rohan ſe rejette entre les deux combattans, les gardes de Gaſton accourent; Rieux refuſe de rendre ſon épée à leur capitaine, il ne veut la donner qu'à Gaſton lui-même; enfin, au nom de ce prince, il la rend au duc de Rohan, & ſe laiſſe ſaiſir & conduire à la Baſtille (1).

(1) Cette affaire occaſionna un écrit intitulé;

On peut ſe figurer quel éclat fit cette ſcene dans le Luxembourg ; elle n'auroit peut-être jamais dû en ſortir pour l'honneur du ſang royal ; mais dans le moment de la fermentation, on ne raiſonna point. Gaſton à l'inſtant envoie conſulter les gens du Roi ſur cette malheureuſe affaire. Ils répondent que le comte eſt digne de mort ; & que ſi la procédure ſe commence, un pareil attentat ne pourra être lavé que dans le ſang du coupable ; qu'il eſt peut-être 1652.

Le Rapporteur des procès d'état, pour ſervir d'inſtruction au procès du comte de Rieux, où l'on faiſoit voir, 1°. que les affronts qu'on fait aux princes du ſang ſont des crimes d'état, qui retombent ſur la perſonne du Roi, & méritent d'être punis avec autant *ou plus* de rigueur que ceux qui ſont faits à ſa majeſté ; 2°. que les paroles peu reſpectueuſes, dites à un prince du ſang, doivent paſſer pour des attentats ou des crimes d'état, & que le Roi ne peut faire grace aux délits de cette nature, &c.

plus à propos, vû les circonstances & le
1652. moment de chaleur qui avoit produit l'outrage fait à la majesté royale, de chercher quelque tempérament. Ce conseil fut suivi comme le plus sage. Condé, honteux lui-même de son emportement qui lui avoit attiré cette scene, crut avec raison que l'insulte d'un gentilhomme ne pouvoit le déshonorer, & résolu à sacrifier son ressentiment, il ne voulut pas qu'on prît la voix de la justice pour le venger. On changea la nature du crime; au lieu d'un soufflet, on répandit que le comte n'avoit donné qu'un coup de poing. Croyant ainsi avoir satisfait aux bizarreries de l'honneur, Condé, pour faire prendre aux autres l'idée qu'il vouloit qu'on eût de cet attentat, se plût à le tourner en plaisanterie: *vous voyez*, disoit-il en riant, *un homme qui a été battu pour la premiere fois.* Le comte en fut quitte pour quelques jours de séjour à la Bastille, d'où on le fit sortir à la priere du duc de Lorraine, à sa

seconde arrivée. Le châtiment auroit peut-être été plus rigoureux si l'on n'eût été dans un temps de faction, où les puissances craignoient d'indisposer bien du monde : car on s'apperçut aisément que les grands, tant ceux qui se prétendoient issus de maison souveraine, que les ducs & pairs, applaudissoient secrétement aux procédés du comte, & n'étoient point fâchés d'une aventure qui humilioit les princes, lesquels à leur gré ne les respectoient point assez, & leur pouvoit apprendre à avoir désormais plus d'égards. Celui à qui cette affaire fit le moins d'honneur, fut le prince de Tarente. Quoiqu'il fût présent à la dispute, quoiqu'il en fût l'unique objet, il n'y prit aucune part, & ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'il n'en dit pas un mot dans ses mémoires : ce silence ne lui fait point honneur, parce qu'on n'apperçoit aucune raison qui le justifie.

1652.
1 lon.

CHAPITRE VI.

Le parlement est transféré à Pontoise. Celui de Paris en raye les membres de son tableau. Ils se foudroient mutuellement par des arrêts, & concourent cependant tous deux à l'éloignement du ministre. Mort du duc de Bouillon. Rappel du chancelier Séguier. Mazarin quitte la cour une seconde fois. Fuensaldagne entre en France avec le duc de Lorraine. Mazarin trouve le moyen d'éloigner le premier.

1652. TANDIS qu'ainsi de toutes parts s'élevoient des nuages qui obscurcissoient la majesté royale, un rayon parti du trône s'échappoit au travers de ces ombres, & préparoit les yeux à soutenir l'éclat qui devoit suivre cette lueur : la cour prenoit le seul parti qui convînt dans l'occasion, celui de montrer à la capitale

qu'elle n'étoit plus la capitale, puisqu'elle étoit devenue le repaire d'une foule de tyrans d'un côté, & d'un vil amas d'esclaves de l'autre : c'est ce qu'elle fit sentir dans une déclaration datée de Pontoise, le dernier jour de Juillet, par laquelle elle transféroit le parlement dans cette ville, ordonnoit à tous les membres d'en prendre la route, & les interdisoit jusqu'à ce qu'ils s'y fussent tous réunis (1). Cette piece, 1652.

(1) On ne sauroit croire jusqu'où la révolte peut pousser l'absurdité & la démence dans ses principes : on ne s'imagineroit point, par exemple, qu'il pût venir à l'esprit de personne que le Roi ne peut transférer un parlement ; c'est ce qu'on tenta cependant de prouver dans un écrit intitulé : *De la nature & qualité du parlement de Paris, & qu'il ne peut être interdit ni transféré hors de la capitale du royaume, pour quelque cause ni prétexte que ce soit.* Cet ouvrage étoit divisé en sept sections, toutes plus ridicules, toutes plus extravagantes les unes que les autres. Dans l'une, par exemple, on prétendoit que le parlement *étoit né avec*

1652. bienfaite, étoit le manifeste le plus sanglant contre la conduite des princes & du parlement; les violences, les tyrannies des uns, tous les attentats des autres, y étoient peints des couleurs les plus effrayantes; on reprochoit sur-tout à la compagnie les contradictions perpétuelles où elle tomboit par ses arrêts. » Comment, disoit-on, veut-on que » nous éloignions le cardinal Mazarin » de notre personne, lorsque dans le » même temps on prétend que nous » sommes son prisonnier? Comment, » dans un état comme le nôtre, où » toute l'autorité nous appartient légi» timement, où nous ne la tenons que » de Dieu seul, sans que personne, de » quelque condition qu'elle soit, puisse » y rien prétendre, ni s'emparer de la » plus légere portion; comment la po-

Histoire du temps.

la royauté; dans l'autre, que ceux qui avoient conseillé, favorisé ou exécuté la translation de Pontoise, *étoient criminels de leze-majesté.*

stérité

» ftérité pourra-t-elle croire qu'étant 1652.
» entrés, felon la coutume & les loix
» de notre royaume, dans notre ma-
» jorité, des officiers particuliers, qui
» n'ont aucun pouvoir que celui que
» nous avons daigné leur conférer pour
» rendre la juftice à nos autres fujets;
» des officiers qui, dans un état où,
» par les loix fondamentales, les fonc-
» tions de la juftice, des armes & des
» finances, doivent toujours être diftinc-
» tes & féparées, n'ont pas plus de droit
» d'ordonner & de prendre connoif-
» fance de ce qui n'eft pas de leur jurif-
» diction, que fi les officiers de nos ar-
» mées & de nos finances vouloient
» eux-mêmes rendre la juftice, ou éta-
» blir des préfidens & confeillers pour
» l'exercer : comment la poftérité pour-
» ra-t-elle croire que ces officiers ont
» prétendu préfider au gouvernement
» général de notre royaume, dépofer
» une partie de notre autorité en des
» mains étrangeres, nommer au com-

1652. » mandement des armées, former des » conseils, établir & percevoir des im- » pôts, s'arroger enfin la plénitude d'une » puissance qui n'est due qu'à nous?

Après ce préambule, le Roi passoit à un autre d'étiquette, mais que les circonstances avoient fait changer, & rempli de tout le pathétique dont il étoit susceptible. « *A ces causes*... après » avoir imploré l'assistance de celui que » nous reconnoissons pour l'unique pro- » tecteur de la cause & de la personne » des Rois; après avoir protesté devant » sa divine majesté que le seul but de » toutes nos actions, de toutes nos ré- » solutions, en conservant ce qui nous » appartient, est de protéger les peu- » ples qu'il a soumis à notre obéissance, » leur procurer de tout notre pouvoir » un repos assuré, & cependant les ga- » rantir de l'oppression & de la ruine » dont ils sont menacés; les maux & » les ravages que les rebelles leur ont » fait souffrir depuis la naissance de ces

» malheureux troubles, nous ayant tou- 1652.
» jours plus ſenſiblement affecté le cœur,
» que toutes les autres incommodités &
» offenſes que nous avons reçues : *de*
» *l'avis de notre conſeil*, &c.

Cette piece, adreſſée à Béchefer, Le 6 Août.
avec deux lettres de cachet, l'une pour la compagnie, l'autre pour le préſident de Némond, le ſeul des préſidens qui fût à Paris, excita, comme on s'en doute aſſez, un grand tumulte aux chambres aſſemblées. Après une longue délibération, il fut arrêté que les lettres ainſi que la déclaration ſeroient dépoſées au greffe, pour y être obtempéré lorſque le cardinal Mazarin ſeroit hors de France ; faiſant en outre défenſes à tous les membres de la compagnie de déſemparer de la ville ſans congé, & enjoignant aux abſens de ſe rendre à Paris dans huitaine, pour faire leur ſervice ; à faute de quoi, il en ſeroit délibéré.

Cette clauſe n'épouvanta perſonne

de ceux qui s'étoient rendus à Pontoise
1652. en habits déguisés, & qui s'y trouve-
Retz. Talon. rent quatorze, sans compter le premier président : c'étoient les présidens de Novion & le Coigneux, le procureur-général Fouquet, & onze conseillers, auxquels se joignirent l'évêque de Noyon, pair de France ; les maréchaux de Villeroy & de l'Hôpital ; Champlatreux, conseiller d'honneur ; & quatre maîtres
Le 7. des requêtes. Molé les installa dans l'auditoire de Pontoise, & leur ayant fait enregistrer la nouvelle déclaration, ils continuerent à s'assembler tous les jours & à remplir les fonctions comme à
Montglat. Paris. Ce ne fut pas au reste sans essuyer les railleries de leurs confreres interdits, & même des courtisans, qui ne cesserent de les accabler des sarcasmes les plus sanglans sur leur petit nombre, sacrifiant ainsi l'intérêt de la cause qu'ils défendoient, au plaisir de dire un bon mot. Le moins mauvais peut-être fut celui d'un homme de la cour, selon

d'autres, du bel-esprit Benserade, quand il dit *qu'il venoit de rencontrer à la promenade tout le parlement dans un carrosse coupé.* 1652.

Ces plaisanteries ne les empêcherent pas de concourir avec leurs confreres à la destruction du ministre, de concert avec le ministre lui-même. Mazarin, sentant qu'il ne pourroit jamais mettre les princes dans tout leur tort, ni ramener entiérement Paris à l'obéissance, s'il n'ôtoit à la rébellion une cause ou un prétexte, en sortant une seconde fois du royaume, s'étoit encore décidé à cette démarche, & à dégrader une seconde fois la majesté royale, en lui faisant donner des paroles qu'elle n'étoit point dans l'intention de tenir. Ce n'étoit pas cependant sans s'être fait une extrême violence, qu'il s'étoit résolu à ce parti : sa premiere sortie lui avoit appris combien l'absence étoit dangereuse, sur-tout à la cour. Il avoit vu le prince Thomas prêt à s'élever sur ses

1652. débris : un autre à présent pouvoit avoir les mêmes vues avec bien plus d'habileté pour les remplir. C'étoit le duc de Bouillon, lequel s'étoit insinué, non-seulement dans l'esprit de la Reine, mais

Nemours. même en apparence dans celui du cardinal, & commençoit à parvenir à un degré de faveur effrayant pour celui même qui contribuoit à l'y élever. Le cardinal crut que dans la nécessité où il étoit de partir, il falloit du moins prendre quelques sûretés avec lui, & enchaîner son ambition en lui jettant quelque appât. Il lui destina en conséquence la surintendance : mais la fortune sembla prendre plaisir à le servir mieux qu'il n'auroit pu faire lui-même. Dans le temps que le duc alloit enfin jouir du fruit de tant d'intrigues, de menées & de discordes, une fievre violente le saisit, lui causa un transport au cerveau, & le conduisit en peu de temps au tom-

Le 9. beau, délivrant ainsi le cardinal des inquiétudes qu'il lui causoit, & par son

crédit auprès de la Reine, & par celui qu'alloit lui procurer la surintendance, & par ses propres talens, & par l'autorité qu'il pouvoit tirer du maréchal de Turenne à la tête d'une armée. Cette mort avoit été si prompte, si violente, elle venoit si à propos pour tirer le cardinal d'intrigue, qu'on ne manqua pas, à l'ordinaire, de dire que le duc avoit été empoisonné. Si le fait est vrai, ce ne seroit pas sans raison que le ministre auroit répondu à la Reine, lorsqu'il parla de mettre la surintendance entre les mains du duc, & que cette princesse l'avertissoit de ne pas trop se fier à un homme tel que lui : *il vous appartient bien, madame, de me donner des avis.* Avec de tels moyens de se délivrer de ses concurrens, le ministre en effet n'auroit pas eu besoin d'avis : mais outre que le caractere connu du cardinal ne laisse guere de créance à de si odieux soupçons, le propos rapporté par le cardinal de Retz ne prouve rien ; le té-

1652.

Mémoires d'Aubertin.

Retz.

1652. moignage d'un ennemi doit être toujours suspect : d'ailleurs on sait assez quels fonds on doit faire sur ces accusations de poisons, tant de fois articulées contre les cours, & presque jamais prouvées.

Comme le duc de Bouillon expiroit, le cardinal devenant plus maître d'abandonner la cour, où il ne resteroit plus que des subalternes sur lesquels il pouvoit compter, le parlement de Pontoise, par l'organe du président de Novion, faisoit des remontrances à la Reine, & la prioit d'accorder aux vœux de toute la France, l'éloignement de son ministre. C'étoit un jeu joué entre la cour & la compagnie : la Reine & le cardinal étoient résolus à cet éloignement, mais ils ne vouloient pas l'accorder aux vœux du parlement rebelle, & c'étoit ce qui avoit fait naître l'idée du nouvel établissement. De son côté la nouvelle compagnie avoit trop d'intérêt à racheter par quelqu'acte de vigueur, la mollesse

Montglat.

qu'on lui reprochoit de s'être séparée de son corps, & d'avoir élevé autel contre autel, pour ne pas saisir avec avidité l'occasion de se donner dans le public le mérite d'un éloignement desiré si généralement. Ses remontrances furent donc aussi énergiques, aussi vigoureuses qu'elles auroient pû l'être de la part du parlement de Paris. Le cardinal joua aussi un rôle dans cette comédie, flétrissante, il faut l'avouer, pour la majesté royale, qui s'avilissoit en descendant à de si petits moyens. Le Roi ayant fait attendre deux jours sa réponse, sous prétexte qu'il en communiqueroit avec son conseil, le cardinal saisit cet intervalle pour en imposer, s'il pouvoit, à toute la cour, & demanda avec instance sa retraite, comme la plus grande grace qu'on pût accorder à un homme qui ne respiroit que pour le bien de l'état. Alors le Roi paroissant céder autant aux supplications de son ministre qu'aux représentations de son parlement, donna par écrit

1652.

Talon.

une réponse positive, où, après avoir
1652. fait l'éloge le plus pompeux du cardi-
Le 12. nal, & l'avoir présenté comme le restaurateur de l'état, S. M. promettoit de l'éloigner une seconde fois, & de tenter de nouveau ce remede pour ôter tout prétexte à la faction.

Dans le temps que le parlement de Pontoise obtenoit ainsi ce qui faisoit depuis si long-temps le vœu de tout le corps, celui de Paris se vengeoit de la préférence qu'on donnoit aux représentations de ses antagonistes, d'abord en déclarant nulle & illégitime l'assemblée de Pontoise, & en lui défendant de s'ingérer à donner aucun jugement, sous peine de faux; puis, en sévissant contre les membres même par un nouvel arrêt, où il ordonnoit que ceux qui assisteroient à l'assemblée de Pontoise seroient rayés du tableau, & leur postérité déclarée indigne de posséder aucune charge dans le parlement. On se doute bien que cet arrêt ne resta pas sans ré-

plique : celui de Pontoise répondit en cassant *ce prétendu arrêt*, par un autre aussi sanglant, avec les qualifications d'*acte illusoire*, fait par des gens interdits & sans pouvoir. Il enregistra en même temps une nouvelle déclaration du Roi, qui, transférant la chambre des comptes & la cour des aydes à Pontoise, portoit une nouvelle injonction aux membres de la compagnie restés à Paris ou ailleurs, de se rendre dans trois jours au lieu de leur translation, sous peine d'être déclarés rebelles, atteints & convaincus du crime de leze-majesté, &, comme tels, punis selon toute la rigueur des ordonnances, leurs biens confisqués, &c. 1652. Le 17.

Tandis que les deux compagnies s'anathématisoient ainsi scandaleusement à la face de toute la France, le cardinal se préparoit à exécuter la promesse qu'avoit faite le Roi : mais pour ôter à tous ses envieux le desir d'envahir sa place dans le conseil, il faisoit rétablir le

chancelier dans l'exercice de ses fonc-
1652. tions, & on lui envoyoit une lettre de cachet qui lui ordonnoit de venir faire sa charge, & présider au conseil. Le ministre, persuadé que Séguier ne seroit jamais qu'un fantôme, qu'il placeroit & déplaceroit à sa volonté, & qui serviroit d'épouvantail pour écarter les compétiteurs, en le rappellant à la tête de toutes les justices du royaume, ne craignit pas de payer ainsi par l'exercice d'une des plus belles dignités de l'état, la plus étrange, la plus lâche des perfidies, sans se soucier ni de l'avilissement où tomboit par là la majesté royale, ni de l'opposition de la Reine, qui ayant plus de grandeur dans le caractere, savoit aussi mieux soutenir celle
Retz. de son rang, & ne vouloit point consentir à ce rappel. Séguier, qui n'avoit peut-être été que foible, (ce qui est toujours une grande faute dans la place qu'il occupoit) n'eut pas plutôt reçu la lettre du Roi, qu'il se prépara avec

toute l'ivresse de l'ambition à y obéir ; 1652.
mais les passages de Paris à Pontoise Talon.
n'étoient point libres, & il falloit un passeport de Gaston. Il eut la confiance de lui montrer son ordre, ainsi qu'à Condé : celui-ci lui fit entendre que l'obéissance seroit une perfidie : Gaston, qui commençoit à songer à la paix, & étoit en outre retenu par son indécision naturelle, donna au chancelier vingt-quatre heures pour se décider à partir ou à ne partir point, & en demanda autant pour se consulter lui-même, & Montglat.
se déterminer à accorder ou refuser le passeport. Séguier crut avec quelque raison que le plus sûr étoit de ne point attendre la résolution du prince, & sortit déguisé comme pour prendre l'air à la promenade : mais il ne rentra plus, & se rendit à Pontoise, où il fut reçu plus gracieusement qu'il ne le méritoit, & rétabli dans ses fonctions, excepté dans celles de garde des sceaux, qui resterent à Molé.

1652. Le 19. Dès que le cardinal eut ainsi mis à la cour l'ordre qui lui convenoit, il prit congé de leurs majestés, & étant allé coucher à Meaux, tandis que la cour quittoit Pontoise pour se rendre à Compiégne, il ne s'arrêta point qu'il ne fût arrivé à Bouillon dans le pays de Liége (1). A la nouvelle de ce départ, à

(1) Cette seconde retraite du cardinal donna lieu à un libelle intitulé : *Les Convulsions de la Reine, la nuit de devant le départ de Mazarin.* C'est un songe, où la princesse est supposée se reprocher à elle-même les désastres de son royaume, causés par son attachement pour le cardinal. « N'est-ce pas, lui faisoit-on dire à elle-même, « justifier en quelque sorte les » soupçons que beaucoup de personnes dans » Paris ont conçus que cette belle chanteuse de » Léonora, qui logea long-temps dans les » Tuileries, où je l'allai souvent visiter, & » que je comblai de présens à son départ, m'a- » voit, par quelque filtre amoureux, préoc- » cupé la fantaisie de l'idée de cet italien ? » La princesse, après avoir ainsi fait la plus san-

Paris, ce que la Reine avoit prévu arriva. Le prétexte de la guerre étant levé, tous les esprits, déja si révoltés par les scenes précédentes, commencerent à témoigner hautement leurs inclinations pour la paix. Dès le lendemain, on dit publiquement au parlement que le Roi ayant fait les premiers pas, il falloit témoigner une soumission entiere; que la compagnie ne devoit point être dans la volonté, comme elle n'étoit point dans la puissance, de faire la guerre à son souverain; qu'il étoit à propos de députer vers les princes pour les prier de venir prendre leur place, & délibérer sur les moyens de se procurer un accommodement. Deux jours après, cet arrêté fut exécuté. Les princes s'étant rendus non-seulement au parlement,

1652.

Le 20.
Talon.
Hist. du tems.

Le 22.

---

glante satyre d'elle-même, est consolée par sainte Genevieve, qui lui apparoît, & la fortifie dans la résolution où on la suppose de ne point rappeller Mazarin.

1652. mais à la chambre des comptes & à la cour des aydes, déclarerent qu'ils étoient prêts à mettre bas les armes, pourvu que l'éloignement du cardinal fut certain & irrévocable; que S. M. envoyât une amnistie générale en bonne forme; qu'elle éloignât ses troupes de Paris; qu'elle fît retirer celles de Guienne; qu'elle donnât une route & sûreté pour celles d'Espagne; qu'elle leur permît enfin d'envoyer vers elle pour conférer de ce qui pouvoit rester à accommoder. Avec de pareilles propositions, c'étoit ne rien risquer, & se laisser en état d'accepter la paix ou de continuer la guerre. Cependant cette déclaration fut reçue avec transports, & l'on donna un arrêt, par lequel il fut dit que S. M. seroit très humblement remerciée de l'éloignement du cardinal, & suppliée de revenir dans sa bonne ville de Paris, & que les princes seroient priés d'envoyer incessamment leurs députés à la cour.

1652.

Mais la cour, qui commençoit à se sentir forte de la foiblesse de ses ennemis, en accordant une partie de ce qu'on demandoit, refusa l'autre avec toute la hauteur qu'elle mettoit quelquefois dans ses opérations. Elle fit vérifier à Pontoise une déclaration d'amnistie, qui, à la vérité, sembloit bien pardonner à tous ceux qui avoient pris les armes contre le Roi, mais si remplie de restrictions, que peu de personnes pouvoient y trouver leur sûreté, & plus favorable à Mazarin qu'à personne, puisqu'elle révoquoit tous les arrêts rendus depuis le premier Février 1651, & même les déclarations du mois de Septembre & du 8 Octobre suivant. Ce qu'il y eut de plus particulier, c'est qu'on ne s'apperçut pas, en la rédigeant, que dans cette révocation générale, on annulloit aussi l'établissement du parlement de Pontoise. Le procureur général, qui l'avoit envoyée à Paris, chez Cramoisy, pour l'imprimer & la faire

Le 25 Août.

Talon.

circuler dans les provinces, ne vit cette
1652. faute que lorsque la planche étoit presque tirée. Il fallut en composer une nouvelle, dans laquelle on inséra ces mots, qui n'étoient point dans la premiere : « N'entendons cependant y comprendre notre déclaration du dernier » Juillet, & tout ce qui s'est fait dans » notre parlement transféré à Pontoise. Ce qui étoit contre l'ordre & les formalités, puisque cet article, dit Talon, ayant été oublié, on devoit y suppléer par une nouvelle déclaration.

On imagine facilement que cette piece ne fut pas reçue à Paris comme elle l'avoit été à Pontoise ; Gaston sur-tout
Le 27. s'en plaignit beaucoup à la premiere séance du parlement, & encore plus du refus qu'avoit fait la cour des passeports, qu'il avoit demandés pour le maréchal d'Etampes, le comte de Fiesque, & Goulas, députés que, conformément aux dernieres résolutions du parlement, il vouloit envoyer à la cour. Le Roi

avoit répondu par l'organe du duc d'Amville, auquel Gaston s'étoit adressé, 1652.
» qu'apparemment il ne se souvenoit
» pas, lui Gaston, qu'il n'avoit demandé autre chose que l'éloignement
» du cardinal ; ses vœux étant remplis
» de ce côté, il ne lui restoit plus qu'à
» remplir du sien ce qu'il avoit promis,
» à mettre bas les armes, à renoncer à
» toute ligue, toute association, à délivrer la France des étrangers dont
» elle étoit inondée : quand il auroit
» exécuté tout cela de bonne-foi, quiconque viendroit de sa part à la cour
» seroit très bien reçu.

Quelque disposé que pût être Gaston pour la paix, (car il y étoit alors, comme nous le verrons bientôt) il y auroit eu de la folie à suivre aveuglément la réponse de la cour, & à se jetter, pour ainsi dire, à sa merci, sans faire aucune condition : aussi délibéra-t-on long-temps après ses plaintes, sur la résolution qu'on prendroit. Dans l'inter-

1652. valle, les deux princes firent un nouvel effort auprès du Roi, & lui écrivirent chacun séparément. La réponse de sa majesté à Gaston fut toujours du même style que la précédente : mettre bas les armes; envoyer une déclaration, par laquelle il renonceroit à toute ligue, toute association : voilà uniquement ce qu'on exigeoit pour le recevoir en grace. Condé fut moins ménagé : le Roi ne voulut pas recevoir sa lettre, & la renvoya toute cachetée. Cette différence de conduite à l'égard des deux princes prouvoit la différence qu'on savoit être dans leurs sentimens; mais elle ne pouvoit certainement qu'éloigner la paix, puisqu'en désespérant Condé, on le forçoit à chercher du secours ailleurs, & à resserrer ses liens avec les Espagnols; ce qui n'étoit peut-être pas la meilleure politique qu'on pût avoir dans cette occasion.

Cependant la déclaration commencée s'acheva, après avoir roulé sur plu-

ſieurs avis : les uns tendoient à prier les princes de déſarmer ; les autres, à demander de nouveau des paſſeports. Brouſſel vouloit (mais ſon opinion ne fut pas ſuivie cette fois, & elle parut révoltante,) qu'on ſongeât à la paix, en prenant ſes sûretés & en faiſant des levées d'hommes & d'argent pour ſe fortifier contre le cardinal Mazarin, dont l'eſprit régnoit encore à la cour, & dont les ordres étoient auſſi reſpectés que s'il eût été préſent. Condé appuya avec chaleur cette propoſition, qu'il avoit peut-être ſuggérée, & déclara qu'il ne poſeroit pas les armes ſans avoir des sûretés. Le courage étoit revenu à la compagnie ; le prince n'inſpiroit plus la terreur qu'il avoit excitée auparavant, & l'on oſa le contredire. L'arrêt porta que les députés de la compagnie iroient trouver S. M. pour la remercier de l'éloignement du cardinal, & la ſupplier de revenir à Paris ; que les princes ſeroient priés d'écrire au

1652.

Talon. Retz. Hiſt. du tems

Le 3 Sept.

1652. Roi, & de l'aſſurer qu'ils quitteroient les armes auſſi-tôt que S. M. auroit daigné envoyer les paſſeports néceſſaires pour la retraite des étrangers, & une amniſtie en bonne forme, pour être vérifiée dans tous les parlemens du royaume; que S. M. ſeroit auſſi ſuppliée de recevoir les députés des princes; que la chambre des comptes & la cour des aydes ſeroient invitées à joindre leurs efforts à ceux de la compagnie, & à faire une députation; qu'il y auroit une aſſemblée générale à l'hôtel-de-ville, & qu'on écriroit au président de Meſmes, qui s'étoit rendu à Pontoiſe, mais après les autres, pour le prier de ſolliciter les paſſeports.

Dès le lendemain, cet arrêt fut exécuté en partie. Les princes ſe rendirent à la chambre des comptes & à la cour des aydes, où l'on délibéra ſur la tranſlation des deux compagnies; on ordonna des remontrances, & cependant la ceſſation de toutes fonctions, pour

montrer l'obéiſſance aux ordres du Roi. L'aſſemblée de l'hôtel-de-ville, où les princes aſſiſterent pareillement, décida qu'elle feroit des remercîmens à S. M. & une députation ſolemnelle pour la ſupplier de donner la paix à ſon royaume, & d'honorer la capitale de ſa préſence. C'étoit beaucoup pour les deux princes de s'avancer juſqu'à applaudir à cette députation. Elle alloit directement contre les intérêts de Gaſton, qui vouloit ſe donner l'honneur du retour du Roi; elle ne paroiſſoit pas plus favorable à Condé, puiſqu'elle pouvoit précipiter une paix où il ne trouveroit pas ſa sûreté : mais le premier croyoit ou que cette députation n'auroit pas lieu, ou qu'elle ſeroit inutile; l'autre y accédoit pour faire croire au peuple, aigri contre lui, qu'il n'étoit pas contraire au retour du Roi, & pour adoucir les eſprits, ulcérés par le dernier maſſacre.

1652. Le 5.

Condé avoit une autre raiſon. Il eſ-

1652. péroit pouvoir empêcher l'effet de cette députation par un secours qui lui arrivoit, & qui, le rendant plus fort que Turenne, alloit le mettre en état de le combattre avec avantage; c'étoit le duc de Lorraine, qui rentroit en France avec un ordre si précis de l'Espagne de ne pas agir comme la premiere fois, que les princes avoient lieu de tout espérer de lui. Il n'avoit pas tenu à l'Espagne que ses secours ne fussent encore plus effectifs. Dès le mois de Juillet, elle avoit donné à la France des terreurs qui demandoient toute la politique du ministre pour être dissipées. Ces terreurs étoient bien justifiées par l'état déplorable où la nation étoit tombée vis-à-vis d'elle même & des étrangers. De tous côtés, on ne reçut cette année que des revers, on n'essuya que des humi-
Retz. liations. Par la fatale nécessité où l'on se crut réduit de dégarnir les frontieres, Barcelone & toute la Catalogne; Cazal, la clef de l'Italie, qui avoient coûté tant d'intrigues,

d'intrigues, d'or & de ſang ; Graveli- 1652.
nes, Dunkerque tomberent entre les mains des ennemis, & par une entrepriſe auſſi audacieuſe pour celui qui la tenta, qu'infamante pour ceux qui l'entreprirent, Cromwel, ſous prétexte de repréſailles mal fondées, s'empara d'une partie des vaiſſeaux du Roi, ſans qu'on osât oppoſer à ſa témérité d'autre frein que les plaintes & les proteſtations ordinaires, mais ridicules, par cela même qu'elles ſont inutiles dans de pareilles circonſtances. Tandis que les frontieres & les côtes furent ainſi impunément dévaſtées, on vit dans l'intérieur de l'état les ennemis des fleurs de lys s'avancer auſſi audacieuſement que dans la paix la plus profonde ; les étendarts & les drapeaux d'Eſpagne voltiger ſur le pont-neuf, & les écharpes jaunes de Lorraine ſe mêler dans Paris aux bleues, aux iſabelles & aux rouges, avec autant de confiance, autant d'orgueil que s'il n'y eût plus eu de François, que ſi la

1652. monarchie eût été absolument engloutie dans celle d'Espagne.

Des commencemens si flatteurs n'avoient pu qu'irriter l'ambition de nos voisins, & c'étoit d'un œil bien riant qu'ils voyoient nos discordes s'échauffer & nos miséres s'accroître. Dans ce moment de léthargie & d'engourdissement général, ils ne pouvoient qu'applaudir & servir de tout leur pouvoir des gens qui, en éternisant les dissentions, devoient faire toute leur grandeur. Ainsi dès que les princes qui voyoient s'affoiblir en même temps leur armée & leur parti, leur eurent fait connoître le besoin où ils étoient d'une assistance prompte & effective, ils s'empresserent de servir leurs vues & de voler à leur secours. Le duc de Lorraine, auquel Gaston avoit écrit, en pressant, en priant, en conjurant, en promettant, prétendit avoir rempli le traité de Villeneuve St.-George, & n'eut pas plutôt gagné Vanneau-les-dames dans le Barrois, qu'il

Retz.

fit tirer deux coups de canon, pour marquer qu'il n'étoit plus sur les terres 1652.
de France, & y entra par la Champagne avec toutes ses troupes. A cette nouvelle, Mazarin sachant qu'il avoit à faire à l'homme de l'Europe qui, après lui, aimoit mieux les négociations, détache auprès de lui ses agens pour l'amuser par des propositions. Elles étoient brillantes, puisque le cardinal lui offroit la restitution d'une partie de ses provinces, s'il vouloit rebrousser chemin : mais le duc, trop fourbe lui-même en politique pour ne pas voir qu'on vouloit le tromper, trop habile en même temps pour rebuter de pareilles avances, poursuit toujours son chemin, en amusant à son tour les députés, en traversant la France à petites journées, & en s'enrichissant, lui & son armée, du pillage de nos provinces. Le danger de cette invasion étoit peu de chose en comparaison d'un autre dont on étoit menacé. L'archiduc, pressé par Condé, avoit ordonné à Fuensal-

Montglat.

1652. dagne de se joindre à Charles avec douze mille hommes, & de s'avancer du côté de Paris.

Le comte, obéissant sur le champ, entre en France au commencement de Juillet, par le côté de Guise, vient camper à Cressy-sur-Serre, & s'avançant le long de la Loire, après avoir menacé quelque temps Noyon, Compiégne & Cauny, se rabat tout à-coup sur cette derniere place, qu'il attaque de toutes parts. Le duc d'Elbœuf, gouverneur de la province, qui s'y étoit jetté avec toute la noblesse qu'il avoit pu rassembler, est obligé de se rendre presque aussi-tôt qu'il s'y est renfermé, & d'en sortir lui seul avec Manicamp, gouverneur de la ville, laissant tout le reste de la garnison & de la noblesse prisonnier de guerre. Fuensaldagne ne s'en seroit point tenu à cette conquête, & alloit poursuivre sa route, sans un artifice ingénieusement inventé par le cardinal, qui, bien que retiré à Bouillon, diri-

geant toujours l'adminiſtration de la France, arrêta le coup qui la menaçoit. 1652.

Il écrivit une lettre adreſſée au duc de Lorraine, non pour lui être rendue, mais dans l'intention qu'elle tombât entre les mains de Fuenſaldagne; il mandoit à Charles que, puiſqu'il ſe refuſoit à ſes propoſitions brillantes, & qu'il vouloit abſolument courir au ſecours du duc d'Orléans, dont la Reine avoit peu à craindre, cette princeſſe alloit être obligée de faire ſon accommodement avec le prince de Condé, & de ſe jetter entre ſes bras: « pour » n'être point enfermée de tous côtés, » & ſe délivrer de ſes terreurs, elle » aimoit encore mieux ſe livrer totale» ment à lui, que de s'expoſer, en tem» poriſant, à une ruine totale. La guerre » civile ne manqueroit pas alors de finir » par un traité dont le duc d'Orléans » ſeroit ſeul la victime; & alors la » France, reprenant les forces que ſes » diſſentions domeſtiques avoient éner-

1652. » vées, se vengeroit de l'Espagne par
» les mains du prince même qui déchi-
» roit son sein. Il répareroit ses fautes
» en portant hors du royaume & con-
» tre les ennemis de l'état le poids d'une
» guerre qu'il étoit impossible à l'armée
» royale de soutenir, attaquée, comme
» elle l'alloit être, par les forces réu-
» nies des princes, du duc & de Fuen-
» saldagne.

Après avoir dressé cette lettre, le cardinal ordonna au courier auquel il la remit, de se jetter au travers de quelque parti Espagnol, & de se laisser enlever ses dépêches. La chose réussit comme il l'avoit desiré. Le courier, surpris auprès de Cauny par un détachement de l'armée Espagnole, fut fouillé, & conduit à Fuensaldagne. Quoique le paquet fût adressé au duc
Ibid. de Lorraine, le comte ne se fit pas scrupule de l'ouvrir, pour voir quelle espece de relation pouvoit être entre le cardinal & Charles, & si ce dernier

ne trahissoit point son maître. Cette lecture fit sur son esprit l'impression prévue. L'intérêt de son maître, pour perpétuer la guerre civile, n'étoit point que Condé fût accablé, mais il n'étoit pas non plus que ce prince fût victorieux; & une paix qui alloit le mettre tout-à-coup à la tête des armées françoises contre les Espagnols, étoit l'événement le plus redoutable pour ceux-ci. Sur ces réflexions, le comte se résolut de ne pas presser davantage la Reine, & pour balancer également les avantages des deux partis, de ne laisser avancer que le duc de Lorraine. Ayant donc traversé les plaines du Laonnois, & passé le bac à Berry, où Charles le joignit, ils allerent camper à Fîmes, & après s'y être abouchés quelque temps, il regagna la Flandre, laissant à Charles un renfort de deux mille chevaux sous les ordres du duc de Virtemberg. Charles, après leur séparation, ayant passé la Marne au Thou, vint camper 1652.

1652. à Barbonne, de là à Villenoce; puis, côtoyant les murailles de Provins, & campant son armée à Rampillon, proche de Nangis, il la quitta pour venir
Le 5 Sept. s'aboucher avec les princes, & se rendit à Paris. Mais avant de rendre compte de leurs dispositions pour continuer la guerre, il faut nous occuper des négociations pour la paix, qui se faisoient alors de toutes parts, même de la part de Gaston, que Charles venoit secourir.

CHAPITRE VII.

Le cardinal de Retz, à la tête du clergé de Paris, va demander à Compiégne le retour du Roi.

Nous avons laissé le cardinal de Retz, après la journée de l'hôtel-de-ville, honteux d'une sécurité qui avoit failli à lui devenir si fatale, prendre

des mesures pour n'être point attaqué à l'improviste, se fortifier pendant trois semaines à l'archevêché, & reparoître avec éclat dans les rues de Paris. Ces précautions pouvoient bien le rassurer pour le moment, & en imposer au parti de Condé, qui s'en effraya en effet, & qui cessa de s'approcher en tumulte, comme il faisoit ordinairement, du quartier de Notre-Dame, & d'y continuer ses insultes : mais elles ne lui enlevoient pas toutes ses inquiétudes sur les suites d'une guerre, qui pouvoient lui devenir bien funestes, si les deux partis venoient à se raccommoder & à se réunir contre lui. « Céderoit-il à l'intérêt de sa sûreté, au cri de son ministere, qui le sollicitoient de quitter Paris, après tant de violences dont le parti, qui lui étoit le plus opposé, recueilloit tout l'odieux ? Ceux des frondeurs qui étoient restés ses amis, pourroient-ils blâmer une retraite dictée par la nécessité ? N'étoit-ce pas là

1652.

Retz.

Z v

1652. » le moment de se rétablir dans l'esprit des gens modérés & pacifiques ? « ne le regarderoient-ils pas comme » exilé pour une cause qui étoit la leur ? » Gaston pourroit-il se plaindre qu'il » abandonnât des lieux où lui-même » n'étoit pas le maître ? Mazarin, & » par bienséance & par intérêt, ne se» roit-il pas obligé de ménager un con» frere ? N'y avoit-il pas toute appa» rence qu'une démarche de cette na» ture diminueroit de beaucoup l'ai» greur dont la cour paroissoit toujours » remplie contre lui ? Qu'il se retirât » dans le pays de Retz, sans aller à la » cour, qui oseroit l'accuser de man» quer à ses principes, ni rejetter sur » lui le soupçon de *mazarinisme* ? Tran» quille pendant que tout le reste seroit » dans l'agitation autour de lui, il pour» roit attendre avec patience quelle » seroit la destinée des deux partis, & » recueillir sur lui l'amour du public, » que lui concilieroit sans doute une

» modération d'autant plus louée, d'au- 1652.
» tant plus louable, qu'elle feroit moins
» ordinaire, moins attendue, moins
» dans son caractere. Que risquoit-il à
» la fin des troubles ? il se trouveroit
» cardinal & archevêque, chassé de son
» siége par une faction publiquement
» jointe avec les ennemis de l'état,
» purgé de cette faction par sa retraite
» hors de Paris, purgé du mazarinisme
» par sa retraite hors de la cour.

» Mais cependant que pouvoit-il ga-
» gner à cette cessation de troubles ?
» Que devenoient tant d'intrigues, de
» menées sourdes, d'argent prodigué,
» d'inquiétudes, de soins, de veilles,
» de fatigues ? Etoit-ce donc à ces deux
» titres d'archevêque & de cardinal que
» devoit, dans ses espérances, se bor-
» ner sa faveur ? Que devenoit cette
» place de Richelieu, où il se flattoit
» depuis si long-temps de s'asseoir un
» jour ? Il falloit donc se résoudre à y
» renoncer, à enchaîner tous ses talens,

1652. » à n'être éternellement qu'archevêque » & cardinal, tandis qu'il se sentoit né » pour de si grandes choses ! Mais il » lui resteroit l'ambassade de Rome, » que ses ennemis même s'empresseroient de lui faire accepter avec tous » les avantages qui pouvoient la rendre » utile & brillante. Ne trouveroit-il » pas dans cet emploi mille occasions » de déployer non seulement ses talens, » mais encore de profiter des circonstances pour revenir, lorsque tous » les feux de la sédition seroient éteints, » tous les volcans fermés, toutes les » fautes effacées ou oubliées, exercer » ces mêmes talens sur un plus grand » théâtre ?

Telles étoient les réflexions qui alloient bientôt rendre Retz à un état plus tranquille, lorsque les conseils de ses amis le rejetterent dans le tourbillon, d'où la lassitude, l'amour propre fatigué de déchoir, s'efforçoient de le tirer. Les uns, tels que l'évêque de

Châlons, le duc de Brissac, Montré- 1652.
sor, Laigues, Argenteuil, l'abbé Charrier, consentoient bien à sa retraite hors de Paris, mais à condition qu'il iroit se défendre avec plus d'avantages sur la frontiere, & disputer le terrein à Mazarin, soit à Mezieres, soit à Charleville, dont Noirmoutiers & Bussy-Lamet étoient gouverneurs. Les autres, c'étoient Caumartin & Joly, le dissuadoient de la retraite, prétendant qu'elle lui alloit faire perdre toute considération auprès de la cour & auprès du peuple. Ce conseil étoit peut être suggéré plutôt par leur intérêt, que par celui de leur maître : ils craignoient que sa retraite, en lui procurant une sûreté, ne lui produisît rien autre chose, ni pour lui, ni pour eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, cette considération des intérêts de ses amis, avec le penchant secret de Retz pour tout ce qui s'appelloit mouvement & trouble, l'emporta dans son esprit sur des considérations

Joly.

plus sages : ajoutez les sophismes de
1652. l'orgueil, qui s'indignoit en lui à la
seule idée qu'on pût croire ou dire qu'il avoit cédé le pavé au prince de Condé; ce fut par cette partie foible de son cœur que ses amis l'attaquerent, & l'emporterent.

Bientôt d'autres événemens lui donnerent d'autres vues. La retraite du cardinal le fit songer à s'entremettre d'une paix qu'il ne pouvoit empêcher, qu'il voyoit prochaine, & qui pouvoit lui devenir utile, par le mérite qu'il y auroit à la procurer. On peut lire dans ses mémoires les détails, longs & peut-être prolixes, où il entre pour prouver que la seule considération du bien de l'état le rappella à des sentimens pacifiques. Sa véritable raison fut que par la lassitude de la guerre où il voyoit tout le monde, les princes, comme le parlement & le peuple, il prévoyoit que la paix ne pouvoit tarder à se conclure; que s'il ne s'en entremettoit pas,

la conduite équivoque qu'il avoit tenue 1652.
jusqu'alors, loin de lui être d'aucun mérite auprès de la cour, lui attireroit plutôt son ressentiment, que sa faveur; que l'éloignement du ministre ne pouvant être de longue durée, il alloit se trouver exposé à toute son inimitié, s'il ne rachetoit par quelque service sa conduite passée; que pendant cet éloignement, il trouveroit peut-être le moyen de plaire à la Reine, & de s'insinuer dans son esprit; qu'en tout cas, le ministre étant éloigné, il ne risquoit rien de faire quelques pas pour la paix, puisqu'on ne pourroit le taxer d'inconséquence, son prétexte, comme celui des autres rebelles, dans tous ces mouvemens, ayant toujours été la mauvaise administration du ministre; qu'il gagneroit toujours beaucoup à cette démarche, ne servît-elle qu'à le faire reconnoître hautement cardinal par la France, & à le tirer de cet état précaire & dépendant où il ne pouvoit pas

1652. ſe permettre le plus léger mouvement contre la cour. Quoiqu'il ne regardât la réception du bonnet que comme une pure cérémonie, nous avons déja fait ſentir quelle importante raiſon il avoit pour être fâché que cette cérémonie ne fût pas déja faite. Une députation du clergé, à la tête de laquelle il iroit ſupplier le Roi de revenir à Paris, lui parut tout-à-fait propre à contenter ſes deſirs à cet égard. *Il y avoit*, dit-il, *déja aſſez long-temps que cette députation du clergé nous rouloit dans la tête, à M. de Caumartin & à moi... Je dois à M. Joly la juſtice de dire que ce fut lui le premier qui l'imagina, auſſi-tôt que le cardinal Mazarin ſe fut éloigné.* Retz n'eſt pas tout-à-fait exact dans ce récit, d'où l'on doit ſuſpecter ſa véracité ſur la nature des motifs qui l'engageoient à ſonger à la paix, l'amour de l'état, ſelon lui, dégagé de tout intérêt perſonnel. Comme il avoue lui-même que ce fut Joly qui, le pre-

mier, lui ſuggéra l'idée de la députation, tenons-nous en donc au récit de Joly. Celui-ci avoue que le doyen de Notre-Dame fut le premier qui propoſa à ſon chapitre de faire une députation au Roi, mais ſans en parler au cardinal de Retz. Joly, inſtruit de ce deſſein, fit ſentir à ſon maître tout l'avantage qu'il pourroit en tirer pour recevoir le bonnet, s'il ſe mettoit à la tête de la députation; ce qui décida le cardinal. 1652.

Mais ce n'étoit point aſſez qu'il voulût la paix, ſi Gaſton ne partageoit pas avec lui ſes ſentimens. Avec l'aſcendant qu'il avoit ſur ſon eſprit, il ne pouvoit trouver bien des difficultés à le ramener où il vouloit, quand le prince n'y auroit pas été porté par ſon penchant naturel, qui l'appelloit à la retraite, & par les circonſtances mêmes, qui le dégoûtoient des troubles. Retz avoit eu l'art de lui perſuader qu'il étoit de ſon intérêt & de ſon honneur que le car-

dinal ne restât pas dans le ministere : le
1652. Retz. cardinal éloigné, il ne lui restoit rien à prétendre, nul prétexte pour couvrir sa rébellion. Dans Paris, tout tendoit à la paix, & s'il ne partageoit pas encore la haine générale vouée à Condé, il ne pouvoit tarder à en recueillir une partie, en s'obstinant à perpétuer les troubles. On lui donnoit des avis secrets que Condé ou du moins ses agens traitoient sourdement avec la cour. Les nouvelles des provinces n'étoient pas capables de le rassurer davantage. Persan, bloqué depuis six mois dans Montrond, venoit, comme nous le dirons bientôt, de rendre la place à Palluau. Le parti ne tenoit plus qu'à un fil dans la Bourgogne; il étoit encore plus mal assuré en Guienne, où le comte d'Harcourt avoit presque toujours l'avantage. Bordeaux, qui auroit pu donner quelque espérance, étoit toujours divisé en tant de factions, qu'on pouvoit cesser de regarder cette ville comme le siége

de la faction : il n'y avoit personne qui n'y eût la sienne ; la princesse de Condé, la duchesse de Longueville, Conty, Marsin & Lénet ; le parlement, les jurats, l'armée, chacun avoit sa cabale, qui cherchoit à détruire de tout son pouvoir la cabale contraire ; & Marigny, qui s'étoit trouvé quelque temps dans cette ville, & qui dans la suite commença une espece de *Catholicon* de tout ce qu'il y avoit vu, disoit très ingénieusement *qu'il n'y avoit pas jusqu'au poëte Sarrasin qui n'y eût sa faction* (1). 1652.

(1) Dans un libelle qui parut en ce temps avec ce titre : *Dialogue de l'inconnu avec la ville de Bordeaux, dédié aux Irénopolites*, on a peint de couleurs assez fortes tous les maux que faisoient souffrir à la ville de Bordeaux ces diverses factions. J'ignore de quelle main part cette piéce, mais elle ne pallie point les fautes des Bordelois, & on les leur reproche avec une liberté, une énergie qui auroit bien dû leur ouvrir les yeux

1652. A ces malheurs généraux du parti, s'en joignoient de domestiques, qui portant la désolation & l'amertume dans l'ame de Gaston, la jettoient dans cette espece de consternation qui l'engourdit & lui ôte toute son énergie. Il venoit

Le 10 Août. de perdre le seul espoir de sa maison, le jeune duc de Valois, son fils, & la maniere dont la cour reçut cette

Montpens. perte, ajoûta encore à sa douleur. Il avoit demandé qu'il fût enterré à St. Denys : on lui refusa cette grace, si toutefois c'en étoit une, & au lieu de lui faire les complimens ordinaires en pareille occasion, on lui répondit durement que *cette mort étoit une punition visible de Dieu, qui appesantissoit sur lui sa main & le châtioit de l'injuste guerre qu'il faisoit à son Roi.* On soupçonna Servien d'avoir dicté cette lettre barbare.

Ce fut dans des circonstance si favorables que Retz entreprit de ramener Gaston aux sentimens qui l'animoient

alors lui-même. Le prince fatigué d'un côté, consterné de l'autre, tremblant toujours à la moindre apparence de danger, se livra de lui-même & envisagea tout-à coup les choses sous une face différente de celle où il les avoit vues jusqu'alors. Sa retraite à Blois lui parut l'état le plus désirable; il se persuada, qu'avec quatre gardes, il y demeureroit plus tranquille, plus honoré, plus respecté de la France & de l'Europe entiere qu'il ne l'avoit été au milieu du tourbillon des affaires & au centre de la grandeur: dans un instant, toutes les idées de prétentions, d'ambition, de discordes, d'intrigues s'effacerent de son esprit; il ne respira que la paix, que la solitude. Il fournit lui-même à son favori des raisons pour justifier leur changement, & il ne leur resta plus au bout d'une heure de conversation, qu'à régler le plan de leur conduite, & à trouver les moyens de se donner tout l'honneur de la paix qu'ils méditoient. Voici quel fut ce plan. 1652.

1652. » Retz devoit assembler toutes les » communautés ecclesiastiques de la » capitale, & en tirer une députation, » à la tête de laquelle il iroit supplier le » Roi de revenir à Paris. Dans le même » temps, par le moyen de ses amis, il » travailleroit à obtenir des autres corps » une pareille démarche. Cependant » pour préparer les voies du côté de » la cour, il s'adresseroit à la princesse » palatine, qui feroit entendre adroitement à la Reine, que tout ce mouvement alloit se faire de concert avec Gaston. Quand Retz seroit à Compiegne, ce seroit là que commenceroit la » négociation. Il diroit à la Reine qu'elle devoit s'appercevoir que si Gaston » n'avoit pas les intentions les plus sincéres pour la paix, il ne permettroit » pas une pareille démarche : *ces intentions, il les avoit toujours eues,* » *& il n'y avoit que ses engagemens* » *publics, pris contre le ministre, qui* » *l'eussent empêché jusqu'alors de les dé-*

» *clarer hautement. Aujourd'hui que cet* 1652.
» *obstacle étoit levé, le prince déclaroit à* » *S. M. par son organe, qu'il renonçoit à* » *tout intérêt particulier; qu'il ne prétendoit rien ni pour lui, ni pour ses amis;* » *qu'il ne demandoit que la sûreté publique, facile à procurer en expliquant* » *quelques articles de l'amnistie, & en la* » *revêtant de quelques formes qui la rendissent irréfragable. Dès que ces formalités auroient été remplies, & que le* » *prince auroit eu la satisfaction de saluer* » *le Roi dans le Louvre, il iroit chercher* » *la retraite & le repos à Blois, ne s'occupant plus que de son salut & du plaisir* » *de vivre dans la solitude, dont il espéroit qu'on ne viendroit pas le tirer. Si* » *M. le prince ne vouloit pas l'imiter,* » *& se retirer dans son gouvernement,* » *pour y jouir tranquillement de ses pensions & de ses charges, il l'abandonneroit à toute la vengeance royale.*
Retz, à ces derniers mots, ayant représenté à Gaston que l'expression étoit

1652. dure, & qu'il falloit l'adoucir : *point de fausse générosité*, reprit le prince avec une espece de courroux ; *oui, je l'abandonnerai ; je sais ce que je dis, & je saurai bien le soutenir & le fortifier.*

Je crois volontiers que Gaston parloit alors avec bonne-foi; mais celle de Retz paroît un peu plus problématique. Tous ces arrangemens semblent cacher des vues bien profondes. En ne faisant point l'accommodement de Condé sur le champ, que de voies on s'ouvroit pour reprendre part aux mouvemens; on n'auroit jamais permis que le prince eût été totalement accablé ; après avoir refait ses forces par cette espece de cessation de combat, on seroit venu se rejetter dans la mêlée, avec d'autant plus d'avantage, que le maître & le favori pour s'être procurés le mérite de la paix, seroient devenus les idoles de Paris, & l'auroient entiérement à eux. Quoi qu'il en soit, après ces conventions, Retz envoya Argenteuil s'aboucher avec la princesse palatine,

palatine, quilui étoit toute dévouée depuis qu'il lui avoit sacrifié & la mere & la fille. La princesse applaudit beaucoup au projet, mais elle répondit qu'il falloit surprendre la cour, *parce que si on lui donnoit le temps de consulter l'oracle, il ne répondroit que ce qui lui auroit été soufflé par les prêtres des idoles, qui,* ajoutoit-elle, *aiment mieux que tout le temple périsse, que vous y mettiez la pierre la plus légère pour le réparer.* Elle écrivit donc elle-même au cardinal, & si adroitement, qu'elle le força pour ainsi dire à mander à la Reine qu'elle devoit au moins recevoir agréablement la députation. Mais dès que ses agens à la cour eurent appris cette nouvelle, éclairés par leur intérêt, & craignant que cette démarche de Retz ne le raccommodât ou avec la Reine ou avec le ministre, & qu'ils ne perdissent eux-mêmes toute confiance & toute faveur, ils s'empresserent de susciter des obstacles à la députation, & d'en faire sen- 1652.

1652. tir le piége. « C'en étoit un certaine-
» ment que le cardinal de Retz tendoit
» à la cour. S'il avoit des intentions
» droites & sinceres, pourquoi ne pas
» entamer une négociation, plutôt que
» commencer par une proposition qui
» forçoit le Roi, ou à revenir à Paris
» sans avoir pris les sûretés préalables,
» ou à s'attirer les plaintes de toute la
» capitale en n'y revenant point ? Ne
» voyoit-on pas que l'unique fin de
» cette proposition étoit de procurer la
» réception du bonnet au cardinal : d'ail-
» leurs quel besoin d'avoir l'obligation
» du retour du Roi à des gens qui ne
» s'offroient à le favoriser, que pour
» être plus en état de se maintenir con-
» tre le Roi même ? Les intelligences
» formées par la cour dans Paris ne lui
Nemours. » promettoient-elles pas d'y rentrer au
» premier jour ? Ne savoit-on pas com-
» bien toute la capitale étoit rebutée
» & de la faction, & de ses chefs, &
» de leur violence, & de son esclavage ?

» Tous les membres de cette faction » n'étoient-ils pas dans une division qui » annonçoit une chûte prochaine ? Les » parlementaires étoient en guerre avec » les parlementaires ; leur inimitié pour » les princes, quoique plus secrete, » étoit encore plus violente ; les prin- » ces ne vivoient pas entre eux dans » une meilleure intelligence ; le peuple, » excédé des attentats des uns, des vio- » lences des autres, fatigué de sa pro- » pre désobéissance, ayant également » en horreur & les frondeurs d'épée & » les frondeurs de robe, ne respiroit » qu'après une paix qui pût lui procurer » le retour du Roi, avec l'abondance » & la tranquillité qui en sont la suite. » A la vue d'une si favorable révolu- » tion, y avoit-il à hésiter, & n'étoit- » il pas de l'honneur du Roi, aussi-bien » que de la bonne politique, de pro- » fiter de ces dispositions, de les échauf- » fer sous main, plutôt que de devoir » le retour de S. M. à ses plus implaca- » bles ennemis ?

1652.

1652. Voilà ce que disoient, voilà ce que crioient le Tellier, Servien, Undédei, l'abbé Fouquet, soit dans les conseils, soit auprès de la Reine. Quoique suggérés par l'intérêt & par la passion, leurs raisonnemens contenoient tant de vérités, qu'ils l'auroient peut-être emporté, sans l'ordre du cardinal & sans les efforts de la princesse palatine. Elle représentoit de son côté qu'il étoit à craindre qu'en rebutant des avances faites de bonne foi, comme elle en étoit sûre, on ne désespérat & Gaston & son favori, qu'on ne les forçât tous deux à ne plus garder aucun ménagement, à se lier plus étroitement que jamais avec la faction, & à trouver dans la puissance de l'un, dans le génie de l'autre, les ressources les plus funestes pour éterniser les dissentions, pour les rendre plus formidables qu'elles ne l'avoient encore été. Cette considération étoit d'un grand poids, & elle l'emporta. La Reine, après avoir

retenu trois jours l'abbé Charrier, que Retz avoit envoyé pour prendre les passeports, même après les avoir promis, les fit enfin expédier, & le cardinal, deux jours après, partit avec une quinzaine de carrosses, remplis des députés de tous les corps ecclésiastiques, une suite de deux cents gentilshommes, & une escorte de cinquante gardes de Gaston, qui, par cette démarche, se déclaroit sans doute assez hautement. 1652. Le 7. Le 9. Talon. Joly. Retz.

Sur la foi de ses passeports, Retz croyoit n'avoir rien à craindre, & cependant dès qu'il fut à Senlis, il eut lieu de s'appercevoir que la cour ne lui tenoit pas encore grand compte de sa démarche. Il apprit qu'on avoit résolu de ne point loger son cortége à Compiégne; il ne lui paroissoit pas trop sûr de ne se confier dans cette ville qu'avec des curés, des chanoines & des religieux. Il envoya prévenir la Reine à cet égard. Elle répondit qu'elle vouloit bien accorder le logement pour Retz.

1652. quatre-vingt chevaux; les carrosses seuls en avoient cent douze. La premiere fois que les cardinaux paroissent à la cour, on leur envoie une escorte des gardes du corps; il n'en trouva point sur son chemin; il en prit des alarmes. Elles auroient été bien plus vives, s'il eût su que le défaut d'escorte ne venoit que de l'indécision où l'on étoit sur la maniere dont on le recevroit : cette matiere avoit été violemment agitée dans le conseil. Les uns avoient proposé de l'arrêter; les autres, de le tuer; le plus grand nombre avoit montré les dangers de ces deux avis, & représenté tous les inconvéniens qui pouvoient résulter d'une violation si odieuse de la foi publique. Le prince Thomas, le jour même que Retz retourna à Paris, fit avertir son pere par le P. Senaut de l'Oratoire, *qu'il avoit été de ce dernier avis; qu'il ne nommoit personne, mais qu'il y avoit à Compiégne des gens bien scélérats.* La princesse palatine lui écri-

vit, ſans lui rien dévoiler, quand il fut de retour, *qu'elle l'aimoit mieux à Paris qu'à Compiégne.* Tous ces conſeils violens paroiſſent bien extravagans, il eſt vrai; il eſt vrai encore que le cardinal ſeul rapporte ces anecdotes; mais que ne propoſe-t-on point dans les cours? que n'y exécute-t-on point ſouvent? Il faut d'ailleurs remarquer que de tous les auteurs qui nous ont laiſſé des mémoires ſur ces temps, Retz eſt le ſeul qui pouvoit être inſtruit de ces circonſtances. Quoi qu'il en ſoit, Retz ne s'apperçut pas des complots tramés contre lui. La Reine le reçut avec beaucoup de careſſes, & ſe fâcha contre l'exempt des gardes du corps qui devoit conduire l'eſcorte, & qui fut ſuppoſé s'être égaré dans la forêt. Le lendemain de ſon arrivée, il reçut le bonnet des mains du Roi, & l'après-midi, il prononça devant leurs majeſtés une harangue très bien faite, pour les circonſtances: ſans aſſimiler totalement

1652.

Le 12.

1652. la fronde à la ligue, il rappella les désastres de cette derniere faction, & l'exemple de Henri IV, qui, malgré tant de coupables, avoit cependant pardonné. Il exhorta le Roi avec toute la liberté de son ministere, à imiter ce bon prince : il finit par un compliment à la Reine, qu'il compara à la reine Blanche, & dont il exalta les vertus *sans comparaison & sans exemple*. C'étoit peut-être là plutôt une méchanceté, qu'une adulation. On connoît tous les bruits injurieux que la confiance de Blanche pour le cardinal romain Bonaventure fit répandre à la calomnie contre sa réputation ; on n'avoit pas manqué durant la fronde de trouver beaucoup de conformité entre ces deux minorités, & de faire des comparaisons odieuses ; & l'on croiroit volontiers que la mal-adresse de Retz étoit préméditée. Quoi qu'il en soit, le Roi ne pouvant pas trop s'avancer, parce qu'il ne vouloit pas qu'on crût qu'il devoit

Voyez les recueils.

son retour à cette députation, ne fit qu'une réponse honnête, & si générale, qu'elle n'étoit ni une promesse, ni un refus; & Retz, qui vouloit pouvoir la montrer, eut de la peine à l'obtenir par écrit. 1652.

Voilà ce qui se passa en public pour le retour du Roi; voici ce qui se fit secrétement pour procurer le mérite de ce retour à Gaston, & par contrecoup à son favori. La Reine lui donna dans son petit cabinet une audience particuliere, où il lui notifia tous les pouvoirs dont il étoit chargé. « Il ne venoit pas à Compiégne simplement en » qualité de député de l'église de Paris; » il en avoit une autre qui lui étoit plus » précieuse, parce qu'il la croyoit moins » inutile à son service; c'étoit celle » d'envoyé de Monsieur. Il lui avoit » commandé d'assurer S. M. qu'il étoit » dans l'intention de la servir réelle» ment, efficacement & promptement; » & pour prouver à S. M. qu'il ne lui

1652. » en imposoit pas, elle pouvoit jetter
» les yeux sur le billet qu'il avoit l'hon-
» neur de lui présenter. » Ce billet étoit signé de Gaston, & les mêmes offres y étoient exprimées dans les mêmes termes. A cette vue, la joie de la Reine se décéla : *Je savois bien, M. le cardinal*, s'écria-t-elle avec transport, *que vous me donneriez enfin des marques de l'affection que vous avez pour moi.*

Retz alloit profiter des favorables dispositions où la lecture du billet avoit jetté la princesse, lorsque Undedei gratta à la porte ; il voulut se lever pour lui ouvrir. *Demeurez là*, dit la Reine en se levant elle-même & en l'arrêtant par le bras ; *attendez-moi.* A ces mots, elle sort elle-même, & va à Undedei ; elle l'entretient plus d'un quart-d'heure, & à son retour, Retz s'apperçut aisément, par l'embarras & de son visage & de son discours, que l'agent du ministre avoit fait plus que de lui rendre un paquet d'Espagne,

qu'elle prétendit avoir reçu de lui. Il avoit reçu ordre du cardinal de la conjurer de sa part de n'accorder à Retz aucune audience particuliere, parce qu'elle ne serviroit qu'à donner de l'ombrage à ses fidéles serviteurs. Undedei n'avoit reçu l'ordre qu'au moment où Retz étoit enfermé avec la Reine, & il n'avoit pas hésité à l'interrompre pour le lui notifier. Il eut son effet. Retz remarqua qu'en rentrant, la princesse affecta de s'approcher d'une croisée qui étoit de toute la hauteur du cabinet, & de faire placer le cardinal dans un lieu où tout ce qui étoit à la cour pouvoit les voir l'un & l'autre. Elle n'en témoigna pas moins de joie & de reconnoissance à Retz : *mais comme*, ajouta-t-elle, *les conversations particulieres feront philosopher le monde plus qu'il ne convient à Monsieur & à vous-même, à cause des égards qu'il faut garder vers le peuple, voyez la palatine, & convenez de quelque heure se-* 1652.

crete, où vous puissiez voir M. Servien.

1652. Ils se virent en effet chez cette derniere princesse entre onze heures & minuit. Le Tellier accompagnoit Servien, & ils n'étoient là tous deux que pour s'éclairer : car les subalternes de Mazarin étoient dans une méfiance perpétuelle les uns des autres ; jaloux mutuellement de leur pouvoir, ils craignoient à chaque instant d'être supplantés l'un par l'autre, & s'espionnoient plus entre eux, qu'ils n'espionnoient les ennemis de la cour. Cette défiance qu'ils avoient d'eux-mêmes, celle qu'ils avoient du coadjuteur, empêcha qu'ils ne reçussent ses propositions aussi franchement qu'ils paroissoient d'abord devoir les accepter. Ils n'y répondirent que par des phrases générales, qui tenoient beaucoup du galimatias, & qui firent refermer le cardinal. La princesse palatine, qui s'entremit de la négociation, fit sentir à la Reine qu'il n'y avoit que de la faute

de ses agens, si l'affaire ne s'accommodoit point; qu'elle ne voyoit point ce qu'on pouvoit desirer de plus après la promesse de Gaston d'abandonner Condé, & de se retirer à Blois, sans se mêler désormais de tout ce qui pouvoit arriver. Comme c'étoit là l'article décisif, Retz l'avoit gardé pour le grand coup, & n'en avoit pas encore parlé ni à la Reine, ni à ses agens. Dès que la princesse l'entendit, elle en sentit tout le prix, & vouloit conclure; mais tous les subalternes s'efforcerent de lui montrer dans cette promesse un piége, qui y étoit peut-être en effet, du moins de la part de Retz. « Gaston » ne flattoit la cour de cet espoir que » pour attirer le Roi dans Paris, au » moment même où il s'y procureroit » une nouvelle autorité par l'honneur » qu'alloit faire rejaillir sur lui le retour » du Roi, dont on lui donneroit tout » le mérite, & ce mérite seroit d'au- » tant mieux senti, qu'il affectoit dans 1652.

1652. » toutes ces propositions de ne point » s'expliquer sur le retour du cardinal. La promesse envisagée sous cette face ne parut plus si favorable à la Reine. Les subalternes la déciderent à ne point prendre d'engagement avec le duc, à le tenir en balance pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'on eût fait jouer à Paris les ressorts qui pouvoient y procurer le retour & la sûreté du Roi, sans en avoir l'obligation ni au duc d'Orléans, ni à son favori. Si l'on en croit celui-ci, la princesse étoit à peine maîtresse dans sa cour; elle étoit dominée par les subalternes du ministre, comme elle l'avoit été par le ministre lui-même. Elle craignoit les rapports qu'ils pouvoient faire, au point qu'elle conjura la princesse palatine de dire sans affectation à Undedei, qu'elle avoit beaucoup plaisanté en sa présence du cardinal de Retz : elle dit elle-même à Undedei, que Retz lui avoit protesté qu'il regardoit le cardinal Mazarin com-

me un très honnête homme, & qu'il ne prétendoit point à sa place. Elle se moqua beaucoup avec l'abbé Fouquet de la dépense que le cardinal faisoit durant ce voyage : elle fut effroyable en effet ; il tenoit tous les jours sept tables, & chaque jour lui coûtoit huit cents écus. 1652.

Retz, voyant que sa négociation traînoit en longueur, & qu'on n'avoit nulle envie de finir avec lui ; craignant d'ailleurs que dans cet intervalle les amis des princes ne lui ravissent la faveur de Gaston, il prit congé de la Reine. La princesse restant toujours dans les mêmes termes avec lui, le chargea d'assurer Gaston qu'elle le remercioit, qu'elle se sentoit très obligée de ses procédés, qu'elle espéroit qu'il contribueroit à jetter dans les esprits les dispositions nécessaires pour le retour du Roi, qu'elle l'en prioit, & que de son côté, elle ne feroit rien à cet égard sans se concerter avec lui. *Je crois, Madame,* interrompit

Joly.

Retz.

1652. Retz, *qu'il auroit été à propos de commencer dès aujourd'hui.* La princesse feignit de ne pas entendre, & rompit sur ce discours. Le cardinal, très mal satisfait d'un voyage où il n'avoit fait que la moitié de ce qu'il avoit desiré, reprit, après trois jours de séjour à Compiégne, le chemin de Paris, où les acclamations qu'il reçut en entrant, le vengerent un peu de son mauvais succès & des sarcasmes de la cour. Il n'avoit pas tenu aux partisans des princes qu'on ne lui fît une réception moins flatteuse. Ils avoient fait imprimer une fausse harangue, comme si c'eût été celle qu'il avoit prononcée à Compiégne, & y avoient inséré mille traits qui ne pouvoient que le décrier dans l'esprit du peuple : mais ses amis publierent la véritable, & elle eut un effet si prodigieux, que lorsque Retz rentra dans Paris, chacun sortit des maisons pour le voir ; on n'entendit de tous côtés que des applaudissemens, des cris de

joie, & au milieu de ces cris, *vive le* [redacted]
Roi, vive la paix! 1652.

Retz eût été plus flatté peut-être en deſcendant au Luxembourg d'annoncer à Gaſton que leur plan avoit réuſſi. Jamais ſurpriſe ne fut égale à celle du duc, lorſqu'il apprit que ſes avances avoient été rebutées; il fut anéanti à cette nouvelle. Il entra enſuite en fureur, il ſe répandit en menaces, en imprécations contre la cour : il ſe levoit, il s'aſſeyoit, il entroit dans l'appartement de Madame, il en ſortoit, il ſe promenoit, il s'arrêtoit, tantôt en pouſſant de profondes exclamations, tantôt en gardant un morne ſilence, mais toujours dans la plus violente agitation. Enfin, ſortant tout-à-coup comme d'une criſe pénible : *M. le prince veut s'en aller*, s'écria-t-il à Retz; *Fuenſaldagne lui mande qu'il a ordre de lui remettre toutes les forces d'Eſpagne; mais il ne faut pas le laiſſer partir : ces gens-là viendroient nous étrangler dans Paris.*

1652. *Il faut que la cour y ait des intelligences que nous ne connoissons pas : pourroit-elle agir comme elle fait, si elle ne se sentoit des forces ?* Retz s'efforçoit de le remettre de son agitation, & vouloit lui prouver qu'ils n'en devoient toujours pas moins continuer l'exécution du plan qu'ils avoient concerté : il falloit procurer la paix, mais en prenant des sûretés & une amnistie en bonne forme, de sorte qu'on ne pût rien lui imputer des vengeances auxquelles la cour pourroit se porter, même après le traité : vengeances qu'il prévoyoit, en considérant l'aigreur naturelle de la Reine, la violence de Servien, la dureté de le Tellier, l'emportement de l'abbé Fouquet, & la folie d'Undedei ; ce furent ses termes dans un écrit qu'il jetta sur le champ sur le papier, mais qui ne convainquit point Gaston de l'indispensable nécessité où il étoit de chercher à procurer la paix, puisque la guerre paroissoit absolument imprati-

cable. Le duc, rentrant dans ſon indé- ═══
ciſion naturelle, donna à ſes ennemis 1652.
toutes les facilités néceſſaires pour réuſ-
ſir ſans ſon ſecours.

CHAPITRE VIII.

Turenne ſauve l'armée royale. Dégoûts du prince de Condé : il ſe réſout à quitter la France. Tout tend à la paix.

IL étoit d'autant plus extraordinaire de voir la cour rebuter les avances de Gaſton que, par la ſituation où ſe trouvoient les armées reſpectives, le ſort des armes paroiſſoit devoir être favorable à Condé. Turenne, (car où ce général ſe trouvoit, il ne faut pas compter ſon collégue) après avoir campé quelque temps auprès de Compiegne, ayant appris la retraite des Eſpagnols, s'étoit hâté de ſe rapprocher de Paris pour empêcher la jonction des

1652. Mem. du duc d'Yorck.

Lorrains avec l'armée des princes. Ayant passé la Marne à Lagny, il vint camper à Cressy, d'où il comptoit s'avancer vers Brie comte-Robert, & couper ainsi le chemin aux troupes de Charles, lorsqu'un ordre de la cour vint suspendre sa marche : c'étoit le secrétaire même du duc, qui le lui apportoit. Il avoit été envoyé par son maître vers la cour pour la bercer de l'espoir d'un traité, & l'amuser sous la promesse qu'il n'avanceroit ni ne reculeroit jusqu'à ce que la négociation fût terminée ou rompue. La cour, qui auroit dû cependant savoir ce que valoient les paroles du duc, s'étoit laissée surprendre à cet appât, & avoit donné ordre à son secrétaire de passer à l'armée de Turenne en retournant rendre compte à son maître de sa négociation, & de commander au maréchal de rester dans son poste jusqu'à nouvel ordre, à moins que le duc ne frustrât sa parole & ne fît quelque mouvement du côté de Paris. Le maréchal, qui n'avoit pas oublié ce qu'il avoit failli

en coûter à la France, pour s'être trop confié la derniere fois aux perfides négociations du duc, répondit au secrétaire qu'il n'exécuteroit point l'ordre qu'il lui apportoit, *parce que les promesses du duc & rien étoient pour lui la même chose.* Il donna en même temps l'ordre de la marche pour le lendemain, en répondant ces belles paroles au duc d'Yorck, qui lui témoignoit sa surprise d'une pareille désobéissance à un commandement si positif : *Je suis si persuadé que le duc veut tromper la cour ; & que l'intérêt du Roi mon maître est que l'armée marche, que quelque positifs que soient les ordres, j'aime mieux m'exposer à porter ma tête sur un échaffaut, que de trahir l'état par une obéissance qui peut entraîner sa ruine.* 1652.

Le lendemain, on s'apperçut que le maréchal avoit bien fait de n'être point si rigide observateur. Il marchoit pour aller occuper Brie-comte-Robert, & ses maréchaux des logis trouverent que ce Le 5.

1652. poste étoit déjà occupé par l'armée lorraine. Sur cette nouvelle, Turenne tourne du côté de Villeneuve-St.-George, mais en arrivant, il se voit encore prévenu par l'avant-garde de l'armée ennemie. Comme elle n'étoit point retranchée, il fut facile de la chasser, & de la forcer de camper une lieue plus haut, vis-à-vis du château d'Ablon. Cependant il se fortifia lui-même dans le camp de Villeneuve-St.-George, en se plaçant derriere le bois, dans l'angle que forme la Seine & l'Yerre, qui lui servoient ainsi de retranchemens. Ses précautions n'étoient point le fruit d'une circonspection pusillanime : Condé en effet, à la premiere nouvelle de l'arrivée de Charles, ayant rassemblé son armée répandue autour de St. Cloud, étoit venu se poster à Ivry, d'où, sur un pont de bateaux qu'il y fit construire, après avoir traversé la Seine, il se joignit aux Lorrains auprès d'Ablon. Son armée lui ayant paru alors assez forte pour se mesurer

Montglat.

avec Turenne, il s'avança dans l'intention de le combattre : mais sa position lui parut si respectable, qu'il fallut se résoudre simplement à le resserrer & à l'affamer dans son camp. Cette manœuvre étoit d'autant plus facile, que le maréchal n'avoit des vivres que pour trois ou quatre jours, & qu'il n'avoit presque point de fourages à espérer dans un pays ruiné. Condé, pour réussir, divisa son armée en quatre corps, postés dans différens endroits de la plaine de Boissy, & séparés des royalistes simplement par le bois de Villeneuve-Saint-George; les deux armées étoient si proches l'une de l'autre, qu'on se tiroit des coups de canon par-dessus le bois, mais sans pouvoir se faire aucun mal, parce que pour arriver d'un camp à l'autre, il falloit traverser des défilés, où celui qui s'y seroit engagé, auroit été infailliblement battu. 1652.

Ce fut dans cette position que les deux armées passerent environ un mois, les

1651. rebelles se flattant ou de faire périr entiérement les royalistes, s'ils restoient dans ce poste, ou de les défaire complétement & de les tailler en pieces, s'ils le quittoient. Turenne, de son côté, qui avoit tous ses derrieres libres, ne restoit dans ce poste que parce qu'il n'y pouvoit être attaqué, & que, tenant ainsi l'armée ennemie en échec, & l'empêchant de faire aucun progrès, il laissoit tout le temps à la cour d'intriguer secrétement à Paris, & d'amuser les princes & Charles lui-même par des négociations. Il manda donc à la Reine qu'elle n'eût aucune inquiétude, & qu'ayant toute la Brie derriere lui, il se retireroit quand il en seroit temps. Ce ne fut point une fanfaronnade. Il ne manqua pas un instant de vivres, aucun de ses convois ne fut enlevé, les chemins de Corbeil & de Melun, d'où il les tiroit, furent toujours libres; au lieu que l'armée des princes, vivant aux environs de Paris, qu'elle avoit ruinés, étoit

étoit obligée de piller les villages, & en renchérissant les vivres dans la capitale, augmentoit la haine qu'on portoit au parti & aux chefs. Envain voulut-on obliger le maréchal à combattre : il s'en défendit avec cette capacité qui fit de lui l'un des plus grands hommes de son siécle. Il n'y eut que quelques escarmouches & un léger combat de cavalerie, qui ne décida rien, & dont chacun se donna l'avantage ; preuve certaine que des deux parts on avoit été maltraité. 1652.

Quand Turenne auroit été forcé de combattre, il l'eût pu faire avec quelque espoir de sortir du moins à perte égale : il venoit d'être renforcé d'environ trois mille hommes des troupes qui avoient formé le siége de Montrond. Après plus de huit mois d'un blocus très exact, la garnison de cette place, affoiblie par les travaux, les maladies & la famine, avoit été tellement pressée, que Persan, qui la commandoit, La Rochef. Montg.at. Bussy. Tavannes.

1652. s'étoit vu obligé de capituler le 15 d'Avril, & de convenir que si de-là au premier de Septembre il ne lui venoit pas de secours, il sortiroit de la place avec tous les honneurs de la guerre. Palluau, qui faisoit ce siége, croyoit ne pouvoir pas faire une capitulation plus sûre, & regardoit la place comme à lui, Condé, qui auroit pu la secourir pendant que l'armée royale étoit aux environs de Compiégne, ne l'ayant point fait, & occupé comme il l'étoit à bloquer Turenne, paroissant presque dans l'impossibilité de le tenter.

Cependant le prince, averti de cette capitulation, forma un détachement de cinq cents maîtres aux ordres de Briolle, qui devoit venir fondre à l'improviste sur les lignes de Palluau avant le terme convenu. L'entreprise échoua par l'indiscrétion de Chavagnac & de Villers, lesquels ayant quitté le service de Condé pour quelque mécontentement dont nous rendrons compte, & étant passés

à la Charité, avertirent Bussy, lequel 1652.
ayant ramassé une partie de la noblesse du pays, vint au secours de Palluau. Celui-ci avec ce secours & l'avantage qu'a tout homme averti, se tint sur ses gardes; & lorsque Briolle parut, il s'apperçut bien qu'il étoit attendu. Il y auroit eu de la folie à vouloir forcer les lignes; mais comme il connoissoit Condé, qui ne pardonnoit pas sur l'article de la lâcheté, il ne voulut pas que le prince eût à lui reprocher qu'il n'avoit pas combattu. Il passe donc le Cher, s'approche des lignes à la portée du pistolet, se fait tuer trente ou quarante maîtres, est obligé de céder, de repasser la riviere, de gagner la Loire, & de rejoindre les princes. Persan, voyant qu'il n'avoit plus de secours à attendre, rendit la place, & sortit avec toute sa garnison, qui fut conduite par cinquante maîtres du régiment de la Reine jusqu'à Montargis, d'où il se rendit au camp d'Ablon, tandis que le chevalier de Ba-

1652. radas venoit de ſon côté, avec environ trois mille hommes de l'armée du ſiége, renforcer celle de Turenne. Palluau, pendant ce temps, faiſoit démolir les fortifications de Montrond, & le cardinal lui envoyoit, mais à condition de le tenir ſecret, un brevet de maréchal de France pour cette conquête, qui ne lui coûta cependant que des railleries (1).

Après que les armées furent ainſi reſtées long-temps en préſence, la cour, Monglat. qui avoit gagné tout ce qu'elle vouloit par cette manœuvre, manda à Turenne

---

(1) On fit ces vers ſur lui :

Palluau, avec ſes railleries,
Non plus qu'avec ſes batteries,
Ne fait pas grand'peur à Perſan :
Mon Dieu ! le pauvre capitaine !
Il ne peut prendre un château dans un an,
Et perd deux villes par ſemaine (*).

(*) Il avoit perdu Courtrai & Ipres en peu de jours.

qu'il étoit temps de la cesser, & de venir la joindre à Pontoise, où elle étoit retournée. Turenne avec la même prudence qui lui avoit fait éviter le combat, prépara sa retraite; il fit construire 12 ponts sur l'Yerre, comme pour favoriser ses fourages, & profitant des ténébres, il décampa secrétement : les ennemis ne s'en apperçurent que le lendemain fort tard, & lorsqu'ils ne pouvoient plus fondre sur son armée. Après être resté un jour à Corbeil, il poursuivit sa marche avec tant d'ordre, qu'en un quart-d'heure toutes les troupes pouvoient être en bataille; il passa la Marne auprès de Meaux, & de là vint camper à Senlis, dans une position où il pouvoit être difficilement attaqué.

1652.

La nuit du 4 au 5 Oct.

Cette retraite étoit belle sans doute, mais moins encore par le secret & la prudence qui la dirigerent, que par le choix des circonstances. Il avoit saisi le moment où le duc de Lorraine étoit à Paris, occupé à négocier avec tout le monde, dans

l'intention de tromper tout le monde, &
1652. que Condé languissoit dans son lit, consumé des ardeurs de la fiévre, d'autres disent d'un mal plus cuisant, fruit de l'abus des plaisirs. Cette nouvelle parut le tirer de l'engourdissement où la douleur tenoit toutes ses facultés ensevelies. Il entra dans une fureur épouvantable contre les subalternes qu'il avoit laissés au camp; il s'ecria *qu'il falloit envoyer des brides à Valon & à Tavannes*; *qu'ils étoient des ânes*. Ces paroles, avec quelques autres sujets de mécontentemens, (car il en donnoit souvent à ses amis) lui firent perdre ce dernier. Le prince, peu de temps après, lui ayant ôté le commandement de ses troupes pour le donner au prince de Tarente, Tavannes quitta entiérement son service, & lui ôta *son bras droit* : c'étoit ainsi qu'on désignoit & l'attachement & l'utilité de ce seigneur pour le prince.

Le mot de Condé étoit certainement indiscret, & peut-être n'étoit il pas juste:

Tavannes & Valon n'étoient peut-être point coupables, du moins si l'on en croit les mémoires du comte : mais on pouvoit le pardonner au premier emportement d'un homme extrêmement vif, qui voyoit en un instant toutes ses espérances renversées, & qui, par cette retraite, perdoit dans Paris le peu de pouvoir qu'il y avoit conservé jusqu'alors. En effet, les partisans des princes avoient tant publié que l'armée royale étoit perdue, qu'elle ne pourroit jamais se tirer du mauvais pas où elle étoit engagée, qu'immanquablement elle seroit entiérement détruite ou par la famine ou par le fer, que le peuple la voyant sauvée sans avoir perdu un chariot, à la haine qui couvoit secrétement dans son cœur, joignit le mépris le plus outrageant, & ces deux sentimens se déployerent avec fureur. Les Espagnols sur-tout & les Lorrains furent les premieres victimes d'un ressentiment, contenu jusqu'alors par le respect qu'in-

1652.

Montglat.

1652. ſpiroit le ſuccès à venir. Ils furent publiquement inſultés, hués & pourſuivis par la populace ; les charriots du duc de Virtemberg furent pillés; le duc de Lorraine ſe vit lui-même publiquement outragé. Attaqué au milieu de Paris par la plus vile canaille, qui crioit ſur lui *comme au voleur*, il n'en eût peut-être pas été quitte pour des invectives & des imprécations, s'il ne fût deſcendu de ſa voiture, & s'il ne ſe fût mis ſous la ſauvegarde d'un prêtre qui portoit le viatique à un malade, & qu'il ſuivit à pied avec tant d'apparences de dévotion, que la rage de la populace en fut un peu calmée.

Hiſtoire du temps.

Cette défection preſque totale qu'éprouvoit Condé, jointe à ſa maladie, le jettoit dans un état de douleurs & de ſouffrances, encore aigri par les trahiſons qu'il éprouvoit de ceux qui lui paroiſſoient les plus attachés. Celle de Chavagnac, dont nous avons dit un mot, devoit lui être d'autant plus ſenſible, qu'il la méritoit : c'étoit une ſuite de

ces emportemens bouillans qu'il ne savoit jamais réprimer, & qui sont les plus grands défauts pour un chef de parti. Quatre cavaliers de l'armée de Condé avoient volé cent mille écus à un marchand de Paris; Tavannes, pour des raisons qu'on ne sait point, mais qui, quelles qu'elles soient, ne lui font pas honneur, les avoit fait évader; au lieu de s'en prendre à Tavannes, le prince prétendit que Chavagnac fît retrouver ce vol, sous peine de la vie. Celui-ci s'en défendit, & ayant montré quelque mécontentement : *vous me faites froid*, s'écria Condé; *allez vous promener*, mais avec ces expressions plus faites pour sortir de la bouche d'un crocheteur, que d'un prince. Ce n'étoit point ainsi que César faisoit la guerre civile. Condé s'apperçut bientôt que l'imitant dans sa révolte, il auroit dû l'imiter dans la maniere de se faire & de se conserver des partisans, & il apprit combien les princes doivent être

1652.
Chavagnac.

1652. sur leurs gardes pour ne point laisser échapper certaines paroles, & sur-tout avec un gentilhomme. Chavagnac, presqu'aussi brusque, aussi altier que pouvoit l'être Condé lui-même, montra publiquement son chagrin, & s'écria tout haut : *il est bien dur de servir un prince contre son Roi, & d'être traité de cette maniere ; mais pareille chose ne m'arrivera plus.* Il demanda en effet sur le champ son congé ; Condé, qui sentoit sa faute, lui fit faire des excuses ; mais le fier gentilhomme ne s'en satisfit point, & ayant fait de nouveau solliciter son congé par Clinchamp, il l'obtint. Ainsi perdit Condé un excellent officier, que Candale ne tarda pas à remettre en grace avec la cour, & à employer comme maréchal de camp dans l'armée de Guienne. Si le prince ne dût cette défection qu'à lui-même, il en éprouva bientôt une autre, où il n'eût à se reprocher que sa confiance pour un traître.

On connoit le peu de bonne-foi que Chavigny avoit mise dans toutes les négociations dont il s'étoit chargé pour Condé, & la lâche ambition qui lui faisoit sacrifier à ses intérêts ceux de son maître. Condé en avoit eu des soupçons, qui s'étoient effacés par des protestations de bonne-foi & des apparences de fidélité : mais ce n'étoient que des apparences, & l'ambitieux ex-ministre n'en étoit pas moins dans un commerce réglé avec la cour, à laquelle il promettoit tantôt le duc d'Orléans, tantôt Condé. Il avoit d'abord voulu faire l'accommodement des deux princes ensemble ; puis, y trouvant trop de difficultés & pas assez de profit pour lui, il s'étoit borné à faire celui de Condé séparément ; ensuite, n'y trouvant pas ce prince disposé, il s'étoit rabattu sur le duc d'Orléans. Retz l'ayant prévenu, il avoit changé de batteries, & s'étoit rejetté une seconde fois sur Condé, résolu de faire son accommodement, fa-

1652.

Nemours.

1652. vorable ou désavantageux, peu lui importoit, pourvu qu'il y trouvât lui-même ses avantages. Il alloit donc de nuit & déguisé à la cour travailler à ses négociations, sans la participation ni de Gaston, ni de Condé. Cette maniere de négocier étoit alors à la mode :
Joly. c'étoit ainsi que la duchesse de Chevreuse étoit en relation avec l'abbé Fouquet, l'abbé Charrier, avec le grand-prévôt, & l'abbé de Sourches, son frere, Berther & le baron de Pennacors : celui-ci étoit un parent du cardinal de Retz, lequel tâchoit de se donner une existence, en s'intriguant auprès du ministre, tant qu'il fut à la cour, & auprès de ses subalternes, quand il fut éloigné. Mais de tous ces négociateurs nocturnes, il n'y en avoit point d'aussi intrépides que madame de Rhodes : c'étoit elle même qui faisoit ses voyages sous différens déguisemens, tantôt sous le froc de capucin, tantôt sous celui de
Nemours. cordelier. Ce fut dans une de ces expé-

ditions clandeſtines qu'elle trouva la mort. Elle étoit allée négocier avec le cardinal, & l'entretenoit chez la princeſſe palatine, lorſque la nouvelle du maſſacre de l'hôtel-de-ville arriva à la cour : comme le maréchal de l'Hôpital, qui couroit le plus grand danger, étoit ſon beau-pere, elle s'évanouit. Le cardinal, qui trouvoit que ces violences lui feroient beaucoup plus utiles que toutes les négociations de madame de Rhodes, eut la cruauté de ne-pas prendre un grand intérêt à ſon évanouiſſement, & la quitta bruſquement avant qu'elle en fût revenue. Elle fut ſi outrée de ce mépris, que les femmes ne pardonnent guere, quand elles ont pris la peine de ſe mettre en cet état, & en conçut tant de douleur, qu'avec la fatigue qu'elle eſſuya pour regagner la ville à pied & ſans être connue, elle en contracta une maladie qui la conduiſit, en moins de quatre jours, au tombeau. Au lieu d'emporter des regrets, elle n'excita que les

1652.

1652. railleries de toute la cour; sa mort fut tournée en ridicule, & l'on fit courir le bruit qu'elle étoit morte en cordelier, & que sa garderobe n'étoit composée que de frocs de toutes les especes.

La rage des négociations avoit tué mad. de Rhodes; Chavigny y trouva aussi la cause de sa mort. Ses intrigues & ses voyages ténébreux auroient pu encore être long-temps cachés par les soins qu'il prenoit pour les tenir secrets, si un parti Allemand n'eût surpris une lettre qui mettoit au jour toutes ses perfidies. L'abbé Fouquet & le duc de Bournouville étoient venus à Paris pour faire réussir les intelligences qu'ils prétendoient y avoir, & qui avoient engagé l'abbé à s'opposer si opiniâtrément à ce qu'on reçût les offres du cardinal de Retz. Tous deux y avoient paru si publiquement, que Fouquet avoit eu des conférences particulieres avec Gaston, & ensuite avec Condé, ce qui avoit jetté entre les deux princes des

Retz. Montpens. Nemours.

défiances & des soupçons, qui furent levés aux dépens de Chavigny. La lettre surprise & portée à Condé étoit de Fouquet, & adressée à la Tellier. Il mandoit à ce ministre en grand détail tout ce qu'il avoit fait à Paris; *tout*, disoit-il, *s'acheminoit à la paix, & Chavigny lui avoit promis qu'en cas que M. le prince ne voulût pas se mettre à la raison, il n'oublieroit rien pour le brouiller avec Monsieur.* Cette lettre justifioit Condé de toutes les négociations sourdes qu'on lui imputoit : aussi en montra-t-il par-tout l'original avec une ostentation qui fit soupçonner qu'il avoit changé quelque chose à la lettre, pour se la rendre favorable, & faire retomber sur son négociateur tout l'odieux de ses intrigues. La Rochefoucault est de ce sentiment, & prétend que le prince, au nom de Goulas, qui étoit dans la lettre, avoit substitué celui de Chavigny : mais la Rochefoucault a été sûrement mal informé, & il n'étoit guere possible qu'il

1652.

1652. le fût mieux, la blessure qu'il avoit reçue à la journée de St. Antoine le retenant encore au lit, & ne lui permettant guere d'approfondir cette affaire. En effet, outre que ce changement de nom auroit été l'effet d'une politique détestable dont Condé étoit aussi éloigné par la franchise de son esprit que par la générosité de son cœur, la substitution de nom paroît impossible, du moins selon la copie de cette lettre, qui existe dans les mémoires de Mademoiselle. Chavigny y est nommé quatre fois, & de tout ce qu'on y dit de lui, il n'y a rien qui ne s'accorde parfaitement avec son caractere.

Une preuve plus certaine que Condé ne mit pas de mauvaise-foi dans toute cette affaire, c'est la maniere dont il traita Chavigny après cette découverte. L'ex-ministre, qui ignoroit ce qui s'étoit passé, étant allé le voir pendant sa maladie, la fureur sembla donner des forces au prince; il se leva sur son lit,

& prenant la lettre, il lui en lut tous les articles qui décéloient sa trahison, & le gourmanda de la maniere la plus cruelle, s'emportant contre lui aux expressions les plus outrageantes, & lui défendant de se présenter jamais devant lui, après l'avoir traité de lâche, de traître, de perfide. Ces outrages porterent le désespoir dans l'ame du ministre, qui ne sortit de l'hôtel de Condé que pour se mettre au lit, d'où il ne releva pas. L'ambition trompée, l'amour-propre blessé, firent chez lui un si prodigieux ravage en peu de temps, que toutes ses facultés en furent aliénées; & il mourut enfin dans les ardeurs d'une fiévre brûlante, qui commençoit à attaquer le cerveau. Ainsi périt le fils de Richelieu, du moins la calomnie ou la médisance lui donnoient ce nom, après une vie qui n'avoit été qu'un tissu d'intrigues, de bassesses & de perfidies; bien digne d'une aussi triste fin, pour n'avoir pas eu le courage de soutenir ses disgraces & de

1652.

Le 11 Oct.

1652. rechercher la faveur par les voies honnêtes. Condé, ayant appris tout le mal que ses reproches avoient fait, & commençant lui-même à se trouver mieux, avoit voulu le réparer en lui portant quelques paroles de consolation; mais le coup mortel étoit frappé. Le prince ne vit qu'en frémissant son ouvrage; des larmes couvrirent ses yeux, & il donna encore d'autres signes de douleur; puis, reprenant bientôt son caractere, qui ne lui permettoit pas de s'affliger long-temps: *il n'y a pas de mal*, dit-il

Motteville. en s'en allant & en se moquant de son agonie; *il étoit laid en diable* (1). On

(1) La mort de Chavigny donna lieu à une aventure qui fit beaucoup crier contre messieurs de Port-royal. Quelques jours avant son trépas, il avoit donné à M. de St. Glain une cassette où se trouvoient pour neuf cents mille livres de promesses, afin de faire restitution à ceux dont il avoit pris des intérêts illégitimes. Sa famille, moins scrupuleuse, ayant su ce dépôt, voulut le ravoir, & on fut obligé de le rendre, moyen-

prétend qu'après la mort du duc de Nemours, il en avoit de même d'abord témoigné beaucoup de douleur, & que s'étant ensuite enfermé avec quelques-uns de ses favoris dans son cabinet, on l'entendit pousser de grands éclats de rire. 1652.

La mort de Chavigny apporta du changement dans la conduite du prince. Comme il n'avoit plus personne qui le poussât à négocier, ceux de ses partisans dont l'intérêt étoit que la guerre continuât, s'emparerent alors totalement de son esprit, & le porterent à se livrer

nant une promesse que fit la veuve de donner cents mille livres aux pauvres. Les ennemis de Port-royal ne manquerent pas cette occasion de crier au scandale & de déclamer contre l'austérité de ces maximes : je ne sais s'il faut être Janséniste ou moliniste, mais je sais qu'il faut être chrétien; & qu'eût-on le malheur de ne le pas être, la premiere de toutes les morales, dans toutes les religions, est de restituer ce qu'on a usurpé.

1652. entiérement aux Espagnols : ils lui faisoient les propositions les plus brillantes, & il ne lui restoit plus d'autre parti que de se jetter entre leurs bras, ou de conclure avec la cour. Il ne lui falloit plus penser à rester dans Paris ; sa personne y étoit en danger, & dans l'extrême desir où étoient tous les esprits pour la paix, il étoit à craindre qu'on ne se saisit de lui, & qu'on ne le livrât au Roi. D'ailleurs la conduite du duc d'Orléans n'étoit plus équivoque, & en même temps qu'il se sentoit peu à peu abandonné de son cousin, il voyoit passer du côté de ses ennemis, sans honte comme sans remords, celles de ses créatures auxquelles il croyoit devoir le plus de confiance. Il en fit la triste expérience dans la personne du duc de Guise, qui lui devoit la liberté & peut-être la vie. Les Espagnols vengeoient par une longue prison l'entreprise audacieuse & romanesque que ce fameux aventurier avoit tentée sur Naples : ils avoient re-

Montglat.

Montglat. Retz. La Rochef. Motteville. Montpens.

fusé sa liberté aux prieres des plus grands potentats, aux offres les plus séduisantes de la France, qui avoit offert de l'échanger contre une foule de prisonniers. Condé croyant se faire du duc un appui puissant, entreprit de faire tomber ses fers, & les Espagnols le lui accorderent, pour lier le prince plus étroitement à leur parti. 1652.

Ce n'étoit pas la pure générosité qui avoit engagé Condé à solliciter cette délivrance : c'est ce qu'on doit inférer de plusieurs manuscrits trouvés dans les papiers de Lénet, où l'on voit la correspondance entiere des deux princes. Dans l'un, le duc de Guise parlant au nommé Taillade, l'un de ses agens, qu'il envoyoit à Condé, lui recommande de bien faire sentir à ce prince tout le ressentiment dont il est animé contre la cour, & le desir qu'il a de se venger, & qu'il ne peut mieux satisfaire qu'en s'attachant au prince : ses secours ne lui seront pas inutiles ; il a beaucoup de crédit en

Instruct. au Sr. Taillade, allant de la part du duc de Guise trouver M. le prince, datée de la tour de Ségovie le 11 Nov. 1651. manusc.

Provence, & une fois qu'il sera libre,
1652. il pourra facilement faire soulever cette province en sa faveur : « d'ailleurs, ajoute-t-il, » M. le prince peut juger » de la passion avec laquelle je veux le » servir & m'attacher à lui, puisque les » personnes de ma naissance étant inca- » pables d'ingratitude, ne s'attachent » jamais à demi, & ne souhaitent d'a- » voir obligation, qu'afin de périr pour » les personnes auxquelles elles sont re- » devables... Mon union à ses intérêts » ôtera toute espérance à la cour de » trouver qui la serve, puisque ceux de » ma maison, à moins de se déshono- » rer tout-à-fait, ne pourront tirer l'épée » contre un parti où je serai engagé, » & que mon nom retiendra beaucoup » de gens dans la neutralité, s'il ne les » oblige à servir M. le prince... Je ne » veux désormais avoir pour amis ou » pour ennemis que ceux qui le seront » de sa personne ou de sa fortune.... » Si pour la liberté de ma personne &

» pour le ſervice que je lui voue dès à- 1652.
» préſent, il deſire quelque sûreté, ne
» jugeant pas que ma parole & ma re-
» connoiſſance ſoient ſuffiſantes, il
» (Taillade) pourra lui offrir deux,
» quatre ou ſix ôtages des plus qualifiés
» de Provence, dont je laiſſe le nombre
» à ſa diſpoſition, ou la perſonne de
» mon frere le chevalier, ou bien de
» me faire mener priſonnier en telle
» place qu'il jugera, dont je ne ſortirai
» point ſans avoir fait de tels effets,
» qu'il me juge lui-même irréconcilia-
» ble avec la France. Je ne prétends
» point ma liberté abſolue, mais ſeu-
» lement pour trois mois, dans leſquels,
» s'il n'eſt ſatisfait de mes ſervices &
» de ma perſonne, je reviendrai me
» remettre priſonnier où il me l'or-
» donnera.

Condé, qui ſavoit par expérience qu'on ne tient pas tout ce que l'amour de la liberté fait promettre dans une priſon, n'héſita point cependant, ſur

1652. Mém. pour le Sr. de St. Argoulin, allant en Espagne de la part de S. A. fait au camp de la Bergerie le 12 Déc. 1651, signé LOUIS DE BOURBON. & plus bas, par monseig. CAILLET.

des assurances aussi positives, de s'intéresser au sort de Guise. En envoyant un de ses négociateurs en Espagne, l'article sur lequel il appuie le plus dans son instruction, est celui de la liberté du duc; il lui recommande de bien faire sentir à D. Louis de Haro & à S. M. C. l'importance dont le duc peut être pour le parti, de faire sonner bien haut son crédit en Provence, ses amis, les créatures de sa maison, sa place de Guise qu'il pouvoit mettre ou entre leurs mains ou entre les siennes. A toutes ces raisons, il en ajoute encore une plus décisive: « Je prétends, dit-il, l'envoyer » en Bourgogne pour y commander, » n'ayant personne de condition rele» vée plus propre que lui à soutenir » cette province, à la faveur de ses pla» ces & de ses créatures. Le Sr. de Saint» Argoulin en remontrera l'importance, » & pressera cette affaire vers M. Dom » Louis le plus qu'il pourra, & se sou» viendra sur-tout qu'il est à propos qu'il vienne

» vienne prisonnier jusqu'à moi, afin » que je puisse faire avec lui des traités » qui soient solides.

Cette derniere phrase marquoit quelques défiances, que Condé perdit bientôt, comme on le verra : les Espagnols en conçurent de plus violentes, & firent d'abord quelques difficultés. Il leur étoit dur de rendre, aux simples sollicitations du prince, un homme qui s'étoit rendu si coupable envers eux. Cependant Philippe se laissa vaincre, & le fit de la maniere la plus noble & la plus généreuse pour Condé : « ayant examiné & » considéré le tout, & comme quoi, » vous préférez les raisons qui vous » obligent à desirer la liberté du duc à » toutes celles que je vous ai fait re» présenter ci-devant sur cette matiere, » j'ai trouvé bon de vous faire plaisir » en ce point... réputant être de mon » plus grand intérêt tout ce qui sera de » vos convenances... En cette confor» mité, on donne avis au baron de Vat-

Lettre de Madrid, le 29 Juin 1652, signée PHILIPPE ; & plus bas G. DE LA TORRE'. *Manusc.*

1652 » teville, afin qu'il sache que le traité sur » la liberté du duc vous est renvoyé, pour » en disposer ainsi que je vous en donne » la commission absolue, sans qu'il ait à » se mêler d'autre chose que d'obéir & » exécuter ponctuellement ce que vous » lui ordonnerez sur cette affaire. » Le roi d'Espagne fit partir en effet Guise de la tour de Ségovie pour Victoria, afin que Condé fût plus à portée d'exiger de lui les conditions qu'il jugeroit nécessaires. Le prince envoya à Conty & à Lénet un plein-pouvoir pour transiger en sa place, & ils furent aussi généreux envers lui, que le roi d'Espagne l'avoit été envers Condé. Ils firent venir Guise à Bourg; & là, en présence de Vatte-

Le 21 Août. ville, ils lui rendirent la liberté purement, simplement, sans aucune condition : « Déclarons audit duc de Guise » ici présent, dit le traité original, signé » ARMAND DE BOURBON, HENRI DE » LORRAINE, DUC DE GUISE; LENET; » que nous n'avons autre condition à

» lui proposer & autre chose à lui de- 1652.
» mander, sinon qu'il promette & nous
» donne sa parole de conserver tou-
» jours le souvenir du signalé bienfait
» qu'il reçoit présentement, & de ne se
» servir jamais des intelligences & ha-
» bitudes qu'il peut avoir à Naples
» contre le service de S. M. C....
» Ce qui a été accepté par nous, Henri
» de Lorraine duc de Guise, pair de
» France, avec tous les sentimens de
» reconnoissance & de respect que nous
» devons à S. M. C. pour une grace
» aussi grande que celle de la liberté,
» que nous confessons devoir à sa bonté
» royale, & aux sollicitations qu'il a
» plû faire à M. le prince pour l'obtenir
» de sad. majesté.

Une telle générosité devoit être un puissant aiguillon pour le duc: on devoit s'attendre à la plus vive reconnoissance de sa part après un semblable procédé, & sur-tout d'après ses lettres même: « Comme vous êtes le plus géné-

» reux des hommes, disoit il dans l'une à Condé, » je prétends faire connoî- » tre à toute la terre que je suis le plus » reconnoissant... puissé-je vous le té- » moigner bientôt au péril de ma vie » en toutes sortes de rencontres! » Une autre fois il écrivoit au prince de Conty, en le remerciant, lui & son frere : « Je » n'estimerai désormais la vie, que pour » l'employer aux intérêts de l'un & de » l'autre. » Le même jour il mandoit à Lénet : « J'espére de la générosité de M. » le prince, qu'il ne se contentera pas » de m'avoir changé de cage, & qu'il » m'en ouvrira bientôt la porte, afin de » pouvoir publier combien je lui suis » redevable, & lui en donner des preu- » ves, l'épée à la main. » Le duc parut d'abord vouloir tenir tout ce qu'il avoit promis : arraché d'une prison de quatre années, où il avoit été sans cesse entre la vie & la mort, toujours dans la crainte de porter sa tête sur un échaf- faut, comme les Espagnols en avoient

1652. De la tour de Ségovie, le 11 Mars 1652.

De Victoria, le 5 Juill.

souvent délibéré, & l'en avoient encore plus souvent menacé, l'honneur même sembloit l'engager à payer de ses services un si grand bienfait, sur-tout contre une cour dont il n'avoit pas à se louer. Il revint donc trouver Condé à Paris dans cette intention : mais bientôt, se croyant quitte pour des remercîmens & quelques visites, on le vit peu à peu s'éloigner de son bienfaiteur, puis passer enfin hautement dans le parti de la cour. 1652.

A ces défections journalieres qu'éprouvoit le prince, se joignoient toutes les inquiétudes, tous les chagrins, toutes les perplexités où le jettoient le titre de chef de parti dans Paris, la licence & l'indiscipline de ses troupes, la haine du peuple, les résistances du parlement, les voies violentes ou obliques qu'il falloit prendre pour diriger cette compagnie, ses inconséquences & ses contradictions perpétuelles : avec tant de motifs de haïr le séjour de la capitale, on

1652. Retz. n'aura pas de peine à croire qu'il soupiroit bien vivement pour le moment où il pourroit rompre les chaînes de cette espece d'esclavage ; il étoit si las de tout ce qui s'appelloit peuple, parlement, chambres assemblées, hôtel-de-ville, qu'il disoit souvent *que son grand-pere, Louis premier, n'avoit jamais été plus fatigué des ministres de la Rochelle, & qu'il aimeroit mieux être à la tête de quatre escadrons dans les Ardennes, que de commander à douze millions d'hommes tels que ceux qu'il avoit à Paris, sans en excepter le président Charton.*

Dans de pareilles circonstances, où il avouoit lui même qu'il périssoit d'ennuis & de dégoûts, il n'étoit pas difficile à ceux qui vouloient l'enlever entiérement à sa patrie, & l'entrainer en Flandre, de l'éblouir par des espérances. Les Espagnols & les amis de madame de Longueville, laquelle ne demandoit que la guerre pour n'être pas obligée de retourner auprès de son mari, trouve-

La Rochef.

rent un esprit tout préparé à leurs vues. 1652.
Ils eurent d'autant moins d'obstacles à lever, qu'il ne restoit plus personne à Condé pour balancer leurs pernicieux avis. Le duc de Nemours, qui auroit pu le porter à des sentimens de paix, n'étoit plus ; la blessure de la Rochefoucault l'empêchoit de faire tout ce qu'il auroit pu, & il en avoit même assez fait pour lui ouvrir les yeux, en refusant le commandement de ses troupes dont il vouloit le charger. Tarente qu'à son défaut il en avoit revêtu, n'étoit point dans des dispositions propres à lui inspirer des pensées de paix, qui l'en auroient privé. Rohan, fatigué du poids de la reconnoissance, commençoit à se tourner du côté de la cour, & à ne plus donner à son bienfaiteur des conseils d'ami. Il ne lui restoit donc pour l'éclairer que la duchesse de Châtillon ; on prétend que c'étoient ses charmes qui jusqu'alors l'avoient retenu à Paris, plus que l'espérance d'un accommodement : mais de-

puis la mort du duc de Nemours, Condé,
1652. délivré d'un rival, avoit trouvé moins de charmes dans une possession tranquille. La duchesse commençant à lui devenir moins chere, & s'étant rendue coupable de plus d'une infidélité, avoit par conséquent moins de pouvoir sur son esprit, moins d'autorité pour contrebalancer les Espagnols, & l'arrêter dans la capitale.

Si l'on en croit un homme qui avoit été dans la plus intime confidence du prince, & qui devoit connoître ses plus
Ibid. secrets sentimens, ce fut moins encore aux raisons exposées ici que Condé dût ces égaremens, qu'à un penchant bien étonnant dans un homme tel que lui. La vie errante & militaire du duc de Lorraine l'avoit séduit. Son ame toute guerriere trouvoit des charmes dans cette espece d'indépendance où vivoit Charles, payé, honoré, recherché des principaux potentats de l'Europe, & sur-tout dans cette liberté qui, laissant toutes ses troupes à

lui-même, ne faisoit pas dépendre ses opérations & ses manœuvres des ordres d'un ministre ou jaloux, ou ignorant, ou prévenu. Condé se persuadoit que si le duc de Lorraine dépouillé de ses états & avec beaucoup moins de ressources & de talens que lui, étoit pourtant parvenu à se rendre si considérable par son armée seule, il étoit en droit, lui, d'espérer de bien plus grandes choses, & par son génie, & par ses richesses, & par la confiance que les troupes avoient en lui, & par celle qu'il se sentoit en lui même. 1652.

Avec de telles pensées qui pouvoient être bien plus profondes, bien plus étendues dans une ame à qui tout joug pesoit, qui, se sentant faite pour commander, s'indignoit de toute espece de dépendance, on ne pouvoit que s'attendre à la résolution qu'il prit; elle parut cependant d'autant plus étonnante dans le temps que le ministre fit alors quelques démarches pour entrer en accommodement, soit qu'il eût réelle- Ibid.

1652. ment envie de terminer, soit qu'il ne cherchât qu'à amuser le prince, & qu'il espérât tirer quelqu'avantage de ces démonstrations de paix. Il lui envoya Langlade, secrétaire du feu duc de Bouillon, avec des conditions presque conformes à ce que le prince avoit précédemment demandé. Mais alors son parti étoit pris, & il étoit engagé avec les Espagnols (1).

(1) Ce qui lui faisoit encore rebuter les propositions de Mazarin, c'est qu'elles ne lui accordoient pas tout ce qu'il demandoit pour ses amis : son parti étoit pris de se sacrifier, plutôt que de rien relâcher de ce qu'il prétendoit pour eux ; il resta toujours dans ces sentimens; & lorsqu'à la paix des Pyrénées, il s'agit d'arranger ses intérêts & les leurs, il soutint ceux-ci avec une obstination qui lui fait honneur. Dans une instruction citée plus bas, aux additions & corrections de ce volume, & par laquelle il dictoit à Caillet, son secrétaire, qu'il envoyoit à Madrid, tout ce qu'il vouloit qu'on demandât en son nom dans les conférences entre Mazarin & D. Louis de Haro ; il s'expri-

Les propositions furent donc rebutées, & il effectua enfin sa funeste résolution avec une joie qui ne pouvoit être ju- 1652.

---

me ainsi : « Bien entendu qu'on n'acceptera au-
» cun établissement pour moi en France, ni
» de récompense de la part d'Espagne, qu'on
» ne soit demeuré d'accord auparavant que mes
» amis seront rétablis dans tous leurs biens &
» revenus, honneurs, dignités, charges, gou-
» vernemens & places ; car sans cela, je ne
» veux entendre à rien : c'est le point principal
» auquel je ne veux point manquer pour quoi
» que ce soit au monde, étant obligé d'avoir
» soin de leurs intérêts plus que des miens pro-
» pres ; aussi préférerai-je, s'il m'y faut résou-
» dre, de n'avoir rien, pourvu qu'ils soient
» contens, que de me rétablir en les abandon-
» nant. » Et plus bas : « C'est une chose que j'ai
» tant a cœur, que si l'on vouloit me donner
» quelque place en France pour me désister de
» cette poursuite, il n'en faut point accepter,
» de telle importance qu'elle puisse être, aimant
» mieux ne rien avoir du tout, que d'avoir quel-
» que chose aux dépens de mes amis : c'est un
» reproche que je ne veux pas qui me soit ja-
» mais fait.

1652. tifiée que par les dégoûts sans nombre qu'il essuyoit, & l'impossibilité où il paroissoit être, malgré les avances du ministre, de pouvoir éviter autrement sa perte. La capitale, ainsi que ses environs, n'éprouva pas une moindre joie de se voir délivrée d'un fardeau aussi pesant qu'avoient été ses troupes & celle des Lorrains. Condé & Charles partirent ensemble, après avoir pris avec Gaston de vaines mesures pour que le Roi ne fût point reçu dans Paris. Gaston triomphant en secret de se voir délivré d'un prince qui gênoit ses inclinations, lui promit tout ce qu'il voulut, & protesta qu'il ne traiteroit point sans sa participation, & sans le faire comprendre dans l'accommodement: vaines paroles que le duc n'étoit ni dans l'intention ni dans la possibilité de remplir, & auxquelles Condé se confia sans doute moins qu'aux efforts qu'il alloit faire sur la frontiére avec les deux armées réunies. Ils les joignirent à Dammartin, d'où ils gagnérent la Champagne, en marchant le long de l'Aîne.

Le 13 Oct.

CHAPITRE IX.

Faction de la paille & du papier. La cour parle avec hauteur. Diverses députations pour le retour du Roi.

LE départ de Condé prouvoit le déclin où étoit tombé le parti dans la capitale, & les forces qu'y prenoit celui du Roi : jamais en effet on ne vit une telle foiblesse d'un côté, & une telle vigueur de l'autre. La majesté royale, depuis que Richelieu étoit dans la tombe, n'avoit pas encore parlé avec autant de ce noble orgueil qui lui convient, lorsqu'il n'est pas l'expression du despotisme ; soit qu'on ne doive attribuer cette force survenue tout-à-coup à la cour qu'aux circonstances qui la contraignoient pour ainsi dire de se montrer telle qu'elle doit être, soit qu'il faille en faire honneur à le Tellier dont on prétend qu'alors les

1652.

Nemours.

avis avoient beaucoup d'influence dans
1652. les conseils. Quoi qu'il en soit, il est certain que si la cour avoit toujours eue une conduite aussi ferme, aussi soutenue, jamais les troubles n'auroient pris naissance, ou du moins ils auroient été arrêtés bien promptement. Il ne falloit pas se permettre d'outrager tout le monde, comme on l'avoit fait dans les commencemens, & il falloit encore moins descendre à demander pardon à tout le monde, comme on s'y étoit si souvent résolu. La conduite contraire qu'on suivit alors, dans un temps où l'armée de Turenne, enfermée entre deux autres, paroissoit toucher à une entiere ruine, & indiquer que le parti de la mollesse étoit préférable, prouva bien clairement que ce n'est pas cette mollesse qui soutient les gouvernemens. L'exposition des faits va développer plus sensiblement cette vérité, & la sagesse de la cour justifiée par les évenemens.

On se souvient que dans la derniere assemblée de l'hôtel-de-ville, il avoit été résolu qu'on feroit une députation au Roi. Le syndic Pietre, envoyé à Compiégne pour obtenir les passeports nécessaires aux députés, le jour même que le cardinal de Retz faisoit sa harangue, obtint une réponse ; mais cette réponse ne fut qu'un refus d'accorder les passeports, tant que la ville reconnoîtroit Beaufort pour gouverneur, & Broussel pour prévôt des marchands. Broussel à cette nouvelle, las de jouer un rôle qui ne lui convenoit pas, & voyant que le cri général étoit pour la paix, ne voulut pas qu'on eût à lui reprocher qu'il y eût été un obstacle par son obstination, & alla déclarer à l'hôtel-de-ville qu'il se déportoit de la magistrature. Beaufort, plus ambitieux & plus vain, ne désespéroit pas d'être comme les maréchaux de la ligue, & de se faire légitimer.

1652. Retz. Talon. Hist. du tems Montglat.

Le 24 Sept.

La cour ne s'attendoit pas à cette ab-

dication volontaire ; & comme elle
2165. comptoit plus sur ses intrigues que sur l'imprudence de ses ennemis, c'étoit d'une nouvelle manœuvre, qui éclata le jour même de la démission de Broussel, qu'elle attendoit le plus solide succès. On a vu que Fouquet & le duc de Bournouville étoient venus à Paris pour échauffer sous main les esprits, & se donner le mérite d'un changement préparé depuis long-temps, & par le massacre de l'hôtel-de-ville, & par tout ce qui l'avoit précédé. Ils étoient secondés par Prévôt, chanoine de Notre-Dame & conseiller au parlement, lequel ayant ménagé avec eux cinq ou six cents bourgeois, les assembla au palais royal pour aviser aux moyen de rétablir la tranquillité & de faire triompher le parti du Roi. Dans ce temps, la manie de la paille étoit encore dans sa plus grande fureur; chacun la portoit ou de plein gré ou de force, parce qu'elle étoit la marque caractéristique des rebelles, &

que, ſans elle, on n'étoit point en sûreté. Comme tout avoit été à la fronde au commencement des troubles, tout fut à la paille durant quelques mois. Les dames, laſſes avec raiſon de porter ſur elles des bouchons de paille, ſelon leur coutume de tout changer en ornemens, firent faire différens bijoux & ajuſtemens de paille, dont elles ſe parerent : les hommes les imiterent bientôt, & en firent faire d'autres à leur uſage. C'étoit pour prendre un ſigne contraire à celui-ci, que Fouquet & Prévôt avoient formé l'aſſemblée du palais royal, & ils vouloient que comme les ennemis du Roi en avoient un pour ſe diſtinguer, ſes ſerviteurs euſſent auſſi le leur pour ſe reconnoître. Il étoit dangereux de faire un pareil changement; mais, pour ſe prémunir contre les événemens, Fouquet avoit arraché un ordre du Roi, contre-ſigné *le Tellier*, ordre le plus abſurde & le plus inhumain qu'il fût poſſible d'imaginer : il 1652.

permettoit à tous ceux qui se disoient
1652. véritables serviteurs du Roi, de prendre les armes, & d'exterminer les factieux par-tout où ils se trouveroient : ce n'étoient point là les précautions de la fermeté nécessaire à tout gouvernement, c'étoient les suggestions du plus exécrable despotisme ; c'étoit commander une boucherie générale, arrêter un grand mal par une atrocité, & exciter ces bourgeois, s'ils étoient les plus forts, à renouveller la St. Barthélemi.

La Pr. Munis de cette piece, quand l'assemblée fut complette, pendant que Fouquet la présidoit, Prévôt monta dans une chaire de prédicateur ; ce qui justifie assez ce que le cardinal de Retz dit de lui, *qu'il étoit fou autant qu'homme le peut être, au moins de tous ceux auxquels on laisse la clef de leur chambre.* Il lut la lettre du Roi, qu'il avoit eu soin de faire afficher la veille dans différens quartiers de la ville ; il la paraphrasa ensuite, & fit une espece d'ho-

mélie, où, après avoir fait sentir aux assistans les douceurs de la paix & les avantages qu'ils tireroient du retour du Roi, il les exhorta à faire main-basse sur tous les factieux, à s'emparer des principaux quartiers de la ville, à crier en sortant *vive le Roi*, sûrs qu'ils seroient soutenus de tous les bons bourgeois, & à mettre tous du papier sur leurs chapeaux pour marque distinctive de leur confédération (1). L'assemblée 1651

(1) Cette distinction de la paille & du papier occasionna une guerre d'écrits, comme elle en occasionnoit une de coups; on fit *le grand Dialogue de la paille & du papier, contenant ce qui peut se dire de plus considérable sur ce sujet, &c.* Cet ouvrage étoit comme presque tous ceux de ce temps, rempli de fades quolibets, de pointes détestables, & de turlupinades dégoûtantes; & il est à remarquer que cette fronde, où l'on écrivit tant, ne produisit rien de comparable à cette fine satyre de la ligue, qui en fit peut-être la ruine. Il n'y a que quelques plaisanteries de St. Evre-

1652. étant ainsi échauffée, se sépara pleine d'un zele qui fut bientôt modéré par la maniere dont furent reçues *ces têtes de papier*; c'est le nom qu'on leur donna,

---

mont, qu'on pourroit mettre, avec quelque justice, en parallele avec la satyre Ménippée.

On trouve dans le *Mercure de la cour*, des choses plus satisfaisantes à cet égard : 1°. *l'ordonnance de la fronde pour prendre la paille.*

» Tous les présidens de la fronde,
» Pour distinguer les mazarins,
» Ont déclaré que tout le monde
» De paille prendroit quelques brins, &c.

Le reste ne mérite pas qu'on le cite.

2°. Un dixain contre le ministre :

. . . .
» Le pourceau, faisant bonne chere,
» S'est rendu gras à nous piller ;
» N'est-il pas temps qu'il restitue ?
» Qu'on se dépêche & qu'on le tue :
» Nous portons paille à le brûler.

3°. *Les statuts des chevaliers de la paille* :

» Tous les chevaliers de la paille
» Etant reçus, sont avertis

ſelon la lettre de Fouquet à le Tellier, 1652.
citée plus haut. Il leur fallut ſoutenir contre les factieux, en différens quartiers, des combats où ils n'eurent pas

---

» D'exterminer cette canaille
» De Mazarins grands & petits....

» De croire que ſon éminence
» Eſt le véritable ante-chriſt;
» Que c'eſt vertu, non pas offenſe,
» D'avoir la tête du proſcrit.

» Que le coadjuteur, qui lorgne
» Pour être miniſtre d'état,
» Auſſi-bien que Servien le borgne,
» De la fronde eſt un apoſtat....

» Quand ils ſeront à la taverne,
» Ils boiront tous à la ſanté
» Du prince; & que le diable berne
» Jules & ſa poſtérité.

4°. *La réponſe des Mazarins aux frondeurs:*

» Ceſſez, frondeurs, de nous pourſuivre,
» Avec votre paille, & ſachez

1652. Montpens. toujours l'avantage. Ils avoient compté de se voir soutenus par cent officiers, à la tête desquels devoit se mettre Pradelle, avec ordre de faire main-basse sur tous les factieux. Celui-ci s'introduisit en effet à Paris dans le carrosse de mad. de Fouquerolles, laquelle avoit obtenu un passeport : mais Gaston ayant été averti à temps, Pradelle, qu'il fit chercher pour l'arrêter, n'osa paroître.

Le cardinal de Retz, avec assez de

» Que ce papier doit faire un livre
» Pour écrire tous vos péchés.

❧

» Votre paille nous fait entendre,
» Gens de Paris, pauvres badauds,
» Que les princes vous veulent vendre
» Ainsi que l'on fait les chevaux.

Toute cette prose rimée ne vaut pas la rencontre d'un chanoine de Notre-Dame, nommé Mégrigny. Il prêchoit aux Bernardines ; & appliquant ces paroles de Job au parti de la paille, il prit pour texte : *In stipulam versi sunt lapides fundæ.* (*Menagiana.*)

raiſon, traite cette nouvelle union de *la plus ridicule levée de bouclier qui ſe fût faite depuis la proceſſion de la ligue.* Cependant, ſi l'on en croit la lettre de Fouquet à le Tellier, Retz n'en avoit pas dans le temps la même idée, & il ne tint pas à lui qu'il ne devînt le chef de ces bourgeois. Il leur fit dire qu'il gouvernoit tout à la cour, & qu'ils ne réuſſiroient jamais s'ils ne l'avoient à leur tête. Ils allerent conſulter Fouquet: *je leur ai dit*, ajoute l'intrigant abbé, *qu'il étoit bon d'avoir des gens de guerre à leur tête; qu'il falloit faire beaucoup de civilités au cardinal de Retz, & même, s'il a des amis, lui demander leurs ſecours; que pour ſuivre ſes ordres, je ne le croyois pas néceſſaire; qu'il étoit bon que je me raccommodaſſe avec lui en apparence, ſi je croyois qu'il voulût ſervir.* 1652.

Retz, voyant ſes avances rebutées & qu'il ne pourroit pas être maître de cette aſſemblée, ſongea à la diſſiper, pour

qu'elle ne procurât pas la paix sans qu'il
1652. y eût aucune part. Le parlement de Pon-
Le 25. toise avoit autorisé l'entreprise de Prévôt par un arrêt; celui de Paris en donna un tout contraire le lendemain, & défendit, sous peine de la vie, de s'assembler & de porter aucune marque extérieure & distinctive qui pût émouvoir les peuples à la sédition. En conséquence de cet arrêt, Gaston ayant envoyé le maréchal d'Etampes pour rompre l'assemblée qui s'étoit renouvellée le jour même, la partie étoit si mal liée, que toute cette foule se sépara en peu de temps avec une telle terreur de la part de quelques-uns de ces bourgeois, que le Maire, l'un d'entre eux, courut au sortir du palais royal, pâle & effrayé, chez le cardinal de Retz, auquel il demanda un asyle dans sa cave, & qui eut bien de la peine à calmer ses frayeurs.

Cette tentative, quoiqu'infructueuse, ne ramena pas la cour à sa premiere mollesse, & on la vit quatre jours après agir

avec

avec cette vigueur qu'elle eût dû toujours montrer. Quoique Talon ne se fût point rendu à Pontoise, le parlement avoit cru que sa personne n'étoit point désagréable à la cour, puisque depuis le mois de Juillet, il n'assistoit plus aux assemblées, & qu'on connoissoit assez sa vertueuse horreur pour tous ces troubles. En conséquence, la compagnie lui députa les deux présidens qui restoient alors à Paris, pour le prier de se transporter auprès du Roi, & de demander à S. M. la paix à des conditions honorables. Talon, malgré ses incommodités qui ne tarderent pas à le mettre au tombeau, (au mois de Décembre) s'étant chargé de cette commission, envoya demander des passeports, résolu de les accepter, qu'il les obtînt ou comme député du parlement, ou comme simple particulier. Mais il fut également refusé sous l'un & l'autre titre. Le chancelier & le garde des sceaux lui répondirent par des lettres

1652.

Talon.

1652. Le 30. que, sous prétexte de son indisposition, il renvoya à la compagnie par la voie du conseiller Doujat. Elles portoient que le Roi ayant transféré son parlement à Pontoise, & interdit toute fonction à ses officiers dans Paris, S. M. ne pouvoit recevoir aucune députation de sa part jusqu'à ce qu'il eût obéi.

Il seroit difficile d'exprimer la consternation que cette lecture jetta dans la compagnie. Chacun se crut perdu, & la terreur, depuis la naissance des troubles, n'avoit point encore fait des impressions si profondes; Gaston en craignoit une défection genérale de la compagnie. Pour la rassurer un peu, il tira de sa poche une lettre que lui avoit écrite Retz. la Reine en réponse d'une autre qu'il lui avoit adressée, & où il la prioit de donner la paix au royaume. C'étoit la plus mauvaise piece qu'il pût montrer, du moins d'après ses intentions. La Reine en lui témoignant sa joie des bonnes dispositions qu'il marquoit pour la paix,

lui écrivoit de ce ſtyle aigre-doux, aſſez familier à la princeſſe, qu'un ſupérieur prend quand il fait des documens, & que Gaſton trouvoit ſi peu favorable pour lui-même, qu'il avoit dit en montrant la lettre à ſon favori : *il faut que la Reine me croie bien ſot, de m'écrire de ce ſtyle, dans le temps qu'elle agit comme elle fait.* La terreur que Gaſton apperçut ſur tous les viſages, brouilla toutes ſes idées : ce qu'il avoit regardé la veille comme peu favorable, le lendemain lui parut propre à lui attirer de la conſidération : il fut trompé ; il n'inſpira que de la défiance. La compagnie crut que le prince avoit fait ſon accommodement particulier avec la cour ; qu'elle ne pouvoit trop ſe hâter de faire le ſien, ſi elle ne vouloit pas être ſacrifiée. Ces diſpoſitions ſe manifeſterent bien clairement quelques jours après : Gaſton ayant dit que le duc de Joyeuſe, qu'il avoit envoyé pour obtenir des paſſeports, étoit revenu ſans en apporter,

1652.

Le 3 Oct.

1652. parce que S. M. desiroit auparavant que lui, Gaston, lui donnât ses intentions par écrit; qu'un pareil écrit de sa part étoit inutile, puisqu'il n'avoit aucune demande à former, sinon d'une amnistie en bonne forme, vérifiée au parlement de Paris, dont il se proposoit au reste de suivre en tout les délibérations. A cette protestation, la compagnie saisit bien vîte l'occasion de faire les premiers pas, sans que Gaston osât ensuite reculer : elle ordonna que le prince seroit remercié de ses bonnes dispositions, & supplié de se conformer à sa déclaration en l'écrivant à S. M.

Il étoit d'autant plus intéressant pour le parlement de se hâter, que tout sembloit présager l'accommodement le plus prompt. La cour, après l'abdication volontaire de Broussel, & le mauvais succès du plan inique de Fouquet, s'étoit un peu relâchée de sa rigueur. Pietre & Vieux, ancien échevin, lesquels
Le 28 Sept. lui avoient été de nouveau députés à

Pontoiſe, où elle étoit retournée après avoir paſſé quelques jours à Mantes, furent mieux reçus que le ſyndic ne l'avoit été la premiere fois. Le Roi leur répondit avec quelque bonté : « il étoit » très diſpoſé à rentrer dans Paris, & » à accorder à ſes ſujets une amniſtie » pleine & entiere pour des fautes qui » lui avoient toujours inſpiré plus de » pitié que de courroux, ſi tout ren- » troit dans l'ordre où il avoit laiſſé la » capitale; ſi, outre l'abdication volon- » taire de Brouſſel, les nouveaux éche- » vins, élus dans une aſſemblée où les » ſuffrages n'avoient pas été libres, & » contre l'ordre précis de ſa majeſté, » cédoient une place uſurpée à Guillois » & à Phélippes, & ſi le duc de Beau- » fort ceſſoit les fonctions d'une charge » qu'il avoit enlevée au maréchal de » l'Hôpital. » Les députés des ſix corps des marchands, qui allerent auſſi trouver le Roi, furent encore plus favorablement reçus. Gaſton s'étoit d'abord 1652.

1652. Montglat.

opposé de tout son pouvoir à cette démarche, qui alloit rompre ses projets en donnant sans lui la paix à la capitale. A la premiere nouvelle de la délibération des marchands, Gaston leur avoit envoyé dire qu'elle déconcertoit toutes ses mesures; qu'au lieu d'avancer la paix, elle la retarderoit; qu'il desiroit cette paix autant qu'ils pouvoient la souhaiter, qu'il y travailloit puissamment; mais que leur députation rendroit la cour plus roide, plus difficile; qu'il les prioit de se séparer, de lui laisser la gloire de ce grand ouvrage, qui étoit déja bien plus qu'ébauché, & dont il leur promettoit bientôt l'accomplissement. Les six corps répondirent au prince par des députés, qu'ils vouloient bien à sa considération surseoir l'exécution de leur délibération; mais que si au bout de quatre jours, ils ne voyoient rien d'avancé, ils le supplioient de ne pas trouver mauvais qu'ils cherchassent à se procurer quelque tranquillité.

1652.

En effet, le temps qu'ils avoient demandé étant expiré, il ne fut plus au pouvoir de Gaston de les arrêter; malgré de nouvelles défenses qu'il leur envoya faire de passer outre, soixante & douze députés qu'ils avoient nommés partirent pour Pontoise, où ils eurent lieu de se louer de la réception qu'on leur fit. Ils se prosternerent tous à genoux devant S. M. & lui demanderent son retour par l'organe de Patin, grand-garde de la draperie, qui porta le premier la parole. Un des gardes des merciers, le Brun, fut encore plus pathétique; il mêla les larmes, les soupirs, les sanglots aux paroles les plus touchantes, & son discours, qui partoit d'un cœur touché, émut toute l'assemblée, la Reine elle-même, dont l'altération se peignit sur son visage. Les autres firent de leur mieux pour ne pas rester au-dessous de le Brun: ensuite le comte de Nogent les conduisit dans la grand'salle des Cordeliers, où ils furent

Hist. du tems Le 30 Sept.

traités aux dépens de sa majesté, & le
1652. Le 1 Oct. Roi le lendemain leur donna lui-même par écrit une réponse très favorable. Après avoir témoigné toute sa sensibilité aux témoignages de zele & d'attachement que le peuple de Paris lui donnoit, S. M. promettoit d'y retourner aussi-tôt que tout ce qu'elle avoit demandé aux députés de la ville pour le rétablissement du gouverneur & des échevins seroit effectué. « Quant à la » paix, ce n'étoit plus à S. M. qu'il » falloit s'adresser pour l'obtenir, puis- » qu'elle l'avoit déja accordée par sa » déclaration d'amnistie, vérifiée dans » son parlement; déclaration dont il » n'appartenoit point à des sujets de » censurer ni la forme, ni les termes, » les plus coupables y trouvant, avec » une entiere sûreté, le pardon & l'ou- » bli de leurs crimes. C'étoit à ceux qui » faisoient durer la guerre qu'il falloit » s'adresser; c'étoit d'eux qu'on devoit » se plaindre, eux qui se dédisoient

» tous les jours de toutes les promeſſes » qu'ils avoient données publiquement. 1652.

Après cette réponſe adroite, qui avoit été précédée d'une ordonnance du Roi en faveur des habitans *de ſa bonne ville*, pour ouvrir & rendre libres les paſſages des bleds, vins, bois & autres denrées deſtinées à l'approviſionnement de la capitale, les députés partirent comblés de careſſes, & ſi ſatiſfaits, qu'à leur retour ils ne publioient dans les rues que la bonté du Roi, & ſon amour pour ſes peuples.

Cette députation eut le plus grand effet, & de toutes parts on ne vit que des démarches pour la paix. Le conſeiller Sévin, dans une aſſemblée du parlement; ayant repréſenté qu'il étoit à propos de prier M. de Beaufort de ſe démettre de ſon gouvernement, puiſque c'étoit le ſeul obſtacle qui s'oppoſât au retour du Roi, cette propoſition, qui, dans tout autre temps, auroit ſoulevé les eſprits, fut reçue avec les plus Le 10.

vives acclamations, ainsi qu'un autre
1652. avis ouvert pour permettre aux membres du parlement qui étoient colonels de quartier, de se rendre, s'ils le jugeoient à propos, à St. Germain, parmi les députés de la ville. Gaston, auquel cette délibération fut notifiée, promit de tirer la démission du duc de Beaufort, qui, perdant tout espoir
Le 14. d'être légitimé, la donna en effet quelques jours après. Tous les obstacles étant ainsi levés, la cour se décida à donner une réponse positive de son retour, & saisit à cet effet l'occasion que lui présentoit la députation de la milice de Paris, dont les colonels, une partie des autres officiers & un bourgeois par chaque compagnie, au nombre de deux cents quarante neuf, eurent ordre de venir trouver le Roi.

La cour étoit alors à Mantes, & jugeant plus à propos de les recevoir à St. Germain, elle leur manda de venir l'y trouver le 17, après les avoir arrêtés

1652. Le 18.

à Ruel. Ils s'y rendirent, & obtinrent audience le lendemain. De Séve Castignonville, premier colonel, porta la parole debout, après avoir cependant fléchi un genou en terre avec les autres députés. Sa harangue fut conforme aux circonstances, & applaudie. Comme cette députation étoit la plus utile pour assurer le retour du Roi & une réception honorable dans Paris, la réponse de S. M. fut aussi plus flatteuse que les précédentes. Le Roi leur dit de sa propre bouche, qu'il se souviendroit toute sa vie du service qu'ils lui rendoient dans cette occasion, & que voyant leur desir pour son retour, il se proposoit de les satisfaire dans trois jours; qu'il comptoit coucher au Louvre le 21. Cette assurance les remplit d'une joie qui se manifesta sur le champ par des cris de *vive le Roi*, & que la présence du monarque ne put contenir. La Reine joignit ses caresses à celles de son fils, & tous les députés, qui les saluerent l'un

Montglat. H. ll. du [illegible]

1652. après l'autre, reçurent des marques de leur bienveillance. On les conduisit ensuite dans la salle de la comédie, où ils trouverent un superbe repas servi par les officiers de S. M. au milieu des fanfares & des trompettes. Le Roi parut quelques instans dans la salle du festin, & le bruit des instrumens fut alors étouffé par celui des santés & des cris de *vive le Roi.* Le duc d'Anjou qui, après que le Roi se fut éclipsé, se montra aussi dans la salle, fut reçu avec les mêmes acclamations. La réconciliation parut alors entiere & franche, & les députés revinrent avec une satisfaction dont des François seuls peuvent se former une idée, comme des François seuls peuvent lire avec intérêt ces détails, qui, chez toute autre nation, paroîtroient peut-être légers & minutieux. Mais tant d'allégresse faillit à être troublée aux portes de Paris.

Le 19. Gaston en effet, la veille de leur retour, ayant reçu une lettre du Roi,

qui lui annonçoit la résolution où étoit S. M. de revenir à Paris, avoit agité dans son conseil s'il n'enverroit pas des troupes à leur rencontre pour les forcer de rebrousser chemin. On crut plus prudent de leur en donner simplement la terreur, & de leur envoyer des gens pour leur dire que le peuple de Paris se préparoit à les mettre en pieces s'ils rentroient dans la ville. Ils reçurent cette nouvelle dans le bois de Boulogne; mais ne croyant pas le péril certain, ou se sentant assez de courage pour le braver, ils avancerent toujours, & furent agréablement surpris qu'on n'eût voulu leur donner qu'une vaine terreur. Le peuple, au lieu du massacre dont on les avoit menacés, les reçut avec des transports de joie inexprimables & des acclamations immodérées. Une espece de manie saisit toute la populace, lorsqu'elle sut que le Roi devoit revenir le lundi suivant: les cris de *vive le Roi* retentirent de toutes parts; 1652.

on alluma des feux par-tout ; les rues
1652. furent pleines de tables couvertes de toutes sortes de mets, auprès desquelles on arrêtoit les passans en les forçant de boire à la santé du Roi.

Cette ivresse si générale produisoit un effet bien différent sur l'ame de Gaston. Il tomba dans la plus profonde consternation, & de cet état même, il tiroit une espece de force, qui le portoit quelquefois à des pensées entiérement hors de son caractere. Le plan de la cour n'étoit plus équivoque, & cette connoissance le jettoit dans des emportemens dont on ne l'auroit jamais cru capable. On eût dit qu'il étoit à cheval sur le point de livrer bataille aux troupes royales, armé de toutes pieces, & prêt à couvrir de sang & de cadavres les plaines de Grenelle & de St. Denys. Rien ne lui paroissoit trop hardi, rien ne lui paroissoit impossible. Il vouloit fermer les portes au Roi, & par la guerre la plus implacable, punir la cour

Retz.

du rebut de ſes avances. Il ſe plaignoit du Roi, il ſe plaignoit de la Reine, qu'il n'appelloit que *cette maudite Eſpagnole*; il ſe plaignoit de Retz, qui, à l'entendre, l'avoit trompé en l'aſſurant que la cour ne reviendroit pas à Paris ſans prendre des meſures avec lui : il calculoit ſes forces, il rappelloit vers lui en idée l'armée d'Eſpagne, il ſoulevoit plus vivement que jamais le peuple de Paris; on eût dit qu'il alloit conclure à la défenſe la plus vigoureuſe, à la guerre la plus opiniâtre; point : toutes ces réſolutions chevalereſques s'évanouiſſoient ſoudain pour faire place à des idées plus pacifiques : « bien qu'il fût » dur que le Roi revint à Paris ſans » avoir pris des meſures avec lui, ſans » avoir donné une amniſtie vérifiée au » parlement, il falloit bien cependant » ſe contenter, parce que perſonne ne » pouvoit ignorer que s'il vouloit s'op- » poſer à ce retour, il n'y avoit rien » pour lui de plus facile; on verroit

1652.

1652. » bien que si, dans cette occasion, il » ne faisoit pas tout ce qu'il pouvoit, » il n'étoit retenu que par la considéra- » tion du bien de l'état. » Sur toutes ces suppositions, qui tranquillisoient sa vanité, il se résolut donc à ne mettre aucun obstacle aux vues du Roi : il auroit peut-être été moins traitable, si son favori avoit voulu jetter dans son esprit cette vigueur qu'il y avoit mise dans quelques occasions. Mais la cour avoit pris la précaution de s'assurer de celui-ci par quelques avances, en lui mandant, par l'entremise de la princesse palatine, que la Reine lui commandoit de lui faire part, à lui Retz, de son retour, & de l'instruire que sa majesté espéroit que, dans cette occasion, il acheveroit ce qu'il avoit si heureusement commencé à Compiégne. Quelque visible qu'il fût que cette espece de déférence n'étoit imaginée que pour enchaîner son ressentiment, Retz connoissant Gaston peu capable de sou-

tenir une résolution vigoureuse, crut 1652.
que le parti le plus sage étoit d'en profiter, pour se donner en apparence quelque espece de mérite dans une chose à laquelle il avoit si peu contribué. Tout servit donc à procurer à la cour la liberté qu'elle desiroit, & à justifier la prudence des Servien & des Fouquet, lorsqu'ils avoient promis que le Roi rentreroit dans Paris sans le concours de Gaston ni de Retz. Le parlement étoit dans une consternation qui ne laissoit rien craindre de sa part; ainsi la cour, comme nous l'allons voir, tint cette fois sa promesse.



CHAPITRE X.

Le Roi entre dans Paris sans avoir donné d'amnistie. Gaston, Mademoiselle & les principaux rebelles sont exilés.

1652. Le 21 Oct. Montglat. Joly. Motteville Retz. Nemours. Histoire du temps. Montpens.

ENFIN le jour est arrivé où le monarque de la France paroît user pour la premiere fois de la plénitude de sa puissance. Après avoir couché à Ruel, d'où il envoya Nogent & d'Amville prier Gaston de se rendre au-devant de lui, le Roi vint dîner à St. Cloud, d'où il dépêcha un nouveau message à son oncle, le premier n'ayant point réussi, & Gaston, dans la crainte d'être arrêté, n'ayant point voulu aller au-devant de leurs majestés. Il ne paroît pas que l'intention de la cour fût de s'assurer de sa personne, quoique dans pareille circonstance il y eût de la témérité à assurer rien de positif à cet égard : mais pour

peu que la cour eût eu ce desir, elle auroit trouvé bien de la facilité à le satisfaire. L'esprit du peuple étoit dans une agitation qui auroit pu se tourner aussi facilement pour la cour, que pour Gaston, si plutôt il ne se fût déclaré pour la premiere : car l'une se relevoit & l'autre tomboit, & le peuple est toujours pour le plus fort. A ce refus du prince, son neveu lui dépêcha donc, de St. Cloud, le jeune Sanguin, maître-d'hôtel ordinaire, pour lui ordonner de sortir à l'heure même de Paris, ainsi qu'à sa fille Mademoiselle. Celle-ci n'avoit point attendu l'ordre : dès qu'elle sut que le Roi approchoit, elle quitta secrétement les Tuilleries, & se retira dans une maison particuliere : après y être restée inconnue deux jours, elle se rendit à Pont-sur-Seine, chez madame de Bouthillier, mere de Chavigny, & de là, à son château de St. Fargeau, où elle eut tout le temps de regretter, dans les ennuis d'un long exil, sa mal- 1652.

1652. heureuse célébrité, & la part qu'elle avoit prise à des troubles si peu faits pour elle. Son pere, malgré sa foiblesse naturelle, montra plus de fermeté; il n'obéit pas plus au message de Sanguin qu'au précédent : il répondit qu'il ne pouvoit quitter Madame dans l'état où elle étoit, prête d'accoucher; que du reste, il ne troubleroit point l'entrée du Roi, & ne se mêleroit de rien. Ce n'étoit point le conseil que lui donnoit Beaufort & une quinzaine de conseillers frondeurs, qui se trouvoient près de lui. Ils lui proposoient, non de fermer les portes au Roi, mais quand il seroit entré, d'aller au-devant de lui, & de le supplier de venir loger à l'hôtel-de-ville; ils lui représentoient qu'il étoit encore très aimé du peuple, lequel ne souffriroit pas qu'on lui fît aucune violence; qu'en tout cas, maître du fauxbourg de St. Germain, comme il l'étoit, il feroit au moins un accommodement avantageux & pour lui & pour le parti.

La maniere dont le Roi fut reçu dans Paris, prouve que ce conſeil étoit extravagant, que Gaſton n'auroit point eu le pouvoir qu'on lui ſuppoſoit, & qu'il fit ſagement de s'y refuſer. 1652.

Cependant Sanguin avoit rapporté au Roi la réponſe de ſon oncle; il rencontra la cour dans le bois de Boulogne. Cette réſiſtance, à laquelle on ne s'attendoit pas, ſurprit & alarma. La Reine fit arrêter ſon carroſſe pour délibérer ſur ce qu'il y avoit à faire: mais Turenne, qui l'accompagnoit, l'engagea à avancer toujours, en lui repréſentant qu'il étoit dangereux que le peuple, ſorti hors de Paris pour venir à ſa rencontre, ne s'apperçût du trouble où l'on étoit; qu'il falloit tenir conſeil en marchant, pour lui en dérober la connoiſſance: » du reſte ſon avis étoit que, malgré » la réſiſtance de Monſieur, on payât » de hardieſſe; elle étoit d'autant plus » néceſſaire dans cette occaſion, que ſi » le peuple remarquoit la moindre mar-

1652. » que de foiblesse, il étoit capable dans » l'inconstance qui lui étoit naturelle, de » se tourner du côté de Gaston. Reculer, » après tous les pas qu'on avoit faits, » c'étoit avilir la majesté royale, & se » fermer pour long-temps les portes de » Paris. Qu'avoit-on tant à craindre » pour recourir à une démarche si hon» teuse? La résistance de Gaston, s'il en » faisoit, seroit bien foible : il n'avoit » pas tout le pouvoir dont il se flattoit, » ou dont on vouloit le flatter.

Ce conseil généreux l'emporta, & la Reine, que l'avis de la plûpart des ministres, qui concluoient à rebrousser chemin, avoit déjà ébranlée, reprit son courage en voyant celui de Turenne. On avança toujours, en dépêchant à Gaston le duc d'Amville, pour lui ordonner d'obéir, & l'avertir que s'il faisoit la moindre résistance, S. M. à la tête de son régiment des gardes, iroit le chasser du Luxembourg, & lui apprendre le respect qu'il devoit à son maître.

Gaſton, après s'être un peu conſulté avec le duc, qui étoit ſon ami, conçut que le plus ſage parti étoit celui de l'obéiſſance, & ſigna un billet, dans lequel, après avoir proteſté qu'il recevoit les commandemens de S. M. avec toute la ſoumiſſion qu'il leur devoit, il la prioit de remarquer qu'il étoit tard, qu'il ne ſavoit où aller coucher; qu'il la ſupplioit de permettre qu'il ne cherchât point d'autre logement pour cette nuit que le Luxembourg, promettant que le lendemain, dès le matin, il ſe retireroit. D'Amville étant retourné auprès du Roi avec cette promeſſe, il trouva S. M. au cours, & elle s'en contenta. Elle pourſuivit ſon chemin juſqu'à la porte de St. Honoré, accompagnée d'une foule de peuple qui permettoit à peine à ſa voiture d'avancer. Quand la cour fut arrivée à cette porte, les flots du peuple groſſirent ſi prodigieuſement, que le maréchal de l'Hôpital, le Fevre & les anciens échevins rétablis, qui 1652.

venoient à la rencontre de S. M. pour
1652. la complimenter, purent à peine pénétrer juſqu'à elle. Ce fut là qu'après avoir reçu l'hommage de la ville, ſa majeſté monta à cheval avec le roi d'Angleterre, le prince Thomas, & le reſte de la cour, excepté le duc d'Anjou, qui reſta avec la Reine dans le carroſſe. Les acclamations augmenterent dans la rue de St. Honoré; les fenêtres, les gouttieres, les toits, tout étoit plein d'une multitude innombrable qui faiſoit retentir l'air des cris de la plus vive allégreſſe. Envain les gardes s'efforçoient d'écarter la foule qui s'empreſſoit d'approcher du Roi, leurs efforts étoient inutiles, la populace briſoit toutes les barrieres, & il y eut une harangere qui trouva le moyen de s'avancer aſſez près de S. M. pour pouvoir embraſſer ſa botte.

Ce fut au milieu de ce concours que le Roi vint au Louvre, dont il avoit réſolu de faire déſormais ſa demeure,

le

le palais royal, par des expériences fâcheuses & trop multipliées, lui ayant paru une demeure mal assurée. Une des circonstances, qui ne fut point pour la cour la moins amusante de toute l'entrée, fut d'entendre les chansons qui se chantoient sur cet événement, & dont il nous est resté ce couplet, qui n'est pas le moins piquant : 1652.

Messieurs de la noire cour,
Rendez graces à la guerre :
Vous êtes dieux sur la terre,
Et vous dansez au Luxembourg ;
Petites gens de chicane,
Cannera tombera sur vous ;
Et l'on verra madame Anne
Vous faire rouer de coups.

En descendant au Louvre, le Roi trouva tous les appartemens remplis de ce que la capitale avoit de plus distingué dans tous les ordres. Le cardinal de Retz y figuroit comme les autres, & y étoit depuis trois heures, attendant l'arrivée du Roi, & affectant une confiance

aussi éloignée de son cœur que de son
1652. esprit. La conduite de la cour justifioit assez ses terreurs, & il est étonnant qu'elle n'ait pas songé dès-lors à profiter de l'occasion, rien ne paroissant plus facile, & le peuple étant dans une ivresse qui ne lui auroit pas permis le moindre mouvement en faveur de son ancienne idole. Turenne, qui avoit devancé le Roi de quelques minutes, fut surpris de voir le cardinal s'exposer aussi témérairement; il lui en témoigna son inquiétude, & lui demanda s'il se croyoit en sûreté. Comme Retz apperçut auprès de lui du Tremblai, l'ancien gouverneur de la Bastille, attaché au ministre & à la cour, il n'osa pas s'ouvrir entiérement à son ami; il lui serra tendrement la main, en lui disant: *oui, monsieur, en tout sens*, accompagnant ces paroles d'un regard expressif, qui disoit tout le contraire: *madame de Lesdiguieres* (elle étoit près d'eux) *sait bien que j'ai raison*. Il se croyoit cepen-

dant perdu, & il ne commença à se rassurer que par l'arrivée du Roi & de la Reine, qui l'accablerent publiquement de caresses. La princesse dit au Roi *de l'embrasser, comme celui auquel S. M. devoit particuliérement son retour à Paris*, ajoutant *que c'étoit un service dont elle vouloit le faire souvenir toute sa vie*: reconnoissance peut-être ironique, mais qui échappa à la pénétration du cardinal, dans l'enthousiasme où le jettoient tant de caresses, lesquelles du moins lui prouvoient qu'on n'avoit alors nulle intention de l'arrêter. 1652.

Dès que le Roi fut au Louvre, il s'occupa de deux objets très importans pour assurer son autorité. Il envoya d'abord un exempt des gardes à la Louviere, avec ordre de remettre sur le champ le commandement de la Bastille dans ses mains, & d'en sortir à l'heure même, sous peine d'être pendu aussitôt & étranglé à la porte. La Louviere fit d'abord quelques difficultés, & pré-

1652. tendit que tenant sa place du duc d'Orléans, il lui falloit un ordre de ce prince pour la quitter : mais l'exempt l'ayant averti que s'il n'obéissoit, on alloit faire rouler des canons contre lui, & qu'alors il ne seroit plus temps de se soumettre, il obéit. Dans le même temps, d'Aligre étoit dépêché à Gaston, pour le faire souvenir de sa promesse, & lui ordonner de quitter Paris dès le lendemain, & de se rendre à Limours. Retz, au sortir du cercle de la Reine, où il étoit resté jusqu'à ce qu'on entrât au conseil, trouva ce porteur des ordres du Roi qui sortoit du Luxembourg, comme il y entroit : ce fut pour être témoin d'une scene où tout le naturel de Gaston se peignit avec les traits les plus vifs & les plus énergiques. Le prince s'étoit imaginé que l'ordre qu'on venoit de lui apporter, n'avoit eté imaginé que pour l'amuser, & lui faire perdre l'idée qu'on eût envie de l'arrêter. Ce
Retz. soupçon le jettoit dans une agitation &

un effroi inconcevables ; tous les coups de mousquet qu'il entendoit tirer en réjouissance de l'arrivée du Roi, lui annonçoient les salves que faisoit le régiment des gardes en marchant pour l'investir ; il avoit sans cesse l'oreille au guet, & la tête à la fenêtre pour juger par lui même s'il n'entendoit pas battre la caisse, & il envoyoit messages sur messages dans la ville pour lui apprendre ce qui s'y passoit. Comme on s'accordoit à lui dire qu'il n'y avoit rien à craindre, que tout étoit paisible, il reprit enfin un peu de courage, & le premier signe qu'il en donna fut de demander à Retz s'il étoit à lui. Retz lui ayant répondu par ce dernier vers du Cid, *tout autre que mon pere....* *Donnez-m'en une preuve*, dit le prince, *raccommodez vous avec M. de Beaufort.* Le cardinal y consent ; Beaufort, qui étoit dans une chambre à côté, est introduit, & les deux ennemis s'embrassent. On entre en délibération sur ce 1652.

1652. qui reste à faire. Gaston ne parle que de résistance & de tumulte ; Beaufort, flattant ses projets guerriers, lui propose d'aller se poster aux halles, à la petite pointe du jour, d'y former des barricades, & de s'avancer de là jusqu'au Louvre, s'il étoit nécessaire, pour tirer de la cour ce qui leur convenoit ; il appuya cette opinion extravagante de toutes les fanfaronnades que son caractere lui suggéroit. Gaston alors se tournant du côté du cardinal : *votre avis, M. le doyen*, lui dit-il en riant & en contrefaisant le ton de Molé lorsqu'il recueilloit les opinions. *Je crois*, répondit Retz avec un feint embarras, *que je devrois parler en cette occasion comme M. le doyen ; mais comme M. le doyen, quand il opina à faire des prieres de quarante-heures*. Alors poursuivant son avis, & exagérant les difficultés des circonstances, le danger qu'il y avoit pour lui-même à donner des conseils dans une occasion où la résistance pa-

roiſſoit impoſſible, & la ſoumiſſion auſſi périlleuſe qu'aviliſſante, il s'enveloppa dans un diſcours obſcur, artificieux & tellement tiſſu, qu'on ne pouvoit lui reprocher d'avoir donné des conſeils ou trop hardis ou trop puſillanimes, d'avoir appaiſé ou échauffé Gaſton. Peut-être ne parloit-il que par une eſpece de bienſéance, qui ne lui permettoit pas d'abandonner totalement & ſi promptement le prince; peut-être auſſi n'auroit-il pas été fâché que Gaſton eût ſuivi l'avis du duc de Beaufort, & forcé la cour d'accorder une paix avantageuſe & pour le prince & pour lui-même; & en effet, au travers même de ſon obſcurité, on entrevoit qu'il auroit bien voulu voir renouveller les barricades; que la cour ne lui fit pas grande injuſtice en l'accuſant, le lendemain, de les avoir conſeillées; & que s'il n'appuya pas davantage ſur ce projet, c'eſt qu'il ſentit qu'avec un homme tel que Gaſton, & dans un délabrement ſi gé-

1652.

1652. néral, où il avoit lui-même si peu à se promettre de l'attachement du peuple, il étoit presque impossible de réussir, le Roi d'ailleurs étant maître de la porte de la Conférence, qui, dans leur plan, leur étoit absolument nécessaire, & que S. M. à son arrivée avoit fait occuper par le régiment des gardes.

Si l'on en croit cependant Choisy, qui avoit beaucoup vécu avec Retz, le cardinal s'avança plus encore qu'il ne le dit dans ses mémoires : il ne seroit pas impossible que le récit de l'abbé dans cette occasion ne fût plus conforme à la vérité que celui du prélat, qui avoit tant d'intérêt à la déguiser. Voici donc comme il rapporte le fait. Le cardinal en rentrant au Luxembourg, ayant trouvé Gaston décidé à se retirer à Blois, s'efforça d'aiguillonner son courage, en lui montrant la honte qu'il y auroit à fuir devant le ministre. « Il falloit donner publiquement à ses gendarmes & » à ses chevaux-légers l'ordre de se trou-

» ver le lendemain à cinq heures devant 1652.
» le Luxembourg, comme pour l'ac-
» compagner à Blois : mais au lieu de
» prendre le chemin de cette ville, il
» iroit entendre la messe à St. Eustache,
» & il n'y seroit pas plûtôt, que, lui
» Retz, lui promettoit de faire pren-
» dre les armes à toute la ville, de re-
» nouveller les barricades, & de chasser
» la cour entiérement du Louvre. » Il est sûr qu'un pareil plan n'est point étranger au caractere de Retz; mais pour le concevoir, il auroit fallu qu'il eût été sûr de son pouvoir sur l'esprit du peuple, & l'on a vu, & il le sentoit lui-même, que depuis long-temps ce pouvoir étoit presque réduit à rien. Choisy ajoute que Gaston incertain, après avoir long-temps hésité, se détermina par le conseil de Madame, beaucoup plus hardie que lui. Sur ces assurances, Retz sortit, & courut toute la nuit pour tenir ses amis prêts; les harangeres entre autres promirent de faire des mer-

1652. veilles : mais Gaston à cinq heures étant parti pour Blois sans rien tenter, Retz fut obligé d'envoyer un contre-ordre, & de se tenir tranquille, comme s'il n'eût absolument point trempé dans le complot.

Quoi qu'il en soit de ces deux récits si contradictoires, il est certain que la fin de celui de Retz n'infirme pas beaucoup la narration de Choisy. Gaston, après son discours énigmatique, (c'est ici le cardinal que nous suivons) lui ayant dit : *si je me résous à disputer le pavé, vous déclarerez-vous pour moi ? Oui, Monsieur*, répondit-il sans hésiter. Cette protestation arracha des larmes à Gaston; il embrassa son favori avec tendresse, puis il se remit à concerter, pendant toute la soirée, son projet de défense pour le lendemain : mais avant de le quitter, ses deux confidens s'apperçurent bien qu'il n'étoit pas résolu de l'accomplir, quoiqu'il leur commandât de tenir prêts leurs amis, & de se trouver

le lendemain à la pointe du jour au Luxembourg. Beaufort en descendant l'escalier avec le cardinal, lui dit : *cet homme n'est point capable d'une action de cette nature. Il est encore bien moins capable de la soutenir*, répartit Retz, *& je crois que vous enragez de la lui proposer en l'état où sont les choses. Vous ne le connoissez pas encore*, répliqua le duc: *si je ne la lui avois pas proposée, il me la reprocheroit encore d'ici à dix ans.* Ils ne s'étoient point trompés : une heure avant celle du rendez-vous, Gaston sortit du Luxembourg, en leur mandant qu'il avoit ses raisons pour cette conduite, qu'ils les sauroient un jour, & qu'ils s'accommodassent avec la cour, s'il étoit possible. De ce pas, il se rendit à Limours, où la cour lui envoya le Tellier, qu'il aimoit, & qui lui fit signer un traité de soumission à toutes les volontés de S. M. On lui permit alors de se retirer à Blois : de là, il dépêcha à Condé, sur la frontiere, Ge-

1652.

1652. douin, lieutenant de ses gardes, pour l'exhorter à suivre son exemple, & à laisser retirer les troupes qui étoient sous son nom ou sous celui du feu duc de Valois dans son armée. Condé, qui de sa part n'étoit surpris de rien, lui répondit que, quoiqu'il n'eût point agi comme il l'avoit promis, il étoit son maître; que pour lui, il ne pouvoit se résoudre à venir ramper aux pieds du ministre, & qu'il aimoit mieux se jetter entre les bras des Espagnols. Après cette froide réponse, il lui renvoya ses troupes, qui furent distribuées dans des garnisons, pour ne servir désormais que le Roi.

Après tant d'années de désordres, le temps du châtiment étoit enfin arrivé, & il n'y avoit encore qu'une petite partie des coupables de punis; l'autre, dans le silence & la consternation, attendoit ce qui seroit décidé de son sort. Toutes les inquiétudes, tous les doutes furent levés le lendemain de l'arrivée du

Talon. Montglat. Motteville.

Roi. Comme le parlement étoit interdit, S. M. ne voulut pas se rendre au palais pour y accomplir les opérations méditées ; elle envoya à chacun des membres, le jour de son entrée, une lettre de cachet, qui leur ordonnoit de se trouver le lendemain au Louvre pour assister à son lit de justice : il n'y eut d'oublié dans la distribution de ces lettres, que ceux qu'on ne vouloit pas conserver parmi les membres de la compagnie. Ils se rendirent en conséquence tous au Louvre en robes rouges, & ceux qui étoient restés à Paris & ceux qui étoient allés à Pontoise, le Roi les ayant transférés de nouveau auprès de lui. Chacun prit sa place comme aux chambres assemblées, le chancelier présent. Le procureur-général présenta d'abord une déclaration d'amnistie, faite absolument au gré de la cour, laquelle ne donnoit que trois jours aux princes & à leurs partisans pour l'accepter ou la refuser ; *passé lequel temps, le procès*

1652.
Retz.
Histoire du tems.

leur seroit fait comme perturbateurs du
1652. *repos public & criminels de leze-majesté.*
On opina sur cette déclaration comme on auroit pu le faire au parlement, avec autant & plus de liberté : les uns furent d'avis de l'enregistrement pur & simple ; les autres trouverent la déclaration trop générale ; ceux-ci, voulant perpétuer les anathêmes lancés contre le ministre, prétendirent que le Roi ne devoit casser que ce qui s'étoit fait depuis les mouvemens proprement dits, & que n'y ayant point eu de mouvemens depuis le premier Février 1651, mais plus tard, ce n'étoit pas de là que devoit dater la révocation ; ceux là trouverent, avec raison, que le terme laissé aux princes pour accepter l'amnistie étoit trop court ; le plus grand nombre enfin se plaignit qu'une partie de leurs confreres ne profitât pas de la grace de cette amnistie, puisqu'ils n'étoient point appellés comme les autres à cette assemblée : c'étoient les cris de la licence

mourante, on leur laissa un libre cours, 1652.
mais ils ne furent point écoutés. Le chancelier rappella les avis aux termes des conclusions, en proposant pour tempérament de se charger, lui & le garde des sceaux, de solliciter la grace de ceux qui n'avoient point été appellés au lit de justice, & la prolongation du terme accordé aux princes & à leurs adhérens. Cet expédient sauva aux uns le désagrément d'en venir à un enregistrement d'autorité, aux autres celui d'en être les témoins.

Le Roi ensuite entra accompagné du prince son frere, du duc de Guise, des maréchaux de Villeroy, de l'Hôpital, de la Meilleraie & de Duplessis Prâlin. Le chancelier ouvrit la séance par un discours éloquent, où, après avoir peint la misere des peuples lorsqu'une Brienne.
fois ils ont secoué le joug de l'autorité légitime, il exalta la conduite de la Reine, les douceurs de la paix, l'indulgence du Roi, & la résolution sainte

& digne d'un monarque très chrétien, 1652. que S. M. avoit prise de pardonner le passé, ajoutant que le châtiment s'étendroit sur un très petit nombre de coupables, & seroit une preuve plutôt de la clémence que de la juste indignation du prince. Le garde des sceaux prit ensuite la parole comme premier président, & parla à peu près dans les mêmes termes, mais d'une maniere plus concise, plus mâle, plus prononcée. La déclaration, qui avoit fait le sujet de la précédente délibération, fut ensuite lue une seconde fois, ainsi qu'une autre qui rétablissoit à Paris le parlement transféré à Pontoise, confirmant tout ce qu'il avoit fait tant sur les affaires publiques que sur les particulieres, excepté ce qui avoit rapport aux mouvemens, & annullant au contraire tous les actes du parlement de Paris de même nature, à l'exception des arrêts rendus contradictoirement, sur les productions des parties qui n'auroient point proposé

de déclinatoire, ou qui ne se seroient point plaints jusqu'au moment de la présente publication. 1652.

A cette lecture en succéda une bien plus intéressante, & qui dès qu'elle fut commencée, imprima sur tous les visages des signes non équivoques de terreur ou de curiosité. C'étoit une déclaration qui rouloit sur trois chefs : le premier, en dérogeant en partie à l'une des précédentes, ordonnoit que pour le bien & la tranquillité de la capitale, les duc de Beaufort & de la Rochefoucault; les conseillers Broussel, Viole, de Thou, Portail, Bitaud, Fouquet de Croissy, Coulon, Machaut, Fleury, Martineau & Génou; les sieurs de Rohan, de la Boulaye & Pénis, trésorier de France; les domestiques des prince & princesse de Condé, notamment le président Perraut; ceux du prince de Conty & de la duchesse de Longueville; les femmes, les enfans, les domestiques des officiers qui servoient dans

1652. les troupes du prince ou dans les places qu'il occupoit en Guienne, en Bourgogne ou ailleurs, sortiroient incessamment de Paris, sans pouvoir y revenir qu'avec un ordre par écrit du Roi. Cet

Montglat. article s'exécuta à la rigueur; tous ceux qui y étoient compris furent obligés de disparoître; le duc de Beaufort se retira à Limours près de Gaston, sans que le peuple, en le voyant partir, se souvînt qu'il l'avoit adoré; le duc de la Rochefoucault alla à Damvilliers, d'où

Gourville. Gourville le tira l'année suivante, après avoir ménagé son accommodement avec le cardinal, & détruit ses engagemens avec Condé & les Espagnols; les autres allerent passer le temps de leur exil dans d'autres lieux; quelques-uns, tels que Broussel, y moururent; quelques autres rentrerent en grace avec le temps. On ne se contenta point de ces sacrifices; les femmes ne furent pas épargnées. Les duchesses de Châtillon & de Montbâson eurent ordre de quitter

Paris, & obéirent. Quelques-unes des femmes de la halle, & entre autres la fameuſe dame Anne, l'une des meilleures amies du coadjuteur, parmi cette engeance, furent chaſſées de même ſans que leur proſcription excitât le moindre murmure. 1652.

Le ſecond chef de la déclaration défendoit au parlement de s'immiſcer dans les affaires de l'état, ſoit relativement à l'adminiſtration générale, ſoit relativement à la direction des finances; *affaires dont leur profeſſion* (ce ſont les termes de la déclaration) *leur avoit donné peu de connoiſſance*; il leur défendoit en outre de rien prononcer contre ceux qu'il plairoit à ſa majeſté d'appeller au gouvernement de ſon royaume, déclarant dès lors nul & de nul effet tout ce qui ſe feroit de contraire à ce ſujet dans la compagnie. Le troiſieme article enfin, rappellant le parlement à la ſévérité des anciennes ordonnances, défendoit à tous ſes membres d'avoir aucune ha-

bitude avec les princes, de leur faire la
1652. cour, d'assister à leurs conseils, de prendre la direction ou l'intendance de leurs affaires, de recevoir d'eux ni pensions ni gratifications, annullant tous les brevets contraires à ces dispositions qu'on avoit pû accorder.

A la lecture de ces trois déclarations succéda celle d'une quatrieme, qui ne contenoit autre chose que l'établissement d'une chambre des vacations pour les huit jours restant. Fouquet, qui visoit dès-lors à cette intendance, qui depuis leur fut si fatale, termina la séance par un discours où, en parlant trop favorablement du parlement de Pontoise, il déplut d'autant plus à celui de Paris, que lorsqu'on avoit secrétement traité pour le retour du Roi, & disposé les esprits à cette démarche, les agens de la cour, qui avoient négocié auprès des chefs du parlement, étoient convenus que le chancelier & le garde des sceaux ne maltraiteroient pas

dans leurs discours ceux qui étoient restés à Paris; ce qu'ils tinrent en effet. 1652.

Tels furent les seuls actes de vigueur auxquels se réduisit la cour, dans un temps où, jouissant de toute sa puissance, elle auroit pu les multiplier sans qu'on pût l'accuser de sévérité : ce qui prouve que le despotisme, qui lui fut quelquefois reproché & avec quelque apparence de raison, consistoit plus en paroles qu'en effet. Mais les foudres de l'autorité royale n'étoient pas toutes tombées; elles menaçoient Condé & ses adhérens, s'ils ne se hâtoient d'accepter l'amnistie. Bien-loin de se résoudre à cette démarche, le prince se lioit de plus en plus avec les Espagnols, & aidoit Charles à conquérir une partie de ses provinces, en reprenant Rhétel, Sainte-Menehould, Ligny & Bar-le-duc. Le Roi vint donc en personne faire enregistrer contre lui un édit qui le déclaroit lui & ses adhérens criminels, de leze-majesté, &, comme tels, dé- Le 13 Nov.

1652. chus de tous leurs rangs, honneurs, dignités, leurs biens confisqués, &c.

Le 11 Déc. Un mois après, le conseil enregistra une autre déclaration, qui remettoit à la nomination du Roi tous les bénéfices dont la collation appartenoit au prince de Conty, comme titulaire des abbayes dont il étoit pourvu.

CHAPITRE XI.

Le cardinal de Retz est arrêté. Retour de Mazarin : toute la France tombe à ses pieds. Le prince de Condé est condamné à mort.

IL restoit encore à la cour un coup plus vigoureux à porter ; il falloit punir le cardinal de Retz. Resté seul de tous les rebelles dans Paris, il bravoit les châtimens & insultoit à l'impuissance d'une cour qu'il avoit si cruellement outragée, & qui paroissoit craindre de se

venger. Après que tous les partis étoient abattus, il sembloit encore, pour me servir des expressions d'un grand homme, se soutenir seul, & seul menacer de ses intrépides regards le favori victorieux : après la maniere dont le Roi avoit triomphé de tous ses ennemis & abattu les factions, on eût cru que le cardinal Mazarin ne devoit avoir rien de plus pressé que de venir jouir de sa victoire, & insulter à l'humiliation de ses ennemis : on s'étonna qu'il tardât tant à prendre la route de Paris ; c'est qu'il craignoit de s'y trouver avec son dangereux rival, dont il sollicitoit sourdement l'emprisonnement : il étoit bien-aise de ne pas se trouver à cette catastrophe, afin que la cour de Rome ne pût lui imputer la prison d'un de ses confreres, & qu'elle parût avoir été méditée sans sa participation.

1652.

Bossuet.

Nemours. Brienne.

De son côté Retz, qui se rendoit justice, & qui sentoit tout ce qu'il méritoit, étoit en proie aux plus vives

1652. alarmes. Il voyoit son crédit entiérement tombé ; le peuple, dont les yeux étoient désillés, ne regarder en lui que l'auteur de ses miseres ; les grands, qui lui avoient été si affectionnés, le croyant l'unique auteur de la révolution qui avoit ramené le Roi à Paris & bridé leur génie factieux, le détester pour l'inaction où il les avoit jettés, presqu'autant qu'ils l'avoient aimé pour tant d'intrigues dont ils avoient formé avec lui le tissu. De tant d'amis qui lui composoient autrefois une cour si nombreuse, il ne lui en restoit qu'un bien petit nombre, & encore parmi eux, il n'y en avoit pas un que l'intérêt seul ne lui retînt attaché. Son accommodement en devenoit plus difficile : s'il eût été seul, il n'est pas douteux qu'il n'eût été bientôt fait, la cour ne demandant pas mieux que de finir honnêtement avec lui, pour ne point s'attirer d'affaire avec la cour de Rome, & lui-même desirant passionnément de sortir d'embarras

Joly.

d'embarras avec honneur ; mais il auroit voulu que ses amis fussent satisfaits ; ceux-ci ne se tenoient d'intérêt avec lui que dans cette intention : la cour pouvoit-elle, devoit-elle se prêter à satisfaire tant de gens avides, & prodiguer à la révolte ce que la fidélité la plus éprouvée avoit bien de la peine à arracher de sa parcimonie ? Retz auroit volontiers sacrifié Laigues & Noirmoutiers, qui eux-mêmes l'avoient les premiers abandonné ; il ne se seroit pas plus intéressé à mad. de Chevreuse, bien qu'elle eût voulu se rapprocher de lui lors du retour du Roi, parce qu'elle n'avoit pas trouvé à la cour toute la considération, toute la confiance qu'elle y avoit espérée. Les liens qui les avoient unis étoient rompus : sa fille, qui en avoit été le nœud principal, venoit de mourir, emportée en vingt-quatre heures par une fiévre si maligne, que son corps devint tout noir, ainsi que l'argent qui se trouva dans sa chambre, &

1652.

Ibid. Retz.

1652. l'on soupçonna ou qu'elle avoit pris du poison, ou que sa mere, ce qui est horrible à croire, lui en avoit donné, pour des raisons inconnues. La maniere indifférente dont Retz la vit pendant sa maladie, & dont il reçut la nouvelle de sa mort, scandalisa tous ceux à qui leur intimité étoit connue, quoiqu'il eût beaucoup d'infidélités à lui reprocher, sur-tout avec l'abbé Fouquet; mais elle prouva aussi que la mere n'avoit rien à attendre de lui.

Il n'en étoit pas de même du duc de Brissac, de Bellievre, Caumartin, Montrésor & quelques autres subalternes, tels qu'Argenteuil, Joly, l'abbé Charrier, &c. Ceux-ci, Retz auroit voulu les satisfaire : il croyoit qu'il étoit & de son intérêt & de son honneur qu'ils le fussent. Quand il eut vu qu'après le retour de la cour, la puissance du Roi s'affermissoit journellement, & ne permettoit plus de parler haut, il se feroit volontiers relâché des prétentions de ses

amis, eux-mêmes s'en relâchant quand ils apperçurent tant d'impossibilité à réussir. Bellievre, qui avoit eu des vues sur la premiere présidence, qu'il ne tarda pas cependant à obtenir, dans le délabrement de toutes les espérances, lui avoit dit : *je vais me renfermer dans ma coquille ; il n'y a plus rien à faire ; je ne veux être nommé à rien.* Les autres étoient à peu près dans les mêmes sentimens, & pourvu que le cardinal fût content, ils paroissoient l'être, parce que l'espérance leur suggéroit que ce qu'ils n'auroient pas dans un temps, ils l'obtiendroient dans un autre, & que pourvû que Retz pût se soutenir, il se trouveroit un jour à même de les récompenser. Il n'y eut que Montrésor qui ne prétendît point se repaître d'espérances, & qui assurât que le cardinal ne pouvoit s'accommoder avec honneur, sans faire trouver à ses amis leurs avantages particuliers. Il insinua cette pensée dans l'esprit du duc de Brissac ; de là elle passa jusqu'aux

1652.

subalternes. Tous ses amis se partage-
1652. rent sur ce que feroit ou ne feroit pas le cardinal, sur ce qu'il pouvoit ou ne pouvoit pas; & la cour, à qui aucun de ces mouvemens n'échappa, commença à regarder Retz comme un homme qui vouloit avoir le ministere ou s'en faire payer chérement l'abdication. Les subalternes de Mazarin, qui s'efforçoient d'empêcher la réconciliation des deux cardinaux, prévoyant qu'elle feroit la ruine de leur crédit & de leur faveur, ne manquérent pas alors d'empoisonner sa conduite auprès de la Reine.

» Ne voyoit-elle pas qu'il continuoit à » menacer & à parler avec autant de hauteur que s'il avoit encore un parti dans » Paris? fier de la pourpre qu'il avoit » arrachée, il la regardoit comme l'égide » impénétrable où devoient venir s'émousser tous les traits qu'une juste vengeance pourroit lancer contre lui. Mais » il se fondoit encore sur d'autres appuis. On savoit les intelligences qu'il

» conservoit pour échauffer sous main 1652.
» les bourgeois, les cabales qu'il tra-
» moit parmi les colonels, & ses négo-
» ciations sourdes auprès de Condé,
» qu'il songeoit à aller joindre, ou à
» rappeller en France pour y renouvel-
» ler les désordres. Pouvoit-on douter
» de l'intelligence la plus intime entre
» ces deux dangereux ennemis, après
» le refus que le cardinal avoit fait de
» se trouver, selon l'ordre de S. M. au
» lit de justice où la déclaration contre
» le prince avoit été enregistrée ? Il avoit
» beau colorer son refus du prétexte de
» l'honnêteté, qui ne lui permettoit pas,
» dans les termes d'inimitié où il étoit
» avec le prince, d'assister à une céré-
» monie où il s'agissoit de le condam-
» ner : en effet, le cardinal étoit un
» bien dangereux ennemi ! on l'avoit
» toujours vu, avec ceux qui lui étoient
» odieux, garder des mesures, de l'hon-
» nêteté, des bienséances. Ah ! qu'on
» ne se laissa point tromper à ces feintes

1652. » apparences de magnanimité ! Bientôt, » si l'on n'y prenoit garde, on en dé- » couvriroit la véritable cause. Et où » prendroit-il tant d'audace, s'il n'es- » péroit en soutenir les éclats avec le » secours de Condé & des ennemis de » l'état ? Etoit-ce à la position où *il se* » trouvoit dans Paris qu'il devoit ses » pensées orgueilleuses & téméraires ? » Le peuple commençoit à le mépriser, » s'il ne le haïssoit ; les grands n'avoient » pas pour lui des sentimens plus fa- » vorables ; le peu d'amis qui lui restoit, » ou peu redoutables, ou liés à lui par » le nœud de l'intérêt, devoient l'aban- » donner à la premiere opération vi- » goureuse. Dans une pareille situation, » un autre trembleroit, un autre se » croiroit perdu : & cependant on le » voyoit afficher une audace aussi révol- » tante qu'il en eût jamais fait paroître ; » il ne venoit au Louvre que rarement, » & quand il s'y présentoit, c'étoit tou- » jours avec un cortége effrayant, com-

» me s'il eût voulu provoquer la ven-
» geance & la majesté royale : s'il se 1652.
» promenoit dans Paris, c'étoit toujours
» avec une suite de dix ou douze per-
» sonnes armées, & il publioit haute-
» ment qu'il n'en abandonneroit pas le
» pavé. Il croyoit en imposer au car-
» dinal Mazarin par ces bravades, &
» elles pourroient en effet épouvanter,
» si elles étoient soutenues par quelque
» chose d'effectif : mais quoique son
» éminence sût à quoi s'en tenir à cet
» égard, il étoit de son honneur de
» ne point rentrer dans Paris que son
» ennemi ne fût entiérement abattu. Sa
» majesté pouvoit être certaine qu'elle
» n'auroit pas le plaisir de voir l'entier
» accomplissement de son ouvrage tant
» que son éminence craindroit d'avoir
» à lutter contre les dangereuses menées
» de son plus implacable ennemi. Il fal-
» loit donc saisir le moment où il étoit
» sans forces pour achever de l'accabler:
» si on lui en laissoit reprendre dans

» son actif repos ; si l'on n'arrêtoit ses
1652. » intelligences avec Condé ; si l'on
» n'enchaînoit son génie turbulent, il
» ne seroit plus temps peut-être, quand
» on le voudroit, de lui imposer un
» frein. Son éloignement seul ne suffi-
» soit pas : Condé pour moins de fautes
» avoit été confiné dans une prison ;
» pourquoi lui en épargneroit-on à lui
» les horreurs ? sa détention seroit bien
» plus légitime, elle feroit bien moins
» de sensations dans l'état que n'en avoit
» fait celle d'un prince du sang, qui
» cependant n'auroit pas excité le moin-
» dre mouvement, sans les intrigues,
» sans les complots de l'ambitieux qu'il
» s'agissoit aujourd'hui de punir.

Il falloit moins de chaleur pour persuader la Reine contre un homme qu'elle n'aimoit point. Elle lui devoit en partie le retour du Roi à Paris ; car on ne peut se dissimuler que si Retz eût jugé à propos de s'y opposer, la cour y auroit trouvé bien des obstacles : mais elle

lui devoit aussi tous les chagrins qu'elle avoit essuyés depuis quatre ans, & elle pouvoit dire de lui ce que disoit de Turenne le roi d'Espagne à la paix des Pyrénées : *Voilà un homme qui m'a fait passer bien des mauvaises nuits.* Cependant, tant par respect pour son caractere, que pour éviter les brouilleries inévitables avec la cour de Rome, si l'on recouroit à quelque violence, dont tout le blâme tomberoit sur le cardinal Mazarin, la princesse crut qu'il valoit encore mieux prendre la voie de la négociation, pour éloigner doucement un sujet dangereux, & se servir même de ses talens, qui pouvoient être utiles à l'état, si on le forçoit de les employer au bien. Elle chargea en conséquence Servien de s'aboucher avec lui : celui-ci, pour se procurer une entrée auprès de Retz, alla le remercier de la maniere obligeante dont il avoit été reçu chez lui pendant son exil. Ce prétexte lui ayant servi à entamer la négociation,

1652.

Retz. Joly. Talon.

1652. il lui offrit, de la part de la Reine, sa surintendance des affaires du Roi en Italie, cinquante mille écus de pension, cent mille livres pour payer ses dettes, & cinquante mille écus comptans pour se meubler à Rome. Il y seroit resté trois ans, & au bout de ce terme, il lui auroit été permis de revenir à Paris pour y exercer son ministere.

Ces propositions, dans l'état où étoit Retz, étoient certainement très honorables, & il y auroit eu de la folie à les mépriser : mais comme il lui revenoit de tous côtés qu'il n'avoit qu'à se montrer difficile ; que Mazarin, brûlant de reparoître à Paris, & n'osant y rentrer tant qu'il y seroit, lui accorderoit tout ce qu'il desireroit ; qu'il n'avoit qu'à affecter toujours une grande confiance, & se tenir tranquille chez lui ; qu'il en imposeroit au point, que tous ses amis seroient satisfaits ; sans rebuter totalement Servien, il lui fit entendre, quand il lui rendit sa visite,

qu'il n'y auroit jamais d'accommodement favorable pour lui, tant que ses amis n'y seroient point compris. Ce qu'il demandoit pour lui étoit déja connu. La princesse palatine, qui, même avant le retour du Roi, avoit commencé la négociation, s'étoit chargée de solliciter le gouvernement d'Anjou pour le duc de Brissac; deux autres, de places importantes pour Fosseuse & Argenteuil; une abbaye de vingt mille livres de rentes pour l'abbé Charrier; une place de secrétaire d'état pour Caumartin; & pour Joly, une somme d'argent ou l'emploi de secrétaire des commandemens du duc d'Anjou. 1652.

Ces prétentions étoient exorbitantes, & Retz s'apperçût bientôt que si le Roi avoit bien voulu descendre à traiter avec lui, le monarque n'auroit pas la même foiblesse pour ses amis. Il apprit par la princesse palatine que son refus avoit aigri la Reine; que les subalternes, charmés que la négociation

1652. ne réussît pas, profitoient de son opiniâtreté pour le perdre entiérement; que le plus court comme le plus sûr parti étoit de recevoir l'accommodement tel qu'on le lui proposoit; que du reste, s'il vouloit absolument être satisfait sur l'article de ses amis, il falloit s'adresser directement au cardinal. Elle fit plus : c'étoit chez Joly qu'elle voyoit ordinairement Retz, parce qu'elle craignoit de l'exposer, & elle s'y rendoit en chaise par une porte de derriere, entre dix & onze heures du soir : malgré ces précautions, elle craignit pour lui, même dans ces conférences secretes, s'il ne s'accommodoit promptement, & le lui fit entendre. Le cardinal, mal persuadé, lui ayant demandé à quoi pouvoit donc aller ce qu'il avoit à craindre : *à tout*, répondit-elle d'un ton effrayant, *même à la mort.*

Quoiqu'elle n'eût pas entiérement à cet égard le secret de la cour, les conjectures ou de l'amour ou de la politi-

que ne l'avoient point trompée. Comme on donnoit à Retz de toutes parts des avis que le cardinal brûloit de s'accommoder avec lui, ces assurances l'empêchoient de conclure, se flattant qu'avec le temps, il obtiendroit ce qu'il desiroit : mais c'étoit un piége qu'on tendoit à sa bonne-foi, afin qu'il aigrît ainsi de plus en plus la Reine contre lui. Ils y réussirent, & la forcerent de convenir avec eux qu'il n'y avoit qu'une violence qui pût la délivrer d'un sujet si opiniâtre en même temps & si dangereux. Mais comment s'assurer de sa personne ? Depuis l'avis que lui avoit donné la princesse palatine, il n'alloit plus au Louvre, & quand il sortoit de son palais, c'étoit toujours avec une suite ou plutôt une escorte nombreuse. On ne pouvoit espérer de le surprendre que dans ses visites nocturnes, encore falloit-il s'attendre à une grande résistance de sa part ; & en ce cas, celui qui auroit été chargé de l'arrêter se 1652.

1652. fût trouvé fort embarrassé, s'il n'eût eu un ordre précis. Les ennemis de Retz pourvurent à tout : ils firent donner cette commission à Pradelle, capitaine aux gardes, dont le courage avoit fait la fortune, & auquel on remit cet ordre, signé de la main du Roi, qui lui commandoit d'arrêter Retz partout où il le trouveroit, & de le prendre mort ou vif s'il refusoit de venir au Louvre présenter ses respects à S. M. L'abbé Fouquet se chargea de ménager l'occasion de le saisir, soit dans ses promenades, soit dans ses visites nocturnes : il étoit doublement ennemi de Retz, & comme créature du ministre, & comme rival du premier, auquel il avoit enlevé le cœur de mlle. de Chevreuse, dont il étoit l'amant aimé quand elle mourut. On juge donc parfaitement combien sa haine devoit être active, & il ne seroit pas impossible qu'une anecdote, qui se trouve dans Joly, à ce sujet, ne fût très véritable. La Reine,

ſelon cet auteur, s'épouvanta de l'ordre donné à Pradelle, ſentant que, contre un homme tel que Retz, cet ordre pouvoit devenir un arrêt de mort. 1652.
Effrayée & de l'action & des ſuites qu'elle pouvoit avoir, elle en parla à Fouquet; mais celui-ci s'efforçant & de juſtifier l'une & de la raſſurer ſur les autres, la pria de ne s'inquiéter de rien, lui proteſtant que ſi l'on étoit obligé d'en venir à une violence, il ſauroit bien en dérober la connoiſſance au public; qu'on ne l'attaqueroit que dans un lieu & à une heure où il ne pourroit y avoir d'indiſcret, & *que, s'il y périſſoit, on le feroit ſaler.* Il avoit en effet déja pris des meſures pour que ſa proie ne lui échappât. Touteville, autre capitaine aux gardes, loua une maiſon près du logis de la préſidente de Pommereuil, chez laquelle le cardinal ſe rendoit preſque tous les ſoirs, dans le deſſein d'y poſter de ſes ſoldats pour l'attaquer une nuit avec avantage.

1652. Dufai, officier dans l'artillerie, sollicita Péan, contrôleur de la maison du cardinal, pour lui donner avis des heures nocturnes où son maître sortoit. Fouquet, d'un autre côté, avoit une foule d'émissaires & d'espions qui observoient toutes les démarches de Retz, ou suivoient son carrosse le long du jour.

Mais outre que ces menées ne furent pas long-temps cachées à Retz, lequel cependant ne fit pas toute l'attention que demandoit sa sûreté, la Reine étoit femme & véritablement pieuse, & avoit par conséquent en horreur ce qui ne paroissoit à Fouquet qu'une bagatelle. Rejettant donc toutes ces voies de sang, elle voulut absolument qu'on en choisît une plus douce, & qu'on tâchât d'attirer le cardinal au Louvre. Il n'y avoit pas mis les pieds depuis le jour de la Toussaint, qu'il étoit allé remercier leurs majestés de l'honneur qu'elles lui avoient fait d'assister à un sermon qu'il avoit prêché à St. Germain, paroisse du Roi,

après avoir pris la résolution de monter 1652.
ainsi en chaire durant l'Avent dans les principales églises de Paris. Le cardinal Mazarin, consulté dans cette occasion, fut aussi du sentiment de la Reine; outre qu'une atrocité, comme celle qu'on méditoit, répugnoit à son caractere; outre les désagrémens qu'elle lui susciteroit auprès du pape, dont il n'étoit point aimé, & dans le sacré collége, qui ne pourroit manquer de demander compte du sang d'un de ses membres, il craignoit de révolter toute la France, quelque coupable que fût son rival, & de se forger peut-être ainsi lui même des obstacles insurmontables à son retour. Dans le désespoir où il auroit jetté les amis & les parens de Retz, ils auroient pu alors se joindre au parti des princes, & rallumer avec plus de fureur que jamais des feux mal éteints.

Il fallut donc que ses subalternes cherchassent une autre voie, & tâchassent d'attirer leur proie au Louvre. Il leur

1652. étoit important de se hâter, car Retz avoit pris enfin le parti de suivre le conseil de la princesse palatine, & de s'adresser directement à Mazarin. Il avoit écrit à l'évêque de Châlons, son ami, d'aller trouver le ministre, de lui déclarer nettement ses prétentions tant pour lui que pour ses amis, & de lui dire qu'il étoit prêt à l'aller trouver lui-même en quelque lieu qu'il jugeât à propos, pour traiter ensemble, & terminer un accommodement, qu'ils auroient plutôt fini, que ne pouvoit le faire un tiers. Retz n'eut pas le temps d'attendre la réponse du prélat.

Servien, qui savoit avec quelle promptitude il étoit servi par mad. de Lesdiguieres, à laquelle le maréchal de Villeroy ne cachoit rien, persuada à celui-ci que la Reine étoit décidée à en passer par ce que Retz voudroit; qu'il s'étoit tenu un conseil secret où l'on avoit résolu de s'accommoder avec lui à quelque prix que ce fût; que dans un quart-

d'heure d'entretien avec la Reine, les affaires s'accommoderoient ; que si, comme il étoit de la bienséance, il alloit au Louvre rendre ses respects à sa majesté, il pouvoit être sûr dans cette entrevue de tout obtenir & pour lui & pour ses amis. Dans l'instant, Retz fut informé de ce prétendu changement ; & Servien ne s'étant pas contenté de cette ruse, & ayant détaché des émissaires auprès de Brissac, de Montrésor & de Charrier, pour leur insinuer que leurs prétentions alloient être satisfaites, le cardinal se vit attaqué de tous côtés & sollicité avec une espece de fureur pour aller au Louvre. La duchesse de Lesdiguieres étoit d'ordinaire si bien avertie, Retz étoit si persuadé de la terreur qu'il inspiroit, il se figuroit avec tant de bonne-foi qu'on n'oseroit l'arrêter, qu'enfin il donna sa parole, & promit d'aller rendre ses respects au Roi. Joly & Caumartin s'efforcerent envain de lui faire perdre cette dangereuse pensée

1652.

1652. leurs remontrances étoient cependant bien sensées : « il falloit au moins attendre la réponse de l'évêque de Châlons. Si elle tardoit trop à son gré, le » plus sûr parti étoit de se retirer à Mézieres, chez Bussy-Lamet, ou à Charleville, chez Noirmoutiers : *là*, il » pourroit traiter avec Mazarin, & obtenir facilement ce qu'il demanderoit, par la crainte où il jetteroit le » ministre, qu'il ne s'accommodât avec » le prince de Condé, & ne lui livrât » l'une de ces deux places. » Ce parti, le plus dangereux pour l'état, étoit certainement le plus sûr pour Retz : mais l'esprit d'aveuglement & de ténébres étoit répandu sur son génie supérieur; l'orgueil, qui avoit toujours été le principe de ses fautes; la crainte de passer pour avoir cédé le pavé; les insinuations intéressées de Brissac & des autres, qui croyoient réellement l'accommodement prêt à se faire, & à se faire en leur faveur; tout contribua à lui fermer

les yeux, à lui boucher les oreilles aux avis même de la princeſſe palatine, qui lui conſeilloit de ne pas trop ſe fier aux favorables apparences, & de craindre quelque complot. Ses amis traiterent ces avis de terreurs paniques, ou plutôt d'artifices de la part de la princeſſe, qui craignoit que ſi le cardinal alloit au Louvre, l'accommodement ne ſe fît ſans ſa participation, & qu'elle ne perdît par là & le mérite & la conſidération qu'elle tiroit de la négociation. 1652.

Enfin, le jour de la vengeance étoit arrivé, ce jour où la fronde devoit être entiérement anéantie avec ſon chef, & où devoit ſe prouver cette grande vérité, que tous les talens vont ſe briſer contre l'autorité légitime, même en des mains médiocres. Trois heures avant que le cardinal montât en carroſſe pour ſe rendre au Louvre, la princeſſe palatine renouvella ſes efforts pour arrêter ſon ami ſur le bord de l'abîme. Elle lui dépêcha le baron de Pennacors pour

Le jeudi 19 Décembre.

1652. le conjurer de ne rien précipiter, & de demeurer chez lui attendant le succès de la négociation de l'évêque de Châlons. Joly joignit ses instances à celles du baron; elles furent inutiles. L'abbé Charrier qui, dès sept heures du matin, s'étoit rendu à l'archevêché, détruisit leur ouvrage. Il harcela tellement le cardinal, qu'il se détermina enfin à monter en carrosse à huit heures. Toute la précaution qu'il prit fut de brûler ses papiers, & de ne garder que ses chiffres, qu'il remit dans une cassette entre les mains de Joly : il auroit voulu l'emmener avec lui, mais celui-ci s'en défendit par une prévoyance qu'il ne manque pas d'exalter beaucoup; s'il l'eut en effet, quoique Retz n'en dise rien, elle lui doit faire autant d'honneur qu'elle fut heureuse pour son maître. S'il l'eût suivi au Louvre, il n'auroit pas manqué d'être arrêté aussi, & n'auroit pu travailler à sa liberté, comme il le fit en échappant aux recherches de la cour, qui envoya des

gens pour se saisir de lui lorsque son maître fut arrêté. 1652.

En arrivant au Louvre, le cardinal se rendit d'abord dans la chambre du maréchal de Villeroi, jusqu'à ce que leurs majestés fussent visibles. Lorsqu'on l'eut averti que le Roi sortoit pour aller dans la chambre de la Reine, (Fouquet venoit de l'instruire que le cardinal étoit au Louvre) Retz descendit pour aller à sa rencontre : dès que le jeune monarque l'apperçut, usant d'une dissimulation qui n'étoit pas de son âge : *ah ! vous voilà donc*, s'écria-t-il, *M. le cardinal ; je vous souhaite le bon jour*. Ils entrerent ensuite chez la Reine, qui, à l'aspect de Retz, lui dit assez brusquement : *M. le cardinal, on m'a dit que vous avez été malade ; on le voit bien à votre visage*. Elle ne lui adressa que ces paroles : la conversation, où il n'entra presque pour rien, fut froide, tendue & assez embarrassée pour lui donner des soupçons. Pour se délivrer de cette situa-

Joly.

1652. tion fatiguante, il voulut sortir ; mais à peine étoit-il dans l'antichambre, que Villequier, capitaine des gardes en quartier, s'approchant de lui, & le tirant dans l'embrâsure d'une fenêtre, lui annonça qu'il l'arrêtoit de la part du Roi. Aussi-tôt se mettant à son côté, il le fait marcher du côté de sa chambre, & le cardinal, en passant, ayant apperçu ceux qui l'avoient accompagné : *vous pouvez vous retirer*, *messieurs*, leur dit-il froidement ; *je suis arrêté.* Il entra ensuite tranquillement dans la chambre de Villequier, tandis qu'on alloit avertir la Reine du succès de l'entreprise.

Il étoit onze heures du matin lorsque le cardinal fut arrêté, & les officiers de la bouche ne tarderent pas à lui apporter à dîner ; mais auparavant, il lui fallut essuyer une recherche qui le mortifia plus encore que sa détention. *Je ne trouvai pas bon*, dit-il, *que l'on m'eût fait retourner mes poches comme l'on fait aux coupeurs de bourse. M. de Villequier*

lequier eut ordre de faire cette cérémonie, qui n'étoit pas ordinaire. On ne lui trouva que la moitié d'un sermon, qu'il se proposoit de prêcher à Notre-Dame, & qu'il n'avoit peut-être gardée que par ostentation, & une lettre du roi d'Angleterre, qui le prioit de tâcher de lui procurer du côté de Rome quelques secours d'argent, & qu'il n'avoit sans doute conservée aussi que pour montrer qu'il n'entretenoit que des correspondances honorables. Mais il en arriva tout autrement qu'il ne l'avoit espéré. On se moqua du fragment de sermon; un courtisan, qu'il ne nomme pas, eut la bassesse de répandre, pour faire sa cour, que la lettre étoit de Cromwel; & les autres tournerent en ridicule & la fermeté avec laquelle il supporta son malheur, & l'appétit qu'il montra en dînant. 1652.

Sur les trois heures, après l'avoir fait passer dans la grande galerie du Louvre & descendre par le pavillon de Ma-

1652. demoiselle, on le fit entrer dans un carrosse du Roi, où Villequier, avec cinq ou six officiers de ses gardes, se plaça avec lui. Après avoir fait douze ou quinze pas du côté de la ville, on le fit tourner tout-à-coup vers la porte de la Conférence, d'où on le conduisit à Vincennes, où il arriva fort tard, escorté par le maréchal d'Albret à la tête des gendarmes, & par la Vauguyon, qui commandoit des chevaux-légers. Vennes, lieutenant-colonel des gardes, avoit bordé la haie avec huit compagnies le long de la porte de St. Antoine; & comme, outre cette porte, on en avoit deux ou trois autres à passer, on avoit placé à chacune un bataillon des gardes suisses, les piques baissées du côté de la ville. Toutes ces précautions étoient bien inutiles; il n'y eut pas le plus léger mouvement: la plus grande partie du peuple reçut cette nouvelle avec indifférence, sans joie comme sans chagrin; l'autre, qui lui étoit attachée, resta dans

A 9 h. du soir.

la douleur & la consternation ; les femmes se contenterent de le pleurer, les hommes de souhaiter sa liberté, mais sans faire le moindre effort pour la lui procurer. 1652.

Si je faisois l'histoire du cardinal de Retz, je dirois tout ce qu'il eut à souffrir dans sa prison ; tous les désagrémens qu'on lui fit essuyer pour le fatiguer & obtenir de lui sa démission de l'archevêché ; comment, au milieu d'un hiver rigoureux, on lui donna un ameublement d'été & un lit de taffetas chiné ; comment madame de Lesdiguières, sa cousine, craignant qu'on ne songeât à l'empoisonner, voulut lui faire passer du contre-poison, & faillit à se faire arrêter elle-même, la Reine trouvant fort mauvais qu'on la prît pour une empoisonneuse ; comment Servien eut la noirceur de proposer de la punir en effectuant ce qu'elle avoit craint, & en substituant du véritable poison aux boîtes qu'on avoit surprises ; comment le

chapitre de Paris ordonna l'exposition
1652. du St. Sacrement & des prieres de quarante-heures pour la délivrance de cet homme singulier ; comment son oncle, plus jaloux de lui que jamais depuis qu'il le voyoit revêtu de la pourpre, eut la lâcheté de désavouer ces prieres ; comment enfin son neveu trouva moyen de s'échapper, de gagner l'Espagne, de-là l'Italie, & de faire sa paix avec Condé, qui, dès les premiers momens de sa détention, oublia tout ce qui s'étoit passé, & promit tout pour le secourir : mais ces événemens ne sont pas de mon sujet. L'histoire du chef de la fronde est terminée, & il faut l'abandonner, quelque intéressant qu'il puisse être d'ailleurs, pour nous occuper des derniers efforts du parti dans les provinces, après avoir toutefois dit un mot
1653. sur la maniere dont le ministre revint dans la capitale.

Mazarin, quand il tint son ennemi dans les fers, sembloit n'avoir plus rien

qui l'empêchât de venir jouir de son triomphe à Paris : toutes les factions étoient abattues ou dans le silence, & sa présence, loin de les réveiller, ne pouvoit que les jetter dans un anéantissement total. Il ne risquoit rien du côté de Rome ; il pouvoit mander, comme il le fit, au nonce, que la détention de son confrere s'étoit faite sans sa participation. Il se prépara donc aussitôt à son retour, & s'il ne l'effectua pas sur le champ, c'est qu'il étoit bien-aise, en restant dans l'armée de Turenne, de se pouvoir donner le mérite d'une partie de ses succès. Durant sa retraite, il avoit venir fait quelques troupes dans le pays de Liége, avec lesquelles il passa la Meuse à Sedan, & alla joindre le maréchal, qui, après avoir cueilli quelques lauriers contre Condé, étoit alors attaché à reprendre Bar-le-duc. La ville & ensuite le château ayant été forcés de se rendre au milieu de Décembre, le cardinal s'attacha à chasser les

1653.

Montglat.

1652. Lorrains de différens petits châteaux dont ils s'étoient emparés durant l'été. Il auroit bien voulu, avant de retourner à Paris, avoir la gloire de se resaisir de Rhétel & de Sainte-Menehould, mais il ne put que s'emparer de Vervins; & la saison étoit si avancée, si rigoureuse, les troupes si fatiguées, qu'*il* fallut les mettre en quartier, & attendre, pour les conquêtes méditées, la campagne suivante. Ainsi, tandis que Condé, après avoir mis ses troupes en garnison dans les Pays-bas, alloit passer l'hiver à Bruxelles (1), Mazarin reve-

(1) On trouve dans un recueil d'*Anecdotes littéraires*, que parmi ceux qui suivirent Condé chez les Espagnols, se trouvoit un petit-*fils* de Pibrac, lequel étoit sans doute Gui II, baron de Pibrac, mestre de camp de cavalerie, dont la postérité subsiste encore à Toulouse, & frere de Michel Clériade du Faur de Pibrac, comte de Marigny en Bourgogne, aïeul de Pierrette Radegonde du Faur de Pibrac, mere de M. le marquis de Thiard, dont, comme je l'ai déjà

noit le passer à Paris (1), accompagné 1653.

dit, le secours m'a été si utile pour la composition de cette histoire. Or, le prince ayant demandé un jour à ce Pibrac, quelque quatrain de son grand-pere, après avoir long-temps répondu qu'il n'en savoit point, ne pouvant enfin résister aux instances de Condé, il lui avoua qu'il en pouvoit dire un, mais qu'il craignoit qu'il ne déplût à S. A.; & enfin, sur de nouveaux ordres, il lui recita un quatrain qu'il fit sur le champ, & dont le sens étoit: *il vaut mieux obéir au maître qu'on trouve en place, que de troubler le repos de sa patrie sous prétexte d'en chercher un meilleur.* Il y avoit sans doute de la grandeur de dire à Condé une telle vérité en face, & il n'y en eut pas moins dans le prince de la pardonner.

(1) Le retour du cardinal lui valut ce couplet, un peu graveleux, de la part de Blot:

A la fin, malgré tout le monde,
Malgré les princes & la fronde,
Malgré nos plaintes & nos cris,
Après une horrible tempête,
Jules est rentré dans Paris,
Et remonté dessus sa bête

de Turenne & des principaux officiers
1653. de l'armée.

Son retour fut un véritable triomphe. Les officiers de la couronne & tous les grands qui étoient à Paris, ayant appris qu'il avoit couché à Nanteuil le 2 de Février, allerent à sa rencontre jusqu'à
Le 3 Fév. Dammartin. Pour contenter sa vanité, dit le comte de Brienne, & pour s'assurer en même temps contre la mauvaise volonté du peuple, il obtint que S. M. vînt au-devant de lui jusqu'au Bourget, où, l'ayant pris dans son carrosse, elle le conduisit au Louvre, vers la Reine, qui le reçut avec des transports de joie inexprimables. Ses niéces, qui arriverent presqu'en même temps, furent logées ainsi que lui au Louvre, où le corps de ville lui envoya une députation. Vedeau, qui étoit à la tête, prononça une harangue aussi basse que
Retz. ridicule après tout ce qui s'étoit passé. Pour témoigner que toutes les inimitiés étoient éteintes, le prévôt des marchands

& les échevins le prierent à dîner à l'hôtel-de-ville. Il y alla sans gardes ; on lui donna une fête magnifique, & il y reçut des honneurs qui n'étoient dûs qu'au souverain (1). Les grands furent encore plus lâches : tous ceux qui s'étoient montrés ses plus grands ennemis furent les plus empressés à ramper devant lui : il vit dans les premiers jours presque toute la France à ses pieds, & particuliérement une multitude de gens de qualité qui descendoient à des bassesses si honteuses ; *que je n'aurois pas voulu*, dit la Porte, *être ce qu'ils étoient à condition d'en faire autant. Je vis entre autres*, ajoute-t-il, *parmi tant de gens de qualité qui s'étouffoient à qui se jetteroit le premier à ses pieds, je vis un religieux qui se prosterna devant lui avec* 1653.

(1) Gui-Patin ne peut souffrir que le ministre ait été si bien reçu : *sic vivitur*, s'écrie-t-il, *pessimis istis temporibus, ad quæ nos reservavit Dominus!*

1653. *tant d'humilité, que je crus qu'il ne s'en releveroit point.*

Le peuple, moins esclave de la faveur, se montra moins vif: ses outrages cesserent; mais la haine & le mépris auxquels on l'avoit accoutumé pour le ministre ne se dissiperent pas si promptement: ces deux sentimens furent plus contraints simplement, & il n'y eut que le temps qui pût les dissiper totalement. C'en fut assez pour le ministre que de ne plus entendre les cris d'exécration autrefois si communs contre lui: il crut que toute la nation partageoit l'avilissement des courtisans, & il en conçut du mépris pour elle. Il ne craignit donc pas de la punir de son inconstance, & de se venger de tant d'alarmes qu'elle lui avoit données, non en prodiguant son sang, comme avoit fait son prédécesseur, mais en l'épuisant d'argent (1),

(1) Cette différence de la conduite de Richelieu & de son successeur, dont l'un enlevoit les

afin de se ménager des ressources, si jamais cette même inconstance le rejettoit dans les vicissitudes qu'il avoit déja éprouvées. 1653.

Tandis qu'avec le secours de Servien & de Fouquet, qu'il avoit nommé à la surintendance après la mort de la Vieuville, il se préparoit à entasser dans ses coffres tout l'argent de la France, il songeoit moins à abattre les restes du parti tant à Paris que dans les provinces. Le malheur de Retz avoit rapproché ses amis & ceux de Condé : ceux-ci, quoiqu'en secret, n'en travailloient pas moins efficacement à le servir ; ils se rendoient inconnus dans Paris, où ils n'épargnoient aucunes sourdes menées pour renouveller les mouvemens : leurs entreprises même étoient quelquefois Montglat. Gourville.

---

têtes, l'autre n'enlevoit que l'argent, donna naissance, après sa mort, au distique suivant :

Fata duos regni nobis rapuere ministros ;
Sustulit ille bonos, abstulit iste bona.

1653. publiques. On peut citer, entre autres, celle de Gourville, qui, ayant quelque sujet de plaintes contre Barin, directeur des postes, résolut de se venger en l'enlevant, comme il avoit tenté d'enlever autrefois le coadjuteur. Il détacha huit hommes de la garnison de Damvilliers, lesquels ayant rencontré, entre Grosbois & Paris, le directeur qui alloit à la Grange, une de ses maisons de campagne en Brie, se saisirent de lui, & le conduisirent à Damvilliers, d'où on ne le laissa sortir qu'après avoir compté une rançon de quarante mille livres : Becherelles, le même qui avoit surpris Damvilliers pendant la prison des princes, fut enlevé de même près de Nangis, & conduit à Sténay.

Des violations si audacieuses, si manifestes de la sûreté publique, demandoient que le Roi y pourvût promptement par de séveres ordonnances contre ceux qui seroient soupçonnés de tenir au parti des princes. Fouquet-Croissy,

conseiller au parlement, fut arrêté à ce sujet, & son procès, commencé par des commissaires, fut renvoyé à la compagnie. Vineuil & Joly, non celui dont nous avons les mémoires, mais un autre qui, après avoir été commis de le Tellier & s'être fait chasser pour ses débauches, s'étoit attaché au président Viole, furent mis à la Bastille, ainsi que des Coutures, ce fameux syndic des rentiers, qui avoit fait tant de bruit lorsque le prince de Condé fut arrêté. On établit même une chambre de justice à l'Arsenal pour rechercher plus exactement les coupables : Bertaut & Ricout furent condamnés à la roue par cette commission, pour avoir formé une entreprise contre la vie du cardinal : la duchesse de Châtillon fut soupçonnée d'y avoir trempé ; mais l'affaire ne fut pas assez approfondie pour que nous puissions rien attester à ce sujet.

1653.

Mottev.

Il restoit encore un coup plus terrible à porter, par lequel le ministre croyoit

anéantir totalement le parti de Condé;
1652. il lui fit faire son procès, dans la forme qu'on l'avoit fait à Robert d'Artois, sous Philippe de Valois; au duc d'Alençon, sous Charles VII, & au connétable de Bourbon, sous François I.
Le 19 Janv. Les procédures commencerent en présence du Roi & de tous les pairs devant les chambres assemblées. Le Roi, pour témoigner sa douleur d'être obligé d'en venir à ses extrémités, se rendit sans pompe & presque sans suite au parlement. Il s'assit à la place du premier président, sans dais & sans marche-pied : le parquet, au lieu d'être gardé par le capitaine des gardes ou quelqu'autre officier de sa majesté, fut simplement confié aux huissiers du parlement. Après que Doujat, rapporteur, eut lu les informations, Condé fut ajourné sur la frontiere pour comparoître devant le Roi dans son parlement, & se constituer prisonnier à la conciergerie dans quinzaine; à faute de quoi,

Mém. hist. d'Amelot de la Houssaye.

ſon procès lui ſeroit fait à lui & à tous ſes adhérens. Tous les délais étant expirés, toutes les formalités remplies, le Roi, deux mois après, retourna au parlement, où l'arrêt fut prononcé, & Condé déclaré contumace, criminel de leze majeſté, & condamné à ſouffrir telle mort qu'il plairoit au Roi d'ordonner, le reſpect qu'on doit au ſang royal ne permettant pas de ſpécifier le genre du ſupplice. En attendant, il fut deſtitué de toutes ſes charges, dignités, honneurs, & tous ſes biens furent confiſqués & réunis à la couronne. En conſéquence de ce jugement, le Roi donna la charge de grand-maître au prince Thomas de Savoie, & pourvut, ou par commiſſion ou autrement, à remplacer le prince dans ſes autres emplois.

1652.

Le 28 Mars.

CHAPITRE XII.

Situation des provinces. Troubles en Bourgogne. Siége & prise de Bellegarde.

1653. IL n'y avoit que quatre provinces où le feu de la sédition se fût porté & fit encore quelques ravages : c'étoient la Provence, le Languedoc, la Bourgogne & la Guienne : l'hydre, que l'autorité royale avoit abattue dans la capitale, y poussoit encore quelques foibles soupirs. En Provence, les intérêts avoient changé avec les circonstances, & ceux qui d'abord avoient été royalistes, étoient devenus rebelles, & les rebelles étoient devenus royalistes. A la prison des princes, le duc d'Angoulême, qui, sous le
Montglat. nom du comte d'Alais, avoit été si fidele à la cour pendant le siége de Paris, devint justement suspect, & par son

alliance avec Condé, dont il étoit cousin germain, & par la maniere hautaine & révoltante dont le prince avoit pris son parti dans ses démêlés avec le parlement d'Aix, & par les dégoûts que lui avoit suscités le cardinal, dans l'intention de s'approprier ce gouvernement. La Reine en conséquence avoit nommé pour le remplacer le nouvel allié de Mazarin, le duc de Mercœur, d'autant plus digne de cette marque de confiance & de faveur, qu'il avoit épousé la niéce du ministre dans le temps que ses affaires paroissoient le plus désespérées. Mercœur en arrivant dans sa province ne trouva pas le duc disposé à lui céder sans résistance. Il se cantonna dans les villes qui tenoient son parti, se préparant à disputer opiniâtrement la légitimité de sa possession : mais Mercœur trouva du secours parmi ceux dont naturellement il en devoit le moins attendre. Le comte de Carce, le président d'Oppede, & les autres ennemis

1653.

de l'ancien gouverneur, (ce qui faisoit
1653. presque toute la ville d'Aix) par inimitié contre l'odieux d'Angoulême, servirent son rival, & par conséquent le Roi. Les deux factions se firent une longue & cruelle guerre. Mercœur assiégea Tarascon & Saint-Tropès, qui furent obligés de se rendre; Toulon, Arles & Marseille, qu'il bloqua, lui députerent à Aubagne, où étoit son quartier, pour ménager un accommodement. La conférence se tint à Roquevaire, & se termina par la soumission de ces villes, & par une entrée brillante que fit dans la premiere Mercœur en qualité de gouverneur. Son concurrent, auquel il ne restoit que Sisteron & la tour de Bouc, voyant, outre les malheurs du parti dans la province, son anéantissement dans la capitale, la réception qu'on y avoit faite au Roi, la fuite & la condamnation de Condé, sentit l'inutilité de la résistance, fit son accommodement, accepta l'amnistie, &, se ren-

dant à la cour au commencement de l'année, laiſſa la province tranquille & ſans diſcorde, ſous le gouvernement du duc de Mercœur. 1653.

Les troubles élevés en Languedoc étoient moins violens, & furent auſſi de plus courte durée. Il n'y en auroit même eu aucun, ſi le duc d'Orléans, qui en étoit gouverneur, n'eût obligé une partie de ſes créatures de ſuivre ſon exemple, & de prendre les armes pour ne point s'attirer ſa diſgrace, & encore n'y eut-il que les lieux où il étoit parfaitement maître qui ſe réſolurent à cette dangereuſe condeſcendance : car, tandis que Montpellier, Agde, Aigues-mortes & le Pont-Saint-Eſprit ſe déclaroient en ſa faveur, Toulouſe, ſon parlement, & le reſte des villes de la province reſtoient dans l'obéiſſance : on vit même bien clairement toute la contrainte que s'étoient faite les autres en prenant le parti contraire. L'abbé des Marais, prieur du Pont-Saint-Eſprit, Ibid.

1653. ayant reconnu les secrets sentimens des habitans de cette ville, les y raffermit sous main, & s'étant abouché avec un gentilhomme du voisinage, nommé Chanron, ils prirent si bien leurs mesures, qu'un jour ils s'emparerent des portes de la ville, souleverent les habitans contre les troupes de Gaston, les chasserent, & demeurerent entiérement les maîtres : mais ce ne fut pas pour long temps. Le Roi en avoit donné à Chanron le gouvernement. Dès que Gaston eut accepté l'amnistie, on lui rendit cette place avec les autres de son gouvernement, où il mit des gens à sa volonté : Chanron & des Marais resterent ainsi sans récompense, même de la part de la cour ; ce qui n'étoit ni politique, ni généreux.

Les feux, qui embrasoient la Bourgogne, ne furent pas si faciles à éteindre. On se souvient de l'état où nous avons laissé la capitale de cette province, en proie aux dissentions du premier prési-

dent Bouchu & de l'avocat-général Millotet, qui la partageoient en deux factions. A la délivrance des princes, la guerre s'y ralluma avec plus de fureur que jamais entre les deux rivaux. Bouchu, dont le parti avoit été abattu par leur détention, à la nouvelle de leur liberté, reprit des forces, avec un nouvel orgueil, une nouvelle audace. Toute la Bourgogne sembla refluer à Paris pour féliciter Condé & s'offrir à lui; & pendant quelque temps, il parut que le parti des frondeurs, qui étoit alors celui du Roi, alloit être totalement écrasé. Mais il avoit à sa tête un homme qui ne se laissoit point facilement décourager par les événemens: fier de la bonté de sa cause & du titre de serviteur du Roi, il se préparoit en secret à raffermir ses partisans, & à se mettre en état de défense, laissant hautement ses ennemis lui insulter, ordonner des réjouissances pour la liberté des princes, Bouchu ouvrant publiquement

1653.

Millotet.

un bal qu'il donnoit à ce sujet, perdre
1653. dans les divertissemens de la jeunesse la gravité sénatoriale, & sa fille enfin courir les rues comme une extravagante, & distribuer des livrées du prince à qui en vouloit, en chantant ce refrein d'une chanson alors à la mode :

Je suis Isabelle, moi,
Je suis Isabelle.

Les partisans du prince (& ils faisoient alors le plus grand nombre, parce que Condé au sortir de sa prison paroissoit tout-puissant) ne s'en tinrent point à ces démonstrations publiques d'allégresse ; ils eurent l'impudence de faire chanter un *Te Deum* à la Cathédrale, sans qu'on y ajoutât l'*Exaudiat*, selon la coutume. Le peuple, stupide imitateur de ces extravagances, se permit tout à sa maniere pour témoigner aussi sa joie. Des femmes, conduites par l'une d'entre elles, mariée à un étuviste du prince, nommé *le Bourguignon*, habillerent grotesquement une

figure de paille, qu'elles appelloient *la fronde*, & s'étant attroupées devant le portail de la même église où l'on avoit chanté le *Te Deum*, là, creusant une fosse, elles y enterrerent leur fantôme, en le chargeant d'imprécations, en le couvrant de pierres, d'ordures, d'urine, & en forçant tous les passans de les imiter. 1653.

Les autres villes de la province ne furent pas plus sages. L'évêque de Châlons (c'étoit Jacques de Neucheze, imprudent successeur du sage Cyrus de Thiard) & le marquis d'Huxelles, gouverneur, qui, l'année précédente, avoit été cependant pour la cour, témoignerent hautement la part qu'ils prenoient à la délivrance des princes. L'évêque prêta son carrosse à une société de jeunes gens de la ville, qu'on appelloit *les Gaillardons*, & leur permit même d'en ôter l'impériale pour le couvrir de lierre & de pampre, & y placer un tonneau, qu'ils promenerent ainsi par la ville,

1653. forçant tous les passans de boire à la santé du prince, & criant que sa liberté alloit ramener le siécle d'or. Les habitans de Bellegarde montrerent moins de démence & plus de témérité : ils se saisirent de leur garnison & de Roncherolles, leur gouverneur, se montrant ainsi dans la disposition de recevoir ceux que Condé leur enverroit.

Le parti du prince triompha bien mieux, lorsqu'on vit les mesures que prenoit Condé pour être le plus fort dans la province. Il tripla les garnisons des places qui lui appartenoient, telles que Bellegarde & le château de Dijon, dont il confia le commandement de la premiere à Boutteville, de l'autre à Arnaud. Celui-ci, dont nous avons déja eu occasion de parler, se croyant engagé d'honneur à ne point abandonner un prince qui l'avoit avancé au grade de lieutenant général, courut servir des projets qu'il n'approuvoit pas, & dont il s'étoit efforcé de le détourner : mais il

Mém. d'Arnaud.

il ne fut pas long-temps utile à Condé. Tandis qu'il remplissoit sa placè de soldats, de boulets, de bombes, de munitions de toute espece ; qu'il approvisionnoit secrétement Bellegarde, & cherchoit à attirer entiérement les autres villes de la province au parti de Condé ; qu'il entretenoit des intelligences avec les membres les plus distingués du parlement, & s'efforçoit de gagner Millotet, qui résista à toutes ses sollicitations, la mort le surprit, & il laissa le commandement de sa place à la Planchette, son lieutenant : celui-ci animé des mêmes vues, les suivit, & continua ses préparatifs avec le même zele. 1653.

Mais les choses étoient changées. La permutation du gouvernement de Bourgogne avec celui de Guienne étoit effectuée, & d'Epernon venoit arrêter les progrès de la rébellion. Nous avons vu les raisons qu'avoit eues Condé pour desirer cet échange : Millotet déconcerta

1653 son plan. Il avoit pris les devants auprès du nouveau gouverneur, & le premier service qu'il lui rendit fut de conserver à S. M. la ville de Verdun. Il est vrai qu'il fut puissamment secondé par le zele des habitans. Millotet, sous prétexte de quelques affaires domestiques qu'il avoit à régler, se rendit dans cette ville, & ayant échauffé sous main les principaux bourgeois, ils convintent avec lui qu'ils se saisiroient de leur garnison & de du Harle, qui la commandoit, en arrêtant pendant la nuit leurs hôtes chacun chez eux, & en les désarmant. Du Harle, averti, voulut les prévenir & les désarmer eux-mêmes; mais ses mesures furent mal prises. A la premiere alarme, les habitans se mettent sur la défense, sonnent le tocsin, & appellent à leur secours les habitans des villages voisins; ceux-ci passent en bateau, les uns la Saone, les autres le Doux, & bientôt la foule est si considérable, que du Harle, obligé de ca-

pituler & de se rendre prisonnier avec toute sa garnison, se voit renfermé dans la halle & gardé étroitement, jusqu'à ce qu'on eût pris des mesures pour en délivrer la ville, & les transporter ailleurs. 1653.

Il ne restoit plus à Condé que Bellegarde & le château de Dijon : dans les autres villes, le devoir avoit enfin triomphé de la crainte ou de la reconnoissance, & le Roi y étoit maître. Dès que le duc d'Epernon fut arrivé, il songea à délivrer la capitale du château qui l'incommodoit, & à se le faire livrer par la Planchette : mais celui-ci, après avoir tergiversé long-temps jusqu'à ce que sa place fût fortifiée à son gré, leva enfin le masque, refusa de reconnoître le duc, & déclara hautement qu'il n'obéissoit qu'à Condé. Le duc écrivit à la cour pour faire résoudre le siége, & en attendant sa réponse, cherchant une retraite dans la province, il achetoit de Duplessis-Besançon le château d'Auxonne vingt-cinq

mille écus, que lui prêta Boſſuet. C'étoit
1653. pour s'y retirer & ſe ſouſtraire aux outrages des Bourguignons, nés malins & railleurs, qui, excepté ce qu'on appelloit *les frondeurs*, s'étoient déclarés avec autant de mépris & de fureur que l'avoit fait la Guienne, contre ſon orgueil & ſon faſte révoltant, & qui ſe ſoulageoient de l'humble dépendance où il vouloit les ſoumettre par les railleries les plus ſanglantes contre un attachement qui ne lui faiſoit point honneur. Il entretenoit un commerce ſcandaleux avec une demoiſelle d'Artigues qu'il avoit connue à Agen, où ſon pere & ſon frere étoient morts pour ſon ſervice. Cette demoiſelle avec une de ſes ſœurs étoit toujours à ſa ſuite. Elle étoit le canal de toutes ſes graces, qu'elle ſe faiſoit payer chérement, & il affichoit des ſoins, une conſidération, il exigeoit des déférences, des honneurs pour elle, qui laiſſoient un champ bien libre à la médiſance. Cependant, ſi l'on en croit Millotet, quel-

que scandaleux que fût ce commerce, il n'y avoit que les apparences contre le duc. Il avoit protesté mille fois à l'avocat-général avec serment, qu'il n'étoit attaché à cette femme que par les charmes de l'esprit, ce qui étoit d'autant plus croyable, qu'il lui avoit avoué en même temps, ce qu'il cachoit à tout le monde, qu'il étoit tourmenté d'un calcul qui avoit fait en lui de prodigieux ravages. 1653.

Cependant arriva l'ordre de la cour pour réduire la Planchette & le château de Dijon sous l'obéissance du Roi, de quelque maniere que ce fût. Il parut plus sage de tenter d'abord la voie de la négociation; Millotet, chargé de ce soin, fit d'abord au gouverneur des offres séduisantes; l'ayant trouvé inébranlable, il se tourna du côté de ses soldats, & s'efforça de les corrompre. Il avoit déjà fait quelque progrès, lorsque la Planchette découvrit & arrêta ses intelligences; il attaqua ensuite l'avocat général avec ses propres armes, & lui dres-

1653. ſant d'autres piéges, il s'efforça de l'attirer dans une embuſcade dont il ne feroit pas ſorti ſain & ſauve, s'il n'eût éventé ſes intrigues. Dans cette défiance mutuelle où ils étoient l'un de l'autre, la ruſe devenant inutile, il fallut recourir à la force, & commencer un ſiége que l'arrivée du régiment de Navarre, envoyé pour le former, ne devoit pas laiſſer traîner en longueur. La Planchette commença les hoſtilités, en tournant ſes canons du côté de la ville, qu'il foudroya d'abord de quelques volées, & qu'il bombarda enſuite pendant quelques jours, mais ſans un grand ſuccès. On lui fit plus de mal qu'il n'en avoit fait. La tranchée avoit été ouverte le 26 Novembre 1651, & la place fut attaquée de deux côtés, hors de la ville, par le régiment de Navarre, ſous les ordres du gouverneur de Châlons, d'Huxelles, auquel Condé avoit tenu peu de compte de ſes réjouiſſances; & d'un troiſieme côté dans la ville, par le régiment de Bour-

Ibid. Journ. de Gaudelet.

gogne, aux ordres de Rangueil, lieutenant-colonel. Six piéces de canons qui tiroient inceſſamment, n'ayant pas eu un grand effet, on attacha le mineur à la place, & le travail avança ſi promptement; les officiers, tels que Broutel, meſtre de camp du régiment de Navarre, le marquis de St. Maigrin, Roncherolles & St. Quentin, qui faiſoient tous trois à ce ſiége les fonctions de maréchal de camp, montrerent tant d'ardeur, de bravoure, de ſcience militaire, & preſſerent tellement les attaques, que les aſſiégés, après une défenſe honorable, & pluſieurs ſorties qu'ils firent, malgré leur petit nombre, n'étant qu'une cinquantaine tant ſoldats qu'officiers, furent obligés de capituler le 8 Décembre. Quoique rebelles, leur bravoure méritoit des égards; on leur permit de ſe retirer où bon leur ſembleroit, on leur accorda même quelques charriots, mais à condition de ne plus porter les armes contre le ſervice du Roi. 1653.

Après cette conquête, restoit encore
1653. à faire celle de Bellegarde : mais ni la saison, ni la situation des affaires du Roi, ne permettoient pas encore de la tenter. La place étoit mieux fortifiée que celle dont on venoit de s'emparer, la garnison plus forte, les provisions de toute espece plus abondantes ; avec Boutteville s'y étoient renfermés une foule de braves officiers, tels que Coligny,
Les mêmes. du Passage, la Tour-Serville, Longepierre & d'autres, qui se préparoient à une vigoureuse défense. Ils ne se bornoient pas à en faire les préparatifs ; ils dévastoient, en attendant qu'ils fussent attaqués, tous les environs, enlevant les moissons, les bestiaux, les hommes, dont ils tiroient de grosses rançons, forçant & pillant les châteaux, & portant enfin la terreur jusqu'aux portes de Dijon. La Tour-Serville surtout se distingua par ces exploits plus dignes de brigands que de guerriers, & imitant Boutteville, qui, à la tête de

trois cents hommes de sa garnison, pendant le siége du château de Dijon, s'étoit emparé de celui de Pagny, & l'avoit horriblement dévasté, Serville se jetta de même sur ceux de Thoisy & de Cuisery, qu'il traita encore plus mal. Le duc d'Epernon réprima un peu ces brigandages en plaçant à Pouilly les régimens de Navarre & de Bourgogne, qui, bloquant ainsi la place, fatiguoient la garnison dès qu'elle osoit se montrer dans la campagne; & l'empêchoient de faire ses courses ordinaires. 1653.

Cependant les partisans de Condé s'efforçoient de relever ses espérances dans la province, & de former une ligue qui pût balancer celle que Millotet dirigeoit pour le service du Roi. Le comte de Beaumont, frere de Tavannes, après avoir parcouru les divers châteaux de la province, & engagé plusieurs gentilshommes à signer un papier d'association où ils s'engageoient à servir le prince, vint à Dijon pour y cher-

cher des prosélites. Il fut trahi, & Millotet averti de sa mission : il étoit alors
1653.
maire de la ville, & profita du pouvoir que lui donnoit cette place, pour faire arrêter le comte dans son hôtellerie, saisir son papier d'union, & arrêter dans son principe un incendie qui, s'il n'eût été prévenu, pouvoit faire de grands ravages. Ce courageux serviteur du Roi rendit, dans le même temps, à son souverain un autre service, en réprimant les discours licentieux que quelques partisans du prince se permettoient contre le monarque & la Reine, & en faisant brûler par la main du bourreau, des libelles où la majesté royale étoit audacieusement attaquée. Un de ces téméraires libellistes paya de sa vie l'insolence de ses propos & de ses écrits : c'étoit un jeune homme qui s'étoit souvent & publiquement emporté en invectives & en outrages contre le Roi & la famille royale. Millotet, en faveur de son âge, voulant bien dissimuler ces

outrages, engagea son pere à l'éloigner pour quelques années de la ville; mais au bout de sept ou huit mois, il revint plus insolent qu'auparavant, s'épanchant en discours encore plus diffamans, & contre le gouvernement & contre les puissances. Cette fois, il n'échappa point au juste châtiment que méritoit l'intempérance de sa langue. La chambre de ville, à la réquisition du procureur-syndic, suscité par Millotet, le condamna à être pendu. Le parlement, où le prince avoit beaucoup de partisans, hésitoit à confirmer le jugement : mais la tournelle reçut une lettre du Roi, qui l'empêcha de prévariquer; le jugement fut confirmé, & l'exécution, qui suivit promptement, eut tout l'effet qu'on en attendoit, en fermant pour jamais la bouche à tous ces impitoyables censeurs du gouvernement, qui l'avoient si long-temps déchiré. 1653.

Ces excès prouvoient la nécessité d'extirper entiérement les racines du parti

1653. dans la province, & de lui arracher enfin son dernier asyle. La retraite de Condé, le triomphe du ministre & de la puissance royale, permirent enfin à la cour de s'occuper d'une expédition d'autant plus nécessaire, que Condé, comme on l'apprenoit tous les jours, sollicitoit les Espagnols de faire une puissante diversion en jettant une armée dans la Bourgogne. Dès le temps que Tavannes avoit conduit les troupes du prince en France, Condé avoit voulu engager Estevan de Guamare à venir dans cette province; mais le général Espagnol ne jugeant pas ses forces suffisantes, ni le parti du prince assez fort en Bourgogne pour s'y engager, avoit résisté à ses sollicitations: maintenant que la retraite de Condé lui donnoit plus de facilité pour agir sur les Espagnols, & pour leur prouver la nécessité d'une invasion, qui lui laissât quelque relation avec la seule province où il eût encore des amis, on apprenoit par quan-

tiré d'espions & de lettres qu'avoient surprises d'Epernon & Millotet, que les Espagnols songeoient enfin à cette invasion, & devoient entr'autres faire marcher la garnison de Frankendal, composée de quatre mille cinq cents hommes, pour fortifier celle de Bellegarde. 1653.

Sur cette connoissance, le gouverneur crut qu'il ne pouvoit trop se hâter; & Mazarin lui ayant envoyé quelques troupes, il vint investir la place avec une armée d'environ quatre mille hommes, sous les ordres de Roncherolles, d'Huxelles & de Saint-Quentin, ses lieutenans-généraux. Comme il ne pouvoit arriver des secours que du côté de la Franche-Comté, dont la neutralité avec la France subsistoit encore, & qu'on l'avoit bien avertie qu'à la premiere infraction, elle verroit fondre sur elle une armée françoise, on ne fit point de lignes de circonvallation. Avant que la tranchée fut ouverte, les assiégés Le 9 Mai. Montglat.

commencerent leur défense par une
1653. Le 12. sortie, qui ne leur réussit pas. Ils furent
repoussés avec perte, & menés battant
jusqu'à leur contrescarpe. Les assiégeans,
ayant alors ouvert la tranchée, batti-
rent la place de dix pieces de canons,
se bornant à une seule attaque, parce
qu'ils avoient peu d'infanterie. Leur
artillerie fut si bien servie, & le travail
avança si promptement, qu'ils parvin-
rent à placer une autre batterie jusqu'au-
près de la contrescarpe. Deux jours
Le 20. après, pour faciliter le logement qu'on
y vouloit faire, on plaça encore deux
autres pieces de l'autre côté de la Saone,
pour la battre en revers, & le feu de
toutes parts fut si vif, qu'après un com-
bat sanglant, on se logea aux pieds du
glacis. Mais les assiégés n'y laisserent pas
long-temps les royalistes tranquilles;
ils firent une sortie par eau à la pointe
du jour, dans des bateaux, & ayant
surpris le poste, ils en chasserent les
assiégeans, qui furent menés assez ru-

dement jusqu'à une redoute qu'ils avoient un péu plus loin : quatre jours après, 1653. Le 26. ceux-ci prirent leur revanche, & en plein midi, au milieu des feux d'artifices & des grenades que les ennemis faisoient pleuvoir de toutes parts, ils se retrancherent de nouveau aux pieds du glacis, où ils établirent deux pieces de canon; puis, travaillant sans cesse à la sappe du chemin couvert, ils gagnerent enfin la contrescarpe, y dresserent en- Le 30. core une batterie, attacherent le mineur au corps de la place, & en quatre ou cinq jours firent tant de progrès, que Boutteville voyant le fossé comblé de fascines & la mine prête à jouer, demanda à parlementer. On lui accorda une capitulation honorable, & ayant Le 6 Juin. rendu la place le 8 Juin, il lui fut permis de se retirer à Stenay avec ses troupes; mais il n'y eut que les officiers & quelques soldats qui les suivirent, le reste prit parti avec les troupes du Roi.

1653. La cour n'eut pas plutôt appris la prise de cette place, qu'elle en fit raser les fortifications, avec d'autant plus de sagesse, que, depuis la ligue, elle avoit été une espece de repaire de brigands, où les deux factions avoient jetté les derniers soupirs. Cette conquête mit fin à tous les troubles dans la province; elle goûta alors les douceurs de la paix; & s'il resta encore quelques dissentions domestiques, elles n'éclaterent qu'entre des particuliers, & elles furent totalement étouffées par la mort du président Bouchu, qui arriva l'année suivante. Mais ces événemens ne sont pas de notre sujet; il faut les laisser à la plume élégante d'un nommé Béguillet, qui nous menace de récrépir le style de Millotet, & de donner l'histoire de la fronde en Bourgogne; ouvrage qui sera certainement bien intéressant pour le public, comme tant d'autres. La Guienne nous appelle, & il faut nous hâter d'al-

ler y considérer la faction se débattant encore foiblement, & expirant enfin, abattue sous les pieds de la puissance royale. 1653.

CHAPITRE XIII.

Guerre dans la Guienne : pacification de cette province. La faction est totalement abattue, & l'autorité royale rétablie.

QUAND Condé avoit quitté la Guienne, il avoit laissé Bordeaux en proie à mille factions, & le prince de Conty à Agen avec toute l'apparence du pouvoir dont Marsin & Lénet avoient la réalité. Dès que son frere fut parti, Conty quitte Agen, harcelé par les troupes du Roi, qui le poursuivent; il se présente devant Aiguillon, qui lui ferme ses portes; Clérac lui ouvre les siennes, mais elle ne veut le recevoir que lui troisieme, &

Montglat.

Mém. manusc. trouvé dans les papiers de Lénet, & cité ci-dessous dans les additions.

1653. on alloit l'y arrêter, s'il ne se fût sauvé à la faveur d'une porte secrette; il se présente devant Marmande, qui ne veut pas le recevoir; toujours poursuivi par les royalistes, il se rend à Cadillac & à Langon, où il se fortifie; mais quelques jours après, laissant le commandement à Marsin, il va s'enfermer dans Bordeaux, & contrarier les cabales de sa sœur: le comte d'Harcourt, ayant ainsi le champ libre, s'étoit fait ouvrir sur le champ les portes d'Agen. Les corps qu'il avoit laissés dans l'Angoumois sous les ordres de Duplessis-Bellievre & de Montausier ne furent pas si heureux. Le colonel Balthasar, qui les rencontra proche de la riviere d'Ile, les chargea avec tant de vigueur, qu'après leur avoir pris & tué beaucoup de monde, il les força de fuir, sans oser de long-temps paroître devant lui. Cet échec ne fut que l'avant-coureur d'un plus considérable, qu'essuya Harcourt lui-même devant Villeneuve-d'Agenois, qu'il avoit assié-

gée. Théobon, qui y commandoit, fit une résistance généreuse : mais toute sa valeur auroit été inutile, sans la fortune qui la seconda. Le comte, qui avoit déja porté son travail jusqu'à la contrescarpe, se flattoit d'une reddition prochaine, lorsqu'une crue d'eau imprévue vint lui enlever toutes ses espérances, détruisit ses ouvrages ; & fit de si prodigieux ravages dans son camp, qu'il fut obligé de l'abandonner & de lever le siége. Sa retraite ne dura qu'autant de temps qu'il en fallut aux eaux pour rentrer dans leur lit ; dès qu'elles lui laisserent un libre passage, il reparut devant la place, qu'après tant de tentatives il auroit enfin emportée, si Marsin n'eût trouvé moyen d'y jetter du secours, & ne l'eût forcé ainsi à lever une seconde fois, mais un peu plus honteusement, le siége. Bientôt un nouvel événement, auquel on avoit peu de droit de s'attendre, & dont jamais peut-être aucun général n'avoit donné le 1653.

1653. ſpectacle, réduiſit les affaires du Roi en Guienne dans une ſituation plus déplorable.

Ibid. Nemours. Après la mort d'Herlac, ſon gouvernement de Briſſac avoit été donné à Tilladet, beau-frere de le Tellier. Quand il arriva dans cette place, il y trouva un lieutenant-de-roi nommé Charlevoi, lequel s'étant acquis beaucoup d'autorité parmi les troupes, & peu de confiance de la part de la cour, ſoupçonna, peut-être avec aſſez de raiſon, que Tilladet avoit ordre de l'éloigner. Sur cette ſuppoſition, il veut prévenir ſa diſgrace, & profitant de l'attachement des ſoldats pour lui, après avoir cabalé quelque temps parmi eux, il parvient à chaſſer Tilladet, & à reſter ſeul maître dans Briſſac. La cour n'étoit pas dans une ſituation à réprimer hautement cette audace : il fallut la diſſimuler, & chercher à tirer par ruſe des mains de ce dangereux commandant une place ſi importante. La maréchale de Guébriant

s'offrit à servir la cour selon ses vues : 1653.
Charlevoi avoit été attaché à son mari, & conservoit encore beaucoup de relation avec elle. La maréchale lui écrit donc comme pour le sonder, & savoir de lui si elle ne pourroit pas procurer la place de Tilladet à Vardes, l'un de ses neveux. Charlevoi l'auroit sans doute mieux aimée pour lui, mais il y auroit eu de la folie de se la promettre de la part de la cour, après l'expulsion de Tilladet : il répondit donc à la maréchale, sans se douter du piége, que les liens de la reconnoissance étoient si forts en lui, que par-tout où il auroit du pouvoir, elle seroit toujours la maîtresse. Sur cette assurance, la maréchale part pour Brissac, méditant un nouveau piége, qui n'auroit jamais dû tomber dans l'esprit d'une femme honnête, & que l'intention ni la justice de la cause ne peuvent excuser devant quiconque connoît les rigoureuses bornes de la vertu. Elle savoit le penchant de Charlevoi pour les

1653. femmes : elle conduiſoit donc avec elle une demoiſelle qui avoit ordre de faire tout pour enflammer le lieutenant-de-roi, & l'attirer où l'on voudroit. La demoiſelle ſe chargeant avec auſſi peu de ſcrupule de ce rôle honteux, la ruſe réuſſit bientôt : Charlevoi répond à ſes agaceries ; tout l'art de la coquetterie eſt mis en uſage pour l'aveugler ; & enfin, quand il eſt entiérement ſubjugué, la maréchale ſort de Briſſac, ſe retire dans une maiſon de campagne à quelques lieues de la ville, & force ſon intrigante à y donner un rendez vous à ſon crédule amant. Il accourt, bercé des plus douces eſpérances de l'amour ; mais à peine a-t-il mis le pied dans cette fatale maiſon, qu'il eſt arrêté, chargé de chaînes, & conduit priſonnier à Philisbourg.

Cette perfidie, peu digne, on ne peut trop le répéter, & d'une femme vertueuſe & d'une femme de qualité, faillit à retomber entierement ſur celle qui y étoit

descendue. Au lieu d'être maîtresse dans Brissac, comme la maréchale l'avoit espéré, toute la garnison se souleva contre elle, & voulant user de répresailles, l'alloit arrêter à son tour, si elle ne se fût promptement sauvée par l'entremise de quelques officiers qu'elle avoit mis dans ses intérêts. Cette bonne volonté de la garnison pour Charlevoi, rendit la cour circonspecte sur le traitement qu'elle vouloit lui faire, & elle se contenta de le laisser prisonnier dans Philisbourg. Comme le comte d'Harcourt en étoit gouverneur, Charlevoi tenta de se procurer la liberté par son moyen. Il fit entendre aux officiers du comte dans cette place, qu'il ne tiendroit qu'à lui de se rendre maître de Brissac, & qu'il lui répondoit de la garnison, s'il vouloit rompre ses fers. Ceux-ci font part de ces propositions au comte, qui, dans le mécontentement où il étoit de la cour, les accepte avec joie. On a déjà dit, on a déjà vu que Mazarin faisoit moins

1653.

1653. pour ses amis, dès qu'il en étoit sûr, que pour ses ennemis, pour peu qu'ils lui fussent redoutables. Personne dans tous les troubles n'avoit servi la cour avec plus de fidélité que le comte, nul emploi ne lui avoit paru bas ou dangereux, dès qu'il s'étoit agi de remplir les ordres du Roi; cependant le prince Lorrain gémissoit dans une pauvreté publique & reconnue; Mazarin le laissoit jetter des plaintes inutiles sur son ingratitude, & croyant avoir assez payé ses services par le commandement obscur qu'il lui donnoit en Guienne, il le laissoit languir dans une indigence si complette, que pour subsister, lui, sa femme & ses enfans, le comte avoit été obligé de mettre en gage ses meubles & sa vaisselle.

Un traitement si dur l'ayant disposé à tout, voilà pourquoi il reçut avec tant de facilité les propositions de Charlevoi, dans l'espoir que, lorsqu'il seroit maître à la fois de deux places aussi importantes

portantes que Philisbourg & Briſſac, la cour s'empreſſeroit de ſoulager ſon indigence. Il fait donc ſecretement ſon traité avec Charlevoi, mande à ſes officiers de le mettre en liberté, & déſertant une nuit, lui ſixiéme de ſon armée, traverſe la France, paſſe par la Franche-Comté, gagne l'Alſace, & arrive enfin ſans accident à Briſſac, où Charlevoi, fidéle à ſa parole, lui remet la place, & le fait reconnoître par la garniſon. 1653.

On peut ſe figurer le déſordre où tomba l'armée de Guienne lorſqu'elle ſut la fuite de ſon général, & combien un pareil exemple fit relâcher de la diſcipline, & par conſéquent des ſuccès. La cour s'empreſſa de remédier au mal en nommant le duc de Candale pour remplacer le prince Lorrain. Les intérêts de la cour ne pouvoient être mis en de meilleures mains, le duc ayant à venger la fierté des Epernon, & des outrages particuliers. Auſſi, dès qu'il fut arrivé, il fit marcher l'armée du côté de Villeneuve-

1653. d'Agénois, tandis que Sauvebœuf, qui avoit repris le parti du Roi, s'emparoit de St. Baseille, & qu'Estissac, gouverneur de la Rochelle, chassoit de Marennes la garnison qu'y avoit mise du Doignon.

Le duc ne fut pas dans le cas de remettre le siége devant Villeneuve, comme il se le proposoit. L'entrée triomphante du Roi dans Paris avoit répandu tant de terreur en Guienne, que dès qu'il parut devant Villeneuve, tous les habitans crierent *vive le Roi*, & toutes les portes lui furent ouvertes. Il s'empara ensuite du Mont-de-Marsan, & y laissa le chevalier d'Auberterre : celui-ci eut en tête le colonel Balthasar, qu'il battit près de la Bastide, & chassa ensuite de Grenade, tandis que le comte de Pompadour chassoit du Limousin les troupes de Marsin, lequel cependant, après huit jours de siége, s'empara de Sarlat.

Pendant ces expéditions, Vatteville étoit retourné en Espagne très mécon-

tent de Conty, de Marſin, de Lénet & de tout le parti, & les laiſſant eux-mêmes avec de grands ſujets de plaintes contre lui. Ils prétendoient qu'il n'avoit pas rempli fidélement les conditions de leur traité avec l'Eſpagne, & que ſon départ dans les circonſtances actuelles étoit une nouvelle trahiſon de ſa part. Ils réſolurent donc de demander ſa révocation & d'envoyer à Madrid un nouveau négociateur pour s'aboucher avec St. Argoulin, qui y étoit déjà, & s'adreſſer à D. Louis de Haro, & enſuite à S. M. C. elle-même. Conty choiſit Chouppe pour cette négociation : ſon inſtruction, datée du 15 Février, dont nous avons en mains l'original ſigné de ſa main, va donner une idée & de la ſituation du parti dans la Guienne & de ſes prétentions. On verra que la poſition ne pouvoit être plus déplorable, & c'étoit preſque conſeiller aux Eſpagnols de ne pas ſecourir une faction ſi délabrée. « Chouppe & St. Argoulin, après avoir rap-

1653.

1653. » pellé les conditions du précédent trai-
» té, en partie éludées par la mauvaise-
» foi de Vatteville, devoient faire re-
» marquer aux Espagnols qu'on avoit
» promis la révocation de ce général;
» que cette révocation étoit d'autant
» plus nécessaire, que le baron vivoit
» dans la plus mauvaise intelligence
» avec D. Diégo de Cardenas, capi-
» taine-général à St. Sébastien, d'où de-
» voient partir tous les secours, d'hom-
» mes, d'argent, de vaisseaux, de vi-
» vres, &c. Ils presseroient cette révo-
» cation & la nomination d'un homme
» d'honneur & *de telle ambition*, dit
» l'instruction, *qu'il ne perdit pas toutes*
» *les occasions qu'avoit perdues Vatte-*
» *ville*, entre autres, celle de prendre
» Blayes, quand on en avoit toutes les
» facilités. Ils devoient remontrer que,
» malgré le retour du ministre à Paris,
» & l'espece de calme qui y régnoit,
» l'emprisonnement du cardinal de
» Retz, l'exil de plusieurs magistrats,

» le rétablissement d'une foule d'édits 1655.
» ruineux, le défaut du paiement des
» rentes, avoient laissé des germes de
» dissentions aisés à féconder, & pro-
» pres à renouveller des troubles plus
» violens que jamais. Ils feroient en-
» suite la peinture du triste état où étoit
» réduit le parti en Guienne : ils repré-
» senteroient Bordeaux divisé en fac-
» tions, dont la plupart sembloient dis-
» posées à se réunir pour la paix, s'il
» ne venoit point de secours; le parle-
» ment transféré à Agen, ce qui auroit
» probablement le même effet que la
» translation de celui de Paris à Pontoise;
» quelques places foibles, gardées par
» des garnisons encore plus foibles,
» périssant de misere & de famine;
» toutes les troupes réduites à mille che-
» vaux & à deux mille hommes d'in-
» fanterie; aucune munition ni de guer-
» re ni de bouche; nul argent pour
» s'en procurer : les troupes du Roi dans
» une situation toute différente; artil-

1653. » lerie, vivres, argent, possédant tout ; » quatorze mille hommes de pied & » sept mille chevaux destinés à attaquer » Bourg & Bordeaux ; le duc de Vendôme posté à Blayes, & n'attendant » qu'un vent favorable pour mettre à la » voile avec sept vaisseaux, quatre frégates, deux galéasses, douze brulots » & quelques autres petits bâtimens ; » le tout en assez mauvais ordre, il est » vrai, mais toujours bien fort contre » des gens qui n'avoient rien à leur opposer qu'une armée navale qu'on leur » avoit promise, qui ne venoit point, » & qui ne viendroit probablement jamais, si la cour d'Espagne ne se défaisoit de ses longueurs ordinaires, » & ne mettoit plus de célérité dans » ces manœuvres.

Après ces tableaux contrastans, peut-être tous deux un peu chargés, comme il convenoit à des gens qui sollicitoient un secours, les négociateurs devoient renouveller les demandes déja tant de fois faites par Lénet. « Ils demande-

» roient quarante mille patagons pour 1653.
» travailler aux recrues, acheter les
» bleds & les autres munitions néces-
» saires, & défrayer *les maisons & les*
» *trains des princes, qui périssent*, dit
» l'instruction, *depuis que le Roi s'est*
» *emparé de tous leurs biens*; six mille
» arquebuses, mille quintaux de pou-
» dre, autant de mêches & de plomb,
» des grenades, mille chevaux de re-
» monte, & sur-tout l'armée navale.
» A ces secours, les Espagnols devoient
» joindre deux diversions, qui, si elles
» étoient promptes, pouvoient être fa-
» vorables; l'une, en assiégeant Nar-
» bonne, dont Chouppe & St. Argou-
» lin leur feroient sentir l'importance,
» ainsi que la facilité de cette expédi-
» tion, pour peu qu'on y mît de secret
» & de célérité; l'autre, en tentant une
» entreprise sur Bayonne & Dax, qui
» leur ouvriroient un chemin jusqu'aux
» portes de Bordeaux d'un côté, & de
» Toulouse de l'autre. Pour peu que les

1653. » deux négociateurs vissent de froideur » & de lenteur, ils devoient se retirer » sur le champ, les princes étant dans » la résolution de prendre d'autres me- » sures, & de ne plus se laisser bercer, » comme ils l'avoient été jusqu'alors, » de fausses espérances; ne voulant plus » souffrir de remises, fruits *ou de* » l'impuissance ou de la mauvaise foi; » & dans l'un ou l'autre cas, les mêmes » pour l'effet, si elles ne l'étoient point » pour l'intention.

Cette négociation de Chouppe eut l'effet de toutes celles qu'on avoit jusqu'alors entamées avec les Espagnols; il eut beaucoup de paroles & peu de réalités, & tandis qu'il sollicitoit la lenteur de ces avides alliés, les armes du Roi faisoient les plus rapides progrès. L'armée navale, sous les ordres du duc de Vendôme, entrant par la bouche de la Garonne, prenoit le château de St. Suzain, & recevoit dans l'obéissance du Roi la ville de Monségur; puis,

faisant mettre à terre l'infanterie pour nettoyer la Garonne, attaquoit le bourg de Lormant, & forçoit six cens Irlandois, qui le défendoient, de se rendre & de prendre parti avec lui. Dans le même temps, Candale avoit des succès aussi prompts; sans être presque obligé de tirer un coup de mousquet, il voyoit toutes les villes à l'envi lui envoyer leurs clefs; Cardillac, la Réole, Langon, Bazas, Bergerac vinrent d'elles-mêmes à composition. Sarlat, qui avoit coûté huit jours de siége à Marsin, ne lui coûterent, à lui, qu'un instant; mais la maniere dont cette ville revint en son pouvoir mérite quelque détail.

1653.

Chavagnac.

C'étoit Chavagnac, frere de celui dont il nous reste des mémoires, qui commandoit dans cette place. Il y avoit sous ses ordres le régiment de Marsin, dont les officiers, ou mécontens du chef, ou pressés par les remords, ou craignant d'être forcés de se rendre, par les habitans qui déclaroient publiquement

Le 25 Mai

1653. leur dévouement au Roi, envoyerent proposer à Candale de lui livrer une des portes, moyennant une somme considérable. Candale accepte l'offre, & détache Marins avec le régiment de Champagne & quelques autres troupes. Dès qu'ils se présentent, le régiment de Marsin livre la porte dont on étoit convenu, & se mêlant à eux, avec les bourgeois qui font retentir l'air des cris de *vive le Roi*, ils marchent tous ensemble à l'hôtel-de-ville, où Chavagnac étoit logé. Réveillé par le bruit, il s'arme de deux pistolets, & sortant de son appartement pour frayer un chemin à sa femme, il casse la tête aux deux premiers qui se présentent devant lui. A peine s'est-il ainsi désarmé, que son maître-d'hôtel, qui avoit dix mille écus à lui dans ses coffres, s'avance & lui appuie le pistolet sur l'estomac, en criant *qu'il falloit tuer l'ennemi du Roi*. Le lâche n'étoit pas fait au crime : sa main tremblante ajusta mal le coup, & comme

il s'apprêtoit à recommencer, son maître, le saisissant, lui arrache ses armes, les tourne contre lui-même, & l'étend à ses pieds. Il veut fuir ensuite, mais il est arrêté par le plus horrible des spectacles : il apperçoit sa femme qui durant le combat l'avoit devancé, & qui, assaillie dans une galerie de plus de cinquante coups de mousquet, étoit tombée mourante sur le carreau, percée de trois coups qui lui traversoient le corps ; elle nageoit dans son sang, tendant une main foible à un de ses enfans âgé de deux ans, étendu comme elle sur la terre avec sa nourrice, qui s'étoit jettée, mais vainement, au-devant des coups pour le sauver : cette malheureuse femme sembloit n'attendre que le dernier embrassement de son époux pour expirer. A cette déplorable vue, la fermeté de Chavagnac l'abandonne ; l'idée du péril où il est lui-même ne peut rappeller ses sens ; il tombe nud & évanoui dans le sang de son

1653.

1653. épouse & de son fils, qui semblent se confondre pour le recevoir. Cette lugubre scene, loin d'attendrir les furieux qui l'entourent, paroît irriter leur fureur; Chavagnac alloit être percé de mille épées tirées contre lui, si Marins ne l'eût arraché à ces barbares, qui souilloient ainsi par leur férocité la bonté de leur cause. Il fallut qu'il lui donnât un de ses habits pour le couvrir, car l'infortuné Chavagnac perdit tout dans cette affreuse nuit, & il ne sauva rien & de toute sa vaisselle & de vingt-cinq mille écus d'argent comptant qu'il avoit; tout fut dévasté, tout fut pris par ces forcenés. Après lui avoir donné tous les soins qu'un honnête homme doit à un malheureux, Marins le conduisit à l'armée de Candale, où les soins de son frere & même ceux du duc soulagerent un peu sa douleur: Condé, quand il sut son malheur, voulut aussi contribuer à le réparer, & lui fit tenir deux mille écus; foible dédommagement pour tant

de pertes, mais dont il falloit pourtant tenir compte à ſon cœur, puiſque cette ſomme, quelque légere qu'elle fût, il avoit bien eu de la peine à la raſſembler, dans la ſituation pénible où lui-même étoit alors. 1653.

Tant de revers, tant de pertes eſſuyées coup ſur coup, annonçoient la décadence totale & prochaine du parti, ſi l'on ne trouvoit quelque part du ſecours: il n'y en avoit preſque point à eſpérer des Eſpagnols; malgré les promeſſes qu'ils avoient faites à Chouppe & à St. Argoulin, ils ſembloient avoir totalement oublié la Guienne. Dans cet abandon & ce concours d'événemens fâcheux, Conty & les principaux rebelles de Bordeaux réſolurent de s'adreſſer à l'Angleterre, & d'eſſayer ſi elle ſeroit auſſi ſourde à leurs ſollicitations que l'étoit l'Eſpagne. Condé, proſcrit de ſa patrie & condamné à mort, n'avoit pas craint de tenter déja cette voie, &

1653. avoit envoyé auprès de Cromwel (1) &

(1) L'appui de Cromwel paroissoit bien important à Condé, puisque pour se le procurer, il se crut obligé de lui écrire la lettre suivante au mois de Janvier 1654, lorsqu'il fut déclaré protecteur. Elle est copiée sur le brouillon original trouvé dans les papiers manuscrits de Lénet :

» Monsieur, je me réjouis infiniment de » la justice qui est rendue *au mérite & à la* » *vertu de votre altesse : c'est en cela seul que* » *l'Angleterre pouvoit trouver son salut & son* » *repos* ; & je tiens les peuples des trois » royaumes dans le comble de leur bonheur » de voir maintenant leurs biens & leurs vies » confiés à la conduite *d'un si grand homme.* » Pour moi, je supplie votre altesse de croire » que je me tiendrois fort heureux, si je pouvois » la servir en quelque occasion, & lui faire con- » noître que personne ne sera jamais au point » que je suis, monsieur, de votre altesse très » affectionné serviteur. « On sent bien que s'il y a un crime à faire à Condé, ce n'est pas d'avoir écrit cette lettre, dont il eût rougi en France, mais de s'être mis par sa faute dans le cas de rendre cette lettre absolument nécessaire.

1653.

de sa prétendue république, Barriere, qui, en qualité de résident, s'efforçoit conjointement avec le sieur de Cugnar, d'attirer du côté de Bordeaux les secours des trois royaumes. Mais les Anglois étoient alors en guerre avec les Hollandois, & Cromwel, occupé à recueillir les fruits de son crime, & à établir la tyrannie sur les débris de la royauté, étoit assez occupé chez lui, sans aller prendre part à des troubles où il voyoit peu à gagner pour son pays, dans le délabrement général où tendoit le parti. Conty & les Bordelois, qui craignoient la paix, crurent que de nouveaux députés avec un plein pouvoir de la part de leur ville & du prince, auroient plus de crédit & de bonheur : ils dépêcherent en conséquence à Londres Trancars, conseiller au parlement, & de Blaru, avec une instruction dont j'ai l'original sous les yeux, signé de la main propre du prince de Conty, du chevalier de Thodias, premier jurat, & de

Le 8 Avril.

St. Simon, secrétaire du prince. Voici
1653. ce qu'elle prescrivoit : « Ils devoient
» d'abord s'aboucher avec de Barriere
» & Cugnar, connoître d'eux les forces
» de la république, celles dont elle
» avoit besoin pour sa défense, & celles
» dont elle pouvoit se désaisir pour des
» alliés. Quand ils auroient tous les ren-
» seignemens nécessaires & sur cette
» matiere & sur la façon de se con-
» duire avec les principaux membres du
» parlement & du conseil d'état, ils pré-
» senteroient leurs lettres de créance,
» & se déclareroient avec toute la di-
» gnité qui convenoit à des envoyés
» d'aussi grands princes & d'une ville
» telle que Bordeaux. » Tout ce qu'ils
devoient dire étoit présenté de la ma-
niere la plus adroite dans l'instruction :
on ne pouvoit montrer le mauvais parti
où l'on s'étoit jetté sous une face plus
favorable, ni présenter des couleurs
plus agréables pour engager la républi-
que à prendre la défense d'une ville,

laquelle ne s'étoit révoltée que pour défendre des priviléges conſervés lors de ſa réunion à la couronne, bleſſés enſuite peu à peu, & enfin ouvertement outragés par la tyrannie du duc d'Epernon : « Les députés devoient à cette » occaſion faire un précis des troubles » depuis leurs commencemens juſqu'au » moment actuel, & ne point épargner » le miniſtre dans leur relation. Après » cette peinture, ils diroient que, malgré l'état reſpectable où étoit le parti, » ſur-tout en Guienne ; malgré les forces nombreuſes qu'y avoit le prince » de Condé, (forces dont il leur étoit » ordonné de faire l'étalage le plus pompeux & par conſéquent le plus faux) » la ville de Bordeaux, à la pluralité » des ſuffrages, (ce qui étoit encore » plus faux) avoit réſolu de s'adreſſer à » la république d'Angleterre, *qui, comme tous les états bien réglés & dont » les loix ne ſont pas corrompues par » l'intérêt particulier, faiſoit profeſſion* 1653.

1653. » *de prendre la défense des opprimés* ; » espérant qu'elle seroit assez juste & » assez puissante, non seulement pour » faire rétablir les habitans dans leurs » anciens priviléges, *mais encore pour* » *leur faire respirer un air plus libre* » *qu'auparavant.*

» Mais comme le principal mobile » des affaires d'état est l'intérêt, le par- » lement demandera peut-être des con- » venances réciproques. On le laissera » expliquer sur ses prétentions ; & alors, » s'ils le faut, on pourra offrir aux An- » glois un port sur la riviere de Bor- » deaux, tel que Castillon, ou Tal- » mond, ou Poyac, ou Arcachon, qu'ils » pourront fortifier à leurs frais, com- » me les Espagnols ont fait à Bourg. » On pourra leur permettre d'assiéger » Blayes, & de faire une entreprise sur » la Rochelle. Comme l'intérêt du par- » lement est de faire naître en France » des affaires qui puissent l'occuper par » une guerre intestine, & cette puis-

» sance l'empêcher d'agir en temps de 1653.
» paix pour le rétablissement du roi
» d'Angleterre, Cromwel & les parle-
» mentaires pourront fort bien faire
» cette question : *Bordeaux ne voudroit-*
» *il point prendre une forme de gouver-*
» *nement toute nouvelle, & se servir de*
» *cette occasion pour mettre les protestans*
» *dans leurs intérêts, & raffermir les*
» *uns par les autres leur liberté com-*
» *mune ?*

» En ce cas, *il seroit fort à propos*
» *de leur répondre*, (l'expression est re-
» marquable, & prouve seule qu'on ne
» vouloit qu'amuser les Anglois par de
» fausses espérances) que jusqu'ici les
» protestans n'ont point voulu se join-
» dre au parti, quelqu'envie qu'ils en
» aient eue, quelques désagrémens qu'ils
» essuient journellement de la part de
» la cour, & quoiqu'ils soient actuelle-
» ment même armés dans les Cévennes.
» Ils ont toujours dit & disent encore,
» que ne pouvant prendre confiance

1653. » qu'en des gens de même esprit & de
» même religion qu'eux, ils ne pou-
» voient entrer en aucune façon dans le
» parti, que quand le parlement d'An-
» gleterre y seroit entré lui-même ;
» qu'aussi-tôt qu'ils verront une flotte
» angloise dans la Garonne, ils crie-
» ront hautement *liberté*, & prendront
» unanimement les armes pour se la
» procurer.

Le reste de l'instruction rouloit sur la facilité qu'auroit la république à faire déclarer les protestans, quand elle se montreroit en force sur la Garonne, en leur ôtant cependant toute espérance d'entrer en négociation avec leur chef, & d'avoir aucune communication avec eux avant cette publicité. Après cette maniere adroite d'attirer les secours de la république sans se compromettre, l'écrit finissoit en exhortant les envoyés à faire sentir aux Anglois le grand intérêt qu'ils avoient de s'ouvrir par leur alliance un commerce avec la Guienne, d'où ils

tireroient des vins & de l'argent en échange de leurs bleds. Malgré l'adresse de cette piéce, l'une des meilleures peut-être en ce genre, & que je soupçonnerois volontiers de la façon de Lénet, on n'a pas de peine à croire que Cromwel ne se laissa pas éblouir; les mêmes raisons qui lui avoient fait recevoir froidement & en tergiversant les avances de Condé, subsistoient ou plutôt étoient devenues plus contraires que jamais à toute alliance avec un parti si horriblement délabré de toutes parts. Les armées royales en effet poursuivoient toujours leurs conquêtes, & pour tout terminer, il ne leur restoit plus qu'à nettoyer Bourg des six cens Espagnols que Vatteville y avoit laissés. Les deux ducs s'étant abouchés & ayant pris leurs mesures pour cette expédition, tandis que Vendôme entroit dans la bouche de la Dordogne, Candale s'avançoit avec son armée dans le pays d'entre les deux mers, & après avoir investi Bourg,

1653.

Montglat.

Le 22 Juin.

1653. ouvrant sur le champ la tranchée, poussoit si vivement les travaux, que deux
Le 2 Juillet. jours après on le vit logé sur le bord du fossé. Deux batteries qu'il y établit,
Le 5. ayant fait une brêche considérable, obligerent bientôt les Espagnols à capituler, & ils furent trop heureux qu'on les laissât retourner dans leur pays. *Ils avoient fait une défense d'autant plus foible, que par l'accord entre Vatteville & Lénet, les François avoient prudemment exigé que les Espagnols ne feroient à Bourg aucune fortification nouvelle, comme bastions, demi-lunes, boulevards & autres dehors de fossés, mais qu'ils pourroient simplement faire palissader, réparer les brêches, rétablir les portes, construire des barrieres, &c.* Libourne ne tint pas davantage; six jours d'attaque réduisirent les assiégés à ouvrir
Le 18. leur porte.

Traité manusc., signé Vatteville & Lénet, le 13 Janv. 1652.

Bordeaux restoit seul à réduire avec les places de du Doignon, le plus infidéle de tous les hommes, & par con-

séquent le plus facile à recevoir la loi. 1653.
Il ne trahit point son caractere dans cette occasion, & pour prévenir sa perte immanquable dans l'anéantissement général du parti, il offrit de rentrer dans le devoir, pourvu qu'on lui envoyât un bâton de maréchal de France, & qu'il gardât ses gouvernemens. Après quelques difficultés, on lui accorda l'un & on retint les autres; ce ne fut même Ibid. qu'avec bien du regret que la Reine consentit à un accommodement, où la cour paroissoit perdre de cette fierté qu'elle avoit reprise en rentrant dans la capitale; mais il fallut se rendre à la nécessité, Brouage & Oléron n'étant pas facile à tirer par la force des mains du comte: *Qu'on lui envoie donc ce bâton*, s'écria la Reine quand Mazarin l'eut déterminée; *mais il faudroit quelque jour lui en donner sur les oreilles.* Du Doignon, après avoir signé ce traité & remis ses places, revint hardiment à la cour sous le nom de maréchal Foucaut,

1653. C'étoit donc sur Bordeaux que devoit se porter désormais tout le poids d'une guerre qu'il n'étoit plus en état de soutenir que bien foiblement. On se souvient de l'affreuse situation où nous avons laissé cette ville, en proie aux divisions du prince de Conty & de la duchesse de Longueville, aux fureurs de l'Ormée, aux factions du parlement & du peuple, aux cabales de Lénet & de Marsin, qui seuls servoient fidélement Condé, & auroient pu soutenir son parti s'ils eussent été secondés. Le frere & la sœur avoient été quelque

Nemours. temps en assez bonne intelligence par les soins de l'intrigant Sarrasin, qui vouloit conduire l'une par l'autre. Las bientôt de ce manége, & trouvant qu'il lui seroit plus facile, & en même temps plus avantageux, d'avoir du crédit sur son maître par son maître même, il trouva le moyen de les brouiller tout de nouveau & plus irréconciliablement que jamais. L'or du ministre ne contri-

bua

bua pas peu, dit-on, à ce changement 1653.
de Sarrasin : le cardinal avoit acheté des traîtres dans la maison du frere & de la sœur, & il étoit parvenu à corrompre, (ce qui n'est pas bien extraordinaire) jusqu'à la maîtresse même de Conty, madame de Calvimont, qui ne donnoit à son amant que des conseils fatals au parti. Condé, qu'on informoit de cette mésintelligence, s'efforça autant que l'éloignement des lieux pouvoit le permettre, de remédier à ces désordres : c'est ce qu'on voit par une de ses lettres, datée de Bruxelles le 28 Juin, & signée de sa propre main, par laquelle il engageoit le comte de Fiesque, qui étoit alors à Madrid, à se transporter à Bordeaux pour y agir en son nom & travailler à une réconciliation entre son frere & sa sœur. Après avoir avoué au comte les tentatives de Conty & les siennes près de l'Angleterre, il le prioit de se rendre à Bordeaux, ou du moins d'y envoyer Mazzeroles, qu'il lui dé-

1653. pêchoit. Il vouloit que Marsin & Lénet dépendissent de son frere & de sa sœur, mais que sous cette dépendance même, ils eussent tout pouvoir, Marsin pour la guerre, & Lénet pour les finances; que si le prince & la duchesse ne pouvoient s'en accommoder, ainsi que de Chouppe, on leur donnât leur *congé*, & qu'on les lui envoyât. Après Marsin, il entendoit que, pour la guerre, le colonel Balthasar eût la principale autorité : « car, disoit-il, c'est une per» sonne que j'estime tout ce qui se peut, » & qui me sert fort fidélement; outre » que le bonheur l'a toujours accom» pagné dans toutes ses actions, n'ayant » jamais manqué de réussir dans toutes » les choses qu'il a entreprises. » Après quelques lignes en chiffres, impossible à deviner & par ce qui suit & par ce qui précéde, le prince témoignoit au comte le desir qu'il avoit pour la paix : » Je sais, disoit-il, que certains mal» intentionnés veulent mettre dans l'es-

» prit de ceux de Bordeaux de deman- » der la paix à quelque prix que ce ſoit : » qu'ils ſachent & dites-leur à tous que » je la deſire encore plus ardemment » qu'eux ; mais c'eſt à moi de juger du » temps, & il ne faut pas s'imaginer » que celui-ci ſoit propice ; cette paix, » je la voudrois honorable, avantageu- » ſe, sûre, & il ne faut pas ſe flatter » que tant que nos affaires iront auſſi » mal, on puiſſe ſe la procurer telle que » je la deſire.

1653.

Ni Condé, ni Fieſque, ni Mazzeroles ne purent parvenir à rétablir la bonne intelligence entre Conty & la ducheſſe, entre eux & Marſin & Lénet. La jalouſie du pouvoir les écartoit dans les choſes les plus indifférentes ; c'étoit ſans ceſſe entre eux des combats à qui s'enleveroit la cabale de l'Ormée, & auroit pour ſoi Duretête & ſes autres forcenés complices. Conty ne borna pas ſes ſoins à s'aſſurer de cette redoutable horde ; il voulut ſe faire un parti dans

1653. une fociété puiffante, dont le nom, maintenant anéanti, en réveillant dans l'efprit les idées de talens & de fciences, réveille encore plus celui de cabale & d'intrigue, qu'on lui imputoit: c'eft du moins ce qu'on doit conjecturer d'un acte que le prince paffa dans ce temps-là, & par lequel il faifoit vœu d'entrer & de mourir dans la Compagnie de Jefus (1). Une preuve que ce

---

(1) Cette piece fe trouve dans les *memoires hiftoriques d'Amelot de la Houffaye*; quoique cet auteur ne foit pas fouvent un bon garant, & qu'il faille toujours, en le lifant, fe défier de fes anecdotes dictées plus encore par la calomnie que par la médifance, il auroit fallu qu'il eût été le plus impudent fauffaire pour ofer controuver celle-ci, & fuppofer fans fondement qu'elle avoit été trouvée parmi les lettres & les papiers de la ducheffe de Longueville. Il n'y a donc prefque pas à douter de la vérité de cette piece, & elle me paroit affez curieufe pour ne point héfiter à la mettre ici en latin & en françois, telle qu'elle fe trouve dans Amelot, qu'on ne lit guere:

vœu étoit plutôt dicté par la politique 1653.
que par la vocation, c'eſt que le prince

JESUS, MARIA, JOSEPH, ANGELUS CUSTOS, BEATUS PATER IGNATIUS.

» Omnipotens ſempiterne Deus, ego *Armandus de Bourbon*, licet undecumque divino » tuo conſpectu indigniſſimus, fretus tamen » tuâ pietate ac miſericordiâ infinitâ, & im» pulſus tibi ſerviendi deſiderio, voveo coràm » ſacratiſſimâ Virgine Mariâ, & Curiâ cœle» ſti universâ, divinæ Majeſtati tuæ, *caſtitatem perpetuam*, & propono firmiter ſocieta» tem Jeſu me ingreſſurum, in quâ vivere & » mori, ad majorem tuam gloriam ardentiſ» ſimè cupio. A tuâ ergo immensâ bonitate & » clementiâ infinitâ, per Jeſu Chriſti ſangui» nem peto ſuppliciter, ut hoc holocauſtum, in » odorem ſuavitatis, admittere digneris, & ut » largitus es ad hoc deſiderandum & offerendum, » ſic etiam ad explendum gratiam uberem largia» ris. Amen. Datum Burdigalæ die 2 Februarii, » purificationi beatæ Mariæ Virginis conſecratâ, » *& ſanguine meo ſubſignatum*. Anno Domini » 1652, ætatis meæ 23 cum quatuor menſibus.

ARMANDUS DE BOURBON.

» Sancta Maria, mater Dei & virgo te in » dominam, patronam & advocatam eligo, » rogoque enixè ut me adjuves ad ſervandum » votum meum, & ad executioni mandandum » propoſitum meum. Amen.

1653. étoit alors dans des dispositions peu fa-

JESUS, MARIE, JOSEPH, ANGE GARDIEN, BIENHEUREUX PERE IGNACE.

» Dieu tout-puissant & éternel, moi *Armand* » *de Bourbon*, quoiqu'indigne de me présenter » devant vous, m'appuyant néanmoins sur vos » bontés & sur vos miséricordes infinies, & » poussé du desir de vous servir, j'ai fait vœu » à votre divine majesté, *de chasteté perpétuel-* » *le* en présence de la très sainte Vierge & de » toute la cour céleste, & je me propose fer- » mement d'entrer dans la Compagnie de Je- » sus, dans laquelle je desire ardemment de vi- » vre & mourir pour votre plus grande gloire. » Je supplie donc votre bonté & votre clémence » infinie, par le mérite du sang de Jesus-Christ, » d'agréer cet holocauste, & de me donner la » grace d'accomplir ce vœu, comme vous me » l'avez donnée abondante pour m'en inspirer » le desir, & pour vous offrir ce sacrifice. Ainsi » soit-il. Fait à Bordeaux le deux de Février, » fête de la Purification de la bienheureuse » Vierge Marie, & *signé de mon sang*, l'an de » notre salut 1653, & de mon âge 23 & quatre » mois.

ARMAND DE BOURBON.

» Sainte Marie, mere de Dieu & vierge, je » vous choisis pour ma protectrice & mon avo- » cate, & vous supplie très instamment de m'ai- » der à garder mon vœu & à mettre à exécu- » tion ce que je me propose. Ainsi soit-il.

Communiqué par M. Aubert, ancien aumônier de madame de Longueville.

vorables pour entrer dans un ordre religieux, & pour garder *cette chasteté perpétuelle*, à laquelle il se vouoit (1). Les 1653.

(1) Une preuve bien plus forte encore que le prince de Conty, en faisant son vœu, mentoit à Dieu, aux Jésuites & à lui-même, c'est que dans le même temps qu'il signoit ce vœu de son sang, il sollicitoit l'Espagne de lui faire avoir le chapeau, & envoyoit à Rome l'abbé Roquette suivre cette affaire auprès du pape. Dans une instruction que Condé donnoit à St. Argoulin, & citée plus haut, voici comment il s'exprimoit: « On souhaite que l'ambassadeur » d'Espagne à Rome s'emploie fortement avec » la faction espagnole & les amis que la mai- » son de Bourbon a dans Rome, à porter le » pape à nommer le prince de Conty de son » propre mouvement... C'est un avantage dont » il sera bien-aise d'avoir toute l'obligation à » sa sainteté & à sa majesté catholique, & qu'il » est en droit de prétendre par la grandeur de » sa naissance & par l'exemple des cardinaux de » sa maison, les papes ayant toujours été au- » devant pour approcher les princes du saint- » siége.

1653. Jésuites, au lieu de lui faire signer *de son sang* un vœu qu'ils ne pouvoient recevoir, & que lui ne pouvoit former sans la permission du Roi, auroient dû plutôt lui faire quitter sa maîtresse avec laquelle il vivoit publiquement, & surtout déposer les armes qu'il portoit encore plus publiquement contre son souverain. Ces sacrifices auroient sans doute été plus agréables à Dieu que cet acte

---

» Et d'autant que M. le prince de Conty a » résolu d'envoyer M. l'abbé de Roquette à » Rome pour solliciter ce que dessus, ledit Sr. » de St. Argoulin priera M. Dom Louis de Haro » de faire toucher audit sieur de Roquette, à » Rome, la somme de deux cens patagons par » mois pour sa dépense.

Il paroît que la négociation de St. Argoulin à cet égard, fut suivie par une lettre de D. Louis de Haro au prince de Conty, en date du 30 Juin 1652, trouvée dans les papiers de Lénet. » Le roi, dit le ministre espagnol, fait de nou» velles instances pour votre chapeau, & l'on » vous en envoie le duplicata, afin que vous» même en procuriez bonne adresse.

insensé ; mais c'étoit ce dont s'embarrassoient le moins & Conty & les Jésuites, & il y a grande apparence que le jeune prince dirigé par un conseil plus politique que lui, ne s'attacha ainsi aux Jésuites que parce que sa sœur s'étoit peut-être dès lors déclarée pour ceux que les Jésuites persécutoient. 1653.

Quoi qu'il en soit, leur mésintelligence ne fit que s'accroître avec le temps, & ils ne s'accorderent que dans un point, celui de chercher à se rendre maîtres du parlement & de l'Ormée : Conty fut le plus heureux, il eut pour lui la plus forte partie de la premiere compagnie, qui s'appelloit *la grande fronde*, & toute la terrible horde de Duretête. Madame de Longueville s'empara de *la petite fronde*, la plus foible partie du parlement, soutenue du quartier du Chapeau rouge, rue de Bordeaux très peuplée. Conty avec la grande fronde & l'Ormée, étant de beaucoup le plus puissant, profita de son autorité Mém. manuscr. *qui supr.*

1653. pour proſcrire tous ceux qui lui étoient ſuſpects, & établit une chambre d'expulſion, où l'on décidoit des citoyens qui devoient ſortir de la ville. Cet établiſſement redoublant l'inſolence & la furie de l'Ormée, les gens indifférens, les partiſans de la cour, & les membres de la petite fronde dans le parlement, n'attendirent pas, pour ſortir de la ville, les ordres de la redoutable chambre, ni que les ſatellites de Duretête vinſſent les leur faire exécuter : ils s'enfuirent la plupart, & cette déſertion fit venir au Roi l'idée de transférer le parlement à Agen, où tous ceux qui avoient été contraints de quitter la ville ſe rendirent, & continuerent leurs fonctions, ce qui réduiſit preſqu'à rien le parlement de Bordeaux, qui ne fut plus composé que de ce que la compagnie avoit de moins reſpectable.

Cependant Marſin, qui vouloit, même dans une guerre civile, faire obſerver aux troupes une diſcipline auſſi

Ibid.

exacte que dans une guerre étrangere, avoit soulevé contre lui par sa sévérité celles qu'il commandoit au-delà de la Dordogne. Tandis que le prince de Conty vole à l'armée pour calmer la sédition, le parti de la petite fronde, soutenu de la populace du Chapeau rouge, profite de cette absence, & se réveille. Quelques jurats se mettent à leur tête, & ils viennent fondre à l'improviste sur les Ormistes, qu'ils mettent en désordre, & dont ils tuent quelques associés. La princesse de Condé & la duchesse de Longueville accourent pour séparer les combattans; la princesse, après avoir vu un homme tomber à ses pieds, parvient à appaiser le désordre. Deux jours après, il recommence; tandis qu'on envoie à Conty un courier pour le mander en diligence, l'Ormée marche à l'hôtel-de-ville, s'en rend maître, en tire du canon, le fait rouler du côté du chapeau rouge, où ils attaquent leurs ennemis, qui se barri- 1653.

1653. cadent & soutiennent le combat pendant un jour entier. Après un horrible massacre, les princesses, qui arrivent comme la premiere fois, se jettent, mais vainement, au milieu du carnage : le St. Sacrement qu'on y porte pour séparer ces furieux, n'est pas plus respecté : l'Ormée, à sa vue, redoublant de rage, oppose une attaque plus opiniâtre que la défense, & triomphe enfin. Le Chapeau rouge est emporté, les foibles restes du parti sont dissipés, & les chefs obligés de s'enfuir de Bordeaux. Conty arrive, & applaudissant aux succès de la cabale, donne une nouvelle face à la ville, &, à l'aide de nouveaux jurats, qu'il choisit parmi les plus forcenés Ormistes, il régne par la terreur.

Mais le succès des armes du Roi inspirant de la hardiesse à ses serviteurs, on vit bientôt la ville chercher à secouer le joug sous lequel elle gémissoit. Les armes spirituelles se mêlerent aux temporelles pour accabler les séditieux.

L'archevêque de Bordeaux, de la maison de Béthune, eut le courage d'excommunier tous ceux qui portoient les armes contre le Roi, défendant aux prêtres & aux curés de donner l'absolution à ceux qui ne rentreroient pas dans le devoir : il eut en même temps la sage précaution de ne point rester dans la ville, & de se retirer avant de foudroyer les mutins. Sa retraite fut prudente : son mandement ne fut pas plutôt publié, que la cabale en rugit de fureur sous l'Ormée, & ses terribles confédérés redoublerent de rage & de violences. Quelques prédicateurs, & entre autres le curé de St. Pierre, étant montés en chaire, selon l'esprit du mandement, pour exhorter le peuple à rentrer dans le devoir, ils faillirent à être mis en pieces : il n'y eut que la fuite la plus prompte qui pût les dérober à la furie des Ormistes ; mais elle ne sauva pas leurs maisons, qui furent pillées & ravagées. L'un d'eux, le P. Ithier, Cor-

1653. Monglac.

Ibid.

delier, plus malheureux que les autres, n'échappa point à ces forcenés. Il venoit de prêcher contre la rébellion avec un zele apostolique, lorsqu'à la descente de sa chaire, une foule d'Ormistes se jette sur lui & le conduit en prison, après l'avoir accablé de mauvais traitemens : là, sans autre forme de procès, ils le condamnent à être pendu & à faire auparavant amende honorable & réparation de tout ce qu'il a dit. Cette exécution militaire fut aussi prompte qu'elle étoit illégitime : le Cordelier est tiré de sa prison, & après avoir fait amende honorable, il est conduit à la potence, attaché au gibet, & prêt à être jetté, lorsque Conty & les autres chefs de la fronde, au risque de déplaire aux Ormistes, & craignant que s'ils approuvoient cette atrocité, ils ne fussent bientôt eux-mêmes en butte aux outrages de ces scélérats, firent détacher Ithier, & le ramenerent dans la prison, d'où, quelques jours après, ils

1653. Amelot de la Houssaye.

se rendirent à son couvent. Un des parens de ce religieux, âgé de plus de soixante ans, sans souffrir la mort, éprouva un sort encore plus rigoureux: sur quelques soupçons qu'il trahissoit les Ormistes, ils l'appliquerent à la question la plus longue & la plus cruelle, mais vainement & sans pouvoir arracher de lui rien qui justifiât leurs défiances. Dans le même temps, le président Daphis ayant été de même suspect aux mutins, ils le traînerent en prison, où ils le resserrerent étroitement. 1653.

Voilà comment cette histoire de la condamnation du P. Ithier est racontée dans les mémoires imprimés. Les manuscrits de Lénet la rapportent bien différemment. J'ai sous les yeux toutes les piéces de l'espéce de procès qu'on fit à ce Cordelier, & l'on va voir par le récit que j'en vais tirer, combien ce fait a été dénaturé, & la défiance que doivent quelquefois inspirer les meilleurs

garans, lorſque n'ayant point été ſur les lieux, ils ne citent que ſur le témoignage d'autrui, ſans avoir pu ou ſans avoir daigné s'éclaircir par eux mêmes de la vérité.

1653.

Mém. manuſc. & apologétique du prince de Conty, cité ci-deſſus.

La conduite du prince de Conty avoit révolté tout ce que Bordeaux renfermoit encore dans ſon ſein de citoyens ſages & impartiaux : chaque jour voyoit éclore de nouvelles conſpirations, dont il falloit couper la trame, ſi l'on peut ſe ſervir de ces expreſſions, qui ne réveillent que des idées odieuſes, pour déſigner des projets auxquels tout bon citoyen ne peut qu'applaudir. Maſſiot, conſeiller au parlement, avoit donné l'exemple: ayant formé une cabale de Bordelois ou indifférens, ou partiſans de la cour, il ſe propoſoit de livrer les portes de la ville au duc de Candale, lorſque ſon entrepriſe fut découverte. Il tomba entre les mains des Ormiſtes qui alloient le ſacrifier à leur fureur, ſi le prince de Conty, qui ſentoit combien ces violen-

ces pourroient le rendre odieux, exercées ſur-tout contre un magiſtrat, ne 1653.
l'eût réclamé, comme pour le juger lui-même. Il le conduiſit à l'hôtel-de-ville, d'où, quelques jours après, il le fit évader.

A peine Maſſiot avoit quitté Bordeaux, qu'une autre conſpiration ſe déclare. Elle étoit ourdie par les mains d'une femme, Mlle. de Luſe, laquelle ayant des intelligences avec le duc de Candale, l'avoit engagé à s'avancer juſqu'à un quart-de-lieue de Bordeaux, en le flattant de lui faire ouvrir une des portes. Elle ſe confioit pour la réuſſite de ce projet, ſur un Ormiſte, qui y trempoit, mais qui la trahit au moment de l'exécution. Son ſexe la ſauva, comme Maſſiot avoit été ſauvé par ſa dignité, & le prince lui permit de s'échapper. Un nommé Chevalier, ſur lequel les mémoires ne donnent pas d'autres enſeignemens, n'eut pas le même bonheur. Pris & convaincu d'avoir voulu ſervir le Roi, par une foule

1653. de lettres & de passeports dont il étoit chargé, l'Ormée & ceux qui la dirigeoient le condamnerent à être pendu, & la sentence fut exécutée.

Son supplice eut l'effet que produit toujours la persécution : au lieu d'épouvanter, il fit des prosélites. Bientôt après de nouveaux conjurés se découvrent. Chatain & Filliot devoient se saisir d'une des portes, & y introduire le duc de Candale, lequel en conséquence s'étoit approché de la ville. La conspiration devoit éclater à cinq heures du matin ; Conty, qui en est instruit la veille, donne ordre d'arrêter les chefs à minuit ; Chatain s'enfuit ; Filliot saisi est appliqué sur le champ à la question. Le prince lui fait grace de la vie, & sortant de la ville à la pointe du jour, pour reconnoître si réellement Candale seroit aux portes, il rencontre son armée, qui fond sur lui, & le force de se retirer précipitamment, après avoir essuyé quelque perte.

Cependant dans le ſilence de la retraite & de la vie monaſtique ſe préparoit une autre entrepriſe bien plus dangereuſe, parce qu'elle étoit avouée & ſecondée de la cour, qui déſeſpérant ou craignant de s'emparer de Bordeaux par la force, s'efforçoit d'y entrer à la faveur des intelligences. C'étoient deux religieux qui ourdiſſoient cette nouvelle trame. La cour avoit alors pour agent ſecret dans la Guienne, un P. François Berthod, religieux de l'Obſervance de St. François, gardien du couvent de Brioude, prédicateur ordinaire & aumônier de S. M. On l'avoit envoyé pour préparer ſourdement les voies, & former des partiſans au Roi. Il trouva dans le P. Dominique Ithier, gardien du couvent de la grande Obſervance de Bordeaux, & honoré comme lui du titre de prédicateur ordinaire de la Reine, un confrere propre à ſeconder ſes vues & à étendre ſes intelligences avec les citoyens fideles. 1653.

1653. Du 23 Nov. 1652. Du 25.

Berthod s'aboucha avec lui, muni d'une lettre de créance de la Reine, & d'une autre, ſignée du Roi lui-même, & contreſignée Phelippeaux, par leſquelles on les autoriſoit tous deux à tout ce qu'ils feroient pour remettre Bordeaux dans l'obéiſſance de S. M. Le zele indiſcret de Berthod l'ayant bientôt trahi, il fut obligé de ſe ſauver de Bordeaux & de ſe retirer à Blayes, d'où cependant, par l'entremiſe de Chenevat, il entretint toujours une étroite correſpondance avec Ithier. Celui-ci, reſté ſeul pour dreſſer ſes batteries, n'en continua pas avec moins d'activité à ſe former une cabale. Il fut ſecondé dans ſes ſoins par une religieuſe que les mémoires ne nomment point, parce que le prince de Conty défendit dans le temps qu'on la fît connoître, ce qui donne à penſer que cette religieuſe tenoit à quelque maiſon puiſſante. Quoi qu'il en ſoit, cette femme fit plus encore que le Cordelier : ce fut elle qui

Procès-verbal de l'interrog. du pere Ithier, du 22 Mars 1653, ſigné Lénet & Ithier

arrangea tout le plan de l'entreprise, 1653.
ne prétendant pas à moins que de la faire réussir par le moyen de l'Ormée. Elle s'adressa en conséquence au nommé de Villars, l'un des chefs de cette confédération; la promesse de trente mille écus, ainsi que de la charge de syndic ou de clerc de la ville, le lui gagna entiérement.

Assurée de ce secours, elle fait passer cette nouvelle à la Reine par le moyen du Cordelier Faure, évêque de Glandeve. La cour avoue toutes ses conditions, promet jusqu'à la concurrence de quatre-vingt-dix mille écus pour payer tous les frais néceessaires, & les envoie au sieur Roux en plusieurs lettres de change tirées sur divers banquiers de Bordeaux. Avec une somme aussi considérable, il ne fut pas difficile à Ithier de se créer des partisans. L'un de ses parens, du même nom, & celui que nous avons dit avoir été appliqué à la question, lui promet, avec un nommé

1653. Armentavi, quatre cents hommes d'élite & dispofés à tout. A ces deux-ci fe joignent fix Ormiftes, Caftin, Taudin, Guiraud, Croifillac, Blaru & le capitaine Rouffeau, lefquels promettent auffi leur fecours & celui de quelques-uns de leurs complices, moyennant quinze mille livres qu'on leur compte en quinze facs. En même temps, on s'affure fous main de toute la faction du Chapeau rouge, de la populace du Pont St. Jean & de la Rouffelle, & de quelques-uns des chefs de fes quartiers, tels que la Marre, Poul l'Etrille, Piffebœuf & Mercier. Si ces noms ne font pas refpectables, la caufe qu'ils foutenoient les annoblit & les rend dignes de l'hiftoire.

Quand le parti eut pris ainfi quelque confiftance, on fongea à raffurer ceux qui auroient pù encore chanceler, en les mettant à l'abri de toute recherche poftérieure. Le Roi envoya à Ithier une
Du 24 Fév. 1653. commiffion, par laquelle il témoignoit qu'il approuvoit d'avance tout ce que

feroit le religieux pour remettre la ville sous l'obéissance de sa majesté, *déclarant Sad. M. qu'elle le prenoit en sa protection & sauve-garde, & qu'elle le mettoit en celle de tous ses officiers & sujets, auxquels elle mandoit de lui donner toute aide & assistance, selon & ainsi qu'ils en seroient par lui requis.* Le cardinal à cette piece joignit une lettre en conformité, par laquelle il promettoit à Ithier de ne jamais oublier ses services, remettant à Servien, qui avoit machiné toute l'intrigue, de lui déclarer plus au long ses intentions. Servien écrivit en effet, ainsi que la Reine, & ils promirent tous deux à Ithier qu'il auroit l'amnistie telle qu'il l'avoit demandée.

1653.

Du 27.

Du 28.

Villars reçut aussi une commission, qui le mettoit à l'abri de toute recherche : le Roi, après l'avoir remercié de ce qu'il *s'étoit opposé à la proposition qu'aucuns factieux & mal-intentionnés avoient osé faire pour l'établissement d'une répu-*

Du 21, signé LOUIS ; & plus bas, le Tellier.

1653. *blique dans sa ville de Bordeaux*, lui ordonnoit de continuer ses efforts pour ramener cette ville dans son devoir, *lui* promettant pour récompense tout ce que la religieuse s'étoit avancée de lui faire obtenir, & pour préliminaires quinze cents mille livres, qu'il toucha comptant.

Après ces assurances, ils ne craignirent plus de presser l'éxécution de leur projet. Berthod vint à Bordeaux déguisé en serrurier, prendre les derniers arrangemens avec Ithier. Ils convinrent eux, la religieuse & Villars, que celui-ci avec ses amis se saisiroit de Lénet, le plus à craindre de tous les partisans des princes, parce qu'il étoit le plus intrigant; qu'on le conduiroit au palais, où on le laisseroit sous sûre garde; que tout le parti de la cour se déclarant en même temps, on s'empareroit de l'hôtel-de-ville, où l'on se retrancheroit; qu'on marcheroit ensuite en bon ordre à la demeure du prince & des princesses, pour leur déclarer

Procès-verbal de l'interrogat.

clarer qu'il n'y avoit plus de sûreté dans la ville, & les prier de se retirer par l'une des portes, qu'on leur ouvriroit; que cependant Ithier feroit sortir tous les religieux de leurs couvens, & les répandroit dans la ville, la croix à leur tête, pour crier dans toutes les rues, *la paix*, *la paix*. Les Capucins, les Récollets, les peres de Sainte-Croix, les Jacobins & les Carmes, avec les supérieurs desquels Ithier avoit des habitudes, étoient destinés à ces singulieres processions, auxquelles l'histoire n'a garde d'applaudir: on n'y comprenoit point les Jésuites, sans doute parce qu'ils étoient liés aussi étroitement qu'on l'a vu au prince de Conty; on oublioit de même & les Minimes & les PP. de la Mercy, peut-être pour la même raison, peut-être parce qu'ils restoient dans cette indifférence chrétienne, d'autant plus louable qu'elle est plus conforme à leur état, & cependant moins ordinaire, laquelle ne permet à des gens qui ont 1653.

1653. fait divorce avec le monde, de s'occuper des troubles du monde que pour les déplorer. Quand l'entreprise auroit réussi, Berthod, pour lequel Ithier avoit demandé un passeport en blanc, seroit allé à Blayes, & en auroit rapporté l'amnistie promise, qu'on auroit publiée au palais, la religieuse y devant rassembler tout ce qu'elle auroit pu trouver des membres du parlement : nouvelle preuve que cette inconnue étoit quelque femme distinguée.

L'exécution de ce plan étoit fixée à un mardi du mois de Mars, & il fut Le 22 Mars. découvert & arrêté deux jours avant qu'elle fût tentée. Villars, par une perfidie dont on ne voit point les raisons, puisqu'enfin il y avoit bien plus à gagner pour lui en servant le projet qu'en le déconcertant, à moins qu'il n'eût craint, comme il le dit pour s'excuser, d'être trahi lui-même ; Villars, avec ses six Ormistes, alla tout découvrir au prince de Conty. Aussi-tôt Ithier est arrêté ;

Berthod, qu'on cherche avec la même diligence, échappe à tous les satellites de l'Ormée, & après s'être tenu caché durant deux jours, trouve le moyen de s'évader en plein midi, au travers des gardes, sans être reconnu. Son malheureux confrere est traduit dans la maison de la duchesse de Longueville, devant le tribunal du prince de Conty, de Marsin & de Lénet, assistés de Dufai, lieutenant des gardes du prince : là, sur sa propre déposition, d'où sont tirés les faits qu'on vient de lire, il est condamné à être pendu : mais, soit par principe d'humanité, soit par respect pour la sauve-garde du Roi, le prince commue le supplice en une prison perpétuelle & en une amende honorable, qu'on le force de faire, aussi flétrissante que peut l'être une pareille cérémonie. Il ne tint pas aux confreres d'Ithier qu'ils ne lui sauvassent cette ignominie. On vit les Cordeliers sortir de leur couvent en procession, & avec le St.

1653.

Le 24.

Le 26.

Sacrement, traverser la ville, s'efforçant d'émouvoir le peuple en faveur de leur gardien. A la nouvelle de cette indiscrette prostitution de nos mysteres, Conty accourt, fait prendre le St. Sacrement par un de ses aumôniers, charge ces cénobites inconsidérés, les force de passer la Garonne, les bannit hors de la ville, met garnison dans leur couvent, & confine Ithier dans la prison, à laquelle il étoit condamné.

1653.

Toutes ces violences révolterent enfin tout ce qui restoit de gens sensés dans la ville ; la peur même leur donna tout le courage nécessaire pour se soustraire à une si exécrable tyrannie. Des lettres du Roi arrivées à propos au corps de ville, & par lesquelles S. M. promettoit le pardon du passé, si l'on secouoit le joug de rébellion, contribuerent à exciter leur zele, déja fort échauffé par l'approche de la vendange, dont la continuation des troubles empêcheroit de recueillir les fruits. Dans

ces ſentimens, la plus grande partie des habitans s'aſſemble en tumulte, prend les armes, & ſe rend à la bourſe : envain le prince de Conty, apprenant ce tumulte, accourt pour y mettre ordre, & veut charger cette foule pour la diſſiper; Marſin & Lénet s'oppoſent à une violence qui ne pouvoit plus être fatale qu'au prince même. Il eſt forcé de laiſſer ces habitans s'aſſembler à la bourſe, & y délibérer ſur la ſituation des affaires préſentes. Les plus conſidérables font une peinture effrayante des maux qu'ils ont ſoufferts, dont ils ſont encore la proie, & que l'avenir leur prépare, s'ils ne ſongent promptement à la paix. « Quelle reſſource leur reſtoit-» il, s'ils ne s'empreſſoient d'implorer » la clémence du Roi, & de prévenir » par la ſoumiſſion la plus prompte le » châtiment d'une révolte ſi opiniâtre & » déja tant de fois pardonnée? Toutes » les villes de leur voiſinage, qui autre-» fois faiſoient leur ſûreté, les mena-

1653. Mém. manuſcrit, ubi ſupr.

1652. » çoient maintenant de la perte la plus » prochaine, & les tenoient dans une » eſpece de blocus, dont ils ne pou- » voient eſpérer de ſortir ni par la force » ni par la ruſe. Etoit-ce des Eſpagnols » qu'ils devoient eſpérer du ſecours, » eux qui n'avoient pu ſe maintenir dans » Bourg, & avoient capitulé lâchement » après quelques jours de ſiége ? Où » étoit cette armée navale qu'ils avoient » promiſe à Chouppe & à St. Argoulin; » ces hommes, cet argent, ces muni- » tions qu'ils promettoient depuis ſi » long-temps ? Devoient-ils plus comp- » ter ſur Cromwel, & ſes tergiverſations » n'annonçoient-elles pas aſſez à leurs » envoyés qu'il ne prenoit aucune part » à des troubles où il ne voyoit aucun » profit pour lui ? La révolte ne leur » avoit-elle pas déja aſſez coûté ? Leurs » meilleurs citoyens exilés, les autres » maſſacrés, leurs femmes, leurs en- » fans expoſés aux inſolences d'une ſol- » dateſque brutale & effrénée, aux vio-

» lences d'une troupe de ſcélérats plus 1653.
» redoutable que la plus cruelle ſolda-
» teſque, leurs biens ravagés, leurs mai-
» ſons dévaſtées, leurs fortunes boule-
» verſées, & paſſées, ſous les plus légers
» prétextes, dans les mains de Dure-
» tête & de ſes abominables complices;
» n'étoient ce pas aſſez d'horreurs pour
» les rappeller au devoir ? Attendroient-
» ils que le Roi, raſſemblant autour de
» lui toutes ſes forces, vînt en perſonne
» les châtier ? Qu'auroient-ils alors à
» attendre, que le pardon le plus infâ-
» mant, ſi toutefois on daignôit leur ac-
» corder ce pardon, ſi l'on ne couvroit
» leurs places de gibets, ſi l'on n'inon-
» doit de leur ſang les échaffauts ?
» Ah ! ſans doute il valoit bien mieux
» profiter du moment & pour obtenir
» une paix sûre en même temps & ho-
» norable, ſe jetter entre les bras du
» Roi : il les leur ouvroit alors, mais
» ſa patience ſe laſſeroit, & il ne tar-
» deroit pas à les refermer pour peu

» qu'on tardât soi même à profiter de
1653. » sa bonté & de sa clémence.

A peine ce discours étoit-il terminé, qu'on n'entendit qu'un cri dans toute l'assemblée, pour envoyer sur le champ des députés aux ducs. Barcalan aussi-tôt part pour aller trouver le duc de Vendôme, & Virelade se rend auprès du duc d'Epernon, car tous deux aux environs de Bordeaux se préparoient à en faire le siége. Les députés ne pouvoient arriver dans des circonstances plus favorables; les deux ducs desirant de terminer plutôt par la voie des négociations que par celle des armes, dans l'espoir où ils étoient mutuellement de s'attirer tout l'honneur de l'accommodement. Le ministre, qui soupiroit après l'extinction totale de la guerre civile, pour pouvoir pousser plus vigoureusement les opérations contre les Espagnols, n'étoit pas de son côté moins traitable pour la paix. Gourville, après avoir fait la paix de la Rochefoucault,

venoit de terminer aussi la sienne avec le cardinal, & celui-ci le dépêchoit dans ce moment même pour venir à Bordeaux conclure un prompt accommodement. Mazarin lui avoit assez fait entendre qu'il ne se rendroit pas bien difficile sur les conditions, en lui disant, lorsque celui-ci prenoit congé de lui : *tâchons d'avoir Bordeaux à quelque prix que ce soit.* Gourville arrivoit donc aux portes de Bordeaux comme les députés en sortoient pour aller trouver les ducs. Son premier soin fut de s'aboucher avec Marsin & Lénet, qui agirent avec assez de franchise; ils lui découvrirent naturellement l'embarras de leur situation, & lui firent entendre que pourvu qu'on leur laissât gagner l'Espagne avec les troupes, la princesse de Condé & son fils, ils s'estimeroient très heureux. 1653. Gourville.

Sur ces ouvertures, Gourville, aussi empressé de conclure qu'eux, se montre de son côté fort facile, & est prêt à transiger au nom du duc de Candale :

1653. mais le prince de Conty & ensuite la duchesse de Longueville, craignant que si, dans cette occasion, ils ne se joignoient à Marsin & à Lénet, ils ne trouvassent dans la suite beaucoup de difficultés à leur accommodement particulier, voulurent aussi entrer dans la négociation. Ils s'assemblerent donc tous chez la princesse de Condé, où, après quelques contestations, on convint : 1°. Que le Roi donneroit une amnistie générale, pleine & entiere ; 2°. Que les troupes du prince, qui étoient à Bordeaux, seroient conduites par étapes à Sténay au nombre de deux mille quatre à cinq cents hommes ; 3°. Que la princesse de Condé & son fils, Marsin, Lénet & tous leurs domestiques, auroient la liberté d'aller joindre le prince en Flandres ; que le prince de Conty iroit faire son séjour à Pézenas, & madame de Longueville à Montreuil Bellai, & la cour s'entremettroit pour la raccommoder avec son mari.

Ces conditions ayant été acceptées de part & d'autre, Gourville courut les porter au duc de Candale, qui les signa sans hésiter pour enlever l'honneur de la paix au duc de Vendôme. On avoit tâché de faire cet accommodement secrétement, tant pour cette raison, que parce que Conty & les autres vouloient s'emparer de la négociation que la ville avoit commencée avec le dernier : mais on n'y réussit pas. Celui-ci traita avec les députés de la ville seule, à Lormont, où il étoit, & les conditions furent à peu près les mêmes que celles qu'avoit accordées Gourville, à quelques articles près, insérés pour la sûreté de la ville & du parlement. Conty, Marsin & Lénet, quand on leur présenta ce traité, feignant un grand éloignement pour la paix, parurent disposés à renouveller les cabales pour la reculer : mais il fut heureux que ce ne fût qu'une feinte ; leurs efforts à cet égard auroient été inutiles. Le peuple ne connut pas plutôt qu'il

1653.

Montglat.

1653. alloit enfin avoir la paix, qu'il fit éclater sa joie par des transports extraordinaires. Il se jetta en fureur sur les Ormistes, qui, perdant leur audace avec leur pouvoir, furent obligés de se tenir cachés pour éviter les représailles. Toute la populace quitta le verd, couleur des rebelles, & prit le blanc, & l'on ne porta plus dès-lors impunément une écharpe bleue dans la ville.

Enfin le traité général fut signé sur la fin de Juillet avec tous les articles dont Gourville étoit convenu dans son traité particulier. Le Roi y pardonnoit aux Bordelois leurs rébellions passées, les rétablissoit dans tous leurs priviléges, avec cette clause cependant, que les magistrats établis par les factieux seroient destitués, & d'autres remis à leur place. Les deux ducs envoyerent aussitôt à la cour, chacun de leur côté, Candale, Gourville & Vendôme, Montesson, pour avoir la ratification. Mazarin ne fut mécontent que de l'article qui

portoit une amnistie générale pleine & entiere ; il auroit voulu avec raison que pour l'exemple, on eût excepté du pardon général Duretête & cinq ou six des plus forcenés Ormistes. Le conseil dressa en conséquence deux déclarations d'amnistie ; l'une en tout conforme au traité, & qui devoit être présentée la premiere, ne s'en éloignoit qu'en ce qu'elle exceptoit Duretête & ses six complices du pardon général ; la seconde, qui ne devoit être montrée que dans le cas où celle-ci seroit refusée, accordoit l'amnistie sans aucune restriction : l'une & l'autre transféroit en outre à la Réole le parlement de Bordeaux, & ordonnoit à ceux qui avoient tenu & dans cette ville & dans Agen, de se transporter dans la premiere pour y exercer leurs fonctions jusqu'à nouvel ordre : S. M. par un autre article, ordonnoit que le château Trompette seroit rétabli. Arrivé avec ces deux pieces en Guienne, Gourville ne fut pas dans la nécessité

1653.

de montrer la seconde. Les Bordelois, qui avoient déja goûté les douceurs de la paix, reçurent la premiere sans murmures, dans une assemblée tenue à la Bourse, d'où l'on envoya signifier aux princes & princesses, ainsi qu'à leurs serviteurs, qu'on acceptoit l'amnistie, & qu'on les prioit de sortir de la ville. Duretête en même temps & les autres Ormistes désignés dans la déclaration, furent arrêtés, & on ne les laissa point languir dans l'attente du supplice: Duretête fut roué & mis en quartiers sur les portes de la ville; quatre autres furent pendus, & on en laissa évader deux, pour lesquels le prince de Conty, dans la suite, obtint des lettres de grace, après son mariage avec la niece du ministre.

1653. Le 31 Juill.

Cependant, conformément au traité, ce prince sortoit de Bordeaux pour se rendre à Cadillac, & de-là à Pézenas, & la duchesse de Longueville alloit à Montreuil-Bellai, maison de son mari,

Le 2 Août.

expier dans la pénitence les foiblesses de l'amour & les crimes de l'ambition. 1653.
La princesse de Condé, son fils, Marsin, Lénet & tous ceux qui devoient les accompagner, partoient en même temps sous l'escorte de Chavagnac, & après avoir couché à Blanchefort, & de-là à l'Esparre, montoient sur un vaisseau de l'armée navale d'Espagne, qui devoit les conduire auprès de Condé, où ils alloient joindre le marquis de Persan, le comte de Coligny, le comte de la Suze, le comte de Guitaud, le comte de Fiesque, Dumont, lieutenant-de-roi de Saumur; le président Viole, Chenailles, conseiller au parlement de Paris; & Trancars, conseiller de Bordeaux, qui tous étoient déja avec le prince en Espagne. Le lendemain, les deux ducs ayant fait leur entreé dans Bordeaux, allerent descendre à l'église métropolitaine, où l'on chanta un *Te Deum*. Il fut suivi d'un sermon prêché par le même pere Ithier

1653. qui avoit échappé à la furie des Ormistes : il put parler cette fois de fidélité & d'obéissance, sans craindre la mort honteuse qu'on lui avoit préparée quelque temps auparavant. Son zele ne resta point sans récompense, & il obtint l'évêché de Glandeve. Dès le lendemain, on procéda à l'élection des nouveaux jurats, suivant l'esprit de la déclaration, & tout le monde rentrant dans le devoir, on vit jusqu'au colonel Balthasar accepter l'amnistie, & passer avec son régiment au service du Roi.

J'ai parlé d'une armée navale d'Espagne qui devoit emmener la princesse de Condé & sa suite. C'est qu'en effet, sur les pressantes sollicitations de Chouppe & de St. Argoulin, les Espagnols, après leurs longueurs ordinaires, avoient enfin envoyé une flotte sous les ordres du duc d'Albukerque. Après être entrée dans la bouche de la Garonne, elle s'étoit avancée vis-à-vis de Castillon-de-Médoc, dans le dessein d'attaquer

un fort qu'avoit fait conſtruire le duc de Vendôme, ſous le nom de *fort Céſar*. Ce fort, ainſi qu'un autre appellé le *fort Neucheſe*, garni d'une redoutable artillerie, les empêchoit de remonter plus haut la riviere. La ſignature du traité leur fit perdre ce deſſein, & ils auroient repris ſur le champ la route d'Eſpagne, ſi la néceſſité de ſe fournir de vivres dans le Médoc ne les eût retenus ſur la côte. Le curé de Poliac, d'intelligence avec eux, & faiſant contre la France ce que dans la ſuite fit pour elle Alberoni, dans le temps qu'il n'étoit encore que ſimple curé de village, pendant la funeſte guerre de la ſucceſſion; le curé de Poliac leur fourniſſoit des farines à une piſtole le ſac, & leur en avoit déja livré ſecrétement une prodigieuſe quantité. Chavagnac ayant ſurpris le paſteur infidele, le força à ſervir une embuſcade qu'il dreſſa aux Eſpagnols durant la nuit : il fit arborer un linceul blanc qu'on attachoit

1653. Chavagnac.

au clocher comme un signal aux cha-
1653. loupes ennemies d'avancer. Trompés par cette vue, les Espagnols s'approchent, à leur ordinaire, à la pointe du jour ; Chavagnac en laisse débarquer environ quatre cents, de six cents qui étoient dans les chaloupes, puis fondant tout-à coup sur eux par quatre endroits, & les enveloppant entre quatre feux, il en couche cent sur le carreau, en fait cent autres prisonniers, dont deux capitaines de vaisseau & vingt-sept officiers, & force le reste de regagner à la hâte & dans le plus grand désordre, la flotte, dont il essuie le canon sans perdre un seul homme, restant maître de dix-huit chaloupes & d'un brigantin. Après cet échec, les ennemis ne tarderent pas à reprendre la route d'Espagne, & lorsque le duc de Vendôme, qui s'étoit avancé à Blayes pour les combattre, parut, ils étoient déja si éloignés, que l'amiral de France en perdit l'envie de les poursuivre.

Après leur départ, de tant de villes 1653.
qui, dans ces cantons, avoient levé l'étendart de la rébellion, il ne restoit plus que Périgueux qui n'eût pas encore profité de la clémence du Roi. Le duc de Candale se préparoit à l'attaquer, & détachoit déja, pour l'investir, six mille hommes sous les ordres de Chavagnac, tandis que Sauvebœuf s'avançoit d'un autre côté dans la même intention : mais ces préparatifs furent inutiles. Chanclos, qui commandoit dans
la place avec douze cents hommes du Ibid.
régiment de Condé, ayant eu quelques soupçons que Boudin, l'un des magistrats, entretenoit des correspondances avec l'armée royale, & étant allé chez lui avec deux de ses officiers pour s'en éclaircir, Boudin, qui étoit alors avec deux de ses amis, se mit en défense : s'étant tous trois armés de mousquetons, ils tirerent sur Chanclos & ses deux officiers, qui tomberent percés ainsi que lui : les meutriers sortent alors, appel-

1653 lant le peuple à la soumission, & en criant : *Liberté ! Vive le Roi ! Le tyran est mort* ! A ces mots, le peuple s'arme & se joint à eux. La Beaume, que la mort de Chanclos avoit laissé à la tête des troupes, les rassemble dans un quartier de la ville, & veut faire quelque résistance : mais accablé bientôt par le nombre, il est obligé de se rendre à discrétion. Sur ces entrefaites arrive Chavagnac, qui lui fait obtenir une capitulation plus honorable, & lui permet de se retirer avec sa garnison à Sténay. Le duc de Candale vient bientôt lui-même dans la ville, & comme elle s'étoit rendue extrêmement coupable, il ne parle que de gibets & d'échaffauts. Il vouloit d'abord faire pendre le maire, comme le plus criminel ; mais il étoit l'hôte de Chavagnac, qui obtint sa grace. Le duc ayant fait ensuite assembler les principaux habitans, leur reproche leur rébellion dans les termes les plus durs, & tire de sa poche une harangue que

leurs magiſtrats étoient allés faire à Condé, dans laquelle ils ſupplioient ce prince de leur envoyer des troupes & un gouverneur pour les délivrer des impôts dont on les accabloit tous les jours. Après la lecture de cette piece, où le Roi étoit traité de *tyran*, le duc nomme quatre des plus criminels habitans pour être pendus, & avertit les autres qu'on va raſer leurs murailles. A cette terrible ſentence, les habitans ſe jettent à ſes genoux pour faire changer d'auſſi dures conditions ; le duc ſe montre inexorable, mais c'étoit pour ſe laiſſer fléchir par cent mille francs que la ville lui compta, & trois mille piſtoles qu'obtint Chavagnac pour ſon interceſſion : moyennant cette ſomme, il ne fut plus parlé ni de démolitions, ni de gibets. 1653.

La reddition de Périgueux mit fin à tous les troubles ; il ne reſta plus aucun veſtige de ſédition dans tout le royaume, & l'autorité royale, plus raffermie que jamais par les ſecouſſes même dont

1653. on avoit voulu l'ébranler, commença à se déployer avec cette vigueur qui ne fit qu'aller en croissant sous le regne de Louis XIV. Les efforts de la faction sur la frontiere, bien qu'une suite des premiers mouvemens, ne sont pas de mon sujet : ces événemens rentrent dans l'histoire générale, qui ne doit s'en occuper que comme d'une guerre de nation à nation, quoique Condé prêtât son bras aux ennemis. L'histoire de la fronde est finie.

Il ne nous reste qu'à profiter d'une grande vérité, dont elle n'a été, pour ainsi dire, que le développement : je l'emprunterai d'un auteur ancien, qui connoissoit bien le cœur humain & les ressorts secrets qui le font mouvoir. Dans l'histoire d'une guerre assez semblable à celle qui vient de nous occuper, il s'exprime ainsi : « Le nom spécieux de *bien public* n'étoit qu'un » voile dont se couvroient tous ceux » qui, dans ces temps-là, troublerent

Sall. Cat, trad. du P. Doutrev.

» l'état, ſous prétexte de ſoutenir les » intérêts du peuple, ou de procurer » au ſénat la plus grande autorité : leur » élévation particuliere étoit le motif » de tant de combats. 1653.

Nous avons vu cette maxime ſe vérifier preſqu'à chaque page de cet ouvrage, & c'eſt ſans doute la plus ſolide inſtruction que nous puiſſions en tirer : mais en même temps qu'elles nous feront déplorer les malheurs des guerres civiles, où néceſſairement une partie des citoyens trompe, & l'autre eſt trompée, s'ils ne vont juſqu'à s'entr'égorger, n'oublions pas que c'eſt peut-être à ces jours de ténébres & de calamités que nous devons ces jours brillans & à jamais mémorables qui les ſuivirent : viciſſitude étonnante & qui paroîtroit peut-être incroyable, ſi, comme l'a ſagement remarqué avant nous un illuſtre écrivain, le ſiécle d'Auguſte, avec les mêmes circonſtances n'eût déja amené les mêmes réſultats. Qui pour- Le préſid. Hénault.

1653. roit, dans une pareille révolution, méconnoître cette sage providence qui veille à la sûreté des empires, qui, des causes même de leur ruine, tirant celles de leur agrandissement, comme des causes de leur agrandissement elle tire celles de leur ruine, fait vivre ou mourir les royaumes à son gré, & met en œuvre jusqu'aux passions des hommes pour l'accomplissement de ses impénétrables desseins!

Fin du quatorzieme & dernier livre.

ADDITIONS,

ADDITIONS, CORRECTIONS, ou Explications de quelques endroits de l'Esprit de la fronde.

Tome I, page 174, après la ligne 13.

LE cardinal de Retz semble pencher pour les généalogistes qui donnent une naissance obscure à Mazarin: ces généalogistes auroient pu lui faire à lui-même le même reproche. Avant que la France eût eu des Médicis pour Reines, sa famille étoit très-obscure, & il falloit toute la faveur qu'elle eut sous Catherine de Médicis, qui l'amena en France, pour en tirer des maréchaux de France, des cardinaux & des archevêques de Paris. C'est ce qu'on reprocha à Retz dans les libelles de la fronde, & particuliérement dans l'apologie du prince de Conty, in-4°. 1652. *On n'a jamais oui parler*, y dit-on, *de la famille des Gondy, avant le régne de Henri II, & il est encore beaucoup de vieillards qui ont vu le premier des ancêtres du cardinal de Retz, servir en très vil officier dans la maison de Catherine de Médicis.*

Tom. III, p. 19, après la ligne 5.

Cet établissement dans la Franche-Comté plaisoit beaucoup à Condé; il y revint lorsqu'il fut question de faire sa paix avec la France, & que les Espagnols, voyant l'opiniâtreté de Mazarin, offrirent au prince de lui donner un établissement indépendant, & se couvrirent ainsi de gloi-

re par une des plus belles actions qu'une nation ait jamais faite dans les mêmes circonstances, en s'obstinant eux-mêmes à vouloir rétablir un prince qui, rentré dans le sein de sa patrie, pourroit devenir si fatal à leur monarchie Voici ce qu'on trouve à ce sujet dans une instruction dont l'original est signé de la main de Condé, & daté de Bruxelles le 11 Mai 1659. Elle est adressée à Caillet, son secrétaire, qu'il envoyoit à Lénet, alors à Madrid.

» Si l'on veut me donner, dit le prince, la » Franche-Comté pour récompense, & que » pour cela il me faille renoncer à mes gouverne- » mens, & à toutes les places que j'ai en France, » j'y consentirai, pourvu néanmoins que mon » fils y retourne jouir de mes biens & de ma » charge de grand-maître: (*le prince Thomas de* » *Savoye ne l'avoit que par commission, comme* » *nous l'avons dit*) : car comme cette charge » est une charge de la couronne qu'on ne peut » jamais ôter pendant la vie de celui qui la » possède, à moins de lui faire son procès & » d'être déclaré criminel, aussi ne consentirai-je » jamais qu'on me l'ôte, ni n'en donnerai ma » démission que pour mon fils.....Pour Char- » lemont, Philippeville & Mariembourg, il » faut déclarer tout net que je n'en veux point... » Je ne veux point non plus d'autres petits éta- » blissemens, qui me seroient plus ruineux que » profitables... Il m'en faut qui me rendent » un souverain indépendant.... Pour cela, il » ne faudra pas faire difficulté de dire que ce » qui m'accommoderoit le mieux est la Franche- » Comté en souveraineté avec les mêmes droits » que sa majesté catholique la possède... On insi- » stera là-dessus tant qu'on pourra comme sur

» la seule chose qui me puisse accommoder ». Et à la fin de l'instruction par apostille. « Que » si l'on me donne la Franche-Comté avec tous » les revenus & les places qui en dépendent, » sans aucune réserve, au même état que le » Roi la posséde présentement, & que j'en puisse » jouir en toute souveraineté, sans qu'il y pût » avoir d'obstacle, ni d'embarras de quelque » part que ce soit, & que pour cela on soit » obligé de laisser ma charge de grand-maître, » je pourrois bien me résoudre à l'accepter de » cette façon là, & ne presser pas qu'on me » rende ma charge, pourvû néanmoins qu'on » ne m'oblige point d'en donner ma démission : » mais il ne le faut faire que dans l'extrémité.

Tom. IV, Liv. X, Chap. V, sur la fin.

Comme les originaux de ces divers traités faits pour la liberté des princes me sont tombés entre les mains, je crois faire plaisir au lecteur de les placer ici comme piéces justificatives.

» Son altesse royale ayant jugé nécessaire, » pour le service du Roi & le bien de l'état, que » messieurs les princes fussent mis en liberté, » en donnant assurance qu'ils demeureront in- » séparablement attachés aux intérêts du Roi » & du royaume; & même S. A. R. ayant té- » moigné à la Reine que c'étoit son avis & » son sentiment, elle a estimé encore impor- » tant pour assurer la tranquillité publique & » pour sa satisfaction particuliere, de faire le pré- » sent traité, par lequel les amis & serviteurs » de messieurs les princes cy-soussignés, pro- » mettent audit nom de messieurs les princes » & en vertu du pouvoir qu'ils en ont, une ami- » tié perpétuelle, sincére & véritable à S. A. R.

» avec tout le respect qui est dû à sa personne » & à sa naissance, & une reconnoissance très » parfaite de la liberté qu'ils lui devront.

» Et afin que par ce moyen ils puissent con» spirer plus puissamment à tout ce qui se trou» vera bon, utile & glorieux pour le bien de » l'état, ils sont convenus des articles qui sui» vent.

» 1°. Que S. A. R. ayant résolu d'éloigner » des conseils de S. M. le cardinal Mazarin, » comme la véritable cause de tous les désor» dres de l'état & de la division de la maison » royale, messieurs les princes promettent de ne » s'y point opposer.

» 2°. Que S. A. R. pourra conserver dans le » conseil d'en-haut telles personnes qu'il lui plai» ra de celles qui y sont à présent, même y faire » donner l'entrée à telles autres personnes qu'il » en jugera capables, sans que messieurs les prin» ces y puissent apporter d'obstacles, ni rien in» nover dans ledit conseil que du consente» ment de S. A, R.

» 3°. Que messieurs les princes ne s'oppose» ront point à l'accommodement de M. de » Lorraine avec la France, au contraire y ap» porteront toutes les facilités possibles; S. A. » R. promettant d'employer son autorité pour » conserver les intérêts & établissemens de » mondit sieur le prince, sans qu'il puisse être » dépossédé ni y renoncer, qu'il ne soit satis» fait & qu'il n'ait reçu au préalable la récom» pense.

» 5°. Que M. le prince ne pourra prétendre à » la charge de connétable que du consentement » de S. A. R.

» 6°. Que messieurs les princes honoreront

» de leur amitié tous ceux qui font profession » d'être serviteurs particuliers de S. A. R. & » nommément messieurs de Beaufort, le coad- » juteur de Paris, de Retz, de Brissac & Noir- » moutiers.

» 7°. Comme aussi S. A. R. promet l'hon- » neur de ses bonnes graces & sa protection » aux amis & serviteurs de messieurs les prin- » ces, & donne sa foi & sa parole de leur faire » tous les offices possibles vers la Reine & ail- » leurs, & généralement toutes les choses néces- » saires pour le service du Roi & le repos de » l'état.

» Le présent traité a été signé par S. A. R. » & par M. le président Viole, ayant nommé- » ment le pouvoir, madame la princesse pala- » tine, M. de Nemours, M. le maréchal de la » Mothe, & M. Renaud, tant en leur nom qu'en » celui de M. le prince, en vertu du pouvoir » qu'ils en ont.

» Et s'il arrivoit, ce qu'ils jugent pourtant » ne pouvoir être, que messieurs les princes y » contrevinssent, ils s'obligent de renoncer » entiérement à l'honneur de leurs bonnes gra- » ces, & d'être directement opposés à leurs in- » térêts. Le présent traité a été signé en double. » Fait à Paris ce 30 Janvier. Signé *Gaston. Viole.* » *Anne de Gonzague. Charles de Savoye. Le* » *maréchal de la Mothe. Renaud.*

» Madame la princesse palatine & M. le duc » de Nemours promettent à madame la du- » chesse de Montbâzon, au nom de M. le » prince, de M. le prince de Conty & de M. » le duc de Longueville, qu'ils feront exécuter » les articles suivans, après qu'ils feront en li- » berté.

» M. le prince de Conty donnera à M. le
» comte de Rochefort la valeur de ving-cinq
» mille livres de rente en bénéfices.

» Messieurs les princes & M. le duc de *Lon-*
» gueville feront payer par la cour à madame
» de Montbâzon, dans l'espace de deux ans
» après leur sortie, quatre-vingt-dix *mille écus,*
» qui lui sont dûs par le Roi, & feront mon-
» ter lad. somme jusqu'à cent mille écus, &
» outre cela, en paieront les intérêts au denier
» vingt, jusqu'à l'entier paiement de lad. som-
» me, ou donneront à madame de Montbâson
» dix mille écus, trois mois après leur sortie.

» Messieurs les princes, en considération des
» services que M. le marquis de la Boulaye leur
» a rendus depuis leur prison, promettent
» de le conserver & maintenir dans son gou-
» vernement & dans sa charge, & de lui en
» faire donner la survivance: & M. le prince
» de Conty promet de donner dix ou douze
» mille livres de rentes en bénéfices à un de
» messieurs ses enfans, moyennant quoi mad.
» la duchesse de Montbâzon promet, pour elle
» & pour ses amis, d'entrer & de demeurer
» constamment dans les intérêts de messieurs
» les princes, & d'aider de tout son pouvoir à
» procurer leur liberté; & messieurs les princes
» lui promettent aussi de la prendre & ses amis
» en leur protection. Fait à Paris le 30 Janvier
» 1651. Signé *Anne de Gonzague. Charl. Emm.*
» *de Savoie.*

» L'un des plus sensibles déplaisirs qu'ait reçu
» M. le prince depuis sa détention, c'est d'a-
» voir appris qu'on l'ait accusé d'avoir man-
» qué de respect & de déférence pour S. A. R.
» & qu'on ait employé cet artifice afin de les

» désunir & d'altérer leur bonne intelligence ;
» dont M. le prince s'est toujours trouvé honoré, & qui est très nécessaire pour le bien
» du service du Roi ; ce qui lui a fait souhaiter avec tout le respect qu'il doit à la personne & à la naissance de Sad. A. R. de l'établir par des alliances très étroites, afin
» d'assurer par ce moyen le repos de la France :
» & pour cet effet nous a convié, nous Pierre
» Viole, conseiller du Roi dans tous ses conseils & président dans son parlement, de
» supplier Sad. A. R. de vouloir honorer M.
» le duc d'Enguien du mariage d'une de ses
» filles. A quoi S. A. R. ayant consenti, &
» ayant reçu cette proposition avec beaucoup
» de ressentiment comme un témoignage du
» dessein que M. le prince a de s'unir parfaitement à elle, pour le bien du service du
» Roi, & de vivre dans une entiere intelligence ; il a été convenu que sitôt que M. le
» prince seroit en liberté, il feroit toutes les
» choses nécessaires pour assurer le mariage de
» M. le duc d'Enguien, son fils, avec l'une
» des filles de S. A. R. ; que l'on en dresseroit
» les articles raisonnables, avec condition de
» les faire accomplir, & exécuter ledit mariage
» le plutôt que faire se pourra ; lesquels articles seront signés par S. A. R. & M. le prince.
» Ce que nous, en vertu du pouvoir que nous
» en avons, avons promis & promettons, &
» engageons la foi de M. le prince, qu'il se
» trouve honoré & très obligé à S. A. R. du
» consentement qu'elle apporte à cette proposition, & qu'il exécutera de point en point
» ledit article ; & avons aussi déclaré & déclarons que M. le prince de Conty, M. & mad.

» de Longueville ont reçu avec respect l'hon-
» neur de cette alliance, & nous ont donné
» pouvoir d'y consentir de leur part. Le présent
» écrit a été signé en double. Fait à Paris le 30
» Janvier 1651. Signé *Gaston*. *Viole*.

» Messieurs les princes de Condé & de Con-
» ty, & M. & mad. de Longueville, reconnois-
» sant combien leur union avec S. A. R. leur
» est honorable, & avantageuse au public, &
» que les alliances peuvent beaucoup servir à
» l'affermir, nous ont convié, Anne de Gon-
» zague, princesse palatine, de faire trouver
» bon à S. A. R. que M. le prince de Conty re-
» cherchât en mariage mademoiselle de Che-
» vreuse, qui a l'honneur d'être de la maison
» de mad. la duchesse d'Orléans, & honorée
» particuliérement de la bienveillance de S. A.;
» ce qui ayant été agréé par Sad. A. & reçu
» avec respect par mad. de Chevreuse, nous,
» princesse palatine, promettons, au nom & en
» vertu du pouvoir que nous avons de MM. les
» princes & de madame de Longueville, & en-
» gageons la foi & honneur de M. le prince de
» Conty, que sitôt qu'il sera en liberté, il passe-
» ra les articles qui seront trouvés raisonnables
» entre lui & mademoiselle de Chevreuse, &
» l'épousera en face de notre mere sainte église;
» & avons déclaré que M. le prince, M. & mad.
» de Longueville ont aussi trouvé bon que nous
» engageassions leur foi & honneur qu'ils con-
» sentiront, agréeront & approuveront ledit
» mariage; & pour la validité de cet article, il
» a été signé de S. A. R. d'une part, & mad. la
» princesse palatine d'autre, & mad. de Che-
» vreuse y est intervenue, & a été signé en
» double. Fait le 30 Janvier 1651. Signé *Ga-*
» *ston*. *Anne de Gonzague*. *Marie de Rohan*.

Tome IV, Liv. XII, Chap. IV.

Cette aventure du prince de Conty, dans Bourges, est racontée différemment dans un manuscrit trouvé parmi les papiers de Lénet, & qui a pour titre : *Mémoire pour servir aux affaires de Guienne, & qui fait voir les raisons pourquoi M. le prince de Conty a abandonné le parti de son frere.* Cette piece est toute à l'avantage du prince de Conty, & je la crois de Sarrazin, qui y est aussi disculpé : on peut la regarder comme une espece d'apologie de la conduite du prince, & une satyre de celle de Marsin & de Lénet ; ainsi il ne faut l'employer qu'avec beaucoup de précautions. Mais ici, comme Marsin & Lénet n'ont aucun rapport à ce que le manuscrit raconte, il paroît qu'on peut y ajouter foi. Voici donc comment il s'exprime : « la » cour part de Fontainebleau, s'avance vers le » Berry ; la sédition est prête de se former dans » Bourges contre le prince de Conty, sur la » nouvelle que le Roi y venoit.

» Le prince de Conty fait arrêter le maire » de la ville, (*Monglat, que j'ai suivi, dit le* » *lieutenant-genéral du bailliage*) & le fait con- » duire prisonnier dans la grosse tour. Il monte » à cheval, il va dans les rues, il distribue de » l'argent au peuple, raffermit son parti, & » fait par-là balancer le Roi de venir en Berry.

» La cour, pressée sous main par les éche- » vins de Bourges, & avertie que la ville n'é- » toit pas en état de se défendre, passe la Loire, » & s'avance en Berry.... Le prince de Conty » donne ordre à toutes ses troupes de se rendre » à Montrond, sort de Bourges avec mad^e. de » Longueville & M. de Nemours, tire le maire

» de la tour, & l'emmene pour servir de repré-
» sailles, & marchant la nuit, en peu d'heures
» se rendit à Montrond.

Même Tome, même livre, même Chap.

Je n'ai presque fait qu'indiquer la fuite du prince de Conty & de la duchesse de Longueville, lorsqu'ils se sauverent de Montrond à Bordeaux, parce que les mémoires ne me fournissoient pas davantage. Voici quelques particularités à cet égard, qui se trouvent dans le manuscrit ci-dessus. « Les troupes du Roi se
» postent à Charenton, petite ville à demi-
» lieue de Montrond.... Le soir, le prince de
» Conty, ayant laissé dans Montrond, Persan,
» lieutenant-de-roi du Berry, avec trois cents
» chevaux & deux mille hommes de pied, avec
» des munitions pour plus d'un an, envoie don-
» ner une grande alarme à Charenton, & ce-
» pendant se leve de Montrond avec sept cents
» chevaux, & accompagné de mad. de Longue-
» ville & de M. de Nemours, dont les desseins
» sur l'Auvergne n'avoient pas réussi, passe le
» Cher à Montrond, la Creuse à Argenton,
» la Gartempe au-dessus de Magnas, & la Vien-
» ne à l'Isle-en-Jourdain, faisant 84 lieues de
» marche sans se reposer que deux heures de
» quinze en quinze heures. En passant à Bélat,
» petite ville de la Marche de Limosin, les
» habitans tirerent quelques mousquetades au
» travers du carrosse de mad. de Longueville,
» où elle étoit à l'arriere-garde. Le prince de
» Conty fit mettre pied à terre aux gendarmes
» chevaux-légers qui l'accompagnoient, & se
» mettant à la tête avec M. de Nemours, se
» résolut d'emporter Bélat. Les habitans de-

„ manderent pardon, & menerent à la potence „ ceux qui avoient tiré. Le prince de Conty les „ fait délivrer.... M. le prince vint au-devant „ de lui à Libourne, où, ayant conféré, ils se „ rendent à Bordeaux ensemble.

Tome V, Liv. XIII, Chap. I.

Les obstacles suscités au coadjuteur pour retarder sa promotion, ne vinrent pas de Mazarin seul; il eut encore à déconcerter les menées de Condé, de Conty & des Espagnols, qui faisoient travailler secrétement le duc de l'Infantado, ambassadeur de ces derniers à Rome, lequel avoit ordre de ne rien épargner auprès du pape pour empêcher la nomination de Gondy: c'est ce qui paroît par ce passage de l'instruction donnée à St. Argoulin, citée ci-dessus, où on lui ordonnoit de travailler à la nomination du prince de Conty: " Et d'autant que M. Dom „ Louis ait chargé M. Lénet de donner parole „ à S. A. de la part de S. M. C. qu'elle s'op- „ poseroit par toute voie en cour de Rome, à „ la promotion du coadjuteur de Paris au car- „ dinalat, ledit sieur de St. Argoulin lui par- „ lera & agira de la part de S. A. en confor- „ mité du mémoire de M. le prince de Con- „ ty, dont la teneur s'ensuit.

„ On desire que M. l'ambassadeur d'Espagne „ fasse son possible, emploie l'autorité du Roi „ son maître, & le crédit des cardinaux de sa „ faction, pour empêcher que le pape ne fasse le „ coadjuteur de Paris cardinal.

Tom. I, II, III, IV & V.

J'ai tâché dans tout le cours de cet ouvrage de donner une véritable idée de tous les acteurs

qui y ont figuré : je viens de retrouver une piece intitulée : *le Jeu des dez, ou la Raffle de la cour*, où les principaux de ces personnages que j'ai mis en action, sont assez bien peints en peu de mots : j'en vais donner ici un extrait ; ce sera une espece de récapitulation de ce qu'on vient de lire.

Le Jeu des dez, ou *la Raffle de la cour*.

Le Roi.

La primauté emporte tout.

La Reine.

A moi les dez, je vais faire un bon coup.

Le duc d'Orléans.

J'ai joué à dépêche compagnon.

Le duc de Vendôme.

J'ai toujours craint raffle de trois.

Le duc de Mercœur.

Je veux jouer maintenant ; personne n'empêchera mon jeu.

Le cardinal Mazarin.

J'ai tout gagné jusqu'à présent, j'ai fait raffle de quatre.

M. de Beaufort.

Si je pouvois faire un point de plus en raffle, mon jeu seroit plus beau que le vôtre.

Le coadjuteur.

Si je n'eusse ménagé mon jeu, j'aurois perdu jusqu'à ma crosse...

Le prince de Condé.

Toute ma chance est tournée.

Le duc de Longueville.

Voulant piper, j'ai été pris sur le fait.

Le prince de Conty.

Nous sommes à deux de jeu....

L'abbé de la Riviére.

Tout le monde croit que je triche.

Mademoiselle.

Il y a long-temps que j'attends un bon hazard.

La duchesse de Chevreuse.

Je conseille mieux que je ne joue.

La duchesse de Montbâzon.

La piece que je mets, toujours me fait gagner.

Le chancelier Séguier.

Je m'entretiens toujours dans le hazard du jeu.

Chateauneuf, garde des sceaux.

Il y a long-temps que je regarde jouer.

Molé.

J'aurois plus gagné de jouer le franc jeu; la tricherie revient toujours à son maître.

D'Emery.

Je me devois tenir à mon gain : je me repens d'avoir rentré au jeu......

Parmi le peu de bonnes piéces que la fronde produisit contre Mazarin, on peut compter celle-ci, dont l'extrait, je crois, ne pourra qu'amuser.

Instruction à la loi Mazarine, par dialogue.

D. Etes-vous Mazarin ?

R. Oui, par la grace de Dieu, qui est mon intérêt.

D. Qui est celui qu'on doit appeller Mazarin ?

R. C'est celui qui ayant été appellé au gouvernement de l'état, croit & fait profession de la loi Mazarine.

D. Quelle est la doctrine Mazarine ?

R. C'eſt celle que les tyrans françois ont enſeignée, & que les partiſans embraſſent de tout leur cœur.

D. Eſt-il néceſſaire de ſavoir cette doctrine ?

R. Oui, ſi l'on veut bien faire ſes affaires & ſon profit dans ce monde.

D. Quel eſt le ſigne du Mazarin ?

R. C'eſt le ſigne de la croix imprimé ſur l'or & ſur l'argent.

D. Comment ſe fait-il ?

R. En prenant de toutes mains au nom du Roi.....

D. Quelle eſt la fin de la loi Mazarine ?

R. De ſe rendre maître abſolu du Roi, des princes, du parlement & du peuple.

D. Combien de choſes ſont néceſſaires pour parvenir à cette fin ?

R. Cinq; à ſavoir: obſéder l'eſprit du Roi; lui donner de mauvaiſes impreſſions contre les princes, le parlement & le peuple; 2°. jetter la diviſion dans la maiſon royale; 3°. rendre nuls tous les arrêts du parlement par ceux du conſeil; 4°. tenir une puiſſante armée qui ravage tout; 5°. promettre beaucoup plus qu'on ne veut donner à ceux de ſon parti.

D. Quelle eſt la foi Mazarine ?

R. De croire que tout étant au Roi, on le peut prendre ſans être obligé de reſtituer à perſonne.

D. Où eſt compris le ſommaire de cette foi ?

R. Dans les articles ſuivans, diviſés en douze points: Je crois au Roi pour mon intérêt, lequel eſt tout-puiſſant à faire agir toutes choſes, & à Mazarin ſon unique favori, lequel a été conçu de l'eſprit mercénaire, né du cardinal de Richelieu; il a ſouffert ſous Gaſton & la fronde;

est mort pour son ministere; est descendu aux enfers; est assis à la droite de Lucifer, & de-là viendra pour persécuter les vivans. Je crois à son esprit & à l'église du malin, ou plutôt à la congrégation des partisans, au gouvernement des états, au maniement des finances, à la résurrection des impôts, & à la maltôte éternelle.....

D. Quelles sont les vertus théologales du mazarinisme?

R. Trois; savoir: ambition, avarice & vengeance.

D. Quelles sont les vertus cardinales du mazarinisme?

R. Quatre; savoir: trahison, ingratitude, insolence & pai.....

D. Quelle est la charité du mazarinisme?

R. L'amour de soi-même, par lequel on aime son intérêt plus que toute chose, & son prochain, en souhaitant son bien.

D. Quels sont les commandemens de la loi du mazarinisme?

R. 1. Un seul intérêt tu adoreras & aimeras parfaitement.

2. Envain l'argent du Roi ne mangeras, ni l'état pareillement.

3. Les occasions observeras, pêchant en eau trouble fortement.

4. Les favoris honoreras, afin que tu vives longuement.

5. Leur homicide point ne feras de fait, ni volontairement.

6. Luxurieux un peu tu seras de fait & de consentement.

7. Faux témoignage tu diras, pour servir l'état promptement.

8. Le bien d'autrui convoiteras, si tu ne le peux autrement.

9. L'œuvre de chair desireras de jour & aussi nuitamment.

10. Continuellement voleras le peuple en le tyrannisant.

D. Quels sont les principaux commandemens de Mazarin ?

R. Ce sont les cinq grosses fermes.

D. Quelles sont les bonnes œuvres ?

R. C'est de faire jeûner, mettre tout à l'aumône, & envoyer les gens de bien à l'hôpital.

D. Qu'appellez-vous péché d'origine ?

R. C'est d'être frondeur.

D. Ce péché ne peut-il s'effacer.

R. Oui, pour une grande somme d'argent, & allant rendre hommage à l'idole de Mazarin.

D. Quelles sont les dernieres choses qui arriveront à l'homme-mazarin ?

R. Quatre : le jugement, le supplice, la mort & l'enfer.

En applaudissant à quelques différens traits de cette piece, nous sommes bien loin d'approuver le cadre qu'on leur a donné, & nous ne l'aurions pas même citée, si, quoique très rare, elle n'étoit déja imprimée ailleurs, & si elle ne donnoit une idée de l'esprit du temps, qui dans ses plaisanteries, comme nous l'avons déja dit, ne respectoit pas plus la majesté divine que la majesté royale : au reste, cette satyre est attribuée à Bussy-Rabutin, qui, comme on sait, avoit plus d'un ouvrage de cette nature à se reprocher. Nous n'approuvons pas davantage la piece suivante : tout aussi ingénieuse, elle a les mêmes défauts, mais le même avantage pour faire connoître l'espece de plaisanterie qu'on se permettoit alors.

La Passion de la cour.

Le Roi.

Le Roi étant sorti pour aller à St. Germain, a dit : je vous dis en vérité que l'un de vous me doit trahir.

Mazarin.

N'est-ce point moi, Seigneur ?

Le duc d'Anjou.

Tu as dit vrai.

Le duc d'Orléans.

Qu'est-ce qu'il vous en semble.

Le prince de Conty.

Il est coupable de la mort.

Le prince de Condé.

Pardonnez-lui.

Le duc de Longueville au parlement.

Il ne peut pas servir à Dieu & à l'argent.

La France.

On a ôté toutes mes dépouilles pour lui donner.

Le duc d'Elbœuf.

Il n'est pas le plus grand serviteur de son maître.

Le duc de Beaufort au parlement.

Ne craignez rien.

M. de Bouillon.

Si vous lui pardonnez, vous ne serez point ami de César.

M. d'Harcourt.

J'ai soif.

Le parlement.

Il est expédient qu'un homme meure, de peur que tout le monde ne périsse.

M. de Villeroy.

Mon ame est triste jusqu'à la mort.

Les Parisiens.

Il doit mourir, selon la loi.

Mazarin.

J'ai péché, trahissant le sang juste.

Le peuple.

Otez-le : crucifiez-le.

Le prince de Condé.

Qu'est-ce qu'il a fait de mal ?

Les Parisiens.

Il s'est fait Roi.

M. d'Harcourt.

Vous voulez crucifier votre Roi ?

La France.

Nous n'avons pas de Roi, sinon Louis.

M. de la Mothe.

Tout est consommé.

D'Emery à Mazarin.

Monsieur, souvenez-vous de moi quand vous serez au gibet.

Mazarin à Emery.

Je vous dis en vérité que vous serez aujourd'hui dans l'enfer avec moi.

De l'espoir de Mazarin.

Hélas ! malheur à moi : qui est ce qui me délivrera de tant de langueur & de gémissement ?

Le diable, ton maître.

FIN.

TABLE

Des Chapitres contenus dans ce cinquieme Volume.

LIVRE TREIZIEME.

LIVRE QUATORZIEME.

Fin de la Table.

FAUTES A CORRIGER.

PAge 43, ligne 2, prélat instruit, *lisez* philosophe. Pag. 112, lig. 6 de la note, caman, *lis.* cancan. Pag. 136, l. 22, bien, *lis.* bientôt P. 139, l. 4, fallut, *lis.* falloit. P. 158, l. 23, à portée, *lis.* à même P. 190, l. 13 de la note, qui, *lis* qu'il. P. 210, l. 4, furent, *lis.* font. P. 216, l. 17, compare, *lis.* compara. P. 288, l. 21, que Condé, *lis.* que celle de Condé P. 312, l. 9, *effacez* le sollicitant. P. 336, l. 12, fit, *lis.* fait. Pag. 352, l. 13, Gourville, *lis.* Gouville. P. 416, l. 10, défaire, *lis.* délivrer. P. 418, l. 20, des conseils, *lis.* les conseils. P. 452, l. 12, le peu de ceux, *lis.* le petit nombre de ceux, *& lis. ainsi par-tout* le petit nombre *où se trouvera* le peu. P. 468, l. 19, du parti, *lis.* de la faction. P. 472, lig. 24, soixante-neuf. Ils obtinrent, *lis.* soixante-neuf, ils obtinrent. P. 483, l. 21, pourroient, *lis.* pouvoient. P. 489, l. 15 & 17, Luzerches, Campan, Brittet, *lis.* d'Uzerches, Compan, Briltet. Pag. 495. mettez une virgule après anarchie, & mettez un ; après liberté. Pag. 535, lig. 3, de son maître, *lis.* du Roi d'Espagne. Pag. 580, lig. 9, coûta, *lis.* valut. Pag. 590, lig. 15, Bournouville, *lis.* Bournonville. Pag. 653, ligne 6, au guet, *lisez* attentive. *Ibid.* lig. 17, dernier vers, *lis.* demi-vers. P. 659, l. 7. enragez, *lis.* êtes enragé. P. 668, l. 14, leur, *lis.* lui. P. 667, l. 20, dangereux, *lis.* généreux. P. 683, l. 4, lui, *lis.* eux. P. 685, l. 7, qu'on tendoit, *lis.* que ses ennemis tendoient. P. 687, l. 18, *après* échappât, *ajoutez* point. P 688, l. 11, ne fit, *lis.* n'y fit. P. 707, l. 7, *effacez* moins. P. 710, l. 11, ses, *lis.* ces. P. 726, l. 3, sauve, *lis.* sauf P. 730, l. 1, prosélites, *lis* partisans. P. 733, l. 11, lui ayant envoyé, *lis.* ayant envoyé au Duc. P. 736, l. 15, Mais ces événemens ne sont pas de notre sujet. *La suite de cette phrase devoit être placée en note, & c'est par inadvertance & contre le gré de l'Auteur qu'elle se trouve confondue avec le texte.* P. 750, l. 18, ces, *lis.* les. P. 759, l. 7, occupé, *lis.* se préparant. P. 760, l. 24, défense, *lis.* protection. P. 762, l. 24, & cette puissance l'em-

pêcher, *lis.* & empêcher cette puissance. P. 774, l. 21 de la note, 1653, *lis.* 1652. P. 790, l. 12, ses, *lis.* ces. P. 792, l. 7, quinze cens mille, *lis.* quinze mille. P. 802, l. 23, & la cour, *lis.* & que la cour. P. 827, l. 16, & on lui, & où on lui.





